

Olivier Forcade, Mathieu Dubois, Johannes Großmann,
Fabian Lemmes & Rainer Hudemann (dir.)

Exils intérieurs

Les évacuations à la frontière franco-allemande
(1939-1940)



Contenu de ce document :
MC_Exilis - Exils intérieurs · Olivier Forcade, Mathieu Dubois, Johannes Großmann, Fabian Lemmes & Rainer Hudemann (dir.) · PDF-complet

Sait-on que les évacuations de population ont une histoire longue en Europe depuis le xx^e siècle, dont les racines plongent dans les deux guerres mondiales ? En septembre 1939, près de deux millions de Français et d'Allemands furent ainsi évacués préventivement par leurs États des zones frontalières de l'Alsace et de la Moselle côté français, et de la Sarre, du Palatinat et du pays de Bade côté allemand. Cette migration forcée ouvre la série des grands déplacements de population qui marquent l'histoire de l'Europe durant et au lendemain de la seconde guerre mondiale. Pour l'Allemagne nazie, elle constitue le laboratoire des déportations ultérieures de populations indésirables. Pour la France républicaine, elle préfigure les flots incontrôlables de l'exode de 1940. Dans les deux cas, les régimes ont dû faire face à la difficulté d'évacuer les zones de départ, mais également d'accueillir et de reloger ces populations dans des régions plus éloignées des frontières. Les États et les différents acteurs sociaux et humanitaires durent s'adapter à des problématiques nouvelles à cette échelle, telles que le convoyage de centaines de milliers d'individus, l'accueil et l'assistance aux réfugiés, la relocalisation industrielle, le dédommagement et les réquisitions. Bouleversant les pratiques et la vie quotidienne des populations et confrontant des cultures régionales très différentes, cet épisode devait laisser des traces durables dans la mémoire des régions de départ et d'accueil comme de la nation française, mais aussi dans les pratiques de la gestion publique des populations à l'heure de la nécessaire solidarité nationale, tant en Allemagne qu'en France.

Résultat de quatre années de recherches d'un programme franco-allemand financé par l'Agence nationale de la recherche et la *Deutsche Forschungsgemeinschaft*, cet ouvrage redonne à cet événement largement méconnu toute son importance fondatrice dans l'histoire des cultures de guerre et des migrations de population : les évacués de 1939-1940 constituaient le dernier groupe à devoir être étudié après les émigrés, les exilés, les réfugiés, les déportés et les prisonniers des conflits du xx^e siècle.

ILLUSTRATIONS DE COUVERTURE

Haut : Des déplacés allemands arrivant à Rübeland (Saxe-Anhalt), été 1939

Bas : Des chats errants à Strasbourg, vidée de ses habitants, 1939 (cliché Henri Carabin, Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg [1 FI 8/43])

ISBN de ce document :

979-10-231-3424-7

DFG Deutsche
Forschungsgemeinschaft

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

Agence Nationale de la Recherche
ANR

EXILS INTÉRIEURS

collection dirigée par Éric Bussière et Olivier Forcade

Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974). La politique, l'Afrique et le monde
Jean-Pierre Bat, Olivier Forcade et Sylvain Mary (dir.)

La Grande Guerre des assiettes
Jean-Pierre Chaline (dir.)

Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine. Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationales
Olivier Zajec

Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours
Jean-Noël Luc et Arnaud-Dominique Houte (dir.)

De Munich à Dantzig. Journal (30 août 1938-18 août 1939)
Paul de Villelume ; édition établie par Simon Catros

Génération politique. Les « années 68 » dans les jeunesses des partis politiques en France et en RFA
Mathieu Dubois

Émile Guillaumin, paysan-écrivain bourbonnais, soldat de la Grande Guerre
Nadine-Josette Chaline

La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)
Laurent López

Sortir de la guerre
Michèle Battesti et Jacques Frémeaux (dir.)

Les Guerres balkaniques 1912-1913
Jean-Paul Bled et Jean-Pierre Deschodt (dir.)

L'Aéronautique militaire française outre-mer (1911-1939)
Jean-Baptiste Manchon

*Penser le système international (XIX^e-XXI^e siècle).
Autour de l'œuvre de Georges-Henri Soutou*
Éric Bussière, Isabelle Davion, Olivier Forcade et Stanislas Jeannesson (dir.)

Louis Jacquinot, un indépendant en politique
Julie Bour, Olivier Dard, Lydiane Gueit-Montchal et Gilles Richard (dir.)

Jacques Seydoux diplomate (1870-1929)
Stanislas Jeannesson

L'Afrique indépendante dans le système international
Émilie Robin-Hivert et Georges-Henri Soutou (dir.)

Olivier Forcade, Mathieu Dubois, Johannes Großmann,
Fabian Lemmes & Rainer Hudemann (dir.)

Exils intérieurs

Les évacuations à la frontière
franco-allemande (1939-1940)



Ouvrage publié avec le concours de l'Agence nationale de la recherche
et de la Deutsche Forschungsgemeinschaft

Les PUPS sont un service général de l'université Paris-Sorbonne

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017
ISBN : 979-10-231-0573-5

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

PUPS
Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60
fax : (33)(0)1 53 10 57 66

pups@paris-sorbonne.fr
<<http://pups.paris-sorbonne.fr>>

À la mémoire de François Roth

LES ÉVACUATIONS ALLEMANDES ET FRANÇAISES
 À LA FRONTIÈRE EN 1939-1940 :
 UNE APPROCHE TRANSNATIONALE

*Olivier Forcade, Johannes Großmann,
 Rainer Hudemann et Fabian Lemmes*

À peine la seconde guerre mondiale était-elle engagée que la population civile de l'Europe occidentale était déjà confrontée à ses retombées. Durant les premiers jours du mois de septembre 1939, environ un million et demi d'enfants, de jeunes mères ainsi que des personnes malades, handicapées et âgées quittent les agglomérations britanniques menacées par des raids aériens. De même, à Paris, des trains spéciaux sont mis à la disposition d'enfants et de femmes encouragés à s'installer en province. Bien moins connue est la situation de la région située entre la ligne Maginot et le *Westwall*. Cette dernière fut également vidée de sa population civile en septembre 1939, plus de 600 000 Alsaciens et Mosellans étant évacués de la « zone rouge », région frontalière française susceptible d'être envahie par l'Allemagne, et hébergés dans plusieurs départements du Sud-Ouest de la France. Simultanément, jusqu'à 1,2 million d'habitants de la Sarre, du Palatinat et du Pays de Bade furent éloignés de la zone de combat supposée, dénommée *Rote Zone*, et relogés à l'intérieur du Reich. Bien avant les premiers combats sur le front occidental, les agglomérations urbaines de Strasbourg et de Sarrebruck avaient été en quelques semaines presque entièrement désertées par leurs populations civiles. La vie sociale et économique dans les régions évacuées était paralysée. Les évacués furent contraints de réorganiser leur vie dans les régions d'accueil. La plupart d'entre eux ne rentra qu'après la bataille de France à l'été et l'automne 1940. Souvent, leurs appartements et maisons avaient été endommagés par des combats, des intempéries et des actes de pillage. Pour les Alsaciens et Mosellans, le retour marqua le début d'une politique de germanisation intransigeante.

Ces évacuations furent d'abord une expérience décisive pour les évacués eux-mêmes. En outre, ce déplacement brusque de presque deux millions de civils approfondit nos connaissances de l'histoire de la seconde guerre mondiale. En effet, les évacuations servirent d'entraînement, de simulation et de catalyseur

à d'autres mesures, ultérieures, de déplacement et de « gestion de population ». Cela vaut aussi bien pour l'exode de mai/juin 1940, qui n'était au début qu'une poursuite de la pratique des évacuations de 1939, que pour les transplantations gigantesques de populations réalisées ou envisagées par le régime nazi et pour ce qu'on a l'habitude d'appeler *Flucht und Vertreibung* en 1944/1945. Or, ce fut d'abord une évacuation ordonnée et menée par les autorités allemandes sur le front oriental. Enfin, le parallélisme stupéfiant entre les évacuations en France et en Allemagne offre un point de départ idéal pour une histoire comparative et transnationale de la seconde guerre mondiale et de l'expansion nazie en Europe¹.

10

Ce livre, dont une version allemande est prévue pour 2018², est un premier résumé synthétique des résultats d'un projet de recherche franco-allemand consacré aux « évacuations dans l'espace frontalier franco-allemand (1939-1945) », soutenu de juillet 2012 à décembre 2015 (et mai 2016 pour la partie allemande) dans le cadre de leur programme franco-allemand par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG). Il a été dirigé par Olivier Forcade (Université Paris-Sorbonne), Rainer Hudemann (Université de la Sarre), Fabian Lemmes (Ruhr-Universität Bochum) et Johannes Großmann (Eberhard Karls Universität Tübingen). Plusieurs thèses déjà soutenues ou engagées sont appelées à être éditées³. Tous les collaborateurs scientifiques du projet lui-même ont contribué à cette synthèse : Simon Catros, Mathieu Dubois, Eva Kübler, Pawel Sekowski, Luise Stein, Maude Williams et Nicholas Williams. Dans le souci de constituer un réseau international de chercheurs se consacrant à cette problématique, ont été associés d'autres chercheurs soit dans le cadre de leur propre thèse, soit dans celui de recherches au niveau master, résumées également dans ce livre ou dans

1 Voir, par exemple, Kiran Klaus Patel, « Der Nationalsozialismus in transnationaler Perspektive », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, vol. 49, 9/2004, p. 1123-1134.

2 Johannes Großmann, Rainer Hudemann, Fabian Lemmes, Mathieu Dubois et Olivier Forcade (dir.), *Die Evakuierungen an der deutsch-französischen Grenze 1939-1940*, Berlin, Metropol, 2018 (= *Evakuierungen im Zeitalter der Weltkriege – Évacuations à l'ère des guerres mondiales – Evacuations in the Age of World Wars*, vol. 2).

3 Voir la liste des publications du projet en fin de volume. Luise Stein, „*Grenzlandschicksale*“ – *Unternehmen evakuieren in Deutschland und Frankreich*, thèse de doctorat sous la dir. de Fabian Lemmes, Ruhr-Universität Bochum, 2017 ; Maude [Williams]-Fagot, *Kommunikation in Kriegsgesellschaften am Beispiel der Evakuierung der deutsch-französischen Grenzregion (1939/40)*, thèse de doctorat en cotutelle sous la dir. d'Olivier Forcade et de Johannes Großmann, universités Paris-Sorbonne et Tübingen, 2016 ; Nicholas Williams, *An 'evil year in exile'?* *The evacuation of the Franco-German border areas in 1939 under democratic and totalitarian conditions*, thèse de doctorat en cotutelle sous la dir. d'Olivier Forcade et de Rainer Hudemann, universités Paris-Sorbonne et de la Sarre, 2016 (Berlin, Metropol, à paraître).

la première synthèse publiée en 2014⁴. Rainer Möhler et Armin Nolzen s'y sont joints pour cette publication. Les premières versions ont été discutées lors du colloque international final à Sarrebruck en septembre 2015. Le groupe a reçu tout au long de ses recherches le soutien précieux de son Conseil scientifique composé par Dominique Barjot (Université Paris-Sorbonne), Marcel Boldorf (Université Lyon II), François Cochet (Université de Lorraine – Université Paul Verlaine Metz), Philippe Nivet (Université Jules Verne de Picardie), Sönke Neitzel (London School of Economics, ensuite Université de Potsdam), François Roth (Université de Lorraine – Université de Nancy) et de Julia Torrie (St. Thomas University, Canada). Ce livre est dédié à la mémoire de François Roth qui a très activement contribué aux discussions jusque très peu de temps avant son décès en 2016.

Le groupe de recherche a étudié l'histoire régionale et nationale de cette migration forcée dans une logique comparative et transnationale. Il traite les différentes phases, aspects et zones géographiques des évacuations : plans établis en amont, déroulement pratique des opérations, réinstallation et séjour des évacués dans les régions d'accueil, retour dans une patrie frappée par la dévastation et le pillage, mémoire de l'évacuation après 1945. Le travail permet ainsi de préciser à la fois le déroulement et les conséquences économiques, sociales et sociétales des évacuations dans les diverses régions concernées. L'approche comparative de cet épisode de la seconde guerre mondiale met en évidence les caractéristiques des deux régimes politiques – dictature nazie/démocratie républicaine – à travers l'analyse des politiques publiques, du fonctionnement des acteurs administratifs, du rapport des États aux individus.

LES ÉVACUATIONS DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

Par *évacuation*, nous entendons un mouvement de population censé être temporaire, qui est ordonné, encouragé et/ou organisé par des autorités militaires ou civiles pour éloigner des personnes civiles (les seuls femmes et enfants, la seule main-d'œuvre qualifiée...) et, le cas échéant, des biens, d'un territoire menacé par des opérations de guerre. L'évacuation peut être considérée comme une forme de migration forcée, la contrainte résidant dans l'imposition administrative aussi bien que dans le danger immédiat pour la vie des déplacés elle-même. Il s'agit donc d'une mesure à la fois coercitive et protectrice. Cette double nature des évacuations, entre exigence et assistance, rend leur étude

4 Fabian Lemmes, Johannes Großmann, Nicholas Williams, Olivier Forcade et Rainer Hudemann (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege – Les Évacuations dans l'Europe des guerres mondiales – Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol-Verlag, 2014.

particulièrement révélatrice puisqu'elle permet de mettre en relief la manière dont un système politico-administratif traite la population civile en temps de guerre, ses marges de manœuvre, sa capacité de mobilisation et d'organisation ainsi que la portée et les limites de son contrôle sur la population⁵.

12

1939 n'est pas le début de l'histoire des évacuations civiles en Europe. 1939-1940 s'écrit comme une trace de l'histoire de 1914-1918, qui entrevoit les premières évacuations, sur fond de déplacement de populations dans les espaces ouest- et est-européens⁶. Avant de jouer des analogies entre 1914-1918 et 1939-1940, les caractères généraux de ces déplacements sont connus : déplacements massifs de populations civiles non combattantes au moment des invasions, aussi bien sur la frontière ouest que sur celle à l'est, soit 2 millions de Français, de Belges et de Luxembourgeois fuyant devant l'entrée allemande sur leurs territoires nationaux en août 1914 ; 5,5 millions de Russes et de populations balkaniques refluant devant l'agression allemande et austro-hongroise à l'été 1914⁷. Encore sont-ce des déplacements spontanés, urbains et ruraux, à l'entrée en guerre, face à l'invasion étrangère.

Les cas de Nancy, fin août et jusqu'au 8 septembre, ou de Paris, dans la dernière décennie d'août avec 800 000 départs, racontent des repliements spontanés, nullement projetés ou pris en charge par les pouvoirs publics. Puis, au cours de la guerre, apparaissent des évacuations fondées sur des logiques opérationnelles militaires, d'abord urbaines, mais pas seulement, consistant à provoquer un déplacement pour protéger les civils. L'évacuation de Verdun et de Bar-le-Duc en février-mars 1916 répond d'abord à des contraintes opérationnelles, face aux opérations et à la puissance destructrice des bombardements de guerre. En janvier 1918, les deux tiers de la population de Nancy, soit 30 000 personnes, sont évacués en un mois, face à la crainte d'une offensive allemande, et ce, en dépit de l'opposition du préfet Léon Mirman aux instructions du gouvernement.

5 Voir Johannes Großmann, Fabian Lemmes, « Evakuierungen im Zeitalter der Weltkriege. Stand der Forschung, Konzepte und Perspektiven », dans F. Lemmes *et al.*, *Evakuierungen im Europa der Weltkriege*, *op. cit.*, p. 11-34. Les difficultés que les terminologies diffuses décrites au début de cet article posent à la traduction des articles ont été notables. Les stratégies de dissimulation du côté allemand ainsi que les perspectives militaires, administratives et civiles très divergentes des acteurs concourraient pour empêcher l'éclosion d'une terminologie administrative non seulement précise, mais utilisée de manière générale d'un côté comme de l'autre. La terminologie est ainsi un reflet direct de la multitude d'implications des « évacuations ». Nous avons donc dû opérer des choix dans la terminologie.

6 Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, t. III, *Les Temps incertains, 1914-1998*, Paris, Fayard, 1999, p. 115 sq.

7 Philippe Nivet, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre. Les « Boches du Nord », 1914-1920*, Paris, Economica, 2004, p. 17-23 ; Olivier Forcade, Stéphane Audoin-Rouzeau, « La société, la guerre, la paix : nouveaux objets, nouvelles problématiques », *Histoire, économie et société*, 2/2004, p. 165-172 ; Olivier Forcade, Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e siècle au XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008.

Il en est de même à Bar-le-Duc au printemps 1918. Ce n'est pas la dernière fois que des divergences de conception et d'exécution des évacuations, au demeurant vite réglées, entre les élus, les pouvoirs publics et l'autorité militaire surviennent. À vrai dire, celles-ci sont consubstantielles aux évacuations par les différents régimes durant la guerre. L'ingénierie militaire des évacuations de population non combattantes et des activités humaines est une innovation de 1914-1918 qui se donne d'abord à voir côté français, dans une mesure moindre aussi côté allemand⁸. Il y a bien une jurisprudence sur le front occidental de la Grande Guerre. Celle-ci a dessiné une pratique militaire de l'évacuation, mais qui n'est pas constituée en un savoir-faire ou en une ingénierie humanitaire en 1918.

Précisément, l'ingénierie humanitaire se met en marche dans la Grande Guerre. Les évacuations sont alors des « sauvetages » qui répondent à des intérêts militaires et diplomatiques, sinon idéologiques, souvent circonstanciels. L'évacuation de 4 092 Arméniens du Musa Dagh (mont Moïse) sur la côte syrienne septentrionale est conduite entre le 5 et le 15 septembre 1915 par la 3^e escadre française de Méditerranée du vice-amiral Dartige du Fournet. Ils sont accueillis par les autorités britanniques à Port-Saïd et au Caire en Égypte. Ainsi en va-t-il de l'évacuation des décombres des armées russes blanches d'Anton Dénikine et du baron Piotr Wrangel de l'automne 1919 à mars 1920, depuis Novorossiisk et Odessa sur la mer Noire jusqu'à la presqu'île de Gallipoli, sur des navires russes et britanniques, avant d'être pris en charge par les alliés britanniques et français, notamment par le Corps d'occupation de Constantinople⁹. D'Odessa les 10 et 11 novembre 1919, 146 000 individus civils et militaires furent évacués au sens propre par l'état-major de Wrangel¹⁰. Ils partirent ensuite vers l'Europe, sans l'espoir d'un retour contre-révolutionnaire, à l'heure de la mise en place d'un cordon sanitaire allié contre la révolution soviétique en 1919-1920. Pourtant, ces évacuations devaient rester sans lendemain dans les années 1920

- 8 Voir Volker Prott, « A Testing Ground for Ethno-political Population Politics. Alsace-Lorraine from the First World War to the Versailles Treaty », dans F. Lemmes *et al.*, *Evakuierungen im Europa der Weltkriege*, *op. cit.*, p. 56-67; Alex Dowdall, « Civilians in the Combat Zone. Allied and German Evacuation Policies at the Western Front, 1914-1918 », *First World War Studies*, vol. 6, n° 3, 2015, <http://dx.doi.org/10.1080/19475020.2015.1098558>.
- 9 Olivier Forcade, « Interpositions françaises dans le cadre des traités de paix de Hongrie, Haute-Silésie et Turquie de 1918 à 1923 », dans Serge Bernier (dir.), *Maintien de la paix de 1815 à nos jours*, Actes du colloque international de la Commission internationale d'histoire militaire tenus du 17 au 22 août 1995 à Québec (Canada), Québec, 1996, p. 164-175.
- 10 Georges Kévorkian, *La Flotte française au secours des Arméniens, 1909-1915*, Rennes, Marines éd., 2008; Alexandre Sumpf, *La Grande Guerre oubliée*, Paris, Perrin, 2017 (1^{re} éd. 2014), p. 441-442; Alexandre Jevakhoff, *La Guerre civile russe 1917-1922*, Paris, Perrin, 2017, p. 615-628; Jean-Jacques Marie, *La Guerre des Russes blancs 1917-1920*, Paris, Tallandier, 2017, p. 401-404. Les trente-trois navires russes partirent pour la base française de Bizerte, avant d'être restitués à l'URSS avec leurs équipages en 1925.

et 1930, comme si leur mémoire au plan opérationnel s'était perdue, sauf sans doute pour la Royal Navy et la Marine nationale française.

La nouvelle Société des Nations cherche désormais à régler si possible les litiges sans évacuation massive de populations civiles, bien au contraire, ainsi que l'illustre le cas de l'intervention franco-anglo-italienne en Haute-Silésie entre 1920 et 1922¹¹. Cette dimension humanitaire, du moins à portée humanitaire, se fixe précisément dans le temps de sortie de la Grande Guerre, jusqu'au milieu des années 1920¹². Face aux crises internationales qui montent à partir de 1935-1936, ce sont en réalité les États européens qui la redécouvrent en appliquant les expériences du passé à l'évacuation éventuelle de leurs propres nationaux. Si les Français commencent à produire des instructions à compter de 1935 à partir de discussions amorcées dès les années 1920, les Allemands les rédigent plus tardivement, à partir de 1938, afin de réfléchir aux dispositions pratiques à prendre en cas de conflit pour traiter les régions et les populations à évacuer. Là résident les origines directes des évacuations de 1939¹³.

14

Antécédences remontant à la Grande Guerre, mais également autres expériences contemporaines dans l'espace européen interagissent avec nos évacuations. Trois exemples se donnent à voir dans l'espace européen en 1938-1939, à savoir les cas espagnol, polonais puis français à la frontière franco-italienne en 1940. Entrevue notamment dans la thèse de Nicholas Williams, le déplacement des républicains espagnols présente une intéressante jurisprudence pour les autorités militaires françaises. Le transfert et le sauvetage des combattants et civils républicains espagnols lors de la *Retirada*, en 1938-1939, qui n'est pas une évacuation *stricto sensu*, a tout de l'odyssée humanitaire. C'est davantage l'accueil que la mise en œuvre de cette fuite de masse sans grand espoir de retour qu'opèrent les pouvoirs publics français en les installant dans des camps de transit qui se révèlent également être étroitement surveillés, dans les départements pyrénéens français, du Tarn aux Pyrénées-Orientales¹⁴. Aide sanitaire et alimentaire, dispositions publiques qui mettent l'armée puis les

11 Rémy Porte, *Haute-Silésie 1920-1922, laboratoire des « leçons oubliées » de l'armée française et perceptions nationales*, Paris, Riveneuve éd., 2009, 436 p.

12 Olivier Forcade, « Les missions humanitaires et d'interposition devant l'histoire », *The Tocqueville Review*, vol. XVII, n° 1, 1996, p. 39-52 et Bruno Cabanes, *The Great War and the Origins of Humanitarianism, 1918-1924*, New York, Cambridge University Press, 2014.

13 Voir une typologie des évacuations proposée dans F. Lemmes *et al.*, *Evakuierungen im Zeitalter der Weltkriegs*, *op. cit.*

14 Nicholas Williams, *An 'evil year in exile'?*, *op. cit.*, p. 349 ; Geneviève Dreyfus-Armand, *L'Exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, notamment p. 125 *sq.* ; Sharif Gemie, Fiona Reid et Laure Humbert, *Outcast Europe. Refugees and Relief Workers in an Era of Total War 1936-48*, London, Continuum, 2012 ; Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002 ; Jean-Noël Luc et Arnaud-Dominique Houte (dir.), *Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours*, Paris, PUPS, 2016.

gendarmes en première ligne, voilà bien l'adaptation à une situation d'urgence qui tient d'abord à l'ampleur des exilés qui foulent le sol français. Très vite, la mise au travail d'une main-d'œuvre volontaire, apte à l'effort, répond aux enjeux d'une situation nationale de marche vers la guerre. Comment ne pas voir dans ces républicains espagnols des frères qui s'apprêtent à continuer, demain, la lutte contre leur adversaire de la veille ? Au fond, l'entrée en guerre éloigne, en France, le souvenir de l'accueil difficile devant la montée de périls autrement graves. Nul doute que les autorités militaires ont appris de la situation, sans que la trace d'une quelconque inflexion des instructions qu'elles ont déjà prises pour l'appliquer à leurs propres nationaux, ne se retrouve explicitement en 1939¹⁵.

Le cas polonais présente un autre intérêt, d'abord parce que la Pologne n'a pas la mémoire d'évacuations de ses propres nationaux en 1914-1918. La Pologne n'est recréée comme État qu'en 1918. Par conséquent, seuls les déplacements de population à la lumière du tracé des nouvelles frontières en 1918-1921, dans des territoires ayant appartenu à la Russie, l'Autriche ou l'Allemagne peuvent constituer un cadre de comparaison. Il faut pourtant se rappeler que le Comité d'études qui siègea de 1917 à 1919 n'avait pas placé ces considérations au rang de ses priorités¹⁶. Les nouvelles autorités polonaises vont opter pour l'idée du retrait, à savoir la protection des fonctionnaires et des cadres dont le seul déplacement est projeté. Mais nulle trace, dans les projets de « retrait » tardivement mis en œuvre en 1939, de l'évacuation de quelque population civile face à une invasion étrangère. Les évacuations répondirent à l'agression étrangère et à l'avancée des troupes allemandes, avant que l'entrée russe en territoire polonais ne désorganise un déplacement désormais interdit à l'est du pays. L'état germano-soviétique se refermait, donnant un caractère tragique à la situation des populations civiles polonaises. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'échanges particuliers entre les Polonais et leurs alliés français et anglais sur l'enjeu du déplacement et de la protection des populations civiles. Sans doute les autorités militaires des trois pays n'intégraient-elles pas au rang de leurs priorités stratégiques une coopération en matière d'évacuation de leurs ressortissants¹⁷. Cette observation renforcerait-elle l'idée que les évacuations puisent d'abord aux adaptations nationales ? Les belligérants apprendraient-ils peu les uns

15 Voir Célia Keren, *L'Évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France. Cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, thèse de doctorat de l'EHESS sous la dir. de Laura Lee Downs, 2014.

16 Olivier Lowczyk, *La Fabrique de la paix. Du Comité d'études à la Conférence de la paix, l'élaboration par la France des traités de la première guerre mondiale*, Paris, Economica/Institut de stratégie comparée, coll. « Bibliothèque stratégique », 2010.

17 Simon Catros, *Les États-majors généraux (Terre, Marine, Air, Colonies) et la prise de décision de politique étrangère 1935-1939*, thèse de doctorat sous la dir. d'Olivier Forcade, Université Paris-Sorbonne, 2015, p. 650 sq. Voir également Pawel Sekowski, ci-dessous.

des autres ? Ce n'est pourtant vrai qu'en partie comme le montrent plusieurs exemples, les expériences françaises de 1939-1940 suscitant précisément un intérêt particulier à l'étranger, notamment chez les autorités suisses, qui en tirent des conclusions pour leurs propres plans d'évacuation¹⁸, mais aussi au Royaume-Uni¹⁹.

16

Le dernier cas de figure est l'évacuation française des nationaux sur la frontière franco-italienne, avant et pendant l'occupation italienne en France de 1940 à 1943 examinée par Diane Grillère-Lacroix²⁰. Celle-ci se joue d'abord en décalage avec celles de l'automne 1939, et bénéficie donc de l'expérience jouée quelques mois plus tôt. Indéniablement, la seconde évacuation emprunte la méthode des premières. Son ampleur est certes moindre et le déplacement des groupes communautaires les entraîne moins loin, facilitant le défi logistique, le coût et l'installation prise en charge par l'autorité préfectorale. L'expérience des pouvoirs publics français joue, sans conteste, même si dans l'intervalle est survenu l'exode de mai-juin 1940 qui remet en question l'idée d'une efficacité possible de la prise en charge de flots de déplacés et de réfugiés. Pourtant, cette évacuation circonscrite dans le temps et l'espace confirme, paradoxalement dans un temps de catastrophe nationale, le savoir-faire rapidement acquis par les pouvoirs publics français et le Service central aux réfugiés qui s'est mis en place. L'échelle de l'évacuation, la rapidité d'opérations militaires suspendues par l'armistice franco-italien et la volonté italienne d'annexer certains territoires français clarifient, d'une certaine manière, très vite, la situation promise aux évacués français. Menton en donne un bon exemple. Le retour se joua par étapes, à partir de l'armistice italien de septembre 1943, quand il apparut que les Allemands reviendraient sur le projet italien d'annexer la ville, qui avait suspendu le retour des Mentonnais. Après 1943, cette nouvelle occupation allemande n'en allait pas être moins dure aux populations.

Entre 1914 et 1939, l'histoire des évacuations s'écrit bien au croisement de celle des déplacements contraints ou spontanés des populations civiles en temps de guerre, dans la progressive émergence de l'humanitaire et de l'État social plutôt d'ailleurs que de l'État providence. Les États commencent d'agir dans les domaines sanitaires, pour enrayer la diffusion des épidémies qui emportent des populations vulnérables et exposées aux misères de la guerre, et alimentaires afin de répondre aux défis de la survie de leurs compatriotes face à la malnutrition,

¹⁸ Georg Kreis, « Unreliable Patriots? The Evacuation Issue in Switzerland in the Spring of 1940 », dans F. Lemmes *et al.*, *Evakuierungen im Europa der Weltkriege*, *op. cit.*, p. 125-140.

¹⁹ Paul Vaucher, « Evacuation in France », dans Richard Padley et Margaret Cole (dir.), *Evacuation Survey. A Report to the Fabian Society*, London, Routledge, 1940, p. 288-292.

²⁰ Diane Grillère-Lacroix, *L'Occupation italienne en France 1940-1943*, thèse de doctorat sous la dir. de Georges-Henri Soutou, Université Paris-Sorbonne, 2012, p. 357 *sq.* et voir son étude ci-dessous.

aux maladies de carence et aux famines. La sortie de guerre après 1918 est particulièrement riche d'expériences douloureuses à ce point de vue, avant que l'État totalitaire ne joue, en Europe, de l'arme de la faim pour orchestrer une ingénierie sociale des déplacements de population et de la recomposition nationale : parente, cette histoire est pourtant une autre histoire.

LES ÉVACUATIONS ET L'ESPACE FRONTALIER FRANCO-ALLEMAND

Les chocs des guerres de 1870-1871, de 1914-1918 et de 1939-1945, les horreurs des combats, les souffrances sous les obus, les occupations, les victoires ou défaites, les humiliations et l'empreinte politique qu'elles laissèrent durablement, s'inscrivirent profondément dans les mémoires et dans les relations entre les deux pays. Pourtant, les espaces de destruction devinrent également lieux de multiples interactions, transferts, superpositions entre cultures différentes. Celles-ci pouvaient découler – en contradiction seulement apparente – directement ou indirectement des conflits, ou refléter des héritages communs beaucoup plus anciens.

Dans une perspective à long terme, les évacuations représentent et symbolisent également ces ruptures. La communication y sembla réduite à zéro, même si l'idée des ruptures de communication doit être nuancée²¹. Rétrospectivement les interactions transfrontalières et transnationales apparaissent de plus en plus clairement, et, en ce début de XXI^e siècle, elles commencent à entrer dans la mémoire collective – pour emprunter le terme de Maurice Halbwachs.

Retraçons quelques éléments de ces contextes, contradictoires de fait ou en apparence, dans lesquelles s'inscrivent les évacuations frontalières et qui furent à l'époque omniprésents pour les populations concernées. Si, en 1939, des systèmes d'évacuation furent opérationnels, c'est que les deux guerres précédentes en avaient démontré l'importance. Les évacuations s'étaient profondément inscrites dans la mémoire de ces populations – mais cela précisément aussi parce qu'en 1914, et encore plus en 1870, les préparatifs avaient été inexistantes ou insuffisants, d'où le chaos qui en avait résulté²². La distinction entre évacués et réfugiés fut encore moins évidente. En 1914-1918, la situation fut d'autant plus compliquée en Alsace-Lorraine que l'avancée des troupes respectives atteignit souvent la population d'origine française qui y vivait depuis 1871 sous domination allemande. Selon les aléas des situations militaires, les autochtones pouvaient être considérés comme compatriotes à sauver ou au contraire comme « boches », d'autant

²¹ Voir la contribution de Maude Williams, ci-dessous.

²² Voir la description par François Roth, *La Guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, rééd. 2011.

plus s'ils parlaient mal ou pas le français – on retrouvera ce problème sous des formes multiples en 1939-1940. Dans des situations souvent encore plus dramatiques, ces scénarios se répétèrent pendant les batailles meurtrières des Vosges à l'hiver 1944-1945 quand certains soldats de la Première Armée française ou les troupes américaines n'avaient de la culture des provinces de l'Est qu'une idée superficielle – ou aucune. Nombre de « boches » internés, voire malmenés ou tués étaient en réalité de braves citoyens français ou des « malgré-nous », incorporés de force dans la Wehrmacht²³.

L'établissement du *Reichsland Elsass-Lothringen* en 1871 fut et reste perçu en France comme une annexion²⁴. La « ligne bleue des Vosges » à reconquérir constitua pour le demi-siècle suivant un leitmotiv de la politique française jusque dans la création des sociétés de gymnastique, à l'origine de certaines des ligues extrémistes comme la Ligue des Patriotes pendant l'entre-deux-guerres. Ce ne fut qu'après 1871 que s'enracina profondément la construction politique et mémorielle d'une *Erbfeindschaft*, une inimitié héréditaire supposée entre les deux peuples²⁵. Bien que l'enthousiasme des jeunes soldats en 1914 ait été nettement moins important que la propagande ne le laisse croire – certaines photos en ont ancré l'image dans la mémoire collective –, cette prétendue *Erbfeindschaft* contribua efficacement à la férocité des combats dans les régions frontalières dès les premiers jours de la guerre.

Le terme d'*annexion* peut pourtant paraître problématique. En droit international, il est inadéquat, car ce fut une cession par un traité après une guerre perdue – la paix de Francfort fut l'une des dernières conclues encore selon les convenances des guerres antérieures. Mais surtout, la sémantique d'*annexion* transforme *a posteriori* la population de ces deux régions en sujets passifs de la domination allemande et dissimule autant son œuvre importante

23 Claire Miot, *Sortir l'armée des ombres. Soldats de l'Empire, combattants de la Libération, armée de la Nation : la Première Armée française, du débarquement en Provence à la capitulation allemande (1944-1945)*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Olivier Wieworka, École normale supérieure de Cachan, 2016, p. 519-576 ; Alfred Wahl (dir.), *1942 – L'incorporation de force*, Strasbourg, La Nuée bleue, 1992.

24 François Roth, *La Lorraine annexée (1871-1918)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1976, 2^e éd., Metz, Serpenoise, 2007, reste l'analyse la plus vaste ; pour la terminologie, voir p. 33 sq. Le nouveau musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion, situé sur le champ de la bataille de Gravelotte, reprend le terme (<http://www.mosellepassion.fr/index.php/les-sites-moselle-passion/musee-de-la-guerre-de-1870>). Les nombreuses publications notamment de F. Roth, A. Wahl, F. Igersheim et B. Vogler, ainsi que la *Revue de l'Est*, facilitent l'accès à l'historiographie très riche sur la région qui ne peut être citée ici *in extenso*. Voir, entre autres, Alfred Wahl, *Une nouvelle histoire de l'Alsace contemporaine*, Pontarlier, Éditions du Belvédère, 2015 ; François Roth, *Alsace-Lorraine [sic]. Histoire d'un « pays perdu »*. De 1870 à nos jours, Nancy, Éd. Place Stanislas, 2010 ; Bernard Vogler (dir.), *Nouvelle histoire de l'Alsace*, Toulouse, Privat, 2003 ; *id.*, *Geschichte des Elsass*, Stuttgart, Kohlhammer, 2012 (paru uniquement en allemand) ; François Igersheim, *L'Alsace politique 1870-1914*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2016.

25 Michael Jeismann, *Das Vaterland der Feinde. Studien zum nationalen Feindbegriff und Selbstverständnis in Deutschland und Frankreich 1792-1918*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1992.

que l'interaction intense qui s'y développa en dépit des multiples souffrances. Une autre catégorie de déplacements fut celle des Alsaciens et des Lorrains qui, en 1871-1872, avaient opté pour la France ou pour l'émigration notamment en Algérie²⁶. Pour comprendre l'attachement de certains « Pieds noirs », notamment ceux issus de l'émigration alsacienne, pendant la décolonisation après 1945-1958 à leur terre d'élection pourtant relativement récente, les conflits franco-allemands ne sont pas couramment évoqués, mais essentiels.

Le retour de l'Alsace-Moselle à la France en 1918-1920 enracina cette perception, proclamant une rupture totale avec le demi-siècle précédent. Celle-ci restait un mythe – mais un mythe indispensable à la réintégration des « provinces perdues » dans la France républicaine. Les problèmes rencontrés par les évacués et, peu après, par les réfugiés et expulsés surgirent donc sur un fond contemporain et précis, comme l'illustre encore une actualité récente. En 2011-2012, le Conseil constitutionnel devait statuer sur l'obligation pour les artisans d'adhérer aux chambres des corporations (*Innungskammern*) selon la loi allemande de 1900, toujours valable en Alsace-Moselle²⁷. Le Conseil constitutionnel déclara déchu non pas ces chambres, mais l'obligation d'adhésion, car les chambres des métiers de tradition française en remplissent la plupart des fonctions. Un tollé public y répondit, brandissant le danger du déclin économique de toute la région. Dans son argumentaire à tonalité générale, le Conseil constata que l'on ne savait pas très bien dans quelle mesure le droit allemand, dénommé *droit local* depuis 1919, mais souvent non traduit en français, était encore en vigueur un siècle après ou remplacé depuis par des lois françaises. En réponse, en 2013, un décret de la ministre de la Justice Christiane Taubira lista 47 ordonnances et lois de l'époque allemande encore entièrement ou partiellement en vigueur. Dans l'incertitude, on entérina par défaut une traduction informelle par l'Institut de droit local de Strasbourg datant de 1925, tout en précisant : « Cette traduction officielle ne correspond donc pas nécessairement à l'état des textes qui est aujourd'hui en vigueur²⁸. » Entre-temps, la seconde guerre mondiale et l'occupation avaient ajouté de multiples problèmes nouveaux et souvent tout aussi inextricables. Leur

26 Alfred Wahl, *L'Option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris, Ophrys, 1974. Ainsi, les Presses universitaires de France eurent pour origine la librairie Even à Metz.

27 www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/accs-par-date/decisions-depuis-1959/2011/2011-157-qpc/decision-n-2011-157-qpc-du-5-aout-2011.99424.html (consulté le 10 mars 2017) ; <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2012/2012285QPC.htm> (consulté le 15 août 2023).

28 Décret n° 2013-395 du 14 mai 2013 portant publication de la traduction de lois et règlements locaux maintenus en vigueur par les lois du 1^{er} juin 1924 dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027408504&categorieLien=id (consulté le 12 mars 2017).

extension jusque dans le champ scientifique est illustrée par l'exemple de la *Reichsuniversität Straßburg* évacuée à Clermont-Ferrand.

20 L'impact des conflits sur l'extrême complexité des relations entre les populations de la France de l'Est et leur nation constitue l'un des fils directeurs de ce livre. Le problème répondait à certaines situations particulières du côté allemand. La Sarre actuelle avait fait partie du département de la Sarre – beaucoup plus vaste – de la France napoléonienne, ainsi que de la Province rhénane de la Prusse depuis 1814-1815. Lors du traité de Versailles, elle fut constituée pour la première fois comme une entité politique propre et internationalisée sous le nom de « Saargebiet », « territoire de la Sarre », supervisée par la Société des Nations. La France disposait dans ce régime d'une place prépondérante, renforcée par la propriété des mines et de l'industrie métallurgique qui lui avaient été cédées – un compromis entre les exigences françaises à Versailles tendant vers une annexion partielle pure et simple et son refus par les autres grandes puissances. Dans les entreprises par exemple, le refus par les patrons français de la cogestion, développée en Allemagne depuis la fin du XIX^e siècle dans la sécurité sociale et installée juridiquement pour les entreprises par la république de Weimar en 1920, entraîna de multiples conflits qui, en conséquence, furent vécus moins comme des confrontations entre patronat et ouvriers – tels qu'ils l'étaient dans le Reich – que comme des conflits franco-allemands²⁹. La présidence française de la Commission internationale de gouvernement procéda, notamment au début, de manière particulièrement autoritaire. Ces conflits compromettaient les chances de mettre en valeur cette première tentative d'internationalisation en Europe pour construire et enraciner une culture à empreinte transnationale. Les clivages contribuèrent à préparer les bases pour la victoire, lors du référendum prévu par le traité de Versailles pour 1935, des forces politiques nationales et nationalistes, fortement soutenues notamment par l'évêque de Trèves qui partageait avec celui de Spire la compétence pour ce territoire. En conséquence, la Sarre retourna à l'Allemagne, pourtant national-socialiste depuis 1933, alors que le nazisme y avait eu des bases quasiment négligeables en 1933-1934. Néanmoins, les Sarrois évacués à l'intérieur de l'Allemagne en 1939 y furent souvent considérés comme des quasi-Français (« *Saar-Franzosen* »), à l'instar de certains évacués alsaciens et lorrains vus dans la France de l'intérieur comme des « boches ». Tom Fehrmann, Léa Dumas et André Savoye dessinent ici la grande variété des situations dans les deux pays.

Dans les villes, ces interconnexions entre les deux pays dans les régions frontalières furent et restent non seulement les plus faciles à découvrir, mais aussi les plus spectaculaires dans leur évolution récente. Dans le Pays de Bade,

29 Ludwig Linsmayer, *Politische Kultur im Saargebiet 1920-1932*, St. Ingbert, Röhrig, 1992.

constitué en grand-duché par Napoléon, les influences françaises sont célèbres sur les châteaux de Versailles, de Bruchsal et de Rastatt, ou dans la structure du plan de la ville de Karlsruhe³⁰. En Alsace et en Lorraine se superposèrent des influences françaises et allemandes non seulement bien antérieures à la constitution des deux nations, mais notamment nées de contextes conflictuels, surtout entre 1871 et 1918. Les principes parisiens du baron Haussmann pour les grandes artères orientées selon des bâtiments représentant l'art, le pouvoir politique, les sciences et les techniques furent introduits dans les villes alsaciennes, et notamment à Strasbourg, en grande partie seulement sous la domination allemande. Vers la fin du XIX^e siècle, la population autochtone choisit un autre modèle – germano-autrichien – pour combattre ce style ressenti comme trop monumental : l'urbanisme artistique, ou esthétique, associant les techniques les plus modernes et un retour à des formes plus humaines même si l'on ne revenait pas vraiment aux villes du Moyen Âge³¹. Le tracé des rues de Strasbourg, de la gare aux institutions européennes, reflète ces superpositions. Parmi les villes moyennes, Sélestat, Mulhouse, Hagenau, Sarreguemines, Thionville ou Belfort – dont la plupart furent évacuées – témoignent à ce jour de ces enchevêtrements franco-allemands. Depuis les destructions de la guerre en Allemagne, Metz est la seule ville à conserver autour de la gare encore un quartier entièrement construit selon ces règles artistiques.

Dans les régions partiellement évacuées en 1939 subsistent des milliers d'objets concrets représentant une « mémoire transfrontalière » dont le grand public prend de plus en plus conscience³². Alors que cette architecture restait encore taboue dans les années 1980-1990, un tournant se dessina à Strasbourg en 1999

30 Sur le plan culturel et social, voir également Alfred Wahl, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade*, Strasbourg, Éd. Coprur, 1980.

31 Voir, cf. entre autres, les publications de groupes de recherche à Sarrebruck, partiellement en coopération avec Alfred Wahl à Metz, François Roth à Nancy et Jean-Paul Lehnert à Luxembourg, dont Christoph Cornelißen, Stefan Fisch et Annette Maas, *Grenzstadt Straßburg. Stadtplanung, kommunale Wohnungspolitik und Öffentlichkeit 1870-1940*, St. Ingbert, Röhrig, 1997 ; Rainer Hudemann et Rolf Wittenbrock (dir.), *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (19. u. 20. Jh.)*. Développement urbain dans la région frontalière France-Allemagne-Luxembourg (XIX^e et XX^e siècles), Sarrebruck, Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 1991, en ligne : <http://digital.sulb.uni-saarland.de/viewer/resolver?urn=urn:nbn:de:bsz:291-sulb-digital-228755> ; Rolf Wittenbrock, *Bauordnungen als Instrumente der Stadtplanung im Reichsland Elsaß-Lothringen (1870-1918)*. Aspekte der Urbanisierung im deutsch-französischen Grenzraum, St. Ingbert, Röhrig, 1989 ; Peter Heil, *Von der ländlichen Festungsstadt zur bürgerlichen Kleinstadt. Stadtumbau zwischen Deutschland und Frankreich. Landau, Haguenu, Sélestat und Belfort zwischen 1871 und 1930*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1999.

32 Cette conception fut élaborée dans le contexte d'un projet trinational soutenu par Interreg II de l'Union européenne : Rainer Hudemann en collaboration avec Marcus Hahn, Gerhild Krebs et Johannes Großmann (dir.), *Stätten grenzüberschreitender Erinnerung – Spuren der Vernetzung des Saar-Lor-Lux-Raumes im 19. und 20. Jahrhundert. Lieux de la mémoire transfrontalière – Traces et réseaux dans l'espace Sarre-Lor-Lux aux 19^e et 20^e siècles*, Sarrebruck, 2002, 3^e éd. 2009, publié en ligne : <http://www.memotransfront.uni-saarland.de>.

avec une première mise en valeur de cet héritage³³. Rupture consommée au niveau des responsables politiques : Metz décida, en 2006, et Strasbourg à son tour, en 2007, de demander le classement au Patrimoine mondial de l'Unesco de leur « Quartier allemand » (rebaptisé « Quartier impérial » pour l'occasion) à Metz et de la « Neustadt » à Strasbourg. Au cours des délibérations, tout le patrimoine depuis le Moyen Âge fut inclus dans la conception, présentée par la France à l'Unesco en 2014-2015. Metz constata : « [...] c'est bien l'agencement de ces éléments dans l'espace urbain, le paysage qui en résulte et la continuité temporelle sous des appartenances nationales et des régimes politiques différents qui en constituent la singularité la plus remarquable³⁴ ». Et Strasbourg : « Les influences françaises et germaniques ont permis une composition spécifique [...] une scène urbaine exceptionnelle représentative d'une culture de la ville proprement européenne, hautement significative en ce lieu d'affrontements passés et symbole aujourd'hui de la réconciliation franco-allemande³⁵ ». Une exposition à rayonnement beaucoup plus important a familiarisé le grand public avec cet héritage en 2013³⁶. Le 9 juillet 2017, l'Unesco a classé Patrimoine mondial la Neustadt de Strasbourg³⁷. Au moment de la mise sous presse de ce livre, la décision concernant Metz n'est pas encore connue. Mais indépendamment de celle-ci, une révolution s'est matérialisée dans la conscience de ces régions frontalières après un siècle.

La situation juridique et constitutionnelle actuelle que nous avons évoquée illustre ainsi l'évolution de la mémoire franco-allemande : le XXI^e siècle conduit lentement à intégrer aussi bien les pires confrontations que les performances communes faisant suite aux conflits et coopérations, dans un héritage que l'on assume de plus en plus dans sa totalité et sa complexité. En cela, l'évolution régionale rejoint les enseignements tirés depuis 1945 avec l'extraordinaire lancement de l'intégration européenne.

La tradition des conflits guerriers est bien entendu plus ancienne que le XIX^e siècle. Elle est l'un des nombreux éléments qui expliquent le décalage – diminuant, mais néanmoins encore fort – entre les idées reçues sur l'évolution du franco-allemand à travers les derniers siècles d'une part et les résultats de plus en plus approfondis et neufs de la recherche des quatre dernières décennies.

33 Musées de Strasbourg/Rodolphe Ripetti (dir.), *Strasbourg 1900 – naissance d'une capitale*, Strasbourg, Musées de Strasbourg, 2000.

34 « Metz Royale et Impériale, enjeux de pouvoir, confrontations stylistiques et identité urbaine », demande adressée à l'Unesco le 14 avril 2014, <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5882/> (consulté le 11 février 2017).

35 « De la Grande-Île à la Neustadt, une scène urbaine européenne », demande adressée à l'Unesco le 2 février 2015, <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5966> (consulté le 11 février 2017).

36 *Interférences/Interferenzen. Architecture Allemagne-France 1800-2000*, dir. Musées de Strasbourg et *Deutsches Architekturmuseum Frankfurt*, Strasbourg, Musées de Strasbourg, 2013.

37 whc.unesco.org/fr/actualites/1691 (consulté le 12 juillet 2017).

L'image de la dévastation du Palatinat par les troupes de Louis XIV restait encore vive dans la mémoire collective de la région dans les années 1950 ; la ruine du château de Heidelberg, reconstruit seulement partiellement, en constitue un symbole universellement connu. Les incorporations de force dans l'armée napoléonienne perdurèrent par exemple dans les nouvelles de Johann Peter Hebel, élément incontournable du corpus littéraire allemand bien au-delà du *Bildungsbürgertum*, la bourgeoisie cultivée. L'occupation française de la rive gauche du Rhin après 1918, qui ne fut guère caractérisée par une attitude particulièrement amicale de la part des troupes, nourrissait des appréhensions quand une autre occupation française eut lieu en 1945. Mais en réalité, les années 1945-1949, loin d'avoir été une pure époque de revanche et d'exploitation françaises comme on les décrit encore parfois, furent marquées par l'importance des réalisations françaises dans cette zone du Sud-Ouest allemand, que ce soit dans le domaine de la culture en passant par la reconstruction de l'économie et des infrastructures démocratiques jusqu'à d'importantes réformes sociales³⁸. Au niveau international, le rapprochement se concrétisa, après la fondation de la République fédérale en 1949, dès l'annonce du plan du ministre des Affaires étrangères Robert Schuman³⁹, grand acteur de l'évacuation et de la protection de ses réfugiés en 1939/1940, pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1950. Il conduisit rapidement à une interaction étroite aussi bien entre les deux gouvernements pour l'intégration européenne en marche que peu à peu entre les deux sociétés⁴⁰. Malgré l'échec en 1954 de la Communauté européenne de défense (CED) à la Chambre des députés de la France qui l'avait proposée, les gouvernements de Bonn et de Paris, coopérant étroitement avec les partenaires italiens et du Benelux, parvinrent à fonder la Communauté économique européenne en 1957. Le traité franco-allemand de l'Élysée, souvent considéré comme le début du rapprochement franco-allemand,

38 Bilan introduisant à la recherche riche et à ces cheminements, Rainer Hudemann, « La France face à l'émergence de la République fédérale d'Allemagne. Réflexions méthodiques sur une politique à multiples volets », dans Michel Dumoulin, Jürgen Elvert et Sylvain Schirmann (dir.), *Ces chers voisins. L'Allemagne, la Belgique et la France (xix^e-xx^e siècles)*, Stuttgart, Steiner, 2010, p. 45-61. En détail, Institut historique allemand de Paris (dir.), *Histoire franco-allemande*, t. 10 : Corine Defrance et Ulrich Pfeil, *Entre guerre froide et intégration européenne. Reconstruction et rapprochement 1945-1963*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2012. Pour la perspective longue, et concrétisant le concept d'histoire croisée auquel on reviendra, voir *ibid.*, t. 11, Hélène Miard-Delacroix, *Le Défi européen de 1963 à nos jours*, 2011.

39 François Roth, *Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008 ; Raymond Poidevin, *Robert Schuman homme d'État 1886-1963*, Paris, Imprimerie nationale, 1986. Voir également, ci-dessous, Alexandre Rolland.

40 Bilans multi-méthodologiques dans Hélène Miard-Delacroix et Rainer Hudemann (dir.), *Wandel und Integration. Deutsch-französische Annäherungen der fünfziger Jahre – Mutations et intégration. Les rapprochements franco-allemands dans les années cinquante*, München, Oldenbourg, 2005.

consacra en 1963 en réalité cet intense travail de coopération dont les bases concrètes émergent dès 1945 dans de multiples domaines.

La solution commune du problème de la Sarre avait été la dernière pierre fondamentale d'achoppement à surmonter en 1954-1955 ; un statut européen peu précis pour le territoire ayant été rejeté par la population lors d'un référendum, elle fut finalement intégrée dans la République fédérale en 1957-1959. Territoire occupé par la France en 1945, transformé en union économique et monétaire en 1947-1948 sous un statut semi-autonome à contours politiques flous, cette terre d'évacuation en 1939-1940 et 1944-1945 évolua, en dépit de dissensions souvent virulentes, dès 1945 vers un terrain d'intenses coopérations concrètes sur les plans aussi bien culturel que politique et économique⁴¹. En 2017, la Sarre reste toujours le Land allemand le plus profondément imprégné par ces interconnexions transfrontalières.

24

Les territoires touchés par les évacuations reflètent ainsi aussi bien l'imbrication des conflits et des initiatives prises pour les surmonter, que les structures de conservation et de modernisation qui font émerger leurs influences transnationales propres.

LA TRANSFORMATION DES ESPACES ET LES « ENTRÉES EN GUERRE » DE 1939-1940 – UNE CHRONO-TYPOLOGIE

L'histoire de la région frontalière franco-allemande et des évacuations de 1939-1940 offre, à notre avis, un accès privilégié et particulièrement approprié à l'analyse des débuts de la seconde guerre mondiale en France et en Allemagne. S'il est vrai que les démarches politiques et militaires qui mènent à la guerre sont bien connues, nous en savons encore relativement peu sur le processus de transformation des sociétés de paix en sociétés de guerre. Nous proposons une lecture qui interprète le rapport entre « espace » et « population » à la fois comme un reflet et un catalyseur de ces « entrées en guerre »⁴². Une telle analyse des espaces et des frontières matériels, sociaux et imaginés peut éclairer l'évolution des imaginaires identitaires, individuels et collectifs, déclenchée déjà bien avant 1939 par les préparatifs de guerre et accélérée par les expériences faites durant les premiers mois

⁴¹ Accès à la recherche : Ludwig Linsmayer (dir.), *Die Geburt des Saarlandes. Zur Dramaturgie eines Sonderweges*, Saarbrücken, Landesarchiv, 2007 ; Rainer Hudemann et Armin Heinen, en collaboration avec Johannes Großmann et Marcus Hahn, *Das Saarland zwischen Frankreich, Deutschland und Europa 1945-1957. Ein Quellen- und Arbeitsbuch*, Saarbrücken, Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 2007. En ligne : <http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:bsz:291-sulbdigital-275453>.

⁴² Voir, au sujet de la première guerre mondiale, Jean-Jacques Becker, « Entrées en guerre », dans Jean-Jacques Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau (dir.), *L'Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, p. 193-220. Jusqu'ici, il n'y a pas de discussion comparable au sujet de la seconde guerre mondiale.

du conflit armé. Elle peut également contribuer à un renouvellement de l'histoire régionale qui, sous forme d'histoire « transrégionale »⁴³, essaie de comprendre les dynamiques entre les échelles locale, régionale, nationale et internationale au lieu de les dresser l'une contre l'autre⁴⁴.

Cette perspective spatiale sur les « entrées en guerre » de 1939-1940 s'appuie sur l'idée, avancée entre autres dans les travaux de Pierre Bourdieu⁴⁵, que toute pratique sociale, culturelle et politique se manifeste dans l'espace. Les réalités sociales sont des produits de constructions spatiales. En même temps, les réalités spatiales sont des produits de constructions sociales. C'est ainsi que chaque ordre spatial est toujours l'expression d'un certain ordre social. Toute transformation sociale implique une transformation spatiale et *vice versa*. D'après Henri Lefebvre, l'analyse des espaces et de la production des espaces est donc un instrument idéal pour étudier les rapports de force et l'usage du pouvoir au sein d'une société. C'est ainsi que Lefebvre distingue trois catégories d'espaces avec des logiques de production à la fois distinctes et mutuellement dépendantes : premièrement, l'« espace perçu », c'est-à-dire l'espace produit et reproduit par des pratiques quotidiennes, de caractère physique ; deuxièmement, l'« espace conçu », né des conceptions scientifiques, administratives et politiques, de caractère discursif ; et, troisièmement, l'« espace vécu », lié aux représentations, aux traditions et aux expériences sociales, de caractère symbolique⁴⁶.

Dans cette optique, les frontières ont une signification particulière. Car les frontières renvoient aux critères de classification et à la logique binaire derrière la traduction des relations spatiales dans des relations sociales : intérieur ou extérieur, central ou périphérique, mobile ou immobile, ouvert ou fermé, public ou privé, riche ou pauvre, masculin ou féminin, rural ou urbain, sacré ou profane, cultivé ou incultivé⁴⁷. Ces catégories – parfois visibles et tangibles, parfois invisibles et « fantomatiques »⁴⁸ – ont été remises en question et redéfinies par les préparations de guerre et les évacuations de 1939-1940.

43 Pour notre emploi de la notion *transrégional* qui diffère de celui de l'histoire globale, voir Violet Soen, Bram de Ridder, Alexander Soetaert, Werner Thomas, Johan Verberckmoes et Sophie Verreyken, « How to do Transregional History. A Concept, Method and Tool for Early Modern Border Research », *Journal of Early Modern History*, 21/4, 2017, p. 343-364.

44 Voir de façon programmatique : Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996.

45 Voir, par exemple, Pierre Bourdieu, « Effets de lieu », dans Pierre Bourdieu (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 159-167. Comme introduction générale dans l'étude historique des espaces, voir Susanne Rau, *Räume. Konzepte, Wahrnehmungen, Nutzungen*, Frankfurt/Main, Campus, 2013.

46 Henri Lefebvre, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.

47 Pour l'importance de telles dichotomies en tant que catégories analytiques, voir Susanne Rau, *Räume*, op. cit., p. 145-149, qui ne mentionne cependant pas leur rôle corrélatif par rapport aux frontières.

48 Béatrice von Hirschhausen, Hannes Grandits, Claudia Kraft, Dietmar Müller, Thomas Serrier (dir.), *Phantomgrenzen. Räume und Akteure in der Zeit neu denken*, Göttingen, Wallstein, 2015.

Quelques-unes des frontières tracées par des pratiques quotidiennes, par des conceptions politiques et scientifiques ou par des représentations symboliques ont ainsi été bouleversées, d'autres ont été confirmées ou réaffirmées. En d'autres termes, pendant cette période que nous avons intitulée les « entrées en guerre », les dispositions et configurations spatiales sont devenues de plus en plus floues et modifiables, déblayant le terrain pour un « (ré)aménagement »⁴⁹ de l'espace physique et social à la lumière des imaginaires idéologiques.

Pour la période étudiée dans ce volume, on peut ainsi établir une chronotypologie d'au moins sept moments clés de la transformation spatiale, voire de la production des nouveaux espaces, dans la région frontalière franco-allemande. La dynamique de cette transformation – qui s'explique par le renforcement mutuel de pratiques, de discours et de représentations spatiaux – se faisait sentir bien au-delà du cadre régional. Elle avait des retombées considérables sur les réalités de vie et les perceptions à l'échelle nationale. Le premier de ces moments clés est le développement des concepts scientifiques et politiques autour de la notion d'« espace frontalier ». Ceux-ci s'inscrivent dans les traditions de pensée géo- et biopolitiques nées au XIX^e siècle et radicalisées par les expériences de la première guerre mondiale. Les travaux de Thomas Müller sur l'« Ouest imaginé »⁵⁰ du mouvement *völkisch* et de Wolfgang Freund sur la *Westforschung*⁵¹ ont bien démontré l'impact considérable de tels concepts sur le discours public et la politique frontalière de l'entre-deux-guerres en Allemagne. En France, l'existence d'une idéologie frontalière – certes moins aiguë et agressive – remonte au choc de l'incorporation de l'Alsace et de la Moselle au Reich allemand en 1871. Elle trouve son prolongement après 1918 dans une « recherche sur l'Est » destinée à consolider la réintégration des « provinces perdues » et à conforter une politique d'exploitation économique, de démantèlement et de démilitarisation sur la rive gauche du Rhin⁵². L'« espace conçu » des géographes et des historiens avait donc un impact visible et tangible sur l'« espace perçu », transformé par l'édification

49 Ulrike Jureit, *Das Ordnen von Räumen. Territorium und Lebensraum im 19. und 20. Jahrhundert*, Hamburg, Hamburger Edition, 2012.

50 Thomas Müller, *Imaginerter Westen. Das Konzept des „deutschen Westraums“ im völkischen Diskurs zwischen Politischer Romantik und Nationalsozialismus*, Bielefeld, transcript, 2009.

51 Wolfgang Freund, *Volk, Reich und Westgrenze. Deutschtumswissenschaften und Politik in der Pfalz im Saarland und im annektierten Lothringen 1925-1945*, Saarbrücken, Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 2006. Pour une perspective davantage centrée sur les Pays-Bas et la Belgique, voir également Burkhard Dietz, Helmut Gabel, Ulrich Tiedau (dir.), *Griff nach dem Westen. Die „Westforschung“ der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordwesteuropäischen Raum (1919-1960)*, Münster, Waxmann, 2003, 2 vol.

52 Voir, par exemple, François Roth, *Alsace-Lorraine. Histoire d'un « pays perdu »*, op. cit. ; en perspective comparative : Wolfgang Freund, « Disputierte Bevölkerung. Der gelehrte Streit um die Menschen an der deutsch-französischen Grenze », dans Patrick Krassnitzer et Petra Overath (dir.), *Bevölkerungsfragen. Prozesse des Wissenstransfers in Deutschland und Frankreich (1870-1939)*, Köln, Böhlau, 2007, p. 203-229.

de monuments, par une nouvelle dénomination de lieux et par des pratiques symboliques. Mais il marque aussi l'« espace vécu », qui – avec le détachement de la Sarre, pendant la crise de la Ruhr et par la remilitarisation de la Rhénanie en mars 1936 – devient un champ de bataille de politiques frontalières opposées.

C'est dans cette optique que se fait l'aménagement de l'espace frontalier franco-allemand en tant qu'espace d'une guerre future, jugée fort probable, voire inévitable, entre la France et le Reich allemand. Ce deuxième moment clé de la transformation spatiale est marqué par la construction des lignes fortifiées et l'identification de « zones rouges », destinées au rassemblement des armées, livrées au feu de l'ennemi et pratiquement vouées à la destruction. Les répercussions sur la vie de la population civile sont considérables. Bien avant le début des hostilités, la vie sociale et économique dans les régions frontalières avait été complètement bouleversée : par l'afflux de milliers de travailleurs d'autres régions ou même de l'étranger, par le détournement de ressources financières et matérielles vers les gigantesques chantiers de fortification, par la crainte hystérique d'espionnage et de sabotage, par la présence croissante des acteurs militaires et paramilitaires ainsi que par les plans et les préparatifs en vue d'un repliement de la population civile. Cette transformation de l'« espace vécu » fut accompagnée par un remodelage de l'« espace perçu » promu activement par des moyens de propagande étatique et par une abondante littérature fictionnelle et pseudo-scientifique. La ligne Maginot semblait consolider le rôle de l'Alsace et de la Lorraine en tant que « bouclier de la France »⁵³, tandis que la région frontalière de la Sarre et du Palatinat devint le *Land am Westwall*⁵⁴. L'argumentaire spatial ne reste pourtant pas le monopole de la propagande, car s'en emparent aussi les entrepreneurs et d'autres acteurs économiques régionaux pour demander le soutien financier de l'État. Si les entrepreneurs alsaciens font remarquer, bien en amont des évacuations de 1939, l'inconvénient économique qui résulte de leur « position de glacis », c'est surtout après le début de la guerre que les entrepreneurs de la Sarre et du Palatinat mettent en relief les sacrifices qui leur incomberaient à cause de leur *Grenzlandschicksal* (sort dû à la position frontalière)⁵⁵.

L'évacuation presque complète des zones frontalières par leurs populations civiles au bout de quelques jours est la troisième étape de la transformation spatiale. Elle va de pair avec une « virilisation » de l'espace frontalier. Celui-ci devient une zone des armées, caractérisée par un état de siège permanent, par un statut juridique tout à fait exceptionnel et par la présence de groupes et de formations disposant d'un esprit de corps bien prononcé, d'une hiérarchie distincte et d'une

53 Colonel X, *La Ligne Maginot, bouclier de la France*, Paris, Nouvelles Éditions Excelsior, 1939.

54 Reinhold Schneider-Baumbauer (dir.), *Land am Westwall. Ein saarpfälzisches Lesebuch*, Neustadt a.d.H., 1940.

55 Voir L. Stein, „Grenzlandschicksale“, *op. cit.*

mission clairement définie. C'est un espace dominé par le droit du plus fort, où l'on ne connaît plus de liberté de mouvement et où toute propriété privée est potentiellement menacée par la réquisition militaire et par des pillers. On y observe une dégradation progressive des habitats et des infrastructures, provoquée par le climat particulièrement rude de l'hiver 1939-1940, par l'usure du fait de l'utilisation militaire et par des opérations ennemies. La frontière entre les deux États est remplacée par ce que les témoins de l'époque appellent – en réminiscence à la première guerre mondiale – un *no man's land*⁵⁶.

28

Mais l'évacuation des régions frontalières est également un facteur important en ce qui concerne la transmission de l'état de guerre à l'intérieur des deux pays. Elle contribue à la crise générale du secteur de transports, à l'entrave des chaînes de production agricole et industrielle, à la pénurie de nourriture et de logement, à la dislocation des communautés familiales et, plus généralement, à une augmentation considérable des risques d'accident et de la vulnérabilité sociale. C'est pendant ce quatrième moment clé de la transformation spatiale que les événements à la périphérie du territoire national finissent par dicter le rythme de la vie politique et sociale en France et en Allemagne. La « précarité⁵⁷ » de la frontière invoquée par les porte-parole de la géopolitique allemande tels que Karl Haushofer était devenue une réalité vécue par l'ensemble de la population nationale et perçue à la fois comme une « compression » des espaces et une « accélération » de l'histoire. En Allemagne, les évacuations contribuent ainsi à cette angoisse « claustrophobique⁵⁸ » nourrie depuis des décennies, accentuée par le traité de Versailles et résumée en 1926 par l'écrivain Hans Grimm dans la célèbre formule « *Volk ohne Raum* » (« peuple sans espace »)⁵⁹. Comme le démontre Jasmin Nicklas dans sa contribution sur les hôpitaux psychiatriques⁶⁰, les évacuations pouvaient donc jouer un rôle d'accélérateur et servir de prétexte à la dynamique destructive du national-socialisme.

L'hébergement des évacués à l'intérieur des deux pays est à l'origine d'une situation de « coprésence » d'espaces et de groupes sociaux préalablement nettement séparés. Cette « coprésence » – qui constitue le cinquième moment clé de la transformation spatiale – est hautement conflictuelle. Les évacués ont un accent différent ou parlent – comme pour la plupart des Alsaciens et des Mosellans – même une autre langue. Même si les familles aisées s'évacuent souvent par leurs propres moyens indépendamment des grands transports

56 Émile-Prosper Cazal, *La Guerre ! Maginot, Siegfried. Roman de demain*, Paris, Tallandier, 1939, p. 81.

57 Th. Müller, *Imaginerter Westen*, op. cit., p. 203.

58 U. Jureit, *Das Ordnen von Räumen*, op. cit., p. 250.

59 Hans Grimm, *Volk ohne Raum*, München, Albert Langen, 1926.

60 Voir, ci-dessous, Jasmin Nicklas.

organisés ce qui limite la mixité sociale, les évacués viennent en général de milieux socioculturels bien distincts de ceux de leurs hôtes. Catholiques pratiquants, protestants, juifs et défenseurs acharnés de la laïcité se retrouvent d'un coup au même endroit. C'est pourquoi le gouvernement français décrète même l'application du droit local alsacien et mosellan aux départements d'hébergement. Les habitudes et traditions divergentes de citadins et de villageois s'affrontent brusquement. Les autorités françaises et allemandes réagissent par un réajustement du cadre juridique et par le contrôle renforcé d'« éléments suspects ». Mais la cohabitation donne également lieu à l'échange et à une ouverture de l'esprit, entraînant des effets d'émancipation par rapport aux autorités traditionnelles. Le gouvernement et les préfets essaient d'améliorer la compréhension mutuelle à travers des communiqués officiels, la publication des journaux spécialisés et l'organisation des festivités communes afin de contrecarrer les rumeurs qui se répandent de manière ingérable aux points chauds d'une sociabilité retrouvée⁶¹ : aux gares, aux parcs, aux églises, aux restaurants et aux bars... L'afflux des évacués transforme par ailleurs la micro-économie des régions concernées et pose la question de la réintégration des évacués dans le marché du travail⁶².

L'éloignement de leurs foyers et l'expérience du « déracinement » incite les évacués à intensifier la réflexion sur leur « petite patrie ». Cette restructuration de l'imaginaire identitaire dont témoignent, par exemple, des journaux intimes et des lettres ainsi que de nombreux poèmes, chansons et dessins, est le sixième moment clé de la transformation spatiale. Tout en oscillant entre la reproduction inaltérée, l'absorption partielle et la négation ouverte de la propagande officielle, les évacués soulignent leur attachement indissoluble à la « petite patrie » et leur prétendue identité « frontalière ». La propagande allemande réagit à ces discours identitaires en passant l'évacuation de la région frontalière, les souffrances des réfugiés et les conflits avec leurs hôtes involontaires sous un silence presque complet. Les médias français discutent les problèmes des évacués en toute clarté, sans pour autant remettre en cause la bonne volonté du gouvernement français⁶³. Face aux discours identitaires des Alsaciens et Mosellans évacués, les autorités poursuivent une stratégie de folklorisation, réinterprétant la diversité culturelle comme fondement de l'unité nationale. Après l'armistice de juin 1940 – afin de précipiter le retour des évacués alsaciens et mosellans, de légitimer l'annexion de fait et de justifier l'expulsion des « éléments francophiles » –,

61 Voir, ci-dessous, Maude Williams.

62 Voir, ci-dessous, Luise Stein.

63 Voir, ci-dessous, Maude Williams.

la propagande allemande reproche au gouvernement français d'avoir voulu déporter ses minorités de « souche allemande » vers l'intérieur de la France⁶⁴.

30 L'accès à la région frontalière – et c'est le dernier moment clé de la transformation spatiale – reste donc limité et soumis à des conditions préalables bien au-delà de la cessation des combats entre la France et l'Allemagne. Seule une petite partie des évacués obtient la permission de rentrer immédiatement après la fin des hostilités. Les autorités invoquent la nécessité de réparer les dégâts de guerre, de déminer l'ancienne ligne de front et de rétablir d'abord la vie administrative et économique des villes et des villages évacués. Mais on profite également de cette période de transition afin de dissimuler les pillages et de raser des maisons bien intactes pour la préparation d'un vaste programme de réaménagement de l'espace, dit de « reconstruction⁶⁵ ». C'est ainsi que plusieurs villages, situés tout près de la frontière, ne furent pas accessibles avant la fin de 1941. Une partie des évacués ne rentra jamais. Cela vaut surtout pour plusieurs centaines de personnes âgées et malades, décédées durant la période de l'évacuation. À peu près 15 % des Alsaciens et jusqu'à 25 % des Mosellans, dont toute la population juive, ne veulent ou ne peuvent pas rentrer dans leur patrie annexée de fait, dont l'accès est soumis à un contrôle sévère dans des camps de transit à Saint-Dizier et Chalon-sur-Saône. Selon les intentions des *Gauleiter* Josef Bürckel et Robert Wagner, la Moselle et l'Alsace doivent être intégrées dans des nouvelles entités territoriales, appelées *Gau Westmark* et *Gau Oberrhein*. Déjà bien avant l'invasion de l'Union soviétique par la *Wehrmacht* en juin 1941, la concordance entre l'« espace conçu », l'« espace vécu » et l'« espace perçu » semble donc être établie à la frontière occidentale du Reich national-socialiste.

ÉTAT DE LA RECHERCHE ET SOURCES⁶⁶

Après 1945, autant en France qu'en Allemagne, les évacuations de la région frontalière tombèrent dans l'oubli. Cette ignorance avait plusieurs raisons.

Tout d'abord, ces évacuations n'avaient concerné que des parties limitées des territoires et une proportion restreinte des populations nationales. Par ailleurs, elles avaient été embellies, voire largement dissimulées par la propagande de guerre. Si possible, on évitait même d'employer la notion d'*évacuation*. En France, les

64 Voir, par exemple, Félix J [akob] M [arzell] [= Jacob Marcel Félix], *Elsässische Flüchtlingsnot. Authentische Schilderungen und Erlebnisse*, Kolmar, Oberrhein-Verlag Alsatia, 1941.

65 Uwe Mai, *Ländlicher Wiederaufbau in der « Westmark » im Zweiten Weltkrieg*, Kaiserslautern, Institut für Pfälzische Geschichte und Volkskunde, 1993.

66 L'esquisse suivante ne comprend que la littérature secondaire et les sources qui nous paraissent les plus importantes. Elle ne prétend donc pas être exhaustive. Surtout, elle n'inclut pas les titres déjà publiés dans le cadre du projet EDEFFA. Une bibliographie détaillée ainsi qu'une liste des sources imprimées et des fonds d'archives se trouvent en annexe de ce volume.

autorités préféraient les notions de *repliement* ou de *dispersion*. Les évacués étaient plutôt qualifiés de *réfugiés*. En Allemagne, le mot *évacuation* était strictement rejeté en raison de sa connotation passive. Le terme d'*évacués* n'était utilisé que pour les Baltes de « souche allemande », transférés au Reich en 1939-1940 à la suite du pacte germano-soviétique. Plus tard, le mot *évacuation* devint un euphémisme pour la déportation des Juifs. Les évacuations à la frontière occidentale étaient parfois désignées de *Freimachung*, parfois de *Räumung* – correspondant au caractère militaire de la mesure. En décembre 1939, une directive d'Hermann Göring ordonna le terme de *Rückführung* dans l'usage administratif – ce qui souligna le rôle prédominant du parti national-socialiste dans l'encadrement et la prise en charge des évacués. Ceux-ci étaient qualifiés de *Rückgeführte*, *Räumlinge*, *Rückwanderer* ou *Grenzabwanderer* – la diversité des notions facilitant le camouflage et dissimulant la vraie nature des évacuations. Outre la proscription du terme, il était interdit à la presse allemande, jusqu'à la fin de la bataille de France, même de parler des évacuations des zones frontalières à l'ouest. Que les évacuations soient tombées dans l'oubli était, en outre, également dû aux monstruosité des années de guerre suivantes, des déportations de masse et des génocides. Enfin, elles échappaient aux grands récits français et allemands de la seconde guerre mondiale, à l'héroïsation et à la distinction entre victimes et coupables. La stigmatisation injuste de la politique d'évacuation du gouvernement français en Alsace et en Moselle, diffusée de façon systématique par la propagande allemande à la suite de l'annexion de fait, avait d'ailleurs des répercussions considérables et entravait le travail de mémoire bien au-delà de la libération.

En France, les premières études analytiques dépassant le caractère des récits individuels et des recueils de mémoires paraissent déjà dans les années cinquante. Loin de se limiter à ses propres souvenirs, Paul Glath retrace l'évacuation du pays de Bitche en Charente-Maritime sur la base d'une documentation solide⁶⁷. Dans son analyse pionnière de l'« exode », Jean Vidalenc réserve une partie considérable à la planification, préparation et mise en œuvre des évacuations à frontière franco-allemande en 1939⁶⁸. Toutefois, mis à part des exceptions négligeables⁶⁹, ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'un retour en force de l'historiographie régionale fait ressurgir l'intérêt pour l'histoire des évacuations. Parmi les ouvrages les plus importants de cette étape, on citera surtout celui

67 Paul-Édouard Glath, *Du pays de Bitche en Charente-Maritime. Souvenirs de 1939-40*, Strasbourg, Imprimerie commerciale, 1954.

68 Jean Vidalenc, *L'Exode de mai-juin 1940*, Paris, PUF, 1957, surtout p. 13-60. Voir récemment dans le même sens, Éric Alary, *L'Exode, un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, p. 21-50.

69 Voir, par exemple, Georges Foessel, « L'évacuation de Strasbourg (2-4 septembre 1939) », *Revue historique de l'armée*, 29/1, 1973, p. 237-252.

d'Henri Hiegel sur la « drôle de guerre » en Moselle⁷⁰, ainsi que l'étude de Kurt Hochstuhl sur l'histoire de l'Alsace entre 1938 et 1940⁷¹ et l'article volumineux de René Meyer paru dans un numéro spécial des *Saisons d'Alsace* dédié à l'histoire des évacuations de 1939⁷². Pierre Rigoulot reprendra le sujet de façon détaillée dans son ouvrage général sur la seconde guerre mondiale en « Alsace-Lorraine » (*sic !*)⁷³.

32

Depuis lors, l'intérêt n'a cessé de croître. En même temps, l'accent des recherches a successivement glissé des préparatifs et de la mise en pratique des évacuations vers la situation des évacués dans leurs départements d'accueil respectifs. C'est le cas d'un ouvrage collectif sur les « réfugiés pendant la seconde guerre mondiale » publié par Paul Lévy et Jean-Jacques Becker en 1999⁷⁴, ainsi que des études de Christine Odent-Guth sur l'installation des évacués thionvillois au département de la Vienne⁷⁵ qui ont d'ailleurs fortement inspiré le catalogue d'une exposition présentée aux Archives départementales de la Moselle et aux Archives municipales de Sarreguemines lors du 70^e anniversaire des évacuations de 1939-1940⁷⁶. Le même anniversaire a donné lieu à la publication d'un nouveau numéro spécial des *Saisons d'Alsace* comprenant des analyses, des commentaires et une vaste documentation photographique⁷⁷. Les *Cahiers lorrains* ont également fait apparaître un numéro spécial sur les évacuations en 2011⁷⁸. Plusieurs publications récentes visent un public plus large, non académique. Leur échelle d'intérêt ne dépasse cependant pas le cadre local et régional⁷⁹. Benoît Laurent a entrepris d'écrire une première vue d'ensemble couvrant les expériences des trois départements évacués, en

70 Henri Hiegel, *La Drôle de guerre en Moselle, 1939-1940*, t. 1, 3 septembre 1939-10 mai 1940, Sarreguemines, Pierron, 1983.

71 Kurt Hochstuhl, *Zwischen Frieden und Krieg. Das Elsaß in den Jahren 1938-1940. Ein Beitrag zu den Problemen einer Grenzregion in Krisenzeiten*, Frankfurt/Main, Lang, 1984. Quelques années avant, Lothar Kettenacker avait déjà signalé l'importance du sujet, en démasquant les interprétations fausses de la propagande nazie : *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsaß*, Stuttgart, DVA, 1973, surtout p. 131-140.

72 René Meyer, « L'évacuation, une tragédie frontalière », *Saisons d'Alsace*, n° 105, 1989, p. 37-133.

73 Pierre Rigoulot, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre, 1939-1945*, Paris, PUF, 1997.

74 Paul Lévy et Jean-Jacques Becker (dir.), *Les Réfugiés pendant la seconde guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999.

75 Christine Odent-Guth, *Les Évacués du pays thionvillois. De septembre 1939 à novembre 1940*, Metz, Serpenoise, 2010.

76 Béatrice Balland (dir.), *Un exil intérieur. L'évacuation des Mosellans de septembre 1939 à octobre 1940*, Catalogue, Lyon, Éditions Libel, 2009.

77 *Saisons d'Alsace*, 41, 2009.

78 *Cahiers lorrains*, 1/2, 2011.

79 Voir par exemple Catherine et François Schunk, *Réfugiés alsaciens et mosellans. Le Périgord sous l'Occupation*, Saint-Aventin, A. Sutton, 2012 ; *id.*, *Alsace-Périgord. Le choc culturel. Heurs et malheurs de l'évacuation*, Strasbourg, Coprur, 2009 ; *id.*, *Repas alsaciens en Périgord au temps de l'évacuation*, Périgueux, La Lauze, 2008 ; Serge Laurent, *Des Alsaciens dans les Landes*, Strasbourg, CRDP d'Alsace, 2011.

réservant l'intégration de cette histoire dans des contextes et dynamiques plus larges⁸⁰.

Du côté allemand, la recherche sur les évacuations de 1939-1940 est longtemps restée marginale. Mis à part une soixantaine de pages consacrés à l'évacuation de la « zone rouge » dans les *Dokumente deutscher Kriegsschäden*⁸¹, on ne recense que quelques publications d'intérêt purement local et régional jusqu'aux années 1980⁸². En 1984, Hans-Walter Herrmann est le premier à exposer les processus de planification et de préparation sur la base d'une documentation solide⁸³. La première étude approfondie a été publiée par Birgit Arnold en 1994⁸⁴. Si celle-ci ne s'intéresse qu'au seul Pays de Bade, deux articles de Joachim Kermann sur l'évacuation du *Gau Saarpfalz*⁸⁵ permettent de compléter nos connaissances sur les démarches administratives et le déroulement des évacuations dans les régions concernées. La question des pillages en zone évacuée, largement évitée par la recherche sur le cas français, est analysée par Irmtraud Eder-Stein⁸⁶. Armin Nolzen démontre comment les évacuations de 1939-1940 ont fait évoluer la relation entre le parti national-socialiste, les autorités civiles et la *Wehrmacht*⁸⁷. Le destin des évacués allemands dans les régions de réception à l'intérieur du pays est encore très peu connu. Katja Klee,

- 80 Benoît Laurent, *Septembre 1939-juin 1940. L'incroyable odyssée de 700 000 Alsaciens-Lorrains*, Saint-Denis, Éditions Publibook, 2016. Ce livre repose sur une thèse de doctorat en droit du même auteur : *L'Évacuation de 1939-1940 pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : étude juridique, économique et sociale*, thèse de doctorat de sous la dir. de Jean-Laurent Vonau, Université de Strasbourg, 2011.
- 81 Bundesminister für Vertriebene, Flüchtlinge und Kriegsgeschädigte (éd.), *Dokumente deutscher Kriegsschäden*, t. III, *Die kriegssachgeschädigte Wirtschaft. Industrie, Handel und Gewerbe, Landwirtschaft*, Bonn 1962, p. 520-522, 596-599, 606 sq. et 618-667.
- 82 Irmengard Peller-Séguy, « Von „Adventskranz“ bis „Hinterhaus“. Die politischen und militärischen Hintergründe der ersten Evakuierung der Saar 1939 », *Saarheimat*, 13, 1969, p. 205-209 ; « Das Kriegstagebuch unserer Heimat », *Kreis Trier-Saarburg. Ein Jahrbuch*, vol. 1, 1970, p. 273-319, et vol. 2, 1971, p. 267-314 ; Hans Heß, « Westwallbau, Räumung und Wiederbesiedlung in den Grenzgemeinden des ehemaligen Landkreises Bergzabern », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, 32, 1984, p. 90-106.
- 83 Hans-Walter Herrmann, « Die Freimachung der Roten Zone 1939/40 », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, 32, 1984, p. 64-89.
- 84 Birgit Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, Heidelberg, C. Winter, 1996.
- 85 Joachim Kermann, « Kriegsausbruch und Räumung der „Roten Zone“ im Gau Saarpfalz (September 1939). Zeitgenössische Berichte aus dem Justizbereich », *Mitteilungen des Historischen Vereins der Pfalz*, 97, 1999, p. 555-649 ; *id.*, « Die Evakuierung der „Roten Zone“ unter besonderer Berücksichtigung der ehemaligen Kreise Pirmasens und Zweibrücken », dans Elke Huber et Clemens Jöckle (dir.), *Die Rote Zone im Landkreis Südwestpfalz*, Pirmasens, Kreisverwaltung Südwestpfalz, 2000, p. 9-61.
- 86 Irmtraud Eder-Stein, « Plünderung im Freimachungsgebiet 1939/1940. Ein Strafbestand in Strafrecht und Rechtsprechung des NS-Staates », dans Wolfgang Haubrichs, Wolfgang Laufer et Reinhard Schneider (dir.), *Zwischen Saar und Mosel*, Saarbrücken, SDV, 1995, p. 419-436.
- 87 Armin Nolzen, « Planung und Durchführung der „Freimachungen“ an der westlichen Reichsgrenze 1939/40 », dans Jochen Oltmer (dir.), *Nationalsozialistisches Migrationsregime und „Volksgemeinschaft“*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2012, p. 243-263. Voir également sa contribution, ci-dessous.

Markus Fleischhauer et Thomas Flammer donnent quelques indications pour les cas de la Bavière, de la Thuringe et de l'État libre de Brunswick⁸⁸. D'autres contributions restent restreintes à des contextes locaux ou des cas individuels⁸⁹. Aussi, l'histoire des évacuations est-elle restée beaucoup moins popularisée en Allemagne qu'en France – mis à part quelques exceptions comme un récent documentaire diffusé par la *Saarländischer Rundfunk*⁹⁰.

En dehors du manque manifeste d'une vue d'ensemble, des lacunes de recherche importantes persistent ainsi en France et en Allemagne. Ni les implications et les conséquences économiques des évacuations, ni leur impact sur la relation des genres, les liens familiaux et les milieux sociaux n'ont été analysés de façon systématique. Seule la dimension confessionnelle a fait l'objet d'un intérêt particulier, mais limité à l'échelle locale⁹¹. À l'exception de Laird Boswell et de Shannon Fogg, qui s'intéressent aux frictions culturelles provoquées par les évacuations en France⁹², les retombées sur les identités collectives et sur les relations entre région et nation n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Il en est de même pour la mémoire des expériences vécues en 1939-1940, pourtant très présente dans les récits des témoins des deux côtés de la frontière. Malgré leur symétrie frappante, les évacuations en

⁸⁸ Katja Klee, *Im „Luftschutzkeller des Reiches“. Evakuierte in Bayern 1939-1953. Politik, soziale Lage, Erfahrungen*, München, Oldenbourg, 1999, surtout p. 27-37; Markus Fleischhauer (désormais Strehle), *Der NS-Gau Thüringen 1939-1945. Eine Struktur- und Funktionsgeschichte*, Köln, Böhlau, 2010, surtout p. 103-105 et 125; voir également Markus Strehle, « Der NS-Gau Thüringen als Evakuierungs- und Verlagerungsgau (1939-1945) », dans F. Lemmes et al., *Evakuierungen im Europa der Weltkriege*, op. cit., p. 95-108; Thomas Flammer, *Nationalsozialismus und katholische Kirche im Freistaat Braunschweig. 1931-1945*, Paderborn, Schöningh, 2013, surtout p. 151-161.

⁸⁹ Voir, par exemple, Paul Glass, « Das vergessene Denkmal von Harmuthsachsen oder wie Waldkappel zu Beginn des 2. Weltkriegs von evakuierten Saarländern überschwemmt wurde. Eine Spurensuche », *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde*, 117/118, 2012/2013, p. 247-268.

⁹⁰ *Heute noch müssen wir fort. Evakuierungen im deutsch-französischen Grenzgebiet 1939 und 1944*, documentaire d'Annette Bak diffusé en deux parties pour le *Saarländischer Rundfunk*, 27 octobre et 2 novembre 2017. Voir également le livret d'accompagnement : Annette Bak, *Heute noch müssen wir weg! Evakuierungen im saarländisch-lothringischen Grenzgebiet 1939 und 1944*, Sarrebruck, Geistkirch, 2016. Nicholas Williams et Eva Kübler, membres du projet EDEFFA, faisaient partie des conseillers de l'émission.

⁹¹ Claire Dietrich, « Les protestants d'Alsace du Nord durant l'évacuation en Haute-Vienne, 1939-1940 », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, n° 133, 1987, p. 580-601; Frank-Matthias Hofmann et Christine Lauer, « Seelsorge in der Grenzzone : Westwall und Evakuierungen », dans Christoph Picker, Gabriele Stüber, Klaus Bümlein et Frank-Matthias Hofmann (dir.), *Protestanten ohne Protest. Die evangelische Kirche der Pfalz im Nationalsozialismus*, Leipzig/Speyer, Evangelische Verlagsanstalt/Verlagshaus Speyer, 2016, t. 1, p. 621-638.

⁹² Laird Boswell, « Franco-Alsation Conflict and the Crisis of National Sentiment during the Phoney War », *Journal of Modern History*, 91, 1999, p. 558-584; *id.*, « Fissures dans la nation française. Les réfugiés alsaciens et lorrains en 1939-1940 », dans Max Lagarrigue (dir.), *1940, la France du repli. L'Europe de la défaite*, Toulouse, Privat, 2001, p. 197-208; Shannon Lee Fogg, « Where we are from, that is for pigs'. Alsatian Refugees in the Interior », dans *The Politics of Everyday Life in Vichy France. Foreigners, Undesirables, and Strangers*, New York, Cambridge University Press, 2009, p. 56-84.

France et en Allemagne n'ont guère été examinées de manière comparative, voire transnationale – à trois exceptions près : une étude de géographie humaine de 1991 sur les évacuations en cas d'urgence couvrant toute une série d'exemples dont les évacuations de 1939-1940⁹³ ; une monographie de Julia Torrie publiée en 2010, qui examine les politiques d'évacuation en France et en Allemagne face à la guerre aérienne et qui remonte brièvement aux évacuations de 1939-1940 dans son premier chapitre⁹⁴ ; et une étude de Sharif Gemie, Fiona Reid et Laure Humbert publiée en 2012, qui interprète les évacuations de 1939 en France comme une étape importante dans le développement du travail humanitaire auprès des réfugiés⁹⁵.

Les sources qui permettent de retracer l'histoire des évacuations de 1939-1940 s'avèrent à la fois fragmentaires et disparates, étant donné que les effets de ces mesures, par leur nature même, allaient bien au-delà du contexte purement régional et concernaient pratiquement toutes les sphères de la vie publique et privée. Il en résulte que les fonds d'archives à la base de nos recherches se répartissent entre de nombreuses archives nationales, régionales et locales. En ce qui concerne l'échelle nationale, la documentation la plus importante au niveau des autorités civiles est celle du Service central des Réfugiés et des Alsaciens-Lorrains (F 23/220 à 236) conservée aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. Au Service historique de la Défense à Vincennes, les séries 2 N (Conseil supérieur de la Défense nationale), 27 N (Grand quartier général), 29 N (Armées) et 31 N (Régions militaires) contiennent de nombreux dossiers relatifs à la préparation et l'exécution des repliements par les autorités militaires. Les fonds du Centre des Archives économiques et financières à Savigny-le-Temple et des Archives de la Banque de France à Paris permettent de reconstruire la gestion économique et financière des évacuations. En Allemagne, une bonne partie des archives centrales a été détruite pendant la guerre. Aux Archives fédérales (*Bundesarchiv*) à Berlin, il n'en reste pas moins une documentation dispersée sur les évacuations de 1939-1940 et leurs suites, surtout dans les fonds des ministères des Finances (R 2) et de l'Économie (R 3101), exploitées par Mathieu Dubois dans ce volume, ainsi que ceux du *Reichssicherheitshauptamt* (R 58) et de la chancellerie du parti national-socialiste (NS 6). La documentation conservée aux Archives militaires (*Bundesarchiv-Militärarchiv*) à Fribourg-en-Brisgau est beaucoup plus riche.

93 Wilbur Zelinsky et Leszek A. Kosinski, *The Emergency Evacuation of Cities. A Cross-National Historical and Geographical Study*, Savage, Rowman & Littlefield, 1991, p. 115-121 et 160-162.

94 Julia Torrie, "For Their Own Good". *Civilian Evacuations in Germany and France, 1939-1945*, New York, Berghahn, 2010, p. 31-45.

95 Sharif Gemie, Fiona Reid et Laure Humbert, *Outcast Europe. Refugees and Relief Workers in an Era of Total War 1936-48*, London, Continuum, 2012, p. 54-75.

Elle découle principalement des fonds du *Heeres- und Rüstungsamt* (RW 19), des *Rüstungsinspektionen* (RW 20) et des *Rüstungskommandos* (RW 21) ainsi que des *Heeresgruppen* (RH 19) et des *Armeeoberkommandos* (RH 20).

36

À l'échelle régionale, les archives départementales françaises constituent une base de départ indispensable à toute analyse approfondie de la matière. Cela vaut pour les archives des trois départements principalement concernés par les évacuations de 1939-1940 (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle) ainsi que pour leurs départements « de correspondance » à l'intérieur du pays (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Vienne, Haute-Vienne). En ce qui concerne les questions confessionnelles, nous avons notamment eu recours aux Archives de l'évêché de Strasbourg ainsi qu'au fonds de l'évêché de Metz déposé aux Archives départementales de la Moselle (29 J). La situation s'avère moins claire en Allemagne où les recherches au niveau régional sont entravées à la fois par les destructions subies pendant la guerre et par des chevauchements de compétences, dus aux rivalités intérieures du régime national-socialiste ainsi qu'à l'évolution du système fédéral après 1945. Une bonne partie de la documentation concernant les régions évacuées est conservée par le *Landesarchiv* à Sarrebruck, le *Landesarchiv* à Spire, le *Landeshauptarchiv* à Coblenche, le *Generallandesarchiv* à Karlsruhe et le *Staatsarchiv* à Fribourg-en-Brigau. En ce qui concerne les régions d'accueil, les fonds du *Hessisches Staatsarchiv* à Darmstadt, du *Thüringisches Hauptstaatsarchiv* à Weimar et du *Staatsarchiv Bamberg* se sont avérés les plus pertinents dans le cadre de nos recherches. Certaines lacunes peuvent être comblées par les archives ecclésiastiques des régions évacuées, telles que les archives diocésaines de Trèves, de Spire et de Fribourg-en-Brigau ainsi que les archives centrales de l'église protestante du Palatinat à Spire et du Pays de Bade à Karlsruhe. Dans les archives religieuses des régions d'hébergement, les évacués n'ont laissé que peu de traces.

Un dépouillement intégral des archives locales n'a été ni possible ni souhaitable dans le cadre de notre projet de recherche. Une partie des sources disponibles à ce niveau a déjà été exploitée par des archivistes, des chercheurs et des sociétés d'histoire sur place et valorisée dans de petits articles ou fascicules d'histoire locale. Cela nous a permis de constater de grandes similarités, mais aussi d'identifier des cas particuliers et exceptionnels en ce qui concerne la mise en pratique des évacuations et les expériences faites par les évacués. Des enquêtes systématiques ont été menées aux Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, au *Stadtarchiv* de Sarrebruck et aux Archives municipales de Sarreguemines. Certains dossiers conservés aux *Stadtarchive* de Bad Bergzabern, de Neunkirchen, de Pirmasens, de Rastatt et de Völklingen ont également été utilisés. Pour son étude sur les implications

économiques des évacuations, Luise Stein a eu recours à plusieurs archives d'entreprises, telles que les archives d'Arcelor Mittal à Florange, les archives du Centre historique minier à Lewarde, le *Saarstahl-Archiv* à Völklingen et les archives de *Villeroy & Boch* à Merzig.

Aux fonds d'archives s'ajoute une grande variété de sources publiées. Les journaux quotidiens et hebdomadaires ainsi que les magazines et revues de l'époque ont constitué le socle des recherches réalisées par Maude Williams sur la communication, les médias et la propagande politique dans le contexte des évacuations de 1939-1940. Cette couverture médiatique a d'ailleurs été beaucoup plus étendue et variée en France qu'en Allemagne où le sujet des évacuations à la frontière occidentale du Reich était soumis à des réglementations voire des interdictions rigoureuses de la part des autorités militaires et du ministère à la Propagande. Cela vaut également pour les actualités cinématographiques qui ne touchent pas au sujet des évacuations avant juin 1940 en Allemagne, tandis qu'elles informent régulièrement sur les mesures de repliement et le destin des évacués en France⁹⁶. Ce n'est qu'*a posteriori*, après la bataille de France, que le grand public allemand est informé sur l'évacuation des zones frontalières par des opuscules de propagande, souvent déguisée en témoignages ou en récits d'aventuriers⁹⁷. L'évocation fréquente des évacuations dans les rapports du parti social-démocrate en exil (*Sopade*)⁹⁸ et les comptes rendus réguliers du *Sicherheitsdienst* de la SS⁹⁹ permettent néanmoins un regard derrière les coulisses de la propagande officielle du « Troisième Reich ».

Une dernière catégorie de sources comprend les récits individuels qui se présentent au chercheur sous des formes très variées. D'un côté, ces récits servent à reconstruire les faits historiques et les expériences personnelles liées à l'évacuation. De l'autre, ils constituent la base de toute analyse sur l'histoire mémorielle des évacuations de 1939-1940. Il s'agit d'abord des témoignages et des souvenirs publiés immédiatement ou peu après la fin de la seconde guerre mondiale, surtout par des acteurs engagés qui tentent à documenter et à justifier leur comportement pendant la guerre¹⁰⁰. On ne trouve ce type de témoignage

⁹⁶ Voir la cinémathèque des Archives Gaumont-Pathé à Paris.

⁹⁷ Voir, par exemple, Günther Rumler et Otto Holzmann, *Freigemachtes Grenzland*, Berlin, Nordland, 1942 ; Rénatus Konstantzer, *Elf Monate hinter der Maginotlinie. Aus dem Kriegstagebuch eines elsässischen Reservisten*, Potsdam, A.W. Hayn's Erben, 1941 ; J.M. Felix, *Elsässische Flüchtlingsnot*, *op. cit.*

⁹⁸ *Deutschland-Berichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands (Sopade)* [1934-1940], Frankfurt/Main, Zweitausendeins, 1980.

⁹⁹ Heinz Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich. Die geheimen Lageberichte des Sicherheitsdienstes der SS 1938-1945*, Herrsching, Pawlak, 1984.

¹⁰⁰ Voir, par exemple, Georges Raymond Clément, *Avec l'Alsace en guerre 1940-1944*, Strasbourg, Istra, 1945 ; François Goldschmitt, *Tragédie vécue par la population des marches de l'Est*,

par ailleurs que du côté français¹⁰¹. À partir de la fin des années 1980, on observe la publication de plusieurs collections de témoignages consacrées soit plus généralement à l'histoire de la seconde guerre mondiale dans la région frontalière ou concrètement à l'histoire des évacuations¹⁰². S'y ajoute, surtout en France, une multitude de livres et de brochures commémoratives réunissant des témoignages, des documents et des photographies¹⁰³. Beaucoup de ces publications commémoratives sont les fruits de partenariats entre des anciennes communes évacuées et leurs villes et villages d'hébergement d'antan¹⁰⁴ qu'Eva Kübler approfondit dans le cadre de notre projet. Ont également été exploités plusieurs autobiographies et journaux intimes publiés ainsi que des manuscrits inédits mis à la disposition du projet EDEFFA ou conservés par l'Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique à Ambérieu-en-Bugey et par le *Deutsches Tagebucharchiv* à Emmendingen. Eva Kübler et Nicholas Williams ont d'ailleurs mené, enregistré et partiellement transcrit une trentaine d'entretiens avec des témoins de l'époque français et allemands.

Rech, chez l'auteur, 1947 ; Pierre Eude, *La Chambre de Commerce de Strasbourg pendant la guerre 1939-1944. Souvenirs*, Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1949 ; Frédéric Eccard, *Mes carnets 1939-1940. Avec les Alsaciens en Périgord*, Strasbourg, Édition des *Dernières Nouvelles de Strasbourg*, 1953. Voir également le livre de Paul-Édouard Glath, *Du pays de Bitche en Charente-Maritime, op. cit.*, qui, même s'il recourt fortement à des sources primaires, s'inscrit dans la même logique.

- 101** À l'exception des mémoires de Hans Trautes qui ne sont cependant publiées qu'en 1974 : *Erinnerungen an Saarbrücken während des Zweiten Weltkrieges, 1939-1945*, Saarbrücken, Minerva, 1974.
- 102** Voir, parmi d'autres, Marcel Neu, *L'Évacuation en Lorraine. Suivi de 21 témoignages d'évacués de Moselle et d'accueillants en Charente*, Sarreguemines, Pierron, 1989 ; Jacques Gandebeuf, *Le Silence rompu. La Moselle racontée aux Français de l'intérieur*, Metz, Serpenoise, 1996 ; Marie-Luise Herrmann (éd.), *Vor 50 Jahren mussten sie die Heimat verlassen. Die Evakuierung im Herbst 1944 und die Rückkehr nach Eschweiler 1945*, Eschweiler, Eschweiler Geschichtsverein, 1994 ; Katholische Erwachsenenbildung im Kreis Saarlouis et Christliche Erwachsenenbildung im Kreis Merzig-Wadern (éd.), „*Wie ich den Ausbruch des Zweiten Weltkrieges und die erste Evakuierung erlebte*“, Merzig, 1995 ; Arbeitskreis Dorfgeschichte (éd.), *Zeitzeugen II. Weltkrieg. Ommersheimer Soldaten erzählen*, Mandelbachtal-Ommersheim, Arbeitskreis Dorfgeschichte, 2006 (= Ommersheimer Dorfchronik, t. 1) ; *id.* (éd.), *Zeitzeugen II. Weltkrieg. Ommersheimer Zivilpersonen erzählen*, Mandelbachtal-Ommersheim, Arbeitskreis Dorfgeschichte, 2009 (= Ommersheimer Dorfchronik, t. 2). D'autres témoignages ont été publiés dans *Saisons d'Alsace*, n° 105, 1989 ; *Unsere Heimat. Mitteilungsblatt des Landkreises Saarlouis für Kultur und Landschaft*, 24/3, 1999.
- 103** Voir, par exemple, *L'Exode de Ham-sous-Varsberg. Douze mois de notre vie, 1939-1940*, Ham-sous-Varsberg, 1989 ; Laurent Kleinhentz, 1939/40 : *Dans la tourmente. L'histoire de Farébersviller et des villages autour de la Ligne Maginot aquatique*, Faulquemont, L. Wilmouth, 1999.
- 104** Voir, par exemple, Georges Forlen, *Saint-Louis, Lecture. Récits et témoignages de l'évacuation 1939-40*, Huingue, Bieler, 1969 ; Norbert Loeffleur (dir.), *Mémoire d'un exode. L'évacuation de Saint-Louis 1939/1940*, Saint-Louis, Ruc, 1989 ; *Cinquante ans. L'évacuation, Strasbourg-Périgueux*, Strasbourg, Finkmatt, 1989 ; Jean-François Lanneluc (éd.), *Évacuation de Strasbourg à Périgueux (1939-1945). Ils se souviennent et racontent. Recueil de témoignages*, Ville de Strasbourg, 2011.

FAIRE L'HISTOIRE DES ÉVACUATIONS : QUESTIONNEMENTS, APPROCHE ET
CONTRIBUTION À L'HISTORIOGRAPHIE

Les évacuations méritent d'être étudiées non seulement à cause de l'importance des événements mêmes, mais aussi parce que leur étude nous apprend bien des choses sur les évolutions plus larges des sociétés française et allemande, les politiques des États, le fonctionnement des administrations civiles et militaires et les relations entre les autorités publiques et les populations civiles du milieu des années trente à la première phase de la seconde guerre mondiale. Elle nous permet donc de mieux comprendre comment la France et de l'Allemagne entrèrent en guerre, comment ce processus fut géré par les autorités respectives et à quel point il affecta les relations des Français et des Allemands avec leurs autorités.

C'est dans cette perspective que nous organiserons notre étude autour de trois problématiques liées les unes aux autres :

1. Quelles furent les conséquences économiques, sociales et sociétales des évacuations pour les régions concernées ainsi que pour l'Allemagne et la France en général, à court, moyen et long terme ?

2. Les instances gouvernementales et administratives abordent-elles les évacuations de masse de la population civile et les conflits qui en résultent différemment, selon qu'il s'agisse d'une dictature ayant une aspiration totalitaire ou d'une démocratie parlementaire et pluraliste ? Des deux côtés de la frontière, les évacuations furent un défi pour les autorités et mirent en cause la légitimité des régimes qui durent faire preuve de leur capacité d'organiser, de protéger les populations, de mobiliser des ressources. Dans quelle mesure y réussirent-elles, par quels moyens, et comment leurs démarches furent-elles perçues par les populations ? Comment replacer les évacuations dans les évolutions à long terme des deux pays, dans le contexte international et l'éventail d'autres formes de migrations forcées de l'époque ? Nous nous proposons d'établir notamment dans quelle mesure des expériences précédentes firent figure de modèle aux évacuations de 1939-1940, et comment l'expérience de celles-ci influa elle-même sur des déplacements et des pratiques administratives ultérieures. Il s'agit donc de s'interroger sur les continuités et les effets d'apprentissage sur les plans idéologique, juridique, institutionnel, personnel et praxéologique.

3. Dans quelle mesure les évacuations influencèrent-elles les relations entre la région et la nation tant au niveau du vécu que de la mémoire ? Ont-elles renforcé ou affaibli les sentiments d'appartenance régionale ? Ont-elles renforcé les liens entre les régions frontalières et intérieures des deux pays à court, moyen et à long terme ? À court terme, pour les années 1939-1940, il faut se demander si les évacuations ont contribué à intégrer les régions concernées et leurs populations

dans les communautés nationales ou si ces mesures ont renforcé des préjugés et des peurs, bien présents dans les régions frontalières, à l'égard de l'Étation. À moyen et à long terme se pose la question des réseaux interrégionaux (politiques, sociaux, économiques, associatifs) créés par le séjour dans les régions et départements de correspondance ainsi que du rôle des évacuations en tant que lieu de mémoire de l'après-guerre jusqu'à nos jours.

Par le biais de ces interrogations, notre étude apporte une contribution à de nombreux débats plus larges qui touchent à la fois les historiographies de la Troisième République finissante et du nazisme aussi bien que celles relatives aux guerres mondiales et aux espaces frontaliers. Commençons par les deux derniers champs de recherche mentionnés, dépassant les historiographies nationales, avant d'explicitier les débats concernant plus particulièrement la France et l'Allemagne.

40 Depuis une vingtaine d'années, la recherche historique sur les guerres modernes a discuté intensément le concept de *guerre totale*, son essence, son utilité, son champ d'applicabilité ainsi que les implications de la « totalisation » de la guerre – et des guerres mondiales en particulier¹⁰⁵. Si nous acceptons le terme, se posent de nombreuses questions concernant à la fois les caractéristiques et effets et la logique et les dynamiques propres de la guerre présumée totale, mais aussi la portée et des limites de la totalisation dans des cas concrets. Notre étude peut renouer avec ces débats. Dans quelle mesure les évacuations en France et en Allemagne furent-elles une conséquence d'une conception de guerre comme totale issue de l'expérience de la Grande Guerre, et dans quelle mesure contribuèrent-elles de leur tour à la totalisation de la guerre ? Développèrent-elles une dynamique propre indépendamment des différences politiques et sociétales entre les pays ; ou fut-ce la volonté politique et idéologique qui détermina malgré tout la manière dont les populations furent traitées ? En somme, à quel point les différences de régime sont-elles importantes, voire décisives ?

Le deuxième volet concerne la recherche sur les zones frontalières. Elle fut longtemps plutôt le domaine des sociologues et géographes, mais a attiré pendant les dernières années un intérêt croissant parmi les historiens¹⁰⁶.

¹⁰⁵ À titre d'exemple, Roger Chickering et Stig Förster (dir.), *Anticipating Total War. The German and American Experiences, 1871-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 ; Roger Chickering, Stig Förster et Bernd Greiner (dir.), *A World at Total War. Global Conflict and the Politics of Destruction, 1937-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005 ; Alya Aglan et Robert Frank (dir.), *1937-1947. La guerre-monde*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2015, 2 vol.

¹⁰⁶ Voir Étienne François, Jörg Seifarth, Bernhard Struck (dir.), *Die Grenze als Raum, Erfahrung und Konstruktion. Deutschland, Frankreich und Polen vom 17. bis zum 20. Jahrhundert*, Frankfurt/Main/New York, Campus, 2007 ; Christophe Duhamelle, Andreas Kossert et Bernhard Struck (dir.), *Grenzregionen. Ein europäischer Vergleich vom 18. bis zum*

Les approches sont aussi variées que les thèmes et les problématiques traitées, mais presque tous les travaux partagent un même souci : expliquer et écrire l'histoire des régions frontalières non pas de par le centre d'un État(-nation) – l'approche généralement privilégiée jusque-là – mais de par la périphérie. Ce changement de perspective important va de pair avec un constat : la périphérie n'est périphérique que géographiquement, mais s'avère souvent cruciale pour comprendre l'évolution des États-nations en Europe depuis le XVIII^e siècle. En résulte un plaidoyer pour écrire l'histoire de l'État-nation davantage par la périphérie et non plus exclusivement par les centres de pouvoir. Cette idée a été reprise en quelque sorte par Dietmar Süß dans son ouvrage récent sur la société allemande à l'époque national-socialiste (sans que l'auteur semble directement inspiré par l'historiographie des frontières)¹⁰⁷. Elle est tout aussi pertinente pour l'histoire de la France des années 1930 et 1940.

Un troisième volet comprend les débats sur les modes et l'état de la préparation à la guerre et notamment la mobilisation des économies et des populations. Ces questions concernent en principe tant le cas allemand que le cas français, mais c'est surtout pour la Troisième République finissante qu'elles ont suscité des débats controversés. Ceux-ci ont leur origine à l'heure des événements mêmes quand la droite nationaliste oppositionnelle polémiqua contre les gouvernements issus du Front populaire, puis le régime de Vichy contre la République tout court, reprochant aux responsables des gouvernements précédents d'avoir négligé l'armement et la préparation de la nation à la guerre et d'être ainsi responsables de la défaite. Cette image très négative et unilatérale, empreinte par la propagande vichyssoise, fut ensuite largement corrigée par la recherche historique¹⁰⁸. Le débat autour de la mobilisation au sens large est pourtant loin d'être clos. À commencer par le constat que les travaux empiriques sur la pratique de la mobilisation économique aux niveaux régional, départemental et local font largement défaut. Par le biais d'une comparaison franco-britannique, Talbot Imlay a attesté un relatif échec à la politique économique française des années 1938-1940. Selon lui, la préparation économique de la France à la guerre,

20. *Jahrhundert*, Frankfurt/Main/New York, Campus, 2007 ; Katarzyna Stoklosa, Gerhard Besier (dir.), *European border regions in comparison. Overcoming nationalistic aspects or re-nationalization ?*, New York, Routledge, 2014 ; sur le plan conceptuel, voir aussi Michiel Baud et Willem Van Schendel, « Toward a Comparative History of Borderlands », *Journal of World History* 8/2, 1997, p. 211-242 ; sur les *border studies* comme champ interdisciplinaire : Thomas Wilson M. et Hastings Donnan (dir.), *A companion to border studies*, Hoboken et al., Wiley Blackwell, 2012.

107 Dietmar Süß, „Ein Volk, ein Reich, ein Führer“. *Die deutsche Gesellschaft im Dritten Reich*, München, Beck, 2017.

108 Voir notamment Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, Paris, Gallimard, 1990, 2 vol ; Robert Frank, *La Hantise du déclin. Le rang de la France en Europe, 1920-1960 ; finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994 ; Dominique Barjot, *Deux guerres mondiales : 1914-1918, 1939-1945*, Paris, Economica, 2012.

rester dans un cadre largement libéral, aurait manqué d'efficacité, au moins en comparaison avec les démarches britanniques, plus dirigistes¹⁰⁹. Mais à quel point ce constat d'un manque d'efficacité peut-il être généralisé ? L'exemple des évacuations et la comparaison franco-allemande vont nous amener, nous le verrons, à nuancer cette interprétation.

42

Quant à l'historiographie du nazisme, trois débats sont particulièrement importants pour notre étude, dont le premier concerne le fonctionnement et la dynamique du régime, les deuxième et troisième la relation entre l'État et la société¹¹⁰. Le caractère polycratique du régime, bien établi depuis les controverses acharnées des années 1970 et 1980 entre « intentionnalistes » et « fonctionnalistes », est réapparu au centre d'intérêt de plusieurs recherches récentes¹¹¹. Ces chercheurs mettent l'accent sur l'effet mobilisateur, dynamisant et radicalisant de la polycratie et soulignent que le fameux « chaos administratif » (*Ämterchaos*) du Troisième Reich, avec la multiplication d'administrations extraordinaires, des champs de compétences vaguement délimités et les rivalités entre les différentes bureaucraties et organisations, ne fut en fait chaotique qu'en apparence et ne doit surtout pas être interprété *a priori* comme dysfonctionnel et inefficace. Ils démontrent aussi les marges de manœuvre parfois considérables dont disposaient les instances administratives intermédiaires dans les régions du Reich (et dans les pays occupés), ainsi que les intérêts propres poursuivis par leurs chefs, notamment les *Gauleiter*, et les particularismes en résultant (*Gaupartikularismus*)¹¹². Notre projet livre au lecteur de nombreux nouveaux exemples. Nonobstant, ces structures, créant des concurrences perpétuelles et souvent violentes à l'intérieur de l'appareil administratif et politique,

109 Talbot C. Imlay, *Facing the Second World War: Strategy, politics, and economics in Britain and France, 1938-1940*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2003, p. 243-298. C'est également le constat que faisait Michel Margairaz dans *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion. 1932-1952*, Paris, CHEFF, 1991, t. 1.

110 Introduction approfondie pour le lecteur français, avec de nombreux renvois à la recherche très riche, Jean-Paul Cahn, Stefan Martens et Bernd Wegner (dir.), *Le Troisième Reich dans l'historiographie allemande. Lieux de pouvoir – Rivalités de pouvoirs*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2013 ; voir aussi *L'Allemagne de Hitler 1933-1945*, introd. François Bédarida, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

111 Voir, pour l'une des positions primordiales, Hans Mommsen, « Hitler en tant que dictateur : la place du "Führer" dans le système de pouvoir national-socialiste », dans J.-P. Cahn, S. Martens et B. Wegner (dir.), *Le Troisième Reich dans l'historiographie allemande, op. cit.*, p. 27-38 ; et pour le débat actuel surtout Sven Reichardt et Wolfgang Seibel (dir.), *Der prekäre Staat. Herrschen und Verwalten im Nationalsozialismus*, Frankfurt/Main, Campus, 2011.

112 Michael Ruck, « Partikularismus und Mobilisierung – traditionelle und totalitäre Regionalgewalten im Herrschaftsgefüge des NS-Regimes », dans S. Reichardt et W. Seibel, *Der prekäre Staat, op. cit.*, p. 75-120 ; Jürgen John, Horst Möller et Thomas Schaarschmidt (dir.), *Die NS-Gaue. Regionale Mittelinstanzen im zentralistischen „Führerstaat“*, München, Oldenbourg, 2007.

contribuaient pour une part importante et, à certains égards, décisive à la radicalisation permanente du régime et à sa dynamique criminelle¹¹³.

Un deuxième faisceau de débats concerne la nature, le fonctionnement et les effets volontaires et involontaires de la politique économique du régime national-socialiste. En ce qui concerne le système économique, le rôle de l'État et les marges de manœuvre des entrepreneurs, Christoph Buchheim et Jonas Scherner contredisent l'idée d'une *Kommandowirtschaft*. Ils soulignent que les principes de la propriété privée et de la liberté de contracter étant maintenus, les entreprises gardèrent sous le nazisme une autonomie importante face à un État utilisant des incitations économiques plutôt que la contrainte¹¹⁴. Cette discussion s'inscrit dans la lignée des débats plus anciens sur le soutien des élites industrielles à Hitler et autour de la question du « primat du politique » sur l'économique¹¹⁵. Elle renvoie également à la politique du régime envers les ouvriers¹¹⁶ et la politique sociale en général¹¹⁷, qui ne justifie certes pas de le qualifier de *Gefälligkeits-* ou *Wohlfühl-Diktatur*¹¹⁸, mais en effet de

113 Voir Rainer Hudemann, « Nazisme et fascisme. Réflexions sur la place de l'idéologie dans l'avènement et les structures du régime », dans Serge Berstein et Michel Winock (dir.), *Fascisme français ? La controverse*, Paris, Éditions du CNRS, 2014, p. 193-219 ; *id.*, « Le concept de totalitarisme, la structure du national-socialisme et le retour du politique dans la recherche », dans Jean Baudouin et Bernard Bruneteau (dir.), *Le Totalitarisme. Le concept et ses usages*, Rennes, PUR, 2014, p. 181-198.

114 Christoph Buchheim, « Unternehmen in Deutschland und NS-Regime 1933-1945. Versuch einer Synthese », *Historische Zeitschrift*, 282/1, 2006, p. 351-390 ; Christoph Buchheim et Jonas Scherner, « The Role of Private Property in the Nazi Economy. The Case of Industry », *The Journal of Economic History* 66/2, 2006, p. 390-416. Cette interprétation est pourtant vigoureusement contestée notamment par Peter Hayes, voir Peter Hayes, « Corporate Freedom of Action in Nazi Germany », *Bulletin of the German Historical Institute*, 45, automne 2009, p. 29-42. Voir aussi la réponse de C. Buchheim et J. Scherner, « Corporate Freedom of Action in Nazi Germany. A Response to Peter Hayes », *Bulletin of the German Historical Institute*, 45, automne 2009, p. 43-50.

115 Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », nouv. éd. 2017, chap. 3. Le primat du politique sur l'économique a été largement confirmé par l'étude monumentale d'Adam Tooze, *Le Salaire de la destruction : formation et ruine de l'économie nazie*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, qui attribue toutefois un rôle important à l'agentivité des entrepreneurs allemands. Synthèse : Johannes Bähr, « Entre marché et politique : les entreprises sous le Troisième Reich », dans J.-P. Cahn, S. Martens et B. Wegner (dir.), *Le Troisième Reich dans l'historiographie allemande, op. cit.*, p. 191-205.

116 Pour une synthèse récente, voir Michael Schneider, *In der Kriegsgesellschaft. Arbeiter und Arbeiterbewegung 1939 bis 1945*, Bonn, Dietz, 2014.

117 Voir le débat controversé soulevé par Götz Aly, *Comment Hitler a acheté les Allemands. Le III^e Reich, une dictature au service du peuple*, Paris, Flammarion, 2^e éd. 2008 ; synthèse : Marie-Bénédicte Vincent, *Le Premier xx^e Siècle, 1900-1949*, t. 1 de Marie-Bénédicte Vincent, Alain Lattard et Sandrine Kott, *Histoire de la société allemande au xx^e siècle*, Paris, La Découverte, 2011 ; Pierre Aycoberry (dir.), *La Société allemande sous le III^e Reich (1933-1945)*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.

118 Selon les termes utilisés soit par Götz Aly lui-même, soit par ses critiques.

*völkische Wohlfahrtsdiktatur*¹¹⁹, de même qu'à la mobilisation des femmes – en contradiction avec l'idéologie nazie¹²⁰ – et des effets « émancipateurs » du nazisme¹²¹. Néanmoins, dans une perspective de comparaison internationale, il convient de ne pas surestimer le caractère novateur de la politique nazie dans ces domaines ; ainsi, les instruments de la politique économique ressemblaient jusqu'à un certain degré à ceux employés par le *New Deal* américain et ceux de la politique sociale – par exemple pour l'introduction des congés payés et des possibilités de vacances – à ceux du Front populaire français. La spécificité nazie se situait notamment, par rapport aux démocraties, dans l'ampleur de la dissimulation du coût de ces politiques et de leur instrumentalisation pour la préparation de la guerre. Une approche neuve vient d'être présentée dans ce contexte par Johann Chapoutot qui (re)construit, à partir d'une myriade d'écrits nationaux-socialistes et de manière systématique, une « culture » nazie¹²².

44

Le troisième débat tourne autour de la notion de la *Volksgemeinschaft* (« communauté du peuple ») si chère à la propagande nazie¹²³. Restait-elle une formule creuse, de la seule propagande, visant à immobiliser la classe ouvrière et masquant, par un discours valorisant, les inégalités sociales persistantes voire croissantes ? ou acquit-elle, au moins dans l'imaginaire d'une partie de la population, une substance réelle, devenant ainsi également un fait social ? Peut-elle même être utilisée comme un concept de recherche fructueux, permettant de faire ressortir les processus, interdépendants, d'inclusion et d'exclusion dans la société allemande de 1933 à 1945 ?

L'approche que nous avons choisie est comparative. La comparaison nous permet d'abord de dégager les spécificités nationales et régionales des évacuations. Elle sert ensuite de référence pour porter un jugement sur l'efficacité, le succès ou l'échec des mesures prises qu'il est nettement plus opportun d'évaluer en termes relatifs plutôt qu'absolus. Elle a enfin aussi une valeur explicative, car elle nous permet de mieux évaluer comment des facteurs comme le régime politique, le centralisme (côté français) ou la multiplicité des instances impliquées (côté

119 Uwe Lohalm, *Völkische Wohlfahrtsdiktatur. Öffentliche Wohlfahrtspolitik im nationalsozialistischen Hamburg*, München, Dölling und Galitz, 2010.

120 Dörte Winkler, *Frauenarbeit im „Dritten Reich“*, Hamburg, Hoffmann und Campe, 1977.

121 Voir Nicole Kramer, *Volksgenossinnen an der Heimatfront. Mobilisierung, Verhalten, Erinnerung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2011.

122 Johann Chapoutot, *La Loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014.

123 Ian Kershaw, « Volksgemeinschaft. Potenzial und Grenzen eines neuen Forschungskonzepts », *Vierteljahrshäfte für Zeitgeschichte*, vol. 59/1, 2011, p. 1-17 ; Janosch Steuerer, « Was meint und nützt das Sprechen von der ‚Volksgemeinschaft‘? Neuere Literatur zur Gesellschaftsgeschichte des Nationalsozialismus », *Archiv für Sozialgeschichte* 53, 2013, p. 487-534 ; Armin Nolzen, « Le NSDAP et la “Communauté du peuple”, 1933-1945 », dans J.-P. Cahn, S. Martens et B. Wegner (dir), *Le Troisième Reich dans l'historiographie allemande*, op. cit., p. 39-59.

allemand), les différences linguistiques et confessionnelles entre les évacués et les populations des zones d'accueil, pour n'en citer les plus importants, ont influencé les événements.

Au-delà du cadre comparatif, nous nous intéressons particulièrement aux liens et aux rapports entre les événements en France et en Allemagne qui s'avèrent, malgré la fermeture des frontières et le début des hostilités et contrairement à ce que l'on pourrait croire, à maints égards liés les uns aux autres. Ce sont ces transferts et interférences transfrontaliers et transnationaux, jusque-là ignorés dans les publications sur les évacuations, que nous nous proposons de mettre en relief afin de libérer les récits des événements de la cage du nationalisme historiographique dans lequel ils sont jusque-là enfermés. Ce n'est pas par souci d'une mode historiographique que nous adoptons une telle perspective transnationale, mais parce qu'elle nous permet, tout comme le regard comparatif, de mieux comprendre et expliquer. Elle nous permet aussi de mieux établir quand, où et à quel point les flux transfrontaliers et transnationaux sont interrompus. En effet, faire de l'histoire transnationale ne signifie pas voir des interconnexions, croisements et enchevêtrements partout et montrer à quel point ils sont importants ; au contraire, la démarche transnationale implique de s'intéresser au même titre aux liens coupés, d'établir les moments de rupture, de mettre en relief les processus de désenchevêtrement et leurs conséquences¹²⁴.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ET STRUCTURE DU LIVRE

Sans prétendre à l'exhaustivité, les chapitres qui suivent apportent tous divers éléments de réponses aux questionnements présentés ci-dessus, la comparaison se faisant soit au sein du même chapitre, soit par la confrontation de deux études de cas consécutives. Parmi le grand éventail des résultats, quelques traits généraux et transversaux méritent d'être évoqués préalablement.

Sur le plan empirique, le nombre d'évacués est nettement supérieur à ce que nous attendions. Surtout du côté allemand, les chiffres figurant jusqu'alors dans la littérature doivent donc être considérablement revus à la hausse.

Il s'avère ensuite que la France avait mieux préparé les évacuations que l'Allemagne et qu'elle fut aussi, somme toute, mieux préparée à résoudre les problèmes qui en résultaient. En ce qui concerne les évacuations, on ne peut certainement pas dire que la France « a échoué, sur le plan politico-économique,

¹²⁴ Voir, pour une structuration conceptuelle, Rainer Hudemann, « Sarre-Lor-Lux : Réseaux dans une région centrale de l'Europe », dans Rainer Hudemann (dir.), *Lieux de la mémoire transfrontalière*, op. cit.

au test de la guerre¹²⁵ ». Il faut donc relativiser l'idée selon laquelle la France aurait été mal préparée à la guerre en comparaison avec l'Allemagne nazie – surtout quand il s'agissait de la protection de la population civile. Les structures concurrentielles et, pour les évacuations, souvent dépourvues de définitions claires dans l'appareil nazi ont considérablement entravé un déroulement ordonné, voire satisfaisant, de ces premiers déplacements de masse de populations de la guerre.

Par ailleurs, les évacuations ont créé de nombreux problèmes et conflits des deux côtés de la frontière, mais les autorités françaises semblent les avoir globalement un peu mieux gérés. En général, celles-ci ne furent pas moins efficaces que les autorités allemandes, parfois même plus efficaces, par exemple pour mobiliser la force de travail des mineurs de fond évacués. L'idée reçue selon laquelle une dictature serait plus efficace qu'une démocratie n'est donc pas confirmée ici.

46

D'autre part, tant en Allemagne qu'en France, les acteurs administratifs intermédiaires, mais aussi les entrepreneurs, les travailleurs et les autres évacués avaient en général des marges de manœuvre importantes, nonobstant les tentatives, surtout par l'État nazi, de les réduire et de resserrer le contrôle. Ce résultat contribue à relativiser le caractère présumé totalitaire du régime nazi, au moins en 1939-1940.

Ainsi, l'action des Églises pouvait alléger le destin des populations déracinées à bien des égards. Cependant, des deux côtés, elles rencontrèrent des obstacles. En France, la séparation des Églises et de l'État depuis 1905 avait pour effet de laisser les cultes – catholique, protestant, juif – en dehors des préparatifs de l'évacuation, alors que dans la réalité leur rôle s'avéra des plus utiles. En Allemagne, les Églises souffraient de l'hostilité générale du régime à leur égard, renforcée par la politique du NSDAP de refouler des organisations de la société civile autant que l'armée afin d'asseoir sa propre réputation.

En outre, au-delà de leurs conséquences immédiates, les évacuations des zones frontalières en 1939-1940 eurent des impacts non négligeables à moyen et à long terme. Notamment sur les plans juridique et administratif, d'importants effets d'apprentissage et des continuités sont à noter, mais également des effets économiques et socio-culturels :

- Les instances principales chargées de la planification et de l'organisation restant les mêmes, les expériences de 1939-1940 influencèrent directement la mise en œuvre de toutes les évacuations ultérieures en Allemagne (évacuations de femmes et d'enfants des villes exposées aux raids aériens, déplacements d'entreprises industrielles, évacuations de populations frontalières à l'est et à

125 «[...] in the political-economic dimension France failed the test of war» (T. Imlay, *Facing the Second World War*, op. cit., p. 298).

l'ouest dans la phase finale de la guerre), mais aussi dans la France républicaine et de Vichy (« exode » de mai-juin 1940, secours aux réfugiés au niveau départemental, évacuations de villes bombardées par les Alliés).

- Les dispositions administratives et juridiques prises à l'occasion des évacuations de 1939-1940 pour régler les questions de subsistance et d'allocation, d'indemnisation, de dédommagement, de réquisition, de lutte contre le pillage, de reconstruction de villages et villes détruits, etc. restèrent en vigueur et devinrent des éléments clés de la gestion publique pendant et après la guerre.
- Au niveau des pratiques politiques et administratives, les évacuations de 1939-1940 servirent de premier banc d'essai à la coopération entre autorités militaires, administration civile, entreprises, organismes privés et – dans le cas allemand – parti national-socialiste en période de guerre. En France, la question du retour des populations évacuées devint une première épreuve démontrant les possibilités et les limites d'une collaboration entre autorités françaises et occupants allemands.
- Les évacuations de 1939-1940 furent une étape importante dans la reconfiguration de l'assistance sociale. Elles incitèrent les organismes existants – publics, confessionnels et privés – à s'adapter aux conditions de la guerre et provoquèrent la création de nouvelles œuvres charitables¹²⁶.
- Sur les plans économique, social et culturel, les évacuations créèrent ou renforcèrent les liens des zones évacuées avec les zones adjacentes ainsi qu'avec l'intérieur du pays (liens personnels, création d'amicales, déplacements et coopérations d'entreprises) dont certains furent éphémères ou limités au temps de la guerre, d'autres plus durables (parrainage et coopérations entre communes).

Enfin, dans le contexte de la seconde guerre mondiale, les évacuations ont servi – sinon toujours intentionnellement dès le début, en tous cas dans la pratique de la dynamique de la violence – à préparer l'organisation des nouveaux grands crimes. Cela concerne le démarrage de l'« euthanasie » pendant l'hiver 1939-1940, qui devait coûter la vie à environ 200 000 handicapés et patients psychiques en Allemagne et atteindre nombre de territoires occupés, par le déplacement de ces personnes qu'analyse Jasmin Nicklas dans ce volume. Est concernée l'organisation financière ultérieure de la guerre considérée par Mathieu Dubois. Et les expériences de l'évacuation servirent notamment directement l'organisation des grands déplacements suivants de populations, qui devaient mener soit à la destruction de millions de vies dans le cadre de la Shoah et au-delà, soit au déracinement de millions d'autres.

¹²⁶ Voir, ci-dessous, Daniel Hadwiger.

La première partie du livre, consacrée à la planification et à l'organisation des évacuations de 1939-1940, est ouverte par une comparaison systématique, par Nicholas Williams¹²⁷, des conceptions et démarches en France et en Allemagne du lendemain de la première guerre mondiale jusqu'en 1940. Les deux études de cas qui suivent se concentrent sur des institutions spécifiques qui jouent un rôle crucial dans l'organisation des évacuations : d'abord le Service central des Réfugiés sous l'autorité de Robert Schuman, retracé par Alexandre Rolland ; puis, dans le chapitre rédigé par Armin Nolzen, le parti national-socialiste qui, avec ses formations annexes, se réserve un rôle particulier dans l'organisation de l'évacuation et l'encadrement des évacués afin de se présenter comme un acteur puissant et proche de la population allemande, créant ainsi de nombreux problèmes de coordination administrative.

48

La deuxième partie s'intéresse aux ressources que les autorités doivent mobiliser pour mettre en œuvre l'évacuation ou qu'elles cherchent en revanche à protéger au moment de l'évacuation, que ces ressources soient financières, économiques ou culturelles. Dans un chapitre sur le financement des évacuations en France et en Allemagne, Mathieu Dubois s'interroge sur le coût des différentes branches de l'opération pour tenter de chiffrer leur part respective et de déterminer le poids d'ensemble de l'évacuation sur les finances publiques (État, communes) et les modalités budgétaires du financement par deux États en guerre. Luise Stein décrit ensuite les interventions étatiques allemandes et françaises auprès des entreprises évacuées. Analysant l'encadrement juridique aussi bien que les démarches concrètes, elle met en lumière les positionnements en partie, mais pas totalement divergents entre la Troisième République et le Reich allemand face à l'économie privée. La question des biens culturels évacués est enfin traitée sous forme d'une étude de cas présentée par Rainer Möhler. Ce chapitre examine le comportement de la *Reichsuniversität Straßburg*, mise en place par l'occupant dès 1940, vis-à-vis de l'Université de Strasbourg et de la Bibliothèque nationale universitaire repliées en septembre 1939 à Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme¹²⁸.

La troisième partie est vouée à la propagande et à la politique sociale, deux aspects souvent interconnectés dans la mesure où les autorités s'en servaient pour assurer la loyauté des populations évacuées. Ce constat est pertinent des deux côtés de la frontière même si le caractère instrumental est plus évident et prononcé dans l'Allemagne nazie. Le chapitre sur la

¹²⁷ Nicholas Williams, Maude Williams et Luise Stein publieront prochainement leurs thèses de doctorat, déjà soutenues, sur les contextes de leurs contributions dans ce volume.

¹²⁸ Pour les collections des musées, voir Philippe Tanchoux, « L'évacuation des collections des musées du Nord et de l'Est de la France lors de la Seconde Guerre mondiale », dans F. Lemmes et al., *Evakuierungen im Europa der Weltkriege*, op. cit., p. 109-121.

« guerre des mots et d'images », rédigé par Maude Williams, montre que les évacuations de la région frontalière jouent un rôle, sinon important, du moins révélateur des politiques de propagande divergentes des deux États, mais prouve aussi l'importance de rumeurs de toutes sortes et l'impuissance des deux États à contrôler complètement les flux d'information. Daniel Hadwiger compare ensuite les différentes activités d'assistance en Allemagne et en France en faveur des évacués en se concentrant, dans chaque pays, sur la principale organisation d'assistance faisant le lien entre l'État et les évacués : la *Nationalsozialistische Volkswohlfahrt* (NSV) et le Secours national (SN). Si les évacuations sont révélatrices du comportement des États et de leurs administrations envers la population majoritaire, elles le sont encore davantage du traitement des groupes marginalisés de la société. Jasmin Nicklas approfondit cette problématique en prenant l'exemple des institutions psychiatriques allemandes et françaises qui furent évacuées, avec leurs patients, dans des zones frontalières en 1939.

La quatrième partie est consacrée au séjour des populations évacuées dans les régions d'accueil et comprend trois études de cas : sur les évacués du Landkreis St. Ingbert (Sarre) en Thuringe (Tom Fehrmann), sur les évacués jurassiens et les expulsés d'Alsace-Lorraine dans le Tarn (Léa Dumas) et sur les évacués alsaciens dans les Landes (André Savoye). Ces études de cas mettent en lumière les expériences, à bien des égards similaires, des populations évacuées : les nombreux défis de la vie quotidienne, les tentatives d'encadrement et de contrôle par les autorités, les relations, souvent conflictuelles, entre les évacués et la population locale ainsi que l'importance de réseaux formels et informels créés entre les évacués d'une même région ou localité d'origine.

Les trois chapitres de la cinquième partie élargissent le champ d'exploration en étudiant les plans et mesures d'évacuation respectivement dans les zones frontalières franco-espagnoles – étudiées, du point de vue de l'état-major de l'armée en France par Simon Catros –, franco-italiennes – exposées par Diane Grillère-Lacroix – et germano-polonaises – retrouvées par Pawel Sekowski. Ce regard sur les autres frontières principales de la France et de l'Allemagne permet non seulement une mise en perspective comparative supplémentaire, le cas polonais contrastant nettement avec les démarches des deux côtés de la frontière franco-allemande¹²⁹. Il permet également de retracer des effets

¹²⁹ Pour les évacuations d'enfants en Grande-Bretagne pendant la seconde guerre mondiale et les évacuations dans les régions occidentales de l'Union soviétique en 1941, voir John Stewart, « The Evacuation of British Children during World War II. Planning, Execution, and Perceptions », dans F. Lemmes *et al.*, *Evakuierungen im Europa der Weltkriege*, *op. cit.*, p. 157-171 ; Alexander Friedman, « Die Evakuierung von 1941 in der Sowjetunion zwischen Propaganda und Wirklichkeit. Der Fall Weißrussland », dans *ibid.*, p. 141-156.

d'apprentissage, surtout en France, avec l'expérience de la frontière allemande influant sur les évacuations ultérieures le long de la frontière italienne¹³⁰.

Dans le chapitre final, Eva Kübler étudie de façon comparative les différentes manifestations de la mémoire des évacuations de 1939-1940, les acteurs impliqués, leurs intérêts et motivations qui tous ensemble font que cette mémoire reste bien présente dans les régions concernées jusqu'à aujourd'hui.

Le panorama dressé dans ce livre est donc vaste et détaillé. Il n'est pas pour autant exhaustif. Notamment, les populations juives ne sont pas traitées comme un sujet à part quoique la question de leur sort se pose à cause de la politique antisémite, leur persécution, spoliation et destruction physique sur le sol allemand aussi bien que dans les territoires annexés et occupés par le Troisième Reich. Si les juifs sont peu mentionnés dans ce livre, c'est surtout parce qu'il est difficile de les saisir dans nos sources. En France, les personnes de croyance juive furent évacuées sans aucune distinction comme toutes les autres et n'apparaissent donc *a priori* pas comme un groupe à part dans les sources administratives. Reste à savoir à quel point la population juive évacuée, dont de nombreuses personnes de nationalité étrangère, allemandes et germanophones en particulier, subissait déjà des discriminations dans les zones d'accueil avant l'armistice¹³¹ – une question qui touche les débats sur la montée de la xénophobie et de l'antisémitisme dans la France des années trente et les continuités ou non entre la Troisième République finissante et le régime de Vichy. De toute façon, à l'été 1940, les évacués juifs firent partie de ceux à qui les autorités allemandes interdisaient le retour en Alsace et en Moselle. En Allemagne, étonnamment, il ne semble pas avoir existé de plan prévoyant ce qu'il fallait faire avec les personnes juives habitant encore dans la zone frontalière à évacuer, alors que beaucoup d'entre eux avaient déjà quitté le pays avant septembre 1939. Que l'évacuation ait été un facteur accélérateur de la pratique de persécution et d'exclusion est une hypothèse plausible, mais qu'il reste toutefois à vérifier en détail. En octobre 1940,

¹³⁰ Pour la question de l'observation, des transferts et des effets d'apprentissage transnationaux, voir la contribution de Maude Williams au présent volume ainsi que Georg Kreis, « Unreliable Patriots? The Evacuation Issue in Switzerland in the Spring of 1940 », dans F. Lemmes *et al.*, *Evakuierungen im Europa der Weltkriege*, *op. cit.*, p. 125-140.

¹³¹ Voir Teresa Frantza, *Die jüdische Bevölkerung aus dem Elsass und die Evakuierung des deutsch-französischen Grenzraums (1939-1945)*, mémoire de Bachelor, Ruhr-Universität Bochum, 2015.

la plupart des juifs habitant encore en Sarre, dans le Palatinat et le Pays de Bade furent expulsés vers le camp d'internement de Gurs en France dans le cadre de « l'action Wagner-Bürckel ». Par cette décision, les deux *Gauleiter* s'empressaient d'éliminer, dans les territoires sous leur responsabilité, tous les Juifs et personnes considérés comme juives par les nazis¹³².

¹³² Voir Gerhard J. Teschner, *Die Deportation der badischen und saarpfälzischen Juden am 22. Oktober 1940. Vorgeschichte und Durchführung der Deportation und das weitere Schicksal der Deportierten bis zum Kriegsende im Kontext der deutschen und französischen Judenpolitik*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 2002 ; pour les juifs sarrois, Dieter Wolfanger, *Das Schicksal der saarländischen Juden unter der NS-Herrschaft*, St. Ingbert, VFG, 1992 ; Claude Laharie, *Le Camp de Gurs 1939-1945. Un aspect méconnu de l'histoire de Vichy*, Biarritz, Atlantica, 3^e éd., 1993.

PREMIÈRE PARTIE

**Planification et organisation
entre contraintes
militaires et idéologiques**

ÉTUDE COMPARATIVE DES ÉVACUATIONS EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE : PLANIFICATIONS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES ET MISES EN PRATIQUE

Nicholas J. Williams

AU SORTIR DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Durant la première guerre mondiale, la France avait été confrontée de manière massive à la problématique des réfugiés de guerre, au contraire de l'Allemagne qui n'avait été concernée que par les réfugiés ayant fui en grand nombre la Prusse orientale¹. En France, la guerre de position qui avait duré de nombreuses années sur le front ouest conduisit à adopter un système spécifique de soutien aux réfugiés².

Cependant, l'état de la France au sortir de la guerre n'était en aucun cas aussi bon qu'il y paraissait à première vue. Certes, le pays avait gagné la guerre, mais la situation était précaire. 20 % des hommes en âge de combattre n'étaient pas revenus des tranchées. Les pertes allemandes étaient plus grandes que les pertes françaises en chiffres absolus ; elles étaient cependant moindres proportionnellement au nombre d'habitants. Dans le domaine économique également, le rétablissement des grandes destructions n'avancait que lentement³. De plus, une partie importante des ressources économiques se trouvait à proximité de la frontière⁴. C'est sur cette toile de fond qu'il faut comprendre la construction de la ligne Maginot. Il s'agissait de protéger le charbon et le minerai de fer qui se trouvaient proches de la frontière, avant que, par exemple, le référendum sarrois ne rapproche de nouveau la frontière. Après l'expérience de la première guerre mondiale, la ligne Maginot était une tentative justifiable au vu du nombre restreint des recrues⁵ d'obtenir à l'avenir une meilleure défense

- 1 Andreas Kossert, *Ostpreussen: Geschichte einer historischen Landschaft*, München, Beck, 2014, p. 54.
- 2 Philippe Nivet, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », *Histoire, économie & société*, vol. 23, n° 2, 2004, « La société, la guerre, la paix, 1911-1946 », p. 247-259.
- 3 John C. Hunter, « The Problem of the French Birth Rate on the Eve of World War I », *French Historical Studies*, vol. 2, n° 4, 1962, p. 490-503, ici p. 494-498.
- 4 Robert A. Doughty, *The Seeds of Disaster. The Development of French Army Doctrine, 1919-1939*, Hamden (Connecticut), Archon, 1985, p. 41-43.
- 5 Philippe Masson, *Histoire de l'armée française. De 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 2002, p. 133.

avec moins d'hommes. C'est à cette conclusion qu'aboutit le Conseil supérieur de la Guerre qui fut de nouveau institué juste après la fin du conflit et qui confia cette question à la Commission de la défense des frontières. C'est ainsi qu'après quelques années et de nombreux débats naquit la ligne Maginot⁶.

56

En Allemagne, la situation au sortir de la guerre s'annonçait sombre à court et moyen terme, et non comme en France à moyen et long terme. Encore sous l'influence du *Ruhrkampf*, le lieutenant-colonel Joachim von Stülpnagel, qui dirigeait la section de l'Armée de Terre (*Heeresabteilung*) au sein de l'office des troupes de la Reichswehr (*Truppenamt*) tint un discours devant les officiers généraux en février 1924 à propos de « la guerre du futur ». En ayant recours aux classiques de l'enseignement militaire – notamment aux guerres napoléoniennes –, il proposa une sorte de guérilla durant laquelle des unités de protection de la frontière et des milices composées de civils devaient repousser les troupes envahissant le pays, avant que des unités de l'armée régulière arrivent. Toutes les ressources d'importance pour l'économie de guerre, y compris la population en âge de combattre (entre 18 et 35 ans), devaient être déplacées vers la zone centrale du Reich⁷. L'idée du repliement des ressources économiques de la région frontalière venait de naître. La conception de Stülpnagel, qui incluait une guerre de guérilla derrière les lignes françaises, ne relevait certainement pas du hasard, car il avait eu des contacts en tant qu'officier de liaison au ministère de la Guerre du Reich avec le corps franc Hauenstein⁸ qui pratiquait une résistance active contre les forces d'occupation françaises dans la Ruhr.

Aussi bien la France que l'Allemagne étaient dans une situation les obligeant à mettre en sécurité leurs ressources importantes pour l'économie de guerre, afin d'espérer pouvoir continuer la guerre et d'éviter de capituler immédiatement en cas de nouveau conflit.

PLANIFICATION DE LA SAUVEGARDE DES RESSOURCES EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

En France, la possible sauvegarde des ressources économiques de la zone frontalière avait fait l'objet de réflexions très précoces. Les planifications, qui étaient menées depuis 1922 dans le cadre du Conseil national à la Défense,

6 François-André Paoli, *L'Armée française de 1919 à 1939*, t. 2, *La Phase de fermeté*, Paris, Ministère de la Défense, État-major de l'armée de terre, Service historique, 1969, p. 79-81, ainsi que Jean-Yves Mary, Alain Hohnadel, *Hommes et ouvrages de la ligne Maginot*, t. 1, Paris, Histoire et Collections, 2000, p. 12-14.

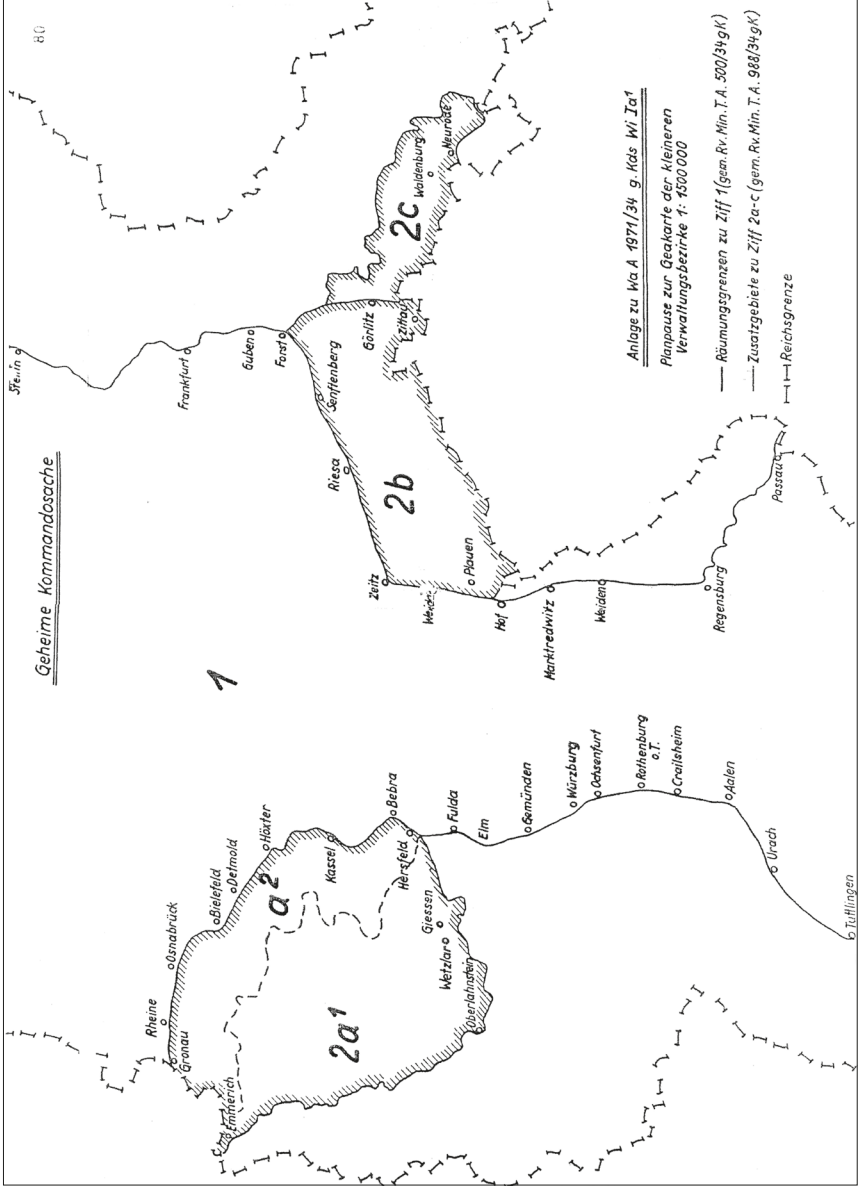
7 Bundesarchiv-Militärarchiv Freiburg i.Br. (BA-MA), N5/10 Depot Stülpnagel, Gedanken über den Krieg der Zukunft.

8 Bericht des Kriminalkommissars Weitzel über die Tätigkeit der Organisation Hauenstein im besetzten Gebiet, 25.5.1923, dans Heinz Hürten (dir.), *Das Krisenjahr 1923. Militär und Innenpolitik 1922-1924*, Düsseldorf, Droste, 1980, p. 35-38.

au sein duquel la 2^e Section de la commission des études en était plus particulièrement chargée, aboutirent aux instructions du 4 février 1930⁹. Ces instructions faisaient partie des plans de défense passive ainsi que de la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre. Dans ce contexte, l'évacuation partielle des grandes villes, et en particulier de Paris, fut également conseillée. Les résultats provisoires furent présentés au Conseil national de la Défense le 6 mai 1929¹⁰. Une année plus tard, le ministre de l'Intérieur fit parvenir aux préfets les instructions concernant la sauvegarde des ressources économiques des zones frontalières¹¹. Bien que l'évacuation des civils de la région frontalière ait été mentionnée de manière répétée, elle ne fut pas formalisée. De plus, il fut plus tard souligné que les différentes mesures de protection aérienne et civile ne réduisaient pas la liberté des civils de quitter les régions frontalières de leur propre initiative¹². Ceci fut concrétisé dans les instructions de 1935 qui furent redistribuées sous la forme plus développée de trois livrets¹³. Cependant, elles restaient encore secrètes et les préparatifs ne dépassaient pas le niveau des préfets. Néanmoins, il est clair que la France ne se reposait pas uniquement sur la ligne Maginot pour protéger le pays. En cas d'urgence, il existait parallèlement plusieurs plans pour la région frontalière qui étaient en partie liés.

En Allemagne, les réflexions sur un repliement des ressources apparurent dans les jeux de simulation de guerre (*Kriegsspielstudien*) des années 1927-1929, mais ne purent être réellement simulées car aucune préparation n'avait été rédigée¹⁴. Dans les années 1930 naquit de ces représentations abstraites un plan beaucoup plus concret de repliement des ressources économiques de la région frontalière. Cette phase se déroula en deux étapes : quelques années après que les *Kriegsspielstudien* en Allemagne ont mis au jour que les plans de sauvegarde manquaient de maturité, ceux-ci furent rédigés en 1934¹⁵.

- 9 Service historique de la défense (SHD), 2 N 196, Instruction générale du 4 février 1930 sur les mesures de sauvegarde à prendre en cas de guerre dans les parties du territoire national exposées aux atteintes de l'ennemi.
- 10 SHD, 2 N 193, Rapport, 6 mai 1929.
- 11 SHD, 2 N 196, Instruction générale du 4 février 1930 (note 9).
- 12 *Ibid.*, Instruction particulière sur le repliement des régions menacées d'une invasion ennemie, 18 juin 1935.
- 13 *Ibid.*, Instruction particulière sur le repliement des régions menacées d'une invasion ennemie, 18 juin 1935 : « Il ne restreint en rien la liberté pour les personnes n'occupant aucun emploi ou n'exerçant aucune fonction intéressant la défense nationale, de quitter, avec ou sans leurs biens mobiliers, le lieu de leur résidence, dans le cas où elles ne s'y estimeraient pas suffisamment en sécurité. » Les deux autres livrets sont : *ibid.*, Instruction générale sur les mesures de sauvegarde à prendre contre les atteintes de l'ennemi sur l'ensemble du territoire national, 18 juin 1935 ; SHD, 2 N 197, Instruction pratique sur la défense passive, annexe n° 7, la dispersion [d'une partie des ressources], juin 1935 (sans date plus précise).
- 14 Michael Geyer, *Aufrüstung oder Sicherheit. Die Reichswehr in der Krise der Machtpolitik 1924-1936*, Wiesbaden, Franz Steiner, 1980, p. 192.
- 15 BA-MA, RW19/2414, Richtlinien für die Räumung feindbedrohten Reichsgebietes.



Les plans déposés en 1934 par la 6^e section de l'état-major de l'Armée de Terre concernaient uniquement les ressources militaires dans les régions frontalières occidentales et orientales ; l'aspect de la protection civile ne faisait partie de ces plans sous aucune forme. Les régions concernées peuvent être déduites à l'aide de la **carte 1** qui accompagnait les instructions¹⁶. Ce qui saute aux yeux, c'est que de grandes étendues du territoire du Reich auraient été concernées par ces mesures. Cependant, la zone à évacuer, entre les lignes en pointillées – désignant la frontière entre les deux États – et les lignes pleines, correspond à peu près à la zone qui, selon la conception de l'époque, n'aurait de toute façon pu être défendue en cas de conflit¹⁷. Concernant les zones ouest, qui appartenaient encore en grande partie à la zone démilitarisée, aucune grande préparation ne pouvait être prévue. L'improvisation était alors ouvertement de mise. Les administrations civiles n'étaient à cette époque pas encore intégrées dans les plans. Étaient concernés en première ligne la population en âge de servir (entre 18 et 35 ans) aussi bien que les ouvriers aux qualifications d'importance stratégique et les ressources économiques qui n'avaient cependant pas encore été définies de manière précise. Le reste de la population civile devait par tous les moyens être amené à rester sur place. Afin de ne pas créer de troubles, tous ces plans devaient rester strictement secrets. Ces plans retravaillés, dans lesquels les principes précédents avaient été très largement confortés, furent déposés en 1936¹⁸.

Parallèlement à l'état-major général, l'état-major de l'Économie de guerre réfléchissait à l'utilisation des ressources issues des régions frontalières¹⁹. Les deux instances réussirent toutefois rapidement à trouver un accord²⁰. Elles ne purent cependant pas s'entendre avec le ministre de l'Économie du Reich, Hjalmar Schacht, dont l'administration s'immisçait constamment, et parfois de manière virulente, dans les planifications. Schacht parvint ainsi à les retarder fortement²¹. Son influence s'arrêta une fois qu'il eut perdu sa lutte de pouvoir contre Göring et qu'il dut démissionner de son poste de Commissaire général pour l'économie de guerre (*Generalbevollmächtigter für die Kriegswirtschaft*) en novembre 1937²².

16 BA-MA, RW19/2414, Anlage zu Wa 1971/34 g KdoS Wi Ia¹, fol. 80.

17 Birgit Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, Heidelberg, Winter, 1996, p. 20.

18 BA-MA, RHD19/1, Generalquartiermeister, Allgemeine Richtlinien.

19 BA-MA, RW19/2411, Wehrwirtschaftsstab an Truppenamt, 25 mai 1935, fol. 206.

20 B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 47-48.

21 BA-MA, RW19/2416, Bemerkungen zur Stellungnahme des Generalbevollmächtigten zum Heft 1, fol. 137.

22 BA-MA, RH2/990b, Reichsminister und Chef der Reichskanzlei an Chef Oberkommando der Wehrmacht, 4.3.1938, fol. 3.

En France, il n'avait jamais été exclu que la population civile puisse quitter la zone frontalière en cas de guerre. La date à laquelle naquit pour la première fois l'idée d'encadrer cette démarche de manière organisée reste cependant incertaine. Ce qui est sûr, c'est que les premières instructions d'évacuation civile aboutirent le 10 mai 1936²³. Elles expliquaient de manière détaillée qu'il y aurait un plan d'évacuation de la population civile, qui se différencierait clairement des mesures de protection civiles prévues jusqu'alors et qui devrait être considéré indépendamment de celles-ci. L'ensemble des lignes directrices du programme d'évacuation civile y furent fixées : la préparation par les préfetures (en accord avec les autorités militaires), la chaîne de commandement, le départ jusqu'au prochain point de première destination, où les itinéraires devaient être établis. De ces premiers points de rassemblement, les évacués devaient ensuite être conduits au centre de recueil le plus proche, à environ 20-30 km derrière la frontière, où ils devaient être triés selon leurs villages et arrondissements pour être ensuite transférés dans leur lieu d'accueil. Le bétail devait être réquisitionné. Au cours de l'année 1937 suivit l'élaboration des centres de recueil²⁴.

En 1938, les plans furent concrétisés sous forme d'instructions centrales et détaillées à l'intention des préfets²⁵. L'établissement des centres de recueil sur place commença et les commissions qui devaient les diriger furent créées. Les contacts des préfets s'intensifièrent également, aussi bien entre les régions évacuées et les régions d'accueil, que les contacts entre les préfets, le ministère de l'Intérieur et les lieux de commandement des régions militaires. Ce programme subit en partie un baptême du feu lors de la crise des Sudètes, ce qui eut pour conséquence que les instructions de 1939 furent rééditées et la question encore ouverte des transports ainsi réglée²⁶. Les préparations très rapides de l'année 1939 furent terminées à l'été. Malgré la volonté de garder secrets les plans d'évacuation en cas de guerre, la population en fut informée par annonces dans la presse lors de la crise des Sudètes²⁷.

23 SHD, 2 N 197, Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale, Direction de la Police du territoire et des étrangers, 4^e bureau, Sécurité nationale, le président du Conseil, ministre de l'Intérieur à Messieurs les préfets, 20 mai 1936, appendice : Instruction relative aux transports d'évacuation, de repliement et d'éloignement, 10 mai 1936.

24 Voir par exemple : Archives départementales de la Moselle (AD Moselle), 27 Z 271, Le préfet de la Moselle à Monsieur le sous-préfet de Thionville, 27 juillet 1937.

25 AD Vendée, 26 W 1, Ministère de l'Intérieur, Direction de la Sûreté nationale, Bureau de la Défense nationale, Mobilisation, Instruction générale à l'usage de Messieurs les préfets sur les mouvements et transports de sauvegarde, 1^{er} juillet 1938.

26 SHD, 2 N 196, Instruction générale à l'usage de Messieurs les préfets sur les mouvements et transports de sauvegarde, 1^{er} juillet 1938, refondue 1939, 3^e édition.

27 *Le Républicain lorrain*, 27 septembre 1938, Appel à la population.

Au cours de la crise de Sudètes, il devint également clair en Allemagne que la population frontalière ne resterait pas entre les deux lignes de défense. Beaucoup de personnes n'avaient pas confiance dans le « mur d'acier et de béton » de Hitler – la ligne Siegfried – et exprimaient leur scepticisme en quittant la région frontalière. À la suite de quoi, ils furent affublés dans la presse national-socialiste du nom de « patriotes à valise » (*Kofferpatrioten*)²⁸. Ainsi, les plans de repliement devinrent obsolètes et la planification d'un repliement économique fut presque complètement arrêtée. À la place, la planification d'un programme d'évacuation civile prit forme. On peut ici penser que les plans prévoyant le maintien de la population civile sur place n'étaient pas imprégnés d'un grand sens des réalités.

C'est également à cette conclusion qu'aboutit la 6^e section de l'état-major de l'Armée de Terre qui avait dirigé jusque là une grande partie des planifications de repliement. L'évacuation des régions se trouvant le long de la frontière occidentale était mentionnée de manière étonnamment concise dans une note du 3 novembre 1938. La sauvegarde économique serait effectuée seulement s'il restait du temps pour s'y consacrer²⁹. Ce programme fut retravaillé en grande hâte dans les mois qui suivirent, mais le parti nazi, qui revendiquait depuis 1936 la « conduite des hommes » (*Menschenführung*)³⁰, réclamait de plus en plus de compétences en ce domaine. L'administration intérieure, quant à elle, ne fut intégrée dans les plans et confrontée aux ordres correspondants qu'au printemps 1939.

Le parti promulgua ses instructions de repliement en mars 1939³¹; celles de l'administration intérieure furent dévoilées seulement en juin³². Ainsi, de nombreuses administrations disposèrent de moins de trois mois pour transformer ces instructions en préparatifs concrets. La majeure partie de la population ignorait qu'il existait de tels plans. Dans le *Gau* de Sarre-Palatinat, c'était tout particulièrement à Ernst Ludwig Leyser, *Gauleiter* adjoint et plus tard criminel de guerre nazi en Ukraine³³, que revenait la tâche de mener à bien les préparatifs

28 *NSZ Rheinfront*, 3 et 5 octobre 1938, « Das Saarvolk bestand die Probe » und « Ausreden ändern nichts ».

29 BA-MA, RW19/1877, fol. 79, Besprechungsnotiz über die Besprechung bei der 6. Abteilung des Generalstabs des Heeres.

30 Armin Nolzen, « Planung und Durchführung der „Freimachungen“ an der deutschen Westgrenze 1939/40 », dans Jochen Oltmer (dir.), *Nationalsozialistisches Migrationsregime und « Volksgemeinschaft »*, Paderborn/München/Wien/Zürich, Schöningh, 2012, p. 243-263, ici p. 250.

31 Bundesarchiv, Berlin-Lichterfelde (BArch), NS 6/452, Abteilung M (Stellvertreter des Führers), 14.3.1939, fol. 1-3.

32 BArch, R 3101/32115, Richtlinien für das Freimachen des Kampfgebietes im Westen, 6.6.1939, fol. 3-26, siehe auch BArch, R 7/2213, fol. 15-38.

33 Nicholas J. Williams, « Ernst Ludwig Leyser: Vom NS-Funktionär der ersten Stunde zum honorigen Lokalpolitiker », *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, vol. 63, n° 4, 2016, p. 261-278.

de l'évacuation. Nous ne disposons que de très peu de documents à ce sujet ; ils furent vraisemblablement détruits. Leyser instrumentalisa néanmoins plus tard la préparation et le déroulement des évacuations en les présentant comme une « page de gloire dans l'histoire du parti³⁴ ».

Il faut également prendre en compte le fait que ni en Allemagne ni en France les évacuations ne suivaient des buts purement humanitaires. Dans les deux pays, il était explicitement question de l'importance pour les deux armées d'avoir libre accès à un terrain de manœuvre entre leurs lignes de défense respectives et la frontière³⁵. Ceci combiné avec la tendance de la population à quitter le territoire, il était de mise d'au moins contrôler ces mouvements à travers lesquels s'ouvrait de surcroît un intéressant champ d'action pour le parti nazi.

LE DÉPART

62

Après la mobilisation partielle, à partir du 23 août 1939, les administrateurs de Thionville appelèrent par voie de presse les civils dont la présence n'était pas nécessaire à quitter, si possible, le département de la Moselle. Les patients des hôpitaux et des services de psychiatrie furent transférés en direction des zones d'accueil³⁶. Le 1^{er} septembre 1939, Daladier ferma la frontière avec l'Allemagne. L'état-major avertit que le plan des évacuations pourrait être appliqué dans peu de temps. À partir de 14 heures, la zone rouge passait sous autorité militaire. Dans l'après-midi, un télégramme du ministère de la Défense ordonna le début des évacuations. Les cloches des églises sonnèrent, les commis des maires et les gendarmes donnèrent des instructions et informèrent la population civile qu'ils devaient bientôt partir. Dans certaines localités, les personnes ne disposèrent que de 90 minutes, dans d'autres de plusieurs heures. Dans la plupart des cas, ils se mirent en marche vers les points de première destination et à partir de là vers les centres de recueil. Ils y restèrent plusieurs jours afin de se rassembler et de chercher les membres de leur famille. Ensuite, ils furent conduits ensemble dans les régions de repli où des comités les accueillirent. Le trajet se faisait majoritairement dans des wagons à bestiaux. Les plus âgés et les impotents trouvaient cependant des places dans des wagons normaux³⁷. Tout au long des

34 Landesarchiv Speyer (LA Speyer), NL Kermann V185 Nr. 451, Gauleitung Saarpfalz, Der stellvertretende Gauleiter, 22.9.1939.

35 BArch, R3101/32115, Richtlinien für das Freimachen des Kampfgebietes im Westen, 6.6.1939 ainsi que SHD, 2 N 196, Instruction générale à l'usage de Messieurs les préfets sur les mouvements et transports de sauvegarde, 1^{er} juillet 1938, refondue 1939.

36 Voir, dans le présent volume, la contribution de Jasmin Nicklas sur les déplacements d'institutions psychiatriques.

37 Christine Guth, *La Première Évacuation de la population de l'arrondissement de Thionville-Est. Des prémices à l'arrivée dans le département de correspondance, 1922-1939*, mémoire de Master, université Paul-Verlaine, Metz, 2006, p. 56-93.

phases de préparation et dans leur mise en pratique, les autorités s'efforcèrent de garder les familles unies, ce qui fut même déclaré « droit sacré » de la France³⁸.

En Allemagne, la situation était tout autre. Même si, à Sarrebruck, les premiers hôpitaux avaient été vidés dès le 23 août³⁹, l'autorisation de les évacuer n'arriva toutefois que le 1^{er} septembre⁴⁰. En effet, certaines personnes du parti montrèrent trop de zèle et sur-interprétèrent les mesures de préparation qui avaient été données à partir du 29 août en commençant l'évacuation générale⁴¹. Celle-ci ne fut cependant ordonnée que le 2 septembre, après que le général Erwin von Witzleben en eut supplié Hitler, avec effet au lendemain⁴². Entre-temps, la population avait compris ce qui se passait, notamment en voyant passer les transports pour les malades. Environ la moitié de la population de la zone rouge de la 12^e région militaire (*Wehrkreis XII*) était partie avant que l'évacuation ne commence officiellement le 3 septembre⁴³. L'ordre d'évacuation vint plutôt entériner une réalité qu'en créer une. En Allemagne, les pendants des centres de recueil n'avaient été créés que de manière tardive et le programme général de l'évacuation reposait presque entièrement sur l'improvisation. Ainsi, les évacués furent directement envoyés dans les zones d'accueil qui n'étaient pas préparées à une arrivée si précoce⁴⁴. Dans de nombreux cas, l'évacuation fut menée rue par rue et les personnes étaient montées ainsi ordonnées dans les trains, si bien que les familles cherchaient encore leurs parents des semaines plus tard⁴⁵.

VIVRE DANS LES RÉGIONS D'ACCUEIL

Dans les régions d'accueil françaises, il était prévu qu'il y ait aux gares des comités d'accueil qui donneraient aux réfugiés du pain, du café chaud et du vin, avant qu'on les répartisse dans les lieux alentours. Cette répartition devait s'effectuer rapidement afin de libérer la place dans les centres si jamais

38 Archives municipales de Sarreguemines, 3 H40, compte rendu de la séance de la Commission d'évacuation de la Ville de Sarreguemines, 29.6.1939.

39 Stadtarchiv Saarbrücken, G OB.2/3678, Deutsches Rotes Kreuz an den DRK-Kreisführer, DRK-Oberstführer Schwitzgebel, 15.9.1939.

40 B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 84-85.

41 Facilement compréhensible avec l'exemple des rapports de gendarmerie du Kreis St. Ingbert qui évoquaient la demande du Landrat et répondaient à sa lettre (Hauptstaatsarchiv Darmstadt, O.31 Nachlass Jung, Landrat des Kreises St. Ingbert, 10.10.1939, Berichterstattung über den Verlauf der Räumung und der Verhältnisse nach der Räumung).

42 B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 84-85.

43 BA-MA, RH 19/III/610, Abendmeldung des Freimachungsstabs Wiesbaden vom 2.9.1939.

44 Markus Fleischhauer, *Der NS-Gau Thüringen 1939-1945. Eine Struktur- und Funktionsgeschichte*, Köln/Weimar/Wien/Böhlau, Veröffentlichungen der Historischen Kommission Thüringen, Kleine Reihe, vol. 28, 2010, p. 104, se fondant sur Thüringisches Hauptstaatsarchiv Weimar, W23, fol. 7-88.

45 *Deutschland-Berichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands (Sopade) 1934-1940*, Frankfurt, Zweitausendeins, 4^e éd. 1980, t. 6, 1939, p. 973-974.

de nouveaux réfugiés devaient arriver⁴⁶. À la différence de l'Allemagne, les autorités des Centres de recueil pouvaient prévenir les préfets du départ d'un train, du nombre d'évacués et du moment auquel ils arriveraient⁴⁷.

À l'arrivée dans les régions d'accueil, l'expérience de l'exil fut aussi variée qu'il y eut de combinaisons de personnes. Les préfets et les maires avaient le droit de réquisitionner une chambre⁴⁸. Cela ne contribuait pas toujours à créer une bonne atmosphère au sein des maisons d'accueil. Le plan visant à construire à grande échelle des baraquements en bois n'avait été qu'en partie concrétisé et s'avéra par la suite très difficile à réaliser comme le montre l'exemple du département des Landes pourtant riche en pins⁴⁹. Le fait que de nombreux réfugiés des régions frontalières ne maîtrisaient guère ou mal la langue française représentait une autre difficulté. Certes, la Moselle et l'Alsace étaient de nouveau françaises depuis 1919, néanmoins la langue de communication usuelle était restée l'allemand dans la majorité des familles. Malgré les efforts des autorités pour susciter de la compréhension pour cette différence⁵⁰, il arriva souvent que les réfugiés se fissent traiter de « boches »⁵¹, ce qui les désignait comme membres d'une nation qui se trouvait en guerre avec la France. Les différences culturelles résultaient du fait que les Alsaciens et Lorrains étaient habitués à un plus haut niveau de vie que les habitants des régions d'accueil agricoles du Sud de la France. De plus, les populations très pratiquantes d'Alsace et de Lorraine, pour qui le concordat de 1801 était toujours en vigueur, provoquaient des signes de désapprobation chez leurs hôtes particulièrement laïques du Limousin⁵².

Les autorités faisaient l'effort de prendre en considération ces particularités et essayèrent de contrebalancer certaines incompréhensions par le biais d'appels et d'explications. Robert Schuman et Léon Guille, maire de Sierck-les-Bains, offrirent leurs services afin d'informer la population sur ces particularités et de

46 SHD, 2 N 196, Instruction générale à l'usage de Messieurs les Préfets sur les mouvements et transports de sauvegarde, 1^{er} juillet 1938, refondue 1939.

47 AD Charente, 1 M 246 contient de nombreux télégrammes similaires. Il n'est cependant pas certain que cela ait fonctionné sans encombre. En Charente du moins, les télégrammes ont été reçus.

48 AD Haute-Vienne, 4^e division, Service des réfugiés, 28 octobre 1938.

49 André Savoye, *Du pin des Vosges au pin des Landes. Les réfugiés alsaciens dans le département des Landes – 1939-1940. Administration et population*, mémoire de l'université Paris-Sorbonne, 2014, p. 41-42.

50 *L'Éclair de l'Est*, 23 septembre 1939, « Au sujet des réfugiés ».

51 Entre autres, on peut citer : Archives nationales (AN), F23/228, Le préfet de la Dordogne à Messieurs les maires, 28 mai 1940, comportant un appel à la population pour ne qualifier en aucun cas de « boches » les Alsaciens et pour demander aux réfugiés de parler autant que possible en français.

52 Claire Dietrich, « Les protestants d'Alsace du Nord durant l'évacuation en Haute-Vienne (1939-1940) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, vol. 133, n° 4, 1987, p. 579-601, ici p. 588.

l'y sensibiliser⁵³. Notamment pour Noël, on essaya de favoriser l'intégration des évacués par le biais d'une distribution de cadeaux et d'une fête. Bien qu'il restât encore de nombreuses animosités, la situation s'améliora lentement. Pour les réfugiés, l'État menait une politique « de la carotte et du bâton » : les prestations sociales, les « allocations aux réfugiés » devaient suffire à assurer aux évacués de quoi vivre. Ces aides étaient attribuées par des commissions dans lesquelles siégeaient des représentants des autorités évacuées, des autorités des régions d'accueil, du maire et également des représentants des évacués. Le revenu individuel ainsi que le nombre de personnes dépendant de ce revenu devaient être pris en considération afin de délivrer cette allocation⁵⁴. Les prestations restaient cependant plus élevées que le salaire d'un ouvrier agricole. Afin de rendre attractif l'exercice d'un travail, même de nature agricole, le préfet de la Vienne introduisit un salaire minimum de 12 francs par jour (en plus des frais d'hébergement), soit deux francs de plus que le plus haut forfait d'allocation pour les réfugiés⁵⁵. Parallèlement, les femmes qui refusaient un travail qui leur avait été proposé, pouvaient perdre leur allocation⁵⁶.

Côté allemand, les premiers réfugiés arrivèrent assez tôt en Thuringe, à partir du 2 septembre 1939⁵⁷. Alors qu'en France, les autorités communales et préfectorales ainsi que la Croix-Rouge s'occupaient des réfugiés à leur arrivée dans les gares, cette tâche incombait en Allemagne avant tout au parti et à l'Assistance nationale-socialiste (*Nationalsozialistische Volkswohlfahrt, NSV*)⁵⁸. Dans quelques cas, cette organisation fonctionnait bien, dans d'autres, son action laissait à désirer. Une fois arrivés, les réfugiés furent dispersés dans les régions alentours, en Thuringe, en Bavière, en Saxe, en Saxe-Anhalt et en Basse-Saxe. Comme en France, il existait également en Allemagne des prestations pour les réfugiés : le dénommé *Räumungsfamilienunterhalt*. Cependant, sa répartition n'était pas effectuée par des commissions mais par l'administration interne qui était, en de nombreuses façons, dépassée par sa gestion⁵⁹. La tentative d'amener les réfugiés à chercher et accepter un travail fonctionna dans quelques cas, mais échoua complètement en ce qui concerne les mineurs : seul environ un dixième des mineurs sarrois suivit l'appel du gouvernement pour se mettre à disposition des mines de la Ruhr. Ils s'étaient en effet déjà installés dans leurs premières

53 AD Vienne, 4 M 676, le préfet du département de la Vienne à Messieurs les maires du département, 8 septembre 1939.

54 AD Vienne, 4 M 676, le préfet de la Vienne à Messieurs les présidents des Commissions cantonales d'assistance, 21 novembre 1939.

55 AD Moselle, 5 R 587, Mémento administratif, p. 25.

56 AN, F23/230, le préfet de la Vienne à Messieurs les maires du département, 13 décembre 1939.

57 M. Fleischhauer, *Der NS-Gau Thüringen*, op. cit., p. 104.

58 BArch, R 3101/32115, Richtlinien für das Freimachen des Kampfgebietes im Westen, 6 juin 1939.

59 B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 117-133.

régions d'accueil et l'impossibilité d'emmener sa famille avec soi réduisait de surcroît leur disposition à suivre cet appel⁶⁰.

Comme en France, des conflits émergèrent entre les réfugiés et leurs hôtes forcés. Différentes coutumes, un manque de prise en considération des classes sociales, les différences ville/campagne, ainsi que les différences de niveau de vie en étaient souvent la cause⁶¹. Les Sarrois obtinrent en Thuringe la réputation d'être « fainéants » et se sentirent injustement traités⁶². Le parti nazi tenta, au travers de son assistance morale dans le cadre de la *Menschenführung*, d'améliorer à la fois la situation des réfugiés et leur popularité, mais ne rencontra pas le succès escompté. Les Sarrois, traditionnellement très catholiques, cherchaient souvent un réconfort auprès de l'Église, ce qui était vu avec méfiance par les nationaux-socialistes. Malgré les protestations de l'évêque Bornewasser, qui s'était engagé quelques années auparavant de manière virulente pour le retour de la Sarre au Reich⁶³, Reinhard Heydrich lui interdit personnellement de venir rendre visite à ses ouailles dans les régions d'accueil. Selon Heydrich, l'Église ne pouvait avoir qu'une influence nuisible. Le parti était, selon lui, le plus apte à prendre en charge l'accompagnement moral des évacués⁶⁴. L'interdiction de la venue de l'évêque avait été proclamée à la suite du vœu du *Gauleiter* de Thuringe, Fritz Sauckel, qui ne voulait souffrir d'aucune concurrence à ses services, et encore moins d'une concurrence du clergé catholique⁶⁵. De plus, l'administration des régions d'accueil veillait à ce que l'administration des régions évacuées ne construise pas ses propres structures et qu'elle ne leur dérobe pas certaines de leurs compétences⁶⁶. Là où cela était possible, les administrations d'accueil tentaient cependant de donner des tâches au personnel des régions évacuées.

66

60 Wolfgang Franz Werner, „Bleib übrig“. *Deutsche Arbeiter in der nationalsozialistischen Kriegswirtschaft*, Düsseldorf, Schwann, 1983, p. 58-61. Voir à ce sujet, dans le présent volume, la contribution de Luise Stein sur l'évacuation des entreprises frontalières en Allemagne et en France.

61 « Bericht zur innenpolitischen Lage 8.11.1939 », Anlage, dans Heinz Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich 1938-1945. Die geheimen Lageberichte des Sicherheitsdienstes der SS*, Herrsching, Pawlak, 1984, t. 2, p. 438-441.

62 Landesarchiv Saarbrücken (LA SB), LRA.SB/304, Bericht Kreissyndikus über Lage in den Aufnahmegebieten, 9.9.1939.

63 Heinrich Küppers, « Das christlich-katholische Lager an der Saar 1933 bis 1945 », dans Hans-Christian Herrmann, Ruth Bauer (dir.), *Widerstand, Repression und Verfolgung. Beiträge zur Geschichte des Nationalsozialismus an der Saar*, St. Ingbert, Röhrig, 2014, p. 213-236, ici p. 222-224.

64 Bistumsarchiv Trier, Abt. 59/36, Reichsminister des Innern, 3.2.1940, an den Herrn Reichsbischof von Trier.

65 BArch, R 5101/23193, Schnellbrief Sauckel an Stellvertreter des Führers, 7.11.1939.

66 Landesarchiv Saarbrücken, LRA.SB 304, Kreissyndikus an Landrat Friedrich Kurth, 13.10.1939, Besprechung mit Knippel und Dr. Schnabel am 10.10.1939 im Regierungspräsidium Erfurt.

En certains endroits, après le retour des Sarrois, ils ne voulaient plus les laisser partir⁶⁷.

Aussi bien pour les réfugiés français qu'allemands, un retour non autorisé dans les régions évacuées était strictement interdit. Il s'agissait d'une zone militaire qui ne pouvait être visitée qu'avec une autorisation appropriée. Cependant, beaucoup de réfugiés, surtout en Allemagne, se rendirent sans autorisation dans leur région d'origine, en partie par peur pour leurs biens, en partie à cause du mal du pays⁶⁸. En effet, les régions évacuées avaient été fortement pillées. Les responsables étaient dans la plupart des cas des soldats de leur propre armée, même si cela n'était que rarement admis ouvertement⁶⁹. En Allemagne, on essaya de régler le problème des « retours sauvages » entre autres par le biais de « l'action des clés » (*Schlüsselaktion*) pendant laquelle les réfugiés donnaient à un représentant du parti les clés de leur logement et des instructions afin d'aller chercher des habits pour l'hiver⁷⁰. Cela présupposait de faire grandement confiance au parti, ce qui n'était pas le cas pour tous les réfugiés, surtout pour ceux qui avaient compris qu'une grande partie des problèmes en lien avec l'évacuation était de sa responsabilité. Le parti, quant à lui, se déclarait être la solution aux problèmes émergents⁷¹.

LE RETOUR

Après la fin de l'offensive à l'Ouest de 1940, il ne se passa que peu de temps avant que les premiers évacués pussent retourner dans leur foyer. Selon le plan, les artisans devaient rentrer en premier, afin de réparer les dommages. Le gros des réfugiés rentra à partir de juillet 1940⁷². Dans le cas français, ce retour se fit dans des conditions bien différentes qu'au moment de leur départ. En effet, les réfugiés rentraient, sans le savoir, dans leur petite patrie annexée de fait par les Allemands⁷³. En Sarre, le *Gauleiter* Bürckel voulut saisir l'occasion

67 Les autorités de Thuringe auraient préféré garder l'inspecteur administratif Emil Braun, qui devait être de nouveau placé à Friedrichsthal/Saar à partir janvier 1940. De nombreux documents sont conservés sur ce sujet dans les archives du Land à Sarrebruck (LA SB, LRA.IGB 301).

68 H. Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich*, op. cit., vol. 2, p. 440.

69 Irmtraut Eder-Stein, « Plünderung im Freimachungsgebiet 1939/40. Ein Straftatbestand in Strafrecht und Rechtsprechung des NS-Staates », dans Wolfgang Haubrichs, Wolfgang Laufer et Richard Schneider (dir.), *Zwischen Saar und Mosel. Festschrift für Hans-Walter Herrmann zum 65. Geburtstag*, Saarbrücken, SDV, 1995, p. 419-435.

70 LA SB, LRA.IGB 109, RMDl, 31.7.1940, an Verteiler pp. [sic], den Reichskommissar für die Saarpfalz, Kosten der Bergung persönlichen Eigentums der Rückgeführten.

71 Voir dans cet ouvrage les contributions de Tom Fehrmann, de Maude Williams sur les pillages, et de Daniel Hadwiger sur la *Schlüsselaktion*.

72 LA SB, LRA.IGB 51, Landrat St. Ingbert an den Reichskommissar für die Saarpfalz, 7.6.1940.

73 Voir également : Béatrice Balland (dir.), *De gré ou de force. L'expulsion des Mosellans, 1940-1945*, Lyon, Libel, 2010.

pour réorganiser plusieurs villages évacués selon les conceptions nationales-socialistes. Il désigna une partie des personnes concernées comme « réservoir de colons » pour la réorganisation de la Lorraine. Ces colons devaient venir occuper des fermes que Bürckel voulait transformer selon les conceptions nazies et dont il avait fait expulser les habitants⁷⁴. Globalement, le problème concerna des populations encore plus vastes : sur les 300 000 réfugiés de la Moselle (aux évacués de 1939 vinrent s'ajouter les réfugiés de l'exode de l'été 1940), environ 70 000 décidèrent de ne pas y retourner. De plus, les nazis refusèrent le retour en Moselle de 24 000 personnes. À la fin octobre 1940, le bureau de Bürckel informa l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, Otto Abetz, qu'une nouvelle vague de 100 000 personnes serait expulsée de Lorraine⁷⁵.

Aussi bien dans la phase de préparation de l'entre-deux-guerres que dans le retournement des priorités – transition de la sauvegarde économique vers l'évacuation civile –, la totalisation de la guerre dans la première moitié du xx^e siècle s'illustrait aux frontières des pays. La frontière devint un point de cristallisation et de focalisation de la conceptualisation de la guerre, encore marquée par la première guerre mondiale. Cela concernait chaque personne de la région frontalière ; la guerre n'y épargnait rien ni personne. Tout d'abord ce furent les ressources économiques concernées en premier lieu, ensuite la population. Le sort de la population était en France exclusivement du ressort de l'État. En Allemagne, la dualité entre parti et État eut pour conséquence la revendication par chacun de décider du lieu d'accueil de la personne, de son occupation ainsi que de ce qu'elle devait en penser. Cette prétention ne put être accomplie qu'en partie, ce qui était principalement dû à l'inefficacité et au chaos administratif du Troisième Reich. En France, de telles tentatives avaient également vu le jour, si bien que cette prétention ne peut pas être attribuée uniquement à la prétention totalitaire du national-socialisme. Cependant, en France, une attention accrue fut portée au maintien de la cellule familiale et à la situation individuelle de chaque réfugié. L'hypothèse selon laquelle les réfugiés français auraient été généralement mieux assistés reste toujours d'actualité. Si l'on dresse le bilan de ces mesures, on constate que, dans les deux pays, le régime national-socialiste aspirait à utiliser cet important mouvement migratoire afin de réorganiser l'espace qu'il maîtrisait selon des principes radicaux et raciaux. La marge de manœuvre nécessaire n'avait pu lui être prodiguée que par ce mouvement de population.

Traduction : Maude Williams (Ruhr-Universität Bochum)

⁷⁴ Hans Schaefer, *Bürckels Bauernsiedlung. Nationalsozialistische Siedlungspolitik in Lothringen während der „verschleierten“ Annexion 1940-1944*, Saarbrücken, Pirrot, 1977, p. 55-57.

⁷⁵ B. Balland (dir.), *De gré ou de force, op. cit.*, p. 19.

GÉRER LES POPULATIONS ÉVACUÉES : LE SERVICE CENTRAL DES RÉFUGIÉS

Alexandre Rolland

Le 21 mars 1940, le député mosellan Robert Schuman était nommé sous-secrétaire d'État en charge du Service central des réfugiés. Si cet homme politique était encore inconnu de la majorité des Français, il ne l'était pas des évacués alsaciens et mosellans. La promotion de Robert Schuman à la tête de ce service administratif est révélatrice : la gestion des populations évacuées était devenue centrale dans la conduite d'une guerre qui durait et le gouvernement devait prendre toute sa place dans la politique d'aide aux réfugiés.

Activé au moment de la mobilisation, le 2 septembre 1939, le Service central des réfugiés avait pour mission d'assurer le contrôle et la coordination de l'action en faveur des réfugiés au niveau national. Les archives de ses responsables contiennent une correspondance fournie entre l'administration centrale et les préfetures qui lui adressaient requêtes, questions et états des lieux¹. Lors de la première guerre mondiale, un autre service administratif traitait la question des réfugiés : le Service des réfugiés, rapatriés et internés civils avait en charge les questions relatives au sort des réfugiés ainsi que la correspondance avec les départements envahis. Il faisait également office de bureau de renseignement pour les familles dispersées. Créé en 1914, il fut officiellement dissous en 1922². Cette première expérience fut déterminante pour le deuxième conflit.

D'abord placé sous l'autorité d'André Louvel en septembre 1939, inspecteur général des services administratifs détaché à cet effet, le Service central des réfugiés était initialement mis sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Ses bureaux étaient localisés à l'Inspection générale des services administratifs, au 34 rue de Babylone à Paris. Il fut dans un deuxième temps rattaché à la vice-présidence du Conseil par décret le 3 novembre 1939. Enfin, il fut réuni au Service des Alsaciens-Lorrains lorsque la constitution du ministère Reynaud

1 Archives nationales (AN), F23/228. Les préfets sont tenus par le ministre de l'Intérieur de lui rédiger des rapports sur la situation des réfugiés.

2 Philippe Nivet, *Les Réfugiés de la Grande Guerre (1914-1920). Les « boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004, p. 75.

donna à Robert Schuman, en mars 1940, le sous-secrétariat à la vice-présidence du Conseil ; il fut déménagé pour cela à l'hôtel Matignon³.

La responsabilité du Service central portait sur l'ensemble des populations qualifiées de réfugiées en 1939. Ces réfugiés pouvaient, à des degrés divers, recevoir le secours de l'État. Il s'agissait des évacués, notamment d'Alsace et de Moselle, mais aussi des personnes éloignées ou dispersées des grandes agglomérations, des « réfugiés volontaires » ayant fui leur lieu de résidence et des réfugiés espagnols⁴. L'état statistique du Service central des réfugiés donne une idée de l'ampleur et de la diversité de ces populations : on comptait au début du mois d'octobre 1939 un peu plus d'un million de réfugiés⁵ ; parmi eux, on peut estimer que 630 000 étaient des évacués alsaciens ou mosellans⁶. Dans les sources étudiées, nous avons accordé une attention particulière aux questions concernant ces évacués d'Alsace et de Moselle, c'est-à-dire ces populations civiles déplacées sur ordre de l'autorité militaire des territoires jouxtant la frontière allemande et relogées dans les départements du Sud-Ouest de la France.

70

La période d'activité que nous avons analysée commence donc à la mobilisation et s'étend jusqu'à la mise en place du gouvernement de Pierre Laval en juillet 1940. Durant cette courte période, les problèmes soulevés par la gestion des réfugiés furent souvent traités dans l'urgence et dans une relative impréparation. À partir de septembre 1939, différents acteurs sont intervenus dans la gestion des affaires ; l'administration centrale, les préfetures, les communes ainsi que quelques élus locaux et nationaux se partageaient les initiatives. Le rattachement à la vice-présidence du Conseil en novembre 1939 puis la nomination en mars 1940 de Robert Schuman au gouvernement révèlent une évolution importante dans la gestion des réfugiés. En promouvant en particulier ce parlementaire et homme de terrain au rang de sous-secrétaire d'État, le gouvernement tenta de prendre

3 François Roth, *Robert Schuman, 1886-1963 : du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008, p. 211.

4 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'Exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 80. Les réfugiés espagnols étaient arrivés en nombre sur le sol français à partir de du début de la guerre d'Espagne, plus encore après la chute de Barcelone au mois de janvier 1939. L'estimation du nombre de réfugiés est difficile tant les mouvements de population sont nombreux ; le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut affirmait à la Chambre des députés le 14 décembre 1939 qu'il restait alors 140 000 réfugiés espagnols en France. Jusqu'en 1939, les hommes étaient généralement conduits dans des camps d'internement. Au cours de la Drôle de guerre, le gouvernement chercha à utiliser cette main-d'œuvre disponible pour l'effort de guerre ; les réfugiés touchaient alors une allocation.

5 AN, F23/225. L'état statistique du Service central des réfugiés établi le 9 octobre au soir d'après les recensements des préfets indique 1 030 900 personnes.

6 Pierre Rigoulot, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre, 1939-1945*, Paris, PUF, 1997, p. 8. Pour le mois de septembre 1939, l'auteur indique 630 000 personnes évacuées et 100 000 personnes repliées ou parties volontairement des départements de l'Est. Ce nombre a bien sûr évolué au cours de la guerre ; un second flux important suivit l'attaque allemande du 10 mai 1940, lors de laquelle plus de 115 000 Alsaciens et Mosellans furent à leur tour déplacés.

une responsabilité croissante dans la conduite de la politique d'aide aux réfugiés, en particulier les évacués alsaciens et mosellans.

LA CRÉATION DU SERVICE CENTRAL DES RÉFUGIÉS

Tout au long de l'entre-deux-guerres, des plans de sauvegarde des ressources et des populations avaient été élaborés, mais ce n'est qu'en 1938, lorsque le projet d'évacuation fut définitivement arrêté, que la création d'un Service central des réfugiés était prévue pour le temps de guerre. D'après le texte de l'IGS 38-39, ce service devait être activé dès la mobilisation⁷. Avant que le service ne fût activé, cette question des déplacements de populations dépendait, au niveau gouvernemental, du 4^e bureau de la Direction générale de la Sûreté nationale au ministère de l'Intérieur. Mais ce bureau de la Défense nationale et de la Mobilisation n'eut qu'un rôle secondaire pendant la phase de planification. Si la conception des plans d'évacuation revenait à l'autorité militaire (état-major et régions militaires), plusieurs documents soulignent le rôle essentiel des préfets et des maires dans la préparation de l'évacuation⁸.

Lorsque l'opération d'évacuation fut déclenchée, le 2 septembre 1939, de multiples structures prirent en charge les populations évacuées depuis les communes de départ jusque dans les départements de correspondance. Le transport vers les départements d'accueil était supervisé par des commissions régulatrices de transport ; une fois arrivés à destination, les évacués étaient installés par divers comités issus des préfetures et des communes⁹.

Au Service central des réfugiés à Paris, les premiers documents portant la signature d'André Louvel sont datés du 6 septembre¹⁰. Une fois la transplantation des évacués réalisée dans les départements du Sud-Ouest, de nouveaux problèmes apparurent quant au logement, au ravitaillement, aux soins, à l'emploi et aux relations avec les populations d'accueil dans les départements de correspondance. Les mesures prises en faveur des réfugiés se multiplièrent. C'est en raison de cette complexification des textes qu'une « instruction générale relative au régime des réfugiés dans les départements d'accueil » avait été établie par le Service central des réfugiés qui y compilait

7 SHD, Armée de terre, 2N 196, Instruction générale sur les mouvements et transports de sauvegarde du 1^{er} juillet 1938, refondue en 1939.

8 Julia S. Torrie, *"For Their Own Good". Civilian Evacuations in Germany and France*, New York, Berghahn, 2010, p. 27.

9 AN, F23/229, rapport d'enquête sur les évacuations du mois de septembre 1939 daté du 15 octobre 1939, dit rapport Frédault.

10 AN, F23/220, liste des fonctionnaires et agents dépendant du Service central des réfugiés.

toutes les mesures en vigueur¹¹. Cette instruction n'était pas sans en rappeler une autre émise pendant la première guerre mondiale : « l'instruction portant fixation du régime des réfugiés » parue au *Journal officiel* le 15 février 1918.

72

Lors de ses travaux de recherche dans les archives du Service central des réfugiés, Jean Vidalenc avait relevé de nombreuses références à cette circulaire du ministre de l'Intérieur Jules Pams¹². Cette instruction est une véritable « charte des réfugiés¹³ ». Le principe de l'assistance aux réfugiés y est proclamé en tant que « dette contractée par la nation à l'égard d'une catégorie de citoyens [...] » ; l'assistance n'est donc pas conçue comme une simple faveur accordée aux nécessiteux mais comme un ensemble de droits réels reconnu à une catégorie de la population. L'instruction est ainsi composée de 116 articles prévoyant les droits attachés au statut de réfugié en matière de logement, d'allocations... Sur ce point comme sur tant d'autres, la première guerre mondiale a en effet servi de banc d'essai à la seconde. Déjà entre 1914 et 1918, le territoire français était traversé par des flux importants de réfugiés. Philippe Nivet estime jusqu'à deux millions le nombre de réfugiés présents sur le territoire pendant la guerre. Ces réfugiés sont français et étrangers, principalement belges¹⁴. Parmi les Français, on ne compte que quelques évacués *stricto sensu*, même si l'évacuation des villes pour des raisons opérationnelles apparaît avec Verdun en 1916 ou Nancy et Bar-le-Duc en 1918, nonobstant les déplacements spontanés de population à Paris fuyant l'invasion en août 1914 ou l'avancée allemande en mai 1918. Avant le déclenchement du conflit, rien n'avait été prévu pour ces réfugiés. L'autorité militaire se chargea dans un premier temps de subvenir aux besoins des individus évacués comme « bouches inutiles »¹⁵. Ensuite, l'autorité militaire délégua cette responsabilité à l'autorité civile et l'État prit progressivement ses responsabilités. L'administration des réfugiés relevait du ministère de l'Intérieur et dès 1914 un Service des réfugiés, rapatriés et internés civiles était activé¹⁶. Une circulaire du 1^{er} décembre 1914 prévoyait déjà, au niveau national, l'assistance aux réfugiés nécessiteux en termes de logement et de subsistance ; en particulier, une

11 AN, F23/220, Instruction relative au régime des réfugiés dans les départements d'accueil. Cette compilation comporte des textes relatifs à la définition du réfugié, aux conditions à remplir pour bénéficier de l'allocation aux réfugiés, aux missions assurées par les commissions d'assistance cantonales et départementales, à l'étendue de l'assistance assumée par l'État.

12 Jean Vidalenc, *L'Exode de mai-juin 1940*, Paris, PUF, 1957, p. 13.

13 AN, F23/220. Une copie de cette charte est conservée dans les archives d'André Louvel.

14 Ph. Nivet, *Les Réfugiés de la Grande Guerre*, op. cit., p. 75.

15 *Id.*, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », *Histoire, économie et société*, vol. 23, n° 2, 2004, p. 248. Selon les termes de la loi du 5 août 1914, l'autorité militaire a « le droit de pourvoir, par voie de réquisitions, au logement, à la nourriture, au chauffage et, en cas de maladie, au traitement des individus et à la subsistance des individus qui, ayant été évacués comme bouches inutiles par le gouverneur d'une place forte, auront déclaré se trouver sans moyen d'existence ».

16 *Id.*, *Les Réfugiés de la Grande Guerre*, op. cit., p. 113.

allocation était mise en place pour les réfugiés sans ressources et fixée au même niveau que l'allocation versée aux femmes de mobilisés (1 F 25 par jour pour les adultes, 0 F 50 pour les enfants)¹⁷. Mais le rôle de ce service est finalement resté secondaire, l'assistance aux réfugiés ayant principalement été assurée par les communes. Les autorités municipales, souvent débordées, faisaient leur possible pour fournir l'assistance aux réfugiés, en ouvrant des asiles de nuit, en réquisitionnant des hôtels... En outre, les initiatives privées contribuèrent largement à l'amélioration du sort des réfugiés, qu'il s'agisse d'initiatives émanant d'associations, d'organismes de solidarité ou de personnalités. Ainsi à Nancy, en septembre 1914, alors que la ville était submergée par des réfugiés fuyant les villages voisins, un « Comité nancéen d'aide aux réfugiés » fut mis sur pied grâce à l'initiative du préfet et du maire ; les notables de la ville en assuraient la direction¹⁸. Malgré tout, alors que l'administration était prise au dépourvu par un nouveau type de conflit, elle faisait déjà preuve d'initiatives remarquables pour venir en aide aux réfugiés. La circulaire de février 1918 rend compte de l'étendue de son action au cours de la guerre.

Lors du déclenchement de la seconde guerre mondiale, la sauvegarde de la population avait été planifiée mais la gestion de la population évacuée n'avait fait l'objet que d'une préparation très sommaire. Au début de la Drôle de guerre, chacune des administrations publiques potentiellement concernées par la question des réfugiés, à savoir les ministères de l'Intérieur, des Finances, de la Santé publique, mais aussi les mairies et les préfetures, disposait du cadre normal de ses attributions, comme en temps de paix. Compte tenu de la nécessité d'améliorer l'action du gouvernement, il manquait un organisme chargé d'assurer pleinement la coordination de l'action gouvernementale. En outre, le Service central des réfugiés rattaché au ministère de l'Intérieur suscitait de nombreuses critiques. Par exemple, dès le mois d'octobre 1939, une délégation de parlementaires, composés des représentants de la Commission d'Alsace et de Lorraine et des députés des départements recouverts, signalait à la vice-présidence du Conseil la situation « pitoyable » de nombreux évacués

17 *Id.*, « Les réfugiés de guerre dans la société française », art. cit., p. 248. Cette circulaire précise que « le principe essentiel de l'assistance aux réfugiés sans ressources est que l'État français doit pourvoir, avec le concours patriotique des populations, à leur logement, à leur subsistance et à leur entretien ».

18 François Roth, « Les réfugiés et évacués de l'espace lorrain durant la première guerre mondiale », dans Olivier Forcade et Philippe Nivet (dir.), *Les Réfugiés en Europe du xv^e au xx^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, p. 174. À la tête de ce comité, « on trouvait les principales personnalités de la ville. Le président Albert Jambois était assisté comme vice-président du maire Gustave Simon et de l'évêque M^{gr} Turinaz (représenté par le vicaire général Barbier) ; le banquier Jean Buffet était chargé de la gestion de la trésorerie et l'industriel Paul Luc du secrétariat général. »

et soulignait l'urgence de la réponse attendue du gouvernement¹⁹. En ce qui concerne l'organisation administrative elle-même, le rapport d'enquête sur les évacuations du mois de septembre 1939 concluait que « l'organisation du Service des réfugiés, très complexe par les multiples organismes qu'elle met en mouvement et qui trop souvent agissent chacun pour leur compte sans vues d'ensemble, manque d'une direction groupant et ordonnant toutes les bonnes volontés et toutes les compétences »²⁰. C'est pourquoi le Service central des réfugiés fut rattaché à la vice-présidence du Conseil le 3 novembre 1939²¹. Au-delà du geste politique, ce service unifié devait permettre de coordonner plus efficacement l'action du gouvernement, de prendre les décisions générales et de contrôler l'exécution des instructions. Il s'agit ici d'un exemple d'adaptation de l'organisation administrative en temps de guerre, certes timide, mais caractéristique d'une centralisation accrue de l'autorité gouvernementale souvent remarquée en pareille circonstance. De nombreux auteurs ont remarqué que les deux guerres mondiales ont imposé la création de nouveaux niveaux d'administration et le renforcement de la responsabilité de l'exécutif²².

Au-delà de ce rôle essentiel permettant la circulation de l'information entre les administrations, l'action du Service central des réfugiés a pris trois directions. Le service s'était engagé dans un travail de recensement des évacués, réalisé à la base par les maires et les préfets. Il participait aussi directement à l'action matérielle en faveur des réfugiés, par exemple par l'achat de lits, de poêles, de couvertures, envoyés aux préfetures²³. Enfin, il prêtait son concours à des initiatives entreprises dans le but de soutenir le moral de la population, notamment dans la Vienne où avait été organisé un arbre de Noël pour les enfants évacués, avec le soutien de la vice-présidence du Conseil²⁴.

Du début à la fin de la Drôle de guerre, le problème principal dans tous les départements d'accueil fut celui de l'hébergement des évacués, en raison de l'insuffisance de logements vacants décents pour l'ensemble des évacués.

19 AN, F23/225, Lettre du président de la délégation au vice-président du Conseil le 11 octobre 1939.

20 AN, F23/229, Rapport d'enquête sur les évacuations du mois de septembre daté du 15 octobre 1939, dit rapport Frédault.

21 AN, F23/230, Décret du 3 novembre 1939 : « Le président du Conseil est chargé de l'étude, de la coordination et éventuellement de la réalisation de toutes les mesures afférentes à l'évacuation et à l'hébergement des populations civiles. »

22 Marc-Olivier Baruch, « La coordination des administrations civiles à l'épreuve de la guerre totale », dans Dominique Barjot (dir.), *Deux guerres totales : 1914-1918, 1939-1945*, Paris, Economica, 2012, p. 466 et Pierre Rosanvallon, *Histoire de l'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.

23 AN, F23/233. Par exemple, une commande de 1000 couvertures livrées à Nice le 1^{er} novembre 1939.

24 AN, F23/230, Lettre du préfet de la Vienne aux maires concernés, datée du 14 décembre 1939. Cette fête était organisée avec le concours du Secours national. Comme lors de la première guerre mondiale, les œuvres de solidarité continuent de prêter main forte aux autorités publiques.

Les rapports d'inspection envoyés au Service central décrivaient des logements souvent surpeuplés et parfois en très mauvais état. La situation des réfugiés variait ainsi grandement d'un département à l'autre, quelque fois d'une commune à l'autre. Pour remédier à cette lacune, tout en poursuivant la préparation de logements supplémentaires pour les nouvelles évacuations éventuelles, le Service central incita les préfets à construire ou à réparer de nouveaux logements. L'efficacité de l'administration est ici difficile à saisir. Profitant de l'expérience accumulée, André Louvel put édicter des circulaires de plus en plus précises, de façon à encadrer plus étroitement le travail réalisé dans les départements²⁵. Ainsi, le responsable du Service central fournissait le prix moyen à négocier pour les achats de couvertures, de poêles, de lits... Cependant, cette demande dut être renouvelée à de nombreuses reprises, signe que ces directives n'étaient pas toujours suivies d'effets. À vrai dire, il s'agit d'une préoccupation constante dans des circulaires du 8 septembre et du 15 décembre 1939.

LES LIMITES DE L'ACTION DU SERVICE CENTRAL DES RÉFUGIÉS

La mission principale du Service central consistait dans le contrôle du versement de l'allocation aux évacués²⁶. Dans la seconde moitié du mois de septembre 1939, le gouvernement décida de verser une allocation journalière aux réfugiés qui, selon la règle générale, s'élevait à 10 francs pour les adultes et 6 francs pour les enfants de moins de 13 ans. Précisément, l'attribution de cette allocation était décidée par des commissions cantonales selon des conditions peu à peu formalisées par le Service central. Mais ces précisions demeuraient largement méconnues dans leur détail, et les commissions prenaient une grande liberté d'appréciation dans l'attribution²⁷. Il en résultait une grande disparité dans l'application de l'action matérielle en faveur des réfugiés et une inégalité géographique dans leur situation.

Si les sources locales et parlementaires tendent à survaloriser l'action des édiles locaux et des parlementaires, il n'en demeure pas moins que l'action entreprise en faveur des réfugiés était d'abord souvent initiée au niveau des départements et des communes, avant d'être reprise et étendue au niveau national. Le département de la Vienne semble avoir été particulièrement efficace dans son action. Dès le mois de novembre 1939, un mémento fut imprimé et distribué aux maires des

25 AN, F23/220, Circulaire d'André Louvel datée du 15 février 1940, détaillant les dispositions à prendre en matière de logement, couchage, chauffage et éclairage en vue de nouvelles évacuations.

26 H. Hiegel, *La Drôle de guerre en Moselle, op. cit.*, p. 185.

27 Les règles de cumul en particulier ont évolué au cours de la Drôle de guerre et donnaient lieu à des interprétations variées. Selon la règle générale, l'allocation aux réfugiés pouvait être cumulée avec un salaire si ce cumul ne dépassait pas la limite de 125 % du montant de l'allocation.

communes d'accueil, aux maires des communes évacuées et aux réfugiés²⁸. Rédigé en français et en allemand, ce document reprenait l'intégralité des informations utiles en matière d'hébergement, d'allocation, d'utilisation de la main-d'œuvre, d'ouverture d'écoles professionnelles. Il faut cependant observer que, même si certaines préfectures se montraient particulièrement efficaces, jamais les autorités publiques n'ont su apporter une aide complète aux réfugiés dans le besoin. C'est notamment le cas pour des services rares, par exemple les soins médicaux. Dans ces cas difficiles, les organismes de solidarité continuèrent à jouer un rôle important. Dans la Vienne, entre les mois de septembre et de novembre 1939, des infirmières de la Croix-Rouge vinrent en aide aux évacués²⁹.

Ainsi, même si la création du Service central des réfugiés était prévue dans le projet d'évacuation dès 1938, ce service semble avoir eu du mal à trouver sa place dans le jeu des institutions. L'échelon départemental resta déterminant dans la fixation de la politique de l'évacuation. C'est d'ailleurs le cadre départemental qui avait été retenu par la loi portant organisation de la nation pour le temps de guerre comme cadre privilégié de l'action administrative³⁰. Dans cette perspective largement déconcentrée, les préfets furent effectivement les chevilles ouvrières de l'évacuation.

Comme lors de la première guerre mondiale, les élus et le groupe parlementaire représentant les régions évacuées firent pression sur le gouvernement pour accroître la prise en charge des évacués. Dans les rapports parlementaires et les lettres adressées au gouvernement, l'insuffisance de l'administration était pointée du doigt, tant les manquements relevés étaient nombreux³¹. Robert Schuman lui-même est l'auteur de plusieurs rapports traitant de la question : dans son rapport du mois de février 1940, le très actif député de la Moselle se plaignait du manque d'initiative à l'échelon national, laissant beaucoup de préfectures et de mairies dans le doute ou l'inaction³². Il remarquait également, en prenant la direction du Service central des réfugiés, le degré de désorganisation de l'administration³³.

²⁸ AN, F23/230.

²⁹ Éric Alary, *L'Exode, un drame oublié*, Paris, Perrin, 2013, p. 46.

³⁰ M.-O. Baruch, « La coordination des administrations civiles à l'épreuve de la guerre totale », art. cit., p. 460.

³¹ AN F23/225. Dans une lettre adressée au Secrétariat général de la présidence le 26 janvier 1940, André Louvel faisait état des mesures prises pour remédier aux manquements en matière d'hébergement, à la suite de suggestions des députés MM. Seltz et Harter, expressément nommés. Dès lors, de nouveaux logements furent en voie d'aménagement et des crédits furent accordés pour l'achat de couverture, literie, appareils de chauffage et d'éclairage,

³² AN, F23/220, Rapport de Robert Schuman en date du 25 février 1940.

³³ AN, F23/220, Lettre de Robert Schuman aux préfets concernés, datée du 4 avril 1940. Robert Schuman observe : « L'expérience a montré que les circulaires relatives au calcul des allocations ne sont pas uniformément appliquées. »

Au mois de mars 1940, sous le ministère Reynaud, une nouvelle adaptation renforçait la singularité du Service central qui fut réuni au Service d'Alsace-Lorraine. Cela accentuait sa destination prioritaire au bénéfice des « réfugiés nationaux » frontaliers d'Alsace et de Moselle. Surtout, Robert Schuman était nommé sous-secrétaire d'État à la vice-présidence du Conseil en charge du Service central ; un homme politique remplaçait un fonctionnaire et devait donner plus de poids à la conduite de la politique du gouvernement. Le choix de Robert Schuman pour diriger ce service, alors qu'il n'avait aucune expérience gouvernementale, s'explique largement à la lumière de sa biographie³⁴. Après une jeunesse passée dans le Grand-Duché de Luxembourg, il poursuit des études universitaires en droit à Bonn, à Berlin puis à Strasbourg. Il s'installe en tant qu'avocat dans la ville allemande de Metz en 1912³⁵. Allemand de naissance, Français à partir de 1918, il fut tout au long de sa vie un défenseur infatigable des particularismes lorrain et alsacien. L'influence de la première guerre mondiale se fait ici sentir jusqu'à un niveau très personnel. Réformé, Robert Schuman ne fut pas intégré à l'armée allemande en 1914 mais affecté comme auxiliaire, en qualité d'employé aux écritures. D'abord employé par l'hôpital militaire de Metz, il fut recruté en 1915 comme collaborateur du directeur du cercle de Boulay, où la question des réfugiés faisait partie de ses attributions³⁶.

Juriste de formation, il s'était entièrement consacré à ses mandats électoraux pendant l'entre-deux-guerres, à la Chambre des députés dès 1919 et au Conseil général de la Moselle à partir de 1937³⁷. Député de la Moselle, dans la circonscription de Metz puis dans celle de Thionville, il partagea son temps entre Paris et la province. Grâce à ses compétences, il s'imposa rapidement parmi ses collègues alsaciens et mosellans à la Chambre des députés ; il fut ainsi, à de nombreuses reprises, le président de la commission d'Alsace-Lorraine. À ce poste, il défendait une intégration progressive des départements recouverts et respectueuse des particularités locales, notamment en ce qui concerne le statut scolaire et confessionnel. En revanche, il marqua une franche opposition à l'autonomie prônée par d'autres partis locaux. Au cours des différentes législatures, il vota la confiance aux gouvernements de droite et s'opposa au Cartel des gauches comme au Front populaire³⁸ ; à la Chambre, il était perçu comme un député mosellan catholique. Bien qu'il fût pressenti pour être

34 F. Roth, *Robert Schuman, op. cit.*, p. 57 et 111 et *id.*, « Robert Schuman et les évacués mosellans de la ligne Maginot », *Les Cahiers lorrains*, n° 1/2, 2011, p. 50.

35 F. Roth, *Robert Schuman, op. cit.*, p. 29.

36 *Ibid.*, p. 85.

37 *Ibid.*, p. 124.

38 *Ibid.*, p. 177.

ministre de la Santé publique en 1934 dans le ministère Daladier, il n'obtint jamais de porte feuille ministériel³⁹. En tant que parlementaire, il ne tenait pas le premier rôle à l'Assemblée mais était apprécié de ses collègues et savait approcher les autres dirigeants politiques⁴⁰.

Pendant la Drôle de guerre, il décida de suivre le même chemin que nombre de ses électeurs et s'installa à Poitiers le 4 septembre 1939. Sur place, il ouvrit un centre de renseignement des réfugiés de la Moselle avec le soutien de la préfecture où travaillait le sous-préfet Robert Holveck, son futur collaborateur, alors secrétaire général du Service des réfugiés de la préfecture. La mission de Robert Schuman était de veiller à la bonne installation des réfugiés dans le département. En tant que député et conseiller général, il poursuivait son travail à Paris comme en Lorraine et rédigea un rapport remarqué sur la question des évacuations. Au moment de sa nomination au gouvernement, Robert Schuman était ainsi reconnu comme un spécialiste de la question. Ses compétences, son expérience, sa popularité auprès des Alsaciens et des Mosellans et son bilinguisme étaient autant d'atouts pour réussir sa mission. Ses biographes ont aussi souligné sa volonté, profonde et constante, de se mettre au service des autres. La promotion d'un secrétaire d'État pour les réfugiés et issu des départements évacués traduisait enfin le souci du gouvernement de témoigner sa solidarité envers les Français évacués.

Pour former son cabinet, Robert Schuman fit appel à Robert Holveck. Ces deux hommes étaient installés dans le département de la Vienne depuis le déclenchement de la guerre ; le second était même directement employé par l'administration préfectorale. Outre Robert Holveck, sous-préfet replié de Forbach et directeur de cabinet, Robert Schuman s'entoura de trois autres collaborateurs : Paul Kleffer, chef adjoint chargé du service parlementaire, procureur de la République de Saverne ; Charles Germain, à la tête du secrétariat ; et Arthur Weiss, un fonctionnaire alsacien du ministère des Finances⁴¹. De ce point de vue, le cadre départemental apparaît encore une fois comme un cadre déterminant.

UNIFORMISER ET ÉTENDRE L'ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS

À la tête du Service central, Robert Schuman et ses collaborateurs se montrèrent rapidement très actifs. Robert Schuman put mettre en œuvre certaines des idées qui avaient guidé ses réflexions dans son rapport de février 1940, ou dans des

³⁹ *Ibid.*, p. 176.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 203.

⁴¹ *Ibid.*, p. 211.

réunions parlementaires⁴². Son premier effort consista à harmoniser la situation des réfugiés. À titre d'exemple, il précisa, dans les circulaires des 30 mars et 9 avril 1940, les conditions d'attribution de l'allocation aux réfugiés⁴³. Alors que certaines catégories d'évacués en étaient jusque-là exclues, Robert Schuman trancha en faveur d'une conception extensive du droit à l'allocation. Désormais, les évacués qui n'avaient pas rejoint le département de correspondance qui leur était assigné, et qui s'étaient installés à proximité des centres de recueil proches du lieu évacué, pouvaient bénéficier de l'allocation au même titre que les autres évacués⁴⁴. En dernière instance, Robert Schuman choisit donc de garantir la primauté d'une certaine liberté individuelle sur les considérations administratives. S'impliquant davantage dans le règlement des problèmes du quotidien, en imposant une direction mieux définie aux acteurs de la base, le chef du Service central s'exposait aussi aux critiques. Dans la tension existante entre pouvoir accru de l'autorité gouvernementale en temps de guerre et respect des principes démocratiques, Robert Schuman pourtant fit preuve d'une grande flexibilité⁴⁵. En revanche, il ne renonça pas à renforcer l'efficacité de la politique gouvernementale en faveur des réfugiés et s'efforça de tenir compte des contraintes budgétaires⁴⁶.

Soucieux d'améliorer la communication de son administration à tous les niveaux, Robert Schuman porta directement l'information auprès des évacués, en obtenant notamment au début du mois de mai la diffusion d'un bulletin quotidien en allemand sur Radio-Bordeaux, Radio-Limoges et Radio-Toulon⁴⁷.

Porte-parole des réfugiés à Paris, il relayait aussi la parole du gouvernement. Une anecdote est à ce titre révélatrice. Une délégation de trente évacués s'était rendue à Paris les 22 et 23 avril 1940. Après s'être recueillis sur la tombe du Soldat inconnu, les évacués écoutèrent un discours de Robert Schuman. Ce dernier rappelait alors le sacrifice des Français d'Alsace et de Moselle et rendait hommage à leur courage et à leur patriotisme. Il souligna ensuite le désir de paix partagé par tous, mais une paix dans la victoire, seule capable d'éloigner la guerre de ces régions déjà durement éprouvées. Ces mots évoquaient clairement les buts de guerre, et rappelaient aux évacués que leur sacrifice n'était pas vain, que la paix tant désirée avait un prix. La visite se termina par une réception au palais de

42 AN, F23/220, Conférence interdépartementale de février 1940 à Nancy.

43 AN, F23/220.

44 AN, F23/233, Lettre de Robert Schuman aux préfets concernés, 17 avril 1940.

45 AN, F23/233. À titre d'exemple, Robert Schuman accorde un sursis à l'évacuation de trois hôpitaux mosellans, pour tenir compte des protestations des familles et du personnel, et pour permettre aux parlementaires de poursuivre leur enquête.

46 AN, F23/220. Dans une lettre datée du 2 avril 1940, Robert Schuman annonce la mise en place d'un format standardisé pour la présentation des dépenses engagées par les préfectures sur le fonds des réfugiés.

47 Raymond Poidevin, *Robert Schuman*, Paris, Beauchesne, 1988, p. 42.

l'Élysée en présence du président Albert Lebrun⁴⁸. Une comparaison s'impose à nouveau sur ce point avec la première guerre mondiale. Bruno Cabanes a souligné le moment décisif que fut la Grande Guerre dans la construction du droit humanitaire : les populations civiles victimes de la guerre totale avaient dorénavant le droit à une aide de leur État, et ne se contentaient plus d'une vague charité⁴⁹. En 1939 et 1940, l'État faisait montre d'un même souci grandissant pour les réfugiés nationaux et l'on serait tenté de voir dans cette cérémonie et ce discours du 23 avril 1940 une tentative de rehausser la dignité des réfugiés, exilés de l'intérieur. Ces évacués, par leur sacrifice, participaient justement à la guerre menée par la nation toute entière.

À la veille de l'exode, des questions restaient toujours en suspens. Ainsi, les frais d'hospitalisation occasionnés par les réfugiés étaient couverts par le fonds des réfugiés, mais il n'en allait pas de même pour les soins médicaux à domicile et les frais pharmaceutiques. La question était à l'étude depuis le mois de décembre ; des préfets, saisis de nombreuses demandes mais dépourvus des crédits nécessaires, poussaient le gouvernement à intervenir, en vain⁵⁰.

80

Comme son prédécesseur, Robert Schuman s'était inquiété de nouvelles évacuations éventuelles et avait poursuivi les préparatifs en ce sens. Ces nouvelles mesures concernaient des départements du Nord-Est de la France. Mais les dossiers du Service central mentionnent également des flux de réfugiés étrangers, belges et luxembourgeois. Si Robert Schuman échoua à négocier un plan d'évacuation avec les gouvernements concernés⁵¹, il se montrait prévoyant et réaliste en tenant compte de ces flux, grossièrement estimés. Plus intéressante encore est la déclaration du sous-secrétaire d'État le 14 mai dans le journal *Le Lorrain* : Robert Schuman y affirmait que réfugiés nationaux et étrangers seraient pareillement secourus : « Unis dans une lutte commune, Belges, Luxembourgeois sont traités sur un pied d'égalité ». S'il ne s'agissait que d'une déclaration, tardive et sans grande conséquence, elle n'en constituait pas moins une extension du statut de réfugié⁵². Pendant la première guerre mondiale, le statut de réfugié profitait déjà aux réfugiés belges et luxembourgeois ayant fui en France. Mais en 1940, ces pays n'étaient plus des alliés de la France ; c'est pour préserver leur neutralité que leurs gouvernements refusèrent de participer à la planification des mesures de sauvegarde. Malgré cela, le sous-secrétaire d'État décidait de leur accorder l'assistance des autorités. À la tête du Service central des réfugiés, Robert Schuman

48 AN, F23/233, Dépêche de l'Agence Fournier le 23 avril 1940.

49 Bruno Cabanes, *The Great War and the Origins of Humanitarianism, 1918-1924*, New York, Cambridge University Press, 2014, p. 390.

50 AN, F23/233, Lettre de Robert Schuman au ministre des Finances, datée du 2 mai 1940.

51 H. Hiegel, *La Drôle de guerre en Moselle : 1939-1940, op. cit.*, p. 205.

52 AN, F23/230, *Le Lorrain*, déclaration de Robert Schuman, 14 mai 1940.

s'inscrivit dans le mouvement long et irrégulier qui reconnaît la qualité de réfugié aux populations civiles déplacées pour fait de guerre.

Enfin, Robert Schuman avait également essayé de développer de nouveaux services aux réfugiés : il proposait par exemple de créer des « centres de formation professionnelle accélérée » pour les jeunes évacués souhaitant s'engager dans un apprentissage dans le secteur agricole⁵³. Cette mesure ne vit cependant pas le jour. L'action de Robert Schuman à la tête du Service central fut en effet rapidement et brutalement interrompue.

L'EXODE ET VICHY

Au cours de l'été 1940, deux vagues de réfugiés se distinguent : la première au mois de mai fut causée par l'attaque allemande, la seconde au mois de juin suivit le départ du gouvernement de Paris déclarée « ville ouverte ». Quelques départements du Sud-Est furent également affectés par un exode, alors que la menace d'une invasion italienne inquiétait la population. Au total, sur le territoire national, entre 6 et 8 millions de personnes furent concernées par les différents mouvements de population au cours de cet été⁵⁴. En outre, des Belges, dans une moindre mesure des Hollandais et des Luxembourgeois, représentaient une part importante des flux, sans doute entre 1,5 et 2 millions de personnes⁵⁵.

Après l'offensive allemande du 10 mai 1940, des centres d'hébergement furent organisés à la hâte dans les gares parisiennes pour absorber les flux de réfugiés. Le Service central, créé pour gérer les premiers réfugiés, n'était pas de taille à faire face à un exode massif et spontané. Robert Schuman et ses collaborateurs, submergés de demandes, étaient impuissants. Contraint de quitter Paris le 9 juin 1940, Robert Schuman se replia d'abord à Azay-sur-Cher, puis sur Poitiers et enfin sur Bordeaux⁵⁶.

Dans le ministère Pétain, il conserva son poste sans avoir été consulté. Pendant ces semaines des mois de juin et de juillet, caractérisées par le désordre et la confusion, les actions et les sentiments de Robert Schuman sont mal connus. Le sous-secrétaire d'État et son modeste cabinet arrivèrent à Vichy le 1^{er} ou le 2 juillet. Robert Schuman vota enfin les pleins pouvoirs au maréchal mais refusa de participer au nouveau gouvernement constitué par Pierre Laval le 12 juillet⁵⁷.

53 AN, F23/220, Lettre de Robert Schuman aux préfets concernés, datée du 18 avril 1940.

54 Ph. Nivet, « Les réfugiés de guerre dans la société française », art. cit., p. 254.

55 *Ibid.*, p. 255.

56 Fr. Roth, *Robert Schuman, op. cit.*, p. 218.

57 *Ibid.*, p. 227.

Sous le régime de Vichy, la gestion des réfugiés changeait de sens. S'il s'agissait toujours de gérer des populations civiles victimes des circonstances de la guerre, il fallait désormais organiser le retour des évacués et des réfugiés étrangers dans leurs foyers. Ce rapatriement fut réalisé entre les mois de juillet et d'octobre 1940 pour la majorité des réfugiés, français comme étrangers⁵⁸. Toutefois, plusieurs dizaines de milliers d'évacués, soit volontairement, soit empêchés par l'occupant, ne regagnèrent pas leur région d'origine. Les départements alsaciens et mosellans étaient annexés de fait ; d'autres départements de l'Est étaient situés dans la zone interdite. La gestion du Service central était donc soumise aux exigences de l'occupant. À la fin de l'année 1940, le Service central fit retour au ministère de l'Intérieur tandis que les questions d'Alsace-Lorraine dépendaient du garde des Sceaux.

82

Le destin du Service central des réfugiés était lié à celui de l'évacuation. Dans ce cadre, le Service s'impliqua progressivement dans l'animation de la politique en faveur des réfugiés. Il fallait, dans la guerre totale qui submergeait le pays, garantir les droits de tous les citoyens. La prise en charge du service par un parlementaire, Robert Schuman, fut décisive quant à l'animation de l'action du gouvernement. Cependant, le rôle de l'administration déconcentrée est resté primordial tout au long de l'évacuation. À cause d'une planification de l'organisation administrative très réduite avant la guerre, les responsables du Service central ont finalement assez peu innové. Comparée aux réalisations de la première guerre mondiale, la législation en faveur des réfugiés n'évolua pas significativement. En 1918, plusieurs mesures importantes avaient déjà été inaugurées : prise en charge par l'État et création d'une allocation pour les réfugiés, réquisition de logements, rédaction d'une charte⁵⁹... Il est vrai toutefois que le temps du Service central au cours de la Drôle de guerre fut très court. La mobilisation et l'évacuation elle-même ayant fortement déstabilisé l'administration, le Service central n'eut qu'une existence de quelques mois avant l'exode et la mise en place de la Direction des réfugiés sous le régime de Vichy. Robert Schuman, qui appelait de ses vœux un véritable statut du réfugié, sanctionné par la loi, ne put mener ce projet à son terme⁶⁰.

58 É. Alary, *L'Exode, un drame oublié*, op. cit., p. 335.

59 Ph. Nivet, *Les Réfugiés de la Grande Guerre*, op. cit., p. 113.

60 AN, F23/233, Rapport de Robert Schuman lors de la conférence interdépartementale du 25 février 1940 à Nancy.

LE NSDAP ET LES ÉVACUATIONS À LA FRONTIÈRE OUEST DU REICH (1939-1940)

Armin Nolzen

Les évacuations sur la frontière ouest du Reich en 1939-1940 constituèrent un phénomène qui, en fait, caractérisait l'histoire des guerres depuis l'Antiquité¹. L'évacuation de civils et de matériel dont elles s'accompagnèrent, une mesure stratégique prise en vue d'une confrontation militaire présumée, semble ainsi, de prime abord, ne présenter aucun caractère particulier. L'on peut pourtant déceler dans le cas des évacuations de 1939-1940 une spécificité authentiquement national-socialiste. Il s'agissait en effet d'évacuations planifiées et dirigées, dans lesquelles les autorités administratives militaires et civiles ne furent pas les seules à être impliquées². L'on vit à cette occasion faire son apparition une organisation qui avait acquis depuis 1933-1934 une importance toujours plus significative dans l'évolution du Troisième Reich : le Parti national-socialiste des travailleurs allemands (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*, NSDAP)³. L'importance croissante de cette institution au sein du régime national-socialiste prenait sa source dans la croissance inouïe du nombre de ses membres, une dynamique qui s'était déclenchée après le 30 janvier 1933 et qui avait entraîné à son tour de multiples processus de diversification⁴, au cours

- 1 De façon générale, voir Johannes Großmann et Fabian Lemmes, « Evakuierungen im Zeitalter der Weltkriege. Stand der Forschung, Konzepte und Perspektiven », dans Fabian Lemmes, Johannes Großmann, Nicholas J. Williams, Olivier Forcade et Rainer Hudemann (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege/Les Évacuations dans l'Europe des guerres mondiales/Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014, p. 11-34. Dans une perspective comparative : Julia S. Torrie, « For Their Own Good ». *Civilian Evacuations in France and Germany, 1939-1945*, New York, Berghahn, 2010.
- 2 La monographie de Birgit Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, Heidelberg, Winter, 1996 demeure le travail de référence à ce sujet.
- 3 Sur l'histoire du NSDAP, voir de façon générale Dietrich Orlow, *The History of the Nazi Party*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1969-1973, 2 vol. ; Johnpeter H. Grill, *The Nazi Movement in Baden 1920-1945*, thèse de doctorat de la University of North Carolina, Chapel Hill, 1983, ainsi que Kurt Pätzold et Manfred Weißbecker, *Geschichte der NSDAP 1920 bis 1945*, Köln, Papy Rossa-Verlag, 1998.
- 4 Concernant l'évolution du groupe des membres du parti national-socialiste, voir Michael H. Kater, *The Nazi Party. A Social Profile of Members and Leaders, 1919-1945*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1983 ; Torsten Kupfer, *Generation und Radikalisierung. Die Mitglieder der NSDAP im Kreis Bernburg 1921-1945*, Berlin 2006, URL : http://www.nsdap-mitgliederstruktur.das-kupfer.de/nsdap_generation_radikalisierung_v2.pdf [4.4.2016] ; Wolfgang Benz (dir.),

desquels une multiplicité d'appareils horizontaux et verticaux s'était constituée au sein du NSDAP. Au début de la guerre, le NSDAP se composait de quatre complexes organisationnels : le parti au sens étroit du terme, ses sections, les fédérations associées et fédérations encadrées. Le parti comptait en 1939 plus de 5,3 millions de membres, et presque neuf millions de jeunes âgés de 10 à 21 ans étaient enregistrés dans la Jeunesse hitlérienne (*Hitlerjugend*, HJ), la plus grande des sections du NSDAP. La plus grande des fédérations associées, le Front du travail allemand (*Deutsche Arbeitsfront*, DAF) comptait 22 millions de membres, et la plus grande des fédérations encadrées, l'Œuvre des femmes allemandes (*Deutsches Frauenwerk*, DFW), 6,3 millions de membres féminins⁵. Au total, ce sont plus des deux tiers des habitants du « grand Reich allemand » qui appartenaient au NSDAP et à ses organisations au moment de la déclaration de guerre.

84

Les organisations qui appartenaient à ce réseau furent toutes sans exception impliquées, d'une manière ou d'une autre, dans les « évacuations ». Une question – qui est d'importance, en premier lieu dans le cadre d'une histoire administrative générale du Troisième Reich⁶ – se trouve au centre des réflexions développées dans le présent article. Dans quelle mesure le régime national-socialiste parvint-il à satisfaire effectivement le besoin de coopération qui résultait de l'intervention du NSDAP dans les évacuations de 1939-1940 ? Il y a quelques décennies, la recherche, qui n'avait cessé de mettre en évidence les multiples conflits entre les autorités administratives de l'Allemagne national-socialiste, aurait certainement apporté à cette question une réponse univoque : pas du tout, ou de manière insuffisante⁷. La recherche plus récente se distingue de cette interprétation et souligne au contraire qu'une coopération reposant sur la division du travail se développa à partir de 1935-1936 entre les autorités

Wie wurde man Parteigenosse? Die NSDAP und ihre Mitglieder, Frankfurt/Main, Fischer, 2009, ainsi que Jürgen Falter, *Zur Soziographie des Nationalsozialismus. Studien zu den Wählern und Mitgliedern der NSDAP*, Köln, GESIS – Leibniz Institute for the Social Sciences, 2013.

- 5 Un aperçu d'ensemble de ces différents appareils se trouve dans : Armin Nolzen, « Le NSDAP et la "Communauté de peuple", 1933-1945 », dans Jean-Paul Cahn, Bernd Wegner et Stefan Martens (dir.), *Le Troisième Reich dans l'historiographie allemande. Lieux de pouvoir, rivalités de pouvoirs*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 39-58, ici p. 49.
- 6 Concernant l'histoire administrative du national-socialisme, dont l'état demeure insuffisant du point de vue méthodologique car elle se concentre sur l'activité des dirigeants des administrations, voir Dieter Rebenitsch et Karl Teppe (dir.), *Verwaltung contra Menschenführung im Staat Hitlers. Studien zum politisch-administrativen System*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1986, ainsi que Dieter Rebenitsch, *Führerstaat und Verwaltung im Zweiten Weltkrieg. Verfassungsentwicklung und Verwaltungspolitik 1939-1945*, Stuttgart, Steiner, 1989.
- 7 Voir à ce sujet Ian Kershaw, *Der NS-Staat. Geschichtsinterpretationen und Kontroversen im Überblick*, 3^e éd. de l'édition entièrement revue et augmentée (1999), Reinbek bei Hamburg, Rowohlt, 2002, édition française : Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 2003.

administratives étatiques et les services du NSDAP⁸. Cependant, lorsqu'ils décrivent cette coopération, ces travaux se limitent presque exclusivement aux contacts personnels entre hauts fonctionnaires d'État ou du Parti. Ils se privent, ce faisant, d'un potentiel d'analyse considérable, car la division du travail et la coopération, loin de se limiter à des individus, s'étendaient à des autorités administratives tout entières. Les administrations peuvent quant à elles être caractérisées, en s'appuyant sur les travaux de Niklas Luhmann, comme des systèmes sociaux correspondant au type de l'« organisation », qui produisent des décisions pour un public spécifique⁹. Les analyses d'histoire administrative doivent donc prendre l'« organisation » pour échelle de référence, et inclure dans leur réflexion son public cible spécifique.

LES AUTORITÉS SUPÉRIEURES DU REICH, LA DÉFENSE DU REICH ET L'ÉVACUATION JUSQU'À L'ÉTÉ 1939

La planification des évacuations sur la frontière ouest faisait partie des mesures extensives pour la défense du Reich auxquelles l'administration intérieure, la Wehrmacht et l'économie s'étaient attelées immédiatement après le 30 janvier 1933, et qui furent coordonnées au sein de la Commission de défense du Reich (*Reichsverteidigungsausschuss*)¹⁰. L'évacuation, c'est-à-dire le rapatriement vers l'intérieur du territoire des personnes et des biens se trouvant dans les « zones du Reich menacées par l'ennemi » relevait de la responsabilité de la 6^e section de l'état-major général de l'Armée de terre (*Generalstab des Heeres*)¹¹. L'office du représentant du Führer (*Dienststelle des Stellvertreters des Führers*) Rudolf Hess était la plus haute autorité responsable en la matière. La tâche

- 8 Wolf Gruner, *Öffentliche Wohlfahrt und Judenverfolgung. Wechselwirkungen lokaler und zentraler Politik im NS-Staat (1933-1942)*, München, Oldenbourg, 2002 ; Bernhard Gotto, *Nationalsozialistische Kommunalpolitik. Administrative Normalität und Systemstabilisierung durch die Augsburger Stadtverwaltung 1933-1945*, München, Oldenbourg, 2006, ainsi que Markus Fleischhauer, *Der NS-Gau Thüringen 1939-1945. Eine Struktur- und Funktionsgeschichte*, Köln, Weimar, Wien, Böhlau, 2010.
- 9 Niklas Luhmann, *Die Politik der Gesellschaft*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 2000, p. 228-273 ; *id.*, *Organisation und Entscheidung*, 2^e éd., Opladen, Westdeutscher Verlag, 2006 (1^{re} éd. 2000), p. 39-80, ainsi que *id.*, *Politische Soziologie*, Berlin, Suhrkamp, 2010, p. 151-249.
- 10 Wilhelm Keitel, Chef der Organisationsabteilung des Truppenamtes, « Niederschrift über die 2. Sitzung des Arbeitsausschusses der Referenten für die Reichsverteidigung » (22.5.1933), dans *Der Prozeß gegen die Hauptkriegsverbrecher vor dem Internationalen Militärgerichtshof Nürnberg (14. November 1945 – 1. Oktober 1946)*, Nürnberg, 1947-1949, 42 vol., ici t. 36, p. 220-229 (= Dok. 177-EC). Voir également Gerhard Meinck, « Der Reichsverteidigungsrat », *Wehrwissenschaftliche Rundschau*, vol. 6, 1956, p. 411-422.
- 11 RKRMin et ObdW/W.A./L IVa : Nr. 3500/35 g. Kdos. (1.11.1935), Bundesarchiv-Militärarchiv Freiburg (BA-MA) RH 2/989, Bl. 65-73. Concernant la division des organes au sommet de la Wehrmacht, voir Rudolf Absolon, *Die Wehrmacht im Dritten Reich*, Boppard am Rhein, Harald Boldt Verlag, 6 vol., 1969-1995, ici t. 3, p. 137-163. Concernant la planification et la préparation des évacuations, voir également la contribution de Nicholas Williams dans le présent volume.

lui revenait d'assurer en cas de guerre « la formation de la volonté politique du peuple », qu'il devait garantir à travers l'action du Parti, de ses sections ainsi que des fédérations associées¹². Dans la langue de l'époque, cette tâche était désignée sous le terme de « conduite des hommes » (*Menschenführung*). Hess mit en place une « section M » au sein de son état-major, qui utilisait, dans son travail de préparation de la défense du Reich, les mêmes moyens que les autorités militaires et civiles. Elle produisait des « plans de travail » pour le NSDAP, élaborait des « calendriers pour la mobilisation » et définissait les codes d'identification des mesures à prendre en cas de guerre. Le NSDAP participait également directement à l'évacuation. Selon le premier « plan de travail », daté du 16 mai 1938, le Parti et les organisations affiliées devaient commencer par évacuer les sièges de leurs administrations, puis s'employer à l'« assistance et à l'encadrement de la population repliée depuis les zones évacuées »¹³. Cette double tâche assignée au NSDAP demeura pour l'essentiel inchangée tout au long du développement ultérieur des plans d'évacuation.

Après les accords de Munich et l'occupation des Sudètes au début octobre 1938, les services des forces armées responsables des évacuations modifièrent leurs conceptions. À l'occasion d'une réunion qui eut lieu au début novembre 1938 au sein de la 6^e section de l'état-major de l'Armée de terre, les responsables de l'armée placèrent l'évacuation de la zone probable des combats sur la frontière ouest au centre de leurs planifications stratégiques¹⁴. En cas de guerre contre la France, l'ensemble de la population résidant dans une bande de dix kilomètres de part et d'autre de la ligne Siegfried (*Westwall*) devait être transportée à l'intérieur du Reich. L'objectif de ces évacuations était d'assurer à l'armée la nécessaire liberté de ses mouvements opérationnels, et d'écraser dans l'œuf tout mouvement de fuite massive du type de celui qui s'était esquissé à la frontière avec la Tchécoslovaquie durant la crise des Sudètes. Cette logique se reconnaît également à l'extension ultérieure des préparatifs de mobilisation et à la

¹² Paragraphe 7 de la loi sur la défense du Reich (*Reichsverteidigungsgesetz*, 4.9.1938), dans *Der Prozeß gegen die Hauptkriegsverbrecher vor dem Internationalen Militärgerichtshof*, op. cit., t. 29, p. 316-327 (= Dok. 2194-PS), ici p. 322. Voir également Peter Longerich, *Hitlers Stellvertreter. Führung der Partei und Kontrolle des Staatsapparates durch den Stab Heß und die Partei-Kanzlei Bormann*, München, Saur, 1992.

¹³ Bundesarchiv Berlin (BArch) NS 6/355, Bl. 13-52, ici Bl. 22. Stellvertreter des Führers, Abteilung M : « Arbeitspläne der Reichsleitung der NSDAP für den Einsatz der Partei und der angeschlossenen Verbände im A-Falle » (16.5.1938). À propos de la mobilisation de l'appareil du parti, voir Manfred Weißbecker et Gerd Noack, « Die Partei als Rückgrat der inneren Front. Mobilisierungspläne der NSDAP für den Krieg (1937 bis 1939) », dans Dietrich Eichholtz et Kurt Pätzold (dir.), *Der Weg in den Krieg. Studien zur Geschichte der Vorkriegsjahre (1935/36 bis 1939)*, Köln, Pahl-Rugenstein, 1989, p. 67-90, ici p. 80-84.

¹⁴ Sur ce thème, voir le travail de référence de B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 53-59.

constitution d'un appareil organisationnel exclusivement consacré à l'évacuation à l'Ouest, qui fut rapidement créé de toutes pièces au cours des premiers mois de l'année 1939. La ligne générale que suivaient les autorités militaires visait à déléguer autant de compétences que possible aux administrations civiles et à adapter l'évacuation à leurs propres besoins stratégiques. La préparation des évacuations s'accomplit à trois niveaux : l'état-major général de l'Armée de terre, le ministère de l'Intérieur du Reich et la « section M » de l'office du représentant du Führer élaboraient les directives fondamentales ; les commandements des régions militaires (*Wehrkreiskommandos*), les présidents des gouvernements (*Regierungspräsidenten*) régionaux et les directions de *Gau* du NSDAP (*NSDAP-Gauleitungen*) coordonnaient la logistique à l'échelle interrégionale ; les bureaux de recrutement de l'armée (*Wehrersatzämter*), les responsables d'arrondissement de l'administration d'État (*Landräte*) et les responsables de district du NSDAP (*Kreisleiter*) déterminaient le groupe des personnes à évacuer et informaient les personnes impliquées des préparatifs à prendre¹⁵. Les autorités des forces armées étaient responsables de toutes les questions militaires et de l'ordre déclencheur de l'évacuation. Il revenait aux services du Parti de s'assurer des transports, d'approvisionner les personnes évacuées jusqu'à leur arrivée dans les zones d'accueil et de les « assister » durant l'évacuation. L'administration de l'intérieur était chargée de mettre à disposition des quartiers d'hébergement et des emplois dans les zones d'accueil.

La façon exacte dont se déroula la préparation des évacuations peut être reconstituée en s'appuyant sur les archives de la direction du district du NSDAP de Trèves dans le *Gau* de Coblenz-Trèves¹⁶. En accord avec l'état-major général de l'Armée de terre, la « section M » de l'office du représentant du Führer élaborait des calendriers d'évacuation, qui circulèrent par la voie hiérarchique du Parti, d'abord aux *Gauleiter* (échelon régional), puis aux *Kreisleiter* (échelon du district)¹⁷. L'on établit le principe d'une distinction entre deux zones : une zone rouge, située à proximité immédiate de la frontière, et une zone verte, située plus à l'est. Au cours de la planification détaillée qui suivit, l'évacuation fut préparée

15 BAArch, NS 6/452, Bl. 1-3, Stellvertreter des Führers, Abteilung M, an die M-Bauftragten der Gauleitungen (14.3.1939). Voir à ce sujet Hans-Walter Herrmann, « Die Freimachung der Roten Zone 1939/1940. Ablauf und Quellenlage », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, vol. 32, 1984, p. 64-89, ici p. 65 et suivantes.

16 Le processus est décrit dans Landeshauptarchiv Koblenz (LHAK) 662,3/279-280. À propos des *Kreisleitungen* du NSDAP dans le *Gau* de Coblenz-Trèves, voir de façon générale Beate Dorfey, « „Goldfasane“ oder Hoheitsträger der Kreise? Die Kreisleiter im Gau Koblenz-Trier », *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte*, vol. 29, 2003, p. 297-424.

17 Voir Bundesminister für Vertriebene, Flüchtlinge und Kriegsgeschädigte (dir.), *Dokumente deutscher Kriegsschäden. Evakuierte, Kriegssachgeschädigte, Währungsgeschädigte. Die geschichtliche und rechtliche Entwicklung*, Bonn, 1958-1964, 6 vol., ici t. 3, p. 628-633 ; B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 69-75, ainsi que H.-W. Herrmann, « Die Freimachung der Roten Zone 1939/1940 », art. cit., p. 67-71.

différemment en fonction de la situation géographique. Sur la base de leurs « fichiers des foyers » (*Haushaltskarteien*), les responsables des sections locales du NSDAP (*Ortsgruppenleiter*) établissaient des listes d'ensemble de la population à évacuer, différenciées selon l'âge, la capacité militaire des personnes ainsi que la taille de leur famille¹⁸. Ils divisaient la population concernée en « blocs de marche », lui délivraient des documents d'identité spéciaux et fixaient les points de rendez-vous. Des état-majors d'évacuation furent mis sur pied dans les districts, avec à leur tête un officier. Le *Kreisleiter* et quelques *Kreisamtsleiter* du NSDAP, le chef des autorités policières du district, des représentants de la Croix-Rouge allemande et d'autres fonctionnaires appartenaient également à ces institutions. Les mesures qui devaient être prises en cas d'une évacuation étaient coordonnées au sein de ces états-majors d'évacuation. L'objectif central, tel qu'il apparut lors de la préparation générale de la défense du Reich et de façon spécifique lors de la préparation de l'évacuation au plus tard à partir de 1937, fut ainsi la coordination des moyens déployés. L'administration de l'intérieur, les forces armées et le NSDAP établissaient des « plans de travail » et des « calendriers de mobilisation » et procédaient à leur harmonisation. Ceci passait d'une part par l'établissement d'une structure de contact bi- et multilatérale, et d'autre part par la mise en place de nouvelles instances de coordination.

LE NSDAP, L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET LES ÉVACUATIONS À PARTIR DU DÉBUT DE LA GUERRE

La réalisation des évacuations en septembre 1939 entraîna l'apparition de quelques graves problèmes. Lorsque le Führer et chancelier du Reich édicta l'ordre d'évacuation, le 2 septembre 1939, la zone rouge fut évacuée dans le secteur nord de la 12^e région militaire (*Wehrkreis XII*), dans le secteur du V^e corps d'armée dans la zone d'Aix-la-Chapelle, dans le secteur sud de la 12^e région militaire, et, un jour plus tard, dans l'ensemble de la 5^e région militaire. Après que les évacuations eurent commencé et que les premiers transports eurent atteint les zones sûres qui avaient prévues, le mécontentement se fit sentir chez de nombreux évacués¹⁹. Ainsi, une mère de six enfants se plaignit dans une lettre à son mari d'avoir passé plus de 22 heures dans le train avant d'arriver

¹⁸ Concernant les *Ortsgruppenleiter*, voir de façon générale Carl-Wilhelm Reibel, *Das Fundament der Diktatur. Die NSDAP-Ortsgruppen 1932-1945*, Paderborn/München/Wien/Zürich, Schöningh, 2002, p. 271-382.

¹⁹ Concernant la mise à exécution de l'évacuation dans le *Gau* de Bade, voir B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, *op. cit.*, p. 89-98. Pour une analyse des faits à travers la perspective du district de St. Ingbert en Sarre, voir la contribution de Tom Fehrmann dans le présent volume.

dans la zone d'accueil, puis d'avoir été logée dans une ferme en ruines et d'être restée une semaine sans ravitaillement²⁰. Il était fréquent que les membres d'une même famille fussent séparés les uns des autres, que des évacués n'eussent pas le droit de se rendre chez des parents résidant près du lieu où ils étaient hébergés, ou fussent tout simplement lassés du plat unique qui leur était servi à titre de ravitaillement de marche²¹. Venait s'ajouter à cela le fait que de nombreux évacués avaient laissé derrière eux leurs vêtements d'hiver, car ils se berçaient de l'espoir erroné de n'avoir à passer que quelques jours séparés de leur foyer. De surcroît, des pénuries de vivres et de biens de consommation régnaient dans les zones de rassemblement et les zones d'accueil. Un rapport du service de renseignement (*Sicherheitsdienst*, SD) de la SS d'octobre 1939, évoquant ces problèmes, réclamait, afin de pouvoir les résoudre, « l'engagement d'une personnalité responsable dotée des pleins pouvoirs correspondants » à la situation. À cette date, 118 433 personnes avaient été évacuées du *Gau* de Bade conformément aux plans, 27 112 du *Gau* de Coblence-Trèves, 401 781 du *Gau* de Sarre-Palatinat et 10 000 personnes de la ville de Wilhelmshaven. Venaient s'y ajouter environ 35 000 personnes dont la localisation était inconnue²².

Quelle était la situation sociale de ces plus de 600 000 personnes évacuées au cours de l'automne et de l'hiver 1939-1940 (900 000 en incluant les régions frontalières occidentales plus au nord et évacuées ultérieurement) ? Un rapport du SD de novembre 1939 décrivait la situation de façon tout à fait réaliste, en même temps qu'il soumettait des propositions pour la faire évoluer²³. À côté des « difficultés générales existantes dans la vie quotidienne », problème déjà à lui seul suffisant et qui n'était même plus évoqué en tant que tel, était à présent

- 20 Ce courrier daté du 6 septembre 1939, qui fut porté à la connaissance de l'*Ortsgruppenleiter* responsable, se trouve dans LHAK 662,3/159, Bl. 175-177. Concernant la situation des femmes relogées, voir Nicole Kramer, *Volksgenossinnen an der Heimatfront: Mobilisierung, Verhalten, Erinnerung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2011, p. 270-305.
- 21 Rapport pour la période d'août à octobre 1939, Klaus Behnken (dir.), *Deutschland-Berichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands (Sopade) 1934-1940*, 3^e éd., Frankfurt/Main, Nettelbeck, 1980, 7 vol., ici t. 6, 1939, p. 963-1020, en particulier p. 972 et suivantes. À ce sujet, voir de façon générale Michael Voges, « Klassenkampf in der „Betriebsgemeinschaft“ ». Die „Deutschland-Berichte“ der SOPADE (1934-1940) als Quelle zum Widerstand der Industriearbeiter im Dritten Reich », *Archiv für Sozialgeschichte*, vol. 21, 1981, p. 329-384.
- 22 SD, « Bericht zur innenpolitischen Lage (Nr. 2) 11. Oktober 1939 », dans Heinz Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich 1938-1945. Die geheimen Lageberichte des Sicherheitsdienstes der SS*, Herrsching, Pawlak, 1984, t. 2, p. 339-347, surtout p. 343 et suivantes. La meilleure monographie parue à ce jour concernant le SD est celle de Carsten Schreiber, *Elite im Verborgen. Ideologie und regionale Herrschaftspraxis des Sicherheitsdienstes der SS und seines Netzwerks am Beispiel Sachsens*, München, Oldenbourg, 2008.
- 23 SD, « Bericht zur innenpolitischen Lage (Nr. 13) 8. November 1939 », dans H. Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich, op. cit.*, t. 2, p. 430-441, surtout p. 438-441. Concernant la situation des évacués : Nicholas Williams, « Grenzen der „Volksgemeinschaft“. Die Evakuierung 1939/40 in Deutschland und Frankreich », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, vol. 60, 2012, p. 113-126, ici p. 125-126.

apparue une « attitude peu aimable de la population des zones d'accueil », que « le comportement arrogant, difficile et peu attentionné de la population évacuée » ne faisait qu'exciter. L'assistance et l'encadrement des « évacués » étaient également décrits comme difficiles, car ces derniers quittaient très souvent de leur propre chef les emplois qui leur avaient été assignés, ou ne se présentaient tout simplement pas au travail – comme c'était par exemple le cas de la récolte des plantes sarclées. Dans de nombreux secteurs, c'est une animosité ouverte qui régnait entre la population locale et les évacués, ces derniers s'étant parfois vus désignés avec mépris comme « des Français sarrois, des *Stockfranzosen* [“Français incorrigibles”²⁴], ou un peuple de gitans ». À titre de stratégie contre le mécontentement qui se répandait, le SD proposait de mettre en place un « encadrement politique » des évacués et de leurs hôtes par le NSDAP, des règles de comportement précises et des punitions en cas d'infraction ainsi qu'un contrôle social plus intensif dans les zones d'accueil.

90

Sur ces entrefaites, le ministère de l'Intérieur du Reich, l'office du représentant du Führer et l'office central de la sécurité du Reich (*Reichssicherheitshauptamt*, RSHA) nouvellement créé renforcèrent le contrôle des évacués dans les zones d'accueil²⁵. Ainsi, le ministère de l'Intérieur du Reich rédigea une « brochure informative pour les camarades du peuple issus de la zone évacuée », qui tentait de régler en détail leur façon de se comporter, et s'assurait que les prestations sociales dues aux évacués – dont la principale était la pension familiale d'évacuation (*Räumungsfamilienunterhalt*) – soient payées par les maires²⁶. Les indemnités de dédommagement que l'on avait promises aux familles qui avaient accueilli un ou plusieurs évacués ne semblent cependant pas avoir été versées si généreusement que cela avait été prévu. Dans certaines régions du centre de l'Allemagne autour de Magdebourg, d'Iéna et de Gera, l'on rapportait que les communes procédaient de la façon suivante : lorsque les personnes demandeuses d'une pension se présentaient devant les conseillers municipaux, « on leur faisait un long discours sur la communauté du peuple, qui a[vait] dans la plupart des cas pour résultat que les gens se décident finalement à renoncer “volontairement” à être dédommagés pour la nourriture des évacués²⁷ ».

²⁴ Selon des témoins, le terme semble trouver son origine dans la désignation de l'infime minorité de Sarrois ayant voté lors du référendum de 1935 pour le rattachement de la Sarre à la France.

²⁵ La monographie de référence concernant l'histoire du RSHA est celle de Michael Wildt, *Generation des Unbedingten. Das Führungskorps des Reichssicherheitshauptamtes*, Hamburg, Hamburger Edition, 2002.

²⁶ BArch, R 3901/297. Concernant la pension familiale d'évacuation et d'autres prestations financières compensatoires, voir les détails donnés par B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 117-139.

²⁷ Rapport pour le mois de janvier 1940, dans *Deutschland-Berichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschland*, op. cit., t. 7, p. 7-90, surtout p. 36. Concernant la situation en Thuringe, voir l'article de Markus Strehle, « Der NS-Gau Thüringen als Evakuierungs- und Verlagerungsgau »,

Les autorités policières intervenaient contre les personnes qui leur semblaient influencer l'opinion de façon négative – elles arrêtaient par exemple un curé catholique qui avait répandu parmi les évacués la rumeur selon laquelle leurs lieux d'origine avaient été occupés par les Français²⁸. L'Assistance national-socialiste (*Nationalsozialistische Volkswohlfahrt*, NSV), la deuxième plus importante parmi les organisations affiliées au NSDAP avec quelque quatorze millions de membres, engageait tous ses moyens pour « assister » les évacués dans leurs emplois et leurs lieux de séjour, et pour mettre à leur disposition une myriade de biens de consommation quotidienne²⁹. De telles mesures ne suffirent cependant pas pour empêcher les « retours sauvages » non autorisés.

À l'hiver 1939-1940, 300 000 personnes tout au plus parmi les 600 000 (900 000 pour toute la région frontalière occidentale) qui avaient été évacuées dans cette région à l'automne 1939 avaient regagné leurs localités d'origine (les retours non autorisés rendent une estimation exacte extrêmement difficile). Au début janvier 1940, le représentant du Führer organisa une nouvelle forme d'« encadrement politique » à destination des évacués qui étaient demeurés sur place – plus d'un demi-million. Selon ces consignes, les « *Gaue* des régions évacuées » devaient à présent détacher des cadres politiques du parti pour assurer une « assistance supplémentaire à la population évacuée dans les zones d'accueil »³⁰. Malgré le contrôle social que le Parti organisait dans ces zones, les évacués jouissaient d'un certain degré de liberté, c'est-à-dire qu'ils pouvaient organiser de façon autonome leur façon de vivre dans le cadre des conditions données. Trois jours après l'armistice signé le 22 juin 1940 à Compiègne, Hitler annonça que « l'heure du retour dans les villes et villages d'origine [était] venue³¹ ». Le transport du retour, qui concernait l'ensemble des personnes évacuées depuis septembre 1939, se déroula de la même manière que les évacuations de 1939-1940. Cette « réimplantation » (*Wiederbesiedelung*) dans la zone rouge – ainsi que cette opération fut désignée officiellement – se

dans F. Lemmes, J. Großmann, N. Williams, O. Forcade, R. Hudemann (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege*, op. cit., p. 95-108.

28 SD, « Meldungen aus dem Reich (Nr. 34) 29. Dezember 1939 », dans H. Boberach, *Meldungen aus dem Reich*, op. cit., t. 3, p. 609-616, ici p. 610.

29 À ce propos, voir les événements décrits dans Nordrhein-Westfälisches Staatsarchiv Münster, Gauamt für Volkswohlfahrt der NSDAP im Gau Westfalen-Nord/644-646. Concernant le rôle de la NSV dans les évacuations, voir également la contribution de Daniel Hadwiger dans le présent volume, ainsi que Katja Klee, *Im „Luftschutzkeller des Reiches“*. *Evakuierte in Bayern 1939-1953*. *Politik, soziale Lage, Erfahrungen*, München, Oldenbourg, 1999.

30 BArch, NS 6/331, Bl. 9, Ordonnance 2/40 de Rudolf Heß (5.1.1940).

31 La citation est extraite de la proclamation d'Hitler du 25 juin 1940 reproduite dans Martin Moll (éd.), *„Führer-Erlasse“ 1939-1945. Edition sämtlicher überlieferter, nicht im Reichsgesetzblatt abgedruckter, von Hitler während des Zweiten Weltkrieges schriftlich erteilter Direktiven aus den Bereichen Staat, Partei, Wirtschaft, Besatzungspolitik und Militärverwaltung*, Stuttgart, Steiner, 1997, p. 129 (= Dok. 41).

trouva ainsi divisée à parts égales entre la responsabilité de l'administration de l'intérieur et celle du Parti. Les services du Parti s'immiscèrent dans l'estimation des dommages, les autorités de l'administration de l'intérieur étant instruites de reconnaître les constats établis par le Parti comme estimation minimale, sans contre-vérification³². En décembre 1940 encore, l'office du représentant du Führer s'assura que les coûts occasionnés par le ravitaillement des rapatriés, qui avait été mis à disposition par la NSV, fussent prélevés sur le budget du Reich³³.

Les problèmes que soulevèrent les évacuations, et qui ont laissé de multiples traces dans les documents d'archives, sont connus. Ils sont généralement interprétés comme la preuve de l'incompétence des services de l'administration de l'Intérieur et du NSDAP, la recherche reprenant en règle générale à son compte les accusations que les fonctionnaires nationaux-socialistes contemporains des faits se renvoyaient les uns aux autres. Pour répondre à la question de la coordination politique, que nous posons au début des présentes réflexions, ces conflits sont cependant d'une importance secondaire. Ce sont bien plutôt les stratégies de résolution des problèmes déployées par les administrations impliquées qui nous intéressent. Il est ici frappant de constater que l'on parvint à une véritable stabilisation de la structure de communication et de contacts multilatéraux entre les différentes autorités impliquées. Les services du Parti furent submergés de plaintes émanant de personnes évacuées et les transmirent à leurs autorités de tutelle. La « section M » de l'office du représentant du Führer rassembla ces plaintes et se mit en contact avec les ministères du Reich et les organes de commandement militaire, afin de remédier à la situation par la voie de la législation. De cette manière, les différentes organisations développèrent des façons d'agir en interférence mutuelle. À la coordination des moyens succéda désormais celle des objectifs. Elle consistait en priorité à stabiliser les structures administratives et à résoudre les problèmes administratifs qui s'étaient faits jour.

En conclusion, du fait de l'immixtion du NSDAP dans la défense du Reich, ce champ politique vit apparaître un nouvel acteur. Ceci ne conduisit cependant pas à l'emploi d'instruments administratifs fondamentalement nouveaux. Le NSDAP adapta bien plutôt ses outils à ceux des autres autorités civiles et militaires. Du point de vue de la planification, il convient de citer le « livre de mobilisation pour les administrations civiles », les « plans de travail » du NSDAP, les « calendriers de mobilisation » et les codes d'identification signalant le

32 BArch, R 14/83, Directive du ministère de l'intérieur du Reich (8.7.1940), et BArch, NS 6/820, Bl. 137-139, ordonnance 76/40 de Heß (24.7.1940).

33 Voir les dossiers correspondants dans BArch R 2/11827. Cet accord remplaçait une réglementation plus ancienne remontant à juillet 1940 ; voir Herwart Vorländer, *Die NSV. Darstellung und Dokumentation einer nationalsozialistischen Organisation*, Boppard am Rhein, Boldt, 1988, p. 391 et suivantes (= Dok. 189). Concernant le financement des évacuations, voir également la contribution de Mathieu Dubois dans le présent volume.

déclenchement des mesures à prendre. Du point de vue de l'exécution, il faut évoquer les fichiers, les listes, la mise à disposition de moyens de transport, le contrôle social ainsi que bien d'autres mesures. De surcroît, lorsque les évacuations débutèrent en septembre 1939, l'on vit se développer de nouvelles façons de se conduire des organisations, en interférence les unes avec les autres. Où se trouve le dénominateur commun entre ces deux aspects ? La planification et l'exécution des évacuations de 1939-1940 renvoient selon nous toutes deux à une activité qui est souvent évoquée dans la recherche sur le national-socialisme, mais qui n'a jusqu'à présent presque pas fait l'objet de travaux spécifiques : le travail d'organisation. De quoi s'agit-il ? L'organisation est, pour reprendre les termes de Karl Weick, spécialiste états-unien de la psychologie des organisations, un processus au cours duquel des conduites qui interfèrent les unes avec les autres se trouvent coordonnées³⁴. Ce faisant, des « interactions doubles » se produisent. Une personne B réagit à une action d'une personne A, et celle-ci réagit à la réaction de B.

Au cours des « évacuations » de 1939-1940 se produisit un véritable enchaînement, au cours duquel d'innombrables « doubles interactions » se succédèrent, et cela de trois façons. Premièrement, les fonctionnaires que leurs autorités de tutelle avaient chargés de l'établissement de contacts extérieurs auprès d'autres services³⁵ interagirent entre eux, créant ainsi un couplage horizontal de leurs organisations respectives. Deuxièmement, chaque organisation de l'administration de l'intérieur, des forces armées et du NSDAP mit en place une nouvelle hiérarchie qui s'occupait des questions de la défense du Reich et qui essaya, lors des évacuations, d'exercer un pilotage vertical sur ses propres appareils. Troisièmement, de nouvelles interactions doubles se cristallisèrent au sein même de chaque autorité administrative du régime national-socialiste, car la défense du Reich était une tâche transversale, qui n'était jamais traitée par un seul, mais toujours par plusieurs départements.

Les évacuations des années 1939-1940 constituèrent une articulation décisive sur laquelle peut s'appuyer l'analyse de l'évolution interne du régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale. Dans ce cadre, la question de la stabilité interne du régime est d'une importance particulière – elle appelle en effet une explication, et ce, compte tenu des défis posés par

34 Karl Weick, *Der Prozeß des Organisierens*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1995, p. 9-41, ici p. 12-13. Voir à ce propos Emil Walter-Busch, *Organisationstheorien von Weber bis Weick*, Amsterdam, Fakultas, 1996, p. 243-253.

35 Voir à ce propos Wolfgang Seibel, « Polykratische Integration. Nationalsozialistische Spitzenbeamte als Netzwerker in der deutschen Besatzungsverwaltung in Belgien 1940-1944 », dans Wolfgang Seibel, Sven Reichardt (dir.), *Der prekäre Staat. Herrschen und Verwalten im Nationalsozialismus*, Frankfurt/Main/New York, Campus, 2011, p. 241-273, ici p. 243-244. Seibel désigne ces fonctionnaires par le terme de « managers des intersections » (*Schnittstellenmanager*).

la campagne de bombardements alliés et auxquels le régime dû faire face à partir de 1942-1943 sur le « front de l'arrière »³⁶. La capacité d'organisation du régime national-socialiste fut ici centrale, et en particulier sa capacité à réagir aux crises par une organisation et une coordination rapide de ses ressources. C'est cette capacité qui fut sollicitée et testée pour la première fois à grande échelle lors de la préparation et de l'exécution des évacuations de 1939-1940. Ce faisant, une « structure d'équivalence réciproque » – pour emprunter un autre concept à la psychologie des organisations de Weick³⁷ – se développa entre les administrations impliquées. Une structure d'équivalence réciproque peut être édifée et maintenue sans que les acteurs impliqués connaissent les motifs des autres, sans qu'ils doivent avoir des objectifs communs et sans qu'ils aient une vision d'ensemble de la structure décisionnelle. Seul compte le fait de savoir que le comportement des individus ou des organisations peut être anticipé et que les activités propres de chaque acteur peuvent être reliées de façon prévisible avec les conduites attendues ou anticipées des autres. Au début de la guerre, la politique des administrations national-socialistes se mit à fonctionner sans accrocs selon une structure qui se caractérisait en premier lieu par le fait que la chance qu'un acteur avait de mener à bien une action administrative dépendait de ce qu'un autre service agisse à côté du sien. En deuxième lieu, les autorités impliquées perçurent explicitement leur interdépendance mutuelle. Enfin, ceci se produisit de façon répétée, tant et si bien que s'établirent de véritables chaînes d'actions administratives imbriquées les unes dans les autres. Puisqu'une communauté de buts et de moyens n'est pas nécessaire pour cela, des structures complexes peuvent ainsi s'édifier, qui restent la plupart du temps cachées aux acteurs. Ce ne furent en ce sens pas on ne sait quelles convictions partagées ou un consensus entre les acteurs les plus importants qui stabilisèrent le régime national-socialiste. Ce furent probablement plutôt des procédures et routines administratives flexibles qui continuèrent de faire fonctionner sa politique criminelle jusqu'à l'effondrement des 8 et 9 mai 1945.

Traduction : David Gallo (Université Paris-Sorbonne)

³⁶ Voir à ce propos l'ouvrage fondamental de Olaf Groehler, *Bombenkrieg gegen Deutschland*, Berlin, Akademie-Verlag, 1990.

³⁷ Voir K. Weick, *Der Prozeß des Organisierens*, op. cit., p. 143-151.

DEUXIÈME PARTIE

**Mobilisation et protection
des ressources**

LE FINANCEMENT PUBLIC DES ÉVACUATIONS EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

Mathieu Dubois

Le financement public des évacuations s'inscrit dans la question du coût économique des évacuations pour la nation, l'État et les collectivités. Évacuer la population et les ressources d'une zone entraîne à la fois un manque à gagner pour la production, un déficit de recettes fiscales et des dépenses supplémentaires pour la prise en charge financière de l'opération et de ses conséquences. Leur financement apparaît de ce point de vue comme un facteur important à prendre en compte dans le bilan des évacuations à travers son poids sur les finances publiques. Le coût élevé de l'opération constitua d'ailleurs dans l'entre-deux-guerres un argument contre le principe de l'évacuation côté allemand¹. L'ampleur du financement illustre aussi l'importance de l'opération et de ses différents aspects pour les acteurs publics, révélant ainsi leurs priorités. D'autre part, le financement relève également des modalités de réalisation de l'opération en apportant les moyens nécessaires à la concrétisation des différentes étapes, de la préparation en amont aux indemnisations en aval en passant par le transport et la relocalisation des populations et des ressources. Ces deux aspects de la question – l'ampleur du financement et ses modalités – constituent en réalité les deux facettes d'un même problème : la mobilisation des finances publiques en temps de guerre. Nous nous concentrerons ici sur le rôle des États qui prirent dès la planification la responsabilité du financement des évacuations, même si les collectivités locales, en particulier les communes, eurent également une lourde charge à assumer face à l'urgence de la situation.

La mobilisation financière des États apparaît profondément différente en Allemagne et en France tant du point de vue de la situation des comptes publics que des modalités de financement de la guerre. Dès le début 1939, la situation financière du Troisième Reich était particulièrement fragile dans la mesure où la poursuite du réarmement se trouvait remise en question par l'épuisement des moyens de mobilisation des liquidités après six années d'efforts.

¹ Julia Torrie, *"For Their Own Good". Civilian Evacuations in Germany and France 1939-1945*, New York, Berghahn Books, 2010, p. 17 et 19.

Le financement du réarmement se fondait de plus en plus sur l'émission monétaire et l'acceptation d'un déficit budgétaire s'appuyant notamment sur différentes formes d'emprunt et d'épargne forcés. Une telle fuite en avant financière s'inscrivait dans le schéma idéologique nazi d'une guerre imminente et salvatrice². À l'inverse, la République française venait d'accélérer l'année précédente son effort de réarmement sans pour autant rompre les grands équilibres économiques et budgétaires du libéralisme. Contrairement à son ennemie, la France pouvait s'appuyer sur une situation financière bien meilleure et offrant des perspectives de mobilisation à long terme : déficit budgétaire limité, accès aux crédits anglo-saxons, retour de la confiance et des capitaux à l'hiver 1938-1939³.

98

Ces situations financières et ces choix budgétaires opposés ne devaient pas manquer d'avoir un impact déterminant sur le financement des évacuations dans les deux pays. L'analyse comparée de ce dernier permettra ainsi de mettre en évidence l'influence de ces aspects idéologiques et financiers sur la réalisation des évacuations à travers les modalités du financement (I), le coût des différentes opérations (II) et leur poids d'ensemble sur les finances publiques (III).

LES MODALITÉS DU FINANCEMENT : FINANCER L'URGENCE

Dans les deux pays, les modalités du financement des évacuations étaient fixées dans les instructions planifiant en amont les évacuations. Côté français, l'Instruction générale de sauvegarde (IGS) 38/39 prévoyait la prise en charge par l'État des dépenses relatives à l'évacuation. Le ministère de l'Intérieur puis, à partir de novembre 1939, la vice-présidence du Conseil avaient la responsabilité de pourvoir au financement par le biais de crédits spéciaux affectés au Service central des réfugiés. Un système centralisé de financement confiait aux préfets l'essentiel des responsabilités pour lesquelles ils devaient s'appuyer sur les trésoriers-payeurs généraux à l'échelle départementale, ainsi que sur

2 Sur la situation financière du Troisième Reich en 1939-1940, nous renverrons ici à Richard Overby, *War and Economy in the Third Reich*, Oxford, Oxford University Press, 1995 et Adam Tooze, *Le Salaire de la destruction. Formation et ruine de l'économie nazie*, Paris, Les Belles Lettres, 2012 ; ainsi qu'à Götz Aly, *Hitlers Volksstaat. Raub, Rassenkrieg und nationaler Sozialismus*, Frankfurt/Main, Fischer, 2005.

3 Sur la situation financière de la France en 1939/1940, voir notamment Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie : histoire d'une conversion (1932-1952)*, Paris, CHEFF, 1991, t. 1, p. 468-492, Dominique Barjot, *Deux guerres mondiales : 1914-1918, 1939-1945*, Paris, Economica, 2012, Talbot C. Imlay, *Facing the Second World War: Strategy, politics, and economics in Britain and France, 1938-1940*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2003, p. 243-298 et Robert Frank, *Le Prix du réarmement français 1935-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017. Voir également pour mémoire René de Lestrade, *Le Financement des dépenses publiques pendant la guerre 1939-1940*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1944 ; Henry Laufenberg, *Les Finances de 1939 à 1945*, t. 1, La France, Paris, Librairie de Médecis, 1947, p. 25-41.

des régisseurs d'avances chargés de la gestion locale des dépenses. Ce système devait être alimenté par des « crédits votés en temps utile » pour permettre « aux préfets intéressés de couvrir les dépenses d'alimentation des réfugiés qui n'auraient pas été prises en charge par les collectivités locales ou les sociétés charitables »⁴. Il apparaît ainsi que le système de financement mis en place par l'État supposait une prise en charge provisoire des besoins de première urgence par les collectivités et les sociétés charitables qui laisserait le temps aux services étatiques de s'organiser. Côté allemand, les directives générales du 6 juin 1939 fixaient également le principe de l'État-payeur⁵. Selon la répartition des tâches, les crédits affectés aux évacuations devaient être répartis entre trois acteurs principaux : l'Armée de terre, les administrations étatiques, le Parti et ses organisations. L'absence de régisseurs locaux faisait reposer l'essentiel des tâches de financement sur les administrations publiques locales et régionales. Il était en outre prévu que l'évaluation des besoins s'étale sur plusieurs mois, le décompte du nombre de personnes à évacuer devant être achevé le 1^{er} octobre 1939.

Dans les deux cas, les instructions de planification avaient donc avant tout pour but de régler une situation provisoire. Loin d'aborder tous les aspects de l'évacuation, elles laissaient un flou sur le financement d'importantes parties des opérations, à commencer par la prise en charge des différentes modalités concrètes de l'évacuation économique et surtout la question de l'assistance aux évacués. L'IGS 38/39 précisait simplement à ce sujet : « Une fois la situation stabilisée, une réglementation de l'assistance, adaptée à la législation en vigueur et à la situation de guerre, sera mise au point par les autorités compétentes. » Une longue clarification serait nécessaire dans les premiers mois de l'évacuation pour définir ce qui relevait ou non d'une prise en charge étatique. En dépit du principe de l'État-payeur, nombre de dépenses allaient également devoir être assurées dans l'urgence par les collectivités locales et, en Allemagne, par le parti. Un tel dispositif supposait de s'assurer en amont de la capacité de ces acteurs à financer des opérations dont ils n'avaient pas connaissance du détail ou n'étaient même pas toujours informés. Le secret nécessaire à la stratégie militaire était ici incompatible avec une prévision financière efficace, d'autant que la plupart des communes concernées virent leurs recettes considérablement amputées par la mobilisation et l'évacuation. Le déroulement du financement des évacuations devait ainsi laisser une large place à l'improvisation.

4 Service historique de la Défense (SHD), Armée de Terre, 2N196-1, Instruction générale à l'usage de messieurs les préfets sur les mouvements et transports de sauvegarde du 1^{er} juillet 1938 – refondue 1939, p. 77.

5 Bundesarchiv-Lichterfelde (BArch), R-3101/32.213, *Richtlinien für das Freimachen des Kampfbereiches im Westen*.

En France, le financement des évacuations commença avant leur déclenchement conformément aux instructions. Le 29 août, un crédit d'un milliard et demi de francs fut ouvert et permit d'alimenter les avances demandées par les préfets dans les mois précédents⁶. Ces avances devaient leur donner les moyens de faire face aux dépenses de transport, d'hébergement et de première urgence au cours des trente premiers jours de l'évacuation. Ces dépenses se révélèrent toutefois beaucoup plus élevées que prévu et il fallut dès lors trouver un moyen d'y pourvoir rapidement. Le 5 septembre, un arrêté du ministère des Finances incluait certaines dépenses relatives aux évacuations au sein des dépenses pouvant désormais s'effectuer à caisse ouverte⁷. Ces dépenses n'avaient ainsi plus besoin d'être autorisées préalablement en fonction de crédits alloués, mais pouvaient s'effectuer immédiatement avec un report de leur imputation budgétaire⁸. Prévu pour faire face à l'urgence du premier mois suivant la mobilisation, ce dispositif fut étendu progressivement à d'autres dépenses et prolongé jusqu'à la fin de l'année 1939. Il fallut en effet attendre le vote du budget 1940 pour que fussent ouverts de nouveaux crédits pour les évacuations. Ces crédits continuèrent d'ailleurs de figurer au titre du budget civil ordinaire. L'essentiel des dépenses d'évacuation de l'année 1939 avait ainsi été financé à caisse ouverte, rendant difficile pour les administrations préfectorales un véritable contrôle des dépenses. Le financement de l'urgence fut également assuré côté français par une aide financière aux communes destinée à leur permettre de faire face aux dépenses relatives à la défense nationale. Le décret du 26 septembre 1939 ouvrit un crédit de 100 millions de francs pour des avances de trésorerie aux communes évacuées afin de compenser leurs pertes de recettes. Ce dispositif ne fut toutefois pas généralisé dans la mesure où le ministère de l'Intérieur chercha délibérément à en restreindre la portée en limitant la diffusion de l'information⁹.

En Allemagne, 20 millions de reichsmarks (RM) furent mis à disposition des responsables des villes et régions administratives concernées le 5 septembre pour couvrir les frais de transport et d'accueil des évacués durant les quatorze premiers jours¹⁰. Cette somme était parfaitement insuffisante et était de toute façon débloquée bien tard. Le chef de l'administration civile du

6 Archives nationales (AN), F23/225, Lettre du ministère de l'Intérieur au ministre des Finances en date du 28 août 1939.

7 *Journal officiel de la République française – Lois et décrets*, 6 septembre 1939, p. 11164-11165 et *id.*, 11 octobre 1939, p. 12239-12242.

8 Décret du président de la République relatif à l'imputation budgétaire de diverses dépenses obligatoires du 1^{er} septembre 1939, *Journal officiel de la République française – Lois et décrets*, 2 septembre 1939, p. 10793-10794.

9 AN, C/15181, séance du 26 octobre 1939 de la commission des Finances de la Chambre des députés, Audition d'Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, p. 12.

10 BArch, R2-11825/1, Abschrift des Ministers des Innern vom 5. September 1939.

haut-commandement de la Wehrmacht à Wiesbaden notait le 27 septembre 1939 : « la situation est impossible, [il est impossible de] réaliser une évacuation de centaines de milliers de personnes sans qu'aucune administration de l'État ou autre ait à sa disposition des crédits pour le paiement des frais induits¹¹. » Les collectivités locales et le Parti tentèrent de faire face au mieux à l'évacuation sans disposer en général des moyens nécessaires. Ce n'est que le 12 septembre 1939 que le gouvernement du Reich ouvrit un budget extraordinaire à hauteur de 15 milliards de reichsmarks pour les dépenses civiles liées à la défense, parmi lesquelles figuraient les évacuations¹². Il fallut toutefois attendre le 12 novembre 1939 pour qu'une instruction du ministère de l'Intérieur ouvre largement aux administrations locales les crédits pour l'évacuation¹³. À cette date, l'essentiel des opérations d'évacuation avaient été réalisées et nombre de réfugiés s'apprétaient à rentrer chez eux. Dans ces conditions, on comprend que nombre d'aspects de l'évacuation, délaissés par l'État et les collectivités, aient ainsi pu être récupérés par le parti. Ce dernier avait d'ailleurs tout intérêt à venir en aide aux évacués à partir de ses propres moyens, mais en facturant à terme les coûts à l'État. La préemption des différentes opérations d'évacuation participait de la compétition interne à l'appareil nazi¹⁴.

Au regard du déroulement des évacuations, il apparaît donc que la meilleure planification côté français permit d'anticiper davantage les dépenses et d'ouvrir, au moins en partie, les crédits nécessaires aux premières semaines de l'opération. Côté allemand au contraire, les responsables du ministère de l'Économie critiquaient mi-novembre l'absence de planification pour couvrir les frais d'évacuation du bétail ou le paiement de la *Deutsche Bahn* : « Ces questions doivent être à l'avenir réglées en temps de paix ; il n'est pas souhaitable que les employés et les entreprises de transport ne soient pas payés pour leurs prestations, même pour un temps limité¹⁵. » En dépit de ces différences dans la mise à disposition d'avances et la préparation des opérations de financement, les dépenses nécessaires furent largement sous estimées des deux côtés du Rhin. Dans ces conditions, les caisses locales ne furent souvent pas alimentées suffisamment ou à temps, ce qui contribua fortement à désorganiser

11 BAArch, R2-11825/1, Abschrift des Chefs der Zivilverwaltung des Armeekorps in Wiesbaden vom 27. September 1939.

12 Friedrich Hartmannsgruber, *Akten der Reichskanzlei. Die Regierung Hitlers 1933-1945*, t. VI, 1939, München, Oldenbourg, 2012, p. 546-547.

13 BAArch, R2-11663/4, Abschrift des Reichsministeriums des Innern vom 12. November 1939 « Geldversorgung der Behörden der allgemeinen und inneren Verwaltung im Kriege ».

14 Fabian Lemmes, Johannes Großmann, Nicholas Williams, « Les évacuations dans l'espace frontalier franco-allemand pendant la Seconde Guerre mondiale : vers une histoire comparée », dans François Roth (dir.), *La Lorraine et les pays de la rive gauche du Rhin (Sarre, Palatinat, Pays de Trèves) du XVIII^e siècle à nos jours*, Moyenmoutier, Edhisto, 2011, p. 131.

15 BAArch, R 7-2215/3, Abschrift über die Freimachung im Wehrkreis XII – 10.10.1939.

les opérations d'évacuation ou d'accueil. Pour comprendre les difficultés du financement et ses conséquences directes sur les dysfonctionnements des évacuations, il apparaît ainsi nécessaire d'analyser en détail le coût de différentes opérations pour mettre en lumière les disparités entre la dépense planifiée en amont et celle finalement consentie.

LE COÛT DES OPÉRATIONS : L'INFLATION DES DÉPENSES

102

Les différentes modalités de financement et le report d'une large part des dépenses sur l'exercice 1940 rendirent particulièrement difficile l'évaluation des coûts par les acteurs, ne facilitant pas le travail de l'historien. S'il apparaît presque impossible d'évaluer précisément le coût des divers aspects des évacuations, le détail des différentes dépenses offre un aperçu de leurs parts respectives dans l'ensemble de l'opération. Il met également en évidence l'inflation des dépenses dans tous les domaines par rapport aux coûts planifiés initialement.

Dès la première étape, le transport et l'hébergement des populations coûtèrent plus cher que prévu. En France, la convention signée en juillet 1938 entre l'État et la SNCF permit de limiter le coût des transports¹⁶, mais le fonctionnement des centres de recueil, le choix initial de construire en amont des baraquements, de même que celui d'assurer les prestations d'urgence en nature se révélèrent très onéreux. Un rapport de la commission des Finances de juin 1940 critiquait ainsi ces dépenses qui s'élevaient selon lui à 970 millions de francs¹⁷. En Allemagne, le système du logement chez l'habitant entraîna à l'inverse des compensations pour les bailleurs qui se révélèrent également plus coûteuses que prévu.

Les allocations représentèrent la part la plus importante des dépenses dans les deux pays dans la mesure où leur coût s'accrut proportionnellement à la durée de l'évacuation. En France, l'abandon rapide dans les premières semaines de septembre du système d'assistance en nature entraîna la mise en place d'allocations fixées à 10 F par jour par adulte et 6 F par enfant de moins de 13 ans auxquels s'ajoutèrent 2 F supplémentaires pour le logement à partir de novembre 1939¹⁸. Ces montants avaient été fixés après le début des évacuations en se fondant sur les allocations accordées aux réfugiés

16 SHD, Armée de Terre, 2N196-1, Convention du 1^{er} juillet 1938 conclue entre le ministère de l'Intérieur et la SNCF pour l'exécution et le règlement des transports d'évacuation, de repliement ou d'éloignement de la population civile, en période de tension ou en cas de mobilisation.

17 AN, C//15184, séance du 8 juin 1940 de la commission des Finances de la Chambre des députés, « Note pour le rapporteur général sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1939 au titre du budget général et des budgets annexes », p. 4.

18 AN, F23/220, Instruction relative au régime des réfugiés dans les départements d'accueil définitifs – ministre de l'Intérieur – Service central des réfugiés – 20 septembre 1939.

espagnols¹⁹ et aux familles de mobilisés. Comme l'allocation chômage, cette dernière allocation ne dépassait pas 7 à 8 F par jour en province²⁰ et était donc légèrement inférieure au montant de l'allocation prévue pour les évacués. Destinée à garantir la survie des évacués, l'allocation qui leur était versée était toutefois souvent insuffisante pour maintenir le niveau de vie antérieur d'autant que le cumul des allocations ne fut autorisé qu'en 1943²¹. En décembre 1939, le ministre des Finances, Paul Reynaud, reconnaissait devant la chambre des députés : « Les allocations sont modestes, c'est vrai²². »

En Allemagne au contraire, deux types d'allocations furent instaurés dès le 1^{er} septembre 1939 et purent être cumulés par les évacués. La *Vergütung* était une indemnité de perte du logement attribuée en cas de destruction par un bombardement ou d'évacuation. Elle se composait de 35 à 45 Pfennig par jour pour le logement, 30 Pfennig pour le chauffage et 1 à 1,35 RM pour l'alimentation²³. Cette indemnité, environ égale à l'allocation chômage²⁴, était toutefois complétée par le *Räumungsfamilienunterhalt*, allocation versée aux familles évacuées. Elle était attribuée selon les mêmes modalités que l'allocation aux familles de mobilisé (*Familienunterhalt*), c'est-à-dire non sur le principe de l'assistance, mais sur celui du dédommagement²⁵. Cette allocation compensait la perte de revenu liée au départ du chef de famille pour le front ou à l'évacuation. Son montant était fixé proportionnellement au revenu antérieur et permit aux familles allemandes de conserver en moyenne près des trois-quarts de leurs revenus d'avant-guerre. Le *Familienunterhalt* était financé pour le cinquième par les communes de résidence des évacués. Durant toute la guerre, l'aide aux familles fut ainsi beaucoup plus conséquente en Allemagne que chez les autres

19 AN, C//15181, séance du 27 octobre 1939 de la commission des Finances de la Chambre des députés, « Rapport de Robert Schuman sur l'hébergement des évacués et l'assistance aux réfugiés » ; AN, F23/230, sous-dossier « Documentation, coupures de presse » mars 1940, Rapport présenté par la commission des Finances au cours de sa réunion du 1^{er} mars 1940 sur l'emploi des crédits affectés à l'évacuation et à l'hébergement des populations civiles ainsi qu'à l'assistance aux réfugiés (par R. Schuman, député) – document en date du 22 février 1940.

20 Décret du 1^{er} septembre 1939, *Journal officiel de la République française – Lois et décrets*, 8 septembre 1939, p. 11198.

21 Loi n° 378 du 5 juillet 1943, *Journal officiel de la République française – Lois et décrets*, 23 juillet 1943, p. 1946.

22 *Journal officiel de la République française – Lois et décrets*, 14 décembre 1939, p. 2259.

23 BArch, R2-11825/2, Entwurf „Vergütung für nach §§ 5 und 6 des Reichsleistungsgesetzes in Anspruch genommene Unterkunft und Verpflegung von Personen aus freigemachten Gebieten oder Gebäuden“ – 23. November 1939.

24 Celle-ci s'élevait à environ 15 RM par semaine. Pour comparaison, le salaire de base d'un ouvrier était d'environ 3 ou 4 RM par jour.

25 Katja Klee, *Im „Luftschutzkeller des Reiches“: Evakuierte in Bayern 1939-1953. Politik, soziale Lage, Erfahrungen*, München, Oldenbourg, 1999, p. 88-90.

belligérants²⁶. Cette générosité de l'État était avant tout destinée à maintenir le moral des familles et à mieux faire accepter la guerre aux populations civiles. Si l'indemnisation était ainsi à peu près équivalente en France et en Allemagne²⁷, l'aide financière dont pouvaient bénéficier juridiquement les évacués allemands était sans conteste bien supérieure.

Dans les deux cas, le coût d'ensemble des allocations fut tout à fait considérable. En France, Robert Schuman estimait en avril 1940 qu'un milliard de francs avait déjà été alloué aux réfugiés, tandis que le budget 1940 prévoyait 2,5 milliards pour ce poste²⁸. En Allemagne, le financement des *Räumungsfamilienunterhalt* et *Familienunterhalt*, conçu comme un véritable moyen de redistribution par l'État, devait être estimé à 5 milliards de reichsmarks pour l'année 1941²⁹, soit l'équivalent du huitième des recettes du Reich. Durant toute la guerre, le Reich dépensa la somme exceptionnellement élevée de 27,5 milliards de reichsmarks à ce titre³⁰.

104

En Allemagne comme en France, les difficultés matérielles rencontrées par les évacués ne relevaient donc pas d'une absence de dispositifs d'aides étatiques, mais de l'accès à ces derniers dans une situation administrative souvent chaotique. De ce point de vue, le quotidien des évacués dépendait beaucoup des interprétations restrictives ou au contraire généreuses ainsi que de la diligence des responsables dans les départements ou les *Gaue*. Si certains préfets durent intervenir pour rappeler l'interdiction de verser des avances sur les allocations³¹, la plupart des évacués ne touchèrent ces aides qu'à partir de novembre 1939 et pour certains à partir du printemps 1940 compte tenu de la lenteur des procédures de recensement et d'autorisation. En Allemagne, les litiges se multiplièrent rapidement entre propriétaires et locataires incapables de payer,

26 Götz Aly estime ainsi que les familles des soldats allemands conservèrent 72,8 % de leurs revenus contre 36,7 % pour les familles des soldats américains et 38,1 % pour celles des soldats britanniques (G. Aly, *Hitlers Volksstaat, op. cit.*).

27 Il semble difficile de comparer précisément les montants des allocations dans les deux pays autrement qu'en se référant aux bas salaires et aux autres allocations dans chaque pays. Un calcul s'appuyant sur le taux de change ou la parité de pouvoir d'achat, établie à 1 RM pour 11 F en mai-juin 1940, n'a qu'un intérêt relatif pour comparer des situations souvent fort différentes entre les villes allemandes et les campagnes françaises. Sur les questions de parité monétaire, voir notamment Jérôme Blanc, « Pouvoirs et monnaie durant la Seconde Guerre mondiale en France : la monnaie subordonnée au politique », communication lors de l'International Conference on War, Money and Finance, « Monetary and Financial Structures: The Impact of Political Unrests and Wars », juin 2008, Nanterre, p. 10 [consultable en ligne <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00652826>].

28 *Mülhauser Tageblatt*, 6 avril 1940.

29 Dietrich Eichholtz, *Geschichte der Deutschen Kriegswirtschaft. 1939-1945*, t. 1, 1939-1941, München, K. G. Saur, 2003, p. 84.

30 G. Aly, *Hitlers Volksstaat, op. cit.*

31 Benoît Laurent, *L'Évacuation de 1939-1940 pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : étude juridique, économique et sociale*, Strasbourg, thèse de l'université de Strasbourg, 2012, p. 298.

obligeant l'État à introduire un moratoire sur les loyers tout en offrant une compensation aux bailleurs³². Dans ces conditions, les organisations de secours et les municipalités prirent parfois le relais pour parer à l'urgence des situations locales. Certains conseils municipaux de communes évacuées ou d'accueil décidèrent de verser des compléments de revenu aux évacués à l'approche de l'hiver³³. Là encore, les conditions d'existence des réfugiés pouvaient varier profondément d'une commune à l'autre.

L'évacuation des ressources économiques n'avait également pas été suffisamment anticipée du point de vue de son financement. En France, l'État prit en charge le coût du transport des marchandises et du déplacement des machines. La question du rachat de certains stocks de matières premières s'opéra par contre au coup par coup une fois l'évacuation commencée. En Allemagne, l'État limita la prise en charge du transport à 350 km et ses aides aux entreprises dont l'activité présentait un intérêt stratégique pour l'effort de guerre et ne pouvant réaliser elles-mêmes l'opération en ayant recours à l'emprunt³⁴. Des aides et des facilités d'emprunt furent toutefois accordées pour le paiement des salaires et le redémarrage des activités stratégiques. L'État assura également un soutien aux banques en prenant en charge le paiement des intérêts de 201 caisses d'épargne et établissements bancaires ayant des activités dans la zone évacuée³⁵. Ces différents coûts furent chiffrés au fur et à mesure des besoins de l'évacuation à partir de l'automne 1939.

Le dédommagement et les réparations furent également beaucoup plus importants que prévu suite aux multiples destructions, pillages ou pertes de récolte que les deux États s'engagèrent à indemniser au moins en partie. Ils se limitèrent toutefois à la réparation et au dédommagement, refusant en général de compenser les pertes de revenus par souci d'éviter d'introduire une intervention plus directe de l'État dans l'économie³⁶. Le principe fixé initialement dans les deux pays était celui d'un dédommagement maximum, mais devant intervenir

32 BACh, R2-11825/1, Vermerk vom. 13 Oktober 1939 über die Besprechung im Reichswirtschaftsministerium am 11. Oktober 1939.

33 Ce fut par exemple le cas de la commune de Merlach (Moselle) qui accorda le 26 octobre 1939 une allocation d'hiver de 50 F par chef de famille ou par épouse (B. Laurent, *L'Évacuation de 1939-1940*, op. cit., p. 306).

34 BACh, R2-11825/1, Schreiben des Reichsministerium der Finanzen an den Reichswirtschaftsminister vom 28. Oktober 1939; BACh, R2301-7480, Richtlinien für die Erstattung von Freimachungskosten – 1.04.1940.

35 En dépit des craintes initiales du ministère des Finances face à une mesure de cette ampleur et dont on redoutait qu'elle puisse être étendue en cas de nouvelles évacuations, le montant total de cette prise en charge resta limité à hauteur de 43 millions de reichsmarks (BACh, R2-13527, Schreiben des Reichswirtschaftsministeriums an den Reichsminister der Finanzen vom 6. Juni 1940).

36 BACh, R7-2215/4, Vermerk des Reichswirtschaftsministeriums „Freimachung Westen – Erstattung der verauslagten Unkosten“ vom 14. November 1939.

après la guerre dans l'espoir de le faire payer par le vaincu via des réparations. Toutefois, le retour précoce d'une partie des évacués à l'hiver 1939-1940 força les autorités à anticiper les procédures. L'objectif principal de ces dépenses était cependant avant tout le redémarrage rapide de l'économie dans une guerre qui se prolongeait.

En Allemagne, le dédommagement des évacués avait été anticipé. Dès mai 1939, un recensement des biens des populations avait été lancé pour les rassurer et faciliter ensuite les procédures d'indemnisation³⁷. Celles-ci commencèrent dès le mois de décembre 1939 et aboutirent à des avances aux populations et aux entreprises avant même l'armistice³⁸. Pour compenser en partie les difficultés rencontrées lors de l'évacuation, Hitler lui-même avait ordonné d'opérer de manière généreuse. Il est vrai que l'ampleur des destructions était particulièrement grande côté allemand. La remise en état de la zone évacuée coûta ainsi 250 millions de reichsmarks jusqu'à la fin 1941. Près de la moitié de cette somme fut consacrée à la Sarre, région la plus touchée. S'ajoutait à ces dépenses l'assistance d'urgence sur place et les aides à la relance de l'activité économique dans des régions en partie dévastées : approvisionnement des populations, construction de baraquements provisoires, importation de machines et de bétail, aides aux entreprises³⁹. Là encore, nombre de dépenses furent d'abord prises en charge par les autorités locales qui sollicitèrent ensuite un remboursement par l'État. Preuve de la lenteur du redémarrage économique, les populations évacuées continuèrent de toucher le *Räumungsfamilienunterhalt* jusqu'au 1^{er} avril 1941.

En France, le décret-loi du vice-président du Conseil du 8 mars 1940 ouvrait le droit à l'indemnisation. Le montant total de l'indemnisation était estimé provisoirement à un milliard de francs par Robert Schuman⁴⁰. La débâcle de mai-juin 1940 devait toutefois interrompre les procédures qui furent pour la plupart reportées à la Libération. La loi du 29 octobre 1946 sur les dommages de guerre incluait les dégâts et pillages subis au cours des évacuations.

37 BArch, R3101/32.213, Abschrift des Reichsministeriums der Finanzen „Erhebungen über den Sachbesitz der Bevölkerung in den Freimachungsgebieten“ vom 5. Mai 1939.

38 BArch, R2301/7480, « Vorschüsse auf Schäden an landwirtschaftlichen Vorräten und an der Ernte des Jahres 1939 im freigemachten Gebiet » – Sonderdruck Nr. 58 aus dem Ministerialblatt des Reichs- und Preuß. Ministeriums des Innern 1940 Nr. 20 – 9. Mai 1940; BArch, R2301-7480, « Vorschüsse auf Sachschäden der gewerblichen Wirtschaft im freigemachten Gebiet » – Sonderdruck Nr. 58 aus dem Ministerialblatt des Reichs- und Preuß. Ministeriums des Innern 1940 Nr. 20 – 6. Juni 1940.

39 BArch, R2-11826/3, Schnellbrief des Reichsministers für Ernährung und Landwirtschaft – « Vorschuß für die landwirtschaftliche Wiederbesiedlung für die freigemachten Gebiete im Westen » vom 1. Juli 1940.

40 AN, C//15181, séance du 27 octobre 1939 de la commission des Finances de la Chambre des députés, Rapport de Robert Schuman en date du 22 février 1940, déjà cité, p. 14.

Les demandes d'indemnisation s'effectuèrent jusqu'à l'été 1947 et les procédures d'indemnisation durèrent jusqu'au début des années 1950⁴¹.

Les conséquences financières des évacuations allèrent donc bien au-delà du retour des évacués ou même de l'année 1940. La remise en état et le redémarrage économique durèrent au moins jusqu'en 1942, tandis que les indemnisations étaient pour partie reportées à la fin du conflit. Comme dans de nombreux domaines, il apparaît ici difficile d'évaluer avec précision des dépenses qui s'avèrent bien plus importantes que prévu.

LE POIDS DES ÉVACUATIONS SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Cette croissance rapide des dépenses relatives aux évacuations n'échappait pas aux responsables nationaux et locaux. Si l'ensemble des dépenses s'accrut dans les deux pays tout au long du déroulement des évacuations, les réactions face à l'importance de ces dépenses furent très différentes.

En France, les instances de contrôle budgétaire jouèrent leur rôle dès les premières semaines de l'évacuation. Le 21 septembre 1939, la commission des Finances de la Chambre des députés s'inquiéta de l'ampleur des évacuations, faisant pression sur le gouvernement dans les semaines suivantes pour faire cesser toute évacuation massive⁴². Robert Schuman produisit deux rapports pour la commission, le premier en octobre 1939 et le second en février 1940⁴³, en plus de ceux rédigés par la commission de l'Alsace et de la Lorraine. Le second rapport soulignait la nécessité d'un contrôle plus efficace de ces « dépenses très onéreuses ». Il proposait également une évaluation approximative de la dépense totale « aux environs de 300 millions par mois », ce qui représentait quelques trois milliards sur les dix mois précédant l'armistice. Cet ordre de grandeur correspond aux dépenses prévues dans le budget 1940 présenté par le ministre des Finances, Paul Reynaud, en novembre 1939. 2,4 milliards de crédits y étaient ouverts pour la présidence du Conseil au titre du service des réfugiés dont 1,5 milliards pour les allocations. Ces dépenses représentaient un peu plus de 3 % du budget civil prévisionnel chiffré à 79 milliards de francs⁴⁴. Paul Reynaud critiquait également le coût financier et économique des

41 B. Laurent, *L'Évacuation de 1939-1940, op. cit.*, p. 314-319.

42 AN, C//15188, séance du 21 septembre 1939 de la sous-commission Solidarité nationale de la commission des Finances de la Chambre des députés, dossier 10 – 10^e sous-commission.

43 AN, C//15181, séance du 27 octobre 1939 de la commission des Finances de la Chambre des députés, Rapport de Robert Schuman en date du 22 février 1940, déjà cité.

44 À titre comparatif, 14,3 milliards étaient prévus au titre des allocations militaires (AN, C//15181, séance du 17 novembre 1939 de la Commission des Finances de la Chambre des députés, p. 23. Voir également *Journal officiel de la République française – Lois et décrets*, 8 décembre 1939, p. 2086).

évacuations : « Je pense donc qu'on a abusé des évacuations. On a arrêté la vie économique. Mais il faut reconnaître qu'on aurait pu imaginer une guerre plus violente⁴⁵. » L'exigence d'une plus grande maîtrise de la dépense relevait d'une critique du principe des évacuations, non d'une volonté de réduire les prestations fournies aux réfugiés. Au contraire, les parlementaires s'accordaient sur l'importance morale d'un soutien matériel et financier plus conséquent aux évacués, à l'image de Paul Harter, député de la Moselle : « Je pense que la Chambre sera unanime à proclamer avec moi que l'aide aux évacués correspond à une véritable dette contractée par la nation à l'égard d'une catégorie de citoyens qui a eu à supporter la plus lourde part des misères provoquées par la guerre ou des sacrifices exigés par la défense nationale. (*Applaudissements*)⁴⁶. »

108

En Allemagne, le chiffrage global de la dépense s'avère d'autant plus difficile qu'en dehors des garde-fous posés par le ministère des Finances pour anticiper une explosion des coûts en cas d'extension des évacuations à d'autres zones, le contrôle fut presque inexistant. Dans ces conditions, le poids sur les finances publiques fut sans doute plus important que de l'autre côté du Rhin dans la mesure où les principaux postes de dépenses (allocations, remise en état et dédommagement) coûtèrent plus cher en Allemagne. Cela vaut aussi bien pour l'État que pour les communes sur lesquelles reposait une fraction importante de l'aide financière aux évacués. Contrairement à la France où les parlementaires des départements concernés jouèrent leur rôle en la matière, les demandes d'augmentation des prestations en faveur des évacués émanèrent des chefs de l'exécutif nazi (Hitler, Göring) dans un souci de préserver le moral de la population.

L'analyse des sources financières de l'État permet ainsi de nuancer fortement l'idée d'un souci d'économie des pouvoirs publics souvent émise au regard des difficultés quotidiennes des évacués. Au contraire, les dépenses consenties par les deux États au titre des évacuations furent nettement plus importantes que prévu et eurent un poids non négligeable dans leurs budgets, même s'il convient de relativiser cet aspect au regard de l'ampleur des dépenses militaires. Les consignes du pouvoir politique, qu'il soit parlementaire ou autoritaire, ont toujours tendu vers davantage de dépense. Il est vrai que l'administration du ministère des Finances côté allemand et du ministère de l'Intérieur côté français – en particulier certains préfets – alla parfois contre ces consignes en cherchant à limiter le coût des évacuations. L'ampleur considérable de la dépense obligea

45 AN, C//15181, séance du 17 novembre 1939 de la commission des Finances de la Chambre des députés, p. 22.

46 *Journal officiel de la République française – Lois et décrets*, 8 décembre 1939, p. 2092.

l'État à s'adapter pour tenter de subvenir aux besoins dans l'urgence faute d'avoir su planifier correctement les coûts. Les difficultés rencontrées par les évacués furent en fait moins la conséquence d'un manque de volonté politique à travers l'ouverture de crédits conséquents que de la lenteur de l'approvisionnement des caisses et de l'adaptation complexe des moyens à des situations souvent mal évaluées en amont⁴⁷.

Le financement des évacuations illustre parfaitement les différences d'approche du financement de la guerre en France et en Allemagne. L'imputation budgétaire et donc le mode de financement des opérations étaient radicalement différents. En France, les évacuations, relevant pourtant officiellement de la défense nationale, étaient financées dans le cadre du budget civil ordinaire que le gouvernement chercha toujours à équilibrer, y compris durant la Drôle de guerre. Les dépenses relatives aux évacuations étaient ainsi financées par les recettes de l'État et donc principalement par l'impôt. Tout comme les allocations aux familles de mobilisé, elles participaient de l'« organisation ajournée de l'économie de guerre » qu'évoque Michel Margairaz pour décrire la politique financière du gouvernement français durant la Drôle de guerre⁴⁸. À l'inverse, le financement des évacuations allemandes relevait du budget extraordinaire ouvert par le Reich dans les premiers jours du conflit. L'ouverture de ce budget accéléra la débudgétisation et la multiplication des dépenses non financées par les recettes de l'État. Les évacuations allemandes étaient donc financées à crédit. Elles correspondaient à ce qu'Hans-Peter Ullman décrit comme une « fuite hors du budget »⁴⁹.

Ces imputations budgétaires différentes eurent bien sûr un impact direct sur le financement. Elles expliquent tout d'abord la plus grande rigueur initiale côté français. La nécessité d'intégrer les évacuations dans un budget civil en équilibre rendait impératives une planification des dépenses en amont et des ouvertures de crédits en conséquence, en particulier pour les premières semaines de l'évacuation. Côté allemand, cette phase fut au contraire largement improvisée et sous-financée dans l'attente d'une mise à disposition tardive des crédits nécessaires. L'État chercha constamment à reporter un maximum de dépenses sur l'exercice 1940 dans l'espoir que la victoire aurait alors permis d'assainir les finances du Reich. Dans un second temps en revanche, l'accroissement considérable des dépenses à mesure de la durée des évacuations impliquait

47 C'est également la conclusion à laquelle parvient Pascal Plas, « L'encadrement administratif des réfugiés. L'exemple de la Haute-Vienne », dans Max Lagarrigue (dir.), 1940. *La France du repli, l'Europe de la défaite*, Toulouse, Privat, 2001, p. 185.

48 M. Margairaz, *L'État, les finances et l'économie*, op. cit., p. 378.

49 Hans-Peter Ullmann, *Der deutsche Steuerstaat. Geschichte der öffentlichen Finanzen*, München, Beck, 2005, p. 142-143.

la sortie du fonctionnement du temps de paix pour faire face à l'urgence. Le système français montra alors ses limites et son manque d'adaptabilité, certains services attendant par exemple plusieurs mois l'autorisation d'affecter à l'achat de vêtements d'hiver les crédits en surplus initialement affectés à l'alimentation. De ce point de vue, le parti nazi *via* la NSV montra souvent davantage de capacité d'adaptation en engageant des dépenses hors de tout budget et en cherchant ensuite à obtenir un remboursement. Le financement des évacuations éclaire ainsi nombre d'aspects du déroulement concret des évacuations. Il témoigne également d'un effort parfois désordonné et souvent précipité d'adaptation des pouvoirs publics à un large éventail de fonctions nouvelles ou d'une ampleur sans précédent suscitées par le déclenchement des évacuations.

ARRÊTER, TRANSFÉRER ET RELANCER.
L'ÉVACUATION DES ENTREPRISES FRONTALIÈRES
EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE EN 1939-1940

Luise Stein

Peu de villes se trouvaient dans la « zone rouge ». Pirmasens – notre petite patrie – en faisait partie.

50 000 personnes durent tout laisser en plan. La métropole allemande de la chaussure fut mise en sommeil¹.

C'est en ces termes que la société Eduard Rheinberger, le plus grand fabricant de chaussures de Pirmasens, décrivait rétrospectivement l'évacuation de septembre 1939. Il est frappant de constater que dans cette description la ville du Palatinat se confondait avec sa plus importante branche industrielle et s'arrêta littéralement avec ses fabriques de chaussures. Cette déclaration renvoie à la dimension économique des évacuations qui conduisirent à l'arrêt de l'activité de toutes les entreprises frontalières allemandes et françaises dans les premiers jours de septembre 1939. Entrepreneurs et personnel quittèrent presque tous leur site de production d'origine et se replièrent vers des endroits à l'intérieur des pays, soit attribués, soit choisis par eux-mêmes, pour la durée de la Drôle de guerre. Après la victoire allemande contre la France, ils se réinstallèrent à partir de juin 1940 en Sarre-Palatinat et en Bade, ainsi qu'en Alsace et en Lorraine, annexées de fait.

Côté allemand, les évacuations touchèrent en partie les mines de charbon de la Sarre, ainsi que quatre des cinq grandes usines sidérurgiques, entre autres celle de Völklingen dont le personnel dépassait les 10 000 employés². De nombreuses entreprises des branches sidérurgiques et métallurgiques étaient établies dans le cœur économique de la zone rouge, la ville évacuée de Sarrebruck. Des usines

1 Eduard Rheinberger AG, *Rheinberger arbeitet wieder in der Heimat am Westwall. Nimmer sich beugen, kräftig sich zeigen. Ein Versuch, mit Worten und Bildern ein ereignisreiches Jahr einer großen Zeit in Erinnerung zu behalten*, Frankfurt/Main, Pirmasens, 1940, p. 1. L'expression « zone rouge » renvoie aux espaces évacués. Elle était couramment utilisée des deux côtés de la frontière et sera désormais employée sans guillemets.

2 Seule la forge Neunkircher Eisenwerk poursuit son activité, les usines de Dillingen, Burbach, Völklingen et Halberg se trouvant dans la zone des évacuations. Sur le personnel de l'usine de Völklingen, voir Stadtarchiv Völklingen, A 2623, Lagebericht des Völklinger Bürgermeisters an den Landrat Saarbrücken, 7 juillet 1939.

stopperent leur production à l'exemple du producteur de céramique Villeroy & Boch à Mettlach, qui salariait environ 4 000 ouvriers et employés avant guerre. Enfin, il faut faire état de Pirmasens, « métropole de la chaussure » du Palatinat, déjà évoquée, dans la zone économique de laquelle s'étaient établis avant le début de la guerre 40 % des fabricants de chaussure allemands, principalement de petites et moyennes entreprises. Ces entreprises et branches se trouvaient dans le secteur du *Gau* de Sarre-Palatinat, la Bade – la partie sud de la zone rouge – étant davantage agricole. Cet article étant principalement consacré à l'industrie, au premier plan par rapport au commerce de détail et à l'artisanat, il se concentrera ainsi sur la Sarre-Palatinat. En Bade, l'évacuation ne dura en outre que quelques mois, soit beaucoup moins longtemps qu'en Sarre-Palatinat.

Côté français également, la zone rouge, passant par les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, englobait d'importantes régions industrielles, en particulier le bassin houiller lorrain en Moselle³. Les deux sociétés minières frontalières, la *Compagnie des houillères de Petite-Rosselle* et la *Société houillère de Sarre et Moselle*, qui employaient chacune près de 10 000 mineurs, arrêterent leurs fosses. Avec les habitants de Strasbourg, de nombreuses entreprises durent quitter la ville, notamment dans les filières métallurgiques, de la construction électrique comme du textile, de la papeterie et de l'agroalimentaire⁴. Le port de Strasbourg cessa son activité, les marchandises ne furent plus manutentionnées ni entreposées. Comme la Bade, le département du Haut-Rhin était principalement agricole et ne sera donc pas intégré à cette étude.

En tout, selon un bilan réalisé par le *Gauleiter* Josef Bürckel, l'évacuation concerna 25 185 « sociétés industrielles et commerciales etc. [...] » de Sarre-Palatinat⁵. Côté français, on ne dispose d'aucune donnée d'ensemble. Une liste d'adresses d'entreprises et de commerçants du département du Bas-Rhin, établie par la chambre de commerce de Strasbourg en avril 1940, comporte 3 000 entrées. L'économiste allemand Fritz Hellwig a estimé le nombre des

3 Pour davantage de détails sur le bassin minier lorrain, voir René Haby, *Les Houillères lorraines et leur région*, Paris, Éditions S.A.B.R.I., 1965, t. 1.

4 Voir à titre d'exemple la liste d'adresses d'entreprises et de commerçants évacués publiée par la chambre de commerce de Strasbourg, qui recense également les branches : *Liste des nouvelles adresses de commerçants et industriels repliés du Bas-Rhin et des nouveaux sièges des administrations*, Schirmeck, Imprimerie J. Girolod, avril 1940.

5 « Die saarpfälzische Wirtschaft im Aufbau », *Saarpfälzische Wirtschaftszeitung*, 15 mars 1941, p. 262. « etc. » renvoie vraisemblablement à des entreprises artisanales. La donnée coïncide avec une estimation interne de la Reichsbank de décembre 1939 : Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde (BArch), R 2-29979, Referat von Wilhelm Bötzkes, Mitglied des Beirats der Reichsbank, über „Kreditfragen im evakuierten Gebiet“ auf der Sitzung des Kreditausschusses des Beirats der Deutschen Reichsbank, 11 décembre 1939, fol. 63-67.

sociétés artisanales lorraines évacuées à 4 200⁶. Toutefois, cette donnée étant tirée d'une œuvre fortement propagandiste dont l'objectif était de mettre en évidence le travail de reconstruction économique mis en place par les nazis en Lorraine à partir de 1940, elle est à utiliser avec précaution et devrait sans doute être plutôt exagérée.

Derrière l'évacuation économique se cachent, comme l'indique à lui seul le grand nombre des entreprises concernées, des processus et expériences aussi multiples que pour l'évacuation de la population civile. Des acteurs économiques et étatiques, parmi lesquels l'armée, négocièrent entre eux sous la Troisième République comme dans le Reich des aspects centraux tels que le travail et la mobilisation des ressources dans l'économie de guerre. L'analyse comparative de l'évacuation économique permet finalement d'approfondir l'étude du fonctionnement de deux sociétés européennes en guerre et de préciser la vision des mécanismes convergents et divergents.

Il convient ici en premier lieu de brosser un tableau de la préparation et de la mise en œuvre de l'évacuation des entreprises. On s'intéressera ensuite davantage aux moyens de production, c'est-à-dire aux machines et aux stocks, ainsi qu'à l'évacuation du personnel. On s'interrogera alors, à partir de ces éléments, sur les marges de manœuvre des chefs d'entreprise confrontés à cette situation d'exception et sur l'influence de facteurs et d'acteurs externes sur celles-ci. Finalement, on conclura sur l'histoire de l'évacuation postérieure à son déroulement, en particulier sur le croisement entre entreprises allemandes et françaises au cours de l'annexion de fait de l'Alsace et de la Lorraine entre 1940 et 1945. Pour prendre la juste mesure des chemins divergents et en même temps entrelacés des entreprises sarroises, palatines, lorraines et alsaciennes, il convient de les étudier parallèlement à travers une comparaison⁷.

LA PRÉPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVACUATION

L'expérience de la Grande Guerre, au cours de laquelle une partie du Nord-Pas-de-Calais et le bassin minier de Briey en Lorraine – deux territoires industriels d'importance stratégique – tombèrent entre les mains des Allemands, fut à l'origine de la planification française de l'évacuation à partir de 1919⁸. Dès le

6 Fritz Hellwig, *Lothringen. Eine gemeinfassliche Wirtschaftskunde*, Saarbrücken, Buchgewerbehäus, 1942, p. 90.

7 La contribution d'Armin Nolzen dans le présent volume approfondit cette problématique sur le plan des mécanismes administratifs.

8 Sur les leçons politiques de la première guerre mondiale concernant l'industrie stratégique en zone frontalière : Archives nationales (AN), 190 AQ 46, Rapport sur la question de Briey, 16 avril 1919. Pour plus de détails sur les planifications des deux côtés de la frontière, voir également la contribution de Nicholas Williams dans le présent volume.

début, la protection des ressources économiques frontalières en cas de guerre constitua une préoccupation particulière des *Instructions générales sur les mesures de sauvegarde*. Les directives allemandes d'évacuation étaient à l'inverse alimentées tout au plus indirectement par la première guerre mondiale. Elles découlaient bien davantage de réflexions internes à l'armée sur une possible guerre défensive face à la France, plus précisément du concept de guerre populaire développé en 1924 par Joachim von Stülpnagel et qui prévoyait notamment l'évacuation de ressources économiques⁹. Si, en Allemagne et en France, les plans d'évacuation visaient en premier lieu les biens industriels, on constate leur déséconomisation dans les deux pays au cours des années 1930. Avec la construction de la ligne Maginot et de la ligne Siegfried (*Westwall*), ainsi qu'avec l'expérience de la crise des Sudètes en 1938, la population civile présente dans les zones rouges prit une importance croissante. Il en résulta que l'instruction générale française et la directive allemande d'évacuation firent passer en priorité la protection de la population et reléguèrent au second plan l'évacuation des entreprises¹⁰.

En France, les évacuations d'entreprise dans la zone rouge avaient commencé dès la mobilisation fin août 1939 ; toutefois, elles ne s'accéléchèrent qu'après que les Alsaciens et Lorrains eurent quitté leur domicile début septembre¹¹. Trois instances jouèrent un rôle prépondérant dans le démontage, le chargement et le transport des machines, des matières premières et des produits semi-finis. Il s'agissait d'abord des propriétaires des firmes et de leur personnel qui revinrent à cette fin dans la région de leur activité ; ensuite des unités militaires stationnées sur place ; et enfin des Commissions régulatrices de transports d'évacuation et de repliement (CORTER)¹² compétentes pour la région. Les CORTER étaient responsables des questions relatives au transport et se composaient à la fois de représentants des autorités militaires et civiles. Après des années de planification, la structure de l'évacuation se révéla opérationnelle et relativement efficace, même si, au cours de la Drôle de guerre, différents problèmes survinrent de plus en plus, tels que le pillage par des soldats.

9 Bundesarchiv-Militärarchiv Freiburg (BA-MA), N 5/10, Vortrag von Joachim von Stülpnagel über den Krieg der Zukunft, février 1924, fol. 25.

10 Service historique de la Défense (SHD), 2 N 197, Instruction générale à l'usage de Messieurs les Préfets sur les mouvements et transports de sauvegarde, 11 juillet 1938, refondue 1939, et BArch, R 3101-32215, Richtlinien für das Freimachen des Kampfgebietes im Westen, 6 juin 1939, fol. 1-26v.

11 Pour un aperçu des mesures prises fin août par les houillères de Petite-Rosselle : AN, 190 AQ 52, « Journal de guerre des Houillères de Petite-Rosselle », p. 4-33.

12 Archives départementales du Bas-Rhin (AD Bas-Rhin), 98 AL 273, Instruction sur l'organisation et le fonctionnement des Commissions Régulatrices de Transports d'Évacuation et de Repliement (CORTER), 30 novembre 1938. Sur le bilan de la CORTER n° 1, compétente entre autres pour Strasbourg : Pierre Eude, *La Chambre de commerce de Strasbourg pendant la guerre 1939-1944*, Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1949, p. 15.

Le pillage par ses propres troupes toucha également les biens économiques de Sarre-Palatinat¹³. Côté allemand, des tensions se firent jour aussi à ce sujet entre les acteurs de l'évacuation. En dehors des propriétaires de firmes concernés et de leur personnel, participaient ici au démontage et au transport des moyens de production le commandement de l'armement compétent, des unités militaires locales, les « responsables économiques F », l'Aide technique d'urgence et des sections et organisations affiliées du NSDAP telles que l'Assistance national-socialiste (NSV)¹⁴. Le grand nombre des acteurs reflète la planification chaotique en Allemagne et entraîna de vifs conflits de compétences, en particulier entre instances civiles et militaires à travers les « responsables économiques F » et les commandements de l'armement.

DES MACHINES ET DES HOMMES

En septembre 1939, les entreprises de Lorraine, d'Alsace et de la Sarre-Palatinat étaient confrontées à la question de savoir comment procéder avec leurs moyens de production laissés désormais inexploités. Sous le concept de « moyen de production », on entendra ici les biens matériels d'une entreprise, ses machines et ses matières premières. En raison de leur valeur financière prééminente, elles représentaient le fondement d'une reprise de l'activité sur un autre site et suscitaient la convoitise de l'État et des concurrents.

Trois types d'option se présentaient aux sociétés des deux côtés de la frontière en fonction de leurs moyens de production, même si, dans la pratique, ils s'entremêlaient et se superposaient les uns les autres au fil du temps. Certaines entreprises cessèrent durablement leur production au cours de l'évacuation. D'autres la poursuivirent au moins partiellement dans les zones rouges. Cela concernait en premier lieu des entreprises ayant des installations immobiles et coûteuses, telles que les compagnies minières lorraines et la société minière Saargruben AG, de même que des activités qui couvraient les besoins de l'armée sur place. La troisième option, qui était également la plus importante quantitativement, correspondait au transfert des moyens de production vers l'intérieur du pays. La plupart des entreprises transférèrent leurs machines et

13 Sur l'Alsace et la Lorraine : Henri Hiegel, *La Drôle de guerre en Moselle. 1939-1940*, Sarreguemines, Pierron, 1983, p. 335-360 ; René Meyer, « L'évacuation, une tragédie frontalière », *Saisons d'Alsace*, vol. 33, 1989, p. 35-133, ici p. 62-64 ; sur la Sarre-Palatinat : Irmtraut Eder-Stein, « Plünderung im Freimachungsgebiet 1939/40. Ein Straftatbestand in Strafrecht und Rechtsprechung des NS-Staates », dans Wolfgang Haubrichs et al. (dir.), *Zwischen Saar und Mosel. Festschrift für Hans-Walter Herrmann zum 65. Geburtstag*, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1995, p. 419-435.

14 Voir notamment BA-MA, RW 20-12, Tätigkeitsbericht der [sic] Rüstungskommandos Saarbrücken, fol. 117-118, et BArch, R 3101-32215, Erfahrungsbericht des Bezirkswirtschaftsamtes über die wirtschaftliche Freimachung im Wehrkreis XII, 3 novembre 1939, fol. 128-131.

leurs stocks dans le but de fonder une implantation provisoire à l'intérieur et d'y reprendre la production. En cas de reprise de l'activité, la survie économique était provisoirement assurée. Mais comment la Troisième République et le Reich régulaient-ils la reprise des activités évacuées à l'intérieur ? les États allemand et français avaient-ils concrètement intérêt à ce que les entreprises frontalières de toutes les branches reprennent une activité ailleurs ?

En France, le décret-loi du 9 septembre 1939 faisait dépendre de l'autorisation du préfet local la « création ou l'extension de tout commerce ou de toute industrie ou de tout établissement artisanal¹⁵ ». Ce décret avait pour objectif de protéger les propriétaires d'entreprise mobilisée contre la concurrence durant leur absence, mais il concernait également les activités réimplantées des entreprises alsaciennes et lorraines. Afin d'adoucir les conséquences du décret, le ministre du Commerce, Fernand Gentin, décida en octobre 1939 que dans les zones d'accueil officielles les demandes d'autorisation des commerçants évacués devaient être en principe acceptées¹⁶. Il justifiait cela par le besoin accru de biens de consommation suscité par la présence des Alsaciens et Lorrains sur place.

116

De l'autre côté de la frontière, les entreprises de Sarre-Palatinat désirant lancer une activité réimplantée à l'intérieur du pays devaient également passer par une procédure d'autorisation. Celle-ci fut mise en place par le ministre de l'Économie du Reich et put être amorcée à partir de janvier 1940. Dans le cadre de cette procédure, Carl Lüer, président de la chambre de commerce et d'industrie de Francfort et conseiller économique du *Gau* de Nassau-Hesse, était encouragé à n'autoriser que des activités « dont la poursuite était nécessaire à l'intérêt de l'économie nationale et de guerre »¹⁷. Dans ces conditions, la procédure d'autorisation était mise au service de la concentration de l'économie de guerre et pouvait être utilisée pour empêcher par exemple la réouverture de petites et moyennes activités de remplacement dans la branche des biens de consommation. Les fabricants de chaussures de Pirmasens étaient

15 AD Haut-Rhin, 391 W 1, Centre d'information interprofessionnel (dir.), *Création, extension, réouverture et transfert d'entreprises. Application du décret-loi du 9 septembre 1939 par l'administration et les tribunaux*, Paris, s.d., p. 17.

16 AD Bas-Rhin, 98 AL 290, Lettre du ministre du Commerce Fernand Gentin à tous les préfets, 30 octobre 1939, p. 6. Les zones d'accueil prévues étaient les mêmes que les départements de correspondance de la population : la Vienne, la Charente et la Charente-Inférieure pour la Moselle, l'Indre, la Haute-Vienne et la Dordogne pour le Bas-Rhin, ainsi que les Landes, le Gers et le Lot-et-Garonne pour le Haut-Rhin.

17 BArch, R 3101-32216, Brief von Reichswirtschaftsminister Walther Funk an den Wehrwirtschaftsführer und stellvertretenden Leiter der Reichswirtschaftskammer, Carl Lüer, und Oberregierungsrat Johann Stöckinger vom Badischen Finanz- und Wirtschaftsministerium, 5 janvier 1940, fol. 205v. Dieter Rebentisch considère Lüer comme « un nazi convaincu avec un sens du pragmatisme économique » (« Schwere Zeiten: Die Frankfurter Wirtschaft zwischen Republik, Diktatur und Krieg 1914-1945 », dans Werner Plumpe et Dieter Rebentisch [dir.], *„Dem Flor der hiesigen Handlung“*. 200 Jahre Industrie- und Handelskammer Frankfurt am Main, Frankfurt/Main, Societäts-Verlag, 2008, p. 178-217, p. 201).

particulièrement menacés dans la mesure où le ministère de l'Économie du Reich ne montrait que bien peu d'intérêt à la reprise générale de leur activité¹⁸. Néanmoins, la procédure ne put devenir un instrument légal au service d'activités d'importance stratégique qu'à partir de janvier 1940, quatre mois après l'évacuation, ce qui la rendit nettement moins efficace. Six mois plus tard, à l'été 1940, une nouvelle version en fut utilisée au cours de la réoccupation de la zone rouge; les activités revenant en Sarre-Palatinat devaient désormais être autorisées par le commissaire du Reich, Josef Bürckel¹⁹.

Les pratiques en matière d'autorisation demeurent obscures côté allemand comme côté français. Il faut toutefois partir du principe que chacune des nombreuses entreprises qui reprenait sa production en avait tôt ou tard obtenu l'autorisation. Indépendamment des pratiques relatives à la procédure, ses fondements juridiques attestent que les approches de la reprise d'activité différaient en France et en Allemagne. Alors qu'en France, le lieu d'implantation cibléd jouait un rôle déterminant dans la décision, dans le Reich, c'était l'appartenance – moins modifiable – des demandeurs à une branche. La confrontation des cadres juridiques met au jour la plus grande propension du Reich à s'immiscer dans les affaires des entreprises évacuées durant la procédure d'autorisation.

Cette propension se répercuta sur la mise en œuvre des options des chefs d'entreprise entre arrêt de l'activité, poursuite en zone rouge ou transfert. Au cours des négociations accompagnant la concrétisation de ces différentes options, les instances étatiques ou non étatiques du Reich faisaient main basse tous azimuts sur les moyens de production d'entreprises évacuées et intervenaient dans les décisions internes des sociétés. Dans ce domaine, la direction du *Gau* du NSDAP de Sarre-Palatinat autour de Josef Bürckel faisait figure d'acteur principal. À l'automne 1939, elle empêcha la filature de laine peignée de Kaiserslautern d'envoyer ses moyens de production vers l'intérieur²⁰. Dans la mesure où elle se trouvait en dehors de la zone rouge, Kaiserslautern n'avait pas été évacuée. Dans le cas du transfert concerné, il s'agissait donc d'une initiative particulière à laquelle la direction du *Gau* fit

18 Lothar Meinzer, « Von der Dauerkrise in die Staatskonjunktur. Die pfälzische Industrie in der Zwischenkriegszeit », dans Gerhard Nestler et Hannes Ziegler (dir.), *Die Pfalz unterm Hakenkreuz. Eine deutsche Provinz während der nationalsozialistischen Terrorherrschaft*, Landau, Pfälzische Verlagsanstalt, 1993, p. 161-184, p. 173. Voir également : BArch R 2-29979, Referat von Wilhelm Bötzkles über „Kreditfragen im evakuierten Gebiet“ auf der Sitzung des Kreditausschusses des Beirats der Deutschen Reichsbank, 11 décembre 1939, fol. 63-67.

19 Bürckel n'agissait pas ici en sa qualité de *Gauleiter* du NSDAP, mais dans sa fonction étatique de commissaire du Reich pour la Sarre-Palatinat. Sur la structure administrative et partisane de la Sarre-Palatinat : Dieter Muskalla, *NS-Politik an der Saar unter Josef Bürckel. Gleichschaltung, Neuordnung, Verwaltung*, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1995, p. 295-335.

20 Wirtschaftsarchiv Baden-Württemberg, Stuttgart-Hohenheim, 144 Nr. 560.

barrage en raison de ses propres intérêts régionaux. En outre, elle opéra pour des raisons politiques à l'été 1940 l'arrêt de fait d'une maison d'édition catholique indésirable, les éditions Saarbrücker Druckerei und Verlags AG, lorsque celles-ci voulurent revenir dans leur siège de Sarrebruck²¹. Sans aucun doute, la Troisième République s'immisça-t-elle aussi dans les affaires d'entreprises évacuées pour des considérations relevant de l'économie de guerre, mais cela eut lieu moins souvent et dans une moindre ampleur. Par ailleurs, ses interventions ne reposaient sur aucune motivation idéologique.

118

Les machines et les stocks des activités évacuées ne furent pas les seuls à éveiller l'attention des autorités étatiques, il en alla de même du personnel provisoirement désœuvré. Les responsables de l'armement allemands et français se plaignaient pareillement d'un manque de force de travail qui s'accrut lors de la mobilisation en août 1939²². Peu après, des centaines des milliers de Sarrois-Palatins, d'Alsaciens et de Lorrains quittèrent pour cause d'évacuation leur poste de travail d'origine et se trouvèrent en principe mis à la disposition du marché du travail national. En raison des incorporations qui avaient eu lieu auparavant, de nombreux évacués étaient des femmes. Les mineurs sarrois et lorrains comptaient parmi les travailleurs masculins d'importance stratégique évacués. Grâce au livret ouvrier (*Arbeitsbuch*), au service obligatoire (*Dienstverpflichtung*) et à d'autres instruments, l'État allemand disposait de nombreuses possibilités juridiques pour contrôler et diriger des actifs. La Troisième République n'avait pas réglementé dans la même mesure le marché du travail. Grâce à la réquisition civile, elle pouvait toutefois aussi employer des travailleurs dans des activités d'importance stratégique et les y contraindre²³.

Dans le même temps, les entreprises évacuées cherchaient à retrouver leur personnel pour l'employer au démontage de machines dans la zone rouge ou à la relance de l'activité à l'intérieur. Une note de la direction générale de Villeroy & Boch destinée à leur usine de l'intérieur atteste de la concurrence qui pouvait exister entre les mainmises étatique et entrepreneuriale sur les travailleurs évacués : il y avait « danger [...] que les employés de nos fabriques de la Sarre

21 Andreas Merl, « Tagespresse im Saargebiet 1918-1945 », dans Rainer Hudemann *et al.* (dir.), *Medienlandschaft Saar von 1945 bis in die Gegenwart. Medien zwischen Demokratisierung und Kontrolle*, vol. 1, München, Oldenbourg, 2010, p. 37-59, p. 56. Voir également Landesarchiv Saarbrücken, SDV 9, Geschäftsbericht und Bilanz für das Geschäftsjahr 1939/40, décembre 1940.

22 Hans-Walter Schmuhl, *Arbeitsmarktpolitik und Arbeitsverwaltung in Deutschland 1871-2002. Zwischen Fürsorge, Hoheit und Markt*, Nürnberg, Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung der Bundesanstalt für Arbeit, 2003, p. 288-289, et Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40. Ouvriers et soldats*, Paris, Gallimard, 1991, t. 2, p. 24-25.

23 Sur les empiètements nazis sur le marché du travail, voir Detlev Humann, „*Arbeitsschlacht*“. *Arbeitsbeschaffung und Propaganda in der NS-Zeit 1933-1939*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2011 ; sur la Troisième République : Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

soient transférés par les services de la main d'œuvre responsables des zones d'accueil vers des entreprises stratégiques ou autres [...] ²⁴ ». Les entreprises cherchaient à retrouver les adresses de leurs travailleurs dispersés et à renforcer le lien avec l'ancien employeur à travers des appels dans les journaux, les feuilles d'entreprise, des messages radiodiffusés, des courriers, les administrations communales et des contacts privés.

Bien entendu, les différentes mises à disposition des travailleurs n'entraient pas forcément en concurrence entre elles. Parfois, les entreprises évacuées y trouvaient parfaitement leur compte, à l'exemple des productions fixes comme les mines, lorsqu'après leur fermeture, l'État concourrait à employer ailleurs l'ensemble de leurs personnels. Le transfert de mineurs de la zone rouge dans d'autres régions industrielles illustre la volonté de la Troisième République et du Reich d'orienter les forces de travail au cours de l'évacuation. Côté français, quelques 20 000 mineurs de Moselle allèrent dans le centre de la France et le Nord-Pas-de-Calais où ils furent employés dans les sociétés minières locales ²⁵. Certes, des difficultés de compréhension et des problèmes matériels se posèrent sur place, mais l'orientation par l'État des mineurs lorrains ne fut pas un mince succès au regard de leur nombre. Cela s'explique entre autres par le fait que la plupart des mineurs arrivaient directement dans les régions industrielles et pouvaient emmener leurs familles. Au contraire, la tentative allemande d'employer les mineurs sarrois dans la Ruhr fut beaucoup moins réussie. Au lieu des 8 000 attendus, moins de 2 000 descendirent dans les mines ²⁶. Après une étape intermédiaire dans les zones d'accueil prévues, les mineurs devaient aller dans la Ruhr, ce que beaucoup d'entre eux refusèrent, en particulier parce qu'ils ne pouvaient pas emmener leurs familles. On avait ici la conséquence de l'insuffisante planification de l'évacuation côté allemand, où, à l'inverse de ce qui avait été décidé en France, l'emploi de mineurs dans les fosses de l'intérieur n'avait pas été prévu. Le refus des mineurs sarrois de déménager dans la Ruhr sans leurs familles témoigne en outre de l'opiniâtreté des travailleurs qui se manifestait dans la situation exceptionnelle de l'évacuation.

²⁴ Staatsarchiv Leipzig, 20918 Villeroy & Boch, Steingutfabrik Torgau, Nr. 066, Brief der Abwicklungsstelle der Generaldirektion an die Steingutfabrik Torgau, 14 septembre 1939, Bl. 100.

²⁵ AD Moselle, 5 R 592, Évacuation et transfert de mineurs, 22 février 1940. Le chiffre de 20 000 semble quelque peu exagéré, dans la mesure où cela signifierait que pratiquement aucun mineur de Moselle ne se rendit dans les départements d'accueil du Sud-Ouest. Le Nord-Pas-de-Calais, qui d'après la liste accueillit 12 000 mineurs, en reçut vraisemblablement plutôt 8 à 10 000.

²⁶ Landesarchiv Nordrhein-Westfalen Abteilung Westfalen, Münster (LA NRW), Abt. W, OP 5175, Brief der Bezirksgruppe Steinkohlenbergbau Ruhr an Reichsverteidigungskommissar Josef Terboven, 22 septembre 1939, fol. 2 et Brief des Landesarbeitsamtes Rheinland an Reichsarbeitsminister Franz Seldte, 11 octobre 1939, fol. 6.

L'APRÈS-ÉVACUATION ET RÉFLEXIONS FINALES

En mai 1940, le Reich envahit son voisin occidental, l'avancée de la Wehrmacht conduisant à un mouvement de fuite massif en direction du Sud-Ouest, l'exode. Le 22 juin, l'armistice de Compiègne scellait la défaite militaire de la France. Dans les semaines et les mois qui suivirent, la population de Sarre-Palatinat et les entreprises revinrent successivement. Pour ces dernières, l'évacuation prit rétrospectivement les contours d'une possibilité d'expansion. C'était du moins le cas pour les grandes entreprises stratégiques qui conservèrent après leur retour dans leur siège d'origine les usines annexes établies à l'intérieur en 1939. Ainsi, la Halbergerhütte maintint l'activité de la fabrique de machines Sulzer acquise à Ludwigshafen comme les usines Dingler leur société annexe à Ilsenburg dans le Harz et Rheinberger la sienne à Offenbach-sur-le-Main. La réorientation forcée conduisit dans ces cas, au moins pour un temps, à un croisement plus important de l'industrie de Sarre-Palatinat avec les autres territoires du Reich.

120

L'armistice représenta une césure beaucoup plus importante pour les sociétés lorraines et alsaciennes confrontées à l'annexion de fait de leurs départements par le Reich. À partir de l'été 1940, les chefs de l'administration civile, le *Gauleiter* de Bade Robert Wagner en Alsace et Josef Bürckel en Moselle, procédèrent à l'expropriation de ce que l'on désignait comme « propriété des ennemis du peuple et du Reich » et qui incluait les entreprises « françaises de l'intérieur » et les entreprises « juives »²⁷. En règle générale, leurs propriétaires ne pouvaient ou ne voulaient pas rentrer du tout en Alsace ou en Lorraine. La société dépossédée était placée sous la direction de commissaires tutélaires mis en place par le chef de l'administration civile. Certaines tutelles se portèrent plus tard acquéreur des biens qu'ils administraient, à l'exemple de Villeroy & Boch pour la faïencerie *Steingutfabrik Saargemünd*, auparavant Faïencerie de Sarreguemines²⁸. Les deux entreprises, évacuées en septembre 1939, avaient déjà été liées économiquement entre elles jusqu'en 1918, la tutelle de Villeroy & Boch s'inscrivant ainsi dans une histoire du croisement et du décroisement économique de la région frontalière. Elle s'acheva en décembre 1944 lorsque les troupes américaines libèrent Sarreguemines. Au cours de l'avancée des Alliés, de nombreuses entreprises de Sarre-Palatinat déplacèrent une seconde fois leurs moyens de production vers l'intérieur du pays dans des conditions le plus souvent chaotiques.

27 Voir l'ordonnance pour l'Alsace sur « la propriété des ennemis du peuple et du Reich » du 13 juillet 1940 et son pendant lorrain du 7 août 1940 dans les directives des chefs de l'administration civile.

28 Charles J. Bolender, *La Faïencerie de Sarreguemines dans la tourmente. 1935-1945*, Sarreguemines, Musées de Sarreguemines, 2010, p. 101. Voir également les archives de la procédure d'indemnisation pour l'expropriation des faïenceries après 1945 dans AD 57, 468 W 36. Villeroy & Boch est une entreprise à tradition franco-allemande, les copropriétaires Villeroy de Galhau étant français.

Que peut-on finalement en conclure concernant la réussite ou l'échec de l'évacuation économique en 1939-1940 dans le Reich et en France ? Un critère de la réussite ou de l'échec est le succès de la mobilisation par les deux États des entreprises évacuées comme ressources économiques. Il apparaît difficile de répondre à cette question étant donnée la grande masse des entreprises concernées, de même que l'insertion de l'évacuation dans le contexte général de la guerre et de divers processus des économies de guerre nationales dont elle ne peut être séparée clairement. En 1943, Hermann Röchling, l'un des plus importants industriels de Sarre, émettait un jugement négatif sans équivoque :

Des multiples entreprises qui ont évacué des machines, seules deux se remirent vraiment en marche. [...] Toutes les autres furent tout simplement démantelées et plus ou moins recasées quelque part ailleurs, dans la mesure où personne ne trouvait d'usines adaptées à la réinstallation au point de pouvoir relancer une activité aussi bonne que celle qu'il possédait auparavant²⁹.

Cette description faisait apparaître sous un jour d'autant plus positif la poursuite, exceptionnelle, de l'activité de l'usine Röchling à Völklingen pendant l'évacuation ; cet élément a pu davantage fonder le jugement négatif de Röchling que des constatations empiriques. Il n'existe aucune évaluation française contemporaine de l'évacuation économique en Alsace et en Lorraine ; ses conséquences à moyen et long terme sont difficiles à distinguer de celles de l'annexion de fait à partir de 1940³⁰.

Indépendamment de la réussite ou de l'échec, l'Allemagne et la France eurent des approches différentes de l'évacuation des entreprises frontalières. En même temps, des mécanismes identiques étaient à l'œuvre dans certains domaines. C'est ainsi que les sociétés évacuées des deux côtés de la frontière suivirent des modèles convergents dans leurs processus de décision économiques et eurent recours à des ressources similaires telles que les réseaux d'entreprises. Cela ramène aux principes de l'économie de marché auxquels les entreprises aussi bien allemandes que françaises étaient soumises – toutes agissaient en

29 AN, BB 36/98, Die Räumung des Saarlandes im September 1939 und die Wiederaufnahme der Arbeit auf der Völklinger Hütte, 14 juin 1943, p. 2.

30 Voir Marcel Boldorf, « Die Bewältigung der wirtschaftlichen Krise infolge der Evakuierung Lothringens (1939/40) », dans Fabian Lemmes *et al.* (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege – Les évacuations civiles dans l'Europe des guerres mondiales – Civilian Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014, p. 221-235, ici p. 234-235.

tant qu'entreprise capitaliste³¹. Au contraire, les instances du Parti et de l'État en Allemagne, à commencer par la direction du *Gau* de Sarre-Palatinat, étaient davantage prêtes, au nom de la « politisation de l'économie », à mettre la main sur les machines et les structures des entreprises évacuées. Si de telles interventions étaient moins marquées en France, cette dernière rencontra plus de succès que le Reich, essentiellement dans la mobilisation de la force de travail stratégique des mineurs. Et il n'est pas dénué d'une certaine ironie que le bureau du travail du Land de Westphalie ait demandé en octobre 1939, dans le cas d'une autre évacuation, de conduire « les mineurs de la zone verte vers le bassin houiller de la Ruhr en empruntant un chemin *direct*³² ». Sans connaître le déroulement de l'autre côté de la frontière, il reproduisait ainsi le modèle français.

Traduction : Mathieu Dubois (Université catholique de l'Ouest)

31 Cela correspond aux conclusions de Christoph Buchheim et Jonas Scherner, « The Role of Private Property in the Nazi Economy. The Case of Industry », *The Journal of Economic History*, vol. 66, 2006, p. 390-416. Dans le débat sur les marges de manoeuvre des entreprises sous le national-socialisme, Peter Hayes a pris un positionnement contraire en mettant en évidence la mainmise de l'État sur les entreprises et en soulignant le climat répressif dans le domaine économique : Peter Hayes, « Corporate Freedom of Action in Nazi Germany », *Bulletin of the German Historical Institute*, vol. 45, 2009, p. 29-42 ; voir également la réponse de Christoph Buchheim et Jonas Scherner, « Corporate Freedom of Action in Nazi Germany. A Response to Peter Hayes », *Bulletin of the German Historical Institute*, vol. 45, 2009, p. 43-50.

32 LA NRW Abt. W, OP 5199, Brief des Landesarbeitsamtes Westfalen an den Reichsarbeitsminister Franz Seldte, octobre 1939, fol. 14 (souligné dans le texte).

« CE NE SONT PAS DES COLLÈGUES. »
L'ATTITUDE DE LA *REICHUNIVERSITÄT STRASSBURG*
À L'ÉGARD DE L'« UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
REPLIÉE À CLERMONT-FERRAND »

Rainer Möhler

Le 31 mars 1947, l'Université de Strasbourg fut la seule université française à recevoir des mains du président de la République, Vincent Auriol, la médaille de la Résistance française avec rosette pour son comportement méritant et combatif durant son évacuation et le sacrifice d'un grand nombre de ses membres¹. Aujourd'hui encore, 70 ans après la fin de la guerre, la signification de cette distinction souligne la vivacité de la mémoire de cette partie de l'histoire alsacienne récente. Lors des commémorations de la Révolution française le 14 juillet 2013, son recteur fut invité à la tribune d'honneur lors du défilé des troupes françaises à Paris, en tant que représentant de l'ancienne « Université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand ». Durant la seconde guerre mondiale, la *Reichsuniversität Straßburg*, solennellement inaugurée par les Allemands le 23 novembre 1941, avait constitué pour elle une concurrence majeure, menaçant son existence même en évacuation.

À partir du 2 septembre 1939, l'Université de Strasbourg fut évacuée vers l'intérieur de la France, dans le Massif central. Depuis son ouverture le 22 novembre 1919, elle s'était hissée au second rang dans le paysage universitaire français, derrière la Sorbonne : elle comptait environ 2 500 étudiants français et presque 900 étudiants étrangers dans ses sept facultés, parmi lesquelles, héritage historique de la période où l'Alsace était un *Reichsland*, il y avait les deux seules facultés de théologie d'État en France. Tandis que les cliniques universitaires furent déplacées à Clairvivre dans le département de Dordogne, les facultés de l'Université de Strasbourg furent logées dans les bâtiments de l'Université de Clermont-Ferrand (Auvergne), construits récemment au milieu des années 1930. Cette université n'était pour l'essentiel composée que de deux facultés (Lettres,

1 Université de Strasbourg, *Année scolaire 1953/54*, Strasbourg 1954 ; Université de Strasbourg, communiqué de presse du 11 juillet 2013 ; <http://www.ordredelaliberation.fr/fr/medailles-de-la-resistance>, dernière consultation le 7 décembre 2015.

Sciences) et deux écoles (Droit, Médecine). Le 3 novembre 1939, l'« Université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand » reprit ses enseignements. Les deux universités conservèrent leurs administrations, organes et doyennats propres, tandis que l'enseignement fut proposé en commun. L'attractivité de cette offre conduisit dans les années suivantes à une nouvelle augmentation du nombre d'étudiants de l'Université de Strasbourg qui passa de 1 230 (1940) à 2 305 (1943). Les autorités allemandes supposaient qu'il n'y avait en fait plus qu'environ 400 à 500 étudiants alsaciens (et « Lorrains-Allemands »/ Mosellans)². Après l'armistice du 22 juin 1940 et avec le début du rapatriement organisé des personnes évacuées en août, environ 40 % des étudiants alsaciens étaient retournés dans leur région et avaient tenté de reprendre leurs études dans une des universités du Sud-Ouest de l'Allemagne. Lors de l'ouverture de la *Reichsuniversität Straßburg* au premier semestre 1941-1942, le nombre des étudiants alsaciens qui était d'abord de 210 atteignit un sommet de 620 durant l'année 1942-1943 – compte tenu de l'éparpillement des sources, il est difficile de savoir s'il s'agit de nouveaux étudiants, inscrits pour la première fois, d'Alsaciens revenus chez eux, après avoir été évacués, ou bien de prisonniers de guerre libérés. L'Université de Strasbourg développa à Clermont-Ferrand un vaste programme caritatif et culturel de sorte qu'une partie des étudiants furent occupés, durant les longues vacances d'été, à faire des fouilles archéologiques sur le plateau de Gergovie sous la direction de professeurs strasbourgeois, ce qui renforça leur cohésion³. À la question de savoir si les membres alsaciens du corps enseignant de la *Reichsuniversität Straßburg* avaient fait partie des personnels de l'Université de Strasbourg évacués précédemment, s'ils étaient restés en Alsace

2 Dans ce texte, on inclura pour des raisons de terminologie les « Lorrains allemands » du département de Moselle sous le terme d'*Alsaciens* ; l'histoire en partie très divergente de la « Moselle-Alsace » est traitée par Philippe Wilmouth, *Mémoires parallèles : Moselle-Alsace de 1940 à nos jours ; l'annexion de 1940-45, les malgré-nous, le procès de Bordeaux*, Ars-sur-Moselle, Serge Domini, 2012.

3 L'histoire de l'Université de Strasbourg entre 1919 et 1945 n'a été jusqu'ici étudiée que partiellement ; la plus récente présentation d'ensemble est : Georges Bischoff et Richard Kleinschmager, *L'Université de Strasbourg : cinq siècles d'enseignement et de recherche*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2010. Voir également John E. Craig, *Scholarship and Nation Building. The Universities of Strasbourg and Alsatian Society 1870-1939*, Chicago, University of Chicago Press, 1984 ; Elisabeth Crawford (dir.), *La Science sous influence. L'Université de Strasbourg, enjeu des conflits franco-allemands 1872-1945*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005 ; Léon Strauss, *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle : 1940-1945*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger, 2010 ; Marie-Pierre Aubert, « Les universitaires et étudiants strasbourgeois reliés à Clermont-Ferrand entre 1939 et 1945. Un chantier de recherches ouvert », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, vol. 43, 2011, p. 439-454, ainsi que la documentation du Centre universitaire d'enseignement du journalisme, Strasbourg, sur « Résister et subir », consultable en ligne <http://www.cuej.info/dossiers-multimedias/etudiants-en-temps-de-guerre/resister-et-subir> (2011), dernière consultation le 7 décembre 2015.

ou avaient été des prisonniers de guerre libérés, on ne peut apporter de réponse que pour certains cas individuels⁴.

LE RAPATRIEMENT

Les nouveaux dirigeants nationaux-socialistes en Alsace trouvèrent à leur arrivée début juillet 1940 les bâtiments de l'Université de Strasbourg et de la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg complètement vidés et en partie fortement endommagés par l'hiver rigoureux de 1939-1940. Bien que le traité d'armistice de Compiègne ne comportât aucune disposition sur l'Alsace et la Lorraine, les territoires conquis furent placés sous la responsabilité des chefs de l'administration civile (*Chefs der Zivilverwaltung*, CdZ) et traités par une « annexion de fait » comme des territoires du Reich. Le nouveau gouvernement français de Révolution nationale du maréchal Pétain affirma jusqu'au bout sa position selon laquelle toutes les mesures définitives, telles qu'une éventuelle fermeture de l'Université de Strasbourg, ressortaient de son propre domaine de compétences au plan du droit international. Il ne fut cependant pas disposé à compromettre sa politique de collaboration, ni même à la remettre en question à cause des mesures national-socialistes qui s'appliquaient dans les territoires de l'Est de la France, annexés *de facto*⁵. L'ambassadeur allemand à Paris, Otto Abetz, fit part à l'*Auswärtiges Amt* du « caractère formel » des protestations françaises : le gouvernement de Vichy est conscient que l'Alsace-Lorraine est définitivement retournée au Reich. Il ne peut pourtant pas donner son accord

- 4 L'auteur de cette contribution prépare une vaste étude sur l'histoire de la *Reichsuniversität Straßburg*. Sur l'état actuel de la recherche, voir Christian Baechler (dir.), *Les Reichsuniversitäten de Strasbourg et de Poznan et les résistances universitaires 1941-1944*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2005 ; E. Crawford, *La Science sous influence, op. cit.* ; Rainer Möhler, « Litteris et Patriae. Zweimal deutsche Universität Straßburg zwischen Wissenschaft und Germanisierung (1872-1918 und 1941-1944) », dans Armin Heinen et Dietmar Hüser (dir.), *Tour de France. Eine historische Rundreise. Festschrift für Rainer Hudemann*, Stuttgart, Steiner, 2008, p. 157-169 ; Frank-Rutger Hausmann, « Wissenschaftslenkung an der Reichsuniversität Straßburg », dans Konrad Krimm (dir.), *NS-Kulturpolitik und Gesellschaft am Oberrhein 1940-1945*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 131-144.
- 5 L'ouvrage incontournable sur l'histoire de la politique nazie en Alsace est toujours : Lothar Kettenacker, *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsaß*, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1973 ; récemment paru : Bernard Vogler, *Geschichte des Elsaß*, Stuttgart, Kohlhammer, 2012. Sur la politique française de l'Allemagne : Hans Umbreit, « Die deutsche Herrschaft in den besetzten Gebieten », dans Bernhard R. Kroener (dir.), *Organisation und Mobilisierung des deutschen Machtbereichs*, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, coll. « Das Deutsche Reich und der Zweite Weltkrieg », 1999, t. 2, p. 1-272 ; Henry Rousso, *Le Régime de Vichy*, Paris, PUF, 2007 ; Marc-Olivier Baruch, *Le Régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996 ; traduction allemande : *Das Vichy-Regime. Frankreich 1940-1944*, Stuttgart, Reclam, 2008.

« pour des raisons de politique intérieure » en l'absence d'un règlement dans le cadre d'un traité de paix⁶.

Le responsable de la circonscription régionale du NSDAP (*Gauleiter*) en Bade, gouverneur administratif local (*Reichsstatthalter*) et CdZ Robert Wagner (1895-1946) gouverna l'Alsace conquise comme un territoire normal du Reich et regroupa la Bade et l'Alsace dans le *Gau* du Rhin supérieur. Le 23 août 1940, il exigea pour la première fois du gouvernement français le rapatriement de tous les fonds de la bibliothèque et des équipements de l'université qui avaient été évacués. La demande fut d'abord rejetée par le gouvernement de Vichy, qui ne reconnaissait pas sa compétence juridique pour l'Alsace. Ce n'est qu'après avoir été menacé de représailles massives par le Commandant militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) que le gouvernement de Vichy se déclara disposé à autoriser le principe du retour de la bibliothèque. Le ministre badois de l'Éducation et chef du département « Éducation, enseignement et éducation populaire auprès du chef de l'administration civile », Paul Schmitthenner (1884-1963), nomma alors son conseiller ministériel et « *Alter Kämpfer* » (« vieux combattant »)⁷, Herbert Kraft (1886-1946), au poste de « chargé de mission pour le rapatriement de l'université ». Professeur d'allemand et de français au lycée, il avait été un des premiers nationaux-socialistes en Bade au début des années 1920 et était membre du Landtag de Bade sous l'étiquette nazie depuis 1929. Portant le titre de *Standartenführer* du *NS-Fliegerkorps*⁸, il prit en 1940 aussi la fonction de *Gauführer* badois du sport ; en 1942, il entra dans l'*Allgemeine SS* (la « SS générale », groupant les unités administratives) comme lieutenant-colonel.

Lors de son entrée en fonctions à Paris, le vice-ministre français de l'Éducation lui conseilla de se présenter directement au ministre Georges Ripert à Vichy, lequel, à son tour, le dirigea vers le chef de la délégation française à la Commission allemande d'armistice, basée à Wiesbaden, le général Charles Huntziger, qui était à la tête du service juridiquement compétent. Afin de conserver sa position en termes de droit international, le gouvernement de Vichy s'adressa finalement lui-même au gouvernement du Reich fin décembre 1940 pour lui demander de rapatrier les archives et les biens culturels alsaciens, y compris le 1,5 million

6 Abetz à l'*Auswärtige Amt*, 15 juillet 1942, publié dans Walter Bußmann (dir.), *Akten zur Deutschen Auswärtigen Politik 1918-1945*, Serie E, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1974, t. 3, n° 95, p. 167-168.

7 L'expression désigne les membres de la Vieille Garde nazie qui regroupait les adhérents au parti, aux SA et aux SS avant 1933 ou qui avaient participé au putsch de Hitler en 1923 (NdT).

8 Chef d'un régiment (*Standarte*) de 300 à 500 hommes au sein du « corps aérien nazi », une unité paramilitaire du NSDAP (NdT).

d'ouvrages de la bibliothèque dont le transport se fit par 82 chargements de wagons et dura jusqu'en avril 1941⁹.

Après que le gouvernement de Vichy se fut déclaré prêt à prendre à sa charge la totalité des coûts de cette opération, le rapatriement des objets d'ameublement et des livres des instituts de l'Université de Strasbourg, qui commença à la mi-mai, fut paralysé quelque temps plus tard. Kraft demanda alors à son interlocuteur français, le doyen de la Faculté des sciences, André Danjon (1890-1967), de s'expliquer. Le rapport qu'il adressa à l'ambassade d'Allemagne à Paris le 2 juillet 1941 sert de preuve du « comportement scandaleux et menaçant » de Kraft à l'égard des autorités françaises et fut versé aux documents à charge lors du procès de Nuremberg contre les principaux responsables du Troisième Reich. À Danjon, qui objectait que l'accord de son chef de gouvernement, François Darlan, ne parlait que d'une affaire qui « allait être réglée » et non d'une affaire qui « était » déjà réglée, Kraft avait répondu qu'il considérait la conversation comme close. « En sortant, j'ajoutai : "J'espère qu'on vous arrêtera bientôt !" ». Il me rattrapa et me fit répéter ma phrase ; ce à quoi il me lança sur un ton sarcastique que ce serait pour lui un grand honneur¹⁰ ». Afin de désamorcer le conflit, le gouvernement de Vichy remplaça alors Danjon par le doyen de la Faculté de droit, Joseph Delpech (1872-1960), et reprit le rapatriement qui dura jusqu'à fin septembre 1941. Un des derniers actes administratifs de Kraft pour la *Reichsuniversität Straßburg* fut de réclamer la restitution du collier en or du recteur de la *Kaiser – Wilhelms – Universität* qui lui avait été donné pour le 25^e anniversaire de sa fondation en 1897 et qui fut porté par le nouveau recteur Karl Schmidt (1899-1980) lors de l'inauguration de la *Reichsuniversität Straßburg*¹¹.

La décision prise par Hitler en avril 1941, attribuant la *Reichsuniversität Straßburg* au domaine de compétences du ministère de l'Éducation du Reich à

- 9 Alphonse Irjud, « Une curieuse chasse au trésor. La récupération des biens culturels », *Saisons d'Alsace*, vol. 44, n° 114, 1991/1992, p. 79-94 ; Léon Strauss, « L'université française de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand (1939-1945) », dans Christian Baechler (dir.), *Les Reichsuniversitäten de Strasbourg, op.cit.*, p. 237-261 ; Alexander Mohr, « Ein gebildet sein wollender Mensch. Herbert Kraft, Präsident des Badischen Landtags », dans Michael Kießner (dir.), *Die Führer der Provinz. NS-Biographien aus Baden und Württemberg*, Konstanz, KUV, 1997, p. 311-331. Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde (BArch), Fonds Reichserziehungsministerium (REM), l'*Auswärtiges Amt* au chef de l'administration civile, 27 décembre 1940, copie dans Nachlass Ernst Anrich ; Generallandesarchiv Karlsruhe Fonds 235/5243, Kraft à Schmitthenner, 7 novembre 1940.
- 10 Kraft à l'Ambassade d'Allemagne, 2 juillet 1941 (extrait de l'interrogatoire de Dr. Hans Globke le 1^{er} février 1946, Document RF-711), dans Lawrence D. Egbert (dir.), *Der Prozess gegen die Hauptkriegsverbrecher vor dem internationalen Militärgerichtshof, Nürnberg, Internationaler Militärgerichtshof, 1947*, t. 6, p. 487-488.
- 11 Alphonse Irjud, « Le retour des biens culturels 1940-1944. L'Alsace dans les péripéties de la politique de collaboration », *Revue d'Alsace*, vol. 120, 1994, p. 281-315, ici p. 314 ; A. Irjud, « Une curieuse chasse au trésor », art. cit., p. 85 ; L. Strauss, *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle, op.cit.*, p. 106-108.

Berlin, fit perdre au chef de l'administration civile Wagner le vif intérêt qu'il avait manifesté initialement pour la construction de l'université. Le 15 mai 1941, le curateur de la *Reichsuniversität Straßburg*, Richard Scherberger (1910-1979), fit part à l'*Auswärtiges Amt* que, désormais, son collaborateur, enseignant à l'université et historien de l'art Hans Fegers (1911-1990) avait été nommé « chargé de mission pour le rapatriement de la *Reichsuniversität Straßburg* ». Il le connaissait depuis sa période de *Gauführer* de l'Union des étudiants nationaux-socialistes allemands (*Nationalsozialistischer Deutscher Studentenbund*) lorsque Fegers (membre de la SA depuis 1933 et du parti depuis 1937) avait exercé les fonctions de responsable étudiant des services culturels à l'Université de Heidelberg. En avril 1941, Scherberger obtint que Fegers fût libéré du service militaire et le fit entrer un an plus tard dans le département scientifique de l'Institut allemand de Paris afin de pouvoir mener à bien l'opération de rapatriement en étant basé à Paris¹².

128

LA LIQUIDATION

Dès le 22 novembre 1940, le ministre de l'Éducation badois Schmitthenner avait exigé la fermeture complète de l'Université de Strasbourg : « On ressent ici l'insupportable présomption française : une université qui a une fondation d'origine allemande, dont le caractère allemand et la tradition allemande ne sont pas non plus contestés par la partie française, continue de mener son activité d'enseignement en gardant son nom sur le territoire français ». Il demanda à l'*Auswärtiges Amt* de faire en sorte que, par la Commission d'armistice, « soit mis un terme sans aucun délai à cette situation inacceptable »¹³. Ni l'*Auswärtiges Amt* ni l'ambassade d'Allemagne à Paris ne furent cependant disposés à soutenir cette exigence. C'est dans ce contexte qu'apparaît pour la première fois en juillet 1941 un mémorandum du *Militärbefehlshaber* à Paris ayant pour objet la « Liquidation de l'Université française de Strasbourg à Clermont-Ferrand ». Celui-ci indiquait au recteur et au curateur de la *Reichsuniversität Straßburg* que la question de savoir si cette exigence devait être présentée dès maintenant par l'ambassade d'Allemagne à Paris ou bien réservée à un règlement ultérieur dans

12 Politisches Archiv-Auswärtiges Amt, Berlin (PAAA), Fonds Paris 1.138, Le curateur à l'*Auswärtiges Amt*, 15 mai 1941; lettre du curateur à Gerhard Krüger, Ambassade de Paris, 17 juin 1942. Au sujet de Fegers, voir Frank-Rutger Hausmann, „Auch im Krieg schweigen die Musen nicht“. *Die Deutschen Wissenschaftlichen Institute im Zweiten Weltkrieg*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, p. 100-102.

13 PAAA, Fonds Paris 1.138, Schmitthenner à l'*Auswärtiges Amt*, 22 novembre 1940.

un traité de paix relevait du domaine de compétences des autorités suprêmes du Reich à Berlin¹⁴.

Compte tenu de l'ouverture prochaine de la *Reichsuniversität Straßburg* au premier semestre 1941-1942, le recteur Schmidt demanda tout de même à l'*Auswärtiges Amt* ainsi qu'au ministre de l'Éducation du Reich, Bernhard Rust, d'agir. Fin janvier 1942, le conseiller d'ambassade à Paris, Rudolf Schleier, l'informa qu'une note à ce sujet – qui entre-temps était toute prête à être envoyée au gouvernement de Vichy – avait de nouveau été retirée « au dernier moment » par l'ambassadeur Otto Abetz, « car la situation politique faisait apparaître souhaitable que l'affaire ne soit traitée qu'à un moment ultérieur ». Le curateur Scherberger demanda alors un rendez-vous à l'ambassadeur afin de s'entretenir personnellement avec lui : une rencontre eut en effet lieu le 31 mars – toutefois sans la présence d'Abetz. Devant Scherberger, qui souhaitait « une intervention de l'ambassade aussi prompte que possible », le conseiller d'ambassade, Schleier, se contenta de s'engager à évoquer très prochainement la question de la liquidation « de manière prudente » auprès du secrétaire d'État compétent. Mais ceci aussi fut traité de façon dilatoire, si bien que la *Reichsuniversität Straßburg* se manifesta en novembre 1942 et en février 1943 à nouveau auprès de l'*Auswärtiges Amt* en expliquant que, récemment, des publications scientifiques de l'Université de Strasbourg avaient été discutées dans des revues spécialisées allemandes bien qu'il eût été convenu avec l'ambassade d'Allemagne d'empêcher que ce nom continuât d'être utilisé. Le curateur Scherberger invita Fegers à faire pression sur l'ambassade et la Commission d'armistice, « avec une extrême insistance » pour la « suppression de cette institution », « parce que continuer de maintenir encore à Clermont-Ferrand la fiction d'une Université française de Strasbourg n'était pas compatible avec l'autorité du Grand Reich allemand ». Dans une note interne du 5 mai 1943, le conseiller d'ambassade, Oswald von Nostitz, fit le constat suivant : « Dans l'affaire de la liquidation de l'Université française de Strasbourg, Clermont-Ferrand, nous n'avons jusqu'ici jamais rien entrepris ». Il manifesta en l'occurrence presque de la pitié pour le curateur de Strasbourg « qui prenait cette cause très à cœur » et que l'ambassade d'Allemagne avait « toujours fait patienter en parlant d'une action future ». Mais il précisa aussi que la situation politique s'était entretenu aggravée, l'Université de Strasbourg ayant par son recteur, Adolphe Terracher (1891-1955), qui était aussi secrétaire général au ministère de l'Éducation de Vichy, un puissant protecteur : « Cette institution a ainsi la possibilité sous la protection de l'État de mener son action intellectuelle subversive contre le Reich ». C'est pourquoi Nostitz proposa de

14 PAAA, Fonds Paris 1.138, Der Militärbefehlshaber in Frankreich/Verwaltungsstab/Abt. Verwaltung/Karl Storz an Kurator, 12 juillet 1941.

convenir avec le représentant à Paris de l'Office central de la Sécurité du Reich (*Reichssicherheitshauptamt – RSHA*) de la suite à donner à ce dossier¹⁵.

L'occupation de la « zone libre » par la Wehrmacht le 11 novembre 1942 avait substantiellement envenimé la situation politique, également à Clermont-Ferrand. Le *RSHA* et son antenne parisienne du service de sécurité (*SD*) se mêlèrent toujours davantage à la politique française de l'Allemagne tandis que l'*Auswärtiges Amt* et l'ambassade d'Allemagne à Paris, de leur côté, accrurent la pression exercée sur le gouvernement de Vichy. Certes, à cette époque, le *Reichsführer SS* ne voulait pas encore frapper sans l'accord de l'*Auswärtiges Amt*. Il poussait néanmoins à faire vite, « afin de pouvoir avant tout éliminer le très grand danger que représentent les émigrés de l'Université de Strasbourg¹⁶ ». Depuis le printemps 1943, la situation à Clermont-Ferrand ne cessait d'empirer : la puissance allemande d'occupation réagit à des actes de résistance à Clermont-Ferrand et ses environs par des rafles les 25 juin et 25 novembre et procéda à de nombreuses arrestations. Le 25 juin 1943, dans la cité universitaire strasbourgeoise à Clermont-Ferrand, dans la résidence universitaire « Gallia », 39 personnes furent d'abord arrêtées et pour partie déportées dans les camps de transit de Compiègne et de Drancy : dix d'entre elles ne survécurent pas à leur captivité¹⁷. Une seconde rafle, encore plus importante, eut lieu le 25 novembre 1943. Des unités de la police allemande, appuyées par une unité d'aviation de l'armée allemande attaquèrent l'Université de Strasbourg, tuant l'égyptologue Paul Collomp (1885-1943) et l'élève Louis Blanchet, âgé de 15 ans. Elles immobilisèrent l'ensemble des quelques 1 200 personnes qu'elles trouvèrent en traversant l'université, parmi lesquelles 800 furent libérées presque tout de suite ; environ 400 personnes firent l'objet d'une enquête plus approfondie. Selon le rapport de l'ambassadeur Abetz, il resta 110 personnes – d'autres sources parlent de 102 (77 hommes et 25 femmes) – qui furent déportées dans les camps de concentration allemands. Pour Abetz, il s'agit là de « Juives étrangères et de personnes soupçonnées de travailler pour des organisations de

15 PAAA, Fonds Paris 1.138, ambassade d'Allemagne, 30 janvier 1942, 31 mars 1942 et 5 mai 1943 ; *ibid.*, le curateur à Fegers, 19 février 1943 ; l'ensemble de la correspondance se trouve dans ce dossier.

16 PAAA, Note d'entretien, 15 décembre 1942, publiée dans *Strasbourg – Clermont-Ferrand – Strasbourg : 1939-1943, 1979-1983 (Se souvenir)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1988.

17 M.-P. Aubert, « Les universitaires et étudiants strasbourgeois repliés à Clermont-Ferrand », art. cit., p. 447 ; L. Strauss, « L'université française de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand », art. cit., p. 255.

résistance¹⁸». L'Université de Strasbourg fut provisoirement fermée et ne fut rouverte que parce que le gouvernement français en fit la demande. Durant les semaines qui suivirent, l'ambassade d'Allemagne maintint la pression sur le gouvernement de Vichy et obtint la démission à la fois du recteur Terracher et des doyens André Danjon (1890-1967), astronome, et Auguste Sartory (1881-1950), qui était médecin. Les plans qui avaient été élaborés pour répartir les différentes facultés de l'Université de Strasbourg sur d'autres sites universitaires en France ne furent plus exécutés¹⁹.

LE RETOUR

Clermont-Ferrand fut libérée le 27 août 1944. Les cours reprirent en novembre. La dernière année universitaire pendant la guerre, 1944-1945, s'acheva le 30 juin 1945 et fut close symboliquement par une visite du général de Gaulle à l'Université de Clermont-Ferrand et à Strasbourg. Six mois plus tard, le 22 novembre, date riche de symboles marquant le jour-anniversaire de l'ouverture de l'Université française de Strasbourg après la première guerre mondiale, eut lieu solennellement le retour d'évacuation de l'Université. Au cours d'une cérémonie, on rendit hommage à la mémoire de ses membres assassinés ; dans une documentation parue en 1947, « De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois », 69 noms furent d'abord cités, accompagnés des circonstances et lieux de leur mort ; sur la plaque commémorative apposée plus tard dans le hall d'entrée du palais universitaire de Strasbourg, on dénombre 119 noms de « camarades abattus, fusillés, exterminés ». L'actuel dépliant de l'Université de Strasbourg rappelant le souvenir de la rafle du 25 novembre, qui donne lieu chaque année à une grande cérémonie solennelle commémorative, cite le chiffre de « 139 membres de l'université morts en captivité ou au combat²⁰ ».

Tandis que les trains déportaient les enseignants et étudiants arrêtés de l'Université de Strasbourg vers les camps de concentration, les professeurs de la

18 Abetz à l'*Auswärtiges Amt*, 9 décembre 1943, publiée dans Ludwig Nestler (dir.), *Die faschistische Okkupationspolitik in Frankreich (1940-1944)*, Berlin, Deutscher Verlag der Wissenschaften, 1990, p. 288. Au sujet de la rafle du 25 novembre 1943 : audience du Tribunal militaire international du 1^{er} février 1946 (Document RF-712bis), dans L. D. Egbert (dir.), *Der Prozess gegen die Hauptkriegsverbrecher vor dem Internationalen Militärgerichtshof*, op. cit., p. 491-492 ; G. Bischoff et R. Kleinschmager, *L'Université de Strasbourg*, op. cit., p. 108-109.

19 L. Strauss, « L'université française de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand », art. cit., p. 257.

20 *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Lettres de l'Université de Strasbourg », 1947, 4^e éd., Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1996, p. 541-546 ; *Strasbourg/Clermont-Ferrand 1943-2013. Une communauté universitaire résistante* (2013), consultable en ligne : http://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/universite/grands_noms/25nov_2013_tract.pdf, dernière consultation le 7 décembre 2015.

*Reichsuniversität Straßburg*s'amusait le 16 décembre 1943 lors une « réception autour d'un thé » à l'ambassade d'Allemagne à Paris. Moins d'un an plus tard, alors que l'avance des troupes alliées mettait un terme le 23 novembre 1944 à l'existence de la *Reichsuniversität* à Strasbourg, l'économiste de Strasbourg Hans Ritschl (1897-1993), écrivit, depuis Tübingen, lieu de repli de l'université, à son collègue Gerhard Mackenroth début décembre : « L'université allemande de Strasbourg a ainsi ouvert son Clermont-Ferrand²¹ ». Après la fin de la guerre, le nouveau rapatriement des équipements et bibliothèques de l'Université (cette fois, partant des lieux de délocalisation situés sur la rive droite du Rhin, en direction de Strasbourg) se déroula rapidement et dans une large mesure sans problème. Quelques professeurs allemands avaient toutefois considéré qu'il était nécessaire de garder momentanément leurs « bibliothèques d'usuels » et leurs appareils avec eux : en juin 1946 encore, Karl Strubecker (1904-1992) demanda à son prédécesseur français et successeur à la chaire de mathématique de Strasbourg, Georges Cerf (1888-1979), un délai supplémentaire avant de rendre les 100 ouvrages de l'institut ainsi que les machines à écrire et calculatrices électriques. L'Autrichien Strubecker, membre du NSDAP à partir de 1941, n'hésita pas non plus, car sa carrière allait maintenant être à nouveau contrariée, à se décrire comme la victime « de deux dictatures allemandes » auprès de Cerf qui, lui, du fait de son statut de Juif français en octobre 1940, avait perdu sa chaire²². Pour son collègue strasbourgeois, l'historien Hermann Heimpel (1901-1988), la « question alsacienne » n'avait pas encore reçu de réponse définitive : dans une lettre privée, il s'exprima en mai 1949 avant le premier Congrès international des sciences historiques d'après-guerre qui était prévu pour l'année suivante à Paris : « Pour moi, Strasbourg est une vieille ville du Reich [...]. Mais tant qu'on dira Europe et qu'on chaptalisera un pays qui est allemand dans ses fondements ou bien, disons plutôt alémanique et franconien, je ne me libérerai pas pour ma part de la question alsacienne ». À propos de son sort personnel (et ignorant la chronologie des événements), il fit remarquer sur un ton pleurnichard : « Mais tant que mon successeur utilise ma dot, dort dans mes lits et est assis sous les photos de ma famille, je me trouverais à Paris dans la disposition plutôt morne, de quelqu'un qui doit se réjouir de ce qu'on ne

21 Trente-trois professeurs de la *Reichsuniversität Straßburg* qui séjournèrent à Paris pour un cycle de conférences (cours sur la Wehrmacht) prirent part à la réception de l'ambassade autour d'un thé (PAAA, Fonds Paris 1.138. Ritschl à Mackenroth, 3 décembre 1944, copie dans Nachlass Ernst Anrich).

22 Universitätsarchiv Karlsruhe, Fonds 27011-51-II, Strubecker à Cerf, 12 juin 1946. Sur la personnalité de Cerf et le sort des universitaires et étudiants alsaciens juifs dans l'État de Vichy : Léon Strauss, « Professeurs et étudiants juifs de l'Université de Strasbourg à Clermont-Ferrand 1940-1944 », dans Freddy Raphaël (dir.), *Juifs d'Alsace au xx^e siècle : ni ghettoisation, ni assimilation*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2014, p. 99-109.

remarque pas qu'il était à Strasbourg». Heimpel eut plutôt tendance à présenter des « conclusions opposées » : « L'Institut d'histoire que je trouvai en 1941 était un capharnaüm à l'abandon. Lorsque je le quittai, il y avait trente mille ouvrages bien reliés et bien rangés [...]. Je trouve que mon successeur pourrait à l'occasion m'en remercier²³. »

Le comportement de la *Reichsuniversität Straßburg* à l'égard des universitaires et étudiants de l'Université de Strasbourg évacuée, son acharnement à la liquider, n'ont en revanche jamais été ouvertement abordés par les professeurs allemands de Strasbourg. Dans les archives, comme dans les déclarations ultérieures, on ne trouve aucune note, aucune remarque, aucune prise de position ni même aucune parole de regret à l'égard de ceux qui, pour les professeurs allemands de la *Reichsuniversität Straßburg*, n'avaient précisément pas été des « collègues »²⁴.

Traduction : Béatrice Pellissier (Université Paris-Sorbonne)

²³ Heimpel à son collègue historien Gerhard Ritter, 12 mai 1949, cité d'après Steffen Kaudelka, *Rezeption im Zeitalter der Konfrontation. Französische Geschichtswissenschaft und Geschichte in Deutschland 1920-1940*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2003, p. 134.

²⁴ Nous reprenons ici, en le modifiant, le titre du « classique de l'histoire du temps présent » de Christian Streit, *Keine Kameraden. Die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941-1945*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1978. Voir à ce sujet Jürgen Danyel (dir.), *50 Klassiker der Zeitgeschichte*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2007, p. 148-152.

TROISIÈME PARTIE

**Propagande et politique sociale
entre inclusion et exclusion**

GUERRE DE MOTS ET D'IMAGES :
PROPAGANDE, COMMUNICATION ET RUMEURS
LORS DES ÉVACUATIONS DE LA RÉGION FRONTALIÈRE
(1939-1940)

Maude Williams

Avec la déclaration de guerre et, *a fortiori*, lors des évacuations, les mécanismes de communication se modifient non seulement entre l'État et sa population mais également entre les individus eux-mêmes. Le gouvernement d'Édouard Daladier, qui avait en amont de la déclaration de guerre institué un Commissariat général à l'information (CGI), dirigé par Jean Giraudoux¹, désire renforcer à partir de septembre 1939 son contrôle sur les médias. En Allemagne, le ministère de Joseph Goebbels poursuit sa lutte interne pour l'opinion et tente de garder la mainmise à la fois sur la presse, la radio et les actualités cinématographiques². De leur côté, les évacués sont transportés d'un bout à l'autre du pays, perdant leurs repères et leurs sources d'informations habituelles, comme leurs journaux régionaux mais également leurs stations radiophoniques. Pour pallier ce déracinement, des flux d'informations officieux se développent, telles les rumeurs, qui affectent profondément le moral des évacués.

Ainsi, les évacuations de la région frontalière franco-allemande jouent un rôle, sinon important, du moins révélateur des politiques de propagande des deux États. Leur analyse à travers le prisme de la communication permet avant tout d'identifier les flux d'informations présents dans les deux sociétés en guerre, un objet d'étude encore trop délaissé de la recherche historique³. Si l'analyse de

- 1 Jean Giraudoux est nommé le 31 juillet 1939 « Commissaire général à l'information ». Il le restera jusqu'en mars 1940, avant d'être remplacé par Ludovic-Olivier Frossard. Pour une étude approfondie du Commissariat général à l'information, voir Philippe Amaury, *Les Deux Premières Expériences d'un ministère de l'Information en France*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969 ; Didier Georgakakis, *La République contre la propagande. Aux origines perdues de la communication d'État en France, 1917-1940*, Paris, Economica, 2004.
- 2 Pour une analyse détaillée du ministère à la Propagande, voir Aristotle A. Kallis, *Nazi Propaganda and the Second World War*, London, Palgrave Macmillan, 2006.
- 3 L'étude des flux d'informations se limite généralement en France et en Allemagne à l'étude de la propagande et se consacre à un média particulier comme par exemple la presse, le cinéma ou plus rarement la radiodiffusion. La communication à l'échelle locale n'a été étudiée que très récemment pour la première guerre mondiale par Pierre Purseigle (*Mobilisation, sacrifice et citoyenneté : Angleterre-France 1900-1918*, Paris, Les Belles Lettres, 2013) et fait encore défaut

ces flux d'informations n'est pas un but en soi, elle permet d'aller plus loin et de retracer, non pas une histoire unilatérale de la communication dans les sociétés en guerre, mais bien de démontrer qu'il s'agit d'une communication interactive entre l'État et la population, dans laquelle doivent fusionner les perspectives ascendantes et descendantes.

Pour cela, plusieurs échelles doivent être prises en considération : la communication au niveau national et international constitue la première de celle-ci. Elle permet d'identifier les rapports de force entre États et médias nationaux, tout en révélant les interactions présentes entre les États eux-mêmes. À l'échelle locale, il devient possible d'étudier les marges de manœuvre, à la fois des journaux régionaux, mais aussi des acteurs intermédiaires de l'État quant au soutien moral de la population évacuée. Enfin, l'analyse de la communication dans l'espace communautaire et individuel rend compte des flux d'informations officiels, notamment des rumeurs, qui se diffusent et influencent de manière négative les évacués.

138

LA COMMUNICATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Mobilisation de la nation française à travers les évacuations

Dans les médias nationaux français, les évacuations servent en premier lieu à mobiliser la population française pour la guerre et à affirmer l'union et la solidarité nationale. Exception faite des premières semaines de guerre, pendant lesquelles, pour des raisons militaires, les lieux exacts d'accueil et de départ des évacués devaient être censurés, les évacuations ne font pas l'objet de directives de censure⁴. Cependant, le Commissariat général à l'information tente d'influencer par deux moyens le traitement médiatique de l'évacuation : à travers des discours radiodiffusés de Jean Giraudoux⁵ et par le biais de directives hebdomadaires destinées à la presse nationale et régionale. Néanmoins, le rôle de ces bulletins est minime, car ils ne sont pas forcément écoutés ou pris en compte et apparaissent souvent après que les nouvelles ont été diffusées. Le premier bulletin traitant de

pour la seconde guerre mondiale. Les rumeurs pendant cette dernière n'ont pas encore trouvé en France leur historien. En Allemagne, seule deux études se sont penchées sur le sujet : Christoph H. Roland, *Das Gerücht im Dritten Reich zwischen 1939 und 1945: soziologisch-linguistische Betrachtungen zur Kommunikationsform des Gerüchtes*, Tübingen, UI Medienverlag, 2001 et Horst Schuh, *Das Gerücht. Psychologie des Gerüchtes im Kriege*, München, Bernard U. Graefe Verlag, 1985.

4 L'interdiction fut levée le 18 septembre 1939. Archives nationales (AN), F41/976, note n° 179 de la censure, 18 septembre 1939.

5 Message radiodiffusé « Sur le dialecte alsacien » du 11 novembre 1939, dans Jean Giraudoux, *Messages du Continental : allocutions radiodiffusées du Commissaire général à l'information (1939-1940)*, Paris, Grasset, 1987, p. 81-84.

l'évacuation n'est par exemple transmis que deux mois après les événements, le 18 novembre 1939⁶.

Bien que l'influence de l'État sur la presse nationale française soit restreinte, les journalistes n'utilisent pas cette marge de manœuvre et réitèrent les réflexes de 1914 en se conformant au « mensonge patriotique⁷ ». En effet, les critiques de gestion de l'évacuation sont quasi inexistantes⁸ et la représentation de l'intégration des Alsaciens-Lorrains dans le Sud-Ouest est clairement tournée dans le sens de l'union nationale. C'est le cas dans cet extrait d'un article du *Temps* publié avant même la première notice du CGI concernant les évacuations :

L'exode de populations entières est douloureux. [...] Mais de cette souffrance – comme de toutes les souffrances – un bien peut être tiré. Nos compatriotes alsaciens et lorrains auront appris du moins à connaître davantage et plus sérieusement leur grande patrie. Ils en auront senti l'unité, ils en auront goûté l'esprit fraternel. [...] Les populations du Sud-Ouest et du Centre bénéficieront des fortes qualités alsaciennes dont ils auront eu l'exemple sous les yeux. Ainsi une fusion plus profonde de tous les éléments français aura été accomplie, malgré la peine et malgré la douleur⁹.

Ceci reflète le ton général des articles publiés à cette époque au sujet des évacuations. Celles-ci sont vues comme un symbole d'union nationale et servent à rapprocher les différentes parties d'une France qui, selon Jean Giraudoux, « n'est pas “une” dans sa terre et dans sa race », mais « faite de minorités »¹⁰. L'évacuation de la population frontalière constitue ainsi jusqu'en juin 1940, un sujet de mobilisation de la nation française pour la guerre.

Cette situation évolue suite à la signature de l'armistice le 22 juin 1940. La presse nationale française est divisée en deux : au dessus de la ligne de démarcation, les journaux revenus à Paris tels que *Le Matin*, ainsi que la nouvelle édition allemande de *Paris-Soir*, sont publiés et diffusés durant l'été 1940 dans toute la zone occupée. Dans la zone libre se trouvent les journaux dont les rédactions ont quitté Paris pour se rendre par exemple à Clermont-Ferrand

6 Archives départementales de la Creuse (AD Creuse), 62W1, Bulletin hebdomadaire d'information, n° 5, 18 novembre 1939.

7 François Cochet, *La Grande Guerre, fin d'un monde, début d'un siècle*, Paris, Perrin, 2014, p. 110.

8 Le seul journal national à se faire censurer sur le sujet des évacuations est *Le Populaire* en 1939 (« Marcel-Edmond Naegelen, “maire” de Strasbourg en Périgord », 9 novembre 1939). Il est également le seul à se montrer critique vis-à-vis de la politique de l'État quant aux évacués, notamment concernant les questions religieuses.

9 *Le Temps*, « Adaptation », 20 octobre 1939.

10 Message radiodiffusé du 11 novembre 1939, dans Jean Giraudoux, *Messages du Continental*, op. cit., p. 110.

ou à Lyon¹¹ et sont sous le contrôle du ministre de l'Information du régime de Vichy, Pierre Laval, et du secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande, Paul Marion.

Dans les deux presses, les retours des réfugiés sont évoqués sans distinction entre les évacués alsaciens et lorrains de septembre 1939 et les réfugiés de l'exode de 1940. De plus, le statut de l'Alsace-Lorraine est tu dans les deux presses (fig. 1), si bien qu'une zone de flou règne sur le statut des zones évacuées de la frontière franco-allemande.

140

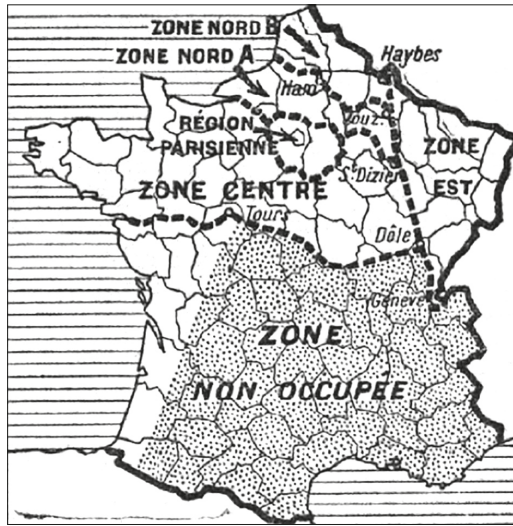


Fig. 1. Carte de la France publiée dans la presse française après la signature de l'armistice (*Le Petit Parisien*, « La France occupée comporte cinq zones », 29 juillet 1940)

Le traitement des retours dans les médias est cependant différent d'une zone à l'autre. Dans les actualités cinématographiques allemandes diffusées dans les villes occupées et dans la presse sous l'influence de l'occupant, les soldats de la Wehrmacht font figure de personnes bienveillantes qui aident au bon déroulement du retour des évacués dans leurs régions d'origine¹². Dans la presse de Vichy, l'État français est représenté comme étant « le seul [...] en mesure d'assurer sous sa responsabilité le rapatriement des évacués¹³ ».

¹¹ *L'illustration* est publié à Clermont-Ferrand, *Le Temps* se replie tout d'abord à Angers, Bordeaux, puis Clermont-Ferrand, et enfin Lyon (Claude Bellanger, *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1972, t. III : *De 1871 à 1940*, p. 622).

¹² Comme exemple pour cette propagande, on peut citer *Le Petit Parisien*, « À travers la France occupée. La région de l'Est », 9 août 1940, et *Le Matin*, « Comment l'armée allemande a nourri, logé et soigné des réfugiés », 4 septembre 1940 ; ainsi que la *Deutsche Wochenschau* n° 514, de la semaine du 10 juillet 1940. [7:43-9:00 min.]

¹³ « Les réfugiés et le retour. L'État seul est en mesure d'assurer sous sa responsabilité le rapatriement des évacués », *Le Petit Parisien*, 20 juillet 1940.

Dans la propagande nationale allemande, c'est-à-dire dans les *Reichszeitungen*¹⁴, il est interdit d'évoquer les évacuations de la région frontalière au nom du secret militaire¹⁵, mais aussi et surtout par conviction idéologique. En effet, un retrait de la population frontalière signifierait la peur d'une offensive ennemie alors que les nationaux-socialistes vantent la force de leur armée et l'esprit de résignation et de sacrifice au sein de leur population¹⁶. Cette interdiction est valable pour la période de septembre 1939 à juin 1940, pendant laquelle seuls sept articles sont publiés sur les évacués qui concernent uniquement des avis administratifs¹⁷.

Le silence des médias allemands prend partiellement fin avec un appel d'Adolf Hitler qui annonce aux évacués leur prochain retour¹⁸. Cet appel ne mentionne pas les aspects négatifs de l'évacuation, mais introduit une forte campagne médiatique autour des retours des évacués. Ce sujet est utilisé pour glorifier la victoire allemande sur la France. Dans l'actualité cinématographique allemande du 22 juillet 1940, il est fait l'éloge de la Wehrmacht et d'Adolf Hitler qui a « su protéger la région frontalière de l'ennemi et grâce à qui les évacués peuvent rentrer dans leurs maisons¹⁹ ».

Si les médias allemands passent sous silence l'opération côté allemand jusqu'au retour des évacués, ils sont plutôt loquaces quant à la misère des évacués français. Ainsi, en novembre 1939, on peut lire dans un journal allemand :

Parmi les nombreux problèmes non résolus en France la question des réfugiés alsaciens et lorrains prend le premier rang dans l'ordre d'urgence. En effet, la manière dont ont été traité ces plus de cents milliers de personnes est un scandale inqualifiable²⁰.

Contrairement à la presse française qui ne rapporte pratiquement aucune information sur les évacuations allemandes, les *Reichszeitungen* n'hésitent pas à évoquer les évacuations françaises. Cette campagne est arrêtée en mars 1940 par

14 Les « journaux de l'Empire » sont des journaux pouvant être diffusés dans toute l'Allemagne et également au front et ayant eu pour cela l'autorisation du ministère à la Propagande de Goebbels et de l'armée (Manfred Pohl, *M. Du Mont Schauberg: Der Kampf um die Unabhängigkeit des Zeitungsverlags unter der NS-Diktatur*, Frankfurt/Main, Campus Verlag, 2009, p. 306-310).

15 Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde (BArch), R 55/20937, Reichsministerium für Volksaufklärung und Propaganda, Rundschreiben, Streng vertraulich, Betr. : Zensur, 26.8.1939.

16 Jutta Sywottek, *Mobilmachung für den totalen Krieg. Die propagandistische Vorbereitung der deutschen Bevölkerung auf den Zweiten Weltkrieg*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1976.

17 « Arbeitsverhältnisse in geräumten Gebieten », *Kölnische Zeitung*, 14 décembre 1939 ; « Die Mietzahlung in freigemachten Gebieten », *Frankfurter Zeitung*, 23 novembre 1939.

18 « Stunde der Heimkehr », *Berliner Börsen Zeitung*, 25 juin 1940.

19 Bundesarchiv/Filmarchiv, « Die deutsche Wochenschau », n° 516, 22 juillet 1940.

20 « Eine Stunde Räumungsfrist. Die Leiden der Elsässer und Lothringer », *Berliner Börsen Zeitung*, 7 novembre 1939.

une directive de Joseph Goebbels qui juge ces articles néfastes au maintien du moral des évacués allemands²¹. Cette interdiction montre bien qu'il existe dans le domaine de la propagande une forte interaction entre les pays belligérants, même si celle-ci peut être plus ou moins directe.

Au-delà des frontières : les évacuations comme argument de propagande contre l'ennemi

Lors des évacuations, la guerre de propagande entre la France et l'Allemagne est à son comble. La Drôle de guerre est en effet une période de très forte confrontation des propagandes étatiques française et allemande qui s'adressent chacune à la population de l'ennemi, par le biais notamment de tracts et d'émissions radiodiffusées. Chacun des deux pays rivalise d'imagination et d'ingéniosité afin de toucher au plus près la population et l'armée ennemie et, ainsi, affaiblir son moral et sa combativité. Dans ce contexte, les évacuations, bien que de manière très limitée, vont trouver un écho dans les campagnes de propagande contre l'ennemi.

142

Si aucun tract ne mentionne les évacuations en France ni en Allemagne, la radiodiffusion les évoque quelques fois aussi bien dans les émissions radiophoniques françaises en langue allemande²² que dans les émissions allemandes en langue française. Ces textes radiodiffusés prennent appui sur l'exemple des évacuations afin de créer des discordes entre la population et son gouvernement, s'ancrant ainsi dans le cadre plus grand de la guerre des ondes entre les deux pays²³. C'est le cas par exemple dans une émission de *Radio-Humanité*, une radio allemande se faisant passer pour une radio clandestine communiste française :

Voilà ce que la guerre du capitalisme apporte aux Alsaciens et Lorrains : la honte, la misère, l'aumône ! Il n'y a rarement eu de gouvernement capitaliste en France qui ait fait une politique aussi antinationale que celui de Daladier-laguerre. Tout bon patriote ne peut être aujourd'hui que révolutionnaire. [...] Abattre la ploutocratie et Daladier, lutter pour la cessation des hostilités, c'est sauver le sang français, c'est mettre un terme à la souffrance de plus d'un million d'évacués [...]. Vive la révolution libératrice²⁴ !

²¹ BArch, R 55/33842, Seite 2 zur V.l. Nr. 22/40 vom 12.3.1940.

²² Bundesarchiv-Militärarchiv Freiburg i.Br. (BA/MA), RW 4/241, Lagebericht des Rundfunks, 21.10.1939.

²³ Maude Fagot, « La guerre des ondes entre la France et l'Allemagne pendant la "Drôle de guerre" », *Revue historique*, n° 671, 2014/3, p. 630-654.

²⁴ Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, Berlin (PAAA), R 67/492, Radio Humanité, Sendung vom 4.3.1940.

Les évacuations sont utilisées ici pour réveiller les sentiments pacifistes des Français et mener à une révolte contre le gouvernement Daladier. Les mêmes méthodes sont à mises en œuvre du côté de la radio française qui utilise les difficiles relations entre le gouvernement et l'Église catholique afin d'attiser les tensions entre la population très croyante évacuée et les autorités païennes national-socialistes²⁵.

Après l'armistice de juin 1940, le sujet des évacuations est fortement repris dans la presse alsacienne et mosellane, alors sous autorité allemande, à la suite de l'annexion de fait de l'Alsace-Lorraine²⁶. Les journaux régionaux et les affiches de propagande instrumentalisent alors les évacuations comme symbole de l'exploitation des Alsaciens et Lorrains par la France (**fig. 2**) afin de servir leur campagne anti-française.



Fig. 2. Propagande anti-française en Alsace par le biais d'affiches (*Straßburger Neueste Nachrichten*, « Das Elsass klagt an! », 29 juillet 1940)

Conjointement à cette propagande anti-française, l'évacuation sert aussi de faire-valoir aux Allemands qui tentent de convaincre les évacués de leur dévouement. Pour cela ils exercent alors une « propagande par l'action » (*Propaganda der Tat*) qui se manifeste sous la forme de distributions de soupe par la *Nationalsozialistische Volkswohlfahrt* (NSV), fortement relayée dans les journaux régionaux (**fig. 3**)²⁷.

25 BA/MA, RW 4/241, Lagebericht des Rundfunks, 21.10.1939.

26 Jean-Paul Grasser, *Une histoire de l'Alsace*, Paris, Jean-Paul Gisserot, 1998, p. 101.

27 Voir la contribution de Daniel Hadwiger sur la NSV, ci-dessous.



Fig. 3. Photographie illustrant l'aide de la NSV aux évacués de Strasbourg (*Straßburger Neueste Nachrichten*, « Küchenbatterie der NSV. in Bereitschaft », 10 août 1940)

144

Les évacuations de septembre 1939 sont ainsi intégrées dans la campagne de germanisation orchestrée par les autorités allemandes en Alsace-Lorraine annexée²⁸.

COMMUNICATION RÉGIONALE : MARGE DE MANŒUVRE ET MOBILISATION

Autour du « mensonge patriotique » français

La propagande étatique n'est pas la seule à jouer un rôle dans la communication autour des évacuations. En effet, à l'échelle régionale, dans les régions d'accueil plus particulièrement, les informations sur les évacuations font partie intégrante des nouvelles qui préoccupent la population. En France, la presse des régions d'accueil traite très régulièrement de l'évacuation. Dans ces départements, les journaux, en plus d'être soumis à la censure, reçoivent des notes et conseils des Centres départementaux à l'information (CDI) qui constituent les représentants du CGI à l'échelle départementale²⁹. Leurs objectifs sont doubles : d'une part, observer le moral de la population dans le département et, d'autre part, transmettre des notes aux journaux afin d'influencer leurs articles. Dans les départements touchés par l'évacuation, les directeurs des CDI font le constat de certaines difficultés :

Les réfugiés de la Moselle évacués dans le département de la Vienne se montrent souvent exigeants pour leurs installations, de sorte que la bonne entente avec les habitants commence à en souffrir. [...] En outre, presque tous ces réfugiés

²⁸ Lothar Kettenacker, *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsass*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1973.

²⁹ D. Georgakakis, *La République contre la propagande*, op. cit., p. 227-246.

ne cherchent pas et ne tiennent pas à travailler, préférant subvenir à leur besoin d'existence au moyen seulement des allocations qui leur sont versées³⁰.

De ce rapport qui est transmis au CGI, il est intéressant de constater qu'il en ressort la note suivante pour les journaux de la Vienne :

La population, sensible au triste sort de ces malheureux, sut leur réserver un accueil fraternel. [...] Les réfugiés mosellans sont en général animés d'un louable esprit de résignation et tâchent de se rendre utiles. [...] En maints endroits, les réfugiés mosellans se sont mis courageusement à la tâche et accordent déjà un concours précieux aux agriculteurs qui les ont accueillis³¹.

Cette distorsion de la réalité à travers les notes du CDI de la Vienne montre la forte marge de manœuvre dont ces instances disposent pour influencer les journaux régionaux. Ceux-ci conservent toutefois le même esprit d'union nationale que les autorités gouvernementales et se rallient au « mensonge patriotique » évoqué plus haut.

La réaction des journalistes n'est pas moins consensuelle. Ils publient en effet, avant que les notes des CDI n'aient été données, des articles aux accents patriotiques et mobilisateurs qui s'intègrent dans la volonté de l'État et la suivent parfaitement³². Parallèlement aux appels à la solidarité nationale et à la bonne entente entre les deux populations³³, les journaux régionaux dissimulent toute trace de conflit entre populations autochtone et évacuée³⁴. Ils ne critiquent l'action du gouvernement qu'en de très rares occasions, invoquant, pour relativiser la situation, les conditions extraordinaires de cette évacuation³⁵. La majorité des articles met l'accent sur le dévouement des autorités locales pour la cause des évacués³⁶.

Les *Reichspropagandaämter* et la presse régionale

En Allemagne, la presse régionale se trouve aux mains des *Reichspropagandaämter*, qui sont des sections régionales du ministère de Goebbels. Ils sont étroitement liés aux ordres du ministère qui envoyait ses directives, non pas une fois par semaine comme en France, mais tous les jours. Le contrôle est d'autant plus strict qu'à

30 AD Vienne, 101 W 6, Centre départemental d'information au Commissariat général à l'information, « Compte rendu », 12 octobre 1939.

31 AD Vienne, 101 W 6, Centre départemental d'information, « Notes aux journaux », 16 octobre 1939.

32 Les journaux régionaux commencent à mentionner les évacuations des Alsaciens-Lorrains vers la mi-septembre 1939, lorsque ceux-ci arrivent dans les régions d'accueil du Sud-Ouest.

33 « Entre Alsaciens, Limousins ou Périgourains, une amicale compréhension doit s'instituer », *Le Courrier du Centre*, 2 novembre 1939.

34 « Les réfugiés alsaciens hôtes des autres provinces », *La Charente*, 17 septembre 1939.

35 « Les réfugiés », *La Dépêche vendéenne*, 5 novembre 1939.

36 « L'excellente organisation du centre d'accueil poitevin des réfugiés mosellans », *La Semaine*, 17 septembre 1939.

la différence de la France, les journaux régionaux sont entre les mains du parti national-socialiste³⁷. Cette mainmise sur la presse se reflète dans les journaux allemands des zones d'accueil. Pour eux, le silence semble avoir été de règle jusqu'en juin 1940, lors de l'appel du Führer aux évacués. Comme raison de ce silence, les articles invoquent des questions de stratégie militaire et présentent les évacués comme les premières victimes de la guerre :

La manière et l'ampleur de l'évacuation près du Westwall est longtemps restée secrète pour nos compatriotes. Là aussi la règle de guerre était valable : moins on en parle, mieux c'est. L'ennemi n'avait pas besoin de savoir quelle région nous avons évacuée et ce que nous considérions comme en danger. Pour les personnes concernées cette ignorance était difficile. Dans l'empire on considérait ici et là ces mouvements comme une fuite volontaire, ce qui en fait était un retrait forcé³⁸.

146

Ce début d'article de la *Braunschweiger Zeitung* répète mot pour mot un article publié la veille dans la *National-Zeitung*, laissant penser que les deux journaux respectent la même directive du ministère de la propagande introduisant la thématique du retour des évacués dans les médias. De plus, tout comme dans les journaux nationaux, l'éloge d'Adolf Hitler, du Parti national-socialiste et des soldats de la Wehrmacht est extrêmement présent dans le traitement des évacuations. Dès leur retour dans les zones évacuées, Sarrois et Palatins font également l'objet d'éloges pour avoir « fait ce grand sacrifice que la patrie attendait d'eux³⁹ », mais aussi d'une mise en avant de la « camaraderie⁴⁰ », voire de « l'amitié⁴¹ » qui seraient nées de la cohabitation des évacués avec leurs hôtes.

Les engagements locaux par l'action

Si les médias régionaux ne dévièrent pas de la ligne directrice de l'État, on peut toutefois parler d'une prise d'initiative qui s'affirme dans les deux pays à travers la gestion des évacués. En France, les évacués sont, dans les premières semaines de l'évacuation, coupés de leurs journaux régionaux. La majorité d'entre eux le resteront jusqu'à leur retour. Cependant, à partir de la mi-octobre, les plus grands journaux du Nord-Est viennent s'implanter dans le Sud-Ouest⁴².

37 BArch, R/55/3840, Anweisung vom 4.9.1939, Seite 2 zur V.I. Nr. 199/39 vom 4.9.1939. Les seules exceptions sont les journaux du Gau de Hessen-Nassau (*Hessische Rundschau*) où la majorité des évacués transite ainsi que dans les Gaue concernés par les évacuations, à savoir le pays de Bade (*Der Führer*) et la Sarre-Palatinat (*NSZ-Rheinfront*).

38 « Gepäcksonderzüge rollen gen Westen. », *Braunschweiger Tageszeitung*, 18 juillet 1940.

39 « Rückgeführte kehren heim », *Magdeburgische Zeitung*, 9 juillet 1940.

40 « „Nix wie Heim“ ist die Parole », *Wolfenbütteler Zeitung*, 11 juillet 1940.

41 « Unsere Saargäste nehmen Abschied », *Wolfenbütteler Zeitung*, 10 juillet 1940.

42 *Les Dernières Nouvelles de Strasbourg* s'implantent le 6 octobre à Bordeaux tout comme *L'Est républicain/Metzer Freie Zeitung* qui arrive le 12 octobre 1939 (F.-Yves Moigne, « La presse

Reprenant l'expérience de la Grande Guerre⁴³, les autorités locales créent des bulletins bilingues spéciaux pour les évacués⁴⁴. Ceux-ci ont pour but d'informer la population évacuée des nouvelles les concernant et de permettre aux évacués qui se sont perdus de vue de se retrouver. À partir de novembre 1939 s'ajoutent des émissions radiophoniques diffusées en dialecte sur les ondes du Sud-Ouest pour les évacués⁴⁵.

Du côté allemand, une tentative de création d'un lien médiatique entre le *Gau* d'origine et les évacués échoue après un premier envoi de 600 exemplaires du *NSZ-Rheinfront* dans le *Gau Bayerische Ostmark*⁴⁶. La radiodiffusion n'est pas non plus utilisée par les autorités locales allemandes. Seule une émission destinée aux évacués sarrois semble avoir été diffusée huit fois au maximum durant la période de l'évacuation⁴⁷.

Parallèlement à l'utilisation des médias, des initiatives locales basées sur l'action auprès des évacués voient le jour. En France, les autorités municipales, les associations religieuses fondent dans certaines localités des foyers munis d'une bibliothèque bilingue⁴⁸, qui constituent des lieux de dialogue, en renforçant en même temps la sociabilité et le moral des évacués. En Allemagne, la distribution de livres est un moyen de soutenir le moral des évacués mais aucun foyer ne voit le jour⁴⁹. Pour Noël 1939, les régions d'accueil françaises organisent des fêtes pour les évacués qui prennent une dimension médiatique et patriotique importante⁵⁰. Dans le souci de garder l'évacuation la plus discrète possible, les autorités allemandes privilégient quant à elles, des contacts directs avec les évacués en envoyant une lettre de vœux ainsi que la somme de 10 reichsmark⁵¹.

mosellane de l'exil 1939-1945 », *Les Cahiers lorrains*, 4, 1983, p. 90-92).

- 43 Philippe Nivet, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920). Les « boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004, p. 156-159.
- 44 Treize journaux et bulletins créés pour les évacués ont pu être référencés, entre autres *De l'Est à l'Ouest* et *Strasbourg en Périgord*.
- 45 AD Bas-Rhin, 98 AL 833, Présidence du Conseil, Administration de la Radiodiffusion nationale, à Monsieur le Directeur général des Affaires d'Alsace et de Lorraine, 11 novembre 1939.
- 46 Landesarchiv Speyer, T 65, Z 3422, Reichspropagandaamt Saarpfalz, Kostenlose Zeitungslieferung an Rückwanderer, An die Kreisleitung der NSDAP Landau, Landau, 7.10.1939. Il ne s'agit pas d'une édition exceptionnelle pour les évacués mais du journal standard, *NSZ-Rheinfront*.
- 47 Projet EDEFFA, Interview de Ferdinand M. par Eva Kübler le 15 janvier 2015.
- 48 « Foyer du pèlerin alsacien à Lourdes », Archives de l'évêché de Strasbourg, Évacuations, Lettre du chanoine Robert Eber, directeur de l'office catholique des évacués section du Haut-Rhin, 8 mars 1940.
- 49 BArch, R 2/1125, Reichsminister des Innern an Herrn Reichsminister der Finanzen, Betrifft : Betreuung der Rückgeführte durch das Buch, 22.02.1940.
- 50 *La Petite Gironde*, « La fête de l'arbre de Noël des enfants d'Alsace et de Lorraine », 3 janvier 1940 ; Archives Pathé-Gaumont, 3951 GJ – 00008, Pathé-Journal, 21 décembre 1939.
- 51 Landesarchiv Saarbrücken, N8 Andreas, Kriegsweihnacht 1939.

Que ce soit en France ou en Allemagne, les acteurs étatiques locaux se font le relais de l'État et prennent des initiatives afin de soutenir et d'encadrer la population évacuée. En France, les initiatives locales, soutenues par l'État, sont le fruit d'une expérience issue de la première guerre mondiale. En Allemagne, le Parti et l'administration locale se trouvent confrontés à un impératif de discrétion qui empêche l'utilisation de vecteurs médiatiques pour le soutien des évacués et réduisent ce soutien à des actions privées et personnalisées.

COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE

Naissance et diffusion des rumeurs sur les pillages de la zone évacuée

148

À cette communication officielle s'ajoute la circulation d'informations officieuses par le biais des rumeurs. Aussi bien dans les communautés des évacués français qu'allemands, les rumeurs de pillages sont de loin les plus répandues. En France, les rumeurs de pillage des maisons évacuées naissent au front. Les soldats alsaciens et lorrains sur la ligne Maginot disposent de courtes permissions qui leur permettent de se rendre dans leur foyer. En faisant ce voyage, ils constatent dans certains cas que leur maison, ou celle de leurs amis, ont été pillées. Ils en font alors le récit autour d'eux, puis dans leurs lettres à leur famille⁵². Dans le Sud-Ouest de la France, ces informations sont divulguées très rapidement au sein de la communauté des évacués. En Allemagne, une telle situation n'a pas pu être constatée. La raison est à chercher du côté des affectations des soldats sarrois, palatins et badois qui se trouvent sur le front polonais.

Le second vecteur de cette information, cette fois commun aux deux pays, est le bref retour des évacués dans leur maison afin d'aller y chercher des vêtements pour l'hiver. Ils font alors eux-mêmes le constat des pillages :

Lorsque nous aperçurent notre maison notre cœur s'arrêta en cet instant presque de battre [...]. En me lamentant j'entrai dans la maison. Les portes étaient dégonnées, toutes les chambres étaient en grand désordre, ainsi que le grenier et la cave⁵³.

Une fois rentrés dans leurs régions d'accueil, les évacués français et allemands rapportent ces informations qui se diffusent rapidement parmi les évacués.

⁵² Service historique de la Défense, 27 N 69, « Contrôle postal, Note pour le Commandement, 13^oXD.I, VIII. Armée », 9 novembre 1939.

⁵³ Maria Groh, « Der Herrgott war noch unser einziger Trost. Aus dem Tagebuch von Maria Groh », dans Ommersheimer Dorfchronik (dir.), *Zeitzeugen Zweiter Weltkrieg*, Ommersheim, Mandelbachtal, 2009, t. 2, p. 88.

Les canaux de diffusions sont divers : lettres, conversations dans les cafés, les restaurants⁵⁴ et à la fin des offices religieux⁵⁵.

Réactions des évacués face aux rumeurs de pillage

Lorsque ces informations parviennent aux évacués, elles déclenchent chez eux des réactions diverses qui s'expriment à travers des journaux intimes, des lettres, mais aussi des poèmes. En France, les évacués sont attristés et révoltés par ces nouvelles. Certains vont se plaindre aux autorités et demandent par lettres des dédommagements, tantôt de manière véhémement, tantôt en prenant le destinataire par les sentiments⁵⁶. Ces informations causent avant tout une profonde insatisfaction qui vient parfois renforcer, chez certains évacués alsaciens autonomistes, un sentiment anti-français qui inquiète les autorités⁵⁷.

En Allemagne, les plaintes des évacués concernant les pillages semblent être restées personnelles. Bien qu'aucun document ne prouve une quelconque démarche auprès des autorités gouvernementales, les traces de mécontentement et de tristesse sont toutefois nombreuses dans les journaux intimes et les lettres des évacués :

Motsch me disait, quand j'étais chez lui une fois à Kupferberg, qu'ils y [dans leur maison de la zone évacuée] étaient allés. Tout aurait déjà été en fouillis, les tiroirs et il manquait tellement de choses que j'avais achetées à ma fille à Sarrebruck pour son mariage, et pour lesquels j'avais dû travailler tellement durement. C'est cela que l'on appelle communauté du peuple [*Volksgemeinschaft*]⁵⁸.

On constate également une remise en cause de la propagande étatique, notamment de la *Volksgemeinschaft*, dont le mythe vient se briser au contact de la vie réelle⁵⁹.

Ainsi, les évacués disposent aussi bien en France qu'en Allemagne des mêmes informations, bien qu'ils les reçoivent par des canaux différents. Aussi, si les

54 Dans le Sud-Ouest de la France, de nombreux cafés, restaurants et même des brasseries alsaciennes voient le jour. Ces lieux constituent alors un endroit privilégié de rassemblement pour la population évacuée (« L'ouverture d'une brasserie lorraine à Poitiers », *L'Avenir de la Vienne*, 19 novembre 1939).

55 Alban Wack, *Meine Erlebnisse im Zweiten Weltkrieg und in der Nachkriegszeit in Gersheim*, Gersheim, Selbstverlag, 1999, p. 5.

56 AD Bas-Rhin, 98 AL 283, « Lettre d'une évacuée du Bas-Rhin en Haute-Vienne, à Monsieur Chautemps », 18 novembre 1939.

57 *Ibid.*, « Le commissaire spécial à Monsieur le Commandant du B.C.R. État Major, 2^e Bureau, Au sujet d'une lettre écrite par une dame M., née F. M. L., réfugiée à Vaux-en-Couhé », 19 décembre 1939.

58 Projet EDEFFA, Lettre de Peter L., Mühlheim-Heicksen, novembre 1939 (transmise par la famille).

59 De nombreuses études ont montré la rude confrontation de l'*imagined community* que représente la *Volksgemeinschaft* et la réalité vécue par la population allemande : Dietmar von Reeken et Malte Thießen (dir.), „*Volksgemeinschaft*“ als soziale Praxis: Neue Forschungen zur NS-Gesellschaft vor Ort, Paderborn, Ferdinand Schöningh Verlag, 2013.

évacués français et allemands réagissent de manière similaire dans leurs cercles privés, leurs réactions sont-elles différentes en public. Tandis que les évacués français n'hésitent pas à faire des réclamations au gouvernement, les évacués allemands quant à eux ne s'adressent pas ou peu aux autorités concernées. La nature répressive du régime national-socialiste, ainsi que la propagande de l'État exacerbant l'idée de sacrifice pour la nation en temps de guerre, peuvent avoir été des facteurs clés de cette différence.

La comparaison des flux d'informations autour des évacuations de la région franco-allemande en 1939 tend à conforter les différences en matière de communication politique entre la France et l'Allemagne, entre un pays démocratique d'un côté et un régime dictatorial de l'autre. Cependant, elle permet aussi de révéler des mécanismes communs de communication au niveau local et individuel.

150

En 1939, la mainmise du ministère de la Propagande de Joseph Goebbels est assez solide pour dissimuler dans sa presse le déplacement de centaines de milliers de personnes à l'intérieur du pays. Du côté français, le réflexe du « mensonge patriotique » issu de la première guerre mondiale resurgit dans la presse et les actualités cinématographiques. Le consensus règne alors dans les médias nationaux français qui promeuvent l'union et la solidarité nationale ayant pour finalité la mobilisation de la population face à la guerre.

À l'échelle régionale, l'analyse comparative permet de révéler la possible marge de manœuvre des acteurs intermédiaires de chaque État. Alors que celle-ci est restreinte en Allemagne au niveau médiatique, elle s'affirme dans l'action des *Gauleiter* qui prennent des initiatives afin de soutenir le moral de leurs évacués. En France, le même engagement est à constater, cependant soutenu par une médiatisation importante des événements.

Enfin, l'échelle d'analyse communautaire tend à indiquer l'importance et l'influence des flux d'informations officieux, telles les rumeurs, dans la construction de l'opinion des évacués aussi bien en France qu'en Allemagne. À l'échelle individuelle, l'expérience des évacuations et les échanges intercommunautaires influencent le moral des évacués de manière plus profonde que la propagande et l'action étatique.

UNE PATRIE SECOURABLE ?
ORGANISATION, MISE EN ŒUVRE ET MISE EN SCÈNE
DE L'ASSISTANCE AUX ÉVACUÉS
EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE, 1939-1940

Daniel Hadwiger

Lorsque, en septembre 1939, environ 530 000 habitants d'Alsace-Moselle d'une part, et d'autre part 547 000 personnes résidant dans le pays de Bade, dans le Palatinat et la Sarre furent simultanément évacués, ce fut un voyage vers l'inconnu¹. Les personnes évacuées n'étaient qu'insuffisamment dotées en vêtements, en ravitaillement et en équipements domestiques, et n'étaient préparées ni à un voyage long de plusieurs jours, ni à un séjour prolongé dans les zones d'accueil. Jean Raffanel, collaborateur du Secours national, une organisation française d'assistance, rapporta ainsi, plus de deux mois après l'arrivée des évacués de Moselle, que ceux-ci étaient, en Charente, « extrêmement mal installés, sur la paille dans des abris inchauffables et très humides. Ils ne se couvrent encore que de leurs manteaux² ». Concernant l'Allemagne, des rapports du service de renseignement de la SS (*Sicherheitsdienst*, SD), affirment que « l'organisation de l'évacuation était bien préparée de façon générale, mais que l'exécution ne s'est pour partie absolument pas montrée à la hauteur³ ». Un compte rendu publié par les *NS-Monatshefte für Sozialpolitik* signale de surcroît que la majorité des personnes évacuées puis rapatriés auraient, à la suite de l'évacuation, perdu leurs moyens de subsistance⁴. De ce fait, à côté

151

EXILS INTÉRIEURS • PUPS • 2017

- 1 Fabian Lemmes, Johannes Großmann et Nicholas Williams, « Les évacuations dans l'espace frontalier franco-allemand pendant la seconde guerre mondiale. Vers une histoire comparée », dans François Roth (dir.), *La Lorraine et les pays de la rive gauche du Rhin (Sarre, Palatinat, pays de Trèves) du XVIII^e siècle à nos jours*, Moyenmoutier, Edhisto, 2011, p. 125.
- 2 Archives départementales du Cantal (AD Cantal), 419 F 52, dossier Alsace-Lorraine, Visite de Jean Raffanel dans le Canton de Champagne-Mouton, Le Bouchage, 23 novembre 1939, p. 3.
- 3 Bericht zur innenpolitischen Lage, 8.11.1939, Anlage, dans Heinz Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich. Die geheimen Lageberichte des Sicherheitsdienstes der SS 1938-1945*, Herrsching, Pawlak, 1984, t. 2, p. 438.
- 4 Paul Dorn, « Die Betreuung der Rückgeführten », *NS-Monatshefte für Sozialpolitik*, vol. 7, n° 9/10, 1940, p. 99-102, ici p. 100. *Rückgeführt* était le terme employé dans la langue nazie pour désigner les personnes évacuées à l'intérieur du Reich, dans la mesure où *Evakuierte* suggérait une faiblesse allemande dans la guerre qui commençait.

des institutions étatiques et communales, ce sont également des organisations privées qui s'engagèrent pour prodiguer assistance et soins aux évacués.

En Allemagne, l'Assistance nationale-socialiste (*Nationalsozialistische Volkswohlfahrt*, NSV), affiliée au NSDAP, fut, à côté des instances de l'État, la principale organisation responsable de « la prise en charge et de l'assistance⁵ » prodiguées aux personnes évacuées. En France, parallèlement à des initiatives privées nettement plus nombreuses qu'en Allemagne, c'est le Secours national qui remplit une fonction comparable. Cette organisation d'aide sociale fondée par l'État en 1914 fut ressuscitée en octobre 1939 et chargée de la collecte et de la répartition des donations privées pour les situations d'urgence sociale liées à la guerre. Dans les faits, la plus grande part de ses moyens fut fournie par l'État, et le Secours national fut placé en 1940 sous la haute autorité du maréchal Pétain. La NSV tout comme le Secours national prirent en charge les évacués durant leur voyage de départ puis de retour et leurs prodiguèrent leur soutien à travers la distribution de vivres, de vêtements et d'effets domestiques. Cependant, tandis que le Secours national ne déploya son activité que sur le territoire français, la NSV étendit à partir de juin 1940 son engagement à des évacués de retour dans l'Alsace-Lorraine désormais annexée *de facto* par l'Allemagne.

152

L'évacuation de la zone frontalière franco-allemande à partir de septembre 1939 fut, dans les deux pays, le premier grand mouvement de population de la seconde guerre mondiale. Elle représenta ce faisant un défi sans précédent pour les œuvres d'assistance, en même temps qu'une expérience importante pour le traitement qui serait par la suite réservé aux évacués, aux réfugiés ainsi qu'aux victimes des bombardements. La NSV avait déjà accumulé une certaine expérience dans l'assistance de groupes importants de réfugiés et d'évacués en 1938, lors du rattachement de l'Autriche puis de la crise des Sudètes, et mettait déjà en exergue l'assistance aux évacués comme l'une « de ses plus grandes réalisations [...] pendant la guerre⁶ ». Le Secours national, lui, n'avait été refondé que quelques semaines avant le début des évacuations ; de ce fait, c'est de façon tardive, quoique de manière plus intensive que la NSV, qu'il s'engagea au service des évacués dans les zones d'accueil⁷.

Comment les deux organisations réagirent-elles à un défi de nature comparable, et avec quels moyens tentèrent-elles d'y répondre ? Dans quelle mesure l'évacuation de 1939-1940, l'une des premières situations d'exception liée à la guerre, imprima-t-elle sa marque sur le développement ultérieur de

5 Hans Bernsee, *Aufgaben der NS.-Volkswohlfahrt im Kriege*, Berlin, Zentralverlag der NSDAP, 1941, p. 20.

6 *Ibid.*, p. 18.

7 Décret relatif à la reconstruction de l'œuvre du « Secours national » du 19 octobre 1939, *Journal officiel de la République française*, 26 octobre 1939, p. 12642-12643.

ces organisations? Les recherches sur l'évacuation de 1939-1940 décrivent la difficile situation des évacués, et les tentatives des organisations d'aide sociale pour leur prodiguer une assistance⁸. L'historiographie a en particulier pointé à de nombreuses reprises le rôle de la NSV⁹. Toujours est-il que les évacuations de 1939-1940 ont été jusqu'ici très largement négligées par les travaux embrassant l'ensemble de l'histoire de la NSV¹⁰ et du Secours national¹¹. Un même constat peut être fait concernant la question de l'accueil et de l'assistance prodigués par la NSV aux évacués de retour dans les départements d'Alsace et de Moselle¹².

DÉSORDRE FRANÇAIS ET EFFICACITÉ ALLEMANDE ? LA PRISE EN CHARGE DES ÉVACUÉS

Au début des évacuations, les deux organisations d'aide sociale disposaient d'un bagage d'expériences différent. Le Secours national avait été fondé dès la première guerre mondiale, afin de rassembler des donations et de les répartir dans la population civile française, en passant par l'intermédiaire d'organisations privées d'assistance. Après sa réactivation le 19 octobre 1939, il devint l'instance centrale pour la répartition des dons privés et des subventions étatiques au bénéfice des « populations civiles éprouvées de la guerre¹³ ». Le Secours national s'engagea également de façon directe dans le travail d'assistance, et ce, dans

- 8 Sharif Gemie, Fiona Reid, Laure Humbert, *Outcast Europe. Refugees and Relief works in an Era of Total War 1936-48*, London, Continuum, 2012, p. 59-75 ; Julia Torrie, "For their own good". *Civilian Evacuations in Germany and France, 1939-1945*, New York, Berghahn, 2014, p. 32-38.
- 9 Voir par exemple Birgit Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, Heidelberg, Winter, 1996, p. 89-116 ; Markus Strehle, « Der NS-Gau Thüringen als Evakuierungs- und Verlagerungsgau (1939-1945) » dans Fabian Lemmes, Johannes Großmann, Nicholas Williams, Olivier Forcade et Rainer Hudemann (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege/Les évacuations dans l'Europe des guerres mondiales/Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014, p. 95-108.
- 10 Herwart Vorländer, *Die NSV. Darstellung und Dokumentation einer nationalsozialistischen Organisation*, Boppard a.R., 1988, p. 128-129 ; Eckhard Hansen, *Wohlfahrtspolitik im NS-Staat. Motivationen, Konflikte und Machtstrukturen im „Sozialismus der Tat“ des Dritten Reiches*, Augsburg, Maro, 1991 ; Peter Hammerschmidt, *Die Wohlfahrtsverbände im NS-Staat. Die NSV und die konfessionellen Verbände Caritas und Innere Mission im Gefüge der Wohlfahrtspflege des Nationalsozialismus*, Opladen, Leske + Budrich, 1999 ; Peter Zolling, *Zwischen Integration und Segregation. Sozialpolitik im „Dritten Reich“ am Beispiel der „Nationalsozialistischen Volkswohlfahrt“ (NSV) in Hamburg*, Frankfurt/Main, Lang, 1986.
- 11 Jean-Pierre Le Crom, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Paris, PUF, 2013, p. 11-12 ; Jan Kulok, *Trait d'union. The History of the French Relief Organisation Secours national/Entr'aide Française under the Third Republic, the Vichy Regime and the Early Fourth Republic, 1939-1949*, thèse d'histoire sous la dir. de Robert Gildea, Université d'Oxford, 2003, p. 58-59.
- 12 Lothar Kettenacker, *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsaß*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1973, p. 136-138 ; Dieter Wolfanger, *Die nationalsozialistische Politik in Lothringen (1940-1945)*, thèse d'histoire sous la dir. de Karl-Georg Faber, Universität des Saarlandes, 1977, p. 70-71 (trad. française : *Nazification de la Lorraine mosellane*, Sarreguemines, Pierron, 1982).
- 13 Décret relatif à la reconstruction de l'œuvre du « Secours national » du 19 octobre 1939, *Journal officiel de la République française*, 26 octobre 1939, p. 12642.

des proportions croissantes¹⁴. La NSV, quant à elle, avait été fondée en 1932 à Berlin, comme une association locale d'aide sociale, avant d'accéder au rang de plus grand organisme pour l'assistance sociale dans le Reich, et ce, avant tout à travers l'œuvre de bienfaisance « Mère et enfant » (*Mutter und Kind*) et l'« Œuvre du secours d'hiver » (*Winterhilfswerk*). Organisation affiliée au NSDAP et comptant environ 17 millions de membres en 1943, la NSV ne devait s'occuper que de la partie de la population dont le national-socialisme considérait qu'elle présentait une valeur héréditaire, raciale et caractérielle¹⁵.

En Allemagne, il revenait au NSDAP et à l'État d'assurer l'hébergement des évacués, « tandis que la NSV était responsable de la prise en charge et de l'assistance¹⁶ ». La propagande allemande opposa cette division du travail au traitement des évacués en France, qu'elle qualifia d'« évacuation en désordre¹⁷ ». La situation en France se présentait effectivement de façon plus confuse. Au début de l'évacuation, un grand nombre d'institutions privées, telle que la Croix-Rouge française ou la Goutte de lait, s'occupèrent des évacués. On en vit cependant rapidement à une coordination centrale des œuvres de bienfaisance. C'est ainsi que l'Union d'entraide aux évacués d'Alsace et de Lorraine (UEEAL) fut fondée le 25 novembre 1939, et subordonnée au contrôle du Secours national. Sous la direction du général Camille Walch, l'UEEAL devait mettre en réseau les différentes associations libres pour l'aide sociale, les subventionner et coordonner leur travail. En avril 1940, elle regroupait environ 50 œuvres de bienfaisance pour les évacués, parmi lesquelles l'on comptait – contrairement à ce qui était le cas en Allemagne – de nombreuses organisations d'aide originaires des États-Unis, comme le Comité américain de Secours civil¹⁸. Tandis qu'en France, une plate-forme centrale, mais agissant librement, pour l'assistance aux évacués et la coordination des actions de soutien fut ainsi créée sous la forme de l'UEEAL, la NSV allemande utilisa l'évacuation pour accroître sa position de monopole. Ainsi, à partir d'avril 1939 déjà, les missions d'assistance dans les gares, qui furent menées par des organismes confessionnels, se trouvèrent remplacées par la NSV. À la fin juillet 1939, 75 services de gare de la NSV avaient été mis en place dans les gares par lesquelles devait transiter l'évacuation. À Heidelberg, ce n'est que quelques jours avant le début de l'évacuation, le

14 J.-P. Le Crom, *Au secours, Maréchal!*, op. cit., p. 16.

15 H. Vorländer, *Die NSV*, op. cit., p. 1.

16 H. Bernsee, *Aufgaben der NS.-Volkswohlfahrt im Kriege*, op. cit., p. 20.

17 Generallandesarchiv Karlsruhe (GLAK), 465d/1212, Bericht über die von den französischen Behörden ergriffenen Maßnahmen zur Räumung im September 1939/40 und Mai/Juni 1940, sans date, p. 1.

18 Archives nationales (AN), 382AP/26, Œuvre du Secours national, Séance du comité de direction, 11 novembre 1939 ; *ibid.*, Jean Raffanel, « L'Union d'Entr'aide des réfugiés d'Alsace et de Lorraine », sans date.

27 août 1939, que le service confessionnel d'assistance de la gare fut pris en main par la NSV – qui sembla cependant dépassée par l'ampleur de cette tâche¹⁹.

L'évacuation conduisit donc dans les deux pays à une centralisation renforcée et à un regroupement de l'assistance sociale, tandis que les enjeux et les tâches à effectuer étaient très largement semblables : le ravitaillement pendant le transport, une assistance particulière aux mères, aux nourrissons et aux personnes âgées ainsi qu'une assistance initiale à l'arrivée dans les zones d'accueil, sous la forme de nourriture, de vêtements, de matériel de chauffage et d'ustensiles domestiques. Ainsi, la NSV répondit à des requêtes concernant des vêtements ou des effets domestiques, comme ce fut le cas à Höttingen en Basse-Franconie, où elles distribua à des évacués les ustensiles de cuisines nécessaires à équiper un nouvel appartement²⁰. Ce n'est que trop souvent cependant que les évacués furent renvoyés vers des aides complémentaires fournies par le *Winterhilfswerk* ou par « le sens de la communauté se déployant dans le cadre d'une entraide de voisinage²¹ ». En France, l'on se concentra au contraire en particulier sur la distribution de vêtements et de chaussures aux évacués qui avaient perdu leurs bagages – comme par exemple à Auch²². En février 1940 encore, le Secours national estimait devoir dépenser 20 millions de francs pour l'habillement²³.

Toutefois, les deux organisations développèrent en outre des idées différentes sur la façon la plus efficace d'aider les évacués. De façon générale, le Secours national agit de manière plus indirecte, à travers des subventions versées à d'autres organisations d'assistance, et prit des mesures orientées vers une intégration des Alsaciens et Lorrains sur le long terme. La NSV concevait plutôt son aide comme un secours immédiat face à des situations de détresse. Ses mesures étaient plus directes, mais en même temps limitées à un horizon temporel plus court.

À partir du printemps 1940, le Secours national apporta son soutien à l'achat d'outils de jardinage et de semences, à travers une aide allant jusqu'à 200 francs par ménage, et se montra « désireux de combattre l'oisiveté des réfugiés [...] et de leur permettre d'améliorer leur menu²⁴ ». Selon les données du Secours national, au printemps 1941, 20 000 familles d'Alsace et de Moselle avaient

19 Birgit Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, Heidelberg, Winter, 1996, p. 97.

20 Staatsarchiv Würzburg, NSDAP Gau Mainfranken, 1180, Schreiben des Ortsgruppenleiters in Bütthard an die NSV Kreisamtsleitung Ochsenfurt, 18 février 1940.

21 Hessisches Staatsarchiv Darmstadt, N 1, 1114, Schreiben des NSV-Kreisbeauftragten an die Ortsführung Jügesheim, 24 janvier 1940.

22 AD Cantal, 419 F 4, Note sur l'activité du Secours national en faveur des réfugiés d'Alsace et de Lorraine, sans date, p. 2.

23 AD Cantal, 419 F 52, Jean Raffanel, Habillement des populations, 20 février 1940.

24 AD Cantal, 419 F 45, Rapport de Monsieur Roger Grand, printemps 1940 ; AD Cantal, 419 F 4, *Le Secours national, créateur des jardins potager*, 1941.

aménagé un jardin qui devait, au moins symboliquement, servir de substitut à la petite patrie qu'ils avaient perdue²⁵. L'opération fut finalement étendue à l'ensemble de la population française. Il y avait en 1943 environ trois millions de jardins familiaux de ce type²⁶. La mise en place d'ouvrages où les femmes évacuées pouvaient trouver du travail indique également que les mesures d'assistance s'inscrivaient dans la perspective d'un séjour de longue durée. Des livres en allemand – procurés de préférence à partir de la Suisse ou de la Bibliothèque nationale de France – furent également mis à disposition des évacués. En janvier 1940, le Secours national projetait ainsi de financer 200 « caisses bibliothèques » mobiles dans l'ensemble du pays²⁷.

156

Il n'y avait en Allemagne nulle nécessité de telles mesures de politique linguistique. Cependant, c'est dans tous les domaines que la NSV renonça complètement à des programmes de long terme pour l'organisation du temps libre des évacués ou pour leur trouver un emploi. Négligeant le long terme, la NSV se montra en revanche d'autant plus active dans l'entretien des contacts entre les réfugiés et dans le travail d'intermédiation entre les zones évacuées et les zones d'accueil. Puisque des membres d'une même famille pouvaient pour partie avoir été évacués dans des zones d'accueil différentes réparties sur le territoire allemand, la NSV mit en place des fichiers de recherche permettant de les regrouper *a posteriori*²⁸. Elle initia en outre l'« opération clefs » (*Schlüsselaktion*), dans le cadre de laquelle les évacués pouvaient, à leur demande, se faire expédier des vêtements et des ustensiles domestiques qu'ils avaient initialement dû laisser dans leurs maisons ou appartements²⁹. L'écho que rencontra cette « opération clefs » ne fut « en rien impressionnant ». De nombreux évacués ne se montrèrent à l'évidence que peu enthousiasmés par la perspective de voir des auxiliaires de la NSV pénétrer dans leurs logements en leur absence. Cette méfiance se trouva renforcée par le fait que certains réfugiés – ce fut par exemple le cas d'habitants de la Sarre évacués vers Cassel en Hesse – reçurent « un méli-mélo de choses hétéroclites, qu'ils n'avaient pas commandées ni ne souhaitaient³⁰ ».

25 *Ibid.*

26 J.-P. Le Crom, *Au secours, Maréchal!*, *op. cit.*, p. 97.

27 AN, 382AP/26. Œuvre du Secours national, séance du comité de direction, 26 janvier 1940, p. 3.

28 Staatsarchiv Bamberg (StA Bamberg), M 33, 22 I, Schreiben der NSDAP Kreisleitung Kronach an den Bürgermeist. der Gemeinde Au, 11 septembre 1939.

29 StA Bamberg, M 33, 664, Einverständniserklärung von Carola Z., 10 octobre 1939. Ainsi, une évacuée établie à Coburg chargea la NSV de lui apporter des vêtements depuis son domicile de Bad Bergzabern.

30 Hans Trautes, *Erinnerungen an Saarbrücken 1939-1945*, Saarbrücken, Minerva, 1982, p. 17.

La NSV tout comme le Secours national s'efforcèrent d'apporter la preuve de la solidarité de la nation à l'égard des parties de la population qui se trouvaient « déracinées ». Dans les deux pays, la prise en charge des évacués fut financée par des collectes nationales. Il n'y a toutefois qu'en France que des appels aux dons spécifiquement destinés aux évacués furent lancés³¹. Les donations recueillies en métropole et dans les colonies françaises furent interprétées comme une preuve de l'unité nationale en temps de guerre³². Des occasions telles que la fête de Noël 1939 offrirent dans les deux pays l'opportunité de renforcer le sentiment qu'existait une communauté nationale. Le Secours national organisa ainsi des célébrations de Noël réunissant des évacués et leurs hôtes. Il y avait ce faisant, pour reprendre les mots du futur « père » de la déclaration des droits de l'homme de l'ONU et prix Nobel de la paix René Cassin, un « intérêt national à ne pas séparer les enfants du pays et les enfants réfugiés d'Alsace et de Lorraine³³ ». En Allemagne aussi, « toutes les familles évacuées [devaient] sans exception passer la soirée de Noël dans les familles qui les hébergeaient³⁴ », et se rassembler ainsi pour former une communauté nationale-socialiste dans un cadre domestique. De façon générale, il importait à la NSV de transmettre aux évacués le sentiment « que le parti de leur petite patrie ne les a[vait] pas oubliés³⁵ » dans les zones d'accueil.

Le traitement réservé aux évacués d'Alsace et de Lorraine lorsqu'ils rentrèrent dans leur patrie, désormais annexée de fait, représente la démonstration la plus claire de la façon dont l'assistance des évacués pouvait être un instrument politique. Au cours de l'« opération Alsace » (*Aktion Elsass*), qui dura de juin à octobre 1940, la NSV prit en charge – si l'on en croit ses propres chiffres – les deux tiers des Alsaciens revenus chez eux (202 997 personnes)³⁶. Trois à six jours après leur arrivée, ceux-ci recevaient du ravitaillement et des vêtements. L'on ouvrit des foyers pour rapatriés destinés aux personnes se retrouvant sans logis et l'on créa des bureaux de conseil et d'assistance pour les mères et les enfants. Dès septembre 1940, des enfants d'Alsace furent envoyés pour la première fois dans le pays de Bade pour des cures de repos³⁷. Le but de l'opération était de

31 AN, 382AP/26, Œuvre du Secours national, séance du comité de direction, 23 mai 1940, p. 1. Ainsi une « Semaine des évacués » du 26 mai au 2 juin 1940.

32 AN, F60/388, Télégramme au secrétariat d'État aux Colonies, 4 juin 1941. Ainsi 879 613 francs de dons pour les Lorrains évacués furent récoltés à Madagascar.

33 AN, 72AJ NC, Entraide 12, lettre de René Cassin au D^r Levraut, 5 décembre 1939.

34 StA Bamberg, M 33, 1398, Rundbrief, Volkswelchnachten 1939.

35 StA Bamberg, M 33, 664. Schreiben des Kreisleiters Lämmel an stellvertretenden Gauleiter Leyser, 20 septembre 1939.

36 GLAK, 465d, 820, NSDAP Gauleitung Baden – Amt für Volkswohlfahrt, « Aktion Elsaß ». Statistischer Bericht über die Betreuungs- und Aufbauarbeit der NS.-Volkswohlfahrt im Elsass, p. 3.

37 *Ibid.*, p. 7-24.

présenter l'Allemagne comme une patrie secourable, pour laquelle les nouveaux « camarades du peuple » d'Alsace et de Moselle devaient plus tard être prêts, à leur tour, à faire des sacrifices.

La prise en charge des évacués alla cependant toujours de pair avec une surveillance et des mécanismes d'exclusion. Lorsqu'ils recevaient des demandes d'assistance, la NSV tout comme le Secours national enquêtaient sur la situation des solliciteurs. En Allemagne, ceci avait pour corollaire le contrôle moral, racial et politique³⁸. Simultanément, les hôtes qui ne se montraient pas coopératifs faisaient dans certains cas isolés l'objet d'humiliations publiques, tandis que le Secours national tendait de son côté plutôt à réaliser un travail d'apaisement et d'intermédiation entre les évacués et ceux qui les recevaient³⁹. Les évacués pouvaient en outre profiter de l'expropriation des juifs et des personnes apatrides. Ainsi, en Alsace, la NSV prit en charge des biens immobiliers qui avaient appartenu à des juifs ou à des « ennemis du Reich » : en janvier 1941 à Wasselonne, la NSV mit par exemple en place un bureau de conseil pour les mères dans un bâtiment confisqué à ses propriétaires juifs⁴⁰. En septembre 1940, le Secours national lui aussi projetait d'utiliser « des propriétés qui appartenaient à des Français aujourd'hui déchus de la nationalité française [...] notamment pour les Alsaciens et Lorrains⁴¹ ».

158

Dans les deux pays, les évacuations de 1939-1940 furent l'occasion de tester les capacités du système d'assistance sociale en cas de guerre. Les acteurs institutionnels compétents, la NSV en Allemagne et le Secours national réactivé en France peu de temps avant le début de la guerre, ne se montrèrent pas à la hauteur des attentes des évacués, ni de leurs propres prétentions. Cependant, diagnostiquer un échec – comme le fit le Secours national lui-même⁴² – ne suffit pas. Car les expériences accumulées à travers la prise en charge des évacués eurent une importance décisive pour l'adaptation de l'assistance sociale aux conditions de la guerre. Le Secours national en particulier développa et testa dans ce contexte de nombreuses mesures, qui furent élargies à l'ensemble de la population au cours des années de guerre qui suivirent (jardins familiaux, ouvriers, Noël du Maréchal). La NSV, au contraire, pouvait déjà s'appuyer

38 À propos de la surveillance morale des évacués en 1943, voir J. Torrie, *"For their own good"*, *op. cit.*, p. 86.

39 AD Cantal, 419 F 52, Visite de Jean Raffanel dans le canton de Champagne-Mouton, commune de Benest, 23 novembre 1939, p. 2 ; *Deutschland-Berichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands (Sopade) 1934-1940*, Frankfurt/Main, Zweitausendeins, 1980, t. 6, p. 975.

40 GLAK, 465d/856, Überführung und Verwertung reichsfeindlichen Vermögens, Schreiben des Kreisamtsleiters von Molsheim an den Landkommissar des Landkreises Molsheim, 31 janvier 1941.

41 AN, F60/389, Résumé des activités du Secours national pendant la semaine du 23 au 29 septembre 1940, sans date.

42 AD Cantal, 419 F 4, Évacuation des Alsaciens et des Lorrains, sans date.

en 1939-1940 sur les expériences qu'elle avait faites en 1938, lors de l'annexion de l'Autriche et de la crise des Sudètes. Dans le même temps, ses mesures d'assistance à l'égard des évacués demeurèrent limitées à la volonté de soulager à court terme les problèmes urgents. La NSV tenta, de façon tout à fait manifeste, de compenser par l'intensification de son travail de propagande l'absence d'un certain nombre de ses employés mobilisés sous les drapeaux du fait de la guerre, que même le recrutement accru de collaborateurs bénévoles ne suffisait pas à compenser.

Il est frappant de constater que la souffrance des évacués fut ouvertement évoquée en France, et put ainsi être utilisée pour solliciter des donations au niveau national et international. En Allemagne, c'est seulement rétrospectivement que la prise en charge des évacués, qui n'avait fait dans un premier temps l'objet d'aucun traitement public, fut présentée comme un accomplissement considérable du NSDAP, qui avait pu être réalisé sans l'aide internationale, grâce à la « force concentrée de la [...] communauté du peuple⁴³ ». De façon générale, le soutien prodigué aux évacués par le Secours national démarra plus tardivement, mais plus intensif et prolongé, tandis que la NSV fut présente dès le début, mais ne se préoccupa que peu de la prise en charge et de l'assistance des évacués à plus long terme. Un collaborateur du Secours national estima rétrospectivement qu'il eût été préférable pour l'avenir moral et national du pays de ne pas évacuer⁴⁴. Pourtant, du point de vue des organisations d'assistance elles-mêmes, l'évacuation s'avéra être une étape instructive dans le développement de l'assistance de guerre, au cours de laquelle celles-ci firent la démonstration de leur rôle indispensable de courroies de transmission entre l'État et une population civile nécessiteuse.

Traduction : David Gallo (Université Paris-Sorbonne)

43 H. Bernsee, *Aufgaben der NS.-Volkswohlfahrt im Kriege*, op. cit., p. 22.

44 AD Cantal, 419 F 4, Évacuation des Alsaciens et des Lorrains, sans date.

LES DÉPLACEMENTS D'INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES
DE LA ZONE FRONTALIÈRE FRANCO-ALLEMANDE :
UN CAS PARTICULIER DES PLANS D'ÉVACUATION 1939-1940

Jasmin Nicklas

Tout comme les civils, les personnes hospitalisées dans les institutions psychiatriques durent quitter la zone frontalière franco-allemande au début des hostilités de septembre 1939. Le groupe des patients des établissements psychiatriques occupe à plusieurs titres une place à part dans le cadre des problématiques liées à l'évacuation des civils. D'une part, les intéressés vivaient à la marge de la société, tant en France qu'en Allemagne. Leur marginalisation et leur stigmatisation s'accroissent cependant de manière exponentielle en Allemagne entre la prise de pouvoir par les nazis en 1933 et le déclenchement de la guerre en 1939. D'autre part, l'évacuation de ce groupe bien défini constituait un défi particulier pour les autorités compétentes, d'autant que la sollicitation du directeur de l'institution dans la préparation et la réalisation de l'évacuation et la prise en compte de l'état de santé du patient¹ complexifiaient encore la tâche.

Côté allemand, cette étude s'appuie sur les exemples des institutions de Klingenstein en Rhénanie-Palatinat actuelle, Rastatt dans le Bade-Wurtemberg, ainsi que de celles de Merzig et Homburg dans la Sarre. Pour des raisons d'efficacité de la recherche, seules les institutions de Sarreguemines (Moselle) et Brumath (Bas-Rhin) ont pu être prises en considération du côté français².

Cette étude est consacrée d'une part à la comparaison franco-allemande des préparatifs et des évacuations en tant que telles. D'autre part, dans le cadre allemand, il s'agit d'élucider la question de savoir s'il y eut une corrélation

- 1 Même si, dans le cadre de la terreur que faisaient régner les nazis, nombre de personnes furent internées de force au motif de prétendues maladies psychiatriques, on comptait parmi les résidents d'institutions psychiatriques du Reich des personnes qui souffraient de troubles psychiatriques au sens où la médecine moderne actuelle emploie ce terme. Par commodité, nous emploierons le terme de *patient* pour qualifier tous les internés des institutions psychiatriques.
- 2 Pour une présentation plus détaillée du choix des institutions étudiées, voir notre mémoire de master, *Die Evakuierung von Psychiatrien in Südwestdeutschland und Elsass-Lothringen während des Zweiten Weltkrieges*, Sarrebruck, Universität des Saarlandes, 2015, p. 9-10 (à paraître).

entre l'évacuation et le premier massacre nazi qui, dans le cadre de l'*Aktion T4*, coûta la vie à plus de 70 000 internés en institutions psychiatriques. L'asymétrie historique irréductible entre les deux pays – en Allemagne, l'extermination systématique des personnes déclarées malades mentalement commença dès le début de l'année 1940 – induit une limitation de la comparaison à l'étude des deux premières phases d'évacuation, à savoir sa planification et sa mise en œuvre. Il semble ainsi nécessaire de comparer les efforts de planification et la réalisation des évacuations d'institutions psychiatriques dans la zone frontalière franco-allemande, afin de mieux analyser ensuite la question de la corrélation entre l'évacuation des institutions psychiatriques au début de la guerre et l'assassinat des internés dans les chambres à gaz dans le cadre de l'*Aktion T4*.

LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DES ÉVACUATIONS DES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES EN ALSACE-LORRAINE ET EN ALLEMAGNE DU SUD-OUEST

La comparaison des efforts d'organisation en France et en Allemagne révèle d'emblée une différence de taille : le gouvernement démocratique de la Troisième République organisa tous les préparatifs d'évacuation de manière centralisée. L'évacuation des institutions psychiatriques implantées dans la zone frontalière franco-allemande était du ressort des préfets dans la mesure où les « asiles » dépendaient administrativement des départements. Ils échafaudèrent un plan d'urgence pour une évacuation groupée des patients locaux en partenariat avec leurs homologues des zones d'accueil qui furent les mêmes que celles des civils « conventionnels ». Les autorités nationales n'intervinrent que dans le cas où un département se révélait incapable d'accueillir l'ensemble des patients à évacuer. On note cependant une grande différence dans la planification de l'évacuation des deux institutions françaises considérées. Le directeur de Sarreguemines prit en charge l'organisation du trajet en train, du ravitaillement durant le voyage, etc., tandis que les autorités sollicitèrent à peine la direction de Brumath lors des préparatifs de son évacuation³. Alors que du côté français, l'organisation était très hiérarchisée, la planification se révéla désordonnée au sein d'un Reich aux prétentions pourtant totalitaires. Si les compétences étaient clairement établies en France, un désordre généralisé régnait du côté allemand, faute de structures hiérarchiques claires. Ainsi, plusieurs institutions ou personnes se trouvaient coresponsables de l'élaboration du plan d'évacuation

3 Voir Archives départementales du Bas-Rhin (AD Bas-Rhin), 98 AL-273, lettre du directeur de Sarreguemines, Rousset, au préfet de la Moselle, 20 avril 1939.

des institutions étudiées⁴. Tout comme en France, cependant, la sollicitation ou non des directeurs respectifs dans les préparatifs y fut aléatoire. Tandis qu'Arthur Josef Schneck, de Rastatt, et son homologue de l'institution d'accueil à Zwiefalten, Hans Gruhle, étaient tenus informés des plans, il fallut attendre le jour même de l'évacuation pour que la direction de Klingenstein soit avisée de la mesure prise⁵.

Une autre différence résidait dans le choix des institutions d'accueil en ce qu'aucune cohérence n'a pu être mise en évidence en Allemagne où l'on semble avoir opéré au cas par cas. À en croire les sources disponibles à ce jour, la détermination des institutions d'accueil – à laquelle le gouvernement de Berlin était étranger – était tout sauf systématique. En France, en revanche, les établissements d'accueil des centres psychiatriques correspondaient, nous l'avons dit, aux départements d'accueil des civils⁶.

D'importantes divergences entre la planification et l'évacuation à proprement parler en France et en Allemagne concernaient avant tout la prise en considération des intérêts des patients. Tandis que l'état de santé du patient n'entrait pas en ligne de compte pour les Allemands, il était particulièrement déterminant dans la phase de planification du côté français⁷.

- 4 Les ministères de l'Intérieur de Bade et du Wurtemberg étaient responsables de la coordination de l'évacuation de l'institution de Rastatt. Voir, par exemple, Archiv des Zentrums für Psychiatrie Südwürttemberg, Zwiefalten (ZfP), Akten der Pflegeanstalt Rastatt, Brief des badischen Ministers des Innern (Karlsruhe) an den württembergischen Minister des Innern (Stuttgart), n° 7608g, « Freimachung der Heil- und Pflegeanstalten im Mobilmachungsfall. (Geheim) », 17 août 1939, et Franz Peschke, *Schrecks Anstalt. Eine Dokumentation zur Psychiatrie und „Euthanasie“ im Nationalsozialismus am Beispiel der Pflegeanstalt Rastatt*, Rastatt, Stadt Rastatt, 1992, p. 78-83. L'évacuation de l'institution de Klingenstein était, quant à elle, du ressort de l'adjoint au *Gauleiter* du Sud-Palatinat, Ernst Ludwig Leyser, et du commandement de la 12^e région militaire à Wiesbaden. Voir Karl Scherer, Ottfried Linde et Roland Paul, *Die Heil- und Pflegeanstalt Klingenstein 1933-1945. Psychiatrie im Nationalsozialismus*, Kaiserslautern, Institut für Pfälzische Geschichte und Volkskunde, 1999, p. 47 sq. L'évacuation des institutions psychiatriques sarroises était coordonnée par le *Gauleiter* et *Reichskommissar* local, Josef Bürckel, en partenariat avec un médecin militaire demeuré anonyme et les autorités locales de la province de Hesse-Nassau. Voir Hessisches Hauptstaatsarchiv Wiesbaden (HStAD), 430/112.529, Schreiben der Heil- und Pflegeanstalt Merzig an den Direktor der Heil- und Pflegeanstalt Eichberg, „Verlegungen von Kranken“, 24 mai 1939.
- 5 Sur la participation des directeurs Schreck et Gruhle à la planification, voir le mémoire de Maria Nüchter, *Die Pflegeanstalt Rastatt. Die „Aktion T4“ aus regionaler Perspektive*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2012, p. 38 sq. Sur l'évacuation de Klingenstein, voir Brief des Verwaltungsamtmannes Hans Gugel an die die Direktion der Heil- und Pflegeanstalt Lohr am Main, 4 octobre 1939, document cité dans K. Scherer, O. Linde et R. Paul, *Die Heil- und Pflegeanstalt Klingenstein*, op. cit., p. 49 sq.
- 6 Voir sur ce point : AD Bas-Rhin, 98 AL-273, lettre du préfet au vice-président du Conseil et à la direction générale des Services d'Alsace et de Lorraine/Service central, 11 février 1939, p. 4.
- 7 Sur la prise en considération de l'état de santé des patients, voir Archives nationales (AN), F23/233 : note du préfet du Bas-Rhin au Service de la Santé publique à propos d'une mutinerie d'internés à Hoerdts le 20 mars 1940, sans date, et AD Bas-Rhin, 98 AL-285, Rapport final du président de la Commission départementale à propos de la visite des établissements psychiatriques d'accueil, adressé au sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil et au Service central des réfugiés, 27 avril 1940.

Les difficultés de communication entre les institutions concernées, résultant bien souvent en des problèmes logistiques, constituaient en revanche un point commun. Ainsi, les décisions des autorités compétentes, comme le ministère de la Santé français, se firent attendre longtemps, ce qui ralentit d'autant les efforts de planification pourtant fort avancées sur le plan local⁸.

L'évacuation elle-même fut en outre marquée par un chaos analogue en France et en Allemagne. Alors que, eu égard au contexte, les autorités compétentes françaises s'étaient révélées bien structurées dans la phase de planification, le système préparé en amont s'effondra lors de sa mise en œuvre. À quelques exceptions près, la concrétisation des mesures d'évacuation des institutions psychiatriques françaises fut improvisée. N'attendant pas l'aval des autorités gouvernementales, le directeur de Sarreguemines lança ainsi l'évacuation de son institution deux jours après celle de la ville. Même les institutions d'accueil de ses patients ne correspondaient pas à celles qui étaient prévues dans les plans.

164

La mise en œuvre du côté allemand ne fut guère plus structurée. Les internés de Klingenstein furent ainsi répartis dans treize institutions bavaroises qui furent avisées de leur arrivée le jour même de l'évacuation et n'eurent guère le temps de se préparer à l'accueil des patients issus des territoires frontaliers. On pourrait multiplier à l'infini les exemples de chaos de part et d'autre.

Il ressort donc de l'étude comparative que, si l'organisation était beaucoup plus rigoureuse en France qu'en Allemagne pendant la phase de préparation, elle ne déboucha pas moins sur de sérieux problèmes de part et d'autre en lien avec les conditions du conflit. De ce contexte résultait pour les responsables une situation confuse qui devait forcément conduire au chaos.

« DESTINATION INCONNUE » : L'ÉVACUATION COMME CATALYSEUR ET INSTRUMENT DE DISSIMULATION DE L'AKTION T₄

L'Aktion T₄

Par son décret (*Ermächtigungsschreiben*) antidaté au 1^{er} septembre 1939, date du début de la seconde guerre mondiale, Hitler « donna son aval » à l'assassinat de dizaines de milliers de personnes que les nazis déclaraient indignes de vivre. Dès le début du conflit, leur mise à mort systématique portait déjà certaines caractéristiques organisationnels et techniques des massacres industrialisés ultérieurs dans les grands camps d'extermination d'Europe de l'Est, si bien que la recherche historique a montré que l'assassinat des patients et des malades

8 Voir, par exemple, l'évacuation de l'asile de Sarreguemines-Steinbach le 3 septembre d'après le rapport de l'ancien gestionnaire (*Ökonomieverwalter*) Joseph Jung, reproduit dans Eugène Heiser, *La Tragédie lorraine*, t. 1, Sarreguemines, Saargemünd, Sarreguemines, Pierron, 1978, p. 20.

mentaux doit être considéré comme un champ d'expérimentation et une étape préliminaire à la Shoah⁹.

En moins d'un an et demi, le régime nazi massacra plus de 70 000 personnes dans les chambres à gaz des six centres de Grafeneck, Hadamar, Bernburg près de Limburg, Hartheim près de Linz, Bernstein et Sonnenstein près de Pirna. Les « experts-T4 » décidèrent de la vie et de la mort des intéressés depuis leurs bureaux à partir de fiches qui recensaient d'abord les institutions psychiatriques, puis chaque patient.

L'*Aktion T4* reposait sur un rigoureux partage des tâches en vue de camoufler les agissements des quatre organisations impliquées. 1. En charge du recensement des patients en institution psychiatrique, la Société des institutions hospitalières (*Reichsarbeitsgesellschaft für Heil- und Pflegeanstalten, RAG*) prit l'initiative d'établir les fiches de recensement et mandatait les experts. 2. La Société d'utilité publique de transport des malades (*Gemeinnützige Krankentransportgesellschaft, Gekrat*) prenait en charge l'acheminement des internés démunis des institutions aux centres d'extermination avec leurs « bus gris ». 3. La Fondation d'utilité publique pour les soins hospitaliers (*Gemeinnützige Stiftung für Anstaltspflege*), créée notamment pour préserver la couverture de la *RAG*, servait à payer les bourreaux de cette machinerie exterminatrice. 4. Le Bureau central des services financiers des institutions médicales (*Zentralverrechnungsstelle Heil- und Pflegeanstalten*), le dernier-né, s'affairait enfin à falsifier les dates des avis de décès des victimes afin de prolonger le paiement de leurs soins. Ainsi, l'assassinat se révéla une source de profit financier¹⁰.

Le transfert des patients vers les centres d'extermination devait rester secret. Aussi se faisait-il sous le nom de code « mesure d'économie planifiée », officiellement selon les ordres du ministre de la Défense du Reich¹¹.

Y a-t-il un lien entre l'évacuation et l'*Aktion T4* ?

En ce qui concerne les quatre institutions étudiées du côté allemand, il est possible d'établir une corrélation entre les évacuations de la zone frontalière et l'*Aktion T4*. Dans tous les cas, l'évacuation des institutions psychiatriques

9 Voir, sur ce point, le travail pionnier de Henry Friedlander, *Der Weg zum NS-Genozid. Von der Euthanasie zur Endlösung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1997.

10 Voir Hans-Walter Schmuhl, *Rassenhygiene, Nationalsozialismus, Euthanasie. Von der Verhütung zur Vernichtung „lebensunwerten Lebens“, 1890-1945*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1987, p. 193-195, et Götz Aly, *Die Belasteten. „Euthanasie“ 1939-1945. Eine Gesellschaftsgeschichte*, Frankfurt/Main, Fischer, 2013, p. 46-49.

11 La quasi-totalité des documents concernant les assassinats dans le cadre de l'*Aktion T4* arborent la mention « Mesure d'économie planifiée des institutions hospitalières » (« Planwirtschaftliche Maßnahmen der Heil- und Pflegeanstalten ») et renvoient toujours aux ordres du commissaire de la Défense du Reich.

conduisit à des situations de crise dans les institutions d'accueil situées à l'intérieur du territoire dans la mesure où l'arrivée des nouveaux patients menait à une surpopulation dont l'étendue paraît difficile à concevoir de nos jours. En résulta une pénurie de nourriture, de combustibles, de médicaments et de personnel soignant, une situation encore aggravée par la mobilisation et l'effort de guerre généralisé. Face à la surpopulation, le personnel soignant en vint à percevoir les patients comme une charge insurmontable et à se montrer soulagé par quelque départ que ce fût. Il était donc peu probable que, dans ce contexte, il interroge ses supérieurs sur le destin des patients évacués. À cela s'ajoutait la propagande systématique des nazis qui visait les malades mentaux depuis l'accession au pouvoir de Hitler¹². S'ensuivit une dynamique qui favorisa l'assassinat de personnes placées sous protection au motif pervers d'une décharge de travail.

166

Cette situation n'était en rien la conséquence fortuite des évacuations. Il convient bien plutôt de se demander dans quelle mesure elle fut délibérément provoquée par les nazis. La recherche historique a établi que Hitler et les responsables nazis de la première heure s'affairèrent à préparer la « guerre à l'intérieur » dès les années 1920¹³. Au vu de l'état problématique des sources, la question de savoir si l'évacuation servit effectivement de prétexte pour exterminer les internés ne saurait, quant à elle, être tranchée définitivement dans le cadre de cet article.

Il y a cependant des indices qui accèdent cette thèse. Citons à ce propos l'évacuation précoce, dès début juin 1939, de l'institution sarroise de Merzig vers la Hessen-Nassau. Peu avant, Hitler était venu inspecter l'avancement des travaux autour de la ligne Siegfried. Selon l'adjoint au *Gauleiter* de Sarre-Palatinat, Ernst Ludwig Leyser, ce fut pour lui l'occasion d'une entrevue avec Hitler pendant laquelle celui-ci aurait dit que l'on « p[ouvait] bien laisser les idiots aux Français¹⁴ ». Il semble ainsi possible que la question de la gestion des internés en cas de guerre ait été approfondie ensuite avec Hitler. Tout au moins, la concomitance plaide donc en faveur de cette thèse. Notons à ce titre que les évacués précoces étaient des personnes particulièrement affectées par la

12 La propagande du ministère de la Propagande du Reich contre les dénommés « malades mentaux » est tangible dans tous les médias de l'époque. Les films et les affiches visaient à « convaincre » la population de l'« inutilité » des personnes déclarées malades psychiquement. À titre d'exemple, citons les films Herbert Gerdes, *Erbkrank* (1936) ou *Alles Leben ist Kampf* (1937), ainsi que les images publiées dans la revue mensuelle *Volk und Rasse. Illustrierte Monatsschrift für deutsches Volkstum*, n° 10, 1936.

13 Voir Ian Kershaw, *Hitler 1936-1945*, München, dtv, 2002, p. 352-353.

14 Voir Hans-Walter Herrmann, « Die Freimachung der Roten Zone 1939/40. Ablauf und Quellenlage », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, vol. 32, 1984, p. 64-89, ici p. 70.

maladie et, de surcroît, condamnées pour des « crimes »¹⁵, soit des personnes qui passaient, par conséquent, pour particulièrement « inutiles » ou « néfastes pour le peuple », selon les principes racistes des nazis. Il est donc tout à fait concevable que les autorités compétentes aient tenté une expérience pour mesurer les conséquences d'une évacuation des patients.

Il paraît néanmoins peu probable que l'évacuation ait été conçue *a priori* par les autorités centrales pour relever de l'*Aktion T4*. Toute plausible qu'apparaisse une telle thèse au premier abord, elle est mise à mal par la planification désordonnée et décentralisée des institutions psychiatriques frontalières. Les organisations d'extermination surent en revanche tirer parti de ce que l'évacuation permettait de couvrir leurs agissements dans le cadre de l'*Aktion T4*. Trois facteurs sont ici déterminants. 1. En règle générale, l'évacuation provoqua l'interruption des contacts entre les patients et leurs proches. Étant donné que leur existence ou non était un point central des fiches « T4 »¹⁶, leurs chances de survie s'amoiendirent drastiquement avec leur évacuation. 2. L'évacuation étant l'affaire du ministère de la Défense, le transfert en masse des patients put être classé « secret défense ». Comment justifier par un autre biais que le déplacement d'internés considérés comme « inutiles » soit soumis au secret ? 3. Le placement des patients de la région frontalière provoqua une situation de crise dans les établissements d'accueil qui, par ricochet, favorisa de nouveaux transferts et l'assassinat d'internés dans le cadre de l'*Aktion T4*.

La corrélation entre les évacuations et l'*Aktion T4* est ainsi avérée. Le régime nazi profita bel et bien des évacuations pour assassiner les malades, sans qu'il soit possible d'en vérifier la préméditation. Le déplacement des institutions psychiatriques de la zone frontalière franco-allemande constitue ainsi un aspect particulier qui relie directement les évacuations à la politique raciale du régime nazi. Les sources étudiées ne permettent pas d'éclairer toutes les problématiques de recherche envisageables qui n'en sont pas moins porteuses de perspectives prometteuses. Une étude approfondie des évacuations des institutions françaises paraît aujourd'hui particulièrement souhaitable.

Traduction : Étienne Dubslaff (Université Paul-Valéry, Montpellier)

15 Voir Christoph Braß, *Zwangssterilisation und „Euthanasie“ im Saarland 1935-1945*, Paderborn, Schöningh, 2004, p. 199.

16 La fiche « T4 » comportait des informations sur l'état civil des internés, leur travail en institution, la durée de leur séjour, sur la condamnation qui leur valut leur internement, leur « casier judiciaire », les coordonnées de la famille la plus proche, la fréquence des visites, en cas de mise sous tutelle, l'adresse du tuteur et enfin le nom du payeur.

Cahier photographique

ÉVACUATION DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DE SCHILTIGHEIM, BISCHHEIM ET HORNHEIM

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS ET CROQUIS D'ORIENTATION

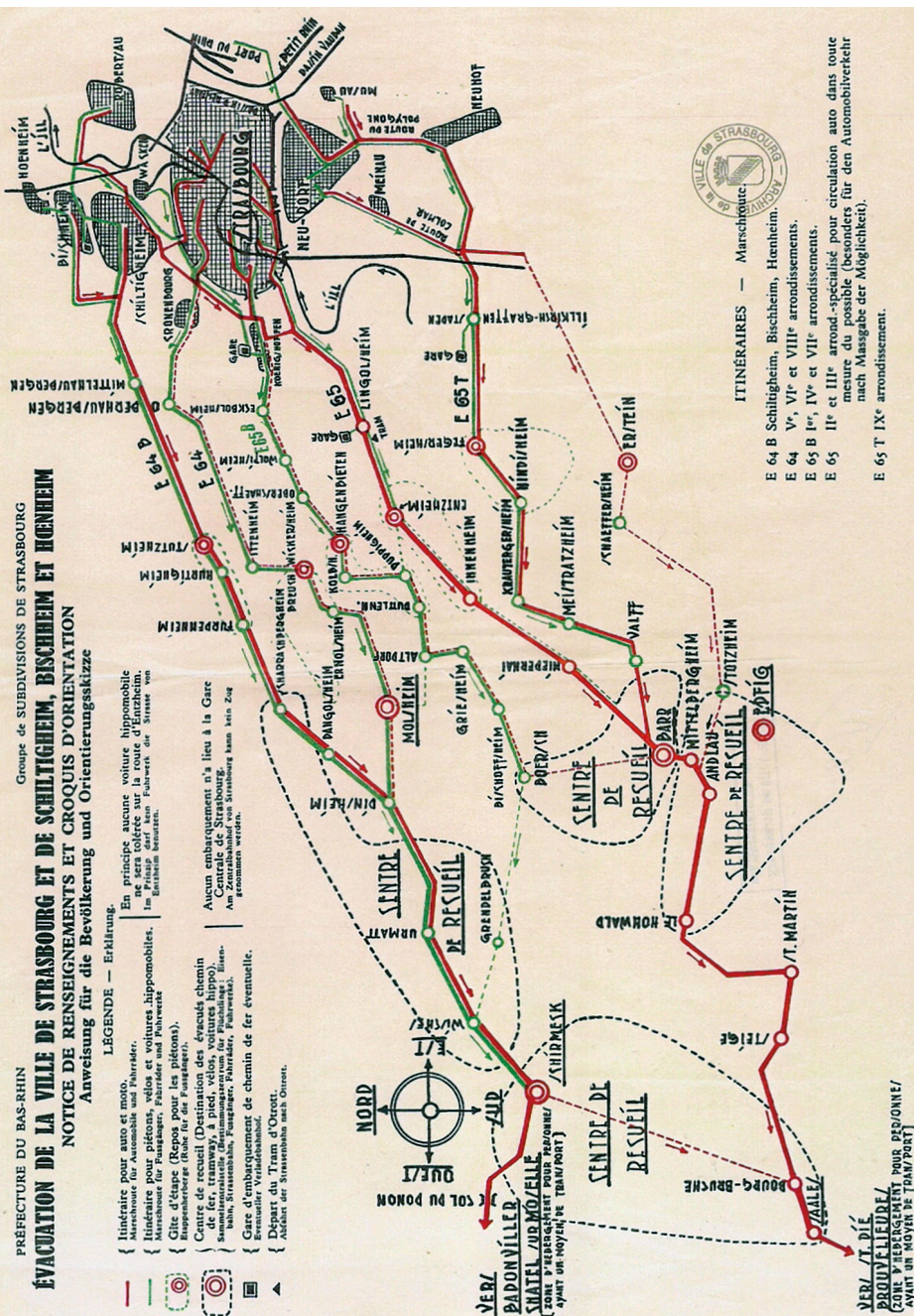
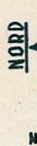
Anweisung für die Bevölkerung und Orientierungsskizze

LEGENDE — Erklärung

- { Itinéraire pour auto et moto.
- { Marschroute für Automobile und Fahrräder.
- { Itinéraire pour piétons, à l'usage de voitures hippomobiles.
- { Fußweg für Fußgänger, für Karren und Fuhrwerke.
- { Gîte d'étape (Repos pour les piétons).
- { Rastplatz (Repos für die Fußgänger).
- { Centre de recueil (Destination des évacués chemin de fer, à pied, à bicyclette).
- { Sammelplatz für die Evakuierten für Fußgänger, Eisenbahn, Straßenbahn, Fuhrwerke, Fahrräder, Fuhrwerke).
- { Gare d'embarquement de chemin de fer éventuelle.
- { Besondere Versammelungsstelle.
- { Station für den Eisenbahntransport.
- { Abfahrtsort Straßenbahn nach Osten.

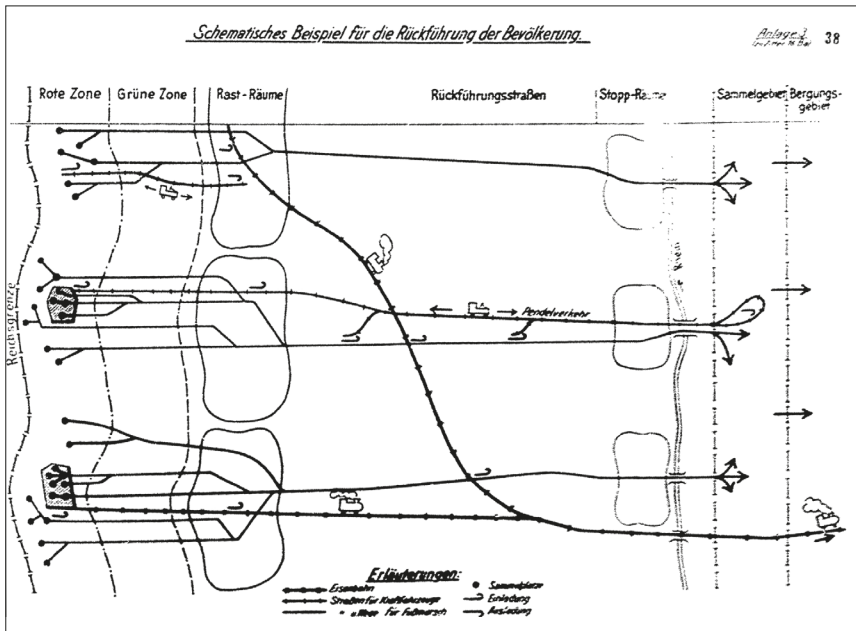
En principe aucune voiture hippomobile ne sera tolérée sur la route d'Étzenheim. Im Prinzip kein Fuhrwerk der Straße von Etzenheim bewilligt.

Aucun embarquement n'a lieu à la Gare Centrale de Strasbourg. Am Zentralbahnhof von Strasbourg kann kein Zug genommen werden.



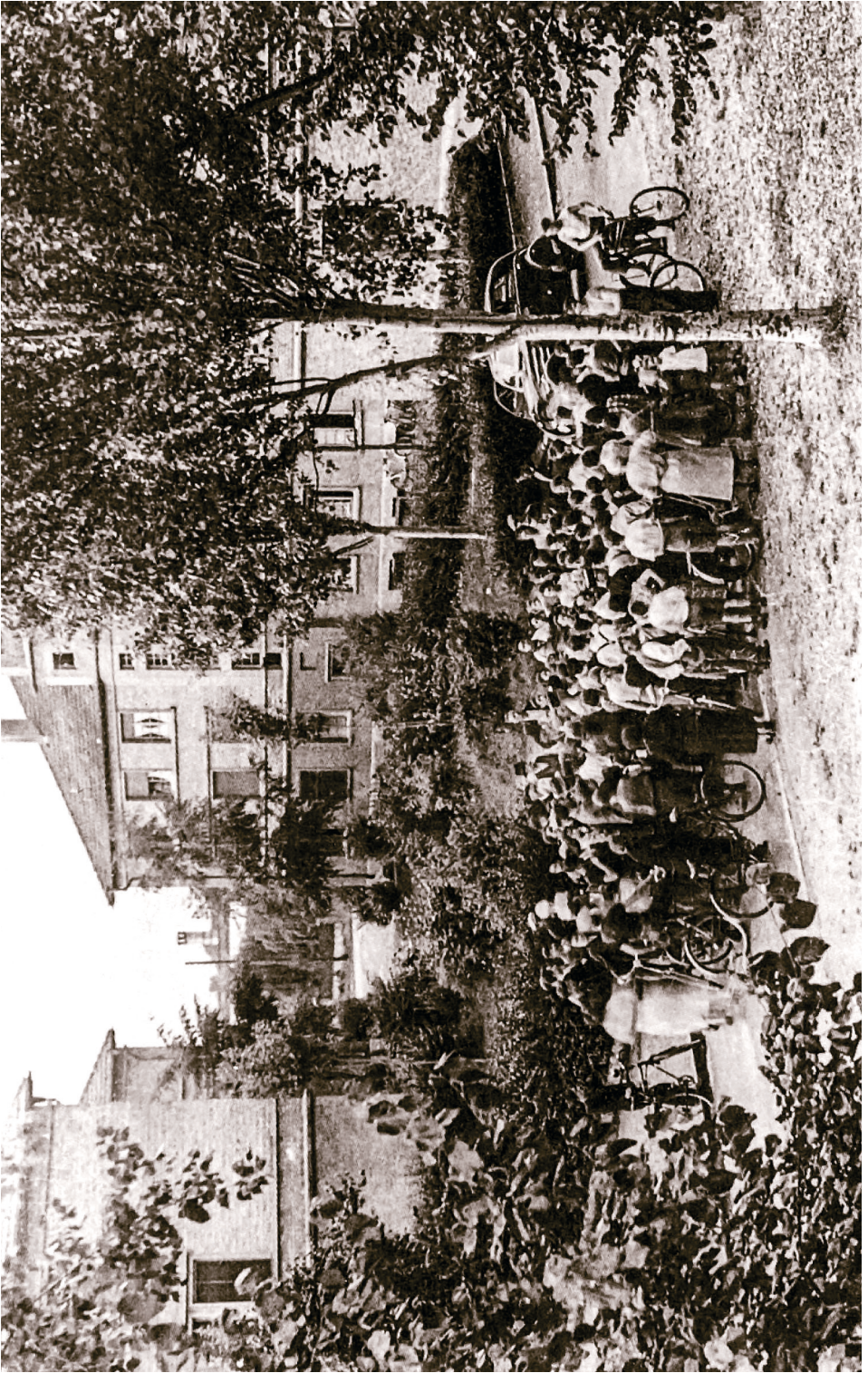
ITINÉRAIRES — Marschroute
 E 64 B Schiltigheim, Bischheim, Hornheim.
 E 64 V, VI^e et VIII^e arrondissements.
 E 65 B I^{er}, IV^e et VII^e arrondissements.
 E 65 II^e et III^e arrondissements spécialisés pour circulation auto dans toute mesure du possible (surtout pour den Automobilverkehr nach Massgabe der Möglichkeit).
 E 65 T IX^e arrondissement.

VERV. T. DIE PROUVELLEURE/ (ZONE V' REPERGEMENT POUR DES/OMNE/ AVANT UN MOYEN DE TRANSPORT)



2. Plan schématique pour l'évacuation de la « zone rouge » allemande. En Allemagne, de tels schémas n'existaient que sous forme manuscrite et n'étaient pas publiés (Bundesarchiv Berlin, R3101, 32213)

< 1. Carte imprimée de la préfecture du Bas-Rhin de 1939 indiquant les itinéraires prévus vers les centres de recueil (Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 505 Fl 11)





V

4. L'évacuation de Sarrebruck, début septembre 1939 : femmes avec des charrettes à bras allant vers la gare (Stadtarchiv Saarbrücken, AF 18-21, Nr. 45 ; Feuerwehralbum)

< 3. Le 1^{er} septembre 1939, à Saint-Louis (Haut-Rhin), dans le quartier Wallart, les autorités locales annoncent l'ordre d'évacuation et donnent des instructions (cliché Alexandre Danner ; Archives municipales de la ville de Saint-Louis)





6. Arrivée d'évacués du Palatinat en voiture hippomobile
à Eltmann en Basse-Franconie, 1939
(Archiv Ludwig Leisentritt)

< 5. Départ d'évacués de la gare de Sierck-les-Bains (Moselle), 1^{er} septembre 1939
(Collection Nennig, Archives départementales de Moselle)



LE SOLDAT LABOUREUR



SOLDATS de l'Armée d'Alsace, nous servons en combattant, mais chacun de nous demeure ce qu'il était hier encore : artisan ou laboureur et, quand le combat s'apaise, nous reprenons la charrue et nous retrouvons l'outil. Derrière les avant-postes, dans les terres désertées, artilleurs ou fantassins, nous traçons notre sillon là même où l'aurait tracé le paysan alsacien. Paysans des Pyrénées, du Cantal ou de Savoie, nous labourons cette terre comme celle de chez nous. Nous préparons les semailles, nous préparons les moissons. Nous en ferons la récolte, avec les filles d'Alsace, aux Fêtes de la Victoire.

IMAGERIE DE L'ARMÉE D'ALSACE — Imprimé à STRASBOURG, Décembre 1919

IX

8. « Le soldat laboureur » : affiche de propagande de l'armée française illustrant la participation active des soldats à la culture des champs délaissés dans la « zone rouge » (Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg)

< 7. « Le bétail ramené des zones évacuées est acheté par les services de l'intendance militaire ; les bêtes ne sont pas toujours dociles et résistent parfois aux opérations de la pesée. » (cliché Jean Clair-Guyot, *L'Illustration*, 21 octobre 1939)

X



9. Battage du blé dans la « zone rouge » allemande
par des paysans et des soldats, 1939
(Verbandsgemeindesarchiv Bad Berzabern)



XI

10. Les sapeurs-pompiers de Sarrebruck, chargés de confisquer les denrées périssables dans les maisons abandonnées, s'emparent d'eau-de-vie dans la ville évacuée (Stadtarchiv Saarbrücken, AF 18-21, Nr. 121 ; Feuerwehralbum)



11. Cuisine pillée et dévastée à Bübingen (Sarre), printemps-été 1940 (Landesarchiv Saarbrücken, Bildersammlung, B 2124 D)





13. Des chiens et des chats errants à Strasbourg, vidée de ses habitants, 1939
(cliché Henri Carabin ; Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg)

- < 12. La place du marché de St. Johann, à Sarrebruck, pendant l'évacuation.
La ville est déserte, la fontaine revêtue de bois en guise de protection
(Landesarchiv Saarbrücken, NL Bruch 210)





XV

15. Siège de la mairie de Strasbourg évacuée à Périgueux,
rue du Président-Wilson
(cliché Élisabeth Clévenot ; *L'Illustration*, 28 octobre 1939)

- < 14. À Lectoure (Gers), la grande halle aux blés est transformée en réfectoire pour 1 500 réfugiés de Saint-Louis (Haut-Rhin) en septembre 1939 (cliché Alexandre Danner ; Archives municipales de la ville de Saint-Louis)



16. « Des classes pour les réfugiés ont été ouvertes dans les villages et aménagées avec un mobilier scolaire de fortune. »
(cliché Jean Clair-Guyot ; *L'illustration*, 21 octobre 1939)

17. Visite du maire de Bouzonville, Jean-Pierre Tritz, chez les évacués mosellans de la Vienne, à l'occasion de Noël, fin décembre 1939 >
(Archives départementales de la Moselle, fonds du chanoine Alphonse Meyer, 40 J 9)





18. Travaux de réparation dans un village de la « zone rouge » allemande.

Cliché de Willi Kobierowski publié dans
une brochure de propagande de l'organisation Todt



XIX

19. Retour de machines évacuées du fabricant de chaussures
Eduard Rheinberger de Pirmasens (Palatinat), août 1940

XX



20. Été 1940 : deux jeunes réfugiés de Lixing-lès-Rouhling commémorent leur séjour à Segonzac (Charente) (Archives départementales de la Moselle, collection Wack)



21. Été 1940 : en rentrant de l'évacuation, des réfugiés alsaciens saluent un soldat de la Wehrmacht en se servant du salut nazi (Archives municipales de Strasbourg)



XXI

22. Accueil à la gare de Strasbourg sous des drapeaux à croix gammée :
le futur *Kreisleiter* Hermann Bickler prononce un discours de bienvenue
lors du retour d'un train d'évacués alsaciens à l'été 1940
(Archives municipales de Strasbourg)



23. « Soyez les bienvenus dans la Grande Allemagne » : plusieurs travailleurs du Reichsarbeitsdienst déchargent les valises des évacués lors de leur retour à Strasbourg (Archives municipales de Strasbourg)

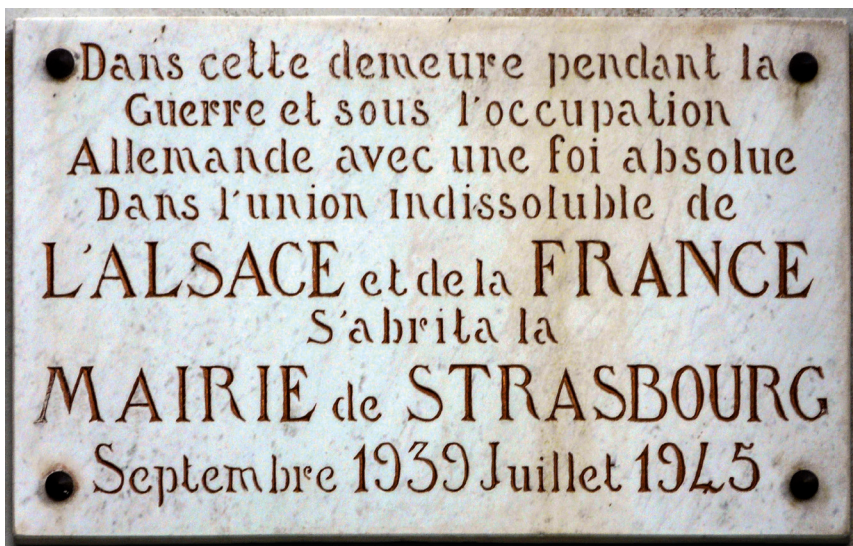


XXIII

24. Couverture d'*Elsässische Flüchtlingsnot* de J. M. Félix (pseudonyme de Marcel Jacob), publié en 1940. Cette critique hargneuse déforma l'image de la politique d'évacuation française pour longtemps



25. Couverture de *Freigemachtes Grenzland* de Günther Rumler et Otto Holzmann. Publié en 1942, ce livre donne un récit héroïque de l'activité des forces de police dans la « zone rouge » allemande



XXV

26. Plaque commémorant l'installation de la mairie de Strasbourg à Périgueux, dans la rue du Président-Wilson, de 1939 à 1945 (cliché Père Igor)



27. Rencontre dans le cadre du jumelage conclu en 1988 entre Neuf-Brisach (Haut-Rhin) et Meilhan-sur-Garonne (Lot-et-Garonne) en souvenir de l'évacuation et de l'accueil accordé en 1939

QUATRIÈME PARTIE

**Communautés,
réseaux et conflits**

L'ÉVACUATION DU DISTRICT SARROIS DE SAINT-INGBERT VERS LA THURINGE

Tom Febrmann

À plusieurs égards, le district de Saint-Ingbert, en Sarre, se prête particulièrement bien à une étude de cas analysant dans quelle mesure les attentes au niveau militaire, économique et sociétal ont été concrétisées dans l'évacuation de la zone rouge. Les planificateurs de l'évacuation s'inspirèrent de la structure des unités administratives civiles et choisirent ainsi les districts comme unité de base lors de la répartition des évacués. Dans les zones d'accueil, des districts d'accueil (*Bergungskreise*) furent attribués aux districts d'évacuation (*Freimachungskreise*) de la zone rouge. Dans le cas de Saint-Ingbert, la population de ces districts de Thuringe avait une structure sociale assez semblable.

Cette analyse est fondée en premier lieu sur des dossiers de l'administration civile, du niveau communal jusqu'au niveau du gouvernement régional, dans la zone d'évacuation ainsi que dans la zone d'accueil. Les rares sources préservées au sujet de l'évacuation du district de Saint-Ingbert sont issues des fonds d'archives de l'administration du district (*Landratsamt*) de Saint-Ingbert¹. Néanmoins, les documents du ministère de l'Intérieur du Land de Thuringe², qui recevait des rapports sur la situation des réfugiés de la part des gouverneurs de chaque district et des maires des districts d'accueil, et qui leur dictait les directives à suivre, offrent, en complément, une perspective comparative.

En tant que membre de l'administration civile, les chefs administratifs des districts à évacuer étaient sous les ordres du responsable de la circonscription régionale du NSDAP (*Gauleiter*) en Sarre-Palatinate et du commissaire à l'évacuation Josef Bürckel pour les questions relatives à l'évacuation. Bürckel était en charge de cette mission dans toute la 12^e région militaire (*Wehrkreis XII*), dont il fit installer l'état-major d'évacuation à Wiesbaden. Il n'y a aucune allusion

1 Landesarchiv Saarbrücken (LA SB), administration du district de Saint-Ingbert 54 (LRA IGB), 100, 101/Landratsamt Saarbrücken 304. Cette contribution est fondée sur mon mémoire en histoire culturelle de l'Université de la Sarre : *Die Evakuierung der „Roten Zone“ im Saargebiet unter besonderer Berücksichtigung des Landkreises St. Ingbert*, Saarbrücken, 2013.

2 Thüringisches Hauptstaatsarchiv Weimar (ThHStAW), Thüringisches Ministerium des Inneren (ThMinI), W6, W13, W14, W15, W16, W17, W18 Teil 1, W22, W23.

à ce sujet dans les informations sur Wilhelm Georg Walch³, le chef du NSDAP du district de Saint-Ingbert, dont on pense qu'il a participé largement à la préparation et à la mise en œuvre du rapatriement (*Rückführung*) selon les directives de l'évacuation⁴.

Au niveau des communes et des districts, le NSDAP et ses organisations au sein du Parti devinrent les principales autorités responsables des mesures locales d'évacuation. Par conséquent, dans les zones à évacuer, les groupes locaux du NSDAP furent déjà en charge de la mise en œuvre des directives d'évacuation dès janvier 1939. Le relevé des données de chaque habitant et l'établissement de documents individuels pour chaque foyer nécessitèrent de déployer de grands moyens pour gérer et coordonner le travail des bureaux du parti et de l'administration civile, travail alourdi encore davantage par l'obligation de confidentialité⁵.

172

Un rapport contemporain qualifia en 1940 les mesures préventives au niveau des groupes locaux de « très grande mission » du Führer, qui eut pour conséquence que « la lumière resta allumée jour et nuit dans les bureaux pendant des semaines ». En pratique, les groupes locaux avaient pour mission de recenser tous les foyers, « de les classer selon leur forme physique dans la catégorie des capables de marcher et incapables de marcher », de définir des « convois de marche » (« *Marschblock* ») et des chefs de convois. « Le dévouement désintéressé » des groupes locaux avait pour but de garantir que les chefs de district, « libérés de ce travail de fourmi » grâce « à la solidité de la base du parti et de son organisation », « puissent accomplir le grand projet de l'évacuation »⁶.

Les membres de la population incapables de marcher, comme les petits enfants, les mères, les femmes enceintes, les malades et personnes dépendantes furent recensés à l'aide de questionnaires pour être évacués au préalable durant la « période de tension ». Le transport, l'hébergement et le rapatriement de ces

3 À propos de Walch, voir Franz Maier, *Biographisches Organisationshandbuch der NSDAP und ihrer Gliederungen im Gebiet des heutigen Landes Rheinland-Pfalz*, Mainz, v. Haase & Koehler, 2007, p. 485 ; Dieter Muskalla, *NS-Politik an der Saar unter Josef Bürckel. Gleichschaltung – Neuordnung – Verwaltung*, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1995, p. 345 ; « Walch Wilhelm Georg », dans Saarländische Biographien, URL : <http://www.saarland-biografien.de/Walch-Wilhelm-Georg> (4 avril 2016).

4 Hans-Walter Herrmann, « Die Freimachung der Roten Zone 1939/40 », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, vol. 32, 1984, p. 65-66.

5 Birgit Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, Heidelberg, Winter, 2006, p. 60 et 71-74.

6 Heinrich Wilhelm, « Auszug aus der Heimat », dans *Auszug und Heimkehr einer Stadt am Westwall 1.9.1939-1.9.1940*, Pirmasens, 1940, p. 9 sq., cité par Joachin Kermann, « Die Evakuierung der „Roten Zone“ unter besonderer Berücksichtigung der ehemaligen Kreise Pirmasens und Zweibrücken », dans Elke Huber (dir.), *Die Rote Zone im Landkreis Südwestpfalz. Ein Begleitheft zur Ausstellung der Kreisverwaltung Südwestpfalz in Pirmasens vom 21.10. bis 10.11.2000*, Pirmasens, Kreisverwaltung Südwestpfalz, 2000, p. 19-20.

groupes se révélèrent être particulièrement difficiles⁷. Il existe plusieurs rapports de gendarmerie du district de Saint-Ingbert sur la mise en œuvre de cette évacuation, qui ont été transférés dans le fond des archives de l'État de Hesse car ils faisaient partie du legs du président du gouvernement du district, Philipp Wilhelm Jung⁸.

LE DÉPART

Selon Hans-Walter Herrmann, les évacuations ont officiellement commencé en Sarre le 30 août sous les désignations codées « Couronne de l'aveugle » (*Adventskranz*) et « Illuminations » (*Beleuchtung*), qui avaient été fixées dans les directives d'évacuation. Celles-ci devaient initier la préparation de l'évacuation des hôpitaux et de la population incapable de marcher. La première phase de l'évacuation s'intégrait dans le cadre des mesures préalables secrètes et faisait partie des décisions relatives à « la mobilisation sans annonce officielle (cas-X) », mises en application le 26 août. Bien que l'offensive contre la Pologne fût remise à plus tard, les préparations secrètes de l'évacuation continuèrent, et le 29 août, la structure organisationnelle de l'évacuation pour la 12^e région militaire fut mise en place par le Commandement suprême de l'Armée de terre. En conséquence de cet ordre, les services du NSDAP furent chargés de préparer l'évacuation de la population civile. Le renoncement au calendrier de mobilisation est, dans ce contexte, l'un des facteurs décisifs des graves difficultés de communication entre la Wehrmacht, le Parti et l'administration civile. Au lieu d'utiliser les « références du livre de Mob (Z) », c'est-à-dire des mots-clés des « plans d'évacuations » qui correspondaient à des ordres d'action clairs dans les calendriers de mobilisation, il fallait « édicter les ordres dans un texte en clair »⁹. À la suite de quoi, l'incertitude planait au ministère de l'Intérieur de Thuringe quant à l'autorisation ou non d'engager les mesures pour l'accueil des évacués dans les zones de d'accueil¹⁰.

7 B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 73.

8 Hessisches Hauptstaatsarchiv Darmstadt (HStAD), O 31, Nr. 141, Berichte der Gendarmerieposten in Oberwürzbach, Blickweiler, Reinheim, Bliesmengen-Bolchen, Ormesheim, Bierbach, mehrerer Posten in Blieskastel/Lautzkirchen, Eschringen, Bebels- und Wittersheim, Habkirchen, Assweiler, Biesingen, Erfweiler-Ehlingen, Ensheim, Niederwürzbach und Hassel über die Räumung im Landkreis St. Ingbert ab dem 25.8.1939. Le chef de l'administration du district, Walter Unckirch, avait donné l'ordre le 10 octobre 1939, de délivrer des rapports « véridiques [...] détaillés, objectifs et complets en fonction » de questionnaires en quatorze points, et « de présenter les choses sans réserve et de la manière dont elles s'étaient réellement déroulées ». Reçu entre le 14 et le 25 octobre 1939.

9 H.-W. Herrmann, « Die Freimachung der Roten Zone 1939/40 », art. cit., p. 72.

10 ThStAW, ThMinl, W14, Bl.11, Notiz Apetz über fehlenden Befehl des OkdH [Oberkommandos des Heeres] zur Vorbereitung des Bergungsgebiets im Wehrkreis IX.

Dans le district de Saint-Ingbert, il n'y a aucune trace d'une mise en application conforme aux directives de l'évacuation. Ce sont surtout les rapports de gendarmerie relatifs aux mesures d'évacuation qui fournissent des informations détaillées sur l'évacuation de chaque commune du district. Ils livrent un récit différencié de l'évacuation des communes et prouvent que l'internement de la population, la distribution de « papiers de marche » (*Marschausweise*), l'information de la population, furent gérés de manière hétérogène. Ainsi, selon les évacuations, dont Hassel estime qu'elles se sont « déroulées sans heurts et sans aucun incident¹¹ », les récits divergent, tout comme les rapports, qui évoquent « des scènes dures¹² » et une panique de masse à Assweiler n'ayant pu être calmée sans faire de blessés qu'avec l'intervention de policiers auxiliaires, qui ne font d'ailleurs pas l'objet de plus de précisions¹³.

174

Contrairement à ce que disent les rapports d'autres zones, une grande partie de la population capable de marcher, issue des communes à évacuer dans le district de Saint-Ingbert, fut transférée en camion et en voiture vers les centres de recueil (*Rasträume*). Partout, on avait besoin de ces véhicules qui se faisaient rares. Comme le plan d'évacuation ne s'était pas déroulé comme prévu, le manque de moyens de transport devint un obstacle à l'évacuation des civils et des autorités. Bien que tous les véhicules adaptés aux évacuations fussent réquisitionnés, comme à Bergzabern au début de l'année 1939, cette pénurie de véhicules peut s'expliquer par le départ anticipé de la zone rouge de leurs propriétaires avant même que l'ordre des évacuations n'ait été donné, les véhicules n'étant donc plus à disposition¹⁴. Certes, l'évacuation fut accélérée grâce à l'utilisation plus fréquente d'automobiles, mais cela se fit au détriment de la planification des convois de transport, du ravitaillement des personnes qui attendaient leur tour et du déroulement général de l'évacuation. Ainsi, l'objectif qui était de séparer le flux de réfugiés des itinéraires de déploiement de la Wehrmacht ne put être atteint, et des embouteillages se créèrent entre des convois improvisés de réfugiés en charrettes, en voiture, ou à vélo et des véhicules de la Wehrmacht¹⁵. Le seul itinéraire de marche dont on dispose est celui du village de Scheidt,

11 HStAD, O 31, Nr- 141, Bericht des Gendarmerie-Gruppenposten Rohrbach vom 14.10.1939. Voir aussi Alfred Saam, « Die Evakuierung der Familien aus Hassel in die Pfarrei Burkarthroth zu Beginn des Zweiten Weltkrieges », *Saarpfalz. Blätter für Geschichte und Volkskunde*, vol. 76, 2003, p. 36-53. Ici, aucune date d'évacuation n'est mentionnée.

12 HStAD, O 31, Nr- 141, Bericht des Gendarmerieposten II Ennheim vom 15.10.1939.

13 *Ibid.*, Bericht des KO. Habach Krs. Ottweiler über Räumung in Assweiler, Biesingen, Erfweiler-Ehlingen vom 15.10.1939.

14 Landesarchiv Speyer (LA SP), Best. J1, Nr. 1226, Bl. 75-77, d'après Joachim Kermann, « Kriegsausbruch und Räumung der „Roten Zone“ im Gau Saarpfalz (September 1939). Zeitgenössische Stimmungsberichte aus dem Justizbereich », *Mitteilungen des Historischen Vereins der Pfalz*, vol. 97, 1999, p. 589-649, ici p. 610.

15 J. Kermann, *ibid.*, p. 627, et HStAD, O 31, Nr. 141, Rapport du poste de commandement de gendarmerie de Niederwürzbach du 19 octobre 1939.

dans la banlieue de Sarrebruck, qui avait pour destination la commune très éloignée de Kusel, et non pas l'une des gares proches de la ligne Mannheim-Saint-Ingbert-Sarrebruck qui passait par Scheidt, ou encore de celles du Bliestal ou du Palatinat du Sud. Lors de la mobilisation, la plus haute priorité fut mise sur la conduite au front des transports de la Wehrmacht, de sorte que l'on fut prêt à imposer de longs itinéraires de marche à la population civile. Les gares de départ ne correspondaient qu'en partie à celles qui avaient été planifiées et, selon le moment où eurent lieu les évacuations, elles sont difficilement retraçables, puisque le « rapatriement » des femmes, des vieillards et des enfants avait lieu en direction de l'intérieur du Reich, et cela parfois même avant la mobilisation, avec un trajet qui passait donc par des gares locales¹⁶. On peut supposer qu'à l'origine, les convois de transport étaient prévus à un rythme permettant d'attribuer un transport fixé d'avance aux réfugiés capables de marcher, qui arrivaient par groupes à la suite les uns des autres. Plusieurs communes entières auraient ainsi pu être acheminées de la sorte, toutes ensemble, vers les districts d'accueil, ce qui aurait évité le chaos des semaines suivantes.

Une grande partie de la zone évacuée du district de Saint-Ingbert était agricole, et, dans le cadre de l'évacuation, il fallait donc évacuer le bétail qui était resté sur place. Contrairement aux plans d'évacuation d'origine, qui dictaient de sauvegarder également d'autres ressources économiques, les directives d'évacuation de 1939 ne mentionnaient plus que « le rapatriement [...] des chevaux et du bétail de rente de cette région en direction de la zone fortifiée et en arrière de celle-ci [...] »¹⁷. Pour les agriculteurs et les animaux, le chemin vers les gares de chargement fut une torture. Dans les communes du district de Saint-Ingbert, l'évacuation des animaux ne s'est pas déroulée comme prévu. Comme le NSDAP n'arrivait pas assez vite ou même pas du tout à organiser le retrait des animaux, ou qu'il faisait appel à des personnes n'étant pas qualifiées pour cette tâche, il y eut de grosses pertes dans le cheptel. Aucun des rapports dont on dispose ne livre d'inventaire du bétail, qui devait initialement permettre de dédommager les paysans après l'évacuation, conformément aux directives. Ceci empêcha également d'établir un montant précis du dommage économique qui en résulta. Dans certaines localités, face au manque d'alternative, la Wehrmacht, la gendarmerie ou bien des membres du Service du travail du

16 Gustav Adolf Näher, *Scheidt 1939. Nach der Mobilmachung die Evakuierung*, Ensheim, édité à compte d'auteur, 1987, p. 5-13. Le travail de Näher ne remplit pas les conditions de la méthodologie universitaire, il ne livre aucune source ni référence valide et révèle une large tendance révisionniste et nationaliste. Néanmoins, j'ai décidé de l'intégrer dans cet article avec la prudence nécessaire.

17 Calendrier-F du Commandant régional V (*Wehrkreis V*), Tome I – Remarques fondamentales, cité d'après B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 60.

Reich durent organiser l'évacuation du bétail. Les troupeaux en liberté, en plus de représenter une grande perte économique, nuisirent à la suite de l'évacuation en bloquant les chemins de transport déjà largement congestionnés. En arrière de la ligne Siegfried surtout, des animaux égarés étaient susceptibles de marcher dans des champs de mine et donc de représenter un danger imminent pour tous les individus restés sur place¹⁸.

Après l'évacuation des communes de la zone rouge, seules les personnes munies d'une autorisation spéciale de la part des autorités de la police locale avaient accès aux parties non évacuées des districts concernés et des « districts restants » (*Restkreise*). Cette autorisation pouvait être délivrée par des postes administratifs du parti comme l'état-major à l'évacuation de Wiesbaden, par des unités militaires, comme le Bureau de l'économie militaire XII, ou bien par le chef de l'administration civile ou encore par le chargé des affaires économiques F, et seules les personnes « fiables »¹⁹ pouvaient l'obtenir, sans que soit précisé ce que cela signifiait.

176

L'accès à la zone rouge fut limité au cours de l'évacuation afin de mettre un terme aux pillages et aux rumeurs sur la situation souvent désastreuse des communes évacuées²⁰. Comme différentes unités du Service du travail du Reich, unités SS ou unités de police, ainsi que des membres de l'administration civile restés sur place, des travailleurs de la ligne Siegfried ou bien des membres des groupes locaux du NSDAP étaient en charge du rapatriement du bétail dans la zone d'évacuation, il est difficile d'identifier les auteurs des pillages qui ont été documentés.

Lorsque les premières actions de combat eurent démarré lors de l'offensive de la Sarre le 6 septembre 1939 dans la zone frontalière et que de plus en plus d'unités de la Wehrmacht progressaient dans la zone évacuée, les gendarmes furent rappelés dans les parties non évacuées du district. Immédiatement après l'évacuation des civils, les garnisons des bunkers de la ligne Siegfried ainsi que les unités cantonnées dans les casernes commencèrent de réquisitionner des biens de consommation chez les habitants. Certes, quelques notes furent rédigées à propos de ces biens détournés, mais, parmi les soldats de la Wehrmacht, c'est le principe du « premier arrivé, premier servi » qui sembla s'imposer de plus

18 HStAD, O 31/Nachlass Jung, Nr. 141, Rapports du poste de commandement de gendarmerie de Rohrbach du 14.10.1939 et de Niederwürzbach du 19.09.1939 et interview de témoins d'époque par Heinrich Kraus dans Hans-Werner Krick et Albrecht Zutter, *St. Ingbert erzählt. Erlebte Geschichte 1910-1946*, St. Ingbert, Wassermann, Verein zur Förderung der Geschichtsarbeit im Saar-Lor-Lux-Raum e.V., 2004, p. 159.

19 LA SB, Fonds. LRA IGB 101, Verordnung über Ausweispflicht im Grenzstreifen mit „Vermerk NSZ Rheinfront vom 14. März 1940“ vom 5.3.1940.

20 ThHStAW, ThMinl, W14, Bl. 158-159, Abschrift Polizeiverordnung über Ausweispflicht in den Kreisen Restkreis Merzig-Wadern, Merzig, Saarlautern, Saarbrücken-Stadt und Land, Ottweiler, St. Ingbert, Homburg, Zweibrücken, Bergzabern, Pirmasens, Landau, Germersheim, sans date.

en plus, tout comme l'idée que la zone rouge finirait de toute façon par être détruite par des combats :

L'impression générale chez les soldats était que les troupes françaises avaient déjà progressé jusqu'à la ligne Siegfried et que tout serait de toute façon bientôt réduit à l'état de ruines. C'est pourquoi l'on se servit un peu dans les appartements, ce qui, sans cela, n'aurait jamais été le cas. [...] En conclusion, on peut émettre l'hypothèse que les pillages ne partaient pas d'une mauvaise intention [...]. On dit même que la ville de Blieskastel, ou plutôt une partie de la ville située en avant de la ligne principale de combat, serait rasée pour avoir une meilleure ligne de mire²¹.

Selon les dires de la gendarmerie, ces rumeurs ne furent pas lancées dans les rangs hiérarchiques inférieurs, mais semblent bien avoir été diffusées par les officiers. Au-delà même de la question de la légitimité en termes de droit de la guerre, le piteux état des communes évacuées nuit à la réputation de la Wehrmacht et à l'atmosphère déjà très tendue dans la zone d'évacuation²².

ENTRE « COMMUNAUTÉ DU PEUPLE » (*VOLKSGEMEINSCHAFT*) ET « DIVERSITÉ DU PEUPLE » (*VOLKSVERSCHIEDENHEIT*) : VIVRE DANS LA ZONE D'ÉVACUATION DE THURINGE

Pour la population du district de Saint-Ingbert, qui était largement rurale, l'évacuation fut une expérience décisive. La durée incertaine du trajet, le chaos du départ, l'éreintant voyage à bord de trains bondés et de wagons à bestiaux²³, de charrettes, de voitures ou à pied, eurent pour conséquence que les évacués arrivèrent déjà épuisés et à bout de nerfs dans les zones d'accueil. Du 2 au 8 septembre 1939, 4 392 personnes du district de Saint-Ingbert débarquèrent des trains d'évacuation dans les gares de destination de Gräfenroda, Eisenach, Ronneburg, Gotha et Weimar. En tout, le nombre de transports pour tous les districts d'accueil thuringiens s'élève à 75 pour la première semaine d'évacuation, soit en tout 63 738 personnes qui rejoignirent la Thuringe tantôt à bord de trains spéciaux avec 600 à 1 400 passagers, tantôt de manière dispersée en petits groupes de 50 personnes. À ce moment-là, on ne classait déjà plus les arrivants selon leurs numéros de transport, selon leurs zones d'évacuation ou

21 HStAD, o 31, Nr. 141, Bericht der Gendarmerie-Posten II Blieskastel bezüglich der Räumung in Blieskastel vom 18.10.1939.

22 ThHStAW, ThMini, W16 Bl. 28-30 Bgm (administration de la police) Gräfenroda Procès-Verbal, Assignation Berthold K./Lautzkirchen vom 25.9.1939, et J. Kermann, « Kriegsausbruch und Räumung der „Roten Zone“... », art. cit., p. 585-586.

23 LA SP Best. J1 Nr. 1226 Bl. 57-58. Oberamtsrichter Bergzabern an LG Zweibrücken, cité dans *ibid.*, p. 627 ; G. Näher, *Scheidt 1939, op. cit.*, p. 9 sq. ; ThHStAW, ThMini, W15, Bl. 43, Meldung über eingetroffenen Transport vom 15.9.1939 um 16.45 Uhr.

d'accueil²⁴. L'envoi tardif de l'ordre général d'évacuation fin août et l'abandon du système des ordres successifs pour les différentes étapes d'évacuation créèrent une incertitude qui eut pour effet que les districts d'accueil n'eurent pas assez de temps pour se préparer. Tandis que les premiers trains arrivèrent déjà dans la matinée du 2 septembre, il fallut attendre le 3 septembre pour que le ministère de l'Intérieur de Thuringe prévienne par message radio les chefs administratifs des districts (*Landräte*) et les maires du Land de Thuringe de « l'arrivée des trains d'évacuation prévue pour le 3 septembre²⁵ ». C'est seulement à partir de là qu'ils purent commencer à rechercher des hébergements et à préparer la population des districts d'accueil à l'arrivée des réfugiés.

178

Au niveau communal, la recherche d'hébergements et l'accueil des évacués furent confiés aux maires et aux groupes locaux du NSDAP. La brochure commémorative publiée en l'honneur du 10^e anniversaire du NSDAP de Blankenhain livre un aperçu du travail et de l'état d'esprit des groupes locaux du NSDAP, lorsqu'elle décrit, pour l'année 1939, « comment 1 500 membres des zones d'accueil, qu'il fallut accueillir à Blankenhain, ainsi que dans 18 villages environnants, arrivèrent dans les zones évacuées de l'Ouest²⁶ ». Au sein du comité d'accueil chargé de saluer les « réfugiés de la Sarre », étaient représentés, aux côtés du groupe local du NSDAP, la Croix-Rouge allemande (DRK), l'Assistance national-socialiste (NSV), la Ligue des femmes nationales-socialistes (*NS-Frauenschaft*), ainsi que la Jeunesse allemande (*Deutsches Jungvolk*) – subdivision des Jeunesses hitlériennes pour les jeunes garçons²⁷. Au vu des journées épuisantes qu'avaient vécues les évacués, la répartition des hébergements fut la première priorité, ce qui eut cependant aussi pour effet qu'on leur attribua également des chambres trop petites et sans chauffage, et sans prendre en compte la répartition dans les districts d'accueil.

24 ThHStAW, ThMinl, W14, Bl. 1-3, Liste non datée des arrivées de réfugiés, triées par zone et gare de débarquement sans numéro de transport. Une partie d'entre eux n'est pas arrivée en train.

25 ThHStAW, ThMinl, W 14, Bl.11, Schriftliche Dokumentation der unklaren Befehlslage und des ausbleibenden Befehls d. OkdH bezüglich Stichwort „Landaufenthalt“ u. Vorbereitung der Bergungsgebiete vom 3.9.1939.

26 H. Huttenrath, *Festschrift zur Zehnjahresfeier NSDAP-Blankenhain 27.10.1940*, s.l.n.d., Archivbibliothek des Kreisarchivs Weimarer Land/Apolda.

27 Sieglinde Hörig, « Das Jahr mit den Saarländern. Ein kaum bekanntes Kapitel Regionalgeschichte von 1939/1940 », dans *Wir in Blankenhain – Blankenhainer Jahrbuch 2009*, Blankenhain, 2009, p. 99-103. Julia Torrie, "For their own good". *Civilian Evacuations in France and Germany, 1939-1945*, New York, Berghahn, 2010, p. 94-97, et LASB, LRA IGB 54/Reg.ref. Hemmer au Commissaire du Reich de la Sarre, n. p.

Durant les premiers jours suivant l'évacuation, la disposition à accueillir volontairement des réfugiés fut encore plus forte qu'en octobre 1939²⁸. Pour ce, on utilisa d'abord des hébergements temporaires, de sorte que les réfugiés furent logés dans des greniers, des caves et des granges sans chauffage. Cependant, les réfugiés souhaitaient surtout être logés ensemble dans des foyers communs et être réunis dans une ville ou une localité avec les membres de leur commune d'origine²⁹. Le problème essentiel était qu'on avait pensé l'évacuation selon le modèle des hébergements militaires, c'est-à-dire en prenant pour base de calcul des lits pour travailleurs seuls. Accueillir les réfugiés de la zone rouge, ce n'était pourtant pas la même chose que de faire venir spécialement à un endroit des individus seuls dans un but précis et pour une durée déterminée. Malgré tout, c'est dans cet esprit-là que fut planifié l'hébergement de familles entières, de communes, de villages et de villes pour une durée indéterminée. Rapidement, on se rendit compte que les besoins des familles avec enfants ne se réduisaient pas seulement à la nourriture et au logement. Les lettres de réclamation relatives à ce sujet illustrent bien souvent le rapport avec la politique familiale national-socialiste. Le manque généralisé de logement³⁰, aggravé par l'évacuation dans les districts d'accueil, fit émerger des aspects de la politique sociale et économique national-socialiste qui ne seront le quotidien d'une grande partie de la population que plus tard au cours de la guerre. Le système de répartition des appartements, ou plutôt des hébergements, correspondait aux priorités imposées par les efforts d'armement. Les réfugiés de la Sarre y jouaient un rôle ambigu, puisqu'ils servaient certes de main-d'œuvre³¹ aux entreprises de la zone d'accueil, mais avaient d'autres exigences en matière d'hébergement, comparé aux personnes seules qui étaient mobilisées, ainsi que la volonté de subvenir eux-mêmes aux besoins de leur ménage. Le manque de logements et la pression

28 ThHStAW, ThMinl, W15, Bl. 20, Ortsbürgermeister Apolda an ThMinl bezüglich Zuweisung neuer Bergungstransporte nach Apolda ; Marlis Steinert, *Hitlers Krieg und die Deutschen. Stimmung und Haltung der deutschen Bevölkerung im Zweiten Weltkrieg*, Düsseldorf, Econ Verlag, 1970, p. 117-118 ; Nicholas Williams, « Grenzen der „Volksgemeinschaft“. Die Evakuierung in Deutschland und Frankreich », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, vol. 60, 2012, p. 125-126.

29 J. Torrie, "For their own good", *op. cit.*, p. 94-97, et LA SB, LRA IGB 54, LRA IGB/Reg.ref. Hemmer an Reichskommissar für das Saarland.

30 Tilman Harlander, *Zwischen Heimstätte und Wohnmaschine. Wohnungsbau und Wohnungspolitik in der Zeit des Nationalsozialismus*, Basel, Stadt, Planung, Geschichte, vol. 18, 1995, p. 182.

31 ThHStAW, ThMinl, W13, Bl. 8, Verordnungen und Verfügungen des Landratsamtes Ranis 1939-1940, Reichswerke AG an NSDAP-Ortsgruppen und Kreisleitung bezüglich Einsatz von Arbeitern aus dem Saargrenzgebiet : StA Erfurt, Ziegenrück 35 ; Reichsminister des Innern an Reichstatthalter der BG und ThMinl bezüglich Meldung und Einsatz der Evakuierten vom 21.9.1939 ; *ibid.*, W14, Bl. 325, Oberbürgermeister Weimar an ThMinl bezüglich Arbeitseinsatz der aus dem Freimachungsgebiet zurückgeführten Personen vom 30.12.1939 ; *ibid.*, W13, Bl. 12-14, Anweisungen des Reichsarbeitsminister Syrup [unter anderen] an die Präsidenten der Landesarbeitsämter bezüglich Freimachung – West Arbeitseinsatzmaßnahmen vom 17.9.1939.

exercée pour n'« écumer » que la main-d'œuvre la plus précieuse parmi les rapatriés accélèrent les mécanismes de sélection au sein de la « communauté du peuple » (*Volksgemeinschaft*). Les premières victimes en furent les juifs qui habitaient encore dans la zone d'accueil, ainsi que ceux qui arrivaient dans les transports d'évacués³².

Les évacués de la région de la Sarre étaient soumis aux mêmes mécanismes de sélection. Le statut d'évacué avait vocation à souligner que la personne avait fait un sacrifice pour la *Volksgemeinschaft* et devait bénéficier d'un traitement de faveur dans la zone d'accueil. Cependant, le traitement à adopter en faveur des évacués dans la vie administrative et en matière de distribution des ressources restait encore incertain. L'administration civile était en charge du paiement du salaire des familles ainsi que du budget des hébergements dans les communes et villes, et, en l'absence de directives claires et pourvue d'une grande marge de manœuvre, elle se retrouvait à devoir trancher entre les intérêts de l'industrie d'armement, ceux des évacués et de leurs logeurs. En outre, l'instruction de ne pas procéder « avec avarice ou mesquinerie³³ » fut contrecarrée par « l'antagonisme opposant la mécanique réglée de l'administration de l'État et les forces motrices révolutionnaires du mouvement », de sorte que les intérêts des soldats, des ouvriers de l'armement, des travailleurs évacués libres de toute « charge³⁴ » familiale venaient après ceux des groupes de personnes socialement faibles comme les handicapés³⁵, les personnes âgées, les malades³⁶ et les familles nombreuses³⁷. L'administration du district de Saint-Ingbert, à la recherche de raisons au manque d'engagement de la *Volksgemeinschaft*, évoqua même une « diversité du peuple », tandis que les maires des communes tentaient en vain

180

32 Voir aussi B. Arnold, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, op. cit., p. 95 sq. et ThHStAW, ThMinl, W15, Bl. 142, 148, ainsi que *ibid.*, W14, Bl. 400-402 ; *ibid.* W6, Bl. 135-136, ThMinl an Landräte und Oberbürgermeister der Bergungskreise bezüglich allg. Richtlinien und Anweisungen bei Räumungsfamilienunterstützung.

33 *Ibid.*

34 *Ibid.*, W14, Bl. 294, ThMinl, Dr. Apetz Bericht über die Besprechung mit Reichstatthalter Sauckel vom 3.11.1939 und Korrespondenz mit LAM/Kühne vom 14.11.1939. Le chiffre de 140 000 Sarrois concerne vraisemblablement le *Gau* de Thuringe.

35 *Ibid.*, W15, Bl. 56, Ortsbürgermeister von Arnstadt an ThMinl bezüglich Familie D. aus Niederwürzbach.

36 *Ibid.*, Bl. 35, 37-39, Postalische und telegrafische Korrespondenz ThMinl, Dr. Apetz, mit Landratsamt Meiningen und RMinl, Ministerialrat Dr. Linden bezüglich Unterbringung von Kranken und Geisteskranken in Thüringen oder sonst. Orten vom 11.9.1939 ; *ibid.*, W 17 Bl. 8, Protokoll Ferngespräch Landratsamt Meiningen, Starkloff, mit Regierungsrat Dr. Apetz bezüglich Zug mit Kranken für Bad Salzungen aus Saarbrücken und mangelnde Informationen von W.E. Ins. Erfurt (?) vom 2.9.1939, 22.30 Uhr ; *ibid.*, Bl. 9 ; ainsi que *ibid.*, Bl. 9, Protokoll Ferngespräch Landratsamt Meiningen, Böhm, mit Regierungsrat Dr. Apetz.

37 *Ibid.*, W15, Bl. 73, Ortsbürgermeister Arnstadt an ThMinl bezüglich Anfragen Polte AG und Siemens & Halske AG und Einschätzung bezüglich Umquartierungen ; *ibid.*, Bl. 129, Brief der Philomene W. „An die Reichskanzlei des Führers“ vom 12.10.1939 ; Kreisarchiv Weimarer Land, Stadtarchiv Blankenhain, Bestand 3058, sans pagination, Beschwerde an Bürgermeister Blankenhain/Paul Gerke über Unterbringung vom 19.2.1940.

d'instaurer la paix en en appelant « [...] à plusieurs reprises de façon véhémement à l'honneur et au sens de *Volksgemeinschaft* »³⁸. L'attachement de chacun à sa petite patrie mena à la propagation de stéréotypes sur le Sarrois « arrogant et exigeant » et le Thuringien « désagréable »³⁹. L'administrateur stagiaire Hemmer, qui visita la zone d'accueil au nom du district de Saint-Ingbert, trouva très blessant de mettre en doute la nationalité des Sarrois. Mais, finalement, il finit par renoncer à envoyer à Bürckel cette critique indirecte du NSDAP :

Pour finir, j'aimerais mentionner que j'ai vérifié la rumeur selon laquelle les évacués se feraient traiter souvent de tête de Français, de demi-Français ou de Français de la ligne Siegfried, mais je n'ai en aucun cas pu obtenir la confirmation que de telles expressions aient vraiment été employées. J'ai toutefois l'impression que ces expressions insultantes ont réellement été employées. Parfois, c'est sûrement la faute des Sarrois eux-mêmes, qui, lorsqu'ils s'énervent, emploient des expressions comme par exemple « on était tout de même mieux lorsqu'on était en Sarre (ou chez les Français) ». En effet, dans les localités de l'évacuation, la croyance infondée qu'y vivrait une minorité française, c'est-à-dire des citoyens de nationalité allemande mais appartenant au peuple de France, est assez répandue. Certains rappellent qu'il y a, en proportion, un grand nombre de citoyens de nationalité française parmi les évacués, sans pourtant s'inquiéter de se demander et de savoir s'il ne s'agit pas de Français uniquement sur le papier en raison du Diktat du traité de Versailles, qui, bien souvent, ne savent rien eux-mêmes de leur nationalité française. Ici, le concept juridique de nationalité et celui de l'appartenance à un peuple par le sang semblent être indissociables. Le parti pourrait montrer sa reconnaissance en rectifiant ces idées erronées par des explications appropriées⁴⁰.

En outre, l'interdiction d'utiliser les espaces publics civils pour la messe renforça les inimitiés religieuses entre catholiques et protestants. Le travail des pasteurs fut surveillé par le Service de renseignements (*Sicherheitsdienst*, *SD*) de la SS et on ne distribua plus d'essence aux ecclésiastiques qui essayaient de visiter leurs ouailles ou de mettre en contact les membres de leur paroisse⁴¹.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Rapport du Service de sécurité de la SS sur la situation politique intérieure (Nr. 13) du 13 septembre 1939, Annexe, dans Heinz Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich 1938-1945, Die geheimen Lageberichte des Sicherheitsdienst der SS*, Herrsching, Pawlak, 1984, t. 2, p. 438-441.

⁴⁰ LA SB, LRAIGB 54, n.pag, LRAIGB/Regierungsreferendar Hemmer an Reichskommissar für das Saarland, Bericht über die persönlichen Eindrücke im Bergungsgebiet vom 31.12.1939 (A). Entwurfsfassung.; ThHSTAW, ThMinl, W 15, Bl. 81, copie de la lettre de Dietrich H. adressée au Führer, s.d.

⁴¹ *Ibid.*, et Rapport au sujet de la situation politique intérieure (Nr. 4) du 16.10.1939, dans H. Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich, op. cit.*, p. 357.

Pour les Thuringiens et les Sarrois, vivre en communauté dans un espace très réduit devint l'un des plus importants problèmes. Le NSDAP et les autorités locales furent même dépassés par les événements. Pour arriver à se faire entendre et insister sur son droit à obtenir un meilleur logement, un des évacués évoque ainsi, au détour d'une phrase de sa lettre de réclamation, le fait que les logeurs, appréciés de personne, écoutent « des chaînes de radio étrangères »⁴². Dans une autre lettre de réclamation adressée au *Gauleiter* de Thuringe, Fritz Sauckel, il est question du comportement des Thuringiens, « qui est à l'exact opposé des directives que le Führer a données concernant le traitement des rapatriés de la zone d'évacuation »⁴³. L'idéal illusoire d'une communauté de foyers national-socialiste devint une sorte d'écran à la délation et accrut davantage encore le potentiel de conflits.

182

La conséquence du mécontentement des évacués fut la persistance de la « migration sauvage » à l'intérieur des zones d'accueil et les retours vers la zone rouge, qui était un obstacle au contrôle de la population et surtout de la main-d'œuvre. Cette tendance à un comportement rebelle s'intensifia dans un cas jusqu'à provoquer « des agitations difficiles à endiguer » parmi les Sarrois évacués⁴⁴, parce qu'un réfugié de Lautzkirch avait dépeint le mauvais état des maisons dans la zone rouge. De cette contestation découlèrent même des manifestations publiques dans le but d'obtenir l'accès à la zone rouge⁴⁵.

L'indignation des évacués s'exprima à travers un mouvement de rejet du nouvel environnement de vie et à travers une opposition latente dans le comportement, qui n'était toutefois pas vraiment dirigée contre le régime national-socialiste ni contre les autorités du Parti, mais qui tenait les Thuringiens et les habitants locaux eux-mêmes pour responsables de cette situation. D'après les rapports du SD, la mauvaise ambiance parmi les évacués avait même « provoqué, bien entendu, une atmosphère amère parmi les unités concernées⁴⁶ ». Ainsi, « Le chant des évacués »⁴⁷ était une sorte de synthèse de l'image que les évacués avaient d'eux-mêmes et de leur image de la zone d'accueil. Cette chanson illustre comment les réfugiés compensèrent le prétendu manque de chaleur humaine et corporelle par un retour au « sein » de la mère, c'est-à-dire de la famille, et par une glorification de la patrie. Cet amour de la patrie se manifeste aussi lorsqu'ils

42 ThHStAW, ThMinl, W 15, Bl.81, Abschrift des Briefs des Dietrich H. an den „Führer“ o. D ; *ibid.*, W16, Bl. 31, Lettre du maire de Gräfenroda « à remettre aux mains » du chef du district d'Arnstadt/Kram relative au rapport sur la situation des Sarrois rapatriés, daté du 25.09.1939.

43 *Ibid.*, Bl. 98-99, Brief der Susanne J. an den Reichsstatthalter und Gauleiter Sauckel vom 10.6.1940.

44 *Ibid.*, W16, Bl. 31, Bürgermeister Gräfenroda an Landrat Arnstadt/Kram „persönlich“ bezüglich Stimmungsbericht über die zurückgeführten Saarländer vom 25.9.1939.

45 Rapport au sujet de la situation politique intérieure (Nr. 2) du 11.10.1939, dans H. Boberach (dir.), *Meldungen aus dem Reich*, op. cit., p. 343.

46 Rapport sur la situation politique intérieure (Nr. 13) du 13.10.1939, dans *ibid.*, p. 440.

47 Stadtarchiv Erfurt, 1-3, Stotternheim, A 177, *Rückwanderer-Lied*.

demandent au « bien-aimé » *Gauleiter* Bürckel de défendre leurs intérêts, ce qui souligne en même temps la fidélité de l'auteur envers le régime. Si, en fin de compte, certains préféreraient mourir au pays plutôt que de rester vivre dans la zone d'accueil, alors on imagine quelle devait être la pression psychologique à l'origine de cette « migration sauvage », comme on l'appela à l'époque.

L'évacuation semble finalement avoir conduit à ce que la zone rouge soit vidée de ses habitants sans par ailleurs réussir à réaliser les autres objectifs fixés. Avant même que l'évacuation commence, la base de ses plans était déjà obsolète. En cas de combats, il aurait fallu s'attendre à un grand nombre de victimes civiles et à une restriction du champ opérationnel de la Wehrmacht, dus au démarrage décalé des évacuations et à la modification des itinéraires et des moyens de transport. De même, les attentes du *Gauleiter* de Thuringe, Sauckel, en matière d'économie se révélèrent avoir été un mauvais calcul, puisque le potentiel que promettait la main-d'œuvre des évacués ne pouvait être exploité de manière lucrative sans une pression phénoménale, et puisqu'on n'avait pas trouvé de réponse adéquate à l'opposition latente que manifestaient les évacués. L'invocation de la *Volksgemeinschaft* se révéla, elle aussi, tout à fait inefficace face aux intérêts propres des logeurs et des logés, ainsi que face à la croissance des différences sociales et régionales entre la Thuringe et la Sarre. Cette situation stressante ne fit d'ailleurs que renforcer une tendance à se replier au sein de la famille et une certaine opposition entre le front des civils et le front des autorités en charge des zones d'évacuation et d'accueil, ainsi que la conviction que les Sarrois n'étaient pas toujours considérés comme des concitoyens de rang égal. Rien qu'au niveau administratif, le déficit d'interaction et de coopération régionales et institutionnelles entre l'administration civile et les structures du NSDAP eurent pour effet qu'on fut submergé par l'approvisionnement, la répartition et le contrôle des réfugiés. C'est justement cette expérience chaotique de l'évacuation de 1939-1940 qui contribua à forger les structures de la démarche étatique pour les années suivantes, lorsque furent déclenchés, au cours de la guerre, des mouvements migratoires de plus grande envergure et des déplacements de population dont découlèrent finalement les déportations de masse.

Traduction : Cosima Thiers (Université Paris-Sorbonne)

LES ÉVACUÉS JURASSIENS ET LES EXPULSÉS ALSACIENS ET LORRAINS DANS LE TARN (1939-1941)

Léa Dumas

Faiblement peuplé suite à la décre de sa population amorcée en 1851, aggravée par la saignée de la guerre de 1914-1918, le département du Tarn présente une situation démographique qui donne à l'accueil de populations extérieures une logique économique forte. Le Tarn ne devait pas accueillir les populations jurassiennes selon l'Instruction générale de sauvegarde éditée en 1938 et refondue en 1939¹, qui faisait de l'Allier le département d'accueil des évacués du Jura. Toutefois, le préfet du Jura et le préfet du Tarn planifièrent conjointement en 1938-1939 l'installation des populations jurassiennes dans les communes tarnaises, dont les chiffres sont très approximatifs :

la population évacuée en première urgence comprend environ 23 500 habitants qui seront dirigés sur des centres de recueil à l'intérieur du département. Environ 7 000 de ces personnes rejoindront par voie de terre le centre d'hébergement situé dans l'arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et le reste, soit 16 500, sera dirigé par voie ferrée sur votre département dans la première quinzaine qui suivra l'ordre d'évacuation. En deuxième urgence [...] environ 90 000 habitants seront dirigés par voie de fer sur le Tarn et 37 000 sur le département de Saône-et-Loire par voie de terre. En troisième urgence, les 44 000 habitants hébergés provisoirement en Saône-et-Loire seront dirigés sur le Tarn. Au total, [le Tarn] est susceptible de recevoir environ 150 000 habitants dont 250 malades et environ 500 vieillards, infirmes ou incurables à hospitaliser².

L'évacuation des Jurassiens est similaire à celle des Alsaciens et des Lorrains et fut planifiée selon les mêmes impératifs par l'Instruction générale de sauvegarde. Les sources d'archives, essentiellement départementales (archives préfectorales, des

1 Archives départementales du Tarn (AD Tarn), 506 W 22, Instruction générale à l'usage de Messieurs les Préfets sur les Mouvements et Transports de sauvegarde, 1^{er} juillet 1938, refondue en 1939, 3^e éd., par le ministère de l'Intérieur aux préfets.

2 AD Tarn, 506 W 24, Lettre du préfet du Jura au préfet du Tarn datée du 4 février 1938.

collectivités locales et militaires), illustrent entre autres l'installation des évacués jurassiens au sein de la population du Tarn, dans l'esprit de solidarité nationale recherchée par les autorités civiles et militaires à l'entrée en guerre. L'absence de recensements, de rapports des contrôleurs des réfugiés et la pauvreté de notes et des circulaires concernant les évacués jurassiens au sein du département tarnais ne nous permet pas de rendre compte d'une insertion positive ou négative des évacués jurassiens dans le Tarn, à l'inverse des expulsés alsaciens et lorrains dont la vie est abondamment documentée jusqu'à la fin de la guerre.

186

À partir de juillet 1940, le Tarn comme les autres départements de l'intérieur doivent se préparer à recevoir une nouvelle catégorie de sinistrés, les expulsés du Reich en provenance de l'Alsace et de la Lorraine³. Quatre trains se succèdent ainsi pour répartir les expulsés lorrains au sein des communes du Tarn. Le premier train arrive le 13 novembre 1940 avec à son bord 980 expulsés⁴ pour être répartis dans les communes d'Albi et de Castres. Le train du 18 novembre 1940 compte 1 900 expulsés ; celui du 22 novembre 1940 en compte 971 et enfin, le dernier train daté du 23 novembre 1940 transporte 852 expulsés. Au total, le département du Tarn accueille 3 934 expulsés lorrains. Il y a en effet trois phases d'expulsion qui suivent les évacuations de l'automne 1939, singularisant moins les conditions d'accueil des évacués que la perception des habitants du Tarn de l'ouverture du département à des populations extérieures entre 1939 et 1941 : juillet 1940, novembre 1940 et avril 1941 touchant « les Juifs, les Asiatiques, les Africains, les Français de l'Intérieur, les Romanichels, les condamnés de droit commun et les "antisociaux" ». Cette particularité joue notamment pour comprendre les ressorts de la mémoire de ces événements qui ont pu être, en partie, amalgamés dans la mémoire locale.

L'HABITAT DU DÉPARTEMENT DU TARN

Avant guerre, le dépeuplement a profondément marqué le paysage et l'habitat rural. Les maisons sont dispersées et laissées à l'abandon depuis le départ des propriétaires. Une politique de rénovation des anciennes bâtisses a bien été lancée dans les années trente, sans pour autant qu'il en soit construit de nouvelles. Les villages sont composés de demeures aux murs lézardés, aux toitures abîmées, aux volets usés et aux planchers ouverts. C'est pourquoi le Service central des réfugiés

3 Philippe Wilmouth (dir.), *Les Expulsés mosellans 1940-1945*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2010, p. 7.

4 AD Tarn, 348 W 99, Comité d'accueil aux réfugiés expulsés de Lorraine daté du 12 décembre 1940, ainsi que les listes de répartition des expulsés au sein des communes du Tarn. Ces dernières sont beaucoup plus restreintes que celles des évacués jurassiens, étant donné que le nombre est largement inférieur.

entreprend au mois de novembre 1939 d'accélérer la rénovation des logements inhabités. Une instruction de la vice-présidence du Conseil, datée du 4 novembre 1939, stipule que les propriétaires devront accorder l'occupation gratuite de leur immeuble en échange des améliorations qui seront faites. Celle-ci est suivie par une instruction du ministre de l'Agriculture datée du 20 janvier 1940.

La Vice-présidence du Conseil (Service central des réfugiés) vous demandait instamment de poursuivre l'extension de vos moyens d'hébergement des réfugiés notamment par la mise en état des maisons abandonnées [...] l'installation des plafonds, planchers, des portes et des fenêtres et des moyens de chauffage pouvant être réalisés par des travaux rapides et peu coûteux, tout en constituant cependant une amélioration définitive de l'habitat rural, en certains de ses aménagements⁵.

Les ingénieurs du service vicinal et les architectes dont disposent les préfets devront choisir les bâtiments délaissés, octroyant ainsi une somme de 1 500 francs par personne à loger afin de procéder à sa restauration. Cette solution est la moins coûteuse. De plus, les évacués ainsi que les expulsés laisseront après leur passage une maison saine et vivable au sein de l'habitat rural.

La question du logement est l'un des sujets récurrents et épineux à l'origine des tensions entre les Tarnais et les deux catégories de sinistrés. En effet, le Tarn manque cruellement de logements décents pouvant être utilisés sans travaux préalables dès l'arrivée des évacués jurassiens⁶. C'est l'un des paradoxes d'un territoire comptant de nombreux logements vacants mais qui ne peuvent pourtant, en raison de leur dégradation matérielle, être immédiatement requis, sinon réquisitionnés par les pouvoirs publics. Il y a d'autre part une insuffisance de places rapportée au flot des évacués que s'apprêterait à accueillir le département. Le commandant de la gendarmerie recense ainsi 62 200 places disponibles immédiatement dans le Tarn en comptant les locaux vacants, les établissements à usage collectif (hôtels, usines non utilisées, écoles, salles de réunion) ainsi que les logements rendus libres par le départ sous les drapeaux de la population mobilisable et à défaut, chez l'habitant. De ce fait, le Tarn est, malgré tout, déficitaire d'environ 90 000 logements pour accueillir convenablement les évacués jurassiens, mais aussi ceux en provenance des Alpes-Maritimes et du Nord de la France⁷. En effet, lorsque les sinistrés arrivent dans le département,

5 AD Tarn, 348 W 211, Instruction du ministre de l'Agriculture aux préfets datée du 20 janvier 1940, p. 1 et 4.

6 AD Tarn, 506 W 22, Lettre du commandant de gendarmerie d'Albi au préfet du Tarn, le 23 février 1938.

7 AD Tarn, 506 W 22, Lettre du commandant de gendarmerie à Albi au préfet du Tarn, le 23 février 1938, p. 1.

certain d'entre eux bénéficient d'une maison ou d'une chambre pour vivre chez l'habitant. Or, la majorité des maisons tarnaises ayant été laissées à l'abandon durant de nombreuses années, elles sont donc inhabitables en l'état. La préfecture est donc contrainte de placer les évacués jurassiens, puis les expulsés d'Alsace et de Lorraine, chez l'habitant, lorsque celui-ci dispose d'une ou de plusieurs pièces vacantes⁸. Certains propriétaires ont refusé de les loger, contraignant ainsi la gendarmerie à réquisitionner les lieux en question. Ces manœuvres attisent la jalousie et la rancœur des locaux à l'encontre des sinistrés, puisque les Tarnais se sentent dépossédés de leur bien et certains propriétaires profitent de ces familles pour augmenter le prix des loyers et contraindre les familles évacuées et expulsées à payer des suppléments de chauffage et d'électricité⁹. Ainsi, des quincailliers de Saint-Astier furent condamnés à 50 F d'amende chacun pour n'avoir pas observé l'ordre de réquisition, donnant ainsi une image qui contrastait avec l'hospitalité initiale des Tarnais.

188

Le village de Puycelci reste un exemple à part, puisque ce village a, lui aussi, été déserté par sa population alors qu'il était autrefois réputé pour son ébénisterie. L'objectif pour le préfet du Tarn et l'association des Quakers est de redonner vie à ce village en y logeant des expulsés lorrains spécialisés dans le travail du bois. Les maisons sont donc restaurées et l'installation des expulsés est rapide, puisque les ateliers ouvrent dès juin 1941. Les travaux entrepris par la préfecture et les Quakers sont prévus pour accueillir environ 500 habitants, une école est également créée ainsi qu'un service social pour aider au mieux les familles expulsées. Ceci étant, cette initiative est un échec, les autorités préfectorales ayant privilégié la renaissance de l'ancienne activité artisanale au repeuplement du village en lui-même. Au 1^{er} janvier 1941, Puycelci compte 43 Lorrains contre 57 en janvier 1943, date à laquelle les travaux de rénovation et d'ébénisterie sont stoppés faute de matière première. Cette « petite Alsace » ne représente que 1 % de la population totale des expulsés lorrains vivant dans le Tarn¹⁰.

8 SHD, 2 N 196, Dossier 2, Arrêté relatif à la réquisition des immeubles en cas de guerre ou en période de tensions ou de mobilisation en date du 1^{er} mars. AD Tarn, 348 W 211, état des indemnités dues aux propriétaires ayant assuré le logement des réfugiés et des sinistrés allocataires par voie de réquisition ou de billet de logement. Établi par le préfet du Tarn pour le ministère des Anciens combattants et Victimes de la guerre, ce document n'est pas daté précisément, mais on peut l'estimer au début de l'année 1946. Cette liste mentionne le nom, l'adresse, le nombre de pièce réquisitionnée (meublées et vides) ainsi que le montant de l'indemnité à verser aux propriétaires. Ce document recense seulement 120 individus à dédommager.

9 *Argus du Périgord* du 13 décembre 1939, jugement correctionnel en date du 8 décembre des époux C.

10 AD Tarn, 348 W 100, Lettre du préfet du Tarn au chef du Service départementale des réfugiés, le 17 juin 1943 à Albi.

ACCUEILLIR DES ÉVACUÉS ET DES EXPULSÉS POUR REPEULER LE DÉPARTEMENT DU TARN

Les départements de Midi-Pyrénées dont le Tarn sont en « marge » par rapport aux autres départements d'accueils prévus pour l'évacuation de 1939. À l'inverse de ces derniers, sa population n'a cessé de décroître depuis 1851. En effet, le Tarn a subi deux crises climatiques au cours du XIX^e siècle et connu de ce fait deux phases d'exode. La première a lieu de 1836 à 1861, environ 25 800 Tarnais quittent leurs terres avec leur famille. La seconde phase d'exode débute quant à elle en 1876 et se termine en 1901. Elle touche environ 28 078 individus totalisant une perte de 53 878 habitants en moins d'un siècle. En 1931, le Tarn compte 302 994 habitants contre 297 871 en 1936¹¹. Les villages non agglomérés sont les plus dangereusement touchés par le dépeuplement, à l'inverse des villes¹², dont la population double à la veille de la seconde guerre mondiale, avant même le déclenchement des opérations d'évacuation. La Grande Guerre est une cause directe de dépeuplement puisqu'une catégorie des rescapés de la première guerre mondiale a été obligée de se reclasser professionnellement. C'est pourquoi l'arrivée en masse de réfugiés, d'évacués puis d'expulsés dans le département du Tarn est vue par les autorités locales comme la solution pour repeupler les campagnes. Les sinistrés vont notamment permettre de généraliser l'urbanisation au sein du département et les villes industrielles comme Castres, Carmaux ou encore Blaye-les-Mines qui offrent du travail pendant la seconde guerre mondiale. À la veille du déclenchement des opérations d'évacuations, le département du Tarn semble donc avoir toutes les caractéristiques requises pour accueillir dans les meilleures conditions les évacués jurassiens et les expulsés d'Alsace et de Lorraine puisqu'il regorge de maisons inhabitées.

En 1939-1940, l'enjeu pour les pouvoirs publics du Tarn réside bien dans un accueil de qualité qui permet d'espérer fixer la population évacuée. L'accueil des évacués dans de bonnes conditions ne répond pas à une injonction des autorités civiles et militaires nationales, mais à une politique publique lucide. Avec quelle ampleur celle-ci pouvait-elle être orchestrée ? L'organisation des autorités départementales et municipales a certes une part importante dans le « bon accueil » des évacués de 1939 et des expulsés de 1940-1941. Mais la population locale va également jouer un rôle primordial pour ces Français dépossédés de leurs biens. Dès leur arrivée, les évacués jurassiens et les expulsés

11 *Ibid.*, 348 W 13, Note du préfet du Tarn concernant la démographie de son département, non datée. Néanmoins, ces données sont à prendre avec du recul car il est difficile de dénombrer précisément les habitants d'une ville.

12 Les villes du Tarn comme Castres (ancien chef-lieu administratif), Albi, Mazamet, Blaye-les-Mines ou encore Carmaux attirent une nouvelle population venue des départements voisins (Aveyron et Tarn-et-Garonne).

alsaciens et lorrains sont logés dans l'un des centres d'accueil du département organisés en dortoir ou dans des baraquements utilisés précédemment pour loger les réfugiés espagnols¹³. Les baraquements sont une alternative au manque de place depuis le mois d'avril 1939, car ils permettent de loger une centaine de sinistrés par bâtiment. La préfecture du Tarn réquisitionne donc des champs, des terrains de sport pour mener à bien ce projet. Par exemple, le village de Saint-Sulpice réquisitionne un champ de trois hectares cinquante pour construire une vingtaine de baraquements avec des toilettes, des lavabos et un réservoir d'eau rattaché à la ville. Ces baraquements forment un véritable village capable de loger environ 2 000 évacués.

En 1939, le département du Tarn compte seulement sept centres d'accueil¹⁴ : Carmaux, Albi, Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Lavaur, Castres et Mazamet pour accueillir au mieux les 150 000 évacués jurassiens. Or, ces centres d'accueil sont réutilisés en 1940 pour accueillir les expulsés alsaciens et lorrains. Dix-sept autres centres d'accueil supplémentaires ont été créés depuis. Lorsque les expulsés arrivent dans le Tarn, les autorités locales ont suffisamment d'infrastructures pour accueillir les Alsaciens dans les centres d'accueil situés à Albi, Briatexte, Carmaux, Cadalen, Lagrave, Lacaze, Labastide-de-Lévis, Labastide-Rouairoux, Pont-de-Larn, Sémalens, Saint-Amans, Voltaret et Vielmur-sur-Agout¹⁵ ; et les Lorrains à Cordes, Albi, Villefranche, Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Graulhet, Castres, Mazamet, Dourgne, Lavaur et Réalmont. Même si les sources des archives départementales du Tarn ne mentionnent pas la mise en place de l'organisation des municipalités face à l'arrivée des évacués jurassiens de 1939, l'expérience et la connaissance des problèmes qui ont eu lieu lors de cette première évacuation ont permis aux autorités locales de ne pas reproduire les mêmes erreurs lors des expulsions de 1940. Cependant, le temps d'attente entre l'accueil et l'investissement d'un logement reste trop long. Heureusement, la générosité de la population locale contrebalance les carences de l'administration en établissant par exemple des cantines et en offrant du matériel de cuisine nécessaire au quotidien. Pourtant, cette perception des populations accueillies répond à des mécanismes psychologiques plus complexes que le seul élan national de la solidarité ou la compassion individuelle ou collective à leur sort, une fois le temps de l'accueil passé.

13 AD Tarn, 506 W 22, Instruction générale du ministère de l'Intérieur au préfet, datée du 30 avril 1939, p. 1.

14 *Ibid.*, 148 W 55, Plan d'accueil de nouveaux réfugiés ou sinistrés établi par le préfet du Tarn le 20 janvier 1944.

15 *Ibid.*, 348 W 99, Liste des Centres d'accueil et d'hébergement d'expulsés Alsaciens et Lorrains dans le Tarn. Cette liste est établie par le préfet du Tarn le 20 février 1940.

LES ADAPTATIONS DES AUTORITÉS LOCALES ET LES LIMITES DE LA GÉNÉROSITÉ DE LA POPULATION TARNAISE

Les archives départementales du Tarn témoignent de l'adaptation et de l'organisation des autorités locales pour anticiper les différents types de déplacements de population. Néanmoins, l'expérience vécue avec les évacués jurassiens et les problèmes d'organisations sous-jacents ont été à l'origine de la réorganisation mise en place au moment de l'expulsion des Alsaciens et des Lorrains. Par exemple, le Tarn accueille dès septembre 1939, dans ses mines de Carmaux et de Blaye-les-Mines, certains mineurs de la Moselle¹⁶ qui sont logés avec les mineurs tarnais dans des villages construits pour eux : L'Abeillé, Les Bruyères et le hameau de Fontgrande (Saint-Benoît de Carmaux).

Une lettre de la Société des mines de Carmaux au préfet, datée du 12 mars 1940, mentionne les objets de literie achetés par les familles évacuées afin de meubler décentement leurs maisons. La valeur totale de ces objets à rembourser par l'État s'élève à 61 993 francs et 10 centimes¹⁷. Une liste des matériaux a donc été établie par la Société des mines de Carmaux, avec le nombre de personnes par famille, les couvertures achetées, ainsi que les paillasses, les draps et les traversins¹⁸. Le nombre des matériaux utilisés augmente, bien évidemment, d'une famille à l'autre en fonction du nombre d'enfant par ménage. La Cité des Bruyères héberge 934 évacués, hommes, femmes et enfants compris. La préfecture du Tarn doit en conséquence rembourser : 102 couvertures, 418 paillasses, 13 sacs de couchages et 49 traversins, ce qui semble peu pour le nombre d'évacués logés à la Cité des Bruyères.

Le personnel des mines bénéficie, à l'époque, des caisses de secours, des primes de tout ordre, d'allocations familiales, de réductions sur l'achat de nourriture dans les coopératives, du chauffage gratuit, et de quatre tonnes de charbon par an. Leurs enfants ont droit à des cadeaux de Noël et bénéficient de bourses pour poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Afin d'anticiper au mieux les besoins des nouveaux arrivants, des états statistiques

¹⁶ Léon Strauss, *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle, 1940-1945*, Strasbourg, Do Bentzinger, 2010, p. 13. Les mineurs mosellans sont les premiers concernés par ces mesures. Ils sont affectés sur les différents bassins houillers de France : le Nord-Pas-de-Calais, la Loire, la Saône-et-Loire et le Tarn. Au total, ces cinq régions ont accueilli jusqu'au 1^{er} mai 1940 environ 20 500 évacués.

¹⁷ AD Tarn, 348 W 420, Réponse de la Société des mines de Carmaux à l'instruction du 5 mars 1940 au préfet du Tarn, datée du 12 mars 1940. Le préfet d'Albi a effectué une visite des logements mosellans installés à la Cité des Bruyères et la Société des mines de Carmaux doit relever les objets de literie achetés par les évacués pour être remboursés par l'État.

¹⁸ AD Tarn, 348 W 420, Liste des matériaux de literie achetés par les mineurs mosellans évacués dans la Société des mines de Carmaux pour les membres de leurs familles. Cette liste, non datée et non signée, mais que l'on peut dater du mois de mars 1940 comme une réponse à l'instruction du 5 mars 1940 du préfet. Les objets de literie recensés vont être remboursés par la préfecture.

des stocks de matériaux ont été élaborés par les maires afin de prêter le matériel nécessaire au quotidien¹⁹. Le 20 décembre 1940, la commune de Mazamet a ainsi prêté aux différentes catégories de réfugiés 40 lits, 1 240 matelas et traversins, 2 190 couvertures, 95 tables, 980 chaises et 198 poêles. Il lui reste donc à la même date : 450 matelas, 430 traversins, 1 890 couvertures et 650 chaises en prévision, pour de nouveaux sinistrés. L'impact de cette initiative doit cependant être pondéré, car les dépôts qui contiennent ces stocks de matériaux sont régulièrement visités et vidés par la population locale sans qu'aucune mesure ne soit prise par les autorités locales. C'est pourquoi le préfet du Tarn gère lui-même l'intégralité des stocks du département. Ils sont donc par la suite entreposés dans des locaux indépendants et placés sous étroite surveillance afin de limiter les vols. Malgré tout, les évacués jurassiens et les expulsés alsaciens et lorrains continuent de manquer de tout, mais surtout de vêtements. Un rapport du contrôleur des réfugiés à Albi, daté du 10 octobre 1942, alerte la préfecture du Tarn de « la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent les réfugiés vis-à-vis de ceux qui ont le privilège d'avoir pu rester chez eux », concernant en particulier la réparation de leurs chaussures. Le cordonnier favorise ses anciens clients locaux au détriment des évacués, des expulsés et des réfugiés qui n'obtiennent pas satisfaction²⁰. De très nombreuses plaintes ont été enregistrées à ce propos et ce, jusqu'à la fin de la guerre, puisque les vêtements distribués par le Secours national sont déjà usés²¹. L'expérience de 1939 a été importante, car les maires du Tarn savent rapidement organiser une structure d'accueil en essayant de répondre aux attentes des expulsés. Toutefois, de 1939 à 1941, les vêtements, le linge, les sous-vêtements, et plus particulièrement les chaussures, manquent cruellement, constituant l'une des préoccupations majeures des sinistrés. Si bien que des désillusions saisissent bientôt les évacués et les expulsés.

LES DIFFICULTÉS DE LA COHABITATION AVEC LA POPULATION LOCALE

Le quotidien des évacués et des expulsés est fait de privations mais aussi d'incertitudes, de vexations et d'animosité exacerbées par le contexte de la

19 *Ibid.*, 348 W 13, État statistique des matériaux prêtés aux sinistrés et ceux encore en stock, établi par les communes pour le préfet du Tarn, le 20 décembre 1940.

20 AD Tarn, 348 W 10, Rapport mensuel du contrôleur des réfugiés du 10 octobre 1942 à Albi.

21 *Ibid.*, Rapport mensuel du contrôleur des Réfugiés daté du mois de septembre 1941 à Albi : « les distributions faites par le Secours National des vêtements ramassés sur place, n'ont pas donné satisfaction. Trop souvent lesdits vêtements étaient en mauvais état et n'ont apporté qu'un secours bien imparfait. »

guerre²². Les contacts entre populations accueillantes et évacués s'aigrissent dans le temps, quand viennent les difficultés du temps de guerre. Ces sentiments sont mis à vif par les difficultés de ravitaillement, où chacun a peur de ne pouvoir subvenir aux besoins de sa famille. Les réfugiés sont donc perçus au fil du temps, non plus comme des pauvres gens, mais comme des bouches supplémentaires à nourrir. Malgré les efforts d'insertion des expulsés, les Tarnais ne les intègrent pas au sein de la communauté villageoise. Dans la France des terroirs, ils sont considérés comme des individus à part et n'accèdent pas aux mêmes aliments qu'un autochtone. En effet, des commerçants tarnais ont à plusieurs reprises refusé de servir des denrées « rares » comme l'huile ou le vin aux expulsés, préférant aider en premier lieu les individus de leurs connaissances²³ : « le fait de ne pas être connu des commerçants a pour résultat de subir un traitement fort différent de celui de la clientèle locale. Cela est de plus en plus sensible depuis la raréfaction du vin, par exemple le réfugié est incontestablement le dernier servis²⁴ ».

Les relations, qui initialement se déroulaient correctement, prennent un tournant différent au bout d'un an. Les évacués jurassiens qui ne sont pas rentrés chez eux après l'armistice et les expulsés souffrent dorénavant du rejet de la population locale. L'imaginaire collectif est flou. L'ensemble des sinistrés y est souvent généralisé sans distinction entre réfugiés français et étrangers, repliés, évacués, dispersés et expulsés²⁵. Pour beaucoup de Tarnais, ceux-ci sont tous identiques, spolient leur travail, leur maison et leur nourriture. La jalousie éprouvée dans les débuts se transforme en haine et en xénophobie²⁶. Ce sentiment est plus virulent à l'encontre des expulsés alsaciens et lorrains à cause de leur accent à consonance germanique qui rappelle celui de l'ennemi. De ce fait, les populations locales semblent réagir en voyant dans l'Alsacien et le Lorrain qui parlent allemand un ennemi potentiel²⁷. Les problèmes liés à ce

22 AD Tarn, 348 W 10. Ce dossier comprend les rapports mensuels du contrôleur des réfugiés de 1940 à 1941, mentionnant notamment les vexations commises à l'encontre des expulsés au quotidien dans les communes du Tarn. Ceci étant, les expulsés alsaciens et lorrains bénéficient de la même politique d'assistance que celle mise en place par la Troisième République et par Vichy à l'encontre des évacués alsaciens et lorrains de 1939 (allocation, jardin et fête de Noël).

23 *Ibid.*, Procès-verbal n° 2186, daté du 11 mars 1941 par le commissaire de Police Lescal Albert de la ville d'Albi concernant la plainte de Mme Vorns à l'encontre de l'épicier Armengaud pour avoir refusé de lui vendre de l'huile d'arachide, tout en fournissant Mme Bousquet, une connaissance.

24 *Ibid.*, Rapport mensuel du contrôleur des réfugiés concernant le mois de juillet 1941, p. 3.

25 Voir notamment Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy, Les Français et la crise d'identité nationale, 1936-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.

26 *Un exil intérieur, l'évacuation des Mosellans de septembre 1939 à octobre 1940*, exposition Saint-Julien-les-Metz et Sarreguemines, Lyon, Libel, 2009, p. 55.

27 Sur cette problématique, voir notamment Fabrice Virgili, « Du traître à la cinquième colonne », dans Sylvain Boulouque et Pascal Girard (dir.), *Traîtres et trahisons : guerre, imaginaires sociaux et construction politique*, Paris, S. Arslan, 2007, p. 44-65.

parler « germanique » ont été amplifiés avec la guerre, faisant d'eux des Français à part, des citoyens particuliers étrangers à la société du Sud de la France.

Certes, les rapports entre les locaux et les réfugiés ne dégénèrent pas en règlement de compte, mais en accrochages quotidiens. Cette mise à l'écart est à l'origine de la désocialisation des expulsés alsaciens et lorrains et de leur état dépressif, plus particulièrement sensible chez les vieillards. Certains d'entre eux ont dû être internés suite au désespoir causé par les expulsions. Les évacuations de 1939 et les expulsions de 1940 mettent en évidence la fragile intégration dans la société française à cette époque. Les départements sont frappés par une grave crise d'identité qui s'étend à la définition même de la nation. Ceci étant, les évacués et les expulsés ont également noué des liens d'amitié avec les habitants du Tarn qui ont perduré après leur retour chez eux. Certains des expulsés reviennent dans le Tarn en remerciement, comme l'équipe de football d'Ay-sur-Moselle qui retourne à Lavaur le 1^{er} mai 1949, dans leur commune d'accueil²⁸.

194

Les évacués jurassiens suivent donc la même procédure élaborée par l'Instruction générale de sauvegarde de 1938-1939 que leurs voisins alsaciens et lorrains. Les autorités civiles ainsi que la population tarnaise jouent un rôle central, organisant notamment les distributions des repas pour les sinistrés, réquisitionnant des logements et œuvrant pour améliorer leur confort bien que le manque de sources limite notre approche et nos conclusions concernant l'intégration des évacués jurassiens. À partir de juillet 1940, les expulsés alsaciens et lorrains réfugiés dans le Tarn vivent la même situation que leurs compatriotes évacués de 1939. Ils s'insèrent dans la même politique d'intégration que celle mise en place par l'État en septembre 1939 notamment à travers la question du logement, des jardins, des fêtes de Noël ou encore des allocations.

La politique déployée à leur égard par la Troisième République et par Vichy montre l'intérêt de ces deux gouvernements à les voir s'insérer dans la société tarnaise, avec des similitudes et des divergences. En ce qui concerne les évacués jurassiens de 1939, si l'administration préfectorale du Tarn remplit son rôle en les accueillant, en les nourrissant et en leur attribuant un logement et des allocations, aucune enquête n'est menée sur eux pour améliorer leur quotidien. On sait, à travers les sources et les écrits des historiens spécialisés dans les autres départements d'accueil, que ce déplacement est perçu comme un exil. Or, de ce point de vue, rien n'a été mis en place par la préfecture du Tarn pour

28 Ph. Wilmouth (dir.), *Les Expulsés mosellans 1940-1945*, op. cit., p. 125.

dénombrer tous les mois les évacués jurassiens et aucun contrôleur n'a vérifié leurs conditions de vie.

Le gouvernement français échoue à insérer les évacués et les expulsés au sein des populations villageoises. Au contraire, la guerre et surtout l'armistice du 22 juin 1940 les font se refermer sur eux-mêmes. L'année 1941 marque un tournant puisque les privations et les problèmes liés au ravitaillement fissurent la solidarité nationale des communautés villageoises à l'égard des évacués.

DES RÉFUGIÉS ALSACIENS DANS LES LANDES (1939-1940)

André Savoye

Depuis les premiers plans de sauvegarde en 1923, les Haut-Rhinois des arrondissements de Mulhouse et d'Altkirch devaient être évacués. L'Instruction générale de sauvegarde 38/39 désigne les Landes comme département d'accueil. La phase initiale de l'évacuation est prévue pour le premier jour de la mobilisation. Les premiers réfugiés foulent le sol des Landes à partir du 6 septembre 1939. Ils sont distribués dans l'ensemble du département, pour un quart dans l'arrondissement de Dax et le reliquat dans celui de Mont-de-Marsan, notamment dans les cantons en périphérie du chef-lieu. 10 774 personnes sont arrivées au cours des trois premiers jours dont 8 443 pour la seule journée du 8 septembre. Elles sont 22 295 le 10 octobre et 26 632 le 29 novembre. Au total, sont attendus 35 843 réfugiés des arrondissements cités¹.

C'est une véritable aventure pour ces femmes et hommes transplantés dans un milieu qui leur est tout à fait étranger. Plusieurs problèmes vont voir le jour du fait de la disparité des deux départements ainsi que de leur population. La physionomie des départements de départ et d'accueil est totalement différente. Le Haut-Rhin est assez urbanisé et industrialisé avec une densité de population de 144 habitants au km², tandis que celui des Landes, beaucoup plus pauvre, n'est peuplé que de 27 personnes au km². Mais au-delà des contraintes géographiques vont se poser les questions de la langue et de la religion. C'est en consultant les Archives départementales des Landes que l'on peut établir une photographie de ces événements et plus particulièrement en s'intéressant aux courriers et circulaires émanant du préfet ou rédigés à son attention.

LA ROUTE DU SUD : INSTRUCTIONS ET MESURES PRÉPARATOIRES

Il a été institué par arrêté préfectoral du 26 avril 1939 une « Commission départementale d'accueil et de secours aux réfugiés ». Composée de seize

¹ Archives nationales (AN), F23/225, Télégrammes du préfet au ministre de l'Intérieur. Benoît Laurent, *L'Évacuation de 1939-1940 pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : étude juridique, économique et sociale*, thèse de doctorat de l'université de Strasbourg, 2011, p. 134, 201 à 203, 359, 361 à 364.

membres, elle comprend le préfet des Landes, Monsieur Grimaud, le sous-préfet de Dax, Monsieur Maljean, onze responsables des services départementaux, deux personnalités originaires des départements évacués ainsi que le commissaire spécial. Parallèlement, dans chaque commune, est mise en place, dès 1938, une commission ayant le même objet. D'un effectif variable, son rôle est d'arrêter la liste des logements nécessaires à l'hébergement des évacués.

À l'arrivée des réfugiés, leur répartition doit se faire canton par canton, mais, dès le 8 septembre, en raison de l'afflux de 8 443 personnes, le programme doit être révisé et les réfugiés dispersés sur l'ensemble du département. Les maires sont informés par télégramme de leur arrivée pour le jour même ou le lendemain. La transplantation d'une telle population ne pouvait se dérouler sans problème. On peut le déduire aisément à la lecture de la circulaire envoyée aux préfets le 15 décembre 1939 dont voici la conclusion : « Il serait sans excuse, au bout de plusieurs mois, de n'avoir pris toutes les mesures possibles pour faire face aux arrivées possibles de réfugiés, et de s'exposer à des insuffisances désormais inadmissibles². » Finalement une règle est instaurée. Chaque commune devra accueillir un nombre de réfugiés égal à 30 % de sa population.

Quels ont été le rôle et l'action de l'administration départementale dans la prise en charge des réfugiés³? Quelques jours avant la mobilisation, il a été créé un service départemental des réfugiés dont la direction est assurée par un secrétaire général spécial, Monsieur Lami, dont les missions sont réparties au sein de cinq directions. Le règlement des détails est du ressort des maires aidés par les commissions communales. La structure assure le service de l'allocation en espèces selon les conditions fixées par l'Instruction générale du 30 septembre 1939, les directives du gouvernement étant respectées sinon à la lettre, du moins dans leur esprit avec toujours le soin de l'intérêt des finances publiques. Un plan a été établi sur le fait que les différents contingents sont constitués de réfugiés provenant d'une même région. Ils sont donc dirigés sur une commune d'accueil et l'excédent reporté sur les localités proches, à l'exemple des communes autour de Villeneuve-de-Marsan et de Mont-de-Marsan. Les problèmes d'aménagement et d'équipement ont été pris en compte. Les conditions de logement ont retenu l'attention des services compétents. Les locaux vétustes sont aménagés. Des poêles et petites cuisinières ont été acquis et des vêtements distribués. La question du ravitaillement n'a, selon les dires du préfet, pas soulevé de grosses difficultés.

L'action sociale est mise en avant. Toutes les initiatives ont été inspirées par le souci de procurer du travail aux évacués et de faire en sorte que leur activité soit

² AN, F23/220.

³ AN, F23/228, Rapport du préfet au Vice-Président du Conseil en date du 6 avril 1940.

intégrée de nouveau dans l'activité générale. Il a été procédé au recensement de la population. 11 237 personnes ont été recensées. 2 856 dont 38 femmes ont trouvé un emploi. La prévention sanitaire est assurée par dix assistantes sociales dont quelques-unes bilingues. Des chambres ou salles d'isolement sont prévues en plusieurs points du département, des séances de vaccination sont organisées et des dispensaires créés dans diverses localités. Les besoins d'hospitalisation sont estimés à 1 000 lits et résolus par réquisition de lits existants ou aménagement des hôpitaux du département.

Mais les efforts de l'administration ne peuvent être couronnés de succès sans ce que le préfet nomme l'« Action morale ». En quoi consiste-t-elle ? Tout d'abord, en la parution du premier numéro du *Bulletin d'information pour les Alsaciens dans les Landes* qui est mis à la disposition des évacués par les maires des communes d'accueil. Puis, en fin d'année, sont organisés des arbres de Noël afin d'établir des rapports de cordialité entre les populations, ce qui, à la lecture du rapport, n'est pas évident. Le préfet inclut dans l'action morale le fait de constituer des municipalités alsaciennes malgré les difficultés à rassembler un nombre suffisant d'élus.

LOGER, NOURRIR, SOIGNER LES ÉVACUÉS

Les réfugiés ne possédant que très peu de bagages et peu d'argent, l'État s'est vu obligé d'accorder des aides aussi bien en argent qu'en nature. La distribution de ces secours est du ressort des receveurs percepteurs. Cependant, très vite, il a été jugé préférable de confier ce soin à des régisseurs choisis parmi les éléments de la population donnant toute garantie de sérieux et de probité. Ils sont nommés par le maire après avis du receveur municipal et reçoivent une avance du Trésor public. Leur rôle s'est révélé essentiel car, après une tentative de suppression, les régisseurs sont bien vite rétablis dans leurs fonctions.

Le coût des allocations peut être estimé à travers trois documents⁴. Pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, le montant des mandats de paiement établis par le service des réfugiés pour les évacués du Haut-Rhin s'élève à 17,281 millions de francs et les dépenses acquittées par les régisseurs à 22,125 millions. Pour les deux premiers mois de 1940, le préfet estime à 89,823 millions la dépense à prévoir et enfin, le journal des mandatements, à compter du 16 janvier et jusqu'au 30 septembre prévoit une somme de 121,775 millions dont 89,823 millions pour la distribution de secours et 31,952 millions en dépenses diverses. Les services ont réduit autant que faire se peut le montant des allocations versées mais leurs efforts

4 Archives départementales des Landes (AD Landes), cartons Rs 1037 et Rs 1042.

ont été contrecarrés par l'arrivée de deux nouvelles vagues de réfugiés, l'une en provenance du Haut-Rhin, puis de Champenois, Nordistes, Picards et Parisiens lors de la débâcle de mai-juin 1940.

200 Un autre problème matériel, outre celui des allocations en espèces ou en nature est celui du logement. Les commissions cantonales envoient leurs propositions aux autorités préfectorales, mais il ne suffit pas de déterminer quels sont les locaux à réquisitionner, il convient de fixer le montant des indemnités à verser aux propriétaires. C'est ce à quoi va s'attacher la Commission d'évaluation des réquisition, créée à cet effet par le préfet. Réunie le 21 décembre, elle est composée paritamment de hauts fonctionnaires et de représentants de la société civile. Elle est divisée en trois sections : alimentation et produits agricoles, habillement, chauffage et subsistances, moyens de transport – travaux publics. L'arrêté du 4 octobre 1939 institue également une section spéciale des réquisitions d'immeubles qui adopte un tarif d'évaluation journalière des locaux réquisitionnés. Mais le mode de calcul des indemnités ne pouvant être laissé à la seule appréciation de la commission, un décret du 8 mars 1940 prévoit enfin les conditions d'indemnisation des propriétaires. Ces dispositions étaient nécessaires car les meilleures conditions d'hébergement n'étaient manifestement pas réunies comme en témoigne la circulaire préfectorale n° 12 du 25 octobre 1939 :

Il m'est signalé que dans diverses localités du département, les conditions de logement des réfugiés alsaciens ne présenteraient pas encore le minimum de confort auquel, après un certain délai d'organisation, nos compatriotes pouvaient légitimement aspirer... Je suis persuadé qu'en faisant appel à des sentiments d'hospitalité bien connus, la population landaise éclairée sur les besoins auxquels nous avons à faire face, accepterait volontiers de faciliter à la fois votre tâche et la mission des délégués de l'administration⁵.

Les mesures de réquisition se sont révélées insuffisantes. Il a été alors envisagé la construction de baraquements en bois. Toutefois, le rythme des constructions a été trop lent. Une commande de 1 500 logements a été passée. Finalement, ce nombre est réduit à 399, mais ce chiffre n'a jamais été atteint, la construction d'un baraquement destiné à loger quarante personnes coûtant à l'État 57 800 francs. Car il ne suffit pas de réquisitionner ou de construire des locaux, il faut aussi les meubler et les équiper d'articles de literie. C'est ainsi que les achats effectués par les régisseurs comptables représentent la somme de 2 367 831 francs au 1^{er} janvier 1940 et ceux directement par le service des réfugiés au 1^{er} mars 1940, 19 548 974 francs.

5 AD Landes, carton Rs 1042.

Parmi les réfugiés, on compte un certain nombre de malades, vieillards et personnes fragiles. Le docteur Bonnafé est chargé de veiller à la santé publique. Les besoins en lits d'hôpital sont estimés à 1 130. Or, seuls 772 sont disponibles. En attendant l'aménagement des hôpitaux existants, l'administration décide la réservation pour les évacués, de 960 lits dont 310 dans les établissements privés. Trouver des lits n'est pas la seule préoccupation du docteur Bonnafé. Le manque de personnel soignant se fait sentir d'autant plus que la plupart des médecins sont mobilisés. Il n'en reste que 89 dans le département. Pénurie de médecins, certes, mais aussi d'infirmières et d'aide soignantes. Il faut donc recruter auprès de la population landaise mais aussi au sein des communautés de réfugiés ou figurent notamment des religieuses.

FAIRE TRAVAILLER LES ÉVACUÉS

Dans l'esprit de la solidarité nationale en action, les autorités civiles attendent des évacués qu'ils concourent à l'effort de guerre en assumant des travaux, contrepartie des allocations versées. Usant de son droit de réquisition, le préfet a ainsi tenté de contraindre les Alsaciens au travail. 800 réfugiés ont été requis dont un bon nombre affecté à la poudrerie de Saint-Médard dont l'importance était vitale en temps de guerre, éloignée de la frontière franco-allemande. Cette mesure n'a pas été sans provoquer une effervescence qui, pour s'être exprimée en termes mesurés, n'en a pas moins présenté un caractère aigu. Néanmoins, 1 500 Alsaciens et Alsaciennes y sont envoyés. Les conditions de travail dans cette poudrerie installée non loin de Bordeaux provoquent de la part du clergé alsacien et notamment de M^{gr} Douvier une enquête sur l'immoralité qui régnerait au sein de cet établissement. Cette affaire remontera jusqu'au général de Castelnau qui la ramènera à de justes proportions.

Telle que l'entend le préfet, l'action sociale consiste surtout, pour les réfugiés alsaciens, à leur rechercher du travail. 3 881 places ont été proposées dans l'industrie et l'agriculture sans trop de succès. Une procédure de réquisition a été engagée en vue de l'embauchage de 1 500 Alsaciens par la poudrerie de Saint-Médard. 1 003 réfugiés ont été contactés, 88 ont répondu, 193 n'ont pas occupé l'emploi offert et 622 n'ont pas répondu. Les agriculteurs se sont massivement abstenus de répondre. Le préfet notait ainsi : « Il y a lieu d'espérer que l'application des mesures prévues par l'Instruction générale du 30 mai 1940, pour les ouvriers refusant, sans motifs, un emploi compatible avec leurs aptitudes, permettra d'améliorer le marché du travail dans la région⁶. »

6 AD Landes, carton Rs 1042. Deux documents mettent en lumière les difficultés rencontrées par l'administration : une note de l'Office de placement gratuit des Landes datée du 5 avril 1940 et un rapport du préfet au vice-président du Conseil (non daté).

La procédure de réquisition des ouvriers agricoles prévue par le décret-loi du 23 février 1940 n'a pas été appliquée. Elle devait être envisagée « avec toute la prudence qui s'impose ».

Cependant, l'action sociale engagée en faveur des réfugiés ne se limite pas à réintégrer dans la vie active les ouvriers privés d'emploi, mais aussi à lutter contre le désœuvrement notamment par l'organisation de centres de tricotage à la main. Installés dans trente-sept communes, sous la responsabilité au moins nominale du maire, ces centres produisent pour l'Intendance des gants, chaussettes et chandails, selon un cahier des charges établi par l'administration.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS ÉVACUÉS

202

L'action morale constitue un domaine privilégié de l'intervention du préfet en 1939. Elle englobe différentes mesures dont les principales concernent l'enseignement. Le décret du 5 septembre 1939 précise que le régime scolaire en vigueur pour les populations évacuées est maintenu. Il est donc demandé aux personnels de l'Éducation nationale d'étudier les possibilités de fonctionnement d'unités scolaires dans les localités où les enfants alsaciens sont en nombre suffisant et, dans la mesure du possible, par des instituteurs alsaciens. Dans le cas contraire, il conviendrait d'envisager des classes mixtes d'enfants alsaciens et landais.

Le fonctionnaire chargé de l'enseignement à dispenser aux Alsaciens a donc plusieurs problèmes à résoudre : trouver des locaux vacants et adaptés à l'enseignement ; disposer de maîtres en nombre suffisant pour ouvrir des écoles alsaciennes ; gérer les relations entre le corps enseignant local et son personnel, surtout en ce qui concerne l'instruction religieuse. Ce fonctionnaire est nommé le 22 septembre. Il s'agit de Monsieur Geist, directeur de l'École préparatoire de Strasbourg. Il est chargé des fonctions d'inspecteur primaire.

Un recensement des élèves, du personnel et du matériel existant est organisé dans les diverses localités. Lorsque les élèves repliés ne constituent pas un groupe de plus de seize personnes, ils peuvent effectuer leur scolarité dans les mêmes classes que leurs camarades landais. Lorsque l'effectif est supérieur à ce chiffre, il convient d'ouvrir une classe spéciale en y affectant des enseignants repliés du Haut-Rhin. Lorsque les locaux sont suffisants, le service est assuré normalement, dans le cas contraire, l'enseignement est dispensé par mi-temps. Au début du mois de novembre 1939, 51 écoles alsaciennes fonctionnent ou sont à la veille de fonctionner⁷. Les questions relatives aux locaux ont été réglées

7 AD Landes, carton Rs 1037. Nous connaissons l'action de Monsieur Geist par les rapports qu'il fait parvenir au recteur de l'académie de Strasbourg replié à Périgueux et, en particulier dans un document daté du 7 novembre 1939.

ou sur le point d'être résolues. Monsieur Geist doit scolariser 3 197 élèves sur un total de 5 575 enfants évacués. 1 806 élèves fréquentent les écoles alsaciennes et 1 391 les écoles landaises.

Entre le 10 octobre 1939 et le 15 février 1940, 69 classes alsaciennes ont été ouvertes, accueillant 2 012 élèves. Partout où cela n'a pas été possible, les dispositions ont été prises pour que les enfants puissent fréquenter l'école publique. Les enfants du Haut-Rhin doivent fréquenter les classes organisées à leur attention et tenues par des enseignants alsaciens et recevoir une éducation religieuse. En cas d'impossibilité, cette instruction doit être dispensée en dehors du cadre scolaire sur demande écrite des parents. Conformément au programme en vigueur dans les départements recouvrés, l'instruction se déroule sur trente heures hebdomadaires. Quatre heures sont consacrées à l'enseignement religieux et, au troisième trimestre, trois heures sont réservées à celui de l'allemand.

La cohabitation forcée n'a donné lieu à aucun incident majeur. Cependant, il existe une certaine tension entre maîtres alsaciens et landais. Ces derniers se hérissent à l'idée d'un enseignement religieux à l'école. Ce principe est d'ailleurs défendu par l'inspecteur d'académie lui-même. L'état nominatif des maîtres ayant exercé dans le Haut-Rhin avant la mobilisation recense 8 hommes et 42 femmes dont 31 religieuses⁸. Tous ont été affectés dans leur poste entre le 17 octobre et le 7 novembre. Grâce à ces renforts en personnel, 42 écoles alsaciennes ont pu fonctionner.

Un effort important a été entrepris, contrôlé par les parlementaires alsaciens ainsi que par les autorités religieuses. Les ecclésiastiques affectés dans les Landes, soit 35, font l'objet d'un recensement effectué par la direction des cultes. Il nous permet de connaître leur paroisse d'origine ainsi que leur implantation sur le département. Ils dépendent à la fois du directeur des cultes d'Alsace-Lorraine, Charles Altorffer, et de Monseigneur Douvier, vicaire général du diocèse de Strasbourg que son évêque a chargé d'organiser le culte catholique dans les départements de correspondance.

Le clergé est dans une position délicate et ambiguë. D'une part, il résiste autant que faire se peut lorsqu'il apparaît que les écoles alsaciennes ne peuvent être ouvertes partout et que le ministère s'oriente vers une politique d'amalgame. Mais il est salarié de l'État. Aussi, l'administration l'appelle-t-elle à s'associer à son action et en particulier en accélérant l'intégration des fidèles par un usage plus fréquent de la langue française.

8 AD Landes, carton Rs 1042. Un second état fait référence aux instituteurs frais émoulus des écoles soit 4 hommes et 5 jeunes filles.

Si les autorités préfectorales offrent une compréhension fine de la situation d'accueil landaise, il existe toutefois une autre source d'information sur les conditions de vie de certains individus. Elle est constituée par les rapports établis par les contrôleurs à qui le préfet a délégué le soin d'organiser des tournées d'inspection. Leurs rapports concernent aussi bien les conditions de vie individuelles ou collectives que les aménagements à réaliser, les projets à faire aboutir ou la résolution de conflits entre les deux populations. Deux rapports des 2 et 4 mars 1940 ne contiennent qu'un inventaire succinct des moyens des communes de Roquefort et de Villeneuve-de-Marsan. D'autres états présentent un inventaire détaillé des logements vacants susceptibles d'accueillir de nouveaux réfugiés. Le 27 mars 1940, il est constaté la possibilité d'héberger 163 personnes à Castets, et le lendemain 170 personnes à Léon⁹.

204

Mais les écrits les plus intéressants concernent les conditions de vie et de logement. En tournée à Bahus, Monsieur Emmanuel de Guilloutet constate d'évidentes carences des autorités. C'est ainsi qu'il découvre que l'ancien maire de Village-Neuf est abrité dans une étable. La famille Meyer vit dans des conditions semblables. La famille Christ occupe un logement infesté de rats. Monsieur de Guilloutet les fait immédiatement transférer dans des logements salubres. Par la suite, il semble que la situation se soit améliorée. Madame de Guilloutet ne parle plus de logement indigne mais se contente de recommander la réalisation quelques travaux d'amélioration pour procurer aux réfugiés un minimum de confort

Aussi bien à Bourriot-Bergonce qu'à Villeneuve-de-Marsan, elle trouve des logements surpeuplés alors qu'il existe à quelques kilomètres du bourg de vastes métairies ou fermes spacieuses qui peuvent être mises à la disposition des réfugiés. Ces familles se lamentent d'être en logis surpeuplés mais refusent d'en sortir. Il reste, dit-elle « à décider les Alsaciens à ne pas s'agglomérer uniquement à l'intérieur des bourgades. » Cependant, Madame de Guilloutet ne recommande aucun transfert de population et estime que des aménagements peuvent être réalisés à bon compte. À peu près partout, un aménagement suffit à rendre le transfert inutile. Il est même fâcheux au point de vue psychologique car il déracine à nouveau les gens. Une autre famille vit dans des conditions semblables, une troisième occupe un logement infesté de rats.

Pourtant un transfert a été nécessaire lors du conflit qui a opposé la commune de Soustons à la municipalité de Huningue. Soustons a accueilli jusqu'à 970 réfugiés. 76 familles sont hébergées dans des locaux où elles vivent avec les habitants, faisant ménage commun avec cuisine unique. Cette

9 AD Landes, carton Rs 1037.

cohabitation est source de conflits¹⁰. Les conditions de vie des évacués n'en sont pas moins rendues difficiles par certaines carences des autorités locales qui n'ont pas fait le nécessaire pour leur attribuer un logement décent.

Quel remède apporter ? Le maire souhaite voir s'ériger des baraquements, contrairement aux souhaits du délégué du préfet. Le conflit entre les municipalités de Huningue et de Soustons s'envenime et est rendu public dans un article de presse rédigé en allemand où la municipalité de Soustons est vivement critiquée. La solution est trouvée par le transfert de 200 réfugiés de Huningue à Castets. Cependant, Monsieur Frèches, délégué du préfet, ne pense pas qu'il y ait urgence à construire ces baraquements, mais l'affaire n'est pas résolue. Au contraire, elle s'envenime à la suite de la parution d'une lettre ouverte au maire de Soustons dans les colonnes du *Journal de Mulhouse*, lettre de surcroît rédigée en allemand : « Nous sommes priés d'insérer les lignes suivantes : "En dépit de toutes les peines et de toutes les aspirations sincères, d'aboutir à une entente réciproque entre l'autorité locale de Soustons d'une part et la population évacuée d'autre part, cette dernière se permet de traiter publiquement cette question désagréable, étant donné que nous avons à vivre ensemble une durée encore illimitée... La racine du mal, disait l'autorité de Soustons, serait à l'administration de la commune évacuée!!! La mairie des évacués, travaillerait contre la mairie de Soustons." »

Le rédacteur de l'article s'interroge sur la bonne foi du maire qui souhaiterait transférer les réfugiés à Tarbes ou à la poudrerie de Saint-Médard. « Tout a bien marché », rétorque le maire, « jusqu'au moment où M. Vicky, secrétaire général de la mairie d'Huningue est arrivé dans notre localité. Son esprit est tout contenu dans cette phrase, souvent sur ses lèvres : La France est riche et paiera. » Le maire demande que l'on sépare le bon grain de l'ivraie et réunit son conseil municipal le 17 mars. L'assemblée demande au préfet de rechercher l'auteur et l'inspirateur de l'article de sorte qu'ils soient évacués de Soustons.

Quelle a été la suite réservée à cette affaire ? Monsieur Vicky a quitté Soustons pour rejoindre la commission de sauvegarde de sa ville. Environ 200 réfugiés de Huningue furent transférés à Castets où des logements sont encore disponibles. La liste a été établie par le maire de Soustons parmi la population qui faisait cuisine commune avec des familles soustonnaises. D'autres rapports font état de situations semblables à celles décrites par les délégués du préfet. Il en est ainsi des enquêtes diligentées par la vice-présidence du Conseil, des rapports d'inspection des parlementaires d'Alsace-Lorraine ou même de l'évêque de Strasbourg. Le commissaire spécial n'est pas en reste et note dans un rapport du 4 janvier 1940, les difficultés rencontrées pour arriver à faire respecter les

10 AD Landes, carton Rs 1037.

changements de résidence du fait de certains personnage ayant une influence morale très grande. Il constate aussi une importante hausse des prix.

Dans l'ensemble, les différends qui opposent Landais et réfugiés sont dus essentiellement à la promiscuité mais aussi à l'incompréhension qui est renforcée par la différence de langue. Les uns et les autres ne se comprennent pas et les Landais imaginent que les réfugiés parlent allemand pour qu'ils ne soient compris des autochtones. Des conflits éclatent lorsque les ecclésiastiques font valoir leurs droits, en particulier celui d'exercer l'instruction religieuse. Il faut bien avoir à l'esprit que cette terre est acquise au parti radical. Un incident est significatif. Célébrant la messe de minuit de Noël 1939, l'abbé Meyer, curé de Niffer, est sévèrement chahuté et même menacé par quelques individus. Il en tombe malade. Relatant les faits à son évêque, il évoque l'attitude de certains milieux laïcs landais¹¹. En dépit de quelques dysfonctionnements, l'administration aussi bien que les réfugiés se soient installés dans des habitudes que leur procure le fait que personne ne sait quand le retour au pays pourra avoir lieu.

206

LE RETOUR DES ÉVACUÉS

Ce dernier intervient plus tôt que prévu. Lorsque l'autorisation a été donnée aux réfugiés de regagner leur domicile, conjointement par les autorités allemandes et françaises, une directive du 1^{er} juillet 1940 a fixé les modalités de transport par voie ferrée. Le département est divisé en huit zones dépendant chacune d'une gare à laquelle sont affectées plusieurs communes. Les trains sont formés dès la gare de départ sans modification sur le parcours. Chaque rame est composée de vingt-deux voitures et de deux fourgons à bagages. Les conditions d'acheminement sont à peu près identiques à celles de septembre 1939. L'information a été diffusée par la presse.

En majorité, les réfugiés alsaciens ont regagné leur foyer, mus par le désir de retrouver leur logement et leurs champs. En témoigne la lettre du maire de Village-Neuf, repliée à Aire-sur-Adour au préfet des Landes, en date du 11 juillet 1940¹². Il s'agit pour les maraîchers, de pouvoir commencer la production de légumes d'hiver. Pour ceux qui ont souhaité rester, des dispositions sont prises et précisées par une circulaire préfectorale du 30 septembre 1940. Les avantages matériels dont ils bénéficient leur seront accordés jusqu'à la signature du traité de paix.

¹¹ Archives de l'évêché de Strasbourg, non classé.

¹² AD Landes, carton Rs 1042.

En 2017, l'évacuation de 1939-1940 est désormais une mémoire partagée entre les Landais et les Alsaciens. Les mauvais souvenirs, s'il y en eut, se sont effacés et les souvenirs sont souvent devenus bons. Des liens ont subsisté, souvent individuels et quelques Alsaciens ont fait souche dans les Landes après 1940. Ils ont été ravivés par l'organisation de jumelages. L'origine de ces jumelages est une invitation adressée aux maires landais par la ville de Petit-Landau en 1975. À cette occasion, un pin des Landes est planté en terre d'Alsace. Dans la foulée, une association est créée dans chaque département et des jumelages sont organisés. Le premier, célébré le 17 juillet 1977, unit les communes de Labouheyre et de Petit-Landau. En 2011, trente-six communes landaises sont unies à celles du Haut-Rhin. Huningue et Soustons ont commémoré le 70^e anniversaire de l'évacuation par un tirage postal spécial, alors que les relations entre Soustonnais et réfugiés avaient été les plus mauvaises du département des Landes. La solidarité a été réaffirmée en 2009, à la suite de la tempête Klaus et les serments prononcés lors des cérémonies de jumelage engagent les communes à maintenir des liens permanents d'amitié.

CINQUIÈME PARTIE

La perspective comparative

LE HAUT COMMANDEMENT FRANÇAIS
ET LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS RÉPUBLICAINS,

1936-1939

Simon Catros

Sous bien des aspects, les déplacements des réfugiés espagnols entre 1936 et 1939 offrent des analogies avec les évacuations françaises et allemandes de 1939-1940 quant à leurs aspects logistiques et aux enjeux soulevés. Accueillis, mais sur une terre étrangère, les Espagnols qui fuient la guerre civile espèrent de la France une sauvegarde. En 1938-1939, les autorités civiles et militaires expérimentent alors des évacuations qui ont pu influencer les dispositions qu'elles s'apprêtaient à prendre pour leurs propres nationaux face au péril d'une guerre qui montait. Étrangers sur une terre d'accueil que certains rêvaient d'asile, les Espagnols qui passent les Pyrénées savent impossible à court terme un retour en Espagne si le franquisme venait à triompher.

Les autorités militaires françaises sont alors en première ligne, à en suivre le rapport d'inspection des camps d'accueil des réfugiés espagnols rédigé au mois de février 1939 par le général Besson, membre du Conseil supérieur de la Guerre, à la demande du général Gamelin, chef d'état-major général de la Défense nationale et de l'Armée¹. Ce rapport doit retenir l'attention pour plusieurs raisons. D'une part, il émane d'une personnalité de premier plan, un temps pressentie pour la charge d'inspecteur général de l'infanterie et commandant du groupe d'armées n° 3 en 1939-1940². Le général Besson informe, d'autre part, quotidiennement le général Colson, chef de l'état-major de l'Armée, des résultats de son inspection³. Enfin, ce rapport a été lu par le général Gamelin et par son adjoint, le général Georges.

1 Service historique de la Défense (SHD), Département Armée de terre (AT), 1 NN 46, « Rapport du Général Besson, membre du Conseil Supérieur de la Guerre, sur la situation créée par l'arrivée des Miliciens Espagnols sur le territoire des Pyrénées-Orientales », 20 février 1939.

2 Maurice Gamelin (général), *Servir*, t. 2, *Le Prologue du drame, 1930-août 1939*, Paris, Plon, 1946, p. 305-306 ; SHD-AT, 14 Yd 377, dossier administratif du général d'armée Antoine Marie Benoît Besson.

3 SHD-AT, 1 NN 46, « Général Besson à Général Colson, chef d'état-major de l'Armée – Confirmation[s] de message[s] téléphoné[s] », 15-18 février 1939.

Y compris sur l'histoire des déplacements de population, les archives dérobées en France par les Allemands pendant l'Occupation, puis saisies par les Soviétiques en Allemagne en 1945 et restituées après 1989, permettent aux historiens de renouveler leur approche⁴.

La perception de la République et des républicains espagnols par le haut commandement et au sein de l'état-major de l'Armée en 1936-1938 constitue un premier enjeu avant l'analyse du rapport Besson en lien avec ces perceptions, puis l'examen des dispositions qu'en déduisent les autorités militaires.

LA GUERRE D'ESPAGNE SOUS LE REGARD DES OFFICIERS FRANÇAIS DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE ET DU HAUT COMMANDEMENT

212

Dès les débuts du conflit civil espagnol, la porosité de la frontière pyrénéenne et les agissements des deux camps – républicain et nationaliste – furent perçus en France comme une menace pesant sur la sécurité nationale⁵. Les questions relatives aux conséquences du conflit pour celle-ci, telles que l'accueil des réfugiés et fugitifs et leur activité politique sur le territoire national, les agissements des services secrets des deux bords et le problème délicat de la situation et du retour des Français engagés dans les brigades internationales, furent au cœur des conférences interministérielles du renseignement instaurées par Léon Blum et Marx Dormoy en 1937.

Pour ces raisons, la guerre d'Espagne focalisa dès le mois de juillet 1936 une grande partie de l'attention des officiers chargés de la collecte et de l'analyse du renseignement sur les puissances étrangères. Dès les premières semaines de la guerre, les analyses du 2^e bureau de l'état-major de l'Armée relatives à la République espagnole et à ses troupes furent caractérisées par une hostilité marquée. Ainsi, les exactions attribuées aux républicains étaient mentionnées abondamment dans les documents émanant du 2^e bureau de l'état-major de l'Armée et de la Section de renseignements, généralement sans aucune analyse critique. Y étaient notamment mentionnée l'existence à Madrid de « comités extrémistes » et d'un « tribunal révolutionnaire » ordonnant l'exécution par balles de « familles entières »⁶. Le lieutenant-colonel Morel, attaché militaire de France en Espagne, estimait qu'une centaine d'individus étaient fusillés chaque

4 « Les archives de la Défense rapatriées de Moscou », *Revue historique des armées*, n° 244, 2006, p. 131. En ce qui concerne l'histoire de la Défense, l'apport est particulièrement conséquent, puisqu'il s'agit de plus de seize mille cartons représentant trois kilomètres linéaires.

5 Olivier Forcade, « Les conférences interministérielles du renseignement sous le Front populaire en 1937 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 36, 2012/2, p. 27-43.

6 SHD-AT, 7 N 2521, « Compte rendu des renseignements fournis par le SR », 29 septembre 1936.

jour à Madrid⁷. En janvier 1937, il estimait que trente-cinq mille opposants à la République avaient été exécutés à Madrid en six mois⁸. Ces chiffres étaient très nettement supérieurs à la réalité⁹.

En conséquence, à la suite des analyses formulées par l'ambassadeur de France en Espagne, les analyses du 2^e bureau de l'état-major de l'Armée tendirent à remettre en cause la légitimité constitutionnelle du gouvernement républicain, disqualifiant ainsi les troupes de la République¹⁰. Une note du 2^e bureau de l'état-major de l'Armée faisant l'historique de la guerre d'Espagne rappelait ainsi les hésitations des soldats enrôlés dans le camp franquiste : « beaucoup étaient partagés entre le respect de la hiérarchie militaire et un obscur esprit de classe qui les incitait à rejoindre leurs frères de l'autre côté de la barricade¹¹ ». Au-delà de la connotation de cette appréciation, clairement favorable au camp nationaliste, il faut relever que le rédacteur de cette note n'envisageait aucunement la possibilité que cette hésitation ait pu être motivée par le souci d'obéissance envers les autorités gouvernementales constituées et légales. Finalement, nous pouvons conclure à la suite de Peter Jackson que le haut commandement français et l'état-major de l'Armée considéraient avec « une hostilité viscérale [...] la politique de la République espagnole »¹².

Le regard porté sur le camp nationaliste était beaucoup plus clément, et bien moins acéré. Le chercheur parcourt en vain l'intégralité de la documentation issue du 2^e bureau de l'état-major de l'Armée traitant de la guerre civile espagnole à la recherche d'une quelconque allusion aux massacres planifiés, récurrents, touchant non seulement les officiers républicains dès les premiers jours de la guerre civile, mais également les soldats vaincus, ainsi qu'un grand nombre de civils simplement suspects aux yeux des autorités franquistes – sympathisants de gauche ou républicains, francs-maçons, syndicalistes –, qui eurent lieu à Séville, Grenade, Saragosse, Tolède, Malaga, et dans chaque ville ou région conquise

7 Archives nationales (AN), Archives privées du général Victor-Henri Schweisguth, 351 AP 3, « Mémentos », 2 septembre 1936.

8 AN, Archives privées du général Victor-Henri Schweisguth, 351 AP 3, « Mémentos », 20 janvier 1937.

9 Anthony Beevor, *La Guerre d'Espagne*, Paris, Calmann-Lévy, 2006, en particulier p. 251.

10 Yves Denéchère, *Jean Herbet (1878-1960), journaliste et ambassadeur*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2003, p. 269 ; Anne-Aurore Inquimbert, *Un officier français dans la guerre d'Espagne : carrière et écrits d'Henri Morel (1919-1944)*, Rennes/Vincennes, PUR/Service historique de la Défense, 2009, p. 166.

11 SHD-AT, 1 NN 10, « Affaires d'Espagne », 2^e bureau de l'état-major de l'Armée, 19 novembre 1937, p. 12.

12 Peter Jackson, « Stratégie et idéologie : le haut commandement français et la guerre civile espagnole », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 199, juillet 2001, p. 112.

par les nationalistes¹³. Cette indulgence s'expliquait sans doute par la proximité culturelle avec les officiers de carrière espagnols ayant opté, en grand nombre, pour le camp nationaliste, ainsi que par les liens anciens unissant le général Franco à l'armée française et par la sympathie que rencontrait sa « croisade » – bon nombre d'officiers français comptaient, par ailleurs, des connaissances personnelles au sein de l'encadrement des troupes nationalistes¹⁴. Cette sympathie pour la cause franquiste fut bien exprimée par le général Gamelin dans un mémoire qu'il remit à la cour de Riom : « par tempérament et par raison, les sympathies des militaires [français] n'avaient cessé d'être pour Franco¹⁵ ».

LE RAPPORT BESSON : UN APPEL AU REFOULEMENT DES « MILICIENS »

214

La chute de Barcelone dans les derniers jours de janvier 1939 suscita l'exode de centaines de milliers d'Espagnols – mouvement appelé la *Retirada*¹⁶. À terme, cet exode concerna 450 000 à 470 000 Espagnols, dont un peu plus d'un tiers étaient des civils¹⁷. Cet exode se traduisit par le franchissement des Pyrénées et l'arrivée en France, où peu avait été prévu pour leur accueil, de masses humaines bien supérieures aux prévisions¹⁸.

Le contexte de la perception de la guerre civile par le 2^e bureau de l'état-major de l'Armée explique en grande partie la teneur du rapport Besson. Le général Besson n'employa ainsi à aucun moment le terme de *réfugiés*, qui aurait pourtant permis de qualifier une population fuyant l'avance des troupes nationalistes et les combats et comprenant, à côté de soldats des troupes républicaines, nombre

13 François Godicheau, *La Guerre d'Espagne. République et révolution en Catalogne (1936-1939)*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 108-109 ; Anthony Beevor, *La Guerre d'Espagne, op. cit.*, p. 185 et 285 ; Jean-François Berdah, « Épuration et répression politique en Espagne pendant la Guerre d'Espagne et la post-guerre », *Amnis*, n° 3, 2003, p. 9-12 ; François Godicheau, « La répression et la terreur », dans *Républicains espagnols en Midi-Pyrénées. Exil, histoire et mémoire*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail/Région Midi-Pyrénées, 2005, p. 99-104.

14 Jean-Marie Palayret, *L'Alliance impossible, diplomatie et outil militaire dans les relations franco-italiennes (1929-1938)*, Vincennes, Service historique de la Marine, 2004, p. 385 ; Peter Jackson, « Stratégie et idéologie... », art. cit., p. 116-117 ; Maurice Gamelin (général), *Servir, op. cit.*, t. 1, p. 333 ; SHD-AT, 1 NN 27, « Notes d'Espagne du général Walch – Analyse », 2^e bureau de l'état-major de l'Armée, sans date ; SHD-AT, 1 NN 27, « Notes d'Espagne », sans date mais probablement rédigé dans la seconde quinzaine de mai 1938.

15 SHD, Armée de l'Air (AA), 11 Z 12958, « Mémoire N° 10 – « La guerre de 1939 est une résultante » – La politique extérieure française de 1930 à 1939 – (vue sous l'angle militaire) », général Gamelin, décembre 1940, p. 16.

16 Philippe Nivet, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », *Histoire, économie et société*, 2004/2, « La société, la guerre, la paix, 1911-1946 », p. 253.

17 Voir par exemple deux itinéraires de réfugiés ayant transité dans les camps d'internement : Alvaro de Orriols, *Les Feux du Perthus. Journal de l'exode espagnol*, Toulouse, Privat, 2011 ; Manolo Valiente, *Un « vilain rouge » dans le Sud de la France*, éd. et trad. Jacques Issorel, Perpignan, Mare nostrum, 2009.

18 Denis Peschanski, *Les Camps français d'internement (1938-1946)*, thèse de doctorat d'État soutenue en l'université Panthéon-Sorbonne, 2000, p. 35-37.

de civils. Bien que le général Besson ait été conscient de la présence de femmes et d'enfants parmi les occupants des camps de recueil des Espagnols, il préféra employer dans son rapport le terme de *miliciens*, qualifiant ainsi péjorativement les soldats vaincus de la République espagnole, surtout en regard de la mention de l'« Armée du général Franco ». L'on peut percevoir également dans la mention de la difficulté des officiers espagnols à se faire obéir de leurs hommes un autre élément visant à disqualifier les soldats républicains.

Globalement, le général Besson se montrait peu critique envers les conditions de logement faites aux Espagnols réfugiés. Ainsi, il attribuait l'insuffisance des rations alimentaires et les conditions difficiles de logement à diverses causes. Il incrimina tout d'abord, à juste titre, l'inexactitude des renseignements fournis par les autorités républicaines dans les jours précédant l'arrivée des réfugiés¹⁹. Il souligna par ailleurs le manque d'ardeur au travail des réfugiés espagnols, dont « beaucoup se refusent à coopérer au travail exécuté pour eux ». Enfin, en ce qui concernait le camp de Saint-Cyprien, le général releva que les premiers arrivants avaient détruit eux-mêmes les premiers baraquements qui leur étaient destinés.

L'état sanitaire est jugé partout satisfaisant dans les camps construits en dur et l'absence d'épidémie est relevée. Pourtant, le rapport Besson relève que les camps d'Argelès et de Saint-Cyprien, hébergeant respectivement 91 000 et 80 000 individus, disposaient chacun de sept médecins français et de quelques médecins espagnols. Or, l'état sanitaire « satisfaisant », s'il l'était vraiment au moment de l'inspection effectuée par le général Besson – ce qui est peu probable²⁰ – ne pouvait le demeurer à moyen terme en raison du faible encadrement médical et de la précarité de nombreux logements. Le général omettait par ailleurs de mentionner l'absence d'installations sanitaires et de distribution d'eau²¹, éléments essentiels au maintien d'une situation sanitaire viable.

Le rapport mettait, en outre, l'accent sur les mesures de sécurité prises dans les différents camps. La nature de ces mesures et leur mention particulièrement détaillée soulignent la lecture avant tout sécuritaire – et non humanitaire – par les autorités militaires faisant du problème posé par l'accueil des républicains espagnols. À titre d'exemple, l'on peut mentionner le cas du camp d'Argelès, accueillant « 91 000 miliciens dont 20 à 30 000 civils ». À la garde de ce camp

19 Émile Témime, « Les camps d'internement espagnols dans le midi de la France », dans Lucienne Domergue (dir.), *L'Exil républicain espagnol à Toulouse, 1939-1999*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999, p. 45.

20 Anne Grynberg et Anne Charaudeau, « Les camps d'internement », dans Pierre Milza et Denis Peschanski (dir.), *Exils et migration, Italiens et Espagnols en France, 1938-1946*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 141 ; D. Peschanski, *Les Camps français d'internement, op. cit.*, p. 73 et 75.

21 Geneviève Armand-Dreyfus, *L'Exil des républicains espagnols en France, de la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 62.

furent affectés quatre bataillons d'infanterie, quatre escadrons de cavalerie, dix pelotons de gardes républicains mobiles, soit un effectif d'environ trois mille hommes. L'organisation de ces forces est également révélatrice des préoccupations sécuritaires qui prévalaient alors. Outre un cordon continu encadrant le camp, plusieurs postes de garde étaient disposés sur la route menant au camp. L'organisation de patrouilles de cavaliers dans la campagne alentour suggère le souci d'éviter les fuites du camp et, peut-être, les contacts avec la population locale. Enfin, la mise sur pied d'une réserve mobile cantonnée à l'extérieur du camp laisse deviner la crainte d'une révolte générale et le souci de disposer d'une force d'intervention capable de la réduire.

216

Finalement, la lecture du rapport Besson démontre une qualification extrêmement péjorative des Espagnols républicains des camps, jamais décrits comme des soldats d'une cause légitime, et une véritable obsession sécuritaire influencée par des perceptions antérieures relatives à l'Espagne républicaine. Malgré la présence de milliers de femmes et d'enfants dans les camps, le rapport démontre une absence quasi totale de prise en compte de la dimension humanitaire des réfugiés espagnols. En conclusion du rapport, après avoir examiné, pour l'écarter, l'hypothèse de l'emploi de 200 à 220 000 Espagnols dans des « bataillons de travail » affectés aux bases aériennes et aux camps militaires, le rapport Besson concluait à la nécessité d'organiser « le retour de la plus grande partie des miliciens dans leur pays d'origine », jugée « seule solution qui pût être envisagée », et cela, sans aucune considération pour leur sort ultérieur.

LES SUITES DU RAPPORT BESSON

Le sort des réfugiés républicains espagnols fut examiné le 24 mars 1939 lors d'une réunion interministérielle²². À cette occasion, le général Ménard, chargé par le général Gamelin d'une « mission de coordination de l'action des autorités civiles et militaires dans les territoires des 16^e, 17^e et 18^e régions », insista pour sa part sur le fait que « de telles masses [étaient] dangereuses tant sur le plan de l'hygiène que par les menaces de révoltes toujours possibles de la part d'individus maintenus longtemps parqués et désœuvrés »²³. Le général Ménard relayait l'argument du Secrétariat général de la Défense nationale, qui, pour justifier la nécessité de vider rapidement les camps de leurs occupants,

²² SHD-AT, 1 NN 46, « Réfugiés espagnols – Réunion de la Commission du 24 Mars 1939 – Compte rendu succinct de la séance », sans auteur ni date.

²³ SHD-AT, 1 NN 46, « Réfugiés espagnols – Réunion de la Commission du 24 Mars 1939 – Compte rendu succinct de la séance », sans auteur ni date, p. 2 ; D. Peschanski, *Les Camps français d'internement*, op. cit., p. 54.

mettait en avant l'importance des effectifs militaires affectés à la garde de ces structures, équivalents à une division²⁴.

Les préconisations finales du général Besson ne furent pas retenues par le chef du gouvernement, non plus que par le général Gamelin. Dès le 31 mars, le ministre de l'Intérieur ordonnait aux préfets d'employer la main-d'œuvre réfugiée espagnole²⁵. Une conférence interministérielle tenue le 9 avril 1939 sous la présidence d'Édouard Daladier décida « d'utiliser un premier échelon de 34 bataillons de travailleurs espagnols à des travaux de route dans les Alpes et en Afrique du Nord et à l'aménagement de bases aériennes²⁶ ». Le président du Conseil et le général Gamelin donnèrent ensuite très rapidement les directives d'application de cette mesure²⁷. Dans les mois qui suivirent, ces 20 000 travailleurs, finalement organisés en « compagnies de travailleurs étrangers », donnèrent entière satisfaction aux autorités militaires²⁸. D'autres réfugiés furent employés dans l'industrie et l'agriculture²⁹.

Les fonds Moscou du Service historique de la Défense contiennent deux rapports relatifs à l'activité de compagnies de travailleurs espagnols rédigés par des officiers supérieurs français³⁰. La comparaison de ces deux rapports avec le rapport Besson est instructive. Elle met tout d'abord en évidence une nette réduction des préoccupations sécuritaires. Certes, les deux camps dont il est fait mention étaient clôturés. Mais les deux rédacteurs ne s'attardaient pas sur le dispositif de surveillance, et l'un des deux officiers envisageait une réduction des effectifs dédiés à cette tâche. En revanche, le regard porté sur les réfugiés est nettement plus positif. Après inspection du camp de Montmédy, le lieutenant-colonel Ruby, membre de l'état-major particulier du général Huntziger, relevait ainsi : « ils travaillent vite et bien ; leur rendement est supérieur à celui de notre main d'œuvre militaire ». Le même officier ajoutait : « on a l'impression d'avoir sous les yeux une troupe bien tenue [...] les hommes solides et entraînés paraissent plus robustes que les contingents français [...]

24 SHD-AT, 2 N 224, « Note sur les questions espagnoles », Secrétariat général de la Défense nationale, p. 2 ; SHD-AT, fonds Moscou, 1 NN 46, « Réfugiés espagnols – Réunion de la Commission du 24 Mars 1939 – Compte rendu succinct de séance », sans auteur ni date, p. 3.

25 Javier Rubio, « La politique française d'accueil : les camps d'internement », dans P. Milza et D. Peschanski (dir.), *Exils et migration, Italiens et Espagnols en France*, op. cit., p. 131-132.

26 SHD-AT, 7 N 3106, « Procès-verbal des décisions prises au cours de la conférence tenue au Ministère de la Guerre le 9 avril 1939 », sans auteur ni date.

27 SHD-AT, 2 N 225, « Procès-verbal de la réunion des chefs d'états-majors généraux du 11 avril 1939 », sans date ni auteur, p. 6 ; SHD-AT, 1 NN 78, lettre du président du Conseil aux généraux Prételat, Condé, Besson, Blanchard, Bühner et Bourret, 3 mai 1939.

28 D. Peschanski, *Les Camps français d'internement*, op. cit., p. 229 ; Maurice Gamelin (général), *Servir*, op. cit., t. 1, p. 442.

29 D. Peschanski, *Les Camps français d'internement*, op. cit., p. 230.

30 SHD-AT, 1 NN 46, « Rapport sur la Compagnie de Travailleurs Espagnols N° 58 stationnée au Camp de Mailly », chef de bataillon Lavecot, 11 mai 1939 ; SHD-AT, 1 NN 78, « Camp des miliciens espagnols de Montmédy », lieutenant-colonel Ruby, 25 juillet 1939.

l'état d'esprit est remarquable ». Le commandant du camp de Mailly formulait des appréciations similaires, quoique moins laudatives. Les deux rapports dénotent, enfin, un réel souci de l'amélioration du moral et des conditions de vie des travailleurs : accent mis sur la pratique sportive et la distribution de tabac, adduction d'eau et installations sanitaires de bonne qualité, distribution d'effets neufs. En conclusion de son rapport, le lieutenant-colonel Ruby suggéra de « constituer une véritable force supplétive » composée de « bataillons encadrés d'officiers français et espagnols ».

218

Cette possibilité fut envisagée dès la fin du conflit civil espagnol par le général Gamelin. Celui-ci prit position lors de la réunion du 9 avril en faveur de la « constitu[tion] dès le temps de paix [d']une Légion étrangère supplémentaire, pour utiliser les combattants étrangers », en dépit des réserves que suscitait chez nombre de ses subordonnés l'emploi des républicains espagnols dans les services ou au sein d'unités militaires³¹. Dans un premier temps, le chef d'état-major général de l'Armée envisagea de faire servir ces « bataillons de volontaires étrangers » aux colonies³². Par la suite, les Espagnols ayant contracté un engagement furent intégrés à la Légion étrangère ou au sein des « régiments de marche de volontaires étrangers » créés à partir de septembre 1939³³.

Dans la continuité de la période 1936-1938, les républicains ayant passé les Pyrénées au début de 1939 furent perçus, dans un premier temps, au mieux comme des soldats défaits d'une cause contestable, au pire comme des criminels endurcis. La perception de cette population évolua cependant au cours du premier semestre 1939. Les souvenirs du général Poydenot, membre de l'état-major particulier du général Gamelin en 1939, résument cette évolution en mettant en concurrence deux images stéréotypées du réfugié républicain espagnol. Relatant l'inspection des camps de réfugiés au cours de laquelle il accompagna son supérieur au mois d'août 1939, il livrait au lecteur les impressions qui furent celles du lieutenant-colonel qu'il était alors :

J'éprouvai un sentiment complexe de gêne et de curiosité en visitant les camps des internés espagnols. Parmi ces hommes il en était qui, animés d'un idéal, inconcevable à mon sens, avaient courageusement et loyalement combattu. Ils se signalaient, me semble-t-il, par une attitude digne, une correction sans

31 M. Gamelin (général), *Servir, op. cit.*, t. 1, p. 407 et 442 ; SHD-AT, 2 N 225, « Procès-verbal de la réunion des chefs d'états-majors généraux du 11 avril 1939 », sans date ni auteur, p. 6.

32 SHD-AT, 2 N 225, « Procès-verbal de la réunion des chefs d'états-majors généraux du 11 avril 1939 », sans date ni auteur, p. 7.

33 Stéphane Leroy, « Les exilés républicains espagnols des Régiments de Marche des Volontaires Étrangers. Engagement, présence et formation militaire (janvier 1939-mai 1940) », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, n° 6, 2010 [en ligne].

obséquiosité. Mais à côté d'eux, il y avait les bandits, les tortionnaires qui se reconnaissaient à leur regard fuyant, leur allure équivoque³⁴.

Les nécessités croissantes du renforcement de la Défense nationale donnèrent à ceux d'entre eux qui demeurèrent en France la possibilité de prouver leurs mérites. Leur engagement antifasciste trouva dès lors, pour plusieurs milliers d'entre eux, un prolongement cohérent dans les combats du printemps 1940, puis dans l'engagement au sein des Forces françaises libres ou dans la guerre de l'ombre de la Résistance³⁵.

L'expérience démontra, d'autre part, l'intérêt de l'accueil des populations réfugiées dans des baraquements temporaires, avec l'attention aux questions sanitaires et alimentaires. L'emploi d'une main-d'œuvre que les autorités civiles et militaires ne voulaient pas laisser oisives constitua une voie privilégiée qui justifiait aisément, vis-à-vis des populations des départements d'accueil, l'hospitalité française. Mais celle-ci ne pouvait se parer des couleurs de la solidarité nationale vis-à-vis de compatriotes, au mieux de « frères républicains » vite devenus des exilés sans espoir de retour. Cette perception n'eut pas le temps de s'imposer aux populations d'accueil que la guerre franco-allemande avait déjà éclaté, reléguant le problème espagnol au second plan de la conscience nationale.

34 SHD-AT, 1 K 608, « Souvenirs militaires » du général Olivier Poydenot, t. 3, chapitre 7, p. 226.

35 G. Dreyfus-Armand, *L'Exil des républicains espagnols en France*, op. cit., p. 119-122 et 151-182 ; Émile Témime, « Les Espagnols dans la Résistance. Revenir aux réalités ? », dans Pierre Laborie et Jean-Marie Guillon (dir.), *Mémoire et histoire : la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995, p. 99-107 ; Ph. Nivet, « Les réfugiés de guerre dans la société française », art. cit., p. 254 ; Joseph Parello, « Les Espagnols dans les Forces de la France libre », dans *Républicains espagnols en Midi-Pyrénées...*, op. cit., p. 169-176 ; S. Leroy, « Les exilés républicains espagnols des Régiments de Marche des Volontaires Étrangers... », art. cit. ; Diego Gaspar Celaya, « Portrait d'oubliés. L'engagement des Espagnols dans les Forces françaises libres, 1940-1945 », *Revue historique des armées*, n° 265, 2011, p. 46-55.

« L'ACTION DU RETRAIT » :
LES ÉVACUATIONS PONCTUELLES DES POLONAIS
DANS L'ESPACE FRONTALIER GERMANO-POLONAIS
EN SEPTEMBRE 1939

Pawel Sekowski

Bien qu'aucun plan d'évacuation global de la population civile n'ait été conçu avant l'agression allemande de 1939, des projets d'évacuation de certaines catégories de population polonaise en cas de guerre furent effectués à l'échelle gouvernementale à Varsovie – les plus anciens plans remontant à 1925 – et jusqu'aux derniers jours précédant la seconde guerre mondiale. Cette logique répondait alors au souci de garder le secret militaire. Il y a ainsi dans le cas polonais une singularité forte sur l'origine même, les motivations nationales sinon l'influence d'un modèle étranger sur des évacuations projetées en l'absence de mémoire polonaise de déplacements de population organisés par l'État, la Pologne n'ayant été recréée qu'en 1918.

Les sources sur l'opération ont été essentiellement produites par l'administration centrale et le gouvernement. La problématique des évacuations de 1939 est au contraire très peu présente dans les documents produits par les administrations locales, à l'échelle des voïvodies, des districts, des villes et des communes – dans les régions occidentales de la Pologne de l'époque –, et ce, d'autant qu'une partie très importante des documents publics d'avant-guerre produits dans les territoires annexés pendant la seconde guerre mondiale par le Reich n'a pas survécu aux événements de la guerre. Nous mettons à part l'« Instruction du Conseil des ministres concernant l'évacuation des offices civils » du 30 juillet 1920, puisque celle-ci fut préparée dans les conditions spécifiques de la guerre polono-bolchevique en cours et ne concerna que les voïvodies de Lublin et de Białystok et la « Galicie orientale » (c'est-à-dire l'Ukraine occidentale contemporaine) – ainsi les territoires de l'espace frontalier polono-allemand ne furent pas inclus¹.

¹ Archiwum Akt Nowych (Archives des Actes nouveaux, AAN), ministère des Affaires intérieures (9), versement/1010, Instruction du Conseil des ministres concernant l'évacuation des offices civils, Varsovie, 30 juillet 1920, art. 10, f. 3. Une version de cet article est publiée en polonais : « Akcja *wycofania*: Ewakuacja wybranych grup Polaków z polsko-niemieckiego

Dès l'année 1925, dans la nomenclature administrative de l'époque, le terme de *retrait* (*wycofanie*) se référait à l'action de transport des personnes et des biens à protéger, tant d'État que privés, d'une zone en danger vers l'intérieur du pays, pour que l'ennemi ne les prenne pas. Ainsi, le « retrait » serait à effectuer surtout avant le déclenchement des activités militaires. Le terme d'*évacuation* (*ewakuacja*) désignait le transport vers l'intérieur du pays des individus ou des biens matériels d'un territoire déjà en guerre, pour que ceux-ci ne constituent pas une charge supplémentaire pour un détachement de l'Armée polonaise en guerre². En pratique, les deux termes étaient employés de façon interchangeable dans les documents et récits ultérieurs.

Le premier plan « de retrait et de remplacement » des biens et des individus en cas « Z », c'est-à-dire en cas d'agression par l'Allemagne, fut élaboré par le ministère polonais des Affaires intérieures, en coopération avec l'État-major général (*Sztab Główny*) polonais en 1926. Ce plan envisageait le retrait des biens et des individus des districts choisis et leur répartition dans d'autres régions. Déjà en 1925, le ministère des Affaires intérieures avait préparé l'« Instruction pour les autorités administratives sur l'enregistrement et le retrait des autorités, offices, institutions et biens d'État en cas de menace des territoires du pays par des activités militaires ». La priorité de la mobilisation par rapport au retrait y fut soulignée, tout comme la nécessité de la « tenue au secret le plus strict » du plan de l'évacuation de l'administration que devait ignorer la population civile, pour ne pas « susciter de commentaires faux » ni « inspirer une peur injustifiée »³. Les types suivants du « retrait » y furent énumérés : militaire, administratif et privé. Le retrait militaire concernait les personnes liées à l'Armée polonaise et les biens militaires. Le retrait administratif touchait les offices, institutions et entreprises d'État, les fonctionnaires et leurs familles proches. Le retrait privé était prévu dans le cas des biens privés importants du point de vue de l'État⁴. L'instruction de 1925 prévoyait la préparation des

obszaru przygranicznego w 1939 roku », *Bezpieczeństwo. Teoria i Praktyka* [Sécurité : théorie et pratique] 1, 2017, p. 207-228.

2 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/979, Instruction pour les autorités administratives sur l'enregistrement et le retrait des autorités, offices, institutions et biens d'État en cas de menace des territoires du pays par des activités militaires, Varsovie, 1925, p. 5, f. 2 ; AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 37, Réglementations sur la préparation du réseau des chemins de fer en cas de la mobilisation et de la guerre – Variante A, Varsovie, 1935, p. 133.

3 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/979, Instruction pour les autorités administratives sur l'enregistrement et le retrait des autorités, offices, institutions et biens d'État en cas de menace des territoires du pays par des activités militaires, Varsovie, 1925, p. 5, f. 2.

4 *Ibid.*, p. 6, f. 2.

plans régionaux « de retrait », aux échelles des voïvodies et des districts⁵, ce qui, d'ailleurs, ne fut pas réalisé.

Dans le plan de 1926, les deux « phases de retrait » furent prévues : de retrait initial (*faza wycofania wstępnego*) et de retrait définitif (*faza wycofania ostatecznego*), l'espace frontalier du pays étant divisé en zones extérieure et intérieure. Le retrait initial toucherait les institutions et offices d'État, les biens d'État qui n'étaient pas vitaux pour la continuation de l'activité de l'administration sur les territoires en danger, les familles des fonctionnaires d'État et leurs biens. Le retrait définitif concernerait les autres institutions d'État avec le personnel et le reste des biens⁶. La phase du « retrait initial de la zone extérieure » se tiendrait au moment de l'annonce de la mobilisation générale – sauf si l'État-major général arrêterait le retrait par une dépêche spéciale – tandis que les phases suivantes seraient à mener sur un ordre distinct⁷.

La notion de « zone frontalière » (*pas graniczny*) fut ensuite reprise dans le décret du président de la République de Pologne du 23 décembre 1927 sur les frontières de l'État. Les districts et communes faisant partie de la « zone frontalière » furent ceux situés jusqu'à 30 km de la frontière. Dans cette zone, certaines restrictions furent prévues, comme la possibilité d'interdire la présence des personnes condamnées, entre autres, pour leur activité antinationale, la contrebande ou l'espionnage⁸. À titre d'exemple, dans la voïvodie de Silésie, les districts suivants furent inclus dans la « zone frontalière » : Cieszyn, Katowice, la ville Katowice, Królewska Huta (en allemand Königshütte, depuis 1934 : Chorzów), Rybnik, Lubliniec, Świętochłowice, Tarnowskie Góry et la majorité du district de Pszczyzna⁹.

5 *Ibid.*, p. 12-14, f. 6-7.

6 *Ibid.*, p. 7, f. 3. Voir aussi : Ireneusz Bujniwicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 » [« Les chemins de fer dans les préparations défensives de la Pologne dans les années 1935-1939 »], dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrześniowej* [Les Chemins de fer dans les préparations défensives et dans la campagne de septembre 1939], *Wojskowe Teki Archiwalne* [Tomes militaires des Archives], vol. 1, partie 1 : *Opracowania i dokumenty* [Études et documents], Warszawa, Centralne Archiwum Wojskowe – Instytut Polski i Muzeum im. gen. Sikorskiego [Archives militaires centrales – Institut Polonais et Musée général Sikorski], 2011, p. 102.

7 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/979, Instruction pour les autorités administratives sur l'enregistrement et le retrait des autorités, offices, institutions et biens d'État en cas de menace des territoires du pays par des activités militaires, Varsovie, 1925, p. 8, f. 3.

8 Décret du président de la République de Pologne du 23 décembre 1927 sur les frontières de l'État, art. 10-11, Dz.U. [JO] 1927 n° 117 pos. 997 ; Archiwum Państwowe w Katowicach [Archives nationales à Katowice, puis : AP Katowice], Présidence du district (*Starostwo Powiatowe*) Świętochłowice (61), vol. 27, Lettre : Office de Voïvodie (*Urząd Wojewódzki*) à Katowice – Département de Sécurité à Président du district (*Starosta Powiatowy*) à Świętochłowice, Katowice, le 17 juin 1936, f. 56. Le décret présidentiel fut suivi par l'ordonnance du ministre des Affaires intérieures sur les modalités de sa mise en œuvre, datée du 22 janvier 1937, Dz. U. 1937 n° 12 pos. 84.

9 AP Katowice, Présidence du district Świętochłowice (61), vol. 27, Annexe aux articles 10 et 11 du décret du président de la République de Pologne du 23 décembre 1927 sur les frontières de l'État, 1932, f. 53.

Les plans d'évacuation limitée, subordonnée entièrement à des buts militaires, furent modifiés et concrétisés au cours de la dernière année de la paix. Le nouveau plan de retrait en cas « Z » du ministère des Affaires intérieures fut élaboré par le Bureau militaire (*Biuro Wojskowe*) du ministère au mois de mars 1939, en accord avec l'État-major général, et approuvé par le ministre le 8 avril 1939. Il y avait deux variantes de situation : variante I – en cas de l'entrée progressive en guerre et variante II – en cas du démarrage immédiat des opérations militaires sur le territoire de la Pologne. Le document fut intitulé « Instructions provisoires sur le retrait et le remplacement de l'administration gouvernementale ». La division entre la « zone du retrait » (*strefa wycofania*) et l'« espace du retrait éventuel » (*obszar ewentualnego wycofania*) fut mise en place¹⁰. Les deux phases de retrait – retrait initial et retrait définitif – furent maintenues, comme dans le plan de 1926. L'évacuation de la « zone du retrait » aurait lieu avant ou au moment de la mobilisation générale. En ce qui concerne l'évacuation de l'« espace du retrait éventuel », celle-ci serait à effectuer dès le début des opérations militaires¹¹.

La version dite définitive des instructions ne fut pas préparée avant l'agression allemande. Le plan de mars 1939 fut suivi par les dispositions complémentaires du mois de juin de la même année, concernant l'organisation des autorités suprêmes pendant le retrait et le financement de toute l'opération.

Les dernières modifications de l'instruction concernant la « zone du retrait », l'« espace du retrait éventuel » et l'« espace du remplacement » furent effectuées au mois de juillet 1939. Le mois suivant, on ajouta la notion de « zone frontalière » (*pas nadgraniczny*), comprenant des territoires jusqu'à 15 km de la frontière polono-allemande¹².

Le Bureau militaire du ministère des Affaires intérieures envisagea, au mois de juillet 1939, la création du service spécial, ensuite du département autonome, « pour les affaires du retrait et du retour des offices, des biens et de la population », juste après le déclenchement des hostilités¹³. Or, jusqu'à l'agression allemande, aucun plan d'évacuation de la population civile ne fut préparé.

10 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/993, Instructions provisoires sur le retrait et le remplacement de l'administration gouvernementale, Varsovie, 1939, p. 4, f. 7.

11 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/993, Instructions provisoires sur le retrait et le remplacement de l'administration gouvernementale, Varsovie, 1939, p. 35, f. 24.

12 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1086, Lettre : Ministère des Affaires intérieures au ministère de la Communication – Bureau militaire, Varsovie, le 25 juillet 1939, f. 2-4 ; *ibid.*, Lettre : ministère des Affaires intérieures – Bureau militaire : lettre concernant les préparations au retrait éventuel, Varsovie, le 10 août 1939, f. 6 ; AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/993, Ministère des Affaires intérieures : Instruction concernant le retrait de la zone frontalière « Z », Varsovie, le 29 août 1939, f. 147 ; I. Bujniewicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 », art. cit., p. 102-103.

13 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/993, Annexes n° 1 et n° 2 au Lettre : Chef du Bureau militaire du ministère des Affaires intérieures au directeur du cabinet du ministre des Affaires intérieures, Varsovie, le 21 juillet 1939, f. 90-92, 94.

L'évacuation (« retrait ») de l'administration concernerait toutes les institutions gouvernementales et leurs personnels, à l'exception de l'appareil du ministère de la Justice et de certaines institutions soumises au ministère des Cultes et de l'Instruction publique (chargé de l'éducation nationale et des affaires religieuses). Cela veut dire que les cours de justice, les parquets, les notaires, tout comme les écoles et les institutions religieuses pourraient rester en place. Les actes juridiques et documents importants seraient aussi à évacuer. Faute de temps nécessaire, tous les documents importants devaient être aussi brûlés avant d'avoir été utilisés. En outre, une instance supérieure pourrait ordonner à tout fonctionnaire travaillant dans l'appareil militaire ou de sécurité une évacuation immédiate d'une zone en danger¹⁴.

L'évacuation volontaire serait possible dans les cas des fonctionnaires locaux et des familles de tous les fonctionnaires évacués. Chaque famille pourrait prendre des bagages entre 25 à 100 kg. Les évacués volontaires pourraient utiliser des trains vides, à condition que d'autres trains ne soient pas arrêtés ou ralentis pour cette raison. Même si certains fonctionnaires devaient être évacués dans la « phase définitive » du retrait, l'évacuation de leurs familles était malgré tout prévue pour la « phase initiale ». Le retrait initial serait organisé par la voie ferroviaire, tandis que celui définitif par train ou par d'autres voies¹⁵.

Quelques 115 districts au sud, à l'ouest et au nord du pays appartenaient à l'une de deux zones incluses dans le plan de retrait. Les « zones du retrait » et « espaces du retrait éventuel » se trouvaient dans les voïvodies de Poméranie, Poznań, Cracovie, Łódź, Kielce, Varsovie et Białystok. Les 111 districts d'accueil étaient localisés dans les voïvodies de Varsovie, Lublin, Lwów, Stanisławów, Tarnopol, Volynie et Polésie. Les autorités des districts d'accueil, ainsi que des voïvodies propres à un district, seraient chargés du placement des biens et des personnes arrivés. Le financement du projet serait assuré par des crédits spéciaux de guerre et d'autres fonds livrés par l'État aux administrations locales¹⁶.

14 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/993, Instructions provisoires sur le retrait et le remplacement de l'administration gouvernementale, Varsovie, 1939, p. 7-11, f. 9-11; I. Bujniewicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 », art. cit., p. 104; Récit du général Aleksander Szychowski, chef des Communications militaires de l'État-major général et de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise – Compte rendu des communications militaires, Baile Herculane (Roumanie), le mois d'avril 1940, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrześniowej, Wojskowe Teki Archiwalne*, vol. 1, partie 2 : *Relacje [Récits]*, op. cit., p. 17.

15 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/993, Instructions provisoires sur le retrait et le remplacement de l'administration gouvernementale, Varsovie, 1939, p. 11-13, f. 11-12; I. Bujniewicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 », art. cit., p. 105-106.

16 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/993, Instructions provisoires sur le retrait et le remplacement de l'administration gouvernementale, Varsovie, 1939, p. 28, 31, f. 20, 22; I. Bujniewicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 », art. cit., p. 103-105.

Les fonctionnaires évacués toucheraient l'allocation de déménagement. Ceux qui seraient évacués avec leurs familles percevraient en plus l'« allocation pour évacué » (*zasitek ewakuacyjny*) d'un montant de deux salaires mensuels de l'intéressé. Le versement du montant des deux allocations susmentionnées fut fixé pour chaque famille évacuée, si le fonctionnaire restait sur place sur ordre des autorités supérieures. Dans ce cas, le fonctionnaire lui-même percevrait une avance de deux mensualités de son salaire. Enfin, les familles qui restaient sur place, en cas du retrait de l'agent lui-même, percevraient une avance de deux salaires mensuels de l'agent concerné¹⁷.

226

L'organisation générale du retrait relevait de la responsabilité du chef de l'État-major général, tandis que la question du retrait et du remplacement de l'administration gouvernementale était à la charge du ministère des Affaires intérieures. C'était la direction des Communications militaires (*Szefostwo Komunikacji Wojskowych*) de l'État-major général qui était responsable de l'évacuation de l'industrie, tant militaire que civile, qui se trouvait pour l'essentiel en Haute-Silésie. Cependant, des instructions précises ne furent établies que pour l'industrie militaire.

Le commandant de la Région du Corps d'armée n° 5 (*Dowództwo Okręgu Korpusu VDOK V*), dont le siège était à Cracovie, comprenant, entre autres, la Haute-Silésie, écrivit dans ses instructions du mois d'avril 1939 concernant le comportement et la préparation des familles des militaires en cas de guerre que les familles devaient être constamment prêtes aux situations telles que la menace croissante de guerre, la mobilisation, la défense antiaérienne, le retrait, l'agression de l'ennemi, y compris les raids aériens. Cette préparation comprenait deux dimensions : mentale (surtout pour éviter la panique) et matérielle/technique (concentrer les biens et l'alimentation indispensables en cas de retrait), dont le but principal était le maintien de l'ordre dans l'ensemble de la société et la disposition rapide à l'évacuation¹⁸. La Grande-Pologne, c'est-à-dire la région de Poznań, se trouvait dans la circonscription du DOK VII et la Poméranie dans la circonscription du DOK VIII.

¹⁷ AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), versement/993, Instructions provisoires sur le retrait et le remplacement de l'administration gouvernementale, Varsovie, 1939, p. 31-32, f. 22.

¹⁸ Archiwum Państwowe w Katowicach – Oddział w Cieszynie [Archives Nationales à Katowice – Section à Cieszyn], Actes de la ville Skoczów (14), vol. 738, État-major du commandement de la Région du Corps d'armée n° 5 : Instructions sur la préparation des familles des militaires, Cracovie, le 26 avril 1939, f. 15-18.

Le retrait et la réinstallation (« remplacement ») du réseau des chemins de fer seraient organisés dans des conditions extraordinaires, fixées par le ministère de la Communication et son Bureau militaire (*Biuro Wojskowe*). En 1935, les « réglementations sur la préparation du réseau des chemins de fer en cas de la mobilisation et de la guerre » furent mises en place, en deux variantes : « A » – dans le cas d’une entrée en guerre progressive¹⁹ – et « B » – en cas de démarrage immédiat des opérations militaires²⁰. Les procédures du « retrait ferroviaire » (*wycofanie kolejowe*) et du « remplacement ferroviaire » (*rozmieszczenie kolejowe*) y furent prévues.

Les principales dispositions de ladite instruction étaient cohérentes avec celles générales de 1926, y compris la division entre la zone intérieure et la zone extérieure du retrait et celle entre la phase du retrait initial et la phase du retrait définitif²¹. Ce plan concernait les offices ferroviaires, les biens ferroviaires, les cheminots et leurs familles²². Dans le cas des familles, l’évacuation était volontaire et devrait se tenir dans les wagons de marchandises couverts, à raison de 15 personnes dans un wagon²³. Les évacués devaient être installés dans des bâtiments du réseau des chemins de fer ou, faute de place libre, dans d’autres bâtiments d’utilité publique ou bâtiments privés choisis par l’administration locale du district d’accueil²⁴.

Le « retrait initial » de la zone extérieure devrait être automatique, au moment de l’annonce de l’ordre de mobilisation. L’évacuation de la zone intérieure, le « retrait définitif » de la zone extérieure et toute évacuation des familles des cheminots et des biens ferroviaires encore avant l’ordre de mobilisation se tiendrait à des ordres distincts²⁵. Les moyens de transport seraient attribués pour toute évacuation après que tous les besoins de l’Armée auraient été couverts²⁶.

Les nouvelles dispositions « temporaires » concernant la réalisation du « retrait ferroviaire » de la « zone du retrait » en cas de guerre par le réseau des chemins de

19 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 37, Réglementations sur la préparation du réseau des chemins de fer en cas de la mobilisation et de la guerre – Variante A, Varsovie, 1935. Ce document constitue aussi les volumes suivants : AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 38 ; vol. 39 ; vol. 42 (version avec annexes supplémentaires).

20 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 40, Réglementations sur la préparation du réseau des chemins de fer en cas de la mobilisation et de la guerre – Variante B, Varsovie, 1935.

21 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 37, Réglementations sur la préparation du réseau des chemins de fer en cas de la mobilisation et de la guerre, *op. cit.*, p. 133-134.

22 *Ibid.*, p. 135.

23 *Ibid.*, p. 149, 156.

24 *Ibid.*, p. 163.

25 *Ibid.*, p. 166, 175.

26 *Ibid.*, p. 170. Sur les préparations du « retrait ferroviaire » dans l’entre-deux-guerres voir aussi : I. Bujniewicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 », art. cit., p. 106-107.

fer furent rédigées en avril 1939²⁷, ensuite modifiées au mois de mai de la même année²⁸. En août 1939, les réglementations concernant le retrait de l'« espace du retrait éventuel » furent mises en place²⁹. Comme dans le cas des instructions générales du ministère des Affaires intérieures, les dispositions ferroviaires temporaires ne furent plus modifiées avant l'agression allemande. Ceux-ci étaient cohérents avec la nouvelle instruction du ministère des Affaires intérieures de la même année. Initialement, selon les instructions du mois d'avril 1939, le retrait avait été prévu en deux phases³⁰. Finalement, trois phases furent établies³¹.

L'évacuation, toujours volontaire, des familles des cheminots fut prévue dans les wagons passagers et wagons à marchandises. Toutes les familles des cheminots devaient être évacuées dans le cadre de la première phase du retrait³². Les familles des cheminots devaient être réparties dans les districts concrets, en fonction de l'appartenance à l'une de sept directions régionales des chemins de fer nationaux (*Dyrekcja Okręgowa Kolei Państwowych*). Les 47 310 personnes qui devaient être évacuées constituaient environ 25 % de tous les membres des familles concernées de la « zone du retrait », ce qui représentait le pourcentage maximum possible à évacuer selon le Bureau militaire du ministère de la Communication. Ces 47 310 personnes étaient réparties comme suit : 15 149 personnes de la direction régionale de Toruń, 12 341 personnes de la direction régionale de Poznań, 11 510 personnes de la direction régionale de Katowice, 3 677 personnes de la direction régionale de Cracovie, 3 262 personnes de la direction régionale de Varsovie, 1 223 personnes de la direction régionale de Herby Nowe – Gdynia (Poméranie) et 148 personnes de la direction régionale

27 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1091, Ministère de la Communication – Bureau militaire : Instructions concernant le retrait ferroviaire en cas « Z », Varsovie, le 11 avril 1939. Ce document se trouve aussi dans les volumes suivants : AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1092 ; vol. 1093.

28 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1097, Ministère de la Communication – Bureau militaire : Instructions concernant le retrait en cas « Z », Varsovie, le 19 mai 1939.

29 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1094, Ministère de la Communication – Bureau militaire : Instructions concernant le retrait ferroviaire en cas « Z » de l'espace du retrait éventuel, Varsovie, le 24 août 1939.

30 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1073, État-major général – Direction des communications militaires : Opinion concernant « Instructions sur le retrait en cas Z » du Bureau militaire du Ministère de la Communication, Varsovie, le 7 avril 1939, f. 45.

31 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1097, Ministère de la Communication – Bureau militaire : Instructions concernant le retrait en cas « Z », Varsovie, le 19 mai 1939, f. 1 ; I. Bujniewicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 », art. cit., p. 107-108 ; Récit du général Aleksander Szychowski, déjà cité, p. 92-93.

32 AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1091, Ministère de la Communication – Bureau militaire : Instructions concernant le retrait ferroviaire en cas « Z », Varsovie, le 11 avril 1939, p. 1, 4, f. 1-2 ; AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1072, Lettre : Ministère des Affaires intérieures – Bureau militaire au ministère de la Communication – Bureau militaire, Varsovie, le 26 avril 1939, f. 18 ; AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1097, Ministère de la Communication – Bureau militaire : Instructions concernant le retrait en cas « Z », Varsovie, le 19 mai 1939, p. 7, f. 4.

de Radom. Les familles à évacuer devraient être munies d'un billet de train ou d'une attestation. Toutes les personnes et tous les biens concernés par le « retrait ferroviaire » pourraient être évacués avec le retrait général ou séparément, toute la « zone du retrait » (ferroviaire) ensemble. En ce qui concerne les dispositions précises pour l'évacuation des familles des cheminots de l'« espace du retrait éventuel », celles-ci seraient à établir immédiatement après l'ordre de retrait par les directions régionales des chemins de fer nationaux³³.

Conformément à l'ordonnance du ministère de la Communication du 25 août 1939, une fois évacué, chaque membre du personnel ferroviaire pourrait toucher l'« allocation pour évacué » (*zasilek ewakuacyjny*). L'allocation fut fixée à un montant de trois salaires mensuels de l'intéressé dans le cas des évacués avec leurs familles et d'un salaire mensuel pour les évacués n'ayant pas de famille. Pour ceux qui s'étaient évacués seuls et dont les familles restaient chez elles, les allocations furent établies sur la base d'un salaire mensuel pour le membre du personnel, en y additionnant l'avance à un montant de deux mensualités de son salaire pour la famille. Si la famille était évacuée et le membre du personnel restait sur place, la famille toucherait l'allocation à un montant de trois salaires mensuels du fonctionnaire et lui-même percevrait l'avance de deux mensualités de son salaire³⁴.

LES PRÉPARATIONS À L'ÉVACUATION EN POLOGNE DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Pour mettre en œuvre l'action du retrait dans son intégralité, il fallait prévoir environ 4 000 wagons pour l'évacuation de l'administration, jusqu'à 6 000 wagons pour l'évacuation ferroviaire, environ 8 000 wagons pour celle de l'industrie militaire et environ 4 000 wagons pour l'évacuation militaire³⁵. Outre les plans « de retrait », c'est-à-dire des évacuations des catégories choisies des Polonais, l'administration prévoyait la « dispersion de la population » (*rozproszenie ludności*)

33 I. Bujniewicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 », art. cit., p. 112-113 ; AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1076, Lettre : Ministère de la Communication – Bureau militaire au chef de l'État-major général de l'Armée polonaise, [Varsovie], le 30 décembre 1938, f. 2 ; AAN, Ministère de la Communication (16), vol. 1097, Ministère de la Communication – Bureau militaire : Instructions concernant le retrait en cas « Z », Varsovie, le 19 mai 1939, p. 4-5, 8, f. 2-4.

34 Lettre de la direction régionale des chemins de fer à Varsovie, Varsovie, le 30 août 1939, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrześniowej, Wojskowe Teki Archiwalne*, op. cit., vol. 1, partie 1, p. 363.

35 Récit du commandant diplômé Leon Nowosiłski, chef du Service autonome de la planification de la direction des Communications militaires, chef du Département opérationnel et de Transport de la direction des Communications militaires de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise, Sables d'Or, le 23 mars 1940, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrześniowej, Wojskowe Teki Archiwalne*, op. cit., vol. 1, partie 2, p. 173 ; récit du commandant diplômé Józef Klepaczek, officier de transport de la direction des Communications militaires de l'État-major général, Londres, le 30 novembre 1943, dans *ibid.*, p. 253.

de certaines villes, dans le cadre des procédures de la défense antiaérienne (*OPL*). Parmi les villes prévues pour cette « dispersion » se trouvaient Varsovie, Cracovie et d'autres plus grandes villes de la Pologne³⁶. À titre d'exemple pour l'Ouest de la Pologne, la « dispersion » éventuelle des habitants de Toruń fut prévue à Dąbrowa Biskupia, éloignée d'environ 30 km³⁷. Or l'idée de cette mesure d'installation rapide des civils en dehors des centres-villes mais dans leurs alentours pour les protéger contre les raids aériens de l'ennemi, n'était pas la même que celle de l'évacuation. Alors que l'administration locale était étrangère à l'action du retrait, les voïvodies, districts, villes et communes produisirent un nombre important de documents concernant la défense antiaérienne.

230

Jamais dans les plans d'évacuation avant l'agression allemande ou en cas de guerre, l'évacuation de toute la population civile polonaise de l'espace frontalier avec l'Allemagne ne fut envisagée. Le Bureau militaire du ministère des Affaires intérieures indiqua, en 1938, dans ses remarques pour le ministre que seule l'évacuation volontaire de la population était prévue, tandis que les bombardements pourraient forcer les autorités polonaises à mettre en œuvre des évacuations obligatoires. C'est pourquoi le Bureau militaire rendit compte de l'utilité de la préparation des réglementations concernant une évacuation générale éventuelle³⁸. Cependant, cette problématique ne fut pas reprise ni approfondie jusqu'au déclenchement de l'agression allemande.

Même si certaines zones furent destinées à être abandonnées sans combat par l'Armée polonaise, pour des raisons tactiques, les civils n'en furent pas informés, de peur de provoquer la panique³⁹. Comme l'a expliqué le général Waław Stachiewicz, chef de l'État-major général de l'Armée polonaise dans les années 1935-1939 :

L'évacuation des parties occidentales de la Pologne n'a pas pu être réalisée à une échelle plus large dans la période des tensions politiques. Dans cette partie du pays était concentrée presque toute la vie économique du pays et il était impossible de la paralyser par une évacuation en temps qui puisse durer longtemps, tandis que l'industrie devait travailler avec une énergie intensifiée. [...] Le retrait pourrait être déclenché à l'échelle globale au moment où la

36 Voir les documents de préparation de la « dispersion de la population » : *Przygotowania obronne Państwa, 1935-1939* [Les Préparations de la défense de l'État, 1935-1939], dans *Wojskowe Teki Archiwalne*, vol. 6, partie 1 : *Prawo i administracja* [Droit et administration], Warszawa, Centralne Archiwum Wojskowe – Instytut Polski i Muzeum im. gen. Sikorskiego, 2015, p. 401-413, 417-422.

37 Mieczysław Wojciechowski, « W czasach Drugiej Rzeczypospolitej (1920-1939) » [« À l'époque de la Seconde République, 1920-1939 »], dans Marian Biskup (dir.), *Toruń dawny i dzisiejszy* [Toruń ancien et contemporain], Warszawa/Poznań/Toruń, PWN, 1983, p. 482.

38 AAN, Ministère des Affaires intérieures (9), vol. V/275, Bilan des propositions du ministère des Affaires intérieures concernant l'organisation de la défense du pays, Varsovie, [1938], f. 77, 83-84.

39 Antoni Czubiński, *Poznań w latach 1918-1939* [Poznań dans les années 1918-1939], Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 2004, p. 265.

menace de guerre deviendrait directe. Pourtant, l'évacuation ferroviaire à l'échelle globale serait alors impossible à réaliser du point de vue technique, puisque les chemins de fer seraient alors occupés par l'ensemble des transport militaires et il serait impossible de les charger simultanément par le chargement et le transport des biens évacués⁴⁰.

LA MISE EN ŒUVRE ET LES CONSÉQUENCES DES ÉVACUATIONS

Si les préparatifs des autorités polonaises pour les évacuations en cas d'« agression allemande » sont bien décrits dans les documents officiels à l'échelle nationale conservés dans les archives polonaises, la mise en œuvre des instructions antérieures ne peut être reconstruite que sur la base des récits ultérieurs et des souvenirs. En fait, l'évacuation avait été tellement rapide et immédiate que les documents la concernant ne furent plus produits, surtout dans le contexte de l'avancée progressive de l'armée allemande et du début de l'occupation du pays.

En raison de la proximité à la frontière allemande, la réalisation des évacuations fut particulièrement urgente dans les villes de la voïvodie de Katowice (Haute-Silésie). Les premiers trains d'évacuation des membres des familles des fonctionnaires locaux partirent dans les derniers jours du mois d'août. Dans la capitale de la voïvodie, l'évacuation des familles des fonctionnaires fut effectuée dès le 1^{er} septembre. Le jour suivant, dès le matin, les offices et institutions d'État de la ville s'évacuèrent en direction de Cracovie, y compris le voïévode (gouvernement de la voïvodie), le maire et la police municipale. Au moins certains offices de Katowice furent évacués en direction de Sambor (voïvodie de Lwów). Les autorités locales des villes plus petites furent évacuées aussi, comme par exemple celles de Mikołów (district de Pszczyna), ce qui eut lieu le 2 septembre, ou de Dziedzice (district de Bielsko, aujourd'hui : Czechowice-Dziedzice) d'où les familles des cheminots et des fonctionnaires publiques, les instituteurs et agents postaux évacuèrent les 1^{er} et 2 septembre. L'évacuation des membres de familles des fonctionnaires de Chorzów, de Dziedzice et d'autres villes silésiennes dura encore jusqu'au 2 septembre au soir. Bien que certains généraux de l'Armée polonaise aient eu conscience du danger auquel furent exposés les vétérans des

40 Wacław Stachiewicz, *Wierności dochować żołnierskiej. Przygotowania wojenne w Polsce 1935-1939 oraz kampania 1939 w relacjach i rozważaniach szefa Sztabu Głównego i szefa Sztabu Naczelnego Wodza [Rester fidèle au serment militaire : les préparations militaires en Pologne 1935-1939 et la campagne 1939 dans les récits et réflexions du chef de l'État-major général et du chef de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise]*, Warszawa, Rytm, 1998, p. 442.

insurrections silésiennes des années 1919-1921, ceux-ci n'étaient pas inclus en tant que tels dans le plan de retrait, préparé à l'échelle nationale⁴¹.

À la fin du mois d'août se tinrent aussi les premières évacuations des membres de familles des militaires et des fonctionnaires de la région de Grande-Pologne⁴². À titre d'exemple, les familles des agents de la Caisse d'Épargne postale (*Pocztowa Kasa Oszczędności*) de Poznań furent évacuées dès le 28 août⁴³. Le 1^{er} septembre au soir, il en fut de même à Ostrów Wielkopolski⁴⁴. Dès les premiers jours de la guerre, les bombardements allemands causèrent la mort de nombreux passagers des trains d'évacuation. Le 2 septembre, plus de 100 personnes, dont des membres de familles des fonctionnaires de Krotoszyn furent tués à la gare à Koło par un raid aérien allemand⁴⁵. Dès le 2 septembre, les autorités de Kalisz évacuèrent et tout le système de défense civile de la ville fut dissout jusqu'au 4 septembre⁴⁶. Dans la nuit du 3 au 4 septembre se déroula l'évacuation des autorités civiles de Poznań, dont celles du voïévode et du maire-commissaire ainsi que la police municipale⁴⁷.

- 41 Grzegorz Bębniak, *Wrzesień 1939 r. w Katowicach* [Septembre 1939 à Katowice], Katowice, IPN [Institut de la Mémoire nationale], 2012, p. 78-79; Procès-verbal du témoignage de M. Stefan Globisz, Katowice, le 1^{er} juin 1967, dans Grzegorz Bębniak, *Katowice we wrześniu '39* [Katowice en septembre 39], Katowice, IPN, 2006, p. 214; procès-verbal du témoignage de M. Paweł Iwo, Królewska Huta, le 8 juillet 1970, dans *ibid.*, p. 227; procès-verbal du témoignage d'Andrzej Romanowicz, Katowice, le 17 novembre 2003, dans *ibid.*, p. 242; Grzegorz Bębniak, *Mikołów w początkach II wojny światowej* [Mikołów aux débuts de la seconde guerre mondiale], Mikołów/Katowice, MBP/IPN, 2009, p. 40; « Wrzesień 1939 » [« Septembre 1939 »], dans *Czechowice-Dziedzice. Echa historii* [Czechowice-Dziedzice : les échos de l'histoire], vol. 1, Czechowice-Dziedzice, Towarzystwo Przyjaciół Czechowic-Dziedzic [Amicale de Czechowice-Dziedzice], 2011, p. 46; Aleksandra Matuszczyk-Kotulska, *Rydułtowy. Zarys dziejów* [Rydułtowy : esquisse de l'histoire], Rydułtowy, Urząd Miasta Rydułtowy [Mairie de Rydułtowy], 1997, p. 278.
- 42 Zbigniew Dworecki, *Poznań i Poznaniacy w latach Drugiej Rzeczypospolitej, 1918-1939* [Poznań et les Poznaniens dans les années de la Seconde République, 1918-1939], Poznań, Media Rodzina of Poznań, 1994, p. 397; Edward Serwański, *Wrzesień 1939 roku w Wielkopolsce* [Septembre 1939 en Grande-Pologne], Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 1966, p. 38.
- 43 Souvenir d'Alina Włodarczakówna, élève d'une école publique à Poznań, née en 1932, dans Zdzisław Grot, Wincenty Ostrowski (éd.), *Wspomnienia młodzieży wielkopolskiej z lat okupacji niemieckiej, 1939-1945* [Souvenirs de la jeunesse de Grande-Pologne des années de l'occupation allemande, 1939-1945], Poznań, Instytut Zachodni [Institut occidental], 1946, p. 42.
- 44 AAN, Fonds Stefan Uhma – Histoire de la PCK (762), vol. 30, Délégué du Comité régional de la PCK en Grande-Pologne pour Ostrów Wielkopolski : Histoire de la Section PCK à Ostrów Wielkopolski pendant la guerre, [Ostrów Wielkopolski, 1947 ou 1948], f. 60.
- 45 Edward Serwański, « W latach okupacji niemieckiej » [« Pendant l'occupation allemande »], dans Stanisław Nawrocki (dir.), *Ostrów Wielkopolski. Dzieje miasta i regionu* [Ostrów Wielkopolski : l'histoire de la ville et de la région], Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 1990, p. 299; E. Serwański, *Wrzesień 1939 roku w Wielkopolsce*, op. cit., p. 86-88. Dans ce second texte, plus ancien, l'auteur a écrit de 250 victimes, dont 150 originaires de Krotoszyn. Néanmoins, il y a souligné que cette information n'avait pas été vérifiée.
- 46 Tomasz Chlebba, Jerzy A. Splitt, *Kalisz między wojnami. Opowieść o życiu miasta, 1918-1939* [Kalisz entre les guerres : l'histoire de la vie de la ville, 1918-1939], Łódź, Księży Młyn, 2013, p. 112; E. Serwański, *Wrzesień 1939 roku w Wielkopolsce*, op. cit., p. 66.
- 47 Z. Dworecki, *Poznań i Poznaniacy w latach Drugiej Rzeczypospolitej, 1918-1939*, op. cit., p. 398; A. Czubiński, *Poznań w latach 1918-1939*, op. cit., p. 267; E. Serwański, *Wrzesień 1939 roku w Wielkopolsce*, op. cit., p. 82.

L'action du retrait toucha aussi la Poméranie. Dans la nuit du 2 au 3 septembre à Bydgoszcz, les autorités civiles, dont le maire, le président du district et la police municipale furent évacuées⁴⁸. L'ordre d'évacuation des autorités municipales et des offices de Toruń (la capitale de la voïévodie de Poméranie) vers Włocławek, dans le but d'arriver finalement à Kowel en Volynie, fut délivré le 3 septembre. Le retrait fut réalisé par trains, par bus et même sur un bateau⁴⁹. Le 4 septembre, furent évacuées les autorités d'Inowrocław (voïévodie de Poméranie), celles-ci en direction de Chełm (voïévodie de Lublin)⁵⁰.

Parfois, des dirigeants locaux de l'action du retrait prirent une décision immédiate d'évacuer certaines catégories de personnes particulièrement exposées aux représailles allemandes. Ce fut, entre autres, le cas d'environ 200 civils, membres de familles des défenseurs d'Inowrocław, évacués par cinq voitures et deux autobus⁵¹. Un certain nombre de vétérans des insurrections silésiennes fut évacué de quelques points d'évacuation en Haute-Silésie⁵².

Dès que les troupes allemandes étaient entrées sur le territoire polonais, le 1^{er} septembre 1939, le ministre de la Communication, le colonel Juliusz Ulrych, ordonna la constitution du « Comité régional d'assistance aux transports militaires et autres » (*Okręgowy Komitet Opieki dla transportów wojskowych i innych*) avec le siège à Lwów. La compétence territoriale de ce comité devait comprendre trois voïvodies de la Petite-Pologne orientale (l'Ukraine occidentale contemporaine) : de Lwów, de Tarnopol et de Stanisławów (aujourd'hui : Ivano-Frankivsk). Le Comité fut composé des représentants des organisations sociales locales, comme les Amicales des militaires, des cheminots, des fonctionnaires, les sections masculines et féminines des Éclaireurs et les branches régionales de l'organisation de jeunesse « Préparation militaire » (*Przysposobienie Wojskowe*).

48 Récit du sous-lieutenant Roman Malinowski du 1^{er} bataillon du 24^e régiment d'infanterie des chasseurs des confins au sein de la 27^e division d'infanterie de Kowel, [s.l. et d.], dans Tomasz Chinciński, Paweł Machcewicz (dir.), *Bydgoszcz. 3-4 września 1939. Studia i dokumenty [Bydgoszcz : les 3-4 septembre 1939. Études et documents]*, Warszawa, IPN, 2008, p. 571; Michał Pszczołkowski, *Bydgoszcz między wojnami. Opowieść o życiu miasta, 1918-1939 [Bydgoszcz entre les guerres : l'histoire de la vie de la ville, 1918-1939]*, Łódź, Księży Młyn, 2013, p. 139.

49 M. Wojciechowski, « W czasach Drugiej Rzeczypospolitej (1920-1939) », art. cit., p. 484; Katarzyna Kluczajd, *Toruń między wojnami. Opowieść o życiu miasta, 1920-1939 [Toruń entre les guerres : l'histoire de la vie de la ville, 1920-1939]*, Łódź, Księży Młyn, 2011, p. 149.

50 Tomasz Łaszkiwicz, « Dywersja niemiecka w Inowrocławiu we wrześniu 1939 roku » [« Diversion allemande à Inowrocław en septembre 1939 »], dans T. Chinciński et P. Machcewicz (dir.), *Bydgoszcz. 3-4 września 1939, op. cit.*, p. 105.

51 *Ibid.*, p. 344.

52 Barbara Kubis, « Wojenne losy mieszkańców Górnego Śląska w świetle wybranych wspomnień » [« Les destins guerriers des habitants de Haute-Silésie d'après des souvenirs choisis »], *Zeszyty Rybnickie – Konferencje [Cahiers de Rybnik – Colloques]*, n° 8, « Rybnik i powiat rybnicki w okresie II wojny światowej » [« Rybnik et le district de Rybnik pendant la seconde guerre mondiale »], dir. Bogdan Kloch et David Keller, Rybnik, Muzeum w Rybniku [Musée à Rybnik], 2009, p. 208.

Son but était l'aide aux évacués militaires et civils. Ses activités principales, selon l'ordonnance ministérielle, seraient :

- l'organisation de l'aide en nourriture dans les principales gares et nœuds ferroviaires ;
- la préparation et la délivrance des repas aux évacués militaires et civils ;
- l'organisation des centres d'accueil et des cuisines pour les cheminots évacués ;
- la mobilisation de la société civile pour faire les dons de matériaux et financiers au profit des centres d'accueil et des centres de repas.

Dès le 2 septembre, cinq centres de repas furent organisés dans les gares de Lwów. En outre, trois centres d'accueil et des cuisines pour les cheminots évacués furent mise en activité, dont deux dans les bâtiments des écoles et un dans la caserne. Entre les 2 et 10 septembre, 10 000 repas par jour furent, en moyenne, distribués à Lwów même. En dehors de Lwów, vingt-neuf centres de repas près des sections de la « Préparation militaire » et un centre d'accueil pour les évacués furent mis en place. Les centres de repas à la gare centrale de Lwów fonctionnèrent jusqu'au 9 septembre, c'est-à-dire jusqu'au bombardement par les Allemands et la clôture de cette gare. Les autres centres de repas ainsi que les centres d'accueil et les cuisines pour les cheminots furent ouverts jusqu'à l'entrée de l'Armée rouge (ce qui eut lieu le 22 septembre), y compris presque deux semaines dans les conditions de guerre et de la défense de la ville contre la Wehrmacht, ensuite contre l'Armée rouge⁵³. À partir du 17 septembre 1939, les Soviétiques étaient, de fait, entrés en guerre contre la Pologne en application des accords secrets germano-soviétiques du 23 août 1939, justifiant l'interprétation polonaise des deux agressions étrangères.

L'assistance aux évacués, tout comme à la masse des réfugiés, fut aussi apportée par la Croix-Rouge polonaise (PCK). Ses postes locaux dans toute la Pologne restèrent sur place et n'étaient pas compris par le plan de retrait. La PCK s'occupa, entre autres, des soldats blessés qui ne pouvaient pas être évacués des hôpitaux conformément aux plans antérieurs⁵⁴. Les équipes de la PCK apportèrent l'aide immédiate aux évacués blessés du fait des bombardements des trains d'évacuation. À titre d'exemple, le 2 septembre, une équipe de la PCK s'occupa des victimes du bombardement susmentionné du train d'évacuation à

53 Récit de M. Wilhelm Pflanzner, fonctionnaire de la direction régionale des chemins de fer nationaux à Lwów – Annexe au cahiers d'enregistrement, Paris, le 10 février 1940, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrześniowej, Wojskowe Teki Archiwalne*, op. cit., vol. 1, partie 2, p. 383-385.

54 AAN, Fonds Stefan Uhma – Histoire de la PCK (762), vol. 1, Circulaire n° 43 du Comité directeur de la PCK concernant la procédure de l'évacuation des Régions et Sections de la PCK, Varsovie, le 1^{er} septembre 1939, f. 47 ; Stefan Uhma, Roman Bliźniewski, *Polski Czerwony Krzyż, 1919-1959* [*La Croix-Rouge polonaise, 1919-1959*], Warszawa, PZWL, 1959, p. 34-35.

la gare à Koło. Le personnel de la PCK s'occupa alors d'un nombre important d'orphelins. Suite au bombardement d'un train d'évacuation à la gare Brzesko-Okocim (dans la région de Petite-Pologne, au Sud du pays), entre Cracovie et Tarnów, la PCK locale dut organiser immédiatement l'hôpital provisoire pour 50 personnes. Le secours rapide fut aussi assuré aux victimes du bombardement d'un train d'évacuation à la gare Mrowla, près de Rzeszów (dans la région de Podkarpackie)⁵⁵.

Avec l'invasion allemande, les dispositions issues des instructions du ministère des Affaires intérieures et du ministère de la Communication concernant l'organisation de l'évacuation devinrent très rapidement impossibles à réaliser. Hormis un certain nombre de fonctionnaires et de membres de leurs familles dont le retrait avait commencé tout au début de la guerre, l'évacuation devint une fuite chaotique de centaines de milliers des Polonais, par toutes les voies possibles. Un retrait des familles des cheminots, réalisé au dernier moment, était en pratique impossible à réaliser dans le cas de nombreuses villes silésiennes situées tout près de la frontière allemande. Certaines régions furent encerclées par l'armée allemande avant que l'évacuation ferroviaire ne soit organisée. Il manquait des trains pour réaliser les quotas prévus dans les instructions. Le facteur de surprise jouait aussi son rôle, ce qui provoqua le décalage immédiat par rapport aux instructions antérieures et l'obsolescence de plans trop précis. La volonté d'un nombre considérable des fonctionnaires militaires et ferroviaires de remplir les dispositions malgré tout fit encore empirer la situation.

De nombreux trains de retrait finirent leurs trajets à Varsovie, tandis que des trains de continuation étaient assurés en quantité fort insuffisante, de sorte que les raids aériens allemands forcèrent les autorités polonaises à installer une partie des évacués dans des bâtiments publics à Varsovie. À partir d'un certain moment, les trains de l'Ouest de la Pologne traversèrent Varsovie sans arrêt dans le but d'arriver directement à l'Est du pays, ce qui nuisit à la réalisation des instructions antérieures. Il en allait de même des ravages sur l'infrastructure ferroviaire polonaise causés par l'aviation militaire allemande et de l'avancée des divisions blindées de l'ennemi, qui contribuait aussi à la montée de la panique dans la population polonaise. Bientôt, presque l'intégralité de la ligne Cracovie-Lwów se trouva bloquée et les gares de train furent bouchées.

55 *Ibid.*, p. 37 ; AAN, Fonds Stefan Uhma – Histoire de la PCK (762), vol. 30, Rapport de l'activité de la Région PCK en Grande-Pologne pendant l'occupation allemande, Poznań, le 3 mai 1947, f. 2 ; *ibid.*, Lettre : Ancien président de la Section PCK à Koło au Délégué du Comité directeur PCK pour la Région de Grande-Pologne, Kleczew, le 3 mai 1948, f. 7. La Croix-Rouge polonaise fut plus tard, avec le Conseil central de Protection (*Rada Główna Opiekuńcza*), la seule institution polonaise dont l'activité fut autorisée par les autorités d'occupation dans le « gouvernement général de Pologne ».

C'est ainsi que les trains d'évacuation roulèrent extrêmement lentement, souvent l'un juste derrière l'autre, en croisant souvent sur leurs trajets des trains militaires. Les évacuations militaires furent, de leur côté, mal organisées aussi et cela déjà sur le plan des instructions d'avant-guerre, celles-ci donnant la décision de l'opportunité du retrait à chaque commandant d'armée, sans coordination à une échelle supérieure. Les deux actions, celle de la mobilisation générale et celle du retrait des fonctionnaires, déclenchée un jour plus tard, n'étaient pas davantage coordonnées. Cette défaillance s'expliquait avant tout, d'après le chef du Bureau militaire du ministère de la Communication de l'époque, par les rivalités d'ambition entre d'un côté, le Bureau général (*Biuro Ogólne*), chargé de la réalisation de l'action du «retrait ferroviaire», au moment de l'annonce de la mobilisation, et de l'autre, la direction des Communications militaires de l'État-major général. Enfin, l'Armée ignorait la structure du temps de guerre des directions régionales des chemins de fer nationaux.

236

En ce qui concerne l'évacuation de l'industrie civile et de l'agriculture, les décisions furent prises à chaud par des délégués du ministère des Affaires militaires à Poznań et à Katowice, en accord avec l'administration locale des chemins de fer. C'est ainsi que de nombreux wagons finirent leur convoi sur les rails. Finalement, l'évacuation fut arrêtée le 8 septembre⁵⁶.

56 Récit du général Aleksander Szychowski, déjà cité, p. 46-47 et 93-94 ; Récit du lieutenant-colonel Ryszard Stefan Koperski, adjoint du chef des Communications militaires de l'État-major général, Paris, le 29 décembre 1939, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrzesniowej, Wojskowe Teki Archiwalne, op. cit.*, vol. 1, partie 2, p. 103 ; Récit du commandant diplômé Leon Nowosilski, déjà cité, p. 173-174 ; Récit du commandant diplômé Jan Nowaczyński, rapporteur et officier de ligne du Département de Transport de la direction des Communications militaires de l'État-major général et de l'État-major du Commandant en chef de l'Armée polonaise – Annexe au cahiers d'enregistrement, Paris, le 30 janvier 1940, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrzesniowej, Wojskowe Teki Archiwalne, op. cit.*, vol. 1, partie 2, p. 190 ; Récit du commandant diplômé Józef Klepaczko, déjà cité, p. 254 ; Récit du capitaine diplômé Jan Jaźwiński, officier de la direction des Communications militaires – procès-verbal de l'interrogatoire, Londres, le 11 décembre 1943, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrzesniowej, Wojskowe Teki Archiwalne, op. cit.*, vol. 1, partie 2, p. 290-291 ; Récit du lieutenant-colonel diplômé Mieczysław Stanisław Tasięcki, délégué de l'État-major général près la direction régionale des chemins de fer nationaux à Katowice – Compte rendu des préparations et du travail du réseau des chemins de fer pendant la campagne de septembre 1939, France, 1940, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrzesniowej, Wojskowe Teki Archiwalne, op. cit.*, vol. 1, partie 2, p. 371 ; Récit du colonel diplômé Józef Zborzil, chef du Bureau militaire du Ministère de la Communication – Remarques sur les préparations et la réalisation des activités militaires, Targoviste (Roumanie), le 10 janvier 1940, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrzesniowej, Wojskowe Teki Archiwalne, op. cit.*, vol. 1, partie 2, p. 301 et 312 ; Récit du commandant diplômé Jan Rómmel, délégué de l'État-major général près de la Direction régionale des chemins de fer nationaux à Poznań – Réponse au questionnaire, Coëtquidan, les 14 et 19 avril 1940, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrzesniowej, Wojskowe Teki Archiwalne, op. cit.*, vol. 1, partie 2, p. 401 ; I. Bujniewicz, « Kolejnictwo w przygotowaniach obronnych Polski w latach 1935-1939 », art. cit., p. 115-117.

De surcroît, d'après un fonctionnaire civil du ministère de la Communication, après le déclenchement des hostilités, le ministre de l'époque aurait été hostile à l'évacuation des familles, la qualifiant de cause du ralentissement du retrait militaire. Le 8 septembre, à Chełm (région de Lublin), le ministre, le colonel Juliusz Ulrych, aurait dit : « J'emmerde toute l'évacuation » (« *Mam w dupie całą ewakuację* »)⁵⁷.

Une catégorie spécifique au sein de ces évacuations fut celle des retraits organisés des internés d'origine allemande. Le 1^{er} septembre, environ 300 internés d'origine allemande habitants de Bydgoszcz furent évacués en direction de Toruń⁵⁸. Le même jour, 188 internés d'origine allemande du district d'Inowrocław furent transférés par Lipno à Włocławek (voïévodie de Poméranie, près de la frontière avec la voïévodie de Varsovie)⁵⁹. Le 3 septembre, 540 internés habitants de Toruń d'origine allemande avec l'escorte composée de 240 membres de la « Préparation militaire » furent évacués à Włocławek aussi, par Aleksandrów Kujawski⁶⁰. Un autre groupe de plusieurs centaines des civils allemands de Grande-Pologne, internés en raison de la possession illégale d'armes distribuées par les Allemands, la participation à la diversion contre l'armée polonaise ou aux accidents contre les réfugiés polonais, fut évacué, vers le 5 septembre, en direction de Kutno (voïévodie de Łódź)⁶¹. Les internés d'origine allemande de diverses localités occidentales de la Pologne, au nombre d'environ 5 000, concentrés à Włocławek, furent ensuite évacués à pied en direction de Łowicz (voïévodie de Łódź). De nombreux internés évacués trouvèrent la mort lors de cet événement, dans des circonstances qui ne sont pas claires. Le 9 septembre, l'armée allemande libéra ces internés près de Łowicz et ils revinrent chez eux, dans les territoires déjà occupés par les Allemands⁶².

L'action de « retrait », bien qu'elle soit avantageuse du point de vue des intérêts de l'État, fit très mauvaise impression sur le reste de la population civile. Si les premiers retraits de la fin du mois d'août avaient encore été interprétés comme un élément des préparations à la défense de la frontière par l'armée polonaise, les évacuations des premiers jours de septembre, surtout celles des autorités

57 Dawid Keller, « Koleje w powiecie rybnickim w latach 1939-1945 » [« Les chemins de fer dans le district de Rybnik dans les années 1939-1945 »], dans B. Kloch et D. Keller (dir.), « Rybnik i powiat rybnicki w okresie II wojny światowej », *op. cit.*, p. 146 ; Récit de M. Alfred Stelmach, fonctionnaire du ministère de la Communication – Témoignage sur les dirigeants du ministère de la Communication, Paris, le 13 mars 1940, dans *Kolejnictwo w polskich przygotowaniach obronnych i kampanii wrześniowej, Wojskowe Teki Archiwalne, op. cit.*, vol. 1, partie 2, p. 333.

58 Ryszard Wojan, *Bydgoszcz. Niedziela 3 września 1939 r.* [Bydgoszcz : le dimanche 3 septembre 1939], Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 1959, p. 44.

59 T. Łaskiewicz, « Dywersja niemiecka w Inowrocławiu we wrześniu 1939 roku », art. cit., p. 343.

60 M. Wojciechowski, « W czasach Drugiej Rzeczypospolitej (1920-1939) », art. cit., p. 485.

61 E. Serwański, *Wrzesień 1939 roku w Wielkopolsce, op. cit.*, p. 88 ; A. Czubiński, *Poznań w latach 1918-1939, op. cit.*, p. 266.

62 T. Łaskiewicz, « Dywersja niemiecka w Inowrocławiu we wrześniu 1939 roku », art. cit., p. 343.

locales et fonctionnaires, furent souvent ressenties comme l'abandon de la société en danger. Celle-ci se sentait abandonnée par les élites locales et laissée à elle-même. Les départs des trains d'évacuation furent regardés avec inquiétude. Dans certaines villes, comme Poznań ou Katowice, la vue des évacuations des familles des militaires et des fonctionnaires fut la première expérience de la guerre. À Toruń, selon le journal local de l'époque, l'action d'évacuation avait nourri « l'atmosphère de psychose »⁶³. Une partie de la population polonaise resta dans les villes, l'autre, très importante, commença une fuite spontanée vers l'Est du pays, en général à pied, souvent menacée par les bombes allemandes. Les bombardements touchèrent aussi un certain nombre de trains d'évacuation.

Le sentiment d'abandon fut particulièrement ressenti en Haute-Silésie où la population indigène silésienne, la part s'identifiant à la Pologne, fut délaissée par « ceux qui, hier encore, avaient enseigné aux populations locales ce qu'était le patriotisme et la persévérance », pour reprendre les mots des souvenirs d'Arka Bożek, militant célèbre du mouvement polonais en Silésie allemande. Une autre citation montrant les émotions des Silésiens : « Regardez comment ils fuient. Comment ils nous abandonnent ! Ils sont arrivés avec des petites valises, et maintenant, ils fuient en camions complètement chargés »⁶⁴. Le déroulement de l'évacuation et son caractère parfois de panique laissa un très mauvais souvenir. Les Silésiens furent à nouveau seuls, abandonnés par les fonctionnaires venus d'autres parties du pays, c'est-à-dire par ceux qui avaient profité le plus de l'appartenance de cette région à la Pologne⁶⁵. Parfois, des représentants du pouvoir local fuirent à la fin du mois d'août par leur propre décision, sans attendre la mise en œuvre du plan « de retrait » – ce fut le cas du maire de Wodzisław Śląski (Loslau en allemand)⁶⁶. Très peu d'évacués de Katowice au tournant des mois d'août et de septembre 1939 y revinrent au cours des hostilités ou après la fin de la seconde guerre mondiale.

Le chef de l'état-major de l'Administration civile de l'armée allemande, Otto Fitzner, annonça dès le 5 septembre la confiscation en Haute-Silésie de tous les biens privés des personnes ayant fui à la suite des événements de la guerre. Si des biens constituaient une partie d'un ensemble plus large, par exemple un appartement dans un bâtiment, l'administrateur fut obligé de la sceller et d'en informer les autorités locales allemandes. Les personnes concernées

63 E. Serwański, *Wrzesień 1939 roku w Wielkopolsce*, op. cit., p. 29; G. Bębniak, *Wrzesień 1939 r. w Katowicach*, op. cit., p. 79; K. Kluczajd, *Toruń między wojnami. Opowieść o życiu miasta, 1920-1939*, op. cit., p. 147.

64 Arka Bożek, *Pamiętniki* [Mémoires], Katowice, Śląsk, 1957, p. 199.

65 G. Bębniak, *Katowice we wrześniu '39*, op. cit., p. 26-27.

66 Krzysztof Witosz, « Wodzisław Śląski w przededniu wojny i pierwszych dniach września 1939 r. » [« Wodzisław Śląski à la veille de la guerre et dans les premiers jours de septembre 1939 »], dans B. Kloch et D. Keller (dir.), « Rybnik i powiat rybnicki w okresie II wojny światowej », op. cit., p. 72.

furent qualifiées d'ennemis du Reich ou d'immigrants d'autres régions de la Pologne d'avant-guerre⁶⁷. À titre d'exemple, le 13 octobre 1939, à Bendzin (en polonais Będzin) dans la province de Silésie, le décret du maire allemand de la ville obligea tous les propriétaires des biens immobiliers à déclarer à l'Office d'enregistrement tous les appartements « abandonnés » par les « fuyards », y compris ceux qui avaient été réoccupés depuis par leurs habitants revenus⁶⁸.

La fin de l'action du « retrait » le 8 septembre ne changea en rien au fait que des masses immenses des civils polonais continuèrent à fuir vers l'est du pays jusqu'au 17 septembre, lorsque l'Union soviétique était entrée sur le territoire oriental de la Pologne.

Après l'agression soviétique, les évacués et les réfugiés commencèrent à s'écouler vers l'ouest. C'est ainsi que les retours démarrèrent, par les propres soins des personnes concernées. Dans les mémoires de Wiesława Michałek de Lwów, à l'époque âgée de 11 ans, fille du vice-président de la cour régionale dans cette ville, l'information ressort à la date du 25 septembre 1939 de l'afflux à Lwów de gens qui avaient précédemment fui depuis l'Ouest de la Pologne vers l'est du pays. Elle écrivait ensuite : « Mais les Allemands ne [les] laissant pas encore passer, une quantité immense des fuyards est à Lwów ». La famille Michałek hébergea deux jeunes filles réfugiées et cinq « hommes de Silésie », probablement évacués de cette région. La situation résidentielle et alimentaire dans la ville était difficile⁶⁹.

En général, il faut conclure que toute l'action du « retrait » en cas « Z » avait été préparée rapidement et avec le souci de ne pas provoquer les Allemands – ainsi, toute évacuation fut organisée au dernier moment et dut être d'ampleur limitée. Les instructions concernant le « retrait » et le remplacement de certaines catégories de personnes étaient incompatibles avec les plans généraux de transport en cas de guerre.

LES DESTINS DES ÉVACUÉS – SOUVENIRS CHOISIS

Les destins des évacués, comme ceux des réfugiés fuyards, furent très différents. De nombreux évacués arrivèrent à l'Est de la Pologne, tandis que d'autres se trouvèrent bloqués au centre du pays. Ceux qui étaient parvenus à l'Est, dans les

67 Ryszard Kaczmarek, « Konfiskaty majątku polskiego w Rybniku i powiecie rybnickim podczas II wojny światowej » [« Les confiscations des biens polonais à Rybnik et dans le district de Rybnik pendant la seconde guerre mondiale »], dans B. Kloch et D. Keller (dir.), « Rybnik i powiat rybnicki w okresie II wojny światowej », *op. cit.*, p. 103-104.

68 AP Katowice, Actes de la ville Będzin (773), vol. 1184, Décret du Maire de Bendzin, Bendzin, le 13 octobre 1939, f. 2 (versions allemande et polonaise).

69 Wiesława Michałek, *Zapiski 1939-1944 [Journal intime 1939-1944]*, éd. Grzegorz Bębnik, Katowice, IPN, 2012, p. 31-32.

voïvodies de Lwów, Stanisławów, Tarnopol ou de Volynie, se trouvèrent ensuite, après le 17 septembre, sous occupation soviétique.

Les membres de famille Wiśniewski d'un commissaire de police de Leszno (voïvodie de Poznań) partirent d'eux-mêmes jusqu'à Łuck en Volynie. Lorsque l'Armée rouge entra en Volynie, cette famille retourna à Lublin, déjà occupé par les Allemands⁷⁰.

Sabina Kotlarkówna, future professeur de médecine, fille d'un chef de l'agence postale à Wielichowo (voïvodie de Poznań), alors âgée de 11 ans, se souvenait sept ans après les événements de son train d'évacuation, côtoyant les masses des réfugiés à pied et craignant les bombardements allemands chaque fois que le train s'était arrêté à une gare ou sur la route. Sa famille finit par retourner à Ostrów Wielkopolski dans le *Wartheland* désormais annexé au Reich⁷¹.

À Dziedzice (voïvodie de Silésie), le premier transport d'évacués, membres de familles des fonctionnaires et de cheminots, partit le 1^{er} septembre vers 22 heures. Selon Zdzisław Grygierczyk, qui avait un peu plus de 10 ans à l'époque, cette évacuation des familles était obligatoire, ce qui serait en contradiction avec les instructions générales. Deux jours plus tard, le train parvint à Cracovie. Sur toute la route, les points de la PCK distribuèrent aux évacués et réfugiés de la nourriture et des boissons. De même, les populations locales polonaises apportèrent souvent leur aide lors des nombreux et longs arrêts du train. Enfin, le 8 septembre, le train arriva à Dolina, la ville capitale du district (voïvodie de Stanisławów), à l'est du pays. Un comité local était responsable de l'attribution des lieux d'hébergement. La famille Grygierczyk fut installée dans le village Broczków, à 3 km de la capitale du district, chez une famille des colons allemands⁷². Or, sur l'ensemble de cinq trains d'évacuation de Dziedzice, seuls deux arrivèrent au lieu de leur destination à l'est de la Pologne, l'un à Dolina et l'autre à Mościska (voïvodie de Lwów). Les deux autres finirent leur route près de Tarnów (voïvodie de Cracovie) et le dernier à Krzeszowice près de Cracovie⁷³. Après la prise des « confins orientaux » de la Pologne par l'Armée rouge et leur annexion à l'Union soviétique, la famille Grygierczyk attendit la permission de passer la frontière avec le « Gouvernement Général de Pologne » occupé par les Allemands, pour ensuite rentrer chez elle en Silésie, cette dernière ayant été annexée au Reich et faisant partie de la province de Silésie. Le 10 novembre 1939, les autorités soviétiques expédièrent en direction

70 Souvenir de Marian Wiśniewski, ancien élève d'un lycée et gymnase publique à Leszno, né en 1924, dans *Wspomnienia młodości wielkopolskiej z lat okupacji niemieckiej, 1939-1945*, éd. cit., p. 274-275.

71 Souvenir de Sabina Kotlarkówna, élève d'un lycée et gymnase publique à Kępno, née en 1928, dans *ibid.*, p. 285-286.

72 Souvenir de Zdzisław Grygierczyk, dans « Wrzesień 1939 », art. cit., p. 46-47.

73 *Ibid.*, p. 46.

de Przemyśl, à la frontière entre les zones soviétique et allemande, un train à wagons de marchandise avec des anciens évacués. Après deux mois d'attente, en janvier 1940, un bureau spécial allemand fut ouvert côté soviétique pour délivrer les sauf-conduits donnant droit au franchissement de la frontière. Vers le 20 janvier 1940, la famille Grygierczyk traversa la frontière à pied par le pont ferroviaire. Dans le « Gouvernement Général », les soldats allemands dirigèrent les gens vers des lieux d'hébergement. Quelques jours plus tard, munie des nouveaux sauf-conduits, la famille traversa en train la frontière entre le « Gouvernement Général » et le Reich et revint à Dziedzice le 26 janvier 1940⁷⁴.

La famille du cheminot Machalica partit de Dziedzice le 2 septembre au matin pour arriver, après des aventures dangereuses, à Mościska, à l'est de la Pologne. Les charrettes furent préparées sur place, chaque charretier étant muni d'une feuille de papiers avec le nom de la famille à emmener dans un lieu préparé pour l'hébergement. La famille fut bientôt rejointe par le père évacué séparément, avec d'autres cheminots. En raison de l'avance rapide de l'armée allemande, la famille continua sa fuite vers l'est jusqu'au village Pnikut (district de Mościska) où elle fut rattrapée par les Allemands. Les soldats de la Wehrmacht furent très étonnés par la présence d'une famille silésienne aux confins orientaux polonais, d'autant plus que les parents Machalica parlaient parfaitement allemand. Grâce à l'aide de ces soldats, la famille réussit à traverser la rivière San à Przemyśl avant que l'obligation des sauf-conduits ne soit introduite. Après une quarantaine imposée par les Allemands à Zawiercie (dans la province de Silésie), les Machalica revinrent chez eux en décembre 1939⁷⁵.

La famille du cheminot Kłaptocz acheva son évacuation de Dziedzice à Krzeszowice près de Cracovie, au moment même où le conducteur fuyait devant les Allemands qui canonnaient le train. La mère de famille retourna à Dziedzice avec ses amis par ses propres moyens, tandis que ses deux fils se décidèrent à continuer la fuite, à pied ou à vélo, jusqu'en Polésie, à l'est de la Pologne. Lorsque les Soviétiques entrèrent, les frères Kłaptocz commencèrent leur retour en Silésie⁷⁶.

La famille Koutny et une autre famille d'un cheminot de Dziedzice finirent, quant à elles, la route de l'évacuation à Bogumiłowice près de Tarnów. Ensuite, les deux familles parvinrent, en traversant la rivière Dunajec, dans le village Luszowice, toujours en Petite-Pologne, où elles trouvèrent abri chez les religieuses. À la fin du mois d'octobre 1939, les deux familles

74 *Ibid.*, p. 47-48.

75 Souvenir de Danuta Koutny née Machalica, dans *ibid.*, p. 51-52.

76 Souvenir de Bronisław Kłaptocz, dans *ibid.*, p. 48.

rentrèrent à Dziedzice – jusqu’à Tarnów par charrette, puis en train à wagons de marchandises⁷⁷.

L'évacuation des familles des cheminots Pośpiech et Chmiel, par le dernier train de Dziedzice, dans la nuit du 2 au 3 septembre, se termina sous Tarnów puisque le pont ferroviaire sur Dunajec fut détruit. Madame Pośpiech, blessée par un éclat d'obus allemand, avec ses six enfants et quatre enfants de Madame Chmiel, âgés de 3 à 13 ans, parvint à l'hôpital à Tarnów où elle fut retrouvée par les soldats allemands. Ceux-ci l'aidèrent à revenir en Silésie dans une voiture de l'armée allemande. C'est ainsi que ces évacués rentrèrent chez eux dès le 10 septembre 1939⁷⁸.

242

À l'étape des retours, les évacués se confondirent avec les réfugiés fuyards, eux aussi, commençant leur chemin dans le sens inverse. Il y avait pourtant entre eux une différence importante : tandis que les réfugiés, en général, pouvaient rejoindre leurs domiciles d'avant guerre, les familles évacuées durent souvent chercher un abri ailleurs, étant donné que certaines catégories de fonctionnaires publics polonais étaient recherchés par les autorités allemandes d'occupation. C'est pourquoi la famille Wiśniewski de Leszno déjà mentionnée trouva refuge à la fin du mois d'octobre 1939 chez les cousins à Szamotuły en Grande-Pologne, alors dans le *Wartheland*⁷⁹. Parfois, des fonctionnaires subirent des représailles juste après leur retour de l'évacuation. C'était, par exemple, le cas de Teodor Skupień, secrétaire de la commune Łyski du district de Rybnik, évacué le 1^{er} septembre, il revint le 12 octobre et fut arrêté par les Allemands le jour suivant pour son activité « anti-allemande » au sein de l'Union des anciens insurgés de Haute-Silésie⁸⁰.

Les évacués soulignent dans leurs souvenirs que l'attitude des habitants polonais des villages traversés pendant la route du retour était très bienveillante et leur aide spontanée. Or, il ne faut pas oublier que les séjours des évacués dans un endroit furent en général courts, de sorte que les populations locales n'eurent pas le temps de s'indisposer envers ces réfugiés de guerre.

Jusqu'à présent, rares étaient les recherches sur les évacuations en Pologne de 1939. Dans les études existantes, les évacuations sont très souvent

77 Souvenir de Wiesław Koutny, dans *ibid.*, p. 49-50.

78 Souvenir de Franciszka Pośpiech, dans *ibid.*, p. 50.

79 Souvenir de Marian Wiśniewski, dans *Wspomnienia młodzieży wielkopolskiej z lat okupacji niemieckiej, 1939-1945*, éd. cit., p. 275.

80 Archiwum Państwowe w Katowicach – Oddział w Raciborzu [Archives nationales à Katowice – Section à Racibórz], Présidence du district Racibórz (20), vol. 153, Commissariat de Police à Lissek (Łyski) au Procureur du Tribunal spécial à Kattowitz (Katowice), Lissek, le 16 octobre 1939, f. 6 (et copie en polonais, f. 5) ; *ibid.*, procès-verbal de l'interrogatoire de Teodor Skupień, Racibórz, le 2 décembre 1946, f. 4.

confondues avec les fuites spontanées, ces dernières étant comprises dans la notion d'évacuation. D'ailleurs, c'était la pratique de l'époque, émanant des sources et des souvenirs. Or, la notion d'évacuation est propre aux mesures temporaires, imposées par les autorités et concernant la population du pays. Ainsi, c'est seulement l'action du « retrait » du tournant des mois d'août et de septembre 1939 qui répond aux critères de cette notion. En faisant référence à la typologie la plus précise, élaborée par Irena Paczyńska pour l'ensemble des déplacements des populations polonaises au cours de la seconde guerre mondiale, ces évacuations peuvent appartenir à deux types : aux migrations liées à la mobilisation et aux mouvements des armées (selon leurs principes) et aux déplacements consécutifs à la pression situationnelle, causés par les opérations militaires (la réalisation pratique de la majorité des évacuations)⁸¹.

Les évacuations imposées par les autorités polonaises avaient un caractère ponctuel du point de vue de leur étendue puisque cette mesure ne concernait que des catégories choisies et bien définies de Polonais. Selon le moment de la mise en œuvre de cette mesure, les évacuations polonaises de la fin du mois d'août et du début du mois de septembre 1939 constituaient la combinaison d'une évacuation préventive avec une évacuation réactive pour reprendre la typologie élaborée par Julia S. Torrie pour les évacuations des civils dans la zone frontalière franco-allemande. En Pologne, l'évacuation avait été prévue antérieurement mais fut réalisée à chaud, juste avant et juste après l'agression allemande⁸².

81 Voir Irena Paczyńska, « Przymusowe migracje na ziemiach polskich podczas II wojny światowej – próba bilansu » [« Les migrations forcées sur les territoires polonais au cours de la seconde guerre mondiale : un essai de bilan »], *Studia Historyczne [Études historiques]*, 2006, vol. 49, n° 3/4, p. 299-322.

82 Nous reprenons les typologies des évacuations selon l'étendue et selon le moment de leur mise en œuvre énumérées lors de l'atelier du programme ANR/DFG sur les évacués dans l'espace frontalier franco-allemand pendant la seconde guerre mondiale qui s'est tenu à Bochum entre les 27 février et 1^{er} mars 2014 : Johannes Großmann et Fabian Lemmes, « Evakuierungen im Zeitalter der Weltkriege. Stand der Forschung, Konzepte und Perspektiven », conférence à Bochum, le 27 février 2014. Voir aussi Julia S. Torrie, « *For Their Own Good* ». *Civilian Evacuations in Germany and France, 1939-1945*, New York, Berghahn, 2010, p. 269.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE COMPARÉE DE L'ÉVACUATION À LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE EN 1940

Diane Grillère-Lacroix

Au moment du déclenchement de la guerre, en septembre 1939, Mussolini choisit de placer son pays dans la non-belligérance. Aux yeux du Duce, cette position de non-belligérance n'est en rien comparable avec la neutralité : Mussolini n'entend pas changer de camp comme les dirigeants italiens en 1915. Toutefois, jusqu'en mai 1940, les autorités françaises tentent de désolidariser les deux puissances de l'Axe et de convaincre le chef fasciste de se détacher du Troisième Reich. En vain.

En effet, le 10 juin 1940, inquiet devant l'imminente défaite de la France face à l'Allemagne, l'Italie déclare la guerre à sa voisine latine. La frontière des Alpes devient alors un enjeu dans le conflit en cours et la question de l'évacuation des populations en constitue une des facettes. Des deux côtés de la frontière, cette évacuation a été planifiée dès l'entre-deux-guerres et précisée au milieu des années 1930 alors que l'axe Rome-Berlin se forme et se renforce progressivement.

En France, dès 1923, le ministère de la Guerre français prévoit l'évacuation des populations des villes les plus exposées en cas de conflit. Un plan de mise à l'abri est établi en 1926. L'instruction de 1935, complétée en 1938, concernant le repli des populations en temps de guerre, prévoit les mesures suivantes pour les départements de la frontière des Alpes : les Hauts-Savoyards doivent être évacués vers le Puy-de-Dôme ; les Savoyards vers la Haute-Loire ; les Hauts-Alpins vers l'Ardèche ; les Bas-Alpins vers la Lozère ; les Isérois vers l'Aveyron ; les Varois vers l'Ariège ; enfin les habitants des Alpes-Maritimes vers l'Aude et les Pyrénées-Orientales¹.

En Italie, les autorités militaires se chargent également d'établir des plans d'évacuation mais le ministère de l'Intérieur italien, qui crée un bureau pour la mobilisation civile dès 1938, intervient également dans la fixation des centres d'évacuation et d'accueil. Ainsi, quelques jours avant la déclaration de guerre, la destination des expulsés – *sgomberi* en italien – de la frontière occidentale,

1 Pierre Vallaud, *L'Exode, mai-juin 1940*, Paris, Perrin, 2000, p. 14.

tels qu'ils sont dénommés dans les archives italiennes, est fixée comme suit : les provinces concernées par les départs sont celles d'Aoste, Conie et Imperia ; les provinces d'accueil sont limitrophes ou font partie de la même région, à savoir Aste, Gênes, Pavie, Savone et Verceil².

Anticipée par les gouvernements français et italien, l'évacuation n'en présente pas moins des caractéristiques propres à chaque pays. Cette brève présentation a pour objectif de dresser un bilan comparatif des évacuations de population à l'espace frontalier franco-italien en 1940 entre une démocratie et un État totalitaire. Réalisée principalement à la lumière des archives nationales des deux pays, et des archives du département des Alpes-Maritimes dans le cas français, elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité laquelle nécessiterait des recherches complémentaires dans les archives militaires et locales.

246

Cette analyse peut s'effectuer selon trois temps : celui du départ, celui de l'arrivée et de l'installation dans le département ou la province d'accueil, et enfin celui de l'éventuel retour après l'armistice du 24 juin 1940. En outre, afin de donner davantage de clarté à la comparaison, cette approche de l'évacuation met l'accent sur un département français – les Alpes-Maritimes – et une province italienne – Imperia – qui, d'après les sources consultées, semblent les plus représentatifs. De même, à chaque étape du processus, sont envisagées les réactions à différentes échelles, des populations évacuées aux autorités centrales. Dans cette perspective, l'écart entre les processus décisionnels des deux pays peut être apprécié.

UNE ÉVACUATION ASYMÉTRIQUE : UN DÉPART BIEN GÉRÉ EN FRANCE, UN DÉPART PLUS CONFUS EN ITALIE ?

Quoique planifiée selon des modalités analogues à la France, on observe un certain flottement du côté italien. De la lecture des archives italiennes, contrairement aux archives françaises, ressort une certaine confusion au sein du processus décisionnel italien : entre les autorités locales représentées par les préfets, les autorités militaires et le ministère de l'Intérieur. Ainsi, le 5 juin 1940, le préfet d'Imperia, Sergio Dompieri, se plaint d'avoir reçu un télégramme du ministère de l'Intérieur en date du 31 mai, lui enjoignant de commencer le processus d'évacuation de la province. Or le plan d'évacuation prévoit qu'une telle requête doit être effectuée par les autorités militaires. La lettre du préfet a été annotée par Guido Buffarini Guidi, secrétaire d'État à l'Intérieur avec

2 ACS fondo Min[istero] Int[erno] Dir[ezione] Gen[erale] Pub[blica] Sic[urezza] Div[isione] Aff[ari] Gen[erali] e Ris[ervati] Categoria A5G busta 60, Ufficio per la mobilitazione civile alla Direzione generale della Pubblica Sicurezza, n° 127, Roma, 4 giugno 1940.

la mention suivante : « il n'a rien compris à mon télégramme³ ». L'affaire en reste là, mais elle traduit bien les rapports complexes entre les dépositaires de l'autorité à différentes échelles au sein de l'Italie fasciste.

D'ailleurs, ce flottement se retrouve au moment de l'évacuation elle-même. Si, en France, les opérations semblent se dérouler de manière ordonnée et organisée, en Italie, elles s'effectuent parfois de manière confuse. La comparaison avec les évacués du département des Alpes-Maritimes – essentiellement les Mentonnais – et ceux de la province d'Imperia est ici particulièrement pertinente.

Sur le front français des Alpes, ce sont moins de 10 000 personnes – sans compter les 16 000 de la ville de Menton – qui sont officiellement évacuées de la future zone des combats dans la nuit du 10 au 11 juin 1940. « Lorsque l'ordre d'évacuer est donné, les habitants de la zone frontière se résignent à quitter ce qui constituait pour beaucoup tout leur univers. Ils partent avec leurs biens les plus précieux, bijoux, argent, quelques vêtements de rechange, barricadent leur maison, cachent ce qui leur est précieux et qu'ils ne peuvent emporter, ferment à clé avant de partir⁴. »

Dans le cas précis de Menton, conformément à ce qui a été planifié, l'évacuation de la ville débute avant même la déclaration de guerre italienne. Le 2 juin 1940, l'ordre « Exécutez Mandrin » est donné pour lancer l'évacuation. Le 8 juin, le général René Olry, commandant de l'armée des Alpes, se réjouit de son bon déroulement :

L'évacuation des populations de Menton et de Roquebrune vient d'être effectuée dans des conditions d'ordre et de célérité dignes d'éloge. Cette opération [...] a pu être menée à bien, malgré ses difficultés, grâce à la préparation minutieuse dont elle avait été précédée, et en particulier à l'esprit d'initiative, d'activité et de dévouement qui a animé le personnel chargé de son exécution⁵...

L'évacuation préalable de près 16 000 Mentonnais est alors assurée par cars, camions et voitures qui les mènent jusqu'à Cannes et Antibes ; le 7 juin, ils sont conduits en train jusqu'au département des Pyrénées-Orientales qui devient leur terre d'accueil. Ils y sont répartis sur quatre-vingt trois communes dans l'arrondissement de Prades.

3 ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra Aff. Gen. busta 51, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, n° 1830, Imperia, 5 giugno 1940.

4 Frédéric Le Moal et Max Schiavon, *Juin 1940. La guerre des Alpes. Enjeux et stratégies*, Paris, Economica, 2010, p. 251.

5 Archives départementales des Alpes-Maritimes (AD Alpes-Maritimes), 30W 6926, lettre sans numéro du général Olry au préfet des Alpes-Maritimes, le 8 juin 1940.

En Italie, l'ensemble de l'évacuation ne s'effectue qu'après la déclaration de guerre. La province d'Imperia en illustre bien le déroulement parfois chaotique. Le 2 juin 1940, malgré l'imminence de l'entrée en guerre italienne, le préfet confirme n'avoir reçu aucune instruction des autorités militaires pour une éventuelle évacuation anticipée de la population de la province⁶. Vingt communes de cette province, situées le long de la frontière française, soit 48 860 habitants, doivent pourtant être évacuées en cas d'hostilités⁷. Ce n'est que le 12 juin que 35 000 personnes sont envoyées, par train affectés spécialement pour l'occasion, dans d'autres provinces, sur ordre des autorités militaires. Toutes n'obéissent pas et certaines restent dans leurs maisons ; d'autres trouvent refuge dans les communes limitrophes qui ne sont pas touchées par l'évacuation⁸. Une partie d'entre elles transitent par la province de Bologne avant de rejoindre, par trains, celle limitrophe d'Ancône⁹. Le 17 juin, le préfet d'Ancône, Tullio Tamburini, compte ainsi l'arrivée de 469 réfugiés¹⁰. De même, le 27 juin, alors que l'armistice a déjà été signé depuis trois jours, ce sont encore 141 personnes qui se réfugient dans la province de Varèse¹¹.

On constate donc que l'évacuation s'effectue tout au long du mois de juin et surtout que les provinces qui accueillent les réfugiés ne sont pas celles prévues par le ministère de l'Intérieur italien. Ainsi, en juillet 1940, le préfet de Reggio de Calabre, Roberto Ausiello, s'étonne que des populations aient été évacuées par les autorités militaires dans sa province alors que celle-ci, pour des raisons militaires évidentes, n'est pas une province d'accueil de réfugiés¹². De même, la province d'Ancône non concernée au départ par les dispositions d'évacuation se retrouve à accueillir de nombreux réfugiés non seulement de la province d'Imperia mais également de celles de Conie, Gênes et Savone – alors que ces deux dernières ne sont pas concernées par l'évacuation à la frontière occidentale

6 ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra Aff. Gen. busta 51, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, telegramma n° 20950, Imperia, 2 giugno 1940.

7 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al podesta d'Imperia, n° 1662, Imperia, 19 giugno 1940.

8 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, Imperia, n° 1666, Imperia, 19 giugno 1940.

9 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, il prefetto di Bologna al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 3181, Bologna, 17 giugno 1940.

10 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, il prefetto d'Ancona al prefetto d'Imperia, n° 16161, Ancona, 17 giugno 1940.

11 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, il prefetto di Varese al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 2385, Varese, 27 giugno 1940.

12 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, il prefetto di Reggio Calabria al ministero dell'Interno, Gabinetto, Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 783, Reggio Calabria, 1 luglio 1940.

et étaient même désignées comme provinces d'accueil¹³. C'est pourquoi le préfet d'Imperia constate que certains évacués ne peuvent trouver refuge dans les lieux qui leur étaient destinés car ces derniers sont déjà occupés par d'autres personnes arrivées inopinément, « on ne sait d'où¹⁴ ».

À Alexandrie, c'est la même confusion qui semble régner. Devant l'afflux croissant de réfugiés que la province ne peut absorber, le préfet, Domenico Soprano, demande aux autorités militaires de limiter le nombre de réfugiés provenant d'Imperia ou au moins de pouvoir les transférer dans la province limitrophe de Plaisance :

Il n'est pas nécessaire d'insister, écrit-il, sur le caractère inopportun d'une évacuation excessive dans cette province considérée comme une zone de guerre et où affluent troupes et évacués volontaires des villes proches de Gênes, Milan et Turin¹⁵.

À partir du 24 juin, soit la date de la signature de la convention de Villa Incisa, ces mêmes autorités militaires exigent que soit évité l'exode des populations qui ne résident pas à proximité de la frontière avec la France et des territoires désormais dits occupés par l'Italie sur le territoire métropolitain français. Les personnes qui souhaiteraient quitter leur résidence doivent s'assurer d'avoir un domicile pouvant les accueillir, disposer des moyens nécessaires et s'y rendre sans attendre l'aide du gouvernement fasciste¹⁶.

Finalement, l'évacuation des populations françaises de la frontière des Alpes se déroule conformément aux plans établis alors que les populations italiennes ne gagnent pas nécessairement les provinces qui leur avaient été assignées initialement. Ce décalage s'observe également au moment de l'arrivée des évacués, même si des deux côtés de la frontière, ces derniers semblent être bien accueillis. Leur prise en charge révèle en effet une dissymétrie entre la France et l'Italie, liée en partie aux difficultés décisionnelles au sein de l'État fasciste.

13 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, il prefetto di Bologna al ministero dell'Interno, Ufficio Cifra, n° 3181, Bologna, 16 giugno 1940.

14 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al podesta d'Imperia, n° 1662, Imperia, 19 giugno 1940.

15 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Alessandria al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegrafo e della Cifra, telegramma n° 23080, Alessandria, 12 giugno 1940.

16 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, Ministero della Guerra, Stato Maggiore Territoriale Ufficio protezione antiaerea e difesa coste ai prefetti del regno, n° 2560, Roma, 24 giugno 1940.

L'émoi est le sentiment commun partagé par ceux que l'on appelle désormais les réfugiés – *sfollati* en italien – français et italiens ; mais leur accueil, s'il ne laisse guère de place à l'improvisation du côté français, est parfois plus incertain du côté italien, dans la continuité du processus d'évacuation.

À Menton, l'évacuation n'est pas sans susciter des réactions fortes de la part des habitants qui ressentent parfois douloureusement leur départ : « J'avais 6 ans quand nous fûmes évacués vers le village catalan et cerdan d'Err situé à 1 350 mètres d'altitude. Je me souviens encore des moindres détails de cette douloureuse aventure humaine », raconte Jean Ansaldo¹⁷. C'est la même analyse qui ressort des autorités locales. Dans l'édition du 5 août 1942 de *L'Éclairer du Soir*, le secrétaire à la mairie de Menton, Marcel Barneaud parle d'une épopée des évacués de Menton : « Ils sont partis bien loin en véritable caravane, vers l'ouest, pour échouer en cette vallée du Têt et ce plateau de Cerdagne¹⁸. »

250

Logés « dans des installations provisoires, parmi une population compréhensive, généreuse et accueillante¹⁹ », les réfugiés mentonnais reçoivent le soutien de diverses associations. À Prades, où ils sont près de 1 500, l'Action catholique féminine locale et la Croix-Rouge pradéenne notamment, leur portent assistance. À Corneilla-de-Conflent, c'est la Croix-Rouge américaine qui assure le réconfort matériel et moral des réfugiés. Afin de faciliter leur intégration, un conseiller municipal est chargé de les représenter et le palais de justice de Prades devient la « mairie de Menton ».

Les réfugiés mentonnais ne demeurent que quatre mois dans leur département d'accueil. En effet, en octobre 1940, des inondations catastrophiques, les *aiguats*, frappent le département des Pyrénées-Orientales et précipitent leur départ pour le département du Var. « Certains ont fait le choix de rentrer à Menton occupé par l'armée italienne, ou plutôt annexé, rapporte Lucien Sicardi. Pourquoi le département du Var ? Alors qu'il aurait été plus simple d'être accueillis dans les Alpes-Maritimes, notre département ! Et bien, tout simplement parce que nos responsables politiques et particulièrement le Président du Conseil général de l'époque ont décrété que des réfugiés dans un département touristique auraient fait mauvais effet²⁰. »

Quelques nuances doivent être apportées ici : certains réfugiés se sont installés dans le département des Alpes-Maritimes dans l'attente d'un éventuel retour à Menton. En revanche, Marcel Barneaud confirme les propos de Lucien Sicardi

17 Société d'art et d'histoire du Mentonnais, « La vie quotidienne des Mentonnais pendant l'Évacuation », *Ou País Mentounasc*, n° 13, mars 2010, p. 3.

18 AD Alpes-Maritimes, 30W 6926, *L'Éclairer du Soir*, 5 août 1942.

19 *Ibid.*

20 « La vie quotidienne des Mentonnais pendant l'Évacuation », art. cit. p. 4.

quant au retour d'autres réfugiés dans la cité des citrons, non sans difficultés : « Quelques Mentonnais ont rejoint leurs maisons, où le souffle de la guerre avait passé. Ils ont essayé de se refaire une nouvelle vie, de reconstituer le foyer abandonné, parfois détruit. Certains ont pu réussir, d'autres non. » En effet, le plus grand nombre n'a pas voulu rentrer, pour des raisons « d'ordre pratique quelquefois, mais d'ordre sentimental ou patriotique le plus souvent »²¹.

Du côté italien, l'accueil ne se fait pas exactement dans les mêmes conditions. Comme on l'a vu, les personnes évacuées ne gagnent pas forcément les provinces d'accueil établies dans le plan d'évacuation. Or il est intéressant de souligner, dans ce contexte, la mésentente entre les autorités militaires et civiles italiennes. Un échange entre le colonel Antonio Sorice, conseiller d'État au ministère de la Guerre, et le général Ettore Mariotti, en régiment à Carrù dans la province de Conie, confirme cette confusion dans l'accueil des réfugiés. Le général s'enquiert des accords passés entre les autorités militaires et les autorités politiques d'Imperia s'étonnant que 15 000 « expulsés » affluent à Ancône sans que le préfet ne soit au courant²². Le général Mariotti renvoie la responsabilité au ministère de l'Intérieur qui a fixé les provinces d'accueil. Sorice s'enquiert que l'arrivée à Ancône des réfugiés d'Imperia n'est pas dû aux autorités militaires. Mariotti précise alors : « Nous, nous n'avons jamais rien fait, parce que les provinces d'accueil n'ont pas été établies par nous, mais par les autorités politiques²³. »

Malgré les dysfonctionnements et désaccords au sein du processus décisionnel, et le déroulement incertain de l'évacuation qui en découle, l'accueil et l'assistance semblent s'effectuer dans de bonnes conditions. Toutefois, la présence de personnes non concernées par l'évacuation nécessite des moyens plus étendus pour leur prêter assistance²⁴. Celle-ci doit s'effectuer aux frais de l'État italien comme le rappelle le préfet d'Imperia aux autorités locales de sa province²⁵. Buffarini Guidi n'entend cependant porter assistance qu'aux évacués prévus dans les dispositions militaires. Aussi enjoint-il fortement les préfets à empêcher les départs volontaires. Ceux qui s'entêteraient seraient alors privés d'aide²⁶.

21 AD Alpes-Maritimes, 30W 6926, *L'Éclairer du Soir*, 5 août 1942.

22 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, Roma, intercettata alle ore 19,50.

23 *Ibid.*

24 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, il prefetto di Venezia al ministero dell'Interno, Gabinetto, Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 2458, Venezia, 15 giugno 1940.

25 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al podesta d'Imperia, n° 1662, Imperia, 19 giugno 1940.

26 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, Buffarini Guidi ai prefetti del regno, allo SMRE, al comando I Armata e IV Armata, ai CCRR, telegramma n° 13873, Roma, 20 giugno 1940.

Certains réfugiés ne s'en retrouvent pas moins dans des conditions matérielles et morales déplorables et dépourvus de moyens²⁷. Leur accueil dans certaines provinces, vient cependant compenser cette situation. « La population manifeste de la satisfaction quant au traitement reçu dans les autres provinces », constate le préfet Dompieri²⁸. Ainsi, la province d'Ancône est louée pour ses habitants accueillants et chaleureux. « À Arcevia [commune de la province] les autorités, les fascistes et la population ont porté aux évacués la plus grande assistance », se félicite le préfet²⁹. Ce sont d'ailleurs les provinces d'Ancône et de Gênes qui se distinguent par leur générosité aux yeux des évacués³⁰.

En définitive, malgré un destin parfois différent et des querelles décisionnelles, les populations évacuées françaises et italiennes sont satisfaites de leur terre d'accueil³¹. Cet accueil est d'ailleurs de courte durée pour les réfugiés italiens; il s'avère plus long pour les Français, en fonction de leur commune ou département d'origine.

252

DU REFUGE AU RETOUR : LE TEMPS COURT POUR LES ITALIENS, LE TEMPS PLUS OU MOINS LONG POUR LES FRANÇAIS

Dès la signature de l'armistice, le 24 juin 1940, et le début de l'occupation italienne sur une portion du territoire métropolitain français, se pose la question du retour des réfugiés. La France est alors considérée comme un pays vaincu et le retour ne peut se faire aux seules conditions françaises; l'Italie, en revanche, peut assurer dans de bonnes conditions le transfert de ces réfugiés dans leur province d'origine.

En France, le retour de certaines catégories de population apparaît fondamental. C'est le cas des agriculteurs, dans les cantons de Bourg-Saint-Maurice, Lanslebourg et Modane, qui ont été évacués dans la nuit du 10 au 11 juin. L'objectif est d'effectuer les récoltes de foin avant le 15 août sachant que l'élevage est le seul moyen de subsistance de ces populations.

²⁷ ACS C Categoria A5G busta 60, il prefetto di Pisa al ministero dell'Interno Ufficio Cifra, n° 1800, Pisa, 16 giugno 1940.

²⁸ ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra busta 51, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, Imperia, 26 luglio 1940.

²⁹ ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, Tamburini, prefetto d'Ancona al ministero dell'Interno, n° 1617, Ancona, 17 giugno 1940.

³⁰ ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra busta 51, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, Imperia, 26 luglio 1940.

³¹ ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, Tamburini, prefetto d'Ancona al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 2502, Anco, 2 luglio 1940.

Leur retour est donc considéré comme prioritaire sur toute autre catégorie de réfugiés³². Les autorités italiennes s'y montrent favorables et dès le 22 juillet, la plupart ont déjà regagné leur domicile³³.

D'une manière générale, le retour des populations du front des Alpes s'effectue sans difficultés pour celles qui résident en zone libre. En revanche, pour les populations ayant leur domicile dans la zone occupée par les Italiens, leur retour est conditionné par les autorités d'occupation. La publication d'un décret du Duce du 30 juillet 1940³⁴ fixe définitivement les conditions aux retours des réfugiés français qui peuvent regagner pour la plupart leur domicile à partir du 1^{er} août 1940³⁵. Toutefois, ce retour relève exclusivement de la compétence italienne : les habitants désireux de rentrer dans leur résidence d'origine doivent adresser une demande aux autorités italiennes d'occupation pour obtenir un sauf-conduit auprès du commandant de garnison. Après délivrance de ce sauf-conduit, les réfugiés ont quinze jours pour rejoindre leur domicile. Néanmoins, cette disposition concerne les réfugiés mais non les fonctionnaires qui doivent suivre les instructions de leurs ministères respectifs³⁶.

Dans la plupart des zones occupées par les Italiens, le retour des réfugiés s'effectue de manière satisfaisante. C'est le cas pour les habitants de la Haute-Maurienne :

Venant de leurs lieux de refuge, ils sont arrivés à Modane, par trains spéciaux. Ils ont été accueillis par le Centre du Foyer du Soldat et la Croix-Rouge de Modane. Au fur et à mesure de la délivrance des laissez-passer collectifs, par le Service du capitaine italien Negri, à Modane, ces réfugiés ont été transportés, ainsi que leurs bagages, jusqu'à la ligne de démarcation du Pont-du-Nant, et de là, réembarqués et transportés, dans des camionnettes militaires italiennes, jusqu'à leur résidence³⁷.

Pour la Haute-Tarentaise occupée – 3 000 réfugiés –, le retour s'est effectué dans des conditions analogues³⁸.

32 Archives nationales (AN), 41A/434, le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement au général Koeltz, direction de la DSA, lettre sans numéro, Vichy, le 19 juillet 1940.

33 AN, 41A/434, le général Weygand, le ministre de la Défense nationale au ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, Vichy, le 22 juillet 1940.

34 AN, f/1cIII/1186, traduction du *bando* du Duce.

35 Célestin Freppaz, *La Haute-Tarentaise dans la tourmente. La guerre 1939-1945*, Grenoble, Éd. Didier Richard, 1953, p. 47-48.

36 AN, 41A/434, François Ripert, secrétaire général des Réfugiés aux préfets, confidentiel, lettre sans numéro, Vichy, 23 août 1940.

37 AN, 41A/2302, rapport sans numéro (photo 70).

38 AN, 41A/2302, (pas d'indication).

Dans le cas de Menton, la situation est plus complexe. Le retour des *réfugiés*³⁹ devient rapidement un enjeu politique et diplomatique. Dès l'installation de l'administration italienne en territoire occupé, Menton voit la souveraineté française mise à mal par les autorités italiennes. Les rapports reçus au sujet de la ville tendent à montrer que les Italiens préparent son rattachement immédiat au royaume d'Italie⁴⁰ :

[...] l'autorité occupante veut administrer les communes occupées sans intervention et sans contrôle des autorités administratives françaises de tutelle, analyse l'amiral Émile Duplat⁴¹, le 28 septembre 1940. Les commissaires civils⁴² accusent cette tendance ; la souveraineté française est momentanément suspendue en territoire occupé⁴³.

254

Aussi, alors que la ville semble avoir été annexée par l'occupant italien, les réfugiés éprouvent-ils de la réticence à rentrer dans leurs foyers. « Certains d'entre eux ont demandé à revenir et ont obtenu les autorisations nécessaires, mais devant les difficultés de la vie en zone occupée, après un court séjour, ils ont préféré rejoindre la zone libre⁴⁴ ». Au contraire, on compte 5 000 Italiens dans la cité des citrons dont un tiers n'y résidait pas avant la guerre et provient des provinces ligures.

Le préfet des Alpes-Maritimes, Marcel Ribière, se plaint de cet état de fait, en septembre 1941, pour deux raisons. D'une part, il lui semble impensable de laisser rentrer les réfugiés avec leur allocation : « J'enverrais ces gens avec 30 francs par jour ? Mais ils mourraient de faim⁴⁵. » En effet, la lire a désormais cours à Menton avec un taux de change évidemment défavorable pour le franc. D'autre part, dans une ville investie par les autorités italiennes, les réfugiés deviendraient la proie de la propagande fasciste. Or, sur cette question, on observe un certain flottement dans le processus décisionnel, cette fois du côté français. Le préfet se plaint de ne pas avoir été informé

39 Surnom donné aux réfugiés mentonnais notamment dans le département du Var où ils étaient le plus nombreux en attente du retour dans leur ville d'origine.

40 MAE, Guerre 1939-1945, Vichy Y Internationale vol. 205, folio sans numéro, dépêche n° 6920 de Huntziger à Duplat, Vichy, le 3 octobre 1940.

41 L'amiral Duplat est le président de la délégation française auprès de la Commission italienne d'armistice (DFCIA), située à Turin.

42 Les commissaires civils sont les représentants italiens chargés de l'administration et de la gestion des territoires occupés français conformément au décret du Duce du 30 juillet 1940.

43 Archives du ministère des Affaires étrangères (MAE), Guerre 1939-1945, Vichy Y Internationale vol. 206, folio 23, dépêche n° 161 de Duplat à Huntziger, Turin, le 28 septembre 1940.

44 AN, 41AJ/434, extraits du rapport en date du 23 juillet 1941, de l'amiral Duplat, président de la délégation française auprès de la Commission italienne d'armistice, sur la situation de la zone occupée par les troupes italiennes.

45 AN, 41AJ/434, conversation téléphonique entre Marcel Ribière, préfet des Alpes-Maritimes et Y. (son nom n'est pas mentionné en entier), le 19 septembre 1941.

des démarches entreprises par la direction des Services de l'Armistice pour régler cette question avec les Italiens : « Au courant ? Mais je n'ai même pas été consulté, s'indigne-t-il. On dit que les préfets peuvent tout faire mais on ne les consulte même pas⁴⁶. » Le secrétariat aux Réfugiés reconnaît alors que cette question dépasse les attributions préfectorales et qu'il faut en référer au ministère de l'Intérieur⁴⁷.

Par ailleurs, les autorités italiennes d'occupation souhaitent justement voir rentrer la population de la ville encore repliée dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var. Cela traduit la volonté de rattacher Menton à la péninsule Italienne. Dès janvier 1941, du côté français, on suspecte que les autorités italiennes sont prêtes à proposer aux réfugiés de toucher la même allocation qu'en France mais en liras. Pour Marcel Ribière, la possible initiative italienne est à replacer dans le cadre plus général de l'organisation d'un plébiscite. « La population, écrit-il, devrait faire connaître son opinion par oui ou par non sur la liste qui lui serait présentée, après avoir été formellement prévenue qu'une réponse négative lui vaudrait immédiatement le sort infligé aux Lorrains expulsés de leur province⁴⁸. »

Pour résister aux plans italiens, les autorités françaises proposent d'allouer une allocation spéciale de trois mois aux réfugiés mentonnais qui accepteraient de rentrer chez eux. Du côté français, on fait donc le même calcul que du côté italien. Si on laisse la ville se peupler d'Italiens, on risque d'entériner son rattachement à l'Italie. Il en va donc de la défense de la souveraineté du gouvernement de Vichy et de la revendication du maintien de la cité des citrons au sein de la patrie française. Néanmoins les Italiens y répondent en créant, avec l'aide de Marcel Firpo⁴⁹, un Bureau d'assistance pour le rapatriement des Mentonnais⁵⁰.

Du côté italien, le retour est anticipé. Avant même que la bataille des Alpes n'ait commencé, le préfet d'Imperia s'inquiète des cultures à venir, du sauvetage du bétail et de la sécurité des propriétés privées : « on a paré au mieux, écrit-il à Buffarini Guidi, le 19 juin 1940, sans les moyens adaptés⁵¹ ». Dans ce cas, le processus décisionnel italien semble plus efficace puisque le ministre

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ MAE, Guerre 1939-1945, Vichy Y Internationale vol. 206, note de Ribière à Peyrouton, Nice, le 23 janvier 1941.

⁴⁹ Marcel Firpo était ex-conseiller municipal et général de Menton et ex-contrôleur des douanes à Vintimille et connu avant la guerre pour sa propagande en faveur d'une « Menton autonome ».

⁵⁰ AN, 41AJ/2302, Ribière, préfet des Alpes-Maritimes au ministre de l'Intérieur, lettre sans numéro, Nice, le 3 mars 1942.

⁵¹ ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, Imperia, n° 1666, Imperia, 19 giugno 1940.

de l'Intérieur italien en informe le Duce qui se dit favorable au retour des agriculteurs, en précisant toutefois que l'information doit remonter jusqu'aux autorités militaires⁵².

Après la signature de l'armistice de Villa Incisa, le retour des réfugiés est facilité par le statut de vainqueur du pays :

L'évacuation a commencé le 12 juin, une fois la guerre déclarée; le retour de la population a débuté le 27 juin et s'est terminé selon l'autorité militaire le 14 juillet. La durée complète de la période critique est donc de trente-sept jours, écrit le préfet d'Imperia, le 26 juillet 1940⁵³.

En effet, dès le 27 juin, les réfugiés accueillis à Milan sont les premiers à rentrer dans leur province d'origine. Ils rentrent par train, à raison de 1 000 personnes à chaque fois. Ce sont ensuite, les 29 et 30 juin, les populations évacuées à Gênes – près de 3 000 – qui regagnent également leur domicile⁵⁴.

256

Le préfet d'Imperia évalue le retour de la population de la province au rythme de 5 000 personnes par jour, le plus souvent par trains ordinaires⁵⁵ mais aussi extraordinaires comme les 2 180 évacués qui quittent Alexandrie le 1^{er} juillet 1940⁵⁶. Le même jour, les populations qui se sont réfugiées dans la province de Reggio de Calabre réclament leur retour dans leur province d'origine⁵⁷. Le 2 juillet 1940, le préfet d'Ancône constate qu'il ne reste que quelques groupes isolés de réfugiés dans sa province⁵⁸. Les 3 et 4 juillet, le préfet

52 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 1647, Imperia, 18 giugno 1940.

53 ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra Affari Generali busta 51, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, n° 2588, Imperia, 26 luglio 1940.

54 ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra Affari Generali busta 51, il prefetto d'Imperia ai prefetti d'Alessandria, Genova, Milano, n° 1874, Imperia, 28 giugno 1940.

55 ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra Affari Generali busta 51, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, n° 2588, Imperia, 26 luglio 1940.

56 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 47551, Alessandria, 1 luglio 1940.

57 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 60, il prefetto di Reggio Calabria al ministero dell'Interno, Gabinetto, Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 783, Reggio Calabria, 1 luglio 1940.

58 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Ancona al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegrafo e della Cifra, n° 2502, Ancona, 2 luglio 1940.

dénombrer le retour respectivement de 50 000⁵⁹ et 5 000⁶⁰ évacués dans sa province et le 6 juillet, l'ensemble des habitants est revenu⁶¹.

Enfin, si le retour des évacués de Menton devient un enjeu diplomatique et politique, mais aussi financier comme on a pu le voir, les mêmes questions de financement se posent du côté italien. Elles se posent, non pas quant au retour, mais quant à la prise en charge des évacués pendant les trois semaines durant lesquelles le processus s'est effectué. La préfecture d'Imperia exige ainsi le remboursement de la somme de 400 000 liras avancée par la province pour les évacués dès la fin du mois d'août 1940⁶². À Alexandrie, dès le 17 juillet 1940, le préfet évalue les frais à 1 250 000 liras, somme pour laquelle il a déjà reçu le 25 juin 1940, un million⁶³. Le 14 août 1940, il obtient les 250 000 liras manquantes. Dans ce domaine, la gestion semble avoir été plus efficace.

Finalement, de cette brève comparaison de l'évacuation à la frontière franco-italienne en juin 1940, ressortent des convergences mais aussi de nombreuses divergences entre la France et le régime fasciste italien. D'une part, du côté français, on a su tirer les enseignements de l'exode de 1940. L'évacuation de la population du front des Alpes, en particulier celle de la ville de Menton – la plus importante – s'est effectuée conformément à ce qui avait été planifié. L'accueil a été satisfaisant et le retour se déroule de manière assez aisée, si l'on excepte le cas des Mentonnais. Or la gestion de ces réfugiés s'effectue dans le cadre du régime de Vichy et d'une occupation étrangère : elle s'en trouve alors complexifiée. En effet, les autorités françaises n'ont pas anticipé l'enjeu politique et diplomatique que vont représenter les réfugiés mentonnais. Ces derniers font l'objet du jeu d'occupation entre Français et Italiens entre 1940 et 1943. D'autre part, du côté italien, si une rigueur s'institue dans la gestion des réfugiés français en zone occupée, en revanche l'État totalitaire n'a pas bénéficié du retour d'expérience allemand. Malgré une planification analogue à celle française, une certaine confusion et improvisation accompagnent les trois temps de l'évacuation, quoique le retour ait été réalisé dans des conditions plus

59 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegramma e della Cifra, n° 950, Imperia, 3 luglio 1940.

60 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegramma e della Cifra, n° 1991, Imperia, 4 luglio 1940.

61 ACS Min. Int. Dir. Gen. Pub. Sic. Div. Aff. Gen. e Ris. Categoria A5G busta 61, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno Gabinetto Ufficio del Telegramma e della Cifra, n° 2043, Imperia, 6 luglio 1940.

62 ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra Affari Generali busta 51, il prefetto d'Imperia al ministero dell'Interno, n° 2988, Imperia, 31 agosto 1940.

63 ACS Min. Int. Dir. Gen. dei Servizi di Guerra Affari Generali busta 46, il prefetto d'Alessandria al ministero dell'Interno, n° 14853, Alessandria, 17 luglio 1940.

favorables. La complexité du processus décisionnel fasciste fait alors ressortir les difficultés dans la mise en place d'une évacuation, complexité que l'on retrouve du côté français dans la gestion de réfugiés dans le cadre d'une occupation. Si la plupart des Mentonnais réintègrent leur ville à partir du 8 septembre 1943 après l'armistice italien avec les Alliés, en revanche, l'Italie se prépare quant à elle à une nouvelle évacuation durant les années 1944-1945.

L'ÉVACUATION : ENTRE MÉMOIRE ET OUBLI

Eva Kübler

La mémoire des évacuations de 1939-1940 n'est pas leur « seconde histoire ». Il n'existe pas de fil rouge clair à l'aide duquel on puisse raconter l'histoire de la mémoire des évacuations. Au lieu de cela, il faut compiler une multitude de séquences plus ou moins parcellaires qu'il est ensuite possible de resituer dans leurs contextes politiques régionaux respectifs.

En tant qu'objet de la recherche sur la mémoire, l'évacuation est ainsi un cas particulier. De nombreuses histoires mémorielles se limitent à un laps de temps court, comme c'est le cas pour la mémoire des bombardements sur Hambourg – l'« opération Gomorrhe »¹ –, d'autres se rapportent à un cadre spatial clairement défini – comme par exemple les camps de concentration² – ou à une expérience purement négative, comme pour les Allemands expulsés d'Europe centre-orientale à la fin et au lendemain de la seconde guerre mondiale (*Heimatvertriebenen*)³. Par rapport à ces exemples, les évacuations de 1939-1940 furent associées à des expériences très diverses que les acteurs ont plus tard relayées d'une certaine manière en les érigeant en piliers mémoriels nantis d'interprétations. Les expériences de l'évacuation et leur mémoire échappent ainsi pour la plupart aux modèles mémoriels de la seconde guerre mondiale, tels qu'ils apparaissent par exemple dans la différenciation entre récits de bourreaux et de victimes. En outre, l'évacuation fut d'abord occultée après 1945 par sa dimension fortement régionale, par des expériences plus traumatisantes vécues plus tard au cours de la guerre, comme par des récits mémoriels plus parlants, notamment à l'échelle nationale. Le géographe et professeur d'histoire Daniel Bernussou constatait en 2004 une « absence [presque complète] de

1 Malte Thiessen, *Eingebrannt ins Gedächtnis: Hamburgs Gedenken an Luftkrieg und Kriegsende 1943 bis 2005*, München, Dölling und Galitz, 2007.

2 Anne Bernou-Fieseler et Fabien Theofilakis (dir.), *Das Konzentrationslager Dachau: Erlebnis, Erinnerung, Geschichte*, Deutsch-Französisches Kolloquium zum 60. Jahrestag der Befreiung des Konzentrationslagers Dachau, München, Meidenbauer, 2006.

3 Elisabeth Fendl (dir.), *Zur Ästhetik des Verlusts*, Münster, Waxmann, 2010.

mémoire collective» en comparaison à d'autres événements⁴ : « [...] jusqu'aux années 1970, il n'y a pratiquement pas de trace mémorielle, aucun rappel de l'épisode, aucun écrit, aucune étude, ni aucune commémoration »⁵. Il observait en même temps déjà en 2004 une « réactivation » de cette mémoire dans les deux décennies qui venaient de s'écouler.

En Allemagne, la quête des fragments de la mémoire des évacuations se construit encore plus difficilement, car la recherche est demeurée là aussi très limitée, les premiers travaux datant des années 1980. Un débat intensif au sein de la communauté scientifique n'a émergé que plus tard. L'existence d'une recherche scientifique démontre toutefois que l'évacuation est parvenue à entrer, même de façon fragmentaire, dans la mémoire. Il manque cependant jusqu'ici des études sur cette mémoire fondées scientifiquement⁶. Les traces de la mémoire ne se révèlent pas facilement et sont souvent cachées sous d'autres strates de mémoire. Pourtant, on trouve dès les premières années de l'après-guerre, au moins en France, des preuves de l'existence d'une culture mémorielle publique. Du point de vue méthodologique, le défi est de parvenir à structurer le caractère hétérogène et fragmentaire de la mémoire ou des mémoires de l'évacuation. Dans la suite de cet article, on s'appuiera sur les sources pour proposer une typologie en trois catégories à l'aide de laquelle chacun des piliers de la mémoire pourra être étudié de façon systématique et mis en relation avec les autres :

1. mémoire explicite,
2. mémoire implicite,
3. mémoire ritualisée.

La « mémoire explicite » englobe l'ensemble des acteurs qui ont explicitement traité des évacuations, mais sans avoir pour but principal d'influencer la culture mémorielle ou d'instrumentaliser l'évacuation pour certains objectifs. Par

4 Propos de Daniel Bernussou lors d'une soirée-débat organisée par le cercle Gramsci et du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) au sujet de « Mémoire de paix, paix de mémoires Limousin-Alsace-Moselle. Chemins croisés avec Roland Ries ancien maire de Strasbourg et les interventions de Daniel Bernussou, de Jean-Jacques Fouché et de témoins », Limoges, 19 octobre 2004. Dossier, p. 3, <http://www.cerclegramsci.org/archives/lim-alsace.htm>, mis en ligne le 21 juillet 2013, consulté le 31 octobre 2015.

5 Daniel Bernussou évoque des raisons complémentaires : 1) « maintien d'une distance sans doute irréductible entre les deux populations », 2) « impossibilité pour les Limousins de se forger une représentation claire et globale de l'épisode », 3) « le séjour alsacien n'a pas fabriqué de mémoire parce qu'il a été très rapidement considéré comme un non-événement » (*ibid.*, p. 4-5).

6 Fait exception l'article publié récemment par Johannes Großmann, « Geteilttes Schicksal, getrennte Erinnerung. Die Evakuierungen an der deutsch-französischen Grenze 1939/40 », dans Marion Picker et Dorothe Kimmich (dir.), *Exil – Transfer – Gedächtnis. Deutsch-französische Blickwechsel/ Exil – Transfert – Mémoire. Regards croisés franco-allemands*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 2016, p. 181-197.

exemple, des historiens ou des journalistes abordent parfois aussi les évacuations pour des raisons qui tiennent à leur propre expérience personnelle.

La « mémoire implicite » regroupe les acteurs pour lesquels l'enjeu n'est pas non plus de créer une mémoire publique, mais une conscience à échelle large pour l'expérience des personnes concernées et de s'en servir pour des objectifs politiques concrets. Cette forme de la mémoire est implicite dans la mesure où l'évacuation n'était pas au centre de l'argumentation, tout en en faisant partie – notamment à travers les demandes de réparation –, comme c'est par exemple le cas pour les associations de victimes.

La « mémoire ritualisée » se rattache aux deux catégories précédentes. Les acteurs abordent le contenu des évacuations en véhiculant par là même des objectifs politiques et des représentations qui leurs sont liés. Les jumelages de villes et de communes d'anciens lieux d'évacuation et d'accueil en sont un exemple.

À travers cet outillage méthodologique, il devient possible d'arriver à de nouvelles conclusions pour la recherche sur la mémoire, dans la mesure où les acteurs politiques et les groupes de victimes font apparaître d'autres sources et groupes d'acteurs. C'est pourquoi on ne comprendra pas ici seulement les acteurs politiques comme générateurs de mémoire, mais aussi comme acteurs de la science historique elle-même, pour autant qu'ils aient apporté une contribution à une discussion publique sur l'évacuation. En outre, la comparaison des deux histoires mémorielles en Allemagne et en France offre la possibilité de retracer le parcours propre des processus mémoriels dans chacun des contextes régionaux et nationaux. Certes, ces processus ne sont pas détachés des singularités structurelles de l'événement, lequel fixe le cadre d'une mémoire plus tard possible. Ils soulignent toutefois ceci : il s'agit de l'efficacité de récits interprétatifs nationaux en tension avec des récits régionaux – ici dans un contexte particulièrement conflictuel des deux côtés de la frontière.

De ces réflexions liminaires découlent deux interrogations. Premièrement, il convient de se demander comment un événement qui échappe aux catégories classiques de la mémoire et a longtemps fait figure d'événement régional, trouve malgré tout sa place dans la mémoire régionale et éventuellement aussi nationale et acquiert une importance sociale nouvelle dans le présent. Deuxièmement, il semble intéressant de comparer la façon dont une expérience aussi semblable en bien des points que l'est celle des évacuations de 1939-1940 en Allemagne et en France est entrée et entre dans la mémoire.

On étudiera tout d'abord dans cet article les influences antérieures sur la formation de mécanismes de perception d'un effet à long terme en Allemagne et en France. Ensuite, les trois catégories susmentionnées seront identifiées en Allemagne et en France à l'aide d'exemples concrets et de groupes d'acteurs, pour être replacées enfin dans leur cadre national respectif.

L'Alsace et les parties de la Lorraine qui devinrent le département de la Moselle en 1919 avaient appartenu durant une génération à l'Empire allemand entre 1871 et 1919. Se rencontrèrent ainsi à nouveau des influences culturelles séculaires diverses et au potentiel conflictuel particulièrement fort, faisant naître des oppositions virulentes, mais aussi des superpositions hautement complexes et pleines d'avenir, ainsi que des influences réciproques. En 1919, les mesures prises par l'Empire en Alsace-Moselle furent officiellement abolies, même si dans de nombreux domaines elles persistent encore jusqu'au XXI^e siècle en tant que « droit local ».

262

Pour l'expérience des évacuations, ce destin fut à l'origine d'un grand nombre de problèmes. Ainsi, la séparation de l'Église et de l'État, introduite en France en 1905, ne s'y appliquait et ne s'y applique toujours pas. Les cours de religions qui continuaient à être dispensés dans les écoles d'Alsace-Moselle française suscitérent des conflits au cours de l'évacuation dans les régions d'accueil imprégnées des principes laïques. La génération la plus âgée avait suivi sa scolarité dans les écoles allemandes et parlait entre elle presque uniquement l'allemand, c'est-à-dire le dialecte alsacien. Seule une petite couche scolarisée et la plus jeune génération étaient francophones. On comprend dans ces conditions que l'évacuation d'une partie de la population du Nord-Est de la France vers le Sud-Ouest soit devenue un véritable défi. Une partie de la population masculine alsacienne et lorraine fut confrontée après 1945 au fait d'avoir servi dans la « mauvaise » armée – un déjà-vu pour la plus vieille génération dont les hommes avaient eux aussi servi sous l'uniforme allemand durant la première guerre mondiale. De telles expériences et surtout la confrontation à celles-ci jouèrent un grand rôle concernant l'importance des rituels d'appartenance nationale dans les trois départements de l'Est.

Les régions allemandes situées à proximité de la frontière française et luxembourgeoise, en particulier l'Eifel, le Palatinat et la Sarre avaient développé une identité régionale particulièrement forte. Les parties nord de la zone rouge étaient désignées dans les années 1920 comme des « pensionnaires affamés du Reich » et le destin de la Sarre demeura incertain jusqu'au premier référendum en 1935⁷. La forte charge idéologique des représentations spatiales depuis les années 1930 et leur caractère de plus en plus clairement agressif

7 « Mise à part la destruction des villes, c'est ici que la guerre a infligé les blessures les plus profondes. Ce n'est pas un hasard si le terme de zone rouge était synonyme de région dévastée. Les dommages n'étaient pas seulement le fait des durs combats de la fin de la guerre, mais aussi d'un fardeau constant depuis le début de la guerre. » (Karl-Heinz Rothenberger, *Die Hungerjahre nach dem Zweiten Weltkrieg: Ernährungs- und Landwirtschaft in Rheinland-Pfalz 1945-1950*, Boppard/Rhein, Boldt, 1980, p. 247-248.)

et expansionniste influencèrent et favorisèrent enfin la perception de la « population frontalière » comme une partie de la *Volksgemeinschaft* dont on exigeait des sacrifices particuliers du fait de sa situation exposée⁸.

LA MÉMOIRE EXPLICITE

La « mémoire explicite » est une forme de la mémoire publique de l'évacuation qui peut répondre à des motivations d'ordre scientifique, journalistique ou relatives à d'autres types de publication, par exemple à travers une approche fictionnelle dans des romans ou des écrits autobiographiques dans des mémoires. L'essentiel est que l'approche de l'évacuation y soit centrale, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il s'agisse d'une description neutre, mais seulement que d'éventuels intérêts politiques ou matériels n'y soient pas véhiculés ouvertement. Les acteurs peuvent ainsi avoir d'autres motivations, tout à fait implicites ou cachées, d'aborder la thématique des évacuations.

On peut déjà en déduire différentes phases de la mémoire de l'évacuation. En effet, cette première forme de mémoire apparut dès 1939 et correspondit à des contenus de propagande. À la jonction entre l'événement et la période immédiatement postérieure se confondent l'information sur le présent et la mémoire, en particulier l'écriture de l'histoire. Cela permet déjà d'avoir un bref aperçu de la présence et de la réception du thème pendant et juste après l'évacuation.

En 1939, il n'y avait en Allemagne qu'une information *a minima*. L'arrière-plan et les circonstances de l'évacuation demeurèrent largement dissimulés dans les médias nationaux. Quelques comptes rendus épars dans des journaux régionaux firent exception. Il fallut attendre le retour à la fin de l'été 1940 pour que l'évacuation, en particulier le retour, devienne un sujet d'actualité⁹. Toutefois, les communes d'accueil n'y jouaient plus aucun rôle. En France, le traitement par la presse fut nettement plus transparent au cours de l'évacuation qu'en Allemagne. *Le Parisien* publia à lui seul trente articles sur ce thème entre juillet 1939 et avril 1940 et disposait de correspondants dans les zones d'accueil. Il existait également des journaux spéciaux pour les évacués. *Notre foyer* par

8 Susanne Rau, *Räume. Konzepte, Wahrnehmungen, Nutzungen*, Frankfurt/Main/New York, Campus, 2013, p. 37-38. Sur le lien entre la conception du monde national-socialiste et les projets d'aménagement du territoire, voir Dieter Münk, *Die Organisation des Raumes im Nationalsozialismus*, Bonn, Pahl-Rugenstein, 1993.

9 Une grande fête de retour fut par exemple organisée en septembre 1940 à Pirmasens. Stadtarchiv Pirmasens, A7, « Rückführung » der Bevölkerung (1940), Originaldokumente und Kopien, Bezugsscheine, Zeitungsberichte der Zeit, Festschrift *Auszug und Heimkehr einer Stadt am Westwall. 1.9.1939.-1.9.1940*; Sondernummer der Pirmasenser Zeitung *Wieder daheim*, 31 août 1940.

exemple, ne faisait pas seulement état des récits repris dans la presse française sur la « solidarité nationale » et « l'unité nationale », mais anticipait dès 1939 sur l'idée de jumelage sous le titre « Villes jumelées Périgueux-Strasbourg, New York à Bellac »¹⁰. La Dordogne et la Haute-Vienne étaient ainsi désignées comme des « régions néo-alsaciennes¹¹ ».

À partir de l'été 1940, les comptes rendus de la presse française furent mis en concurrence avec la propagande nazie qui s'implantait dans le cadre de l'annexion de fait. Cette propagande présentait l'évacuation comme un « déplacement » (*Verschleppung*) dans le Sud-Ouest, dramatisant les conditions dans les zones d'accueil et calomniant leurs habitants de façon caricaturale, comme dans l'ouvrage signé Jakob Felix Marzell¹² *Misère des réfugiés alsaciens (Elsässische Flüchtlingsnot)*¹³. Les récits opposés et concurrents en France, ainsi que le rapport public fondamentalement différent à cette thématique du côté des États en 1939-1940, formèrent un répertoire divers et contradictoire à partir duquel les acteurs ultérieurs de la mémoire furent forcés de travailler et qui leur servit en même temps de cadre de référence.

264

Après la fin de la guerre, l'approche de la thématique commença plus tôt en France. Elle est à comprendre comme une réaction directe à la domination de l'espace public par les nazis durant l'Occupation. En 1954, Paul-Édouard Glath proposa une première monographie sur l'évacuation dans *Du pays de Bitche en Charente-Maritime. Souvenirs de 1939-40*, qui fut intégrée à la collection historique « La Lorraine mosellane, terre d'épreuves » du directeur des archives de Sarreguemines, Henri Hiegel¹⁴. La propagande allemande de l'Occupation constituait un point de référence de l'avant-propos de Hiegel comme de l'introduction de Glath :

Mais on nous permettra de ne pas être d'accord avec J. M. Felix [...] lorsqu'il conclut [...] : « La misère des réfugiés de l'été 1939 à l'été 1940, jusqu'au jour de la délivrance et de la libération de la patrie par la victoire de la Wehrmacht, est une horrible charge d'accusation contre la France, sa gabegie, sa politique d'abandon et de haine qui restera gravée dans le cœur de milliers de personnes¹⁵. »

10 Élisabeth Clévenot, « Villes jumelées : Périgueux – Strasbourg. New York à Bellac », *L'Illustration*, 28 octobre 1939 (extrait en fac-similé de l'article original « Notre cœur appartient à la France », *Notre foyer. Journal des évacués d'Alsace et de Lorraine*, n° 3).

11 *Ibid.*

12 Pseudonyme du journaliste et écrivain Marcel Félix Eugène Jacob. Voir Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, n° 10, *Er à Fa*, Strasbourg, 1988.

13 Jakob Marzell Felix, *Elsässische Flüchtlingsnot: Authentische Schilderungen und Erlebnisse*, Straßburg, Oberrhein-Verlag Alsatia, 1940, p. 8.

14 Paul-Édouard Glath, *Du pays de Bitche en Charente-Maritime. Souvenirs de 1939-40*, Niederbronn-les-Bains, Imprimerie commerciale, 1954.

15 *Ibid.*, p. 10.

Pendant qu'en France, la rupture avec le récit du régime d'occupation était soulignée, on a davantage l'impression d'une continuité en Allemagne. Un an après Glath, la poétesse locale et chantre de la Sarre Maria Croon publia le récit familial *Die köstliche Mühsal*. Comme elle l'avait déjà fait en 1940 dans le *NSZ-Rheinfront*, elle y racontait son « exil » en Basse-Saxe, à Bilderlahe¹⁶. Les formules, avec lesquelles Croon appelait en 1940 ses « camarades de destinée » à trouver leur salut dans le travail et à se libérer « de la nostalgie de leur patrie, de la mélancolie et de tous les doutes », n'avaient été que nuancées dans la nouvelle version datant de 1955¹⁷. L'auteur, originaire de Meurich près de Sarrebourg, dépeignait maintenant de façon encore plus drastique les privations de la « population des frontières » à travers la perte temporaire de leur petite patrie et les relations souvent conflictuelles avec les « riches propriétaires de Basse-Saxe » qui n'entretenaient pas « un rapport juste avec les « Français de la Sarre » » et les traitaient presque comme des « travailleurs étrangers ». Les évacués percevaient leur vie comme « désespérante »¹⁸ :

Pendant la journée ils [les « travailleurs étrangers »] travaillaient pour quelques pfennig dans le vent et le mauvais temps, leur chez soi était souvent une étable ou un coin dans le grenier à foin. Ils arrivaient humblement en cuisine avec leur gamelle, recevaient des pommes de terre en robe des champs avec du potiron ou une potée et s'en retournaient ainsi discrètement dans leurs quartiers. Certains spécimens de la race des seigneurs [*Herrenmensch*] auraient préféré pouvoir loger dans cette quatrième classe [désignant les « travailleurs étrangers »] les hôtes indésirés de la Sarre comme des robots soumis, sans exigence¹⁹.

À ce discours s'ajoutait désormais une distance critique à l'égard de Hitler²⁰. La souffrance individuelle des « habitants de la frontière » et l'expérience la plupart du temps tragique de l'évacuation correspondaient à un discours victimaire que s'approprièrent dans les années 1950 les associations de victimes de Rhénanie-Palatinat dont il sera question plus loin.

16 Maria Croon, *Die köstliche Mühsal: ein Roman*, Wiebelskirchen, Verlag « Nach der Schicht », 1955, p. 314.

17 Literaturarchiv Saar-Lor-Lux-Elsass, Bestand Maria Croon, 1.2.1 Erzählungen, Nr. 28 « Die Melodie der Heimat. Von alten lieben Erinnerungen und vom Segen der Arbeit », *NSZ-Rheinfront*, 25 avril 1940. *Ibid.*, Nr. 30 « Vor einem Jahr. Weihnachten in der Erinnerung » [*NSZ-Rheinfront*], 24 décembre 1940. *Ibid.*, 1.2.2 Aufsätze, Betrachtungen und andere nicht fiktionale Texte, Nr. 561. « Im Schulhaus am Harz. Brief einer Grenzabwanderin – Die stillen Abende am Herdfeuer », *NSZ-Rheinfront*, 20 février 1940.

18 M. Croon, *Die köstliche Mühsal*, *op. cit.*, p. 313-314.

19 *Ibid.*, p. 314. Voir, également, Maria Croon, « Vor genau 30 Jahren. Aus unserer ersten Evakuierung (1939-40) », *Nach der Schicht*, n° 9, 1969.

20 Dans ses publications d'après-guerre, Maria Croon prit très clairement ses distances vis-à-vis de la dictature nazie : « [...] c'est l'élite du Führer, et un troupeau de suivistes idiots et lâches, c'est une masse » (M. Croon, *Die köstliche Mühsal*, *op. cit.*, p. 322).

Les pionniers d'une approche scientifique des évacuations furent cependant les archivistes des principales archives régionales. Ils connaissaient les fonds disponibles et avaient déjà partiellement commencé dans l'immédiat après guerre à rassembler des documents sur l'évacuation. En outre, ils avaient souvent été, au moins indirectement, eux-mêmes concernés par l'évacuation. Pendant la Drôle de guerre, Henri Hiegel travaillait comme traducteur et secrétaire d'état-major pour l'armée française, tandis que sa femme était évacuée à Dijon. Avec l'aide de celle-ci, Hiegel parvint à transférer à Dijon le fonds de sa bibliothèque lorraine qu'il venait d'acquérir. Les parents de Hans-Walter Herrmann, plus tard directeur des archives du Land de la Sarre, avaient envoyé par précaution leur fils chez des parents à Heidelberg en 1939, avant de l'emmener à Francfort²¹. Chacun des deux archivistes mena dès 1945 et 1955 des enquêtes d'opinion auprès de la population régionale dans lesquelles apparaissait la question de l'évacuation²². On évoquera plus loin le travail du directeur des archives départementales de Colmar, Christian Wilsdorf. Au début des années 1980 parurent presque simultanément les premiers travaux scientifiques sur l'évacuation dans une perspective régionale sur la Sarre, le Palatinat, la Moselle et l'Alsace²³. La première pierre de l'approche scientifique de la question était ainsi posée, y compris dans un cadre régional²⁴.

21 Archives municipales de Sarreguemines, 9H44, Henri Hiegel, *Comment je suis devenu l'historien, le toponymiste et un professeur d'histoire locale de Sarreguemines, de la Lorraine germanophone et du département de la Moselle*, Sarreguemines, Confluence, 1996, p. 3-4.

22 Archives municipales de Sarreguemines, Remise Henri Hiegel, 3X261-263, « Questionnaire auprès du personnel enseignant sur l'évacuation ». Landesarchiv Saarbrücken, KomSldGuVF, Nr. 4-53, Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung « Rundfrage über die Schicksale der saarländischen Gemeinden und ihrer Bevölkerung im Zweiten Weltkrieg ». Pour une description complète, voir Hans-Walter Herrmann, « Die Rundfrage über die Schicksale der saarländischen Gemeinden und ihrer Bevölkerung im Zweiten Weltkrieg », dans Brigitte Kasten (dir.), *Historische Blicke auf das Land an der Saar. 60 Jahre Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung*, Saarbrücken, Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 2012, p. 395-421.

23 Hans-Walter Herrmann, « Die Freimachung der Roten Zone 1939/40. Ablauf und Quellenlage », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, vol. 32, 1984, p. 64-89 ; Henri Hiegel, *La Drôle de guerre en Moselle 1939-1940*, t. 1., 3 septembre 1939-10 mai 1940, Sarreguemines, Pierron, 1983 ; *id.*, « L'évacuation de la zone rouge du département de la Moselle en 1939-1940 vers les Charentes et la Vienne », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz* 1982, p. 57-69 ; Hans Heß, « Westwallbau, Räumung und Wiederbesiedlung in den Grenzgemeinden des ehemaligen Landkreises Bergzabern », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, vol. 32, 1984, p. 90-106 ; Kurt Hochstuhl, *Zwischen Frieden und Krieg: das Elsass in den Jahren 1938-1940. Ein Beitrag zu den Problemen einer Grenzregion in Krisenzeiten*, Frankfurt/Main, Lang, 1984. François-Yves Le Moigne (dir.), « Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale », n° spécial des *Cahiers lorrains*, 4^e trimestre, 1983.

24 Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, « *Un exil intérieur* ». *Exposition aux Archives départementales de la Moselle*, Lyon, Libel, 2009.

La deuxième forme de mémoire de l'évacuation, la « mémoire implicite », donna lieu dans les années 1950 et 1960 en Allemagne, principalement dans l'Eifel et le Sud du Palatinat, à des demandes de dédommagement et à un discours victimaire. Il ne s'agissait là ni d'une mémoire publique de l'évacuation au sens d'une commémoration ritualisée, ni d'une approche thématique explicite de l'évacuation comme événement historique, mais avant tout de compenser les pertes matérielles ou les coûts suscités pendant l'évacuation.

Au milieu des années 1950 se constituèrent dans le Palatinat et la Sarre des groupements de sinistrés (*Abrissgeschädigte*). Ils demandaient un statut spécial et des réparations matérielles. Avec l'aide de l'organisation Todt – organisation du génie civil et militaire nazi –, le *Gauleiter* Joseph Bürckel avait lancé un plan de grande envergure pour la « modernisation » planifiée du territoire et la réorganisation des structures villageoises dans les campagnes du *Gau Westmark* correspondant à la vision de l'idéologie national-socialiste, plus connu sous le nom d'« action reconstruction » (*Aktion Wiederaufbau*) ou – rebaptisé par les personnes concernées de façon sarcastique et plus proche de la réalité – « action destruction » (*Aktion Abriss*). Faisaient partie de ce plan la démolition de maisons d'habitation pour doter par exemple certains villages d'une place du marché, comme la démolition de petites fermes et la construction à la place de grands domaines productifs. Des lieux d'habitation parfaitement intacts étaient également sacrifiés à cette action. Environ 2 000 maisons proches de la frontière dans le Bliesgau et le Saargau furent démolies. À Bliesransbach, aujourd'hui quartier de Kleinblittersdorf, une nouvelle place du village fut construite grâce à la destruction de bâtiments²⁵. Ce qui posait avant tout problème, c'était que tout cela se faisait sans l'assentiment des propriétaires et même au cours du déroulement de l'évacuation pour l'essentiel du travail de démolition, si bien que « dans de nombreux cas les terrains bâtis [furent] arasés en l'absence des propriétaires, qui étaient évacués ». En raison de l'évolution de la seconde

25 Gerhild Krebs, « Nationalsozialistische Dorfarchitektur und Raumplanung im Saarland und in Lothringen (1939/1940-1944) », dans Rainer Hudemann en collaboration avec Marcus Hahn, Gerhild Krebs et Johannes Großmann (dir.), *Stätten grenzüberschreitender Erinnerung – Spuren der Vernetzung des Saar-Lor-Lux-Raumes im 19. und 20. Jahrhundert. Lieux de la mémoire transfrontalière – Traces et réseaux dans l'espace Sarre-Lor-Lux aux XIX^e et XX^e siècles*, Saarbrücken, 2002, http://www.memotransfront.uni-saarland.de/pdf/nationalsozialistische_dorfarchitektur.pdf, mis en ligne en 2009, consulté le 25 août 2015, p. 1; Jean-Louis Cohen et Hartmut Frank, « Architektur und Stadtplanung in besetzten Gebieten: Deutschland und Frankreich 1940-1950 », dans Rainer Hudemann et Rolf Wittenbrock (dir.), *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (19. u. 20. Jh.) | Développement urbain dans la région frontalière France-Allemagne-Luxembourg (XIX^e et XX^e siècles)*, Saarbrücken, Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 1991, p. 307-336 : ces articles résument les résultats d'un grand projet de recherche franco-allemand sous la direction de Jean-Louis Cohen et Hartmut Frank, resté non publié dans son intégralité.

guerre mondiale, la plupart des grands domaines et bâtiments planifiés ne furent pas construits dans les années suivantes²⁶. L'illégalité pour absence d'accord ainsi que le non-dédommagement constituaient dans les années 1950 les principaux arguments juridiques avec lesquels les sinistrés cherchaient à se faire entendre auprès de leurs gouvernements de Land respectifs. Même si on se référait le plus souvent explicitement à la zone rouge et en général au destin effroyable des communes frontalières, ces discours évoquaient toujours implicitement l'évacuation.

En 1962, le gouvernement de la Sarre proposa à la branche sarroise des sinistrés un dédommagement symbolique de 100 000 Deutsche Mark. L'association refusa, mais considéra tout de même l'offre comme un signe du bien-fondé de leurs revendications²⁷. La même année, les deux associations se réunirent en une union comptant environ 400 membres actifs. Cela ne leur permit cependant pas d'accroître la pression jusqu'à la fin des années 1960²⁸. Finalement, les revendications se poursuivirent sans succès car elles étaient dépourvues de fondements juridiques. Certes de nombreux procès furent intentés devant le tribunal d'instance du Land de Sarrebruck, parmi lesquels le cas de la commune de Ludweiler – aujourd'hui un quartier de Völklingen – arriva jusqu'à la cour de cassation de Karlsruhe. Selon l'arrêt du 7 décembre 1959, la cour constata « que les mesures du commissaire du Reich correspond[aient] à des interventions relevant de l'expropriation et qu'il fallait donc garantir un dédommagement complet²⁹. » Une analyse plus précise du cas démontre toutefois que ce procès modèle, même s'il servit de référence aux sinistrés, ne permit pas de faire avancer la cause des intéressés dans leur ensemble. Les documents du procès montrent que, dans le cas concret jugé, la destruction avait été forcée de façon autonome par la commune accusée. Celle-ci avait déjà essayé dans les années 1920 de s'approprier la maison pour la démolir et ainsi « réaménager un nœud routier et embellir le paysage urbain, [...] le terrain de la maison étant déjà indiqué comme espace vert dans un plan d'alignement de 1929³⁰. » Le maître-d'œuvre qui avait procédé à la démolition en 1940 ne travailla que bien plus tard dans le cadre de l'organisation Todt et pour l'« action reconstruction ». La commune

26 Landeshauptarchiv Koblenz (LHK), Bestand 869 Nr. 6498 (Abwicklung Abrißschäden), Kleine Anfrage Nr. 339 von Gänger, Roth, Volkmer (SPD), IV. WP RLP, Mainz 3. Juli 1962 (Drucksachen Abt. III).

27 LHK, Bestand 869 Nr. 6498 (Abwicklung Abrißschäden), Schreiben der rheinland-pfälzischen Interessengemeinschaft der Abrißgeschädigten an die rheinland-pfälzische Landesregierung, Hornbach, 30. Juni 1962.

28 LHK, Bestand 860 Nr. 2685 (Verschiedenes), Bericht über Versammlung der Abrißgeschädigten RLP, Hornbach 16.6.62.

29 *Ibid.*

30 LHK, Bestand 860 Nr. 2685 (Verschiedenes), Tatbestand und Entscheidung des BGH-Urteils im Rechtsstreit zwischen der Gemeinde Ludweiler und sechs Klägern vom 7. Dezember 1959.

avait donc cherché, dans l'ombre de l'« action reconstruction », à faire aboutir ses propres intérêts et avait ainsi procédé, d'après le jugement de la cour de cassation fédérale, à une expropriation illégale.

Une argumentation similaire à celle des citoyens de Ludweiler fut développée par l'*Aufbauring*, un groupement d'intérêts fondé en 1950 dans le district de Bitburg-Prüm, comptant environ 300 membres et dont le président était le paysan et poète local Peter Freppert, issu de Geichlingen à proximité de la frontière luxembourgeoise³¹. Freppert fit connaître son association grâce à de nombreuses publications dans la presse régionale. Pour cette association, la zone rouge, la construction de la ligne Siegfried ainsi que la première et la seconde évacuation en 1939 et 1944 servaient de point d'appui aux revendications financières à l'égard du Land et du Bund. Selon le *Trierische Volksfreund*, ces « expériences sanglantes qu'Hitler fit avec cette région frontalière » rendaient maintenant nécessaires des « millions » pour la reconstruction. C'est dans les districts de Prüm, Bitburg et Sarrebourg, que se trouvaient d'après le journal les « villages avec le plus haut taux de destruction de la République fédérale »³².

De toute façon, le monde politique s'intéressait de plus en plus à la « région frontalière » depuis 1946 : la Belgique et le Luxembourg émirent des revendications territoriales sur le nord de la zone rouge. Le Luxembourg en particulier demanda le rétablissement de la frontière antérieure au congrès de Vienne. Suite à cela, le gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat fonda un « conseil de la région frontalière » qui entreprit quatre voyages dans la zone rouge avec le ministre-président Peter Altmaier³³. Le président du conseil de la région frontalière, Theodor Asholt, fit état d'une « impression de misère effroyable » au regard de laquelle il fallait « apporter une aide immédiatement »³⁴. Au niveau fédéral également, il existait déjà un « conseil [interministériel] pour les questions relatives à la région frontalière » qui s'occupait notamment de mesures d'amélioration de l'infrastructure dans les régions concernées. Le 28 février 1950, il tenait sa cinquième séance pour discuter des mesures appropriées. L'évacuation fut là aussi considérée comme la cause des difficultés : « Dans ce que l'on appelait la “zone rouge”, les gens [ont été] tenus à l'écart de leur

31 LHK, Bestand 665, 194 (Körperich) Nr. 443 (Aufbauring Bitburg), Niederschrift über Bürgermeisterversammlung vom 24. November 1950 und Gründung des Aufbaurings „Rote Zone des Kreises Bitburg“.

32 LHK, Bestand 655, 194 (Körperich), Nr. 443 (Aufbauring Bitburg), « Das Grenzland appelliert an den Bund. Die Denkschrift an die Landesregierung über die Rote Zone – Warum nicht Bundes-Notstandsgebiet? », *Trierischer Volksfreund*, 22 janvier 1950.

33 LHK, « Vor 50 Jahren. Der 30. Mai 1950. „Rote Zone“. Die Grenzlandproblematik in Rheinland-Pfalz », <http://www.lha-rlp.de/index.php?id=481> [rubrique « Blick in die Geschichte »], mis en ligne le 30 mai 2000, consulté le 28 juillet 2015.

34 *Ibid.*

propriété durant 7-8 ans», engendrant une misère « particulièrement grande »³⁵. L'*Aufbauring* refusa toutefois le projet de politique régionale pour l'aide à la zone rouge, dans la mesure où certains secteurs de l'ancienne zone verte³⁶ y étaient inclus³⁷. Par exemple, il empêcha le versement d'une somme du fonds de la zone rouge accordée à l'origine à une laiterie du district de Daun dans l'ancienne zone verte, car « il n'existait aucune relation permettant de la relier à la zone rouge »³⁸.

Au début de l'année 1951, un nouveau scandale éclata lors du congrès des délégués de la CDU à Bitburg à l'occasion de la présentation des candidats aux élections qui devaient avoir lieu pour désigner les députés du Landtag. Les représentants de l'*Aufbauring* de l'ancienne zone rouge cherchèrent en vain à faire élire leur candidat³⁹. Un candidat des « circonscriptions plus aisées de l'Est » de la circonscription remporta l'élection contre les appels « à la raison et au bon droit » des délégués de la CDU. Selon le *Trierische Volksfreund*, qui se faisait souvent le porte-parole de l'*Aufbauring*, on devait cette fois attribuer le représentant de la circonscription aux régions détruites et deux fois évacuées⁴⁰. Ces deux exemples montrent clairement combien l'évacuation fut considérée, dans le Palatinat et en Sarre, comme un sacrifice que la population de la région frontalière avait dû consentir dans la seconde guerre mondiale. Le manque de dédommagement et de reconnaissance de ce sacrifice dans la jeune République fédérale aux yeux des intéressés constitua le cœur des débats sur le sujet dans les années 1950 et 1960.

En France, il n'y avait presque pas de groupes de victimes concernant la zone rouge et l'évacuation. Les mécanismes d'une mémoire implicite apparaissent toutefois en lien avec des questions de fond. Le problème de savoir de quelle manière procéder envers les évacués qui étaient morts dans les départements d'accueil suscitait déjà des conflits en 1939. À l'époque, le bruit se répandit qu'à Mézières, un village de la Haute-Vienne, des évacués alsaciens avaient été

35 LHK, Bestand 861 Nr. 440, Fördermaßnahmen für das Grenzlandgebiet, Auszug aus dem Kurzprotokoll über die 5. Sitzung des Ausschusses für Grenzlandfragen des Bundestages am 28. Februar 1950, Bericht des Unterausschusses „Grenzland Rheinland-Pfalz“.

36 L'expression *zone verte* désigne les régions non évacuées situées immédiatement après la zone rouge.

37 LHK, Bestand 655, 194 (Körperich) Nr. 433 (Aufbauring Bitburg), *Staatszeitung des Landes Rheinland-Pfalz* Nr. 34/35, Ausgabe vom 23. und 30. Dezember 1950.

38 *Ibid.*, « 7 Forderungen für die Rote Zone », Zeitungsausschnitt ohne Angaben zu Zeitung und Datum, vermutlich Artikel von Peter Frepper.

39 *Ibid.*, Niederschrift über Bürgermeisterversammlung vom 24. November 1950 und Gründung des Aufbaurings „Rote Zone des Kreises Bitburg“.

40 LHK, Bestand 860Z (Presse), publiziertes Schriftgut 1424 (Aufbauring, Pressematerial Trierer Zeitungen und Rhein-Zeitung), « Entschluß des Aufbaurings Rote Zone », *Trierischer Volksfreund*, 12 mars 1951.

enterrés hors du cimetière⁴¹. L'« affaire de Mézières » amena le préfet à donner instruction d'enterrer les évacués dans une partie séparée du cimetière, afin, d'une part, de leur garantir un traitement pieux et, d'autre part, de faciliter des exhumations ultérieures⁴². À Périgueux également, il y eut une partie séparée, réservée aux réfugiés, dans le cimetière de l'Ouest, le Carré des Réfugiés, avec, à la fin de la guerre, environ 700 sépultures de réfugiés d'Alsace, mais aussi d'autres régions de France⁴³.

À partir de novembre 1945, le maire de Périgueux, Émile Pugnet, s'adressa au préfet du Bas-Rhin pour lui demander une « indemnité » pour les tombes qui abritaient selon lui presque toutes des Alsaciens⁴⁴. Finalement, aucun financement ne put être trouvé, notamment parce qu'il s'avéra que seules environ 400 des 700 sépultures pouvaient être attribuées à des Alsaciens. Ni le ministère des Anciens combattants et Victimes de guerre ni le département du Bas-Rhin ou la ville de Strasbourg ne considérèrent qu'ils avaient la responsabilité financière de l'entretien de ces tombes. En dehors de cas isolés dont les familles des défunts s'occupaient des sépultures, le Carré des Réfugiés fut peu à peu laissé à l'abandon. Au début des années 1950, le conseil municipal de Périgueux décida finalement que, par manque de place, il avait besoin de la surface disponible du Carré pour de nouvelles tombes à creuser. Il reprit contact avec l'administration de la ville de Strasbourg. Il fallait ainsi donner l'occasion aux familles concernées de faire rapatrier en Alsace le corps de leur parent ou d'accepter que les ossements soient transférés dans un ossuaire. S'ensuivirent de vifs échanges de courriers avec les familles qui ne voulaient pas donner leur accord à l'exhumation, mais qui ne pouvaient pas se permettre un transfert. Peu avant la Noël 1956, l'administration de la ville de Périgueux informa les familles restantes qu'elle avait pu retrouver qu'elle allait procéder sous peu à l'exhumation et au transfert dans un ossuaire commun. Le maire de Strasbourg, Charles Altorffer, attira l'attention de son collègue de Périgueux sur le fait que, « parmi les quelques personnes à qui vous aviez adressé directement la lettre-circulaire en question, celle-ci souleva des réactions diverses et ranima de vieilles passions

41 Claire Dietrich, *L'Évacuation de l'Alsace du Nord et ses problèmes (Sept. 1939-Sept. 1940)*, Strasbourg, mémoire de maîtrise de l'université de Strasbourg, 1986, p. 121-123.

42 *Ibid.*, p. 122.

43 Archives départementales de la Dordogne (AD Dordogne), Cimetière 6 (déposé le 2 janvier 2014, cotation provisoire), « Liste chronologique des personnes inhumées au cimetière de l'Ouest, Carré des Réfugiés », sans date, mais établie après 1945. En tout, 706 tombes ont été recensées, dont 258 tombes alsaciennes. Les premières funérailles d'une Strasbourgeoise de 73 ans eurent lieu le 29 septembre 1939.

44 *Ibid.*, Lettre du maire de Périgueux au préfet de la Dordogne, Périgueux, 4 octobre 1945.

que l'on croyait éteintes⁴⁵ ». Il semblait surtout particulièrement peu pieux d'avoir choisi la période précédant Noël pour envoyer la lettre d'information.

L'exemple de la question des sépultures met en évidence deux aspects. Il éclaire d'abord l'importance des différences culturelles qui jouaient encore un rôle dans les années 1950. Dans le Sud-Ouest laïque, on avait de toute évidence choisi une approche pragmatique pour résoudre la question des tombes qui devait se heurter à de l'incompréhension et partiellement à de la résistance dans l'Alsace pétrie de catholicisme. Par ailleurs, il apparaît clairement que les acteurs de l'administration municipale avaient sous-estimé le potentiel de réactivation de la mémoire de l'évacuation. L'aménagement de nécropoles était une politique diffusée dans toute l'Europe entre 1950 et 1970 : 60 000 sépultures furent transférées dans un total de 24 ossuaires nationaux en Europe⁴⁶. Toutefois, le débat déclenché à Périgueux autour du transfert des sépultures ne réveilla pas seulement la mémoire des parents défunts, mais aussi celle de l'expérience de l'évacuation de 1939-1940. Ceci est illustré par le courrier suivant, écrit par une ancienne évacuée dont la mère avait été inhumée en 1941 à Périgueux :

272

Souvenez-vous et pardonnez-moi d'en parler mais toutes les œuvres de bienfaisance reposaient sur mes épaules à Périgueux et j'ai toujours été présente à tous les appels et ceci sous la menace de la Gestapo. Et je n'ai pas été payée [...]. C'est la première fois de ma vie que je viens demander quelque chose aux Périgourdins, en échange d'avoir contribué et de tout mon cœur à toutes les œuvres de bienfaisance, pour tous⁴⁷!!

LA MÉMOIRE RITUALISÉE

La mémoire ritualisée représente la troisième forme de la mémoire. Cette forme trouve par exemple son expression dans le cadre de cérémonies festives du souvenir ou de manifestations similaires. L'évacuation y est désignée démonstrativement comme le cadre de référence. D'un côté émane de ces manifestations une approche thématique plus ou moins intensive ; de l'autre, elles permettent en outre de véhiculer des intérêts et des objectifs allant au-delà. L'amorce des jumelages entre les communes évacuées et celles des anciennes zones d'accueil le montre de manière impressionnante. En France, il existe plus

45 *Ibid.*, Lettre du maire de Strasbourg, Charles Altorffer, au maire de Périgueux, Émile Pugnet, Strasbourg, 14 janvier 1957.

46 Serge Barcellini, « La gestion du deuil par l'État français au lendemain de la Seconde Guerre mondiale », dans Francine-Dominique Liechtenhan et Brad Abrams (dir.), *Europe 1946 : entre le deuil et l'espoir*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 121-140, ici 134-135.

47 AD Dordogne, Cimetière 6, Lettre de Gertrude Marat-Muller au maire de Périgueux, Strasbourg, 8 juin 1957.

de 140 jumelages entre villes ou communes et même un jumelage départemental entre le Haut-Rhin et le Lot-et-Garonne. En Allemagne au contraire, on n'en compte que trois qui se rattachent à la première évacuation.

Dès la fin de la guerre, les premières villes anciennement évacuées reprirent contact en France, souvent sous la forme de manifestations de remerciement. À Périgueux en 1946, dans le cadre de deux visites de délégations réciproques, un tableau mémoriel fut accroché rue du Président Wilson, là où se trouvait le siège de l'ancienne municipalité de Strasbourg⁴⁸. En 1948, une délégation de Lectoure (Gers) se déplaça à Saint-Louis (Haut-Rhin) pour participer aux célébrations du centenaire des pompiers, mais aussi pour assister à l'inauguration d'une rue portant le nom de Lectoure dans le centre ville de Saint-Louis⁴⁹.

À l'échelon officiel, ces premières relations d'après-guerre, nouées dans l'euphorie collective de la Libération, se distendirent rapidement. D'autres thèmes tels que la reconstruction économique, la guerre froide et l'intégration européenne arrivèrent sur le devant la scène. Il fallut attendre la seconde moitié des années 1960 pour voir émerger les premiers jumelages officiels, en premier lieu dans de petites, voire de très petites communes du Sud-Ouest. Ces dernières n'avaient pratiquement pas de perspective de pouvoir nouer des jumelages avec des communes à l'étranger, en particulier avec des communes allemandes. Dans ces régions faibles économiquement, l'espoir d'une amélioration de sa propre situation jouait aussi un rôle. Au début des années 1950, le maire de Lectoure chercha en vain à susciter des investissements industriels par un appel à la « ville sœur dans le malheur » et la référence à une « puissante solidarité créée par la guerre »⁵⁰. En 1957, des contacts privés diffusèrent le bruit que l'entreprise textile TRIMECA, qui avait son siège à Saint-Louis, envisageait des plans d'investissements à Lectoure. Le maire de Lectoure commanda alors un sondage pour pouvoir disposer le plus rapidement possible de données sur les disponibilités de main-d'œuvre – un sondage précipité car, vérification faite auprès de Saint-Louis, la rumeur se révéla fausse⁵¹. Un soutien à Lectoure vint cependant à la fois de la municipalité et également des habitants de Saint-Louis

48 Archives municipales de Strasbourg, 208MW128, Voyage d'une délégation municipale à Périgueux.

49 « Une émouvante cérémonie : pour immortaliser ce souvenir de fraternité française », *La République*, 26 mai 1948.

50 Archives municipales de Saint-Louis, Série H – Affaires militaires, Sous-6H63 Lectoure après-guerre : amitié SL-Lectoure, lettre de Robert Duclos, 1^{er} adjoint du maire de Lectoure, à l'adresse de M. Hurst, maire de Saint-Louis, Lectoure, le 19 août 1952.

51 *Ibid.*, Lettre de Robert Duclos, 1^{er} adjoint du maire de Lectoure, à l'adresse de M. Kroepfle, adjoint du maire de Saint-Louis, Lectoure, le 23 octobre 1957.

après les dégâts importants subis suite aux intempéries de 1977. Il prit la forme d'un don de 70 000 francs⁵².

En Allemagne bien plus nettement qu'en France, les intérêts économiques étaient au premier plan de l'amorce des relations entre communes liées par l'évacuation. À l'occasion du quarantième anniversaire de l'évacuation, les maires d'une commune du Sud du Palatinat, Bad Bergzabern, Wilhelm Wallmann, et d'une commune de Haute-Franconie, Lichtenfels, Günther Hauptmann, signèrent un protocole sur la mise en place d'un « partenariat réciproque »⁵³. Ces relations avaient été initiées quelques années plus tôt par Emil Bouquet, ayant lui même vécu l'évacuation à l'âge de douze ans. Son père, l'ancien inspecteur de l'administration de Bad Bergzabern, avait administré tous les intérêts de la ville durant l'évacuation à Lichtenfels, dans la mesure où le maire s'était retiré à Poznan⁵⁴. Emil Bouquet était un témoin de l'évacuation, mais comme directeur du tourisme à Bad Bergzabern, il avait particulièrement en ligne de mire les intérêts économiques de la ville et l'expansion de la station thermale.

274

Le contenu concret des relations entre communes avait peu à voir avec la mémoire de l'évacuation. C'est ainsi par exemple que lors de l'inauguration du jumelage à Lichtenfels un vignoble fut planté et un chemin touristique pris en charge. Il n'y eut cependant aucune discussion de fond sur la période de l'évacuation, mais par contre des coopérations et des consultations, ainsi que des informations publicitaires réciproques présentant l'autre ville comme lieu de villégiature⁵⁵. Lichtenfels présentait également un intérêt comme partenaire puisque la ville viticole du sud du Palatinat cherchait à se faire forger une réputation de ville thermale et à attirer des hôtes de Haute-Franconie.

Avec l'apparition d'une « politique sociale expansive », les séjours thermaux se développèrent grâce aux subsides du système de caisses d'assurance maladie. Pour des considérations économiques, il apparaissait plus simple d'attirer des curistes

52 *Ibid.*, 213W29, Sinistre de Lectoure en 1977, séance publique du Conseil municipal, Saint-Louis, le 28 juillet 1977.

53 Stadtarchiv Bad Bergzabern, ZGS (Zeitungssammlung) S2 Nr. 39 Emil Bouquet, « Verabschiedung von Kurdirektor Emil Bouquet », *Südpfalz-Kurier*, 12 juillet 1989.

54 Heinrich Bouquet (1891-1949) arriva à Bergzabern en 1908 avec sa famille. Il y fut inspecteur de l'administration municipale et représenta le maire de Bad Bergzabern à Lichtenfels durant l'évacuation. Il avait deux enfants, Hella et Emil Bouquet (« Kurdirektor a.D. Emil Bouquet wurde 70 Jahre alt », *Südpfalzkurier*, 8 mai 1996).

55 Ville de Lichtenfels, *Délibérations publiques du Conseil municipal, 1978-1979*, Niederschrift der feierlichen Jahresabschlussrede des Lichtenfelser Bürgermeisters Günther Hauptmann, Lichtenfels, le 18 décembre 1979. Voir également Stadtarchiv Bad Bergzabern, « Chronologische Auflistung der Patenschaft Bad Bergzabern – Lichtenfels » (sans date ni auteur).

venant de loin en Allemagne plutôt que de la Lorraine voisine⁵⁶. Le *partenariat* – tel est le terme exact choisi pour se démarquer des jumelages internationaux de Lichtenfels – relevait donc davantage d'une logique de développement urbain que d'un projet mémoriel. Jusqu'à aujourd'hui, Bad Bergzabern n'a par ailleurs aucun jumelage avec des communes étrangères.

Un facteur supplémentaire permet de comprendre l'absence de diffusion généralisée des relations communales entre l'ancienne zone rouge et les régions d'accueil : la politique restrictive du gouvernement de la RDA. Les communes de la RDA n'avaient presque aucune marge de manœuvre dans l'organisation de leur propre politique municipale. Des initiatives ouest-allemandes visant à créer des jumelages interallemands par-dessus le Mur restèrent vaines jusqu'au début des années 1980. Seuls les contacts privilégiés du ministre-président de la Sarre, Oskar Lafontaine, avec Erich Honecker permirent de concrétiser le premier jumelage interallemand entre Sarrelouis et Eisenhüttenstadt le 19 septembre 1986. Les habitants de Sarrelouis n'avaient toutefois pas été évacués vers Eisenhüttenstadt en 1939, mais dans le Harz. C'est la raison pour laquelle Sarrelouis avait longtemps cherché dans les années précédentes à établir un partenariat avec Halberstadt dans le Harz. Même si, au cours d'un entretien entre Lafontaine et Honecker, ce dernier ne s'opposa pas à Halberstadt, il mit sur le tapis Eisenhüttenstadt comme option possible, emportant ainsi *de facto* la décision⁵⁷. À Sarrelouis, on supposa qu'il ne s'agissait pas seulement ainsi de faire coopérer deux villes minières, mais également de faire délibérément obstacle aux relations issues de l'évacuation ou du moins de ne pas les encourager :

Le rejet précoce d'Halberstadt comme ville jumelle de Sarrelouis s'explique en grande partie par le fait qu'il existe encore des relations entre les gens qui se sont établies bien avant la création de la RDA⁵⁸.

En France, l'intérêt des pouvoirs publics locaux s'accrut fortement dans les années précédant le 40^e anniversaire de l'évacuation et avec lui également l'approche mémorielle. En 1978, la ville de Saint-Louis organisa un voyage

56 Archives municipales de Bad Bergzabern, Revue de presse, Kurverwaltung 3, Bad Bergzabern – 100 Jahre Kurort, Zeitraum 1974-1975, « Vom Luftkurort zum Staatsbad Bergzabern », troisième partie, *Die Rheinpfalz*, 20 mai 1975. Sur les *Kurbetriebe* en Allemagne fédérale dans les années 1980, voir Thomas W. Maretzky, « Cultural Variation in Biomedicine: The Kur in West Germany », *Medical Anthropology Quarterly*, vol. 3, n° 1, 1989, p. 22-35, ici p. 25. Pour le contexte, voir Christoph Butterwegge, *Krise und Zukunft des Sozialstaates*, 4^e éd., Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften, 2012, p. 67.

57 Bundesarchiv, SAPMO, DY30/2411, stenografische Niederschrift über das Gespräch von Erich Honecker mit Oskar Lafontaine, Ministerpräsident des Saarlandes und Vorsitzender der SPD Saar, am 13. November 1985 in Leipzig, Blatt 8f. und Blatt 22f.

58 Wolfgang Zwiener, *Saarlouis-Eisenhüttenstadt. Chronik der ersten deutsch-deutschen Städtepartnerschaft, 1984-1992*, Saarlouis, Kreisstadt Saarlouis, 1993, p. 245.

pour 375 habitants le long des 954 km de l'itinéraire historique de l'évacuation vers Lectoure que l'on trouve dans les journaux sous le nom de « train de la joie » ou de « train de l'amitié ». La SNCF avait affrété un train historique spécial et rouvert pour l'occasion une ligne fermée entre-temps au trafic passager. La population du Gers put ainsi voir arriver le train spécial en gare de Lectoure et lui réserver l'accueil qu'il convenait. La signification symbolique était particulièrement forte. L'ancien « train de l'exode » était devenu « train de l'amitié » et ainsi le symbole de la cohésion nationale dans les régions⁵⁹.

La mémoire de la Résistance jouait aussi un rôle important dans les relations entre Strasbourg et Périgieux. Charles Mangold, originaire d'Ostwald près de Strasbourg, arriva en Dordogne au cours de l'évacuation et ne rentra pas en Alsace en 1940. Au lieu de cela, il intégra la Résistance en Périgord et fut fusillé en août 1944 avec 21 autres résistants⁶⁰. Ses restes furent transférés à Strasbourg dans les années 1950. « Résistant alsaco-périgourdin⁶¹ », il constitue une figure de proue des relations communales, par exemple lors des cérémonies commémoratives dans le cadre de visites de délégations à Strasbourg.

276

D'autres activités s'inscrivent également dans le travail d'information des pouvoirs publics. En 1990, Agen et Colmar présentèrent une exposition itinérante intitulée « Il y a 50 ans, l'évacuation... », conçue en collaboration entre le directeur des archives départementales du Haut-Rhin, Christian Wilsdorf, et l'office départemental d'action culturelle du Lot-et-Garonne⁶². De petites communes encourageaient également par des expositions, des programmes d'échanges d'élèves ou des projets d'enseignement l'actualisation de l'évacuation dans la culture mémorielle locale. La pièce de théâtre *Ce matin la neige*, de Françoise du Chaxel, qui thématise des différences et leur dépassement à l'exemple d'une amitié de jeunesse alsaco-périgourdine pendant l'évacuation, est également utilisée dans les classes depuis 2007⁶³. La pièce a fait l'objet d'un projet scolaire en 2012 en collaboration avec le

59 « Hier, train de l'exode... Aujourd'hui, train de joie. À Lectoure, fêtes monumentales pour trois cents Alsaciens », *Sud-Ouest*, 2 mai 1978. Ville de Saint-Louis (dir.), *Album Souvenir Saint-Louis Lecture*, Saint-Louis, Ville de Saint-Louis, 1981, p. 136. Archives municipales de Saint-Louis, 1C18 Jumelage avec la ville de Lectoure, 1978, « Chronologische Auflistung der Patenschaft Bad Bergzabern – Lichtenfels » (sans indication de date ni d'auteur).

60 René Auxerre, « Trésorier Départemental de l'A.N.A.C.R. », *La Voix de la Résistance en Dordogne*, n° 3, février 1971, p. 2.

61 <http://www.dordogne-cachee.fr/article-charles-mangold-resistant-alsacien-perigourdin-118639468.html>, consulté le 24 février 2014.

62 Christian Wilsdorf (dir.), *Il y a 50 ans, l'évacuation... : exposition itinérante présentée du 3 au 7 juillet 1990 à Agen à l'Hôtel du Département, et du 24 au 28 juillet 1990 à Colmar à l'Hôtel du Département*, Colmar, Archives départementales du Haut-Rhin, 1990.

63 Françoise du Chaxel, *Ce matin, la neige*, 1^{re} version, Montreuil-sous-Bois, Éditions Théâtrales, 2007. Nouvelle version à deux voix, Montreuil-sous-Bois, Éditions Théâtrales, 2011.

collège Jean-Jacques Valtz de Marckolsheim et la même année avec le lycée Saint-Jospeh de Périgueux⁶⁴.

Même si les trois formes mémorielles s'observent aussi bien en Allemagne qu'en France, les exemples étudiés révèlent pourtant clairement que les mémoires de l'évacuation en Allemagne et en France se différencient significativement l'une de l'autre. Les différences relèvent à la fois de la qualité des formes mémorielles respectives et de l'écho public qu'elles suscitèrent et suscitent. Ceci est lié d'abord à des facteurs qui relèvent de l'histoire des événements eux-mêmes, comme par exemple les différences dans la couverture médiatique en Allemagne et en France. La plus grande dispersion des évacués sur une large part du territoire du Reich rendit difficile la formation d'une mémoire ultérieure, collective, liée à des lieux spécifiques dans les zones d'accueil. L'adaptation à des récits préexistants jouait également un rôle déterminant, comme c'était le cas pour la geste de la Résistance française à laquelle se référaient les jumelages.

À cause du poids pesant sur la mémoire allemande de la seconde guerre mondiale, aucun paysage mémoriel de l'évacuation équivalent à la dynamique des jumelages entre les villes françaises ne vit le jour. La perception négative du national-socialisme jouait ici un rôle, mais aussi la division allemande et la limitation des possibilités de contact qui en découlait. Si presque plus rien ne se rattachait après 1945 au récit national-socialiste du retour victorieux dans les petites patries évacuées, les évacuations avaient constitué le prélude de la plus grande catastrophe du siècle. Seules les expériences d'évacuation qui purent s'enchaîner dans un récit négatif développèrent un fort pouvoir d'attraction pour les acteurs locaux qui se mettaient en scène avec leur « expérience frontalière » en tant que victimes du système nazi, menacés désormais de perdre leur visibilité dans le contexte de la guerre froide et de la jeune République fédérale. D'anciens évacués développèrent dans l'Allemagne des années 1950 un discours victimaire spécifique sur la zone rouge porteur d'identité. Ce discours ne se référait certes qu'implicitement à l'évacuation, mais se construisait toutefois fondamentalement sur elle, dans la mesure où la zone rouge représentait une organisation géographique de la région pour les deux évacuations. Pour la même raison, l'évacuation et les débats sur le national-socialisme qui en découlait disparurent là où la mémoire de l'évacuation en Allemagne n'était plus marquée de façon prépondérante par des traits victimaires, par exemple dans les relations entre Bad Bergzabern et Lichtenfels. Même si l'évacuation était citée comme

64 Françoise Chevré, « Alsace-Dordogne : des jumelages, et après ? », *Sud-Ouest*, 31 août 2008.

point de départ des relations, la coopération de fond se focalisait exclusivement sur le présent et le futur.

En France au contraire, on constate dans l'après-guerre une rupture avec la mémoire négative de l'évacuation telle qu'elle avait été diffusée par la propagande nazie au début des années 1940. Seuls des groupuscules séparatistes se servaient ponctuellement du *topos* de « l'évacuation comme discours victimaire », afin de se démarquer du centralisme français. Ces discours ne trouvaient cependant aucun écho public, tout comme les débats sur l'entretien des sépultures érigées durant la période de l'évacuation. À partir de 1945, dans le cadre de l'euphorie de la Libération, et jusqu'à la fin des années 1940, se dessinait déjà le lien rituel de la mémoire de l'évacuation avec la mémoire de la Libération et de la Résistance. Dans les années 1980, l'intégration des jumelages dans le discours de la Résistance fut renforcée par des dépôts de gerbes sur les monuments aux morts et la création d'images héroïques communes.

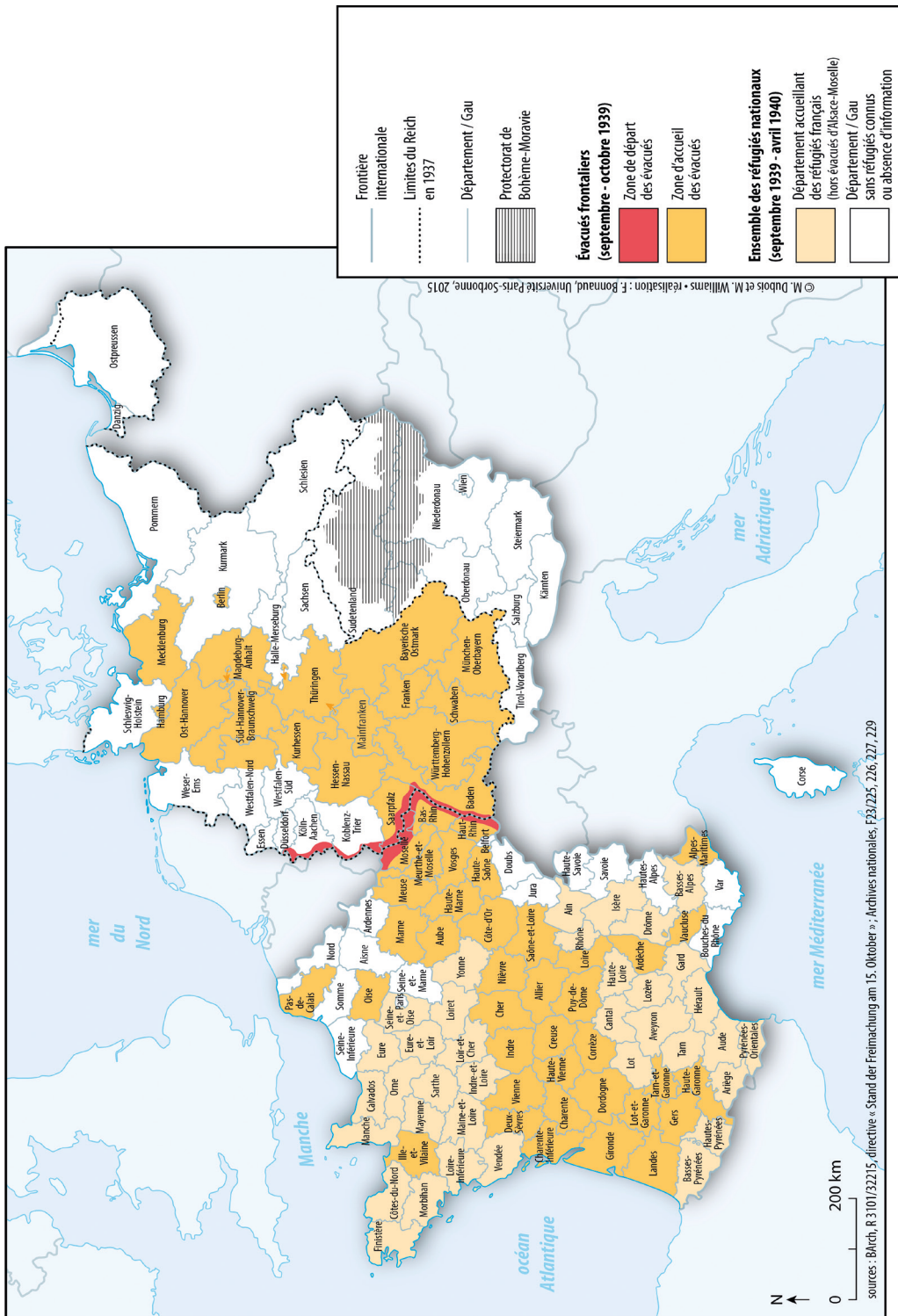
Cartes des évacuations

Les cartes suivantes ont été réalisées à partir de données statistiques trouvées dans les Archives nationales (F23/225-229) et départementales françaises, dans les archives du ministère de l'Économie du Reich au Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde (Barch/R3101/32215), complétées par des informations récoltées ponctuellement par les différents membres du programme dans d'autres archives ou publications. Ces données permettent de reconstituer une géographie des divisions administratives françaises et allemandes concernées par les départs, le transit et l'accueil des évacués.

Côté français, la carte replace l'évacuation des Alsaciens-Mosellans dans le contexte plus large de l'accueil de deux millions de réfugiés dans les 4/5^e des départements entre septembre 1939 et avril 1940. Les évacués alsaciens-mosellans se localisent principalement dans les huit départements prévus par le plan d'évacuation dans le Sud-Ouest de la France. Toutefois, un grand nombre de départements sont également affectés par le transit ou l'installation des évacués : dans les départements proches des zones de départ, tout au long des itinéraires et en particulier dans les départements d'hébergement de transit, dans les régions à fort besoin de main d'œuvre qualifiée (Pas-de-Calais, Centre-Est), mais également dans d'autres départements accueillant des centres administratifs (Seine, Ille-et-Vilaine) ou prévus comme départements d'accueil par le plan d'évacuation de la frontière italienne (Puy-de-Dôme, Corrèze, Ardèche).

Côté allemand, le plan d'évacuation fut moins bien respecté et les évacués se répartirent dans une vaste zone centrale de seize Gaue éloignés des frontières ouest et est, toutes deux affectées en même temps par le conflit. Ces Gaue d'accueil se limitaient aux anciennes frontières du Reich de 1937 et l'accueil des évacués ne concerna ni les Sudètes ni l'Autriche. L'importante réorganisation de la répartition des évacués dont il fut question fin septembre 1939 pour solliciter davantage l'Est du territoire suite à la victoire contre la Pologne ne fut vraisemblablement jamais mise en œuvre. Les principaux Gaue d'accueil furent la Thuringe, la Hesse, le Wurtemberg, Hambourg et le Hanovre.

La comparaison des différentes zones d'accueil dans les deux pays met en évidence l'exécution des plans d'évacuation qui fut davantage menée à bien en France qu'en Allemagne. La répartition des évacués demeura beaucoup plus diffuse en Allemagne, même si en France la répartition dans les départements du Sud-Ouest fut loin d'être exclusive. La répartition des réfugiés fut également plus urbaine en Allemagne (Hambourg, Hanovre, Cassel, Magdebourg) et plus rurale en France en dehors d'exceptions notables telles que les bassins miniers. Enfin, l'éloignement relatif des principales zones d'accueil françaises nécessitaient une logistique plus importante. En dehors de ces différences, les cartes montrent l'ampleur de l'opération qui toucha une large part du territoire dans les deux pays.



1. Répartition des évacués de la zone frontalière sur les territoires français et allemand en octobre 1939 : circonscription administrative de départ et accueil

STATISTIQUES

Les statistiques suivantes présentent l'état des données dont disposaient certaines autorités françaises et allemandes au cours des évacuations. Il s'agit davantage d'un aperçu de la situation d'ensemble que de chiffres précis et parfaitement fiables, dans la mesure où ces sources sont à la fois lacunaires et méthodologiquement imparfaites. Si les statistiques locales abondent, le comptage des évacués était rendu difficile par la confusion régnant sur le terrain entre les différentes catégories de personnes déplacées (évacués/réfugiés) de provenances diverses, autant que par leur mobilité mal contrôlée sur l'ensemble du territoire. Avant même la fin de la Drôle de guerre, des milliers d'évacués étaient déjà rentrés dans leurs régions d'origine tandis que d'autres avaient élu domicile dans des régions qui ne leur avaient pas été assignées au départ, notamment dans les zones traversées par les itinéraires d'évacuation. Les statistiques des différentes autorités en charge (locales, nationales, administratives, militaires, partisans) varient d'ailleurs parfois considérablement. Ces données reflètent donc également la complexité de la gestion des évacués par les autorités et l'effort de rationalisation qu'elles entreprirent, en particulier dans les zones d'accueil. Les statistiques suivantes ont également servi de base à l'établissement des cartes proposées dans ce volume.

PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS D'ACCUEIL DES ÉVACUÉS D'ALSACE-MOSELLE EN FRANCE¹

Département	Nombre d'évacués recensés
Haute-Vienne	62 848
Indre	15 322
Vienne	82 793
Dordogne	98 355
Charente	83 000
Pas-de-Calais	30 000
Deux-Sèvres	11 150
Gironde	27 286
Lot-et-Garonne	8 481
Charente-Inférieure	14 000
Gers	12 590
Landes	30 632
Alpes-Maritimes	500
Ardèche	236
Nièvre	10 300
Puy-de-Dôme	2 118
Tarn-et-Garonne	73
Vaucluse	160
Oise	400
Cantal	6 000
Cher	6 000
Loire	5 000
TOTAL	497 244

¹ Ces statistiques ont été établies à partir des rapports des préfets consultables dans la série F23 des archives nationales (/225-229). Constitués à partir de l'automne 1939, la plupart de ces rapports sont destinés à dresser un état général de la situation adressé au ministre de l'Intérieur en mars 1940.

PRINCIPAUX GAU D'ACCUEIL DES ÉVACUÉS DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE ¹

<i>Gau</i> d'accueil	Nombre d'évacués recensés
Ost-Hannover	700
Mecklenburg	3 938
Süd-Hannover-Braunschweig	44 022
Westfalen-Nord	1 354
Magdeburg-Anhalt	38 000
Berlin	957
Thüringen	91 955
Kurhessen	80 722
Bayerische Ostmark	38 203
Franken	17 161
Mainfranken	54 338
Württemberg-Hohenzollern	71 000
Schwaben	10 223
München-Oberbayern	6 955
Hamburg	38 000
Hessen-Nassau	4 100
TOTAL	547 117

¹ Ces statistiques ont été établies à partir de « l'état de l'évacuation au 15 octobre » consultable dans les archives du ministère de l'Économie du Reich (BArch, R 3101/32215, « Stand der Freimachung am 15. Oktober »). Les données du document figurent intégralement ci-dessous.

ÉTAT DE L'ÉVACUATION AU 15 OCTOBRE/STAND DER FREIMACHUNG AM 15. OKTOBER

Région (<i>Bezirk</i>)	District (<i>Kreis</i>)	Nombre d'évacués recensés	Origine
<i>Wehrkreis I</i>			
Stade	Rotenburg	700	
<i>Wehrkreis II</i>			
Mecklenburg	Schwerin-Land	1 887	Saarburg
	Rostock-Land	2 051	Saarbrücken Saarlautern
<i>Wehrkreis XI</i>			
Hannover	Hannover-Land	392	Saarbrücken-Land Saarlautern
	HamelN-Stadt	1 851	<i>Ibid.</i>
Schaumburg-Lippe	Bückeburg	466	Aachen
	Stadthagen	888	<i>Ibid.</i>
Hildesheim	Hildesheim-Land	940	Saarbrücken
	Alfeld	1 023	<i>Ibid.</i>
	Northeim	104	<i>Ibid.</i>
	Göttingen-Stadt	1 750	Saarbrücken-Land
Braunschweig	Marienburg i.H.	5 400	Saarburg, Wadern, Bitburg, Trier
	Osterode	1 550	Saarbrücken-Stadt und Saarbrücken-Land
	Zellerfeld	72	Saarbrücken
	Gandersheim	7 154	Bitburg, Prüm
Magdeburg	Wolfenbüttel	7 597	Saarburg, Saarlautern, Bitburg
	Braunschweig-Stadt	1 425	Saarbrücken
	Braunschweig-Land	6 078	Saarbrücken, Trier
	Helmstedt	2 105	Saarburg, Merzig
	Blankenburg a/Harz	2 824	Saarlautern
		38 000	Saarbrücken, Wallerfangen, Altenkessel, Orscholz, Trassem (Kreis Saarburg), Dillingen, Püttlingen, Hostenbach, Saarlautern, Kirf, Kollesleuken, Merzig, Fenne, Körrig, Schaffhausen, Zweibrücken, Bisten, Saarfels, Weiten, Beckingen, Völklingen, Faha (Saarburg), Kastel, Saarburg, Kahren, Dorf im Warndt, Hemmersdorf, Biebelhausen, Meurich, Diefflen, Geislautern, Wehingen, Hilbringen, Ludweiler, Rodt bei Taben, Oberbillig, Wasserliesch, Merzkirchen, Mettlach, Zewen
<i>Wehrkreis III</i>			
Potsdam	Westprignitz	957	Merzig, Saarlautern
<i>Wehrkreis IX</i>			
Erfurt	Heiligenstadt	6 100	Saarbrücken, Stadt und Land
	Worbis	1 580	<i>Idem</i>

Région (Bezirk)	District (Kreis)	Nombre d'évacués recensés	Origine
Kassel	Grafschaft. Hohenstein (Nordhausen)	6 050	Saarlautern, Saarbrücken
	Nordhausen-Stadt	5 164	Saarbrücken, Saarburg, Saarlautern, Ottweiler
	Mühlhausen-Land	1 412	Saarbrücken-Land
	Mühlhausen-Stadt	2 105	Idem
	Langensalza	7 979	Saarlautern, Ottweiler, Saarbrücken
	Weissensee	3 426	Saarbrücken Stadt und Land
	Schleusingen	2 607	Idem
	Erfurt Stadtkreis	6 756	Saarbrücken-Land Zweibrücken
	Ziegenrück	2 310	Saarbrücken, Homburg
	Kreis der Twiste (Arolsen)	4 204	Saarbrücken Stadt und Land, Saarlautern, Merzig, St. Ingbert, Saarburg, Pirmasens
	Frankenberg	4 680	<i>Idem</i>
	Kreis der Eder (Wildungen)	2 359	<i>Idem</i>
	Hofgeismar	6 320	<i>Idem</i>
	Wolfhagen	5 845	<i>Idem</i>
	Fritzlar-Homberg	5 779	<i>Idem</i>
Ziegenhain	4 100	<i>Idem</i>	
<i>Wehrkreis IX</i>			
Kassel	Kassel-Stadt	7 848	
	Kassel-Land	8 004	
	Melsungen	5 638	
	Witzenhausen	2 328	
	Eschwege	7 271	
	Rotenburg	7 696	
	Hersfeld	6 296	
	Hünfeld	3 796	
	Schmalkalden	3 208	
	Marburg	344	
Hildesheim	Korbach	2 314	
	Hann.-Münden	6 000	Saarbrücken Stadt und Land
Thüringen	Eisenach-Stadt	4 776	Saarbrücken-Stadt, Ottweiler, Wadern
	Eisenach-Land	8 424	Saarbrücken, Saarlautern
	Meiningen	6 745	Saarbrücken-Land, Merzig Geisteskranke
		25	
	Hildburghausen	4 255	Saarbrücken-Land, Saarlautern
	Gotha-Land	8 903	Saarbrücken Stadt und Land, St. Ingbert, Saarlautern
	Gotha-Stadt	1 090	St. Ingbert, Pirmasens

Région (<i>Bezirke</i>)	District (Kreis)	Nombre d'évacués recensés	Origine
	Arnstadt-Stadt	1 785	<i>Idem</i>
	Arnstadt-Land	2 779	<i>Idem</i>
	Weimar-Stadt	3 132	<i>Idem</i> , Saarlautern
	Weimar-Land	5 228	Saarbrücken, Saarlautern
	Apolda-Stadtkreis	1 077	St. Ingbert, Homburg, Saarbrücken, Saarlautern
	Camburg	220	Saarbrücken
	Stadtroda	2 100	<i>Idem</i>
	Jena Stadtkreis	543	<i>Idem</i> , Merzig
	Gera-Land	8 708	Saarbrücken Stadt und Land, St. Ingbert, Saarlautern, Trier-Land
	Gera-Stadt	6 443	Zweibrücken, Saarbrücken-Land
	Greiz-Land	1 000	Prüm Stadt und Land, Kaiserslautern
	Greiz-Land	2 000	
	Sondershausen	9 257	Saarbrücken-Land, Saarlautern
	Rudolstadt	2 599	Saarbrücken-Land
	Saalfeld	909	<i>Idem</i> , Saarlautern
	Schleiz	2 986	Zweibrücken, Pirmasens, Saarbrücken
<i>Wehrkreis XIII</i>			
Thüringen	Sonneberg	2 763	Zweibrücken (St. Ingbert)
	Hersbruck	1 000	Zweibrücken-Land
Ober- und Mittelfranken (Ansbach)	Kronach	3 837	<i>Idem</i> , St. Ingbert, Saarbrücken
	Naila	2 671	Zweibrücken Stadt und Land, St. Ingbert
	Hof-Land	3 576	Zweibrücken, Saarbrücken Stadt und Land
	Hof-Stadt	2 965	Zweibrücken Stadt und Land
	Stadtsteinach	3 400	<i>Idem</i> , Saarbrücken Stadt und Land
	Kulmbach	3 289	<i>Idem</i>
	Bayreuth	8 177	<i>Idem</i> , St. Ingbert, Saarbrücken Stadt und Land (davon 1 100 Irre in Anstalt in Bayreuth)
	Ebermannstadt	1 423	Zweibrücken Stadt und Land
	Pegnitz	2 434	<i>Idem</i>
Niederbayern- Oberpfalz (Regensburg)	Kemnath	1 100	Zweibrücken-Land
	Eschenbach	288	Zweibrücken Land und Stadt, Saarbrücken Land und Stadt, Pirmasens Stadt und Land, Bergzabern, Homburg,
	Neustadt an der Weinstraße	1 970	Zweibrücken Stadt und Land, Pirmasens, Homburg
Niederbayern- Oberpfalz (Regensburg)	Sulzbach-Rosenberg	1 000	Pirmasens, Zweibrücken-Land
	Amberg Stadt und Land	1 260	Pirmasens, Zweibrücken Stadt und Land, Saarbrücken-Land

Région (Bezirk)	District (Kreis)	Nombre d'évacués recensés	Origine
Ober- und Mittelfranken (Ansbach)	Tirschenreuth	1 400	
	Fürth Stadt und Land	158	Zweibrücken, Saarbrücken, Kaiserslautern, Speyer
Niederbayern- Oberpfalz (Regensburg)	Nürnberg Stadt und Land	4 981	Pirmasens, Zweibrücken
	Weissenburg	981	Saarbrücken Stadt und Land
	Hilpoltstein	78	Pirmasens, Zweibrücken, Karlsruhe
	Regensburg Stadt und Land	203 + 17	Irre und Pflegepersonal aus Klingenmünster
		206	
Mainfranken (Würzburg)	Deggendorf	50	Irre aus Klingenmünster
	Markttheidenfeld	3 329	Pirmasens
Ober- und Mittelfranken (Ansbach)	Lohr	3 216	<i>Idem</i>
	Gemünden	2 175	Zweibrücken-Stadt, Pirmasens
	Karlstadt	4 103	Pirmasens
	Ochsenfurt	3 910	<i>Idem</i>
	Kissingen	3 642	<i>Idem</i>
	Mellrichstadt	1 739	
	Neustadt a. Aisch	1 808	
	Brückenau	1 910	Pirmasens
	Hammelburg	1 084	Pirmasens-Land
	Königshofen	1 328	<i>Idem</i>
	Hofheim	1 725	Saarpfalz
	Schweinfurt-Land	4 060	Pirmasens-Land, Zweibrücken
	Ebern	1 150	Landau
	Haßfurt	5 545	Pirmasens und Germersheim
	Gerolshofen	7 651	<i>Idem</i>
	Kitzingen	5 963	Pirmasens
	Coburg-Land	1 497	Pirmasens Stadt und Land
Wehrkreis V	Staffelstein	1 264	Bergzabern
	Lichtenfels	4 362	<i>Idem</i>
	Bamberg-Land	3 170	Bergzabern, Pirmasens
	Forchheim	518	Bergzabern
	Höchstädt a. d. Aisch	10	<i>Idem</i>
	Neustadt a. d. Aisch	13	<i>Idem</i>
	Ansbach-Stadt	21	Zweibrücken, Pirmasens, Saarbrücken
	Feuchtwangen	21	Pirmasens
	Dinkelsbühl	67	Pirmasens Stadt und Land, Saarbrücken
	Eichstätt (Wehrkreis VII)	20	Saarbrücken-Land, St. Ingbert
	Württemberg	Crailsheim	1 499
	Aalen	387	

Région (<i>Bezirk</i>)	District (Kreis)	Nombre d'évacués recensés	Origine
	Göppingen	253	Karlsruhe (darunter 100 Insassen der Heilanstalt Franziskus)
	Heidenheim	160	Karlsruhe, Saarpfalz
	Ulm-Land	5 650	Kehl
	Ehingen	145	
	Biberach	222	
	Wangen	163	
	Friedrichshafen	140	Rastatt, Saarbrücken
<i>Wehrkreis VII</i>			
Schwaben (Augsburg)	Dillingen	1 163	Kehl
	Günzburg	45	Geisteskranke aus Klingenmünster
	Neu-Ulm	1 532	Emmendingen
	Illertissen	1 163	<i>Idem</i>
	Augsburg-Land	982	Lahr
	Krumbach	755	<i>Idem</i>
	Schwab-Münden (sic)	790	<i>Idem</i>
	Mindelheim	1 553	Rastatt
	Memmingen	1 415	<i>Idem</i>
	Kaufbeuren	125 700	Irre Lahr
Oberbayern (München)	München	3 558	
	Schongau	85	
	Garmisch-Partenkirchen	231	
	Weilheim	311	
	Tölz	187	
	Miesbach	449	
	Aibling	108	
	Friedberg	20	
	Dachau	71	
	Fürstenfeldbruck	126	
	Landsberg	143	
	Starnberg	396	
	Wolfratshausen	107	
	Ebersberg	82	
	Wasserburg	96	
Rosenheim	598 + 33		
Aichbach	35		

Région (Bezirk)	District (Kreis)	Nombre d'évacués recensés	Origine
	Schrobenhausen	35	
	Ingolstadt Stadt und Land	78	
		+ 174	
	Pfaffenhofen	32	
Niederbayern – Oberpfalz (Regensburg)	Kelheim	51	Saarbrücken verschiedene
	Eggenfelden	16	Verschiedene
Oberbayern (München)	Freising	58	
	Erding	34	
	Mühldorf	30	
	Altötting	115	
	Traunstein	114	
	Laufen	172	
	Berchtesgaden	29	
Niederbayern – Oberpfalz (Regensburg)	Pfarrkirchen	37	Verschiedene

SIGLES

AA	Auswärtiges Amt, Berlin
AAN	Archives des Actes Nouveaux (<i>Archiwum Akt Nowych</i>)
ACS	Archivio centrale dello Stato, Rome
AD	Archives départementales
AN	Archives nationales
BNU	Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg
BArch	Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde
BA-MA	Bundesarchiv-Militärarchiv
CAEF	Centre des Archives économiques et financières, Savigny-le-Temple
CDI	Centre départemental à l'information
CdZ	Chef der Zivilverwaltung
CGI	Commissariat général à l'Information
CIMADE	Comité inter-mouvements auprès des évacués
CORTER	Commission régulatrice de transport d'évacuation et de repliement
DAF	Deutsche Arbeitsfront
DDR	Deutsche Demokratische Republik (= RDA, République démocratique allemande)
DFW	Deutsches Frauenwerk
DRK	Deutsches Rotes Kreuz
GLAK	Generallandesarchiv Karlsruhe
GL	Generalarchiv
HJ	Hitlerjugend
HStAD	Hessisches Staatsarchiv Darmstadt
IGS	Instruction générale des services
IHK	Industrie- und Handelskammer
LA	Landesarchiv
LHK	Landeshauptarchiv Koblenz
MAE	Archives du ministère des Affaires étrangères
NL	Nachlass (= Archives privées)
NSDAP	Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei
NSDStB	Nationalsozialistischer Deutscher Studentenbund

NSV	Nationalsozialistische Volkswohlfahrt
OkdH	Oberkommando des Heeres
OKW	Oberkommando der Wehrmacht
PAAA	Politisches Archiv des Auswärtigen Amts, Berlin
PCK	Polski Czerwony Krzyż (Croix-Rouge polonaise)
RAG	Reichsarbeitsgemeinschaft für Heil- und Pflegeanstalten
RSHA	Reichssicherheitshauptamt
SAPMO	Stiftung Archiv der Parteien und Massenorganisationen der DDR im Bundesarchiv, Berlin-Lichterfelde
SD	Sicherheitsdienst
SN	Secours national
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SHD	Service historique de la Défense
StA	Staatsarchiv
VO	Verordnung
ThHStAW	Thüringisches Hauptstaatsarchiv Weimar
ThMinI	Thüringisches Ministerium des Innern
ZfP	Zentrum für Psychiatrie

SOURCES

ARCHIVES

Les sources présentées ci-dessous rendent compte du travail collectif réalisé par l'ensemble des contributeurs du volume sur des sources principalement françaises et allemandes. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette liste a pour objectif de proposer un instrument de recherche permettant de se repérer dans la diversité des fonds disponibles (archives des administrations nationales, régionales et locales, archives du parti nazi, archives des acteurs économiques et humanitaires, archives audiovisuelles et de presse, interviews de témoins), mais reflète également les lacunes importantes de la documentation sur les évacuations à la frontière franco-allemande. Certaines archives relatives à ces évacuations sont également conservées dans d'autres pays. C'est le cas notamment des National Archives de Londres (Foreign Office – FO 371) et de l'American Friends Service (Archives de Philadelphie).

I – France

A – Archives au niveau national

1) Archives nationales, Pierrefitte (AN)

AJ 40	Archives allemandes de la seconde guerre mondiale
AJ 40/1410	Chef de l'administration civile en Alsace : correspondance
AJ 40/1413B	Divers. Aide aux réfugiés dans les districts frontaliers (septembre 1938)
AJ 40/1416	Mises en affectation spéciale et mises à la disposition de l'armée, cas particuliers, organisation de voyages pour étudiants, réquisition de tous les dirigeants politiques nés avant 1905, interventions diverses (1942-1944). <i>Idem</i> : circulaires et cas particuliers (1938-avril 1940)
AJ 41	Organismes issus de l'armistice de 1940
AJ 41/332	Agriculture et ravitaillement, Ostland
AJ 41/333	Organisation générale
BB 36	Procès Röchling devant le tribunal général du gouvernement
BB 36/98	234. Correspondance diverse, juillet 1933-juin 1943 (scellé n° 64). Conseil d'administration et gestion des affaires. 235. Aufsichtsrat und Geschäftsführung (Conseil d'administration et gestion des affaires), 19 octobre 1938-18 avril 1940 (scellé n° 34).

- BB 36/106 236. *Idem*, 14 mai 1940-13 mai 1941 (scellé n° 42).
257. Dossier von Gemmingen, dans les sous-sols de l'ancienne banque Röchling à Sarrebruck, saisi à la banque Röchling, le 18 février 1948, intitulé « Röchling'sche Eisen - und Stahlwerke Gesellschaft (Société des fonderies et aciéries) mit beschränkter Haftung, Verschiedenes, 1935-1943. »
- BB 36/147 166. Röchlingwerke (Werkszeitung der). Der Völklinger Hüttenmann. 4 vol. de 1935, 1937, 1938, 1939.
- C** **Archives de la Chambre des députés sous la Troisième République**
Seizième législature (1^{er} juin 1936-31 mai 1942)
- C//15152 Commission Alsace-Lorraine – Procès-verbaux des séances : 17 juin 1936-28 février 1940
- C//15188 Commission des Finances / Sous-commissions des Finances (« Solidarité nationale »)
- F 1** **Administration générale**
F/1c/III/1135 à 1198 Rapports des préfets (de juillet 1940 à la Libération de 1944)
- F 7** **Police générale**
F/7/14821 Pillages pendant la seconde guerre mondiale d'immeubles de la zone réservée des armées en Moselle : correspondance (1939)
- F 9** **Archives militaires**
F/9/6646 à 6698 Réfugiés Alsaciens-Lorrains et divers : fiches familiales de recensement des réfugiés établies en 1945 en vue de leur rapatriement, classées par département et commune d'hébergement des réfugiés
- F 23** **Services extraordinaires en temps de guerre**
F 23/220 Circulaires et textes généraux (1918-1940)
F 23/221 à 229 *Dossiers de M. Louvel, directeur du service central des Réfugiés*
221 Évacuations (1939-1940)
222 à 224 Plans d'hébergement par département (A-V)
225 à 228 Correspondance avec les préfets, documentation, statistiques (1939-1940)
229 Rapports (1939-1940)
F 23/230 à 233 *Dossiers de M. Holveck, directeur du cabinet de Robert Schuman.*
230 Documentation (1939-1940)
231 et 232 Correspondance de Robert Schuman (1939-1940)
233 Rapports, états statistiques, marchés et divers (1940)
F/23/234 à 236 Direction des réfugiés et des sinistrés, service interministériel de protection contre les événements de guerre (SIPEG), service des Affaires d'Alsace-Lorraine : circulaires, notes, correspondance, indemnités de repliements (1940-1944)

- F 37 **Commissions financières**
 F 37 /40-41 Questions de souveraineté (1940-1943)
- F 60 **Secrétariat général du gouvernement et services du Premier ministre**
 F/60/293 Alsace-Lorraine (1937-1947)
 F/60/294 Alsace-Lorraine, presse (1936-1939)
 F 60/987 Service central des réfugiés (1939-1940)
- 190 AQ **Fonds Wendel (François II et Maurice de)**
 190 AQ 52 Carton P 23, dossier 2 : Petite-Rosselle, 1. Journal de guerre des houillères de Petite-Rosselle (1^{er} septembre-18 octobre 1939), rapports sur l'évacuation (septembre 1939)
- Direction générale de la sûreté nationale (fonds de Moscou)**
 19940497/61 Rapports des préfets des départements de la Charente, des Landes et autres au sujet de l'aide matérielle à accorder aux originaires d'Alsace-Lorraine évacués en France. 55 pages ; 9-14/09/1939
 19940500/136 Évacuations du Sud-Ouest, évacuations psychiatrie, Préparation évacuation (mars 1939), rapport sur les zones rurales du N/E, Récupération de la main-d'œuvre évacuée, repliée ou réfugiée, 30 septembre 1939
 19940500/137 Correspondances Préfecture de la Moselle à ministre des travaux publics, sauvegarde de la population et des ressources du département de la Moselle contre les dangers aériens
 20010216/279 Centre départemental à l'Information, Commission du contrôle postal, évacuations et rumeurs
- Centre national de règlement des dommages de guerre (France)**
 19880165/95-97 Société Hirschfeld frères à Strasbourg
 19880165/95 dg 6630 Rapports d'expertises, Dossier administratif, Dossier des dommages immobiliers 1945-1962
 19880165/96 dg 6631 Rapports d'expertises, Dossier professionnel 1944-1964
 19880165/97 dg 6632 Rapports d'expertises, Dossier financier 1940-1965
 19880165/107-109 Société « Emballages métalliques » à Boulogne-sur-Mer
 19880165/107 dg 6642 Fixation d'indemnité et notification d'honoraires, Rapports d'expertises, 1950-1962
 19880165/108 dg 6643 Dossier administratif, Dossier financier, Rapports d'expertises, Dossier des dommages immobiliers 1946-1963
 19880165/109 dg 6644 Marchés d'armement (passés conjointement avec « Hirschfeld Frères ») au titre de la défense nationale, Transfert du matériel des usines de Strasbourg sur la Société « Emballages métalliques » à Boulogne-sur-Mer 1939-1959

2) Service historique de la Défense, Vincennes (SHD)

2 N	Conseil supérieur de la Défense nationale et organismes dérivés (1897-1939)
2 N 12	Délibérations de la deuxième section de la Commission d'études du CSDN (1922-1930) concernant l'organisation de la nation en temps de guerre
2 N 193	Instructions, notes et correspondance relative à la défense passive
2 N 196	Sauvegarde. Instructions sur les mesures de sauvegarde, Notes et correspondance, Financement des mesures de sauvegarde, Sauvegarde des richesses d'art, Dossier originel concernant la défense passive, la sauvegarde, les évacuations
2 N 197	Évacuations, repliement, dispersion et éloignement
2 N 198	Dispersion et éloignement des ministères (1935-1939), repliement des banques, établissements financiers, assurances, sièges de grandes entreprises (1935-1939), évacuation des mines de la Moselle (1936-1939)
300	
2 N 199	Plans de sauvegarde et de repliement
2 N 200	Questions traitées concernant les mesures de sauvegarde et de défense passive, enquête sur les évacuations de septembre 1939, éloignement des pouvoirs publics, hébergement des réfugiés, éloignement parisien, dispersion et évacuation des populations et des ressources, évacuation de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, victimes civiles, évacuations en Allemagne et au Royaume-Uni, réfugiés belges, préparation aux grandes écoles, protection des monuments historiques, réquisitions et séquestres
2 N 201	Études sur l'organisation des pouvoirs en temps de guerre, texte du projet de loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre
7 N	EMA et attachés militaires
7 N 4057	[Dossier 1] Plans d'évacuations et de repliements (1923-1939) ; [d. 2] instructions sur l'organisation générale des commissions d'évacuations et de repliements (1936-1939) ; [d. 3] instruction particulière relative aux repliements militaires (1935-1939) ; [d. 4] instructions particulières concernant le fonctionnement des commissions régulatrices de transports, d'évacuations et de repliements (1935-1939)
Série 7 NN 4	Ministère de la Guerre, Archives rapatriées de Russie, 4^e Bureau de l'état-major de l'Armée (1879-1940)
7 NN 4/674	Conférence sur l'évacuation du port de Strasbourg en période de tension : rapport, compte rendu de réunion, note (décembre 1936-janvier 1939)
7 NN 4/675	Graphiques des évacuations civiles et économiques (septembre 1939-novembre 1939)

- 27 N **Grand quartier général (1939-1940)**
 27 N 12 Cabinet Forces terrestres : Organisation du GQG, proclamations, ordres du jour, ordres généraux, correspondance du général commandant en chef, question du rajeunissement des cadres
 27 N 69 (Dossier 1) Directives et notes relatives au contrôle postal et au problème du moral (septembre 1939-juin 1940) ; (d. 2) rapports de la commission de contrôle postal (octobre 1939-avril 1940)
- 30 N **Corps d'Armée**
 30 N 48 Intendance : exploitation des ressources locales ; remise en culture de la zone avancée, aide à l'agriculture (septembre 1939-juin 1940), entre autres
- 31 N **Région militaires (1920-1940)**
 31 N 95 Instructions de base relatives aux mesures d'évacuation civile, aux mouvements et aux transports de sauvegarde, plan d'évacuation et de repliement de la population civile sur les centres de recueil du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort (novembre 1939-février 1940)
 31 N 98 à 99 Contrôle postal de Belfort (novembre 1939-juin 1940)
 31 N 100 à 103 Contrôle postal de Pontarlier (septembre 1939-juin 1940)
 31 N 104 à 106 Contrôle postal de Colmar (janvier 1939-juin 1940)
 31 N 139 Plan d'évacuation de la population civile de la zone frontière, emploi du 3^e régiment de tirailleurs marocains dans la 20^e région et au camp de Bitche, instruction sur le fonctionnement des services du génie de la région fortifiée de la Lauter, organisation et fonctionnement des ravitaillements en couverture et au début de la mobilisation (1937-1939)
 31 N 142 JMO de l'état-major de la 20^e région (juin-juillet 1940), entre autres : Notes de service et correspondance expédiées ou reçues par le gouvernement militaire de Strasbourg (août 1939) ; avis de recherches (janvier-avril 1940)
- 33 N **Secteurs fortifiés**
 33 N 30 Plan d'alerte ; instruction de couverture ; plan d'évacuation ; reconnaissances (1939)
 33 N 90 à 91 Évacuation : repliement de la population civile (1936-1939)

3) Centre des Archives économiques et financières, Savigny-le-Temple (CAEF)

- B **Direction des finances extérieures**
 B-0060964/1 Relations avec les Allemands, cas de l'Alsace-Lorraine : instructions, correspondance, ordonnances allemandes, procès-verbaux de réunions, listes (1941-1943)

B-0061336/1	Alsace-Lorraine, réquisitions, réglementation et affaires particulières : correspondance, rapports, liste des déclarations de sinistres, ordonnances allemandes (1940-1944)
B-0061336/2	Alsace-Lorraine, rapatriement de matériel : correspondance, rapports, listes de matériel, presse, procès-verbaux de réunions (1942-1944)
B-0061336/3	Alsace-Lorraine, situation des biens des réfugiés, échange de billets et de monnaie allemande aux réfugiés : correspondance, ordonnance allemande (1940-1943)
B-0061354/1	Dossiers d'entreprises industrielles ayant leur exploitation en Alsace et en Lorraine, Société houillère Sarre et Moselle
B-0061355/1	Dossiers d'entreprises industrielles ayant leur exploitation en Alsace et Lorraine, les Brasseries union messine, Société Leopold

4) Archives Gaumont-Pathé (AGP)

302

3938 EJ 30976	Gaumont, <i>Journal Actualité</i> , 21.9.1939
3939 EJ 31027	Gaumont, <i>Journal Actualité</i> , 27.9.1939
3940 EJ 31056	Gaumont, <i>Journal Actualité</i> , 4.10.1939
3940 GJ 00002	Gaumont, <i>Journal Actualité</i> , 5.10.1939
3948 EJ 31317	Gaumont, <i>Journal Actualité</i> , 30.11.1939
3951 GJ 00008	Gaumont, <i>Journal Actualité</i> , 21.12.1939
190 29 7 NU	Gaumont Pathé, <i>Journal Actualité</i> , « Retour des réfugiés français », 31.7.1940
PJ 1939 517 12	Pathé, <i>Journal Actualité</i> , 4.10.1939
PJ 1939 520	Pathé, <i>Journal Actualité</i> , 25.10.1939
PJ 1939 520 12	Pathé, « Évacuation des objets du culte en Alsace », 25.10.1939
PJ 1939 525	Pathé, <i>Journal Actualité</i> , 29.11.1939
PJ 1939 525 6	Pathé, « Dans Sarreguemines et Forbach évacués », 29.11.1939
PJ 1940 533 10	Pathé, <i>Journal Actualité</i> , 25.1.1940
PJ 1940 545 9	Pathé, <i>Journal Actualité</i> , 18.4.1940
PJ 1940 546 16	Pathé, <i>Journal Actualité</i> , 25.4.1940
PJ 1940 5514	Pathé, <i>Journal Actualité</i> , 30.5.1940
4004 GM 08302	Pathé, <i>Journal Actualité</i> , 25.6.1940

5) Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique (APA)

584.00	Werner, Fred, L'Abandon
982.00	Nette, Jeanine, Récit, 1939-1945
1081.00	Hesse, Monique, Mon journal en évacuation
1433.00	Stiegler, Jean-Pierre, Souvenir 1939-1945
2277.00	Rohmer, Sylvie et Annette (pseudonyme)
2472.00	Bazy, Élisabeth, Ma vie... et quelques regards sur le xx ^e siècle

6) Centre d'archives historiques de la SNCF

B – Archives départementales

1) Archives départementales du Bas-Rhin (AD Bas-Rhin)

- 98 AL Direction générale des affaires d'Alsace-Lorraine (*fonds Valot*)
- 98 AL 273 Plans de mobilisation (1932-1939)
- 98 AL 276 Économie de guerre : situation des industries et entreprises alsaciennes-lorraines
- 98 AL 280 Documents généraux, rapports généraux sur l'évacuation, offre d'information aux évacués d'Alsace (1939-1940)
- 98 AL 281 Plans généraux d'évacuation des populations (1939)
- 98 AL 282 Rapports des préfets sur les opérations d'évacuation (1939)
- 98 AL 283 Protection des zones évacuées (1940)
- 98 AL 284 Conséquences de l'évacuation, situation économique dans les régions évacuées (1939-1940)
- 98 AL 285 Repliement des services publics (1939-1940)
- 98 AL 286 Administration des communes évacuées (1939-1940)
- 98 AL 287 Accueil des populations repliées dans les départements de correspondance (1939)
- 98 AL 288 Rapports des commissaires spéciaux de la Sûreté nationale, des préfets, des commissions de contrôle postal sur la situation matérielle et morale, l'état d'esprit et l'attitude au point de vue politique et national des populations évacuées, novembre 1939-juin 1940
- 98 AL 289 Situation des évacués dans leurs communes d'accueil : affaires générales ou collectives (1939-1940)
- 98 AL 290 Travail et main-d'œuvre (1939)
- 98 AL 291 Rapports et correspondance des préfets des départements de correspondance (1939-1940)
- 98 AL 292 Allocations et secours aux évacués-réfugiés (1939-1940)
- 98 AL 293 Correspondances adressés à la direction des services d'Alsace-Lorraine par les évacués-réfugiés (1939-1940)
- 98 AL 311 Repliement et installation des services et des écoles dans les départements d'accueil et dans les zones non évacuées (1939-1940)
- 126 AL **Chef der Zivilverwaltung im Elsass, Verwaltung und Polizeiabteilung, dossiers d'administration générale**
- 126 AL 125 Heil- und Pflegeanstalten, Stephansfeld und Hœrdt, Rückführung französischer Geisteskranker (1942-1944), Rückführung von evakuierten Geisteskranken (1940-1943)
- 126 AL 128 à 130 Heil- und Pflegeanstalt Stephansfeld

	164 AL	Préfecture du Bas-Rhin, Service des cultes
	164 AL 85	Dossier relatif aux prêtres, pasteurs et rabbins alsaciens-mosellans réfugiés en Dordogne (1940-1944)
	391 D	Sous-préfecture de Sélestat
	391 D 58	Réfugiés : surveillance, liste de suspects, allocations et secours en nature aux évacués (1937-1945)
	391 D 140	Récupération de matériel et de biens dans les zones évacuées (1939-1940)
	399 D	Sous-préfecture de Strasbourg-campagne
	399 D 5	Évacuation de la zone frontière arrière (1940)
	439 D	Police administrative – Mobilisation et évacuation
	439 D 23	Évacuation de la zone frontière : transports automobiles (1939-1940)
	439 D 24	Évacuation des populations civiles : listes des personnes à évacuer d'Erstein, Bischwiller et des communes du canton de Schiltigheim (1939-1940)
304	439 D 25	Évacuation : instruction, correspondance, états et statistiques concernant les populations évacuées réfugiées (1939-1940)
	439 D 26 à 29	Évacuation du bétail (1939-1940)
	439 D 30 à 35	Équipes d'entretien et de sauvegarde dans les communes de la zone évacuée (1939-1940)
	439 D 42 à 61	Dépenses nécessitées par l'évacuation des communes : récupérations gîtes d'étapes, centres de recueil de Barr, Bouxwiller, Epfig, Marmoutier, Molsheim, Schirmeck, Sélestat, Truchtersheim (1939-1940)
	670 D	Direction départementale des Anciens combattants
	670 D 1 à 25	Fichier des réfugiés du Bas-Rhin (personnes évacuées non rentrées et personnes expulsées par les nazis) (1940)
	68 J	Office d'information des évacués d'Alsace, section du Bas-Rhin
	68 J 1 à 6	Correspondance diverse émanant de particuliers (réfugiés ou familles de réfugiés) ou d'administration et adressée à l'office d'information des évacués d'Alsace, à Molsheim ; réponse de celui-ci spécialement sur l'allocation de secours aux réfugiés ou sur les adresses de réfugiés (1939-1940)
	68 J 7	Liste nominative des évacués dans le département de l'Indre en septembre 1939 (1939-1940)
	1313 W	Rectorat
	1313 W 38	Université de Strasbourg pendant la seconde guerre mondiale (1940-1945)
	1313 W 39	Dispersion de l'université repliée à Clermont-Ferrand (1939-1944)

- 1366 W **Sous-préfecture de Saverne**
 1366 W 1 Dossiers de l'administration allemande : déplacements des populations,
 retour des personnes évacuées (1940-1945)

2) Archives départementales du Haut-Rhin (AD Haut-Rhin)

- 1 AL 2 **Sous-préfecture d'Altkirch**
 1 AL 2/1143 Évacuation des populations civiles et de leur bétail (1939-1940)
 1 AL 2/1144 Maires et conseillers municipaux des communes évacuées, siège provisoire
 des municipalités, composition des commissions municipales de
 sauvegarde des biens laissés par les évacués (1939-1940)
- 4 AL 2 **Sous-préfecture de Guebwiller**
 4 AL 2/4 Prise en charge de la population civile évacuée : recensement des ressources
 en hébergement, vivres, paille pour le couchage et cusinières (1939)
- 5 AL 2 **Sous-préfecture de Mulhouse**
 5 AL 2/1 Organisation de l'évacuation de la population civile (1939-1940)
 5 AL 2/2 Versement d'allocation aux évacués : instructions (1939-1940)
 5 AL 2/3 Commissions municipales de sauvegarde (1939-1940)
 5 AL 2/4 Recensement des secrétaires de mairie dont le maintien à leur poste est
 demandé (1939-1940)
- 8 AL 2 **Fonds de la Préfecture (répertoire provisoire)**
 AL 200182a Conférence interdépartementale
 AL 200182b Plan d'évacuation de la population civile
 AL 200186 à 200187 Évacuation de la population civile
 AL 200192 à 200193 Évacuation de la population civile
 AL 200194 à 200203 Allocations aux réfugiés (1939-1941)
 AL 200204 Communes évacuées ; assistance médicale gratuite aux évacués
 AL 200222 Évacuation de la population civile
 AL 200238 Allocations aux réfugiés
 AL 200239 Consignes en cas d'évacuation : cantons d'Andolsheim, Ferrette,
 Hirsingue et Huningue
 AL 200240 Plan d'évacuation de la population du Haut-Rhin, liste des communes
 évacuées, membres des commissions de sauvegarde, bons de transport
 pour les évacués, protection des immeubles en zone évacuée, dégâts à
 ces mêmes immeubles, remise en culture des terres dans la zone évacuée,
 autorisations de rester en zone évacuée
 AL 200241 Plan d'évacuation des administrations publiques, voitures automobiles
 laissées en zone évacuée, pillages
 AL 200242 Consignes en cas d'évacuation : cantons de Habsheim, Ensisheim,
 Landser, Neuf-Brisach ; plan d'évacuation du bétail

AL 200243	Biens des réfugiés, literie des réfugiés, inventaire des réfugiés se trouvant dans le Haut-Rhin
AL 200244	Réfugiés : évacuation, biens, abris, assistance ; centre de recueil de Soultz ; crédits pour le fonctionnement des centres de recueil
AL 200246 à 200247	Réquisitions ; inventaires des biens enlevés ; commissions de sauvegarde ; inventaires des biens des réfugiés
AL 200252	Plans partiels de mobilisation de différentes communes et d'administrations ; plan d'évacuation du Haut-Rhin ; répartition de la population dans les départements de correspondance
AL 200253	Répartition de la population dans les centres de recueil ; départements de correspondance pour la population évacuée ; approvisionnement des centres de recueil
AL 200254	Comptabilité des centres de recueil de Guebwiller et Soultz ; évacuation des établissements hospitaliers et pénitentiaires et des administrations ; repliement de Colmar et Mulhouse ; billets de logement
AL 200255	Communes évacuées du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; plan d'évacuation des établissements financiers, des Ponts et Chaussées, des services de police et judiciaires, des postes et télégraphe, du service des poudres
AL 200256	Évacuation des établissements pénitentiaires ; circulaires concernant la défense passive
AL 200261	Mobilisation scientifique ; réfugiés et évacués ; récupération des biens des communes évacuées
AL 200262	Mobilisation sanitaire ; évacués et réfugiés
AL 200263	Repliement d'établissements industriels ; évacuation des services de l'Enregistrement, de l'Inspection du travail, des Contributions Indirectes, du service de la Navigation du travail
AL 200278 à 200319	Inventaire des biens meubles et immeubles laissés dans les communes, états des biens pillés
AL 200275 à 200277	Commissions de sauvegarde des communes évacuées
AL 200320 à 200386	Recensement des repliés : fichier (1939)
AL 200387 à 200391	Centres de recueil
AL 200392	Sauvegardes
AL 200393 à 200537	Allocations aux réfugiés
AL 201317	Recensement des terres agricoles délaissées en 1939-1940 ; évacuation des eaux stagnantes dans les champs ; météorologie
AL 201562	Administration des communes évacuées en 1939-1940
AL 201598	Budgets des communes évacuées en 1940
AL 201812 à 201814	Évacuation de la population civile
AL 203222	Secours aux évacués de 1939 hospitalisés hors d'Alsace-Lorraine

Fonds du centre d'information des évacués et réfugiés d'Alsace en 1939-1940

Bibliothèque

39I Ms 688 Albert Baehrmann, 50 années de Service. À la préfecture d'Agen et au département du Haut-Rhin, 1990

3) Archives départementales de la Moselle (AD Moselle)

- 29 J Fonds de l'évêché de Metz**
- 29 J 2077 Expulsions et retour après 1945
- 29 J 2079 Tract annonçant la création de l'association des réfugiés d'Alsace-Lorraine
- 29 J 2075 Correspondances de prêtres évacués et expulsés adressées à l'évêque de Metz
- 40 J Fonds du chanoine Alphons Meyer, archiprêtre de Bouzonville**
- 40 J 1 Chronique manuscrite par le chanoine Meyer des événements de la guerre concernant en particulier l'évacuation de la paroisse de Bouzonville à Chavigny et le retour des évacués (s.d.)
- 40 J 4 Correspondance reçue par le chanoine Meyer (1939-1945)
- 40 J 9 Album de photographies prises par le chanoine Meyer, pris notamment lors de l'évacuation, dans la Vienne (1939-1944)
- 40 J 10 Album de photographies prises lors de l'évacuation à Metz, Chauvigny, Potiers et à Bouzonville (1939-1941)
- 40 J 11 Album de photographies prises à Chauvigny lors du retour des évacués et à Bouzonville sous l'occupation allemande (1940-1941)
- 66 J Fonds André Dicop, Mémoire des Lorrains de Moselle 1938-1945, témoignages**
- 5 R Affaires militaires**
- 5 R 579 Mobilisation nationale
- 5 R 587 Régime des réfugiés (1939-1940)
- 5 R 588 Composition des municipalités repliées et non repliées (1939-1940)
- 5 R 589 Instructions et correspondance concernant la mobilisation nationale, les évacuations économiques, les repliements, les fêtes locales, foires et marchés, les approvisionnements. Rapports de la chambre de commerce de Nancy (1939-1940)
- 5 R 590 Organisation des centres de recueil de Lorquin, Abreschwiller, Pettoncourt, Azoudange (1939-1940)
- 5 R 591 Rapports et correspondance concernant l'aide à l'agriculture et la mise en valeur des zones évacuées. Achats par l'armée du bétail des zones évacuées (1939-1940)
- 5 R 592 Évacuation des différentes tranches zone arrière et zone avant
- 5 R 593 Organisation de la défense passive

3 W	Préfecture repliée à Montauban
468 W	Office des biens et intérêts privés de Metz
468 W 1	Dossiers généraux ; instructions, 1940-1944 ; objets de valeur : dépôts et états, 1941-1944.
468 W 16	Généralités ; OBIP de Metz : instructions, courriers divers, coupures de presse, 1945-1958 ; organisation du service, circulaires, décisions, 1950-1954 ; premier siège de l'OBIP, 17 avenue Foch (déménagement en Nexirue en 1953) : inventaire du mobilier, travaux effectués sur le bâtiment, 1944-1947. Personnel de l'OBIP : fiches, contrats d'engagement, licenciement, rémunération, état nominatif, 1945-1958. Rapport du Dr Heim du <i>Zivilverwaltung Überleitungsstelle in Lothringen für das volks-und reichsfeindliche Vermögen</i> sur l'organisation du service des séquestres durant l'annexion allemande et ses archives, 1948.
468 W 36	Faïenceries de Sarreguemines, 1940-1950.
308 469 W 191	S.A. SESA, manufacture de serrures et de moulages sous pression à Sarreguemines (<i>BI 1385</i>), 1941-1952 ; Société nationale des chemins de fer français (SNCF) à Metz (<i>BI 1387</i>), 1942-1948.
22 Z	Sous-préfecture de Château-Salins
22 Z 134	Communes d'Aboncourt-sur-Seille à Gerbécourt
22 Z 143	Sauvegarde des populations frontalières
22 Z 144	Transport durant l'évacuation
26 Z	Sous-préfecture de Sarreguemines
26 Z 4	Mission parlementaire de la Commission d'Alsace-Lorraine sur la situation économique en Moselle
26 Z 43	Mobilisation nationale
27 Z	Sous-préfecture de Thionville
27 Z 270	Mesures d'évacuation en temps de guerre
27 Z 271	Mobilisation nationale

4) Archives départementales du Gers (AD Gers)

4 H	Archives communales de la ville d'Auch
4 H 30	Réfugiés, circulaires, notes, correspondance (1939-1940) etc.
R	Affaires militaires, Organismes de temps de guerre
R 1458	Documents relatifs aux réfugiés alsaciens-lorrains pendant la seconde guerre mondiale
1 R suppl. 33	Repliement des services administratifs du département du Haut-Rhin (1939-1940)

1 W	Cabinet du Préfet
1 W 265	Recensement des étrangers et des réfugiés (1940-1943)
1 W 278 à 280	Hébergement, ravitaillement, assistance, surveillance, rapatriement (1940-1945)
1 W 281	Alsaciens-Lorrains – Groupement d'entraide (GERAL) (1939-1944)
1 W 362	Service départemental des réfugiés (1939-1945)
1 W 409	Mesures à prendre en cas de conflit, instructions concernant l'hébergement de réfugiés etc. (1939-1942)
1 W 682	Rapport du préfet – Situation du département, juillet-août 1940

5) Archives départementales de la Vienne (AD Vienne)

4 M	Police générale
4 M 673	Réfugiés, recommandations (1939-1940)
4 M 676	Circulaires aux maires du département de la Vienne concernant les réfugiés mosellans (1939)
4 M 685	Contrôleur des réfugiés (1939)
4 M 820	Réfugiés : correspondance, allocations, rapports, départs (1936-1940)
4 M 1202	Réfugiés : états numériques (1939)
4 M 1206	Réfugiés (1939-1943)
4 M 1207	État des réfugiés dans le département de la Vienne au 31 décembre 1939
4 M 1208	Communes évacuées de la Moselle (1939-1940)
4 M 1209	Réfugiés (1939-1940)
4 M 1389	Service des réfugiés (1939-1940)
4 M 1391	Réfugiés, organisation de la vie quotidienne (1939-1942)
4 M 1638	Réfugiés, aide médicale (1939-1940)
1 W	Préfecture de la Vienne
1 W 175	Alsaciens-Lorrains : demandes de rapatriement (août-octobre 1940)
1 W 230	Retour en zone interdite (1940)
1 W 560	Réfugiés (1940-1946)
1 W 561	Commission de contrôle des réfugiés (1940)
1 W 562	Réfugiés, bagages et matériel (1940-1944)
1 W 565	Réfugiés : recensement des Alsaciens-Lorrains (1941) etc.
1 W 722	Réfugiés juifs, recensement et enquête sur leur attitude politique (1941-1942)
22 W	Préfecture de la Vienne, Service des réfugiés
22 W 1 à 138	Dossiers d'allocations de réfugiés, antérieurs à l'Occupation (septembre 1939-juin 1940)
22 W 139 à 402	Dossiers établis ou complétés durant l'Occupation (juin 1940-septembre 1944)

	22 W 403 à 406	Procès-verbaux des commissions cantonales des réfugiés (septembre 1939-juin 1940)
	22 W 407	Centres d'accueil de Chauvigny et de Montmorillon, demandes d'autorisation de retour de réfugiés mosellans à leur domicile (1940-1941)
	76 W	Préfecture de la Vienne
	76 W 193	Réfugiés : correspondance, articles de presse, listes nominatives des arrivées et des départs, cahiers de réclamations, listes des ouvriers réfugiés réquisitionnés (1939-1940). Service des réfugiés : personnel, comptabilité (1939-1940)
	88 W	Préfecture de la Vienne
	88 W 60 à 61	Alsaciens-Lorrains : correspondance, rapatriement (correspondance, transport, pétitions), état civil, biens des réfugiés, secours, travail en Allemagne (1939-1944)
310	101 W	Information
	101 W 5	Contrôle postal : instructions, rapports, statistiques, comptabilité (1939-1940)
	101 W 6	Centre départemental à l'Information : rapports, correspondance, organisation, comptabilité (1939-1940)
	1534 W et 1648 W	Hôpitaux de Poitiers
	1534 W 5	Hôtel-Dieu, dossiers d'accouchement : réfugiées mosellanes (1939)
	1648 W 67	Hôtel-Dieu, évacués de la Moselle : registre (1939)

6) Archives départementales de la Haute-Vienne (AD Haute-Vienne)

	4 M	Police
	4 M 218 à 221	Dossiers individuels d'étrangers réfugiés d'Alsace-Lorraine dans le département et repartis en 1940 (1939-1940)
	1 R	Préparation militaire et recrutement de l'armée
	1 R 229	Réfugiés du Bas-Rhin dans le département de la Haute-Vienne : instructions préfectorales, listes nominatives (novembre 1939-janvier 1940)
	1 R 262	Classe 1940 (réfugiés et repliés)
	2 R	Régime de transmission en temps de guerre
	2 R 25	Contrôle postal, téléphonique, télégraphique : instruction (1910-1940)
	2 R 309	Circulation des personnes (septembre 1939-1940)
	2 R 322	Règlements des communications téléphoniques en cas de tension extrême (1938-juin 1940)

- 3 R** **Victimes de la guerre, Anciens combattants**
- 3 R 12 Plans de repliement et de réception dans le département de la Haute-Vienne d'une partie des administrations et de la population civile du département du Bas-Rhin et de la région parisienne, en cas de conflit armé (1932-1939)
- 3 R 13 Plan de repliement dans le département de la Haute-Vienne de communes du Bas-Rhin, en cas de conflit armé (1934-1938)
- 3 R 14 Instructions sur les mouvements de transports de sauvegarde (1938-1939). Plans de transport par ligne à partir des gares régulatrices et états de répartition par gares destinatrices (1939). Mesures prises pour l'hébergement : construction de baraquements, aménagement de locaux (octobre 1939-avril 1940). Comité départemental de secours : rapport sur les conditions d'accueil (septembre 1939-juillet 1940). Main-d'œuvre : reclassement (1938-juillet 1940)
- 3 R 15 Plan de réception des populations civiles d'Alsace en cas de guerre – Réception des Alsaciens évacués en septembre 1939 : répartition dans le département. Repliement des administrations alsaciennes (1939-1940)
- 3 R 16 Plan de réception des services publics et des populations civiles du Bas-Rhin (hébergement et répartition dans le département ; réception des blessés civils ; installation des établissements scolaires ; résolution des problèmes confessionnels) : instructions (cadre départemental) ; appel à la population de la Haute-Vienne, lancé par le préfet Ducombeau, lui demandant de réserver le meilleur accueil aux réfugiés (placard imprimé, s.d. [fin 1939]) ; témoignages de satisfaction adressés au préfet par des réfugiés. Avantages offerts aux Français réfugiés d'Espagne et désirant y retourner. Rapatriement d'agriculteurs de la région parisienne (1939-1940)
- 3 R 17 Réfugiés du Bas-Rhin – Récupération d'effets et de mobilier abandonnés dans les zones évacuées : instructions relatives à la circulation (sauf-conduits). Constitution de délégations communales de récupération : procès-verbaux de récupération ; correspondance (novembre 1939-février 1940)
- 187 W** **Fonds des réfugiés (1937-1950)**
- 187 W 1 à 7 Affaires générales
- 187 W 8 à 18 Évacuation
- 187 W 19 à 25 Personnel administratif
- 187 W 26 à 31 Comptabilité
- 187 W 32 à 52 Hébergement
- 187 W 53 à 76 Assistance
- 187 W 77 à 80 Emploi

187 W 85 à 95	Rapatriment
187 W 97 à 174	Recensement : listes, fiches, familles
187 W 175 à 198	Statistiques
3 X	Assistance sociale
3 X 41	Installation, pour les réfugiés, d'une maternité et d'une pouponnière dans la salle des fêtes, l'école maternelle et la cantine scolaire de Bessines-sur-Gartempe : convention passée entre le préfet de la Haute-Vienne et le maire de Bessines-sur-Gartempe ; état des lieux ; nomination des membres de la commission de surveillance ; avis d'ouverture (circulaire aux maires des communes rattachées) ; personnel administratif. Septembre 1939-1940
3 X 176	Projet de création d'un centre d'hospitalisation pour les vieillards et incurables de la population réfugiée dans les cours et jardins de l'hospice de Chastaing à Limoges (octobre 1939)

312

7) Archives départementales des Landes (AD Landes)

1 M	Administration générale du département : cabinet du Préfet
1 M 206	Guerre de 1939-1940 – Construction de baraquements en bois pour les réfugiés alsaciens (1939-1940)
4 M	Police
4 M 356	Réfugiés français : Guerre de 1914-1918, réfugiés alsaciens (1915-1919) ; Guerre de 1939-1945, instructions, correspondance (1939-1940)
Ps	Secrétariat général du Préfet
Ps 43 à 45	Réfugiés (1939-1942)
Ps 48 à 52	<i>Idem</i>
Rs	Service des Réfugiés
Rs 38 à 39	Police spéciale et litiges divers ; préparation des évacuations
Rs 40	Associations d'entraide
Rs 284	Sexe, âge et métiers des réfugiés
Rs 731	Secours aux réfugiés. Allocations et secours accordés. Avance aux régisseurs comptables. Service départemental des travaux de tricotage aux réfugiés et indigents. Recensement et placement des réfugiés français, belges, luxembourgeois : opérations de placement (1938-1943)
Rs 932	Réfugiés, dossiers individuels (1940-1953)
Rs 954	Secours aux réfugiés. Constitution des commissions communales d'accueil et de secours : arrondissement de Dax et Mont-de-Marsan. Hébergement : listes des réfugiés par communes, liste des réfugiés de la commune de Village-Neuf (1938-1940)

- Rs 955 à 997 Fichier des réfugiés alsaciens
- Rs 998 Sexe, âge et métiers des réfugiés ; orphelins de Capbreton
- Rs 1032 Hébergement : liste des réfugiés français par communes : liste des réfugiés français par département d'origine : liste des réfugiés alsaciens lorrains (1940-1941)
- Rs 1037 Rapatriement et hébergement des réfugiés alsaciens. Dénombrement par commune d'origine, liste des prêtres alsaciens réfugiés dans le Gers, les Landes et le Lot-et-Garonne, liste avec indication des communes de refuges des communes évacuées dans le Haut-Rhin arrondissement d'Altkirch. Hébergement : rapport d'enquête. Rapatriement : organisation, des transports, du ravitaillement, de l'hospitalisation, du cantonnement, de la commission départementale d'accueil et de secours : Hébergement : construction de baraquements, création de jardins ouvriers, projets de foyers, fourniture de literie, dénombrement des femmes enceintes, des besoins d'hospitalisation, transfert de personnes avec leur accord. 1939-1940
- Rs 1039 Rapatriement et hébergement des réfugiés alsaciens. Dénombrement des locaux habitables, après réparation, pour l'évacuation de la deuxième zone, évacuation des établissements d'enseignement des arrondissements d'Altkirch et Mulhouse-Champagne, dénombrement des réfugiés encore résidant dans la zone occupée des Landes aux 10 et 20 septembre, de ceux assistés en espèces ou en nature et hébergés dans des locaux privés ou publics, des réfugiés avec indication de leur département d'origine. 1940
- Rs 1040 Rapatriement et hébergement des réfugiés alsaciens et lorrains. – Situation des administrations communales du Haut-Rhin, repliées. Repliement de communes de Meurthe-et-Moselle. Allocation et certificats de rapatriement : correspondance avec les communes. 1934-1940
- Rs 1041 Bulletin d'informations des réfugiés alsaciens dans les Landes ; Allocations des réfugiés
- Rs 1042 Rapatriement et hébergement des réfugiés alsaciens. Demande de réembauchage de personnel réfugié par l'atelier des tricotages mécaniques alsaciens, transféré de Saint-Louis (Haut-Rhin) à Montluel (Ain). Liste des écoles alsaciennes ouvertes dans les Landes, des maîtres affectés dans les Landes, ayant exercé dans le Haut-Rhin avant la mobilisation, de ceux qui n'appartenaient pas à l'enseignement public. Listes des maires du Haut-Rhin évacués, des réfugiés originaires de Village-Neuf (Haut-Rhin) résidant à Aire-Sur-l'Adour. Recensement de la main-d'œuvre réfugiée. Liste des réfugiés hospitalisés, des communes évacuées avec indication des communes de refuge (1939-1940)

285 W	Préfecture des Landes
285 W 70	Contrôle postal, télégrammes (1938-1939)
285 W 79	Centre départemental à l'information

8) Archives départementales de la Charente (AD Charente)

I M	Administration générale
I M 244	Évacués mosellans : instructions ministérielles et circulaires préfectorales, correspondance ; répartitions, listes des communes évacuées, mouvements des convois, communes d'hébergement (1939-1940)
I M 245	Service des réfugiés : opérations journalières, communes charentaises hébergement des réfugiés, liste nominative des réfugiés, mouvements réfugiés mosellans, ordres de réquisition (1939)
I M 246	Accueil en gare d'Angoulême
I M 247	Fournitures matérielles, aides sociales, recettes des dons pour les mosellans, comités franco-américain d'aide aux réfugiés
I M 248	Documents et correspondance relatifs aux conditions médicales, liste des réfugiés décédés, services sanitaires, personnel, divers, rapports des assistantes sociales, fonds du cabinet, services des réfugiés mosellans (1939-1940)
I M 249	Organisation du service sanitaire des réfugiés mosellans : hôpitaux et hospices, infirmeries, états des malades, Angoulême à Villebois-la-Valette (1939-1940)
10 M	Population, économie, statistiques
10 M 9	Liste des familles évacuées

9) Archives départementales de la Charente-Maritime (AD Charente-Maritime)

M SUP	Administration générale – supplément
M SUP 190	Évacués (1939)
M SUP 225	Liste des réfugiés hébergés dans la commune de Saintes (1939-1940)
M SUP 227	Registre alphabétique des réfugiés français (19 juin 1940-8 juillet 1940)
7 W	Préfecture de Charente-Maritime, Bureau du cabinet
7 W 50	Service des réfugiés : organisation de l'accueil, correspondance, circulaires, personnel (1939-1940)
7 W 51	Communes de départ, communes d'accueil
7 W 52	Statistiques, problèmes de communication, aspects sociaux-économiques (usines Renault)
7 W 53	Hébergement, baraquements, camps de réfugiés, Rochefort logements (1939-1940)

10) Archives départementales de la Dordogne (AD Dordogne)

- 6 M Administration générale, personnel et économie
6 M 509/2 Ravitaillement. Affaires générales, organisation pour le temps de guerre, alimentation des évacués (1938-1940)
- 7 M Direction des services agricoles
7 M 118 Bétail évacué du Bas-Rhin (1939-1940)
- 2 R Affaires militaires : Recrutement
2 R 477 Tableaux de recensement communaux – Classe 1940 (évacués de l'arrondissement de Sarlat)
- 3 R Affaires militaires : Organisation de l'armée
3 R 47 Procès-verbaux des opérations du conseil départemental, admission
- 3 T Enseignement général, Affaires culturelles, Sports
3 T 3 Rapports annuels des inspecteurs primaires (Sarlat, 1933-1940 ; Périgueux-Ouest, 1940) et du directeur de l'École normale d'instituteurs (1940)
- 1 X Administration hospitalière
1 X 17 Clairvivre à Salagnac : hébergement de miliciens espagnols et réfugiés du Bas-Rhin (1939-1940)
- 3 X Assistance sociale
3 X 26 à 45 Assistance aux évacués et réfugiés :
3 X 26 Circulaires ministérielles (1939-1941)
3 X 27 Circulaires du préfet aux maires (1939-1943)
3 X 28 Rapports d'ensemble du préfet et statistiques ; mouvements quotidiens du Centre départemental d'hébergement ; rapports de tournée du contrôleur départemental ; rapports mensuels du commissaire spécial (1939-1940)
3 X 29 à 31 Correspondance générale, incidents, difficultés, interventions (1939-1943)
3 X 32 Enquête statistique par communes sur les réfugiés non Alsaciens (septembre 1939)
3 X 33 à 36 Enquête statistique par communes (janvier 1940)
3 X 37 Enquête sur les dépenses de chauffage et d'éclairage (mars 1940)
3 X 38 Listes alphabétiques de réfugiés (1942-1943)
3 X 39 Listes des plaintes déposées par les réfugiés ; dossiers individuels (1939-1941)
3 X 40 Organismes propres aux Alsaciens-Lorrains, assurance sociale, comité de patronage de la souscription en faveur des réfugiés du Bas-Rhin, cantine scolaire, section spéciale de placement des réfugiés, caisse d'assurance

		contre la détérioration des houblonnières de Gerstheim, projet d'édition d'un guide des réfugiés (1939-1942)
3 X 41 à 45		Allocations, décisions des commissions cantonales (1940)
2 Z		Sous-préfecture de Nontron
2 Z 337		Projets de repliement de la population des arrondissements d'Erstein et Molsheim (Bas-Rhin) (1934-1939)
2 Z 338		Hébergement des jeunes gens mobilisables, réfugiés du Bas-Rhin (listes nominatives par communes), hébergement des ressortissants allemands (1938-1940)
5 Z		Sous-préfecture de Sarlat
5 Z 28		Surveillance de la presse et censure (1896-1939)
5 Z 196		Guerre de 1939-1940 : défense passive, réfugiés du Bas-Rhin, divers (1938-1940)
316	E DEP	Archives communales
	E DEP 7236	Autorisation d'exhumation
	E DEP 7324	Service des évacués et réfugiés des régions occupées par les troupes allemandes
	E DEP 7326	Fichier des allocataires réfugiés à Périgueux
	E DEP 7327	Fichier des réfugiés de toutes les régions de France
	E DEP 7328	Recensement des réfugiés provenant des zones occupées, des démobilisés ayant fait une demande d'allocation aux réfugiés, des évacués provenant d'une autre commune ; commission communale d'accueil aux réfugiés
	E DEP 7402	Recensement des réfugiés Lorrains et Alsaciens demeurant à Périgueux (1941-1942)

11) Archives départementales de la Creuse (AD Creuse)

4 M		Police
4 M 259		Étrangers évacués des départements repliés à l'Intérieur (1940)
4 M 260		Réfugiés de guerre (1939-1940)
4 M 261		Réfugiés français, recensement (1940)
4 M 262		Réfugiés français, secours (1940)
4 M 263		Assistance aux réfugiés français, indemnisation des particuliers (1940)
10 R		Organismes temporaires du temps de guerre
10 R 293 à 300		<i>Service préfectoral pour l'aide aux réfugiés</i>
10 R 293		Organisation du service (1939-1940)
10 R 294 à 297		Recensement des personnes réfugiées (1939-1940)
10 R 298		Secours (1939-1940)

10 R 299	Retours (1939)
10 R 300	Décès (1939)
62 W	Information
62 W 1 à 2	Centre départemental à l'information (1939-1940)
288 W	Réfugiés de guerre
288 W 8	Évacuation, logement (1939-1940)
288 W 58	Rapatriement des réfugiés (1940)
288 W 59	Circulaires adressées aux maires (1939-1940)
288 W 60	Rapatriement des réfugiés : instructions, télégrammes officiels (1939-1942)

12) Archives départementales de la Gironde (AD Gironde)

1 M	Administration générale
1 M 8	Organisation du service des évacués (1939-1940)
1 M 449	Contrôle postal, télégraphique et téléphonique ; généralités, instructions, commissions, fonctionnement, 1936-1940
1 M 450	Installation à Bordeaux du gouvernement et du corps diplomatique ; armistice ; dispositions pour l'évacuation des civils, des œuvres d'art, etc. (1939-1940)
10 R	Organismes du temps de guerre
10 R 68	Réfugiés de l'Est ; arrivées journalières, communes d'hébergement, alimentation (cartes) et logement (1939-1940)
10 R 69	Organisation d'ateliers militaires de confection destinés à donner du travail aux femmes de mobilisés et de réfugiés (1939-1940)
34 W	Service départemental des réfugiés et sinistrés
34 W 32	Relevés numériques des mouvements journaliers des réfugiés (1939-1940) ; recensement des réfugiés français dans le département de la Gironde (1940)
34 W 35	Réfugiés arrivés en Gironde : correspondance (arrivée des convois de malades et vieillards évacués de Nancy, ravitaillement des réfugiés arrivés en gare de Saint-Mariens, correspondance avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle et la mairie de Nancy) (1939-1941)
34 W 64	Service des évacués : instructions et circulaires préfectorales (1940-1941) ; affaire Dubrana, chef du service des évacués (1940-1941)

Outre les fonds abrités par les archives des principaux départements de départ et d'accueil, certains documents relatifs aux évacuations sont conservés notamment par les archives départementales du Lot-et-Garonne (1 M 751, 1 R 372), de la Vendée (1 W 123, 26 W 1, 26 W 20 à 27) et de la Corrèze.

C – Archives municipales et communales

1) Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (AVES)

1 MW	Délibérations, textes officiels
1 MW 275	Conseil municipal, procès-verbaux des séances (1939-1940)
206 MW	Défense passive, services installés à Strasbourg et Périgueux 1931-1956
206 MW 18	Évacuation. Installation à Périgueux
206 MW 116	<i>Idem.</i> Demandes de renseignements, Plaintes, septembre 1939-1941
206 MW 119	<i>Idem.</i> Aide aux évacués et sauvegarde des biens des évacués
206 MW 120	<i>Idem.</i> Matériel expédié à Périgueux
206 MW 159 à 168	Annexe des mairies Bergerac, Châteauroux, Mussidan, Nontron, Neuvic, Ribérac, Sarlat, Thiviers, Thenon, Vergt (1939-1940)
[cotes concernant également les évacuations : 206 MW 2, 13, 15 à 17, 133, 169, 201, 206, 207]	
208 MW	Dossiers de fonctionnement, conseils municipaux et commissions CUS 1944-1969
208 MW 128	Voyage d'une délégation municipale à Périgueux 1946
208 MW 129	Le Comité Strasbourg-Languedoc-Roussillon à Monsieur le Maire 1945
1 W	Fonds de la Compagnie des tramways strasbourgeois
1 W 426	Évacuation 1939/1940, correspondance secrétaire général et directeur, des lignes à Strasbourg, Caisse de prévoyance, siège social à Ottrott
1 W 596	Caisse de prévoyance pendant l'évacuation 1939/1940, correspondance, articles de presse, rapports, arrêt des versements aux anciens agents
1 W 2435	Groupement des industriels et commerçants alsaciens repliés (GICAR), correspondance, bulletin d'information (1939-1940)
1 W 2441	Transfert du siège social à Ottrott pendant l'évacuation (1938-1940)
1 W 2443	Redémarrage des exploitations après l'évacuation 1940, rapports
117 W	Secrétariat des conseils (1965-1987)
117 W 19	Conférence de la municipalité, août-novembre 1978
156 W	Relations internationales
156 W 12 à 15	Jumelage Périgueux-Strasbourg

2) Archives municipales de Sarreguemines (AMS)

3 H	Deuxième guerre mondiale
3 H 25 à 26	Défense passive, 1938/1939 [Tension internationale 1938. Projet d'évacuation : ordres de réquisition]
3 H 28	Évacuation, 1939-1941 [Réquisitions, indemnités]
3 H 33	Évacuation, 1939-1952 [Réquisitions, correspondance durant et après guerre, ordres ministérielles et préfectorales]

- 3 H 34 à 35 Évacuation, 1939/1940 [Bulletin de liaison des réfugiés mosellans de la Charente 28.9.1939, correspondance des évacués avec la mairie, maire Nicklaus, sous-préfecture, préfecture et entre ces administrations ; pensions militaires, allocations]
- 3 H 40 *Idem* [Dossiers étrangers, préparatifs, répartition de la ville en secteurs, réquisition du bétail, assurance sociale]
- 3 H 39 à 40 *Idem* [réquisition de la main-d'œuvre ; travail en général]
- 3 H 41 *Idem* [affaires scolaires ; repliement des biens économiques ; correspondance générale et préfectorale]
- 3 H 42 à 43 *Idem* [administration municipale en Charente, répartition géographique]
- 3 H 52 Évacuation 1939-1943 [Journaux des évacués ; *De l'Est à l'Ouest. Bulletin de renseignements pour les évacués* (n° 1-37), 1939/1940 ; bulletin bimensuel : *Le Lien. Trait d'union entre les évacués* (n° 1-10), 1940 ; journal *Le Lorrain – le trait d'union des réfugiés de l'Est*, 1941-1943]
- 3 H 53 Évacuation 1939-1941 [rapatriement : liquidation, SNCF ; liste des artisans préparatifs, rapports ; listes par communes d'accueil ; listes par wagons de transport, personnes]
- 3 X **Fonds Henri Hiegel**
- 3 X 261 à 263 Henri Hiegel, Questionnaire auprès du personnel enseignant sur l'évacuation

Outre les archives citées ci-dessus, certains documents relatifs aux évacuations sont conservés dans d'autres archives municipales, en particulier celles de Colmar, de Mulhouse et de Wissembourg.

D – Autres archives

1) Archives de la Banque de France, Paris (ABF)

Direction générale de l'escompte, service des études

- 0011200601/1 Notes des Gouverneurs et directeurs de l'escompte aux directeurs de succursales (1911-1960) / Examen de la situation des banques d'Alsace-Lorraine (1939-1945)
- 0011199901/47 Conflits internationaux : guerre de 1939-1945 ; activités bancaires pendant la guerre (1939-1944)

Caisse générale

- 1280199901/35 Opérations intervenues du fait de la guerre 1939-1945 ; mesures prises en cas de conflit (1933-1941)

Secrétariat général

- 1060200001/237 Opérations avec la clientèle ; coffres-forts / ouverture et évacuation de coffres-forts (1928-1943)
- 1060200001/513 Guerre 1939-1945 ; mobilisation générale / évacuation des comptoirs (1936-1941)
- 1060200001/514 Guerre 1939-1945 ; mobilisation générale / évacuation des comptoirs (1938-1940)
- 1060200001/515 Guerre 1939-1945 ; mobilisation générale / évacuation des comptoirs (1939-1940)
- 1060200001/517 Guerre 1939-1945 ; mobilisation générale / évacuation des comptoirs (1940)
- 1060200001/519 Guerre 1939-1945 ; mobilisation générale / évacuation des comptoirs (1940-1941)
- 1060200001/521 Guerre 1939-1945 ; mobilisation générale / évacuation des comptoirs (1910-1963)
- 1060200001/542 Guerre 1939-1945 ; cas de l'Alsace-Lorraine (1940-1944)
- 1060200001/543 Guerre 1939-1945 ; cas de l'Alsace-Lorraine (1939-1943)
- 1060200001/545 Guerre 1939-1945 ; cas de l'Alsace-Lorraine (1940-1945)
- 1060200001/547 Guerre 1939-1945 ; cas de l'Alsace-Lorraine (1940-1944)
- 1060200001/550 Guerre 1939-1945 ; cas de l'Alsace-Lorraine (1940-1944)
- 1060200001/563 Guerre 1939-1945 ; cas de l'Alsace-Lorraine (1940-1947)
- 1060200001/564 Guerre 1939-1945 ; cas de l'Alsace-Lorraine (1939-1945)
- 1060200101/1 Organisation de la Banque de France ; activités de la Banque (1938-1946)
- 1060200101/58 Guerre de 1939-1945 ; mobilisation générale / Sécurité et évacuation des comptoirs (1932-1940)

2) Archives de l'évêché de Strasbourg (AES)

Guerre 1939-1945

Dossier Monseigneur Douvier

3) Archives d'Arcelor Mittal (Florange)

- 142/168 Mine de Hayange : dommages de guerre, repliement des usines de la Vallée de la Fensch sur la vallée de l'Orne, mars 1940-juin 1940 ; correspondance, listes du personnel et du matériel, personnel mis à la disposition de l'armée, modalités de paiement pour les mois de mai et juin

4) Centre historique minier Lewarde

- L 1421 Mines de Lens : ouvriers de Sarre et Moselle, notes diverses, 1939-1940

5) Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Nanterre (BDIC)

4 delta res 0057 bulletins hebdomadaires du Commissariat général à l'information,
octobre 1939-juin 1940

Archives de la Cimade

Violette Mouchon, Livre I, Guerre : Aide des équipes de la CIMADE aux réfugiés alsaciens et
lorrains dans le Sud-Ouest

6) Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

Fonds Vallotton : ARC 101

II – Allemagne

A – Archives au niveau national

1) Bundesarchiv, Berlin-Lichterfelde (BArch)

R2	Reichsfinanzministerium
R 2/512	Räumungsschäden, Vermögensschäden (Handakte) 1941-1943
R 2/11653	Inlandswesen, Gesundheitswesen, Saarland, Reichsgaue (Geheimakten) 1934-1945, Bd. 3: 1939-1942
R 2/11821	Flüchtlingsfürsorge (einschließlich Rückwanderer), Bd. 2: 1939-1945
R 2/11825	Freimachungsgebiete (vorwiegend im Westen des Reichs) – Räumung und teilweise Wiederbesiedlung 1939-1945, Bd. 1: 1939-1940
R 2/11826	<i>Idem</i> , Bd. 2: 1940
R 2/11827	<i>Idem</i> , Bd. 3: 1940-1941
R 2/16374 à 16377	Hilfsmaßnahmen des Reichs für den Wiederaufbau der ehemals freigemachten westlichen Grenzgebiete (Saarpfalz, Baden, RegBez. Trier) – Protokolle der Sitzungen der Gaukreditausschüsse Baden und Westmark 1941-1942
R 2/16378 à 16381	Reichswirtschaftshilfe für das besetzte Elsaß. – Protokolle der Sitzungen des Kreditausschusses beim Chef der Zivilverwaltung im Elsaß, 1940-1942
R 2/16383 à 16404	Reichswirtschaftshilfe für das besetzte Lothringen. – Protokolle der Sitzungen des Kreditausschusses beim Chef der Zivilverwaltung in Lothringen 1940-1942
R 2/25172	Maßnahmen für die freigemachten Gebiete 1939-1942
R 2/25175	Kriegsschäden von Personen und Betrieben in den westlichen Freimachungsgebieten, v.a. Zinszuschüsse (1940-1944)
R 2/29979	Schäden in den westlichen Freimachungsgebieten (1939-1940)
R 2/29980 à 29985	Schäden in den westlichen Freimachungsgebieten (1939-1945)

- R 2/30475 Steuerliche Auswirkungen der Freimachung im westlichen Grenzgebiet (1940-1944)
- R 11 Reichswirtschaftskammer**
- R 11/73 Industriestatistische Berichterstattung. Allgemeines und Einzelangelegenheiten 1939-1941 / Bd. 2 (1939) 1940-1941
- R 36 Deutscher Gemeindetag**
- R 36/2597 Kriegsfamilienunterstützung 1939-1944 / Bd. 1 Heft 1 1939
- R 55 Reichsministerium für Volkaufklärung und Propaganda**
- R 55/20937 Rundschreiben zur Einführung der Pressezensur Aug. 1939
- R 55/33842 Anweisungen an die Presse 1939-1940 / Bd. 3: 1940
- R 55/33841 Anweisungen an die Presse 1939-1940 / Bd. 2: Okt.-Dez. 1939
- R 55/21041 Presse-Rundschreiben des Reichspropagandaamtes Berlin 1939-1940
- R 58 Reichssicherheitshauptamt**
- R 58/147 Uneinheitliche Rechtsprechung gegen Plünderer (janvier 1940)
- R 58/148 Versorgungsschwierigkeiten bei Textil- und Lederwaren in den Räumungs- und Unterbringungsgebieten (1939-1940)
- R 58/5350 Evangelische und katholische Seelsorge für die aus den Grenzgebieten rückgeführte Bevölkerung (1940)
- R 58/5648a Beobachtung der Zusammenarbeit von Katholiken und Protestanten 1934-1944
- R 58/5845 Beobachtung der Seelsorge der katholischen Kirche für die Rückgeführten
- R 58/5926 Deutsche Evangelische Kirche (Sammelakten) 1933-1940
- R 58/6015 Beobachtung der katholischen Kirche
- R 83 Lothringen Chef der Zivilverwaltung in Lothringen**
- R 83 Lothringen/5 Rückkehr lothringischer Flüchtlinge und Evakuierter (1940-1941)
- R 83-Lothringen/6 Überprüfung und Weiterleitung lothringischer Flüchtlinge (1940-1941)
- R 83-Lothringen/7 Regelung des Sperrlinien- und Flüchtlingswesens (1940-1941) : Rückführung elsässischer und lothringischer Flüchtlinge
- R 1501 Reichsministerium des Innern**
- R 1501/1076 Erste Anordnung über die Entschädigung von Nutzungsschäden (Freimachungsgebiet), Bd. 1: 1939-1941
- R 1501/1077 Erste Anordnung über die Entschädigung von Nutzungsschäden (Freimachungsgebiet), Bd. 2: 1941-1942
- R 1501/1116 Kriegssachschäden und Hilfsmaßnahmen in den (ehemaligen) Freimachungsgebieten, 1940-1941
- R 1501/1117 Räumungs-Familienunterstützungsverordnung, 1939-1943

- R 2301** **Rechnungshof des Deutschen Reiches**
- R 2301/6492 Reichswirtschaftshilfe zur Förderung der Wirtschaft in den Grenzgebieten (Grenzlandhilfe). Durchführung bei einzelnen Behörden 1939-1945 / Reichsstatthalter in der Westmark und Chef der Zivilverwaltung in Lothringen, Saarbrücken 1939-1944
- R 2301/7480 Freimachung und Wiederbesiedlung der westlichen Grenzgebiete (1940-1943)
- R 2301/7482 Werkerhaltungshilfe für Unternehmen der gewerblichen Wirtschaft im ehemals freigemachten Gebiet (1941)
- R 2301/7494 Kriegssachschädenverordnung (1939-1940)
- R 2301/7495 Sachschädenfeststellungsverordnung (1939-1940)
- R 2301/7496 à 7497 Kriegssachschäden (1940-1944)
- R 3001** **Reichsjustizministerium**
- R 3001/22743 Anwendung der VO gegen Volksschädlinge vom 5.9.1939 bei Plünderungen in den freigemachten Gebieten, Berichte über Diebstahlsdelikte und Sachbeschädigung im freigemachten Gebiet, Anklagen (1939)
- R 3101** **Reichswirtschaftsministerium**
- R 3101/32212 Räumung feindbedrohten Gebietes, 1937-1939
- R 3101/32213 Vorbereitungen in Freimachungsgebieten. Erlasse etc. 1939
- R 3101/32214 Verzeichnis der Karten betr. Freimachungszonen 1938-1939
- R 3101/32215 Wirtschaftliche Freimachung des voraussichtlichen Kampfgebietes im Westen.- Richtlinien, Erfahrungsberichte, Versorgung der Bevölkerung, Unterstützung der Betriebe, Verwertung der Sammellager u. a. 1939-1940, Bd. 1: 1939
- R 3101/32216 Bd. 2: 1939-1940
- R 3101/32217 Bd. 3: 1939-1940
- R 3601** **Reichsministerium für Ernährung und Landwirtschaft**
- R 3601/3074 Kriegsschädenfeststellung, Bd. 1: 1939-1941
- R 3601/3079 à 3082 Regelung von Kriegs- und Freimachungsschäden in den Westgebieten (1940-1944)
- R 3601/3083 Räumungs- und Freimachungsschäden, besonders im Westen – Allgemeines und Einzelfälle (1939-1944)
- R 3901** **Reichsarbeitsministerium**
- R 3901/20174 Arbeitseinsatz im Bergbau 1937-1941 / Bd. 1: 1937-1941
- R 4601** **Generalinspektor für das deutsche Straßenwesen**
- R 4601/1961 Neuordnungsgemeinden im Gau Westmark 1940-1941

- R 5101** **Reichsministerium für die kirchlichen Angelegenheiten**
R 5101/23193 Religiöse Betreuung von Flüchtlingen und Rückwanderern aus den westlichen Gebieten Sept. 1939-März 1945
- NS 6** **Partei-Kanzlei**
NS 6/331 Rundschreiben, Anordnungen, Verfügungen, Bekanntgaben des Stellvertreters des Führers bzw. der Partei-Kanzlei 1933-1945, Bd. 21: Jan.-Dez. 1940
NS 6/355 Planung des Einsatzes der NSDAP im Kriege.- Personelle und materielle Mobilmachung 1937-1939
NS 6/452 Freimachung und Wiederbesiedlung von Grenzgaueu im Westen 1939-1940
NS 6/715 Ausgabe von Sparkassenbüchern an Mütter von während der Evakuierung aus dem Gau Saarpfalz geborenen Kindern 1940
- NS 23** **Sturmabteilungen der NSDAP**
NS 23/1103 Einsatz der SA-Stürme bei der Räumung der Westwallbezirke 1939
- 2) Bundesarchiv-Militärarchiv, Freiburg (BA-MA)**
- RH 14** **Oberkommando der Heeresleitung/Chef der Heeresrüstung und Befehlshaber des Ersatzheeres**
RH 14/44 Wichtige Maßnahmen und Beobachtungen auf dem Gebiete der Reichsverteidigung im Bereich des Wehrkreises X (Okt. 1939), Soziale Lage bei der Saargruben AG in Saarbrücken (Okt. 1939), Räumungsmaßnahmen und Evakuierungen der Zivilbevölkerung aus den grenznahen Westgebieten (1939)
- RW 4** **OKW/Wehrmachtführungsstab**
RW 4/31 Tagebuch Jodl (4. Jan. 1937-24. Aug. 1939)
RW 4/242 Propaganda für die Wehrmacht, insbesondere Zusammenarbeit mit dem Reichsministerium für Volksaufklärung und Propaganda und dem Auswärtigen Amt, Bd. 8 (Nov. 1939-Jan. 1940)
RW 4/284 Rundfunk-Angelegenheiten : Militärische Zensur von Sendungen, Berücksichtigung der Wehrmachtpropaganda u.a. (Sept. 1939-Jan. 1940)
RW 4/285 *Idem* (Dez. 1939-Juni 1940)
RW 4/286 Rundfunk-Angelegenheiten, geheim (1940-1943)
RW 4/338 Lageberichte (Propaganda-Kompanien) Nr. 1-51 : Zusammenstellung der Tätigkeiten der einzelnen Propaganda-Einheiten, deren aktive Propaganda und Truppenbetreuung (Aug. 1939-Apr. 1942)

RW 19	OKW / Wehrwirtschafts- und Rüstungsamt
RW 19/73	Bemerkenswerte Punkte aus den Lageberichten der Rüstungsdienststellen über die wirtschaftliche Lage in ihren Bereichen (1938-1942)
RW 19/1743	Notstands- und Grenzgebiete : Berücksichtigung der notleidenden Grenzgebiete bei Erteilung öffentlicher Aufträge (1936-1938)
RW 19/1760	Vorbereitung der Reichsverteidigung (1933-1935)
RW 19/1768	Freimachungsmaßnahmen im westlichen Grenzgebiet, u.a. Betriebsverlegungen, Bergung von Werkzeug-Maschinen, Wiederinbetriebnahme von Werken, Wehrmachtaufträge in die grüne Zone (1939-1940)
RW 19/1772	Vorbereitung der Räumung feindbedrohten Reichsgebietes. Neubearbeitung der entsprechenden Richtlinien, insbesondere für die wirtschaftliche Räumung (1935-1938)
RW 19/1777	Rüstungswirtschaftliche Vorbereitungen für die Räumung und Bergung von Räumungsgütern aus den feindbedrohten Zonen des Reichsgebietes : Richtlinien, Anordnungen, Pläne sowie Listen über Räumungsgüter der Dringlichkeitsklasse A und R-Betriebe, Wehrwirtschafts-Inspektionen I-VII (1934-1938)
RW 19/1877	Rüstungswirtschaftliche Mob.Vorarbeiten, Organisation und Kontrolle der deutschen Kriegswirtschaft (1938)
RW 19/2410	Räumung feindbedrohten Reichsgebiets, Richtlinien Heft 4 : Wirtschaftliche Räumung (1. Okt. 1936)
RW 19/2411	Vorbereitungen zur Durchführung der materiellen Räumung und Bergung in feindbedrohten Gebieten (Richtlinien, Bestimmungen, Anweisungen) (1934-1937)
RW 19/2412	Mob.-mäßige Vorbereitungen von Maßnahmen zur wirtschaftlichen Lähmung des Saarlandes, Richtlinien für friedensmäßiges Vorbereiten von Sperrungen. Lähmungsorganisation (1938-1939)
RW 19/2413	<i>Idem</i> (1936-1937)
RW 19/2414	Räumung feindbedrohten Reichsgebiets. Wirtschaftliche und industrielle Räumung und Bergung, Personelle Räumung (Allgemeine Grundsätze, Richtlinien, Sonderanweisungen) (1934-1937)
RW 19/2415	Neubearbeitung der Richtlinien für die Räumung feindbedrohter Reichsgebiete : Wirtschaftliche Räumung, Verkehrsräumung. Rückführung von Wehrgänzungen sowie von Fachpersonal. Mob.-Plan Rüstung- Räumung und Bergung (Bestimmungen, Stellungnahmen) (1936-1938)
RW 19/2416	<i>Idem</i> (1935-1936)

RW 20-5	Rüstungsinspektion V Stuttgart
RW 20-5/4	Enthält u.a. : Gliederung und Stärke der Rüstungsdienststellen, industrielle Rüstungsarbeit, handelsübliches Gerät und Gerätebeschaffung, Kraftfahrzeug- und Betriebsstoffbewirtschaftung, Transportwesen und Energieversorgung; Räumung und Bergung von Betrieben (Sept. 1939-Sept. 1940)
RW 20-5/6	Enthält v.a. : Meldungen über den Mob.-Verlauf (Sept. 1939-Feb. 1940)
RW 20-5/7	<i>Idem</i> (Feb.-Aug. 1940)
RW 20-5/10	Enthält u.a.: Sonderbericht über die politische und wirtschaftliche Lage im Elsass (Aug. 1941-Febr. 1942)
RW 20-12	Rüstungsinspektion XII Wiesbaden
RW 20-12/1	Kriegstagebücher der Wehrwirtschaftsinspektion XII Wiesbaden, enthält u.a. : Verlegung von Starkstromleitungen. Räumung und Freimachung des Kampfgebietes (rote Zone), Liste der geräumten Firmen (Aug.-Dez. 1939)
RW 20-12/16	« Geschichte » der Rüstungsinspektion XII, enthält u.a. : Anlauf und Verlauf der Kriegsfertigungen, Arbeitseinsatz, Stand der Kriegsvorbereitungen bei den Wehrmachtteilen, Kohlenversorgung, Erfassung von freien Kapazitäten, Bildung eines Munitionsausschusses, Feindeinwirkungen (Aug. 1939-Sept. 1940)
RW 21	Rüstungskommandos
RW 21-54/1	Kriegstagebücher des Rüstungskommandos Saarbrücken (24. Aug.-31. Dez. 1939)
RW 21-54/2	<i>Idem</i> (1. Jan.-30. Juni 1940), enthält u.a. : Räumung der französischen Saargruben und Lagerung des dort geborgenen Materials, Stilllegungsaktion der Industrie- und Handelskammern, Arbeitermangel, Bergungsaktion im französischen Gebiet, Einsatz von Strafgefangenen in den Betrieben, Wiederbesiedlung des freigemachten Gebiets, Instandsetzungs- und Aufräumarbeiten

3) Politisches Archiv des Auswärtigen Amts, Berlin (PAAA)

RAV Bern	Gesandtschaft Bern
RAV Bern 2922	Presseberichte über Lage und Stimmung in Frankreich (1939-1942)
RAV Brüssel	Botschaft Brüssel
RAV Brüssel 84/2 à 3	Berichte von Friedrich Sieburg
RZ 702	Rundfunkpolitische Abteilung
R 27 625	Handakten Luther – Schriftverkehr L-Sch

- R 60 744 Generalkonsul Erich von Luckwald, Vertreter des AA in Bordeaux, u.a. Lage- und Stimmungsberichte aus dem Elsaß, deutsche Propaganda an der französischen Front, Stimmungs- und Lageberichte aus Südfrankreich, Betreuung von Presse und Funk in Bordeaux (5.1940-3.1941)
- R 67 476 Referate RuPers. RuHS, Bd.1, Verwaltung, Organisation
- R 67 492 Langwellensender Humanité, Sendetexte (11.1.-15.3.1940)
- R 67 555 Evakuiertenproblem (1939-1942)

4) Stiftung Archiv der Parteien und Massenorganisationen der DDR im Bundesarchiv, Berlin-Lichterfelde (SAPMO)

- DY 30/2411 Stenografische Niederschrift über Gespräch von Erich Honecker mit Oskar Lafontaine, 11.3.1984, Leipzig
[Discussions à propos de l'établissement d'un jumelage entre Sarrelouis et une ville du Harz où certains habitants de Sarrelouis avaient été évacués en 1939]

Outre les archives citées ci-dessus, on pourra consulter également des documents audiovisuels relatifs aux évacuations au Bundesarchiv-Filmarchiv de Berlin-Wilmersdorf (Deutsche Wochenpresse) et au Deutsches Historisches Tonarchiv.

B – Archives régionales

1) Landesarchiv des Saarlandes (LA Saarbrücken)

- BüA 7 Staatliches Büchereiamt
- BüA 7 Staatliches Büchereiamt: Schriftwechsel zur Evakuierung (1939/40)
- LRA.IGB Landratsamt St. Ingbert
- LRA.IGB 6 Heimkehr der evakuierten Bevölkerung (meist nur Belege über Transport und Ersatz von Möbeln) (Okt. 1939-Nov. 1942)
- LRA.IGB 7 Behandlung der aus dem Freimachungsgebiet im Westen zurückgeführten Behördenbediensteten (Sep. 1939-Sept. 1942)
- LRA.IGB 10 Plünderung im freigemachten und geräumten Kriegsgebiet
- LRA.IGB 14 Finanzierung des Barackenbaus für obdachlose Rückgeführte im ehemals freigemachten Gebiet (Dez. 1940-Jan. 1941)
- LRA.IGB 46 Wiederbesiedlung des freigemachten Gebietes, kassen- und buchungsmäßige Behandlung der Mittel (Juli 1940-Febr. 1944)
- LRA.IGB 47 Feldbestellung im freigemachten Gebiet (Feb. 1940-Juli 1940)
- LRA.IGB 49 Rückkehr der Amts- und Ortsbürgermeister ins freigemachte Gebiet (Dez. 1939-Juni 1940)
- LRA.IGB 50 Ersatz von Aufwendungen für die Bergung von Wohnungseinrichtungen und anderen Sachen (Jan. 1940-März 1943)
- LRA.IGB 51 à 53 Wiederbesiedlung und Instandsetzung (1940-1942)

- LRA.IGB 54 Reise ins Bergungsgebiet und sonstige Vorgänge aus dem Bergungsgebiet, darin: auch: Verzeichnis der Anschriften von Behörden und Dienststellen aus den geräumten saarländischen Gebieten nach dem Stande vom 26. Oktober 1939 (Okt. 1939-April 1940)
- LRA.IGB 55 Genehmigte und durchgeführte Umzüge von Rückgeführten des Kreises St. Ingbert (Freimachungsstäbe) (Dez. 1939-März 1942)
- LRA.IGB 56 Entschädigung für Beamte, Angestellte und Arbeiter, die infolge der Kriegsergebnisse ihren Wohnort verlassen mussten (Okt. 1939-Dez. 1943)
- LRA.IGB 99 Verwaltung der geräumten Gemeinden (Sept.-Okt. 1939)
- LRA.IGB 103 Abreise und Zuzug aus bzw. in die « Grüne Zone » (Okt.-Dez. 1939)
- LRA.IGB 105 Wiederbesiedlung der geräumten Gebiete (Aug. 1940-Okt. 1940)
- LRA.IGB 107 Wirtschaftliche Freimachung; Kostenregelung; Feststellung von Sachschäden (Aug. 1939-Juli 1942)
- LRA.IGB 109 Wiedereinräumung des freigemachten Gebietes im Westen (Jun. 1940-Jun. 1942)
- LRA.IGB 110 Bergung und Sicherung von Kunstgegenständen im Kreisgebiet (Sept. 1938-Aug. 1940)
- LRA.IGB 111 Räumung (der Roten Zone), Ermittlung von Anschriften rückgeführter Behörden und Privatpersonen, Rückwandererbeihilfe, Zerstörungen, Genehmigung zur Einreise in die „Rote Zone“, und zum Abtransport von Möbeln
- LRA.IGB 112 Überführung der im Bergungsgebiet verstorbenen Rückgeführten in die Heimat (Okt. 1941-Mai 1942)
- LRA.IGB 1346 Behördenräumung, Sonderzahlungen für rückgeführte Behördenbedienstete, Verlegung von Dienststellen (Sept. 1939-Nov. 1940)
- LRA.IGB 1410 Handakten, Referat I, Landrat: Freimachung, Wiederaufbau, Instandsetzung, Zuzugsgenehmigungen (Aug. 1939-Juli 1941)
- LRA.IGB 1424 Handakten Landrat; Schreiben von Bediensteten aus der Evakuierung (Dez. 1939-Dez. 1940)
- LRA.IGB 1573 Wiederaufbau des geräumten Gebietes (Jun. 1940-Mai 1942)
- LRA.SB** **Landratsamt Saarbrücken**
- LRA.SB 301 Beschäftigung der aus dem Freimachungsgebiet im Westen zurückgeführten Behördenbediensteten, Personalbedarf für den Neuaufbau (Okt. 1939-Dez. 1941)
- LRA.SB 304 Betreuung von Flüchtlingen aus dem Gau Saarpfalz [u. a. versprengte und umgeleitete Flüchtlinge] (Sept. 1939-Feb. 1941, Dez. 1944-Jan. 1945)

- KomSldGuVG** **Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung**
 KomSldGuVG 4 à 52 Rundfrage über die Schicksale der saarländischen Gemeinden und ihrer
 Bevölkerung im Zweiten Weltkrieg
- MZG-Ld** **Amt Merzig-Land**
 MZG-Ld 82 Westwallbau, Freimachung, Kriegsschäden (Haupt- und
 Sonderakte, 1937-1943)

Archives privées – Nachlässe (NL)

- NL Andres 8
 FNL Herrmann
 NL Kley 3
 NL Peller-Séguy

2) Landeshauptarchiv Koblenz (LHK)

- 483** **Landratsamt Saarburg**
 483, Nr. 143 à 144 Hilfsmaßnahmen in der „Roten Zone“ (1948-1951)
 483, Nr. 174 à 176 Grenzlandhilfe, Rote Zone, Saargrenzipolitik, Saarfragen (1948-1961)
- 655,014** **Bürgermeisterei und Gemeinde Kastellaun**
 655,014, Nr. 5685 Familienunterstützung bei Räumung oder Freimachung von gefährdeten
 Gebieten oder Wohngebäuden (Rückgeführte) (1939-1941)
 655,014, Nr. 5686 Verzeichnisse der in den Gemeinden aufgenommenen
 Saarflüchtlinge (1939-1941)
- 655,047** **Winningen, Bürgermeisterei**
 655,047, Nr. 824 Staatliche Familienunterstützung bei Räumung oder Freimachung
 von gefährdeten Gebieten oder bei besonderem Einsatz der
 Wehrmacht (1939)
- 655,123** **Zeltingen-Rachtig, Bürgermeisterei, und Zeltig, Gemeinde**
 655,123, Nr. 638 Zuzug und Arbeitseinsatz von Rückwanderern (1933-1941)
 655,123, Nr. 639 Nachweisungen der Flüchtlinge und Rückgeführten vor allem aus dem
 Saargebiet (1939-1940)
- 662,003** **NSDAP-Kreisleitung Trier-West-Land**
 662,003, Nr. 159 Schriftverkehr in Mobilmachungs- und Militärangelegenheiten (vor der
 Anlage von Spezial-Sachakten) (August-November 1939)
 662,003, Nr. 276 Schriftverkehr, Verhandlungsniederschriften und Übersichten bezüglich
 der Vorbereitungen für den Mobilmachungsfall (1939)
 662,003, Nr. 277 Allgemeine Organisation, Rundschreiben und Anordnungen für den
 Mobilmachungsfall (September 1939-Januar 1940)

- 662,003, Nr. 278 Festlegung (nebst Schlüssel) und Durchgabe der Kennwörter für den Beginn der Räumung (1939)
- 662,003, Nr. 279 Schriftverkehr mit staatlichen Dienststellen (Januar 1939-Juni 1940)
- 662,003, Nr. 280 Schriftverkehr mit Parteidienststellen (1939-1940)
- 662,003, Nr. 281 Schriftverkehr mit Gauleitung Koblenz (1939-1940)
- 662,003, Nr. 282 Einwohnerzahlen (aufgeschlüsselt nach Alter etc.) (Januar 1939)
- 662,003, Nr. 283 Verzeichnis Ortsschutz (1939)
- 662,003, Nr. 284 *Idem*
- 662,003, Nr. 285 Verzeichnis der Viehtreiber, Melkerinnen, Pferdegespanne und Hilfskräfte für Kleinvieh (1939)
- 662,003, Nr. 286 Verzeichnis der UK-gestellten Bauern und Landwirte (1939)
- 662,003, Nr. 287 Marschplan, Marschgruppen (auch grüne Zone) (1939)
- 662,003, Nr. 288 Einwohnerzahlen Trier-Land (Januar 1939)
- 662,003, Nr. 289 *Idem*
- 662,003, Nr. 290 Statistische Unterlagen über Einwohnerzahlen für die weiße Zone (Januar 1939)
- 662,003, Nr. 291 Verzeichnis der als Transportführer vorgesehenen Personen über 45 Jahre und der Sammelplätze, Landbezirk (1939)
- 662,003, Nr. 292 *Idem*, Stadtbezirk (einschließlich Ehrang und Konz) (Februar-März 1939)
- 662,003, Nr. 293 Listen der Marschgruppen- und Marschblockführer nach Ortsgruppen (Juli 1939)
- 662,003, Nr. 294 Zusammenstellungen der Personen für „Betriebstrupps F“ und Notbelegschaften der Behörden (September 1939)
- 662,003, Nr. 295 Bildung der „Betriebstruppe F“ (Werkschutz für Betriebe lebenswichtiger Art im Freimachungsfall), Schriftwechsel und Listen der Betriebstrupps (1939)
- 662,003, Nr. 296 Rückführung der Behörden der Stadt Trier mit Verzeichnissen der Behörden-Notbelegschaften im Freimachungsfall (September 1939)
- 662,003, Nr. 297 Verzeichnis der Personen- und Lastkraftwagen in Trier-Stadt und Trier-Land (Februar 1939)
- 662,003, Nr. 298 Richtlinien über die Bergung von Bekleidungsstücken etc. nach der Räumung (1939)
- 662,003, Nr. 299 Rückführung der Viehbestände, Vorbereitender Schriftverkehr (September-November 1939)
- 662,003, Nr. 300 Rundschreiben und statistische Erhebungen betreffend Betreuung, Rückführung (September-November 1939)
- 662,003, Nr. 301 Schriftverkehr in Räumungsfragen (August-Dezember 1939)
- 662,003, Nr. 302 Familienunterhalt, meist für Räumungsfamilien (Februar 1940-Juni 1941)
- 662,003, Nr. 303 Entschädigungsansprüche aus den Räumungsgebieten, Einzelfälle und allgemeiner Schriftverkehr (Juli 1940-Februar 1943)

- H 39, Nr. 1624 Erstattung von Krankenpflegekosten für Familien aus der „Roten Zone“ (1939-1941)
- H 41 Bezirks- bzw. Landratsamt Neustadt**
- H 41, Nr. 77 Organisierung der „Rückführung“ der evakuierten Bevölkerung aus den „Freimachungsgebieten“ und des „totalen Kriegseinsatzes“ (1940-1946)
- H 41, Nr. 78 Anträge auf Ausstellung von Ausweisen zum Betreten der Grenz- und Freimachungszone (1938-1941)
- H 41, Nr. 79 Verwaltung und Überwachung der Sicherungs- und Freimachungsgebiete (1940-1944)
- H 41, Nr. 82 Verwaltung und Überwachung der Sicherungsbereiche und Freimachungszonen (1938-1944)
- H 42 Bezirks- bzw. Landratsamt Pirmasens**
- H 42, Nr. 551 Behandlung der aus dem Freimachungsgebiet im Westen zurückgeführten Behördenbediensteten (1939-1942)
- H 42, Nr. 642 Wiederbesiedlung der geräumten Orte (1940-1944)
- H 42, Nr. 643 Sondermittel für die Gemeinden des freigemachten westlichen Grenzgebietes (1940-1944)
- H 42, Nr. 644 Kredite zur Wiedereingangssetzung der Wirtschaft daselbst (1940-1944)
- H 42, Nr. 1458 Fürsorge für Geisteskranke (1837-1941)
- H 42, Nr. 1469 Fürsorge für Geisteskranke (1900-1947)
- H 45 Bezirks- bzw. Landratsamt Speyer**
- H 45, Nr. 5360 Freimachung des Grenzgebietes, sog. Rote Zone (1939-1940)
- H 45, Nr. 5361 Wiederbesiedlung der freigemachten sog. Roten Zone sowie Durchführung des Wiederaufbaus (1939-1945)
- H 46 Bezirks- bzw. Landratsamt Zweibrücken**
- H 46, Nr. 987 Wiederaufbau im Kreis St. Ingbert und Saargemünd (1940)
- H 46, Nr. 1129 Abbruch von Wohnhäusern in Contwig (1940)
- H 46, Nr. 1130 *Idem*, Dellfeld (1940)
- H 46, Nr. 1131 *Idem*, Rieschweiler (1940)
- H 46, Nr. 1132 *Idem*, Stambach (1940)
- H 46, Nr. 1134 Abbruch und Wiederaufbau von Gewerbebetrieben und Wohnhäusern und die Wiederbesiedlung der freigemachten Zone (1940-1943)
- H 46, Nr. 1135 Sammlung von Bauplänen, Gemeinde Walshausen (1940)
- H 46, Nr. 1137 *Idem*, Gemeinde Dietrichingen (um 1940)
- H 46, Nr. 1306 Bescheinigungen über die Anrechnung von Naturzuteilungen auf Sachschäden (Rote Zone) (1940-1941)

- H 51** **Kreis- bzw. Landratsamt Alzey**
H 51, Nr. 870 Unterbringung von Rückgeführten aus den westlichen Grenzgebieten im Landkreis Alzey (1939-1942)
- U 107** **Gemeindearchiv Meckenheim**
U 107, Nr. 168 Organisation der Aufnahme und Rückführung von den in westlichen Grenzgebieten wohnenden Reichsdeutschen (1939-1940)
- U 257** **Stadtarchiv Dürkheim**
U 257, Nr. 10217 Räumung der Freimachungsgebiete (1939-1944)
- J 1** **Oberlandesgericht Zweibrücken**
J 1, Nr. 1226 Lageberichte des Oberlandesgerichts und der Landgerichte (1935-1944)
- T 65** **NSDAP und Untergruppierungen**
T 65, Nr. 24 Unterlagen über die « Marschfähigkeit » von Bevölkerung und Vieh im « Mob.-Fall » (1939-1940)
- T 88** **Verband der Pfälzischen Industrie/Industrieverbände Neustadt**
T 88, Nr. 26010 Allgemeine Räumungskorrespondenz, u. a. mit dem Freimachungsstab, AOK, enthält u.a. Unternehmensanfragen und Listen weiterarbeitender Betriebe in der roten Zone (1939-1940)
- T 88, Nr. 34162 Tagesberichte der Wehrwirtschaftlichen Abteilung der IHK Ludwigshafen aus der geräumten Zone, Merkblätter für geräumte Betriebe, Vormerkungen und Sitzungspläne (1939-1940)
- V 185** **Nachlass Joachim Kermann**
V 185, Nr. 451 Materialsammlung [pour publication KERMANN 2000, voir *infra*]

4) Generallandesarchiv Karlsruhe (GLAK)

- 69 Bad. Schwesternschaft** **Badische Schwesternschaft**
69 Bad. Schwesternschaft Nr. 589 Evakuierung der Schwestern des Luisenheims während des Zweiten Weltkrieges (1939-1949)
- 233** **Oberlandesgericht Karlsruhe: Generalia**
233 Nr. 25940 Freimachung von Dienststellen, hier: Entschädigung für Beamte, Angestellte und Arbeiter, die infolge der Kriegsergebnisse ihren Wohnort verlassen müssen (1939-1941)
- 236** **Badisches Innenministerium**
236 Nr. 28664 Die erste bis siebente Anordnung über Entschädigung von Nutzschäden, besonders in den ehemaligen Freimachungsgebieten (Regierungsbezirk Trier, Saarpfalz und Stadt Kehl), Bd. I (1940-1942)
- 236 Nr. 28665 *Idem*, Bd. II (1942-1944)

- 236 Nr. 28939 Wiederaufbau: Verfügungen des Regierungspräsidenten in Trier (1.8. und 3.9.1940) betreffend Errichtung des Staatlichen Wiederaufbauamts in Saarburg, bzw. Schadenersatz durch das genannte Amt bei Gebäudeschäden im freigemachten Gebiet Saarburg und Trier-Land (1940)
- 236 Nr. 28942 Kriegssachen, Wiederaufbau der zerstörten Gebiete in Baden, Neuenburg-Haltingen, Gebäudeversicherung (1941-1943)
- 465 c** **Document Center**
- 465 c, Nr. 16275 Bericht der DAF „Auswirkungen der wirtschaftlichen Räumung auf das nordbadischen Gebiet“ (1939)
- 465 c, Nr. 23619 Überwachung der Inspektionsreise des Bischofs von Trier, Dr. Rudolf Bornwasser, nach den Bergungsorten [für Bewohner des Freimachungsgebietes im Westen] (1939)
- 465d** **NSDAP: Gaudienststellen, Verbände, Polizei**
- 465d Nr. 868 à 869 Verpflegung (NSV-Küche) (1940)
- 465d Nr. 890 Wohnungsfürsorge für „Rückwanderer“, L-Z (1939-1940)
- 465d Nr. 891 Räumungs- und Rückführungsaktionen (1940)
- 465d Nr. 893 Wohnungsfürsorge für „Rückwanderer“, B-K (1940-1941)
- 465d Nr. 1046 Die Tätigkeit des Amtes für Kommunalpolitik der Gauleitung Baden in Kriegszeiten (1939-1940)
- 465d Nr. 1119 Verwaltung und Wirtschaftsführung der Gemeinden im Krieg, insbesondere die Probleme der Räumungsgemeinden (1939-1942)
- 465d Nr. 1206 Korrespondenz mit dem Hauptarchiv München, Berichte von der „Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete am Oberrhein“ (1939-1940)
- 465d Nr. 1212 Bericht über die Maßnahmen zur Räumung im Elsass (1939-1940)
- 465d Nr. 1213 Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete am Oberrhein (1940)
- 465d Nr. 1214 *Idem*, Kreis Mosbach (1940)
- 465d Nr. 1215 Freimachung und Wiederbesiedlung im Elsass, Bericht über den Aufbau des Kreises Zabern (1940-1941)
- 465d Nr. 1216 *Idem*, 10 Monate Aufbauarbeit der Partei im Kreis Thann (1940)
- 465d Nr. 1217 Freimachung und Wiederbesiedlung: Räumung und Rückführung im Elsass (1940-1941)
- 465d Nr. 1218 Freimachung und Wiederbesiedlung im Elsass: Das erste Jahr nationalsozialistischer Aufbauarbeit im Kreise Rappoltweiler (1940-1941)
- 465d Nr. 1219 Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete am Oberrhein, Kreis Neustadt, Baden (1940)

- 465d Nr. 1220 *Idem*, Kreis Offenburg (1940)
- 465d Nr. 1221 *Idem*, Kreis Säckingen (1940)
- 465d Nr. 1222 Freimachung und Wiederbesiedlung in Baden, Aufnahme und Betreuung der Rückgeführten im Kreis Sinsheim (1940)
- 465d Nr. 1223 Geschichte der Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete im Westen von Aufnahmekreis Stockach aus gesehen (1941)
- 465d Nr. 1224 Rückführungsgeschichte, NSDAP-Aktion im Kreis Villingen (1940)
- 465d Nr. 1225 *Idem*, Kreis Überlingen (1939-1941)
- 465d Nr. 1226 *Idem*, Kreis Waldshut (1940)
- 465d Nr. 1227 *Idem*, Kreis Wertheim (1939)
- 465d Nr. 1228 *Idem*, Kreis Wolfach (1939)
- 465d Nr. 1229 Geschichte der Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete, Kreis Gebweiler im Elsass (1941)
- 465d Nr. 1230 Geschichte der Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete im Elsass, Kreis Altkirch (1941)
- 465d Nr. 1231 Material für die Freimachung und Wiederbesiedlung des Kreises Lörrach bei der Kriegstagebuchsammlung des Pg. Otto Krumm (1940)
- 465d Nr. 1232 Freimachung und Wiederbesiedlung in Baden, Räumung der roten Zone des Grenzkreises Lahr (1940)
- 465d Nr. 1233 Geschichte der Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete am Oberrhein, Kreis Bühl (1941)
- 465d Nr. 1234 Material für die Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete in Baden aus der kriegsarchivalischen Sammlung des Kreisschulungsleiters Hupp (NSDAP-Ortsgruppe Mannheim-Erlenhof) (1939)
- 465d Nr. 1235 Freimachung und Wiederbesiedlung, Bestandsaufnahme im Elsass bei Wiederbesiedlung im zweiten Halbjahr 1940 (1940)
- 465d Nr. 1236 Freimachung und Wiederbesiedlung im Elsass, Lagebericht bei Wiederbesiedlung in Hinsicht auf den Einsatz der Kreis- und Kreisamtsleiter Kehl und Molsheim (1940)
- 465d Nr. 1237 Freimachung und Wiederbesiedlung im Elsass, Lagebericht bei Räumung der Gemeinden des Kreises Colmar ab Spätsommer 1939 (1939)
- 465d Nr. 1238 *Idem*, Tätigkeitsberichte über die Arbeit im Kreisgebiet Hagenau (1941)
- 465d Nr. 1239 Freimachung und Wiederbesiedlung: Bericht über die Auswirkungen der kriegerischen Ereignisse im Kreis Müllheim (1940)
- 465d Nr. 1240 Freimachung und Wiederbesiedlung in Baden, Bericht über die in Pforzheim im ersten Kriegsjahr 1939/1940 geleistete Arbeiten (1940)
- 465d Nr. 1241 Rechenschaftsbericht des Rastatter Kreisleiters Heinrich Dieffenbacher betr. die Geschichte der Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete am Oberrhein (1940)

- 465d Nr. 1242 Geschichte der Freimachung und Wiederbesiedlung der gefährdeten Grenzgebiete am Oberrhein, Korrespondenz des Gauarchivs, Nebenstelle Straßburg, mit verschiedenen Parteidienststellen (1940-1941)
- 465d Nr. 1243 Geschichte der Freimachung und Wiederbesiedlung des Elsaß, Korrespondenz des Gauarchivs mit verschiedenen Parteidienststellen im Elsaß (v.a. Kreisleitungen) (1941-1942)

5) Staatsarchiv Freiburg (StA Freiburg)

- A 96/1 Landeskommissär Konstanz**
- A 96/1, Nr. 1340 Reichsbeihilfe in westlichen Grenzgebieten (1940)
- A 96/1, Nr. 2470 Behandlung der Behördenbediensteten aus dem Freimachungsgebiet (1939-1941)
- A 96/1, Nr. 3140 Heimkehr der rückgeführten Bevölkerung (zur Wiederbesiedlung der freigemachten Grenzgaue im Westen) (1940)
- A 96/1, Nr. 4857 Unterbringung und Betreuung der Rückwanderer aus dem Freimachungsgebiet in der Stadt (1939)

336

- B 717/2 Landratsamt Lahr**
- B 717/2, Nr. 5765 Freimachung des Kampfgebietes im Westen, insbesondere Kosten der Überführung verstorbener Personen; Feststellung von Kriegssachschäden und Requisitionen (1940-1941, 1945, 1946, 1951)
- B 717/2, Nr. 5772 Antrag auf Kostenerstattung für das Evangelische Diakonissenhaus Nonnenweier wegen der bei Kriegsbeginn erfolgten Evakuierung nach Königsfeld und der Rückführung (1940, 1948)
- B 717/2, Nr. 6853 Ordnungsdienst für das Operationsgebiet im Landkreis Lahr, Freimachung im Gefechts- und Operationsgebiet des Landkreises (1939-1945)
- B 717/2, Nr. 6854 Freimachung des Kampfgebietes im Westen des Landkreises Lahr sowie Rückführung von Evakuierten (1939-1945)
- B 717/2, Nr. 6856 Rückwanderung aus dem Bergungsgebiet in das Freimachungsgebiet im Landkreis Lahr, Heimaturlaub (1939-1941)
- B 717/2, Nr. 7219 Rückerstattung der nach Beendigung der angeordneten Freimachung des Kampfgebietes während der Rückführung entstandenen Kosten der Gemeinde Allmannsweier (1940)
- B 717/2, Nr. 7701 Forderung des Landwirts Karl Debacher nach Entschädigung für eine beim Transport infolge der Freimachung des Kampfgebietes im Westen verletzten und notgeschlachteten Kuh (1940-1941)
- B 719/1 Landratsamt Lörrach**
- B 719/1, Nr. 7056 Wirtschaftsbeihilfe zur Wiedereingangssetzung der Wirtschaft in den ehemals freigemachten, westlichen Grenzgebieten; Gewährung von reichsverbürgten Krediten (1941)

- B 719/I, Nr. 7057 Wirtschaftsbeihilfe zur Wiederingangsetzung der Wirtschaft in den ehemals freigemachten, westlichen Grenzgebieten; Gewährung von reichsverbürgten Krediten (1941-1943)
- B 725/I** **Landratsamt Müllheim**
- B 725/I, Nr. 4657 Evakuierung der Bevölkerung aus der Roten Zone im Landkreis Müllheim (1940)
- B 725/I, Nr. 4659 Kosten der Evakuierung der Roten Zone im Landkreis Müllheim (1940)
- B 725/I, Nr. 4660 Sondermittel des Reichs zur Erstattung der Kosten der Gemeinden im Landkreis Müllheim wegen der Evakuierung der Roten Zone (1940-1942)
- B 725/I, Nr. 4661 Erstattung der Freimachungs- und Wiederbesiedlungskosten der Fa. Grande Destillerie Cusenier Fils & Cie. in Neuenburg (1942-1943)
- B 725/I, Nr. 7500 Weiterverwendung von aus dem Freimachungsgebiet im Westen zurückgeführten Behördenbediensteten bei den Kommunalverwaltungen im Landkreis Müllheim (1939-1940)
- B 725/I, Nr. 8542 Kosten des Landkreises Müllheim aus Anlaß der Freimachung des Kampfgebietes im Westen sowie die Geldversorgung der Behörden der allgemeinen Verwaltung und die Heimkehr der rückgeführten Bevölkerung (1939-1943)
- B 725/I, Nr. 8544 Anträge von Unternehmen aus dem Landkreis Müllheim auf Erstattung der durch die Freimachung des Kampfgebietes im Westen entstandenen Freimachungs- und Wiederbesiedlungskosten (1940-1943)
- B 725/I, Nr. 8545 Antrag der Fa. Cusenier & Cie. in Neuenburg um Erstattung der durch die Freimachung entstandenen Kosten (1940)
- B 725/I, Nr. 8994 Betreuung der aus den Freimachungsgebieten Müllheim und Lörrach in den Kreis Konstanz zurückgeführten Bevölkerung (1939)
- B 725/I, Nr. 12444 Vorschüsse auf Schäden an landwirtschaftlichen Vorräten und der Ernte 1939 im Amtsbezirk Müllheim (1940)
- B 725/I, Nr. 12467 Stichtage für die Wiederbesiedlung der freigemachten Gemeinden im Westen des Landkreises Müllheim (1940)
- B 725/I, Nr. 12628 Feststellung von Kriegssach- und -gebäudeschäden im Landkreis Müllheim sowie von Entschädigungsansprüchen, Gewährung von Vorschüssen für die Instandsetzung (1940)
- B 725/I, Nr. 12696 Wiederaufbau in Baden: Freimachungsschäden im Amtsbezirk Müllheim (1939-1940)
- B 725/I, Nr. 12803 Gewährung von Betriebsbeihilfen zur Sicherung ordnungsgemäßer landwirtschaftlicher Erzeugnisse und Ernten sowie Beschaffung von notwendigen Gebrauchsgegenständen für die Bevölkerung der wiederbesiedelten Westgebiete (1940)

B 728/1	Landratsamt Offenburg
B 728/1, Nr. 6355	Freimachung des Kampfgebietes im Westen und Verpflegung der zurückgeführten Bevölkerung (1939-1942)
B 728/1, Nr. 6381	Erhebungen über den Sachbesitz der Bevölkerung in den Freimachungsgebieten (1939-1940)
B 728/1, Nr. 6398	Freimachung im Westen und Wiederbesiedlung (1939-1943)
B 733/1	Landratsamt Säckingen
B 733/1, Nr. 6374	Behandlung der aus den Kampf- und Freimachungsgebieten rückgeführten Bevölkerung im Landkreis Säckingen (1939-1941)
B 748/1	Landratsamt Villingen
B 748/1, Nr. 1698	Auszahlung von Entschädigungen an Eigentümer von Vieh aus dem Freimachungsgebiet (1940)
B 748/1, Nr. 1982	Kostenrechnungen und Zahlungsanweisungen, Freimachungs- und Wiederansiedlungskosten für den Vollzug der den Behörden der inneren Verwaltung obliegenden besonderen Mobilisierungsmaßnahmen (1939-1943)
B 748/1, Nr. 5707	Schadensmeldungen aufgrund des Reichsleistungsgesetzes, Benutzung von Gebäuden durch die Wehrmacht, Beschlagnahmung, Freimachungs- und Besatzungsschäden (1939-1952)

6) Hessisches Staatsarchiv Darmstadt (HStAD)

G 15	Kreis- und Landesämter
<i>Alsfeld</i>	
Nr. O 132 à 133	Erfassung und Betreuung von Rückwanderern aus der Westmark, Aus- und Rücksiedlung in Freimachungsgebiete im Westen (1939-1940)
<i>Erbach</i>	
Nr. G 655	Feststellung des Sachbesitzes der Bevölkerung in den Freimachungsgebieten (1940)
Nr. G 797	Verwertung der von Freimachungsmitteln beschafften Gegenstände für die Rückgeführten (1939-1942)
Nr. G 831	Unterbringung und Versorgung von Rückgeführten aus freigemachten Gebieten (1939-1941)
<i>Friedberg</i>	
Nr. O 433	Unterbringung und Weiterleitung der Rückwanderer aus den Freimachungsgebieten (1939, 1944-1945)
<i>Heppenheim</i>	
Nr. G 95	Feststellung des Sachbesitzes der Bevölkerung in den freigemachten Gebieten (1939-1940)
Nr. G 96	Aufenthalt von Rückgeführten in den Bergungsgebieten (1940-1941)

- Nr. G 97 Zuzug von Rückgeführten (1940)
- Nr. G 98 Erteilung der Zuzugsgenehmigung für Rückgeführte (Einzelsachen)
- Nr. G 99 à 100 Freimachung, hier: Belegung des Operationsgebietes mit Rückgeführten
- Nr. G 101 Erfassung der Rückwanderer aus den westlichen Kampf- und Operationsgebieten (1939-1940)
- Nr. G 102 Erfahrungsberichte der Gemeinden und des Kreises über die Durchführung der Freimachung (1939-1940)
- Nr. G 103 Freimachung der westlichen Kampf- und Operationsgebiete, Meldungen der Gemeinden über Zahl, Herkunft und Art der Unterbringung von Flüchtlingen (1939)
- Nr. G 104 Polizeiliche Meldung der Rückwanderer aus den Freimachungsgebieten
- Nr. G 230 Rückführung von Pferden aus den geräumten Gebieten (1939-1940)
- Nr. G 235 Ermittlung von leerstehenden Lagerräumen für Güter und Firmen aus den Freimachungsgebieten (1939-1940)
- Lauterbach*
- Nr. 1652 Meldepflicht von Flüchtlingen aus den Freimachungsgebieten (1939-1940)
- Nr. 1653 Unterstützung von Flüchtlingen aus den Freimachungsgebieten. Rückgeführte, allgemein (1939-1945)
- N I Dienststellen der NSDAP und ihrer Gliederungen**
- N I, Nr. 1114 Betreuung Rückwanderer (1940)
- N I, Nr. 1217 Rundschreiben, Anordnungen der Kreisleitung Offenbach (1939)
- O 31 Nachlass Philipp Wilhelm Jung**
- O 31, Nr. 141 Verlauf der Räumung des Kreises St. Ingbert und Verhältnisse nach der Räumung (Oktober/November 1939)
- O 31, Nr. 142 Tagebuchartige Aufzeichnung Jungs, insbesondere über den Verlauf der Räumung des Grenzgebiets durch die Zivilbevölkerung und Auslagerung der Behörde des Regierungspräsidenten nach Kaiserslautern (August 1939-Januar 1940)
- O 31, Nr. 143 Vorbereitung der Rückführung der Bevölkerung aus dem Kampfgebiet (17.12.1938)
- O 31, Nr. 144 Bericht über die Räumung der „Roten Zone“ des Saarlandes (November 1939)
- O 31, Nr. 145 Räumung von Kaiserslautern (Januar 1940)
- O 31, Nr. 146 Zusammenfassung der zum Zwecke der Räumung ergangenen Anordnung (29.8.-6.9.1939)
- O 31, Nr. 185 à 189 Plünderungen in der Roten Zone der Kreise Saarlautern und Merzig (Oktober-November 1939)

7) Thüringisches Hauptstaatsarchiv Weimar (ThHstaW)

340

6-32-0020	Thüringisches Ministerium des Innern
Nr. E 179, I à II	Maßnahmen zum Familienunterhalt bei der Räumung von gefährdeten Gebieten (Räumungsfamilienunterhalt) (1939-1941)
Nr. E 180	Übersichten über ausgezahlte Räumungs-Familienunterhaltsbeihilfen Laufzeit (1939-1940)
Nr. E 181	Räumungsfamilienunterhalt – Einzelfälle (1939-1943)
Nr. E 182	Räumungsfamilienunterhalt – Beschwerden (1939-1940)
Nr. G 667 à 670	Behandlung der Behördenbediensteten aus den Freimachungsgebieten (1939-1945)
Nr. W 6	Inanspruchnahme von Sachleistungen, insbesondere von Räumen, Gebäuden und Grundstücken auf Grund des Reichsleistungsgesetzes, Allgemeines (1921-1943)
Nr. W 8/1	Inanspruchnahme von Sachleistungen, insbesondere von Räumen, Gebäuden und Grundstücken auf Grund des Reichsleistungsgesetzes, Einzelfälle (1939-Mai 1941)
Nr. W 13	Evakuierte des westlichen Grenzgebietes, deren Unterbringung, Versorgung und Rückführung in die Heimat, Allgemeines (1939-1941)
Nr. W 14	Evakuierte aus den Freimachungsgebieten, insbesondere westliches Grenzgebiet (Saarland), deren Unterbringung im Land Thüringen und Rückführung in die Heimat (September 1939-Februar 1943)
Nr. W 15 à 17	Unterbringung und Versorgung der Evakuierten des westlichen Grenzgebietes, insbesondere Einzelfälle (1939-1940)
Nr. W 18/1 à 2	Bereitstellung und Verwendung von Sondermitteln zur Unterbringung und Unterstützung der Evakuierten, insbesondere aus dem westlichen Grenzgebiet (November 1939-November 1940)
Nr. W 19	<i>Idem</i> (1940-März 1941)
Nr. W 20/1 à 2	<i>Idem</i> (März 1940-Oktober 1941, 1940-April 1942)
Nr. W 21/1	<i>Idem</i> (1940-1943)
Nr. W 22	Bereitstellung und Verwendung von Sondermitteln für die Rückkehr der Evakuierten des westlichen Grenzgebietes in ihre Heimat, Schadenersatzansprüche, Ablauf, auch Allgemeines (1939-1944)
Nr. W 23	Erhebungen über die Zahl der in den Stadt- und Landkreisen des Landes Thüringen untergebrachten Evakuierten des westlichen Grenzgebietes (1939-1941)
6-32-0040	Thüringisches Volksbildungsministerium
Nr. A 1406	Betreuung der Gottesdienste für Rückwanderer in Thüringen (1939)
Nr. B 3623	Einsatz der Lehrer im Krieg (1939-1941)

Nr. C 852 Betreuung von zurückgeführten Saarländern und Behördenbediensteten des Freimachungsgebietes (1939-1941)

8) Staatsarchiv Bamberg (StB)

- K 8** **Bezirks-/Landratsamt Ebermannstadt**
K 8, Nr. 9205/II Lageberichte des Bezirksamts Ebermannstadt (1938-1940)
K 8, Nr. 9205/III *Idem*
K 8, Nr. 10602 Rückwanderer (1939-1942)
- K 9** **Bezirks-/Landratsamt Forchheim**
K 9, Nr. 8884 Betreuung der Evakuierten aus den Westgebieten (1939-1941)
- K 13** **Bezirks-/Landratsamt Kulmbach**
K 13, Nr. 7626 Rückwanderer – Verzeichnis der Rückwanderer aus der Saarpfalz (1939-1942)
K 13, Nr. 7627 Rückführung der Rückwanderer in die Heimat, gesetzliche Bestimmungen (1939-1941)
K 13, Nr. 7628 Rückwanderer – Kostennachweisungen (Fürsorge, Sonderbeihilfe) (1939-1941)
K 13, Nr. 7629 Rückwanderer – Unterstützungen (Belege und Schriftverkehr) (1939-1941)
- M 30** **NSDAP Gauleitung Bayerische Ostmark**
M 30, Nr. 471 Zusammenstellung der im Gau Bayerische Ostmark weilenden Evakuierten
M 30, Nr. 769 I Rundschreiben und Anordnungen der NSDAP-Gauleitung in Bayreuth, enthält u. a. Rückführung der Saarpfälzer (1939-1940)
M 30, Nr. 794 Schriftverkehr der NSDAP-Kreisleitungen Kronach-Stadtsteinach und Cham über Freimachungsgebiete im Westen, Handwerk und berufliche Schulung (1933-1944)
M 30, Nr. 1104 I Betreuung der zurückgeführten Bevölkerung (1939)
- M 33** **Kreisleitungen der NSDAP im Gau Bayerische Ostmark**
M 33, Nr. 23 I Gewährung von Unterstützungen durch das Amt für Volkswohlfahrt der NSV in der NSDAP, Kreisleitung Kronach-Stadtsteinach, enthält u. a. Freimachungsgebiete im Westen (1935-1945)
M 33, Nr. 23 V *Idem*, enthält u. a. Versorgung der Flüchtlinge aus dem Freimachungsgebiet West (1933-1945)
M 33, Nr. 664 Kreisleitungen der NSDAP im Gau Bayerische Ostmark, Evakuierung aus den Westgebieten (1939)
M 33, Nr. 1398 *Idem*, Schriftverkehr der Kreisleitung Münchberg-Naila, enthält u. a. Bergung und Betreuung der Rückwanderer (1932-1945)

Outre les archives des zones de départ et d'accueil principales, certains documents sur les évacuations se trouvent dans d'autres archives régionales, telles que par exemple le Landeshauptarchiv Sachsen-Anhalt, le Hessisches Hauptstaatsarchiv Wiesbaden, le Hessisches Staatsarchiv Marburg ou le Landesarchiv-Staatsarchiv Wolfenbüttel.

C – Archives municipales

1) Stadtarchiv Saarbrücken

342	<p>G OB.2 Großstadt bis 1945, Amt des Oberbürgermeisters</p> <p>G OB.2, 3336 Protokolle und Beratungen des Oberbürgermeisters mit Dezernenten und leitenden Beamten (21.5.1938, 17.6.1938, 4.7.1938)</p> <p>G OB.2, 3394 Errichtung von Abwicklungsstellen der Stadtverwaltung im evakuierten Gebiet und deren Organisation (1939)</p> <p>G OB.2, 3395 Berichte der Verbindungsstelle im Rathaus Saarbrücken an Verwaltungsdirektor Staps über die Lage während der Evakuierung, verfaßt von Baurat Glückert (1939-1940)</p> <p>G OB.2, 3648 Richtlinien zur Kriegssachschädenfeststellung und zu der dazu erlassenen Verordnung (1940-1943)</p> <p>G OB.2, 3649 Instandsetzungsaktion im Zuge der Wiederbesiedlung nach der Evakuierung (1940-1941)</p> <p>G OB.2, 3650 Schuldenabwicklung und Zinszuschüsse bei Kriegsschäden in Freimachungsgebieten (1940-1942)</p> <p>G OB.2, 3651 Eingaben und Beschwerden zu Kriegsschäden (1939-1942)</p> <p>G OB.2, 3652 Richtlinien zu Nutzungsschäden bei Kriegsschäden und die dazu gehörigen Reichsbeihilfen (1940-1943)</p> <p>G OB.2, 3653 Anfragen wegen der Heimkehr einzelner Personen aus der evakuierten Bevölkerung (1940-1942)</p> <p>G OB.2, 3654 Festsetzung und Veröffentlichung der Stichtage für die Beendigung der Wiederbesiedlung (1940-1943)</p> <p>G OB.2, 3655 Rückbeorderungen für Apotheken (1940)</p> <p>G OB.2, 3656 Rückbeorderungen für Hebammen (1940)</p> <p>G OB.2, 3657 Rückbeorderungen für Zahnärzte und Dentisten (1940)</p> <p>G OB.2, 3658 Listen der NSDAP-Kreisleitung Saarbrücken über die Rückführung von Personen (1940)</p> <p>G OB.2, 3659 Die Bevölkerung während des Aufenthaltes im Bergungsgebiet (1939-1940)</p> <p>G OB.2, 3660 Wiederbesiedlung der Stadt Saarbrücken (1940-1941)</p> <p>G OB.2, 3662 Berichte des Bürodirektors Stützer über Mobilmachungsrichtlinien, über die Vorschriften zur Evakuierung der Stadtverwaltung und über den Ablauf der Mobilmachung Ende August 1939</p>
------------	--

- G OB.2, 3672 Umzugsgenehmigungen durch den Freimachungsstab des AOK 1 Wiesbaden (1939-1940)
- G OB.2, 3674 Freimachung der Stadt Saarbrücken (1939-1940)
- G OB.2, 3678 Bericht der Kreisstelle Saarbrücken-Stadt des DRK an den DRK-Kreisführer OB Schwitzgebel über die Freimachung (1939)
- G OB.2, 3679 Planungen für „Sonderfall F“ (Freimachung)
- G OB.2, 3680 Niederschrift über die Besprechung der aus Anlaß der Räumung entstandenen Fragen im Reichsinnenministerium in Berlin am (8.II.1939)
- G OB.2, 3681 Richtlinien für die Verwaltung der Stadt während der Evakuierung (1940)
- G OB.2, 3691 Rückbeordnungen für Praktische Ärzte und Spezialärzte (1940)
- G OB.2, 3692 Erteilung von Ausnahmeerlaubniskarten zur Rückkehr ins evakuierte Gebiet für Industrie und Einzelpersonen (1940)
- G OB.2, 3693 Sammlung von Schriftwechsel und Zeitungsausschnitten für einen Bericht über die Evakuierung und die Tätigkeit der Überleitungsstelle der Stadt Saarbrücken (1939-1940)
- G OB.2, 3694 Ausstellung von Ausnahmeerlaubnisscheinen zur Rückkehr und Anschriften der Ausweichunterkünfte von Behörden, Parteistellen, Organisationen und Wirtschaftsbetrieben (1939-1940)
- G OB.2, 3990 à 3991 Evakuierung 1944/45
- G OB.2, 5763 à 5773 Evakuierung 1944/45
- G 60** **Großstadt bis 1945, Bauverwaltung**
- G 60, 2487 Angelegenheiten des Gautheaters und des Schlachthofes während der Evakuierung
- G 60, 3673 Richtlinien für die Schadensfeststellung und die Vorschussgewährung bei kriegszerstörten Gebäuden im Zuge der Instandsetzungsaktion (1939-1941)
- G 60, 3864 Sachschädenfeststellung an städtischem Eigentum nach der Evakuierung (1940-1941)
- Nl Lohmeyer** **Nachlass Karl Lohmeyer**
- Nl Lohmeyer, 389 Räumung und Evakuierung des Hausbesitzes von Lohmeyer durch Generalstaatssekretär Karl Rupp (Röchling'sche Stahlwerke, Völklingen) Bd. 1 (1939-1941)
- Nl Lohmeyer, 390 *Idem*, Bd. 2 (1940-1941)
- Nl Lohmeyer, 458 Verwaltung des Hauses Nußberger Hof durch die Fa. Röchling'sche Eisen- und Stahlwerke GmbH zu Völklingen, Evakuierung des Mobiliars nach München (1940-1946)

Nl Lohmeyer, 1003 Korrespondenz des Generalsekretärs Karl Rupp in Fa. Röchling'sche
Stahlwerke zu Völklingen betr. die Evakuierung der Möbel und
Kunstgegenstände im Nußberger Hof (1939-1940)

Fotoalbum der Feuerwehr der Stadt Saarbrücken während der Evakuierung

2) Stadtarchiv Neunkirchen

Bestand Depositum Saarstahl AG Altakten 226-9-7-39-44

Bestand Depositum Saarstahl AG Altakten 752-9-7-39-61

3) Stadtarchiv Pirmasens

Zweiter Weltkrieg, Teil I, Akte II, A5

Zweiter Weltkrieg, Kiste 45

4) Stadtarchiv Völklingen

344 A 587

A 644

A 2132 à 2343

A 2650

Outre les archives citées ci-dessus, certains documents relatifs aux évacuations se trouvent dans d'autres archives municipales, telles que par exemple celles de Bad-Bergzabern, de Blieskastel et de Rastatt pour les régions évacuées, ainsi que celles de Lichtenfels, d'Erfurt, du Weimarer Land (Bestand Stadtarchiv Blankenhain) et de Triptis/Thüringen pour les régions d'accueil.

D – Archives des églises

1) Bistumsarchiv Trier

Abt. B III 14	Akten des Bischöflichen Generalvikariates Trier
B III 14, I, Bd. 35 I	Rückgeführtenseelsorge, Räumung der Pfarreien bei Kriegsbeginn, Bergung der Sachwerte, Betreuung der kirchlichen Gebäude in den geräumten Gebieten (1939-1945)
B III 14, I, Bd. 35 II	Rückgeführtenseelsorge, Schäden an kirchlichem Besitz, Sicherung Archivalien, Ausfall Traubenernte (1939-1940)
B III 14, I, Bd. 35 III	Mitteilungen von Geistlichen aus geräumten Pfarreien (1939-1940)
B III 14, I, Bd. 36	Rückgeführtenseelsorge (vor allem Schriftwechsel mit Peter Isarel in Barby an der Elbe, Saarflüchtlinge, 1939-1940)
B III 14, I, Bd. 37	Rückgeführtenseelsorge in anderen Diözesen (Freiburg, Speyer, 1939)
B III 14, I, Bd. 38	Einzelschreiben von Rückgeführten, Danksagungen (1939)
B III 14, I, Bd. 39	Schwierigkeiten in der Diaspora (Thüringen, 1939)

- B III 14, I, Bd. 40 Amtliche Mitteilungen an die Geistlichen der geräumten Pfarreien, auch Hirtenworte an die Rückgeführten (1939)
- B III 14, I, Bd. 41 Verzeichnis der Geistlichen im Rückführungsgebiet, Kleidung der Geistlichen, Konferenzen mit rückgeführten Geistlichen (1939)
- B III 14, I, Bd. 42 Rückgeführte, Fremde Geistliche, Orden (1939)
- B III 14, I, Bd. 43 Rückgeführte, Fremde Geistliche, Orden (1939)
- B III 14, I, Bd. 44 Die Versorgung der Rückgeführten (1939-)
- B III 14, I, Bd. 45 Heimkehr der Rückgeführten (1940-)
- B III 14, I, Bd. 46 Schriftwechsel mit den Aufnahmegebieten und deren Ordinariaten (A bis Z, 1939), 6 vol.

Abt. 59

Kirche und Staat

- Abt. 59, Nr. 36 Verzeichnis der rückgeführten und in der Seelsorge der Rückgeführten tätigen Geistlichen, Sicherung des Kirchenguts und Abholung von Kleidung in der geräumten Zone, Mitteilungen des Generalvikariats Trier an die Geistlichkeit der geräumten Pfarreien (1939-1940)
- Abt. 59, Nr. 37 Rechtsfragen im Zusammenhang mit der Räumung (1939-1940)
- Abt. 59, Nr. 38 Rechtsfragen, Hirtenworte (1939-1940)
- Abt. 59, Nr. 38a Den Saarrückgeführten im Bezirk Oschersleben zur Erinnerung (August 1940)
- Abt. 59, Nr. 38 b Erinnerungen an die Zeit der Evakuierung der Saarländer in Mitteldeutschland 1939/1940, zusammengestellt von Pfarrer Theo Stammer, Tagebuch Februar-Juni 1940, Abschriften von Briefen zu Verwaltungsfragen, Listen mit Evakuierten, Briefe von evakuierten Gemeindemitgliedern

Abt. 105

Nachlässe

- Abt. 105, Nr. 2874 Nachlass Heinrich von Meurers: Bistumschronik (1937-1942)
- Abt. 105, Nr. 5665 Nachlass Johannes Müller: Bergung des zurückgelassenen Kirchengutes in der freigemachten Zone (1939)

2) Erzbischöfliches Archiv Freiburg im Breisgau (EAF)

- B2-35** **Zweiter Weltkrieg**
- B2-35/69 Kriegsseelsorge (1939-1945)
- B2-35/93 Kirchliche Kriegshilfe: Evakuierte Pfarreien, Caritassekretariate (1940)
- B2-35/106 Evakuiertenseelsorge (1939)
- B2-35/132 Seelsorge für Rückwanderer (1939)
- B2-35/134 Weihnachtshilfe für Rückwanderer (1939)
- B2-35/135 Rückwandererseelsorge (1939-1941)

3) Archiv der Evangelischen Landeskirche Baden, Karlsruhe (LAELKB)

GA	Generalakten
GA 5129	Kirchenbucheinträge für Heimkehrer und Evakuierte (1939-1946)
GA 5760	Kirchliche Versorgung der Rückwanderer (1939)
GA 5761	<i>Idem</i> , Dekanatsberichte (1939)
GA 5762	<i>Idem</i> , Berichte der württembergischen Dekanatsämter (1939)
GA 5763	<i>Idem</i> , Berichte aus Bayern (1939)
GA 7194	Kirchliche Versorgung der Rückwanderer bzw. der Rückgeführten (1939-1940)
GA 7200	Seelsorge an Evakuierten (1939-1945)

Des documents relatifs aux évacuations se trouvent également au Bistumarchiv Speyer (Nachlass Schmitt), au Diözesanarchiv Rottenburg-Stuttgart (G 1.6, Nr. 072 à 075), au Bistumsarchiv Erfurt (3 I I et II), au Bistumsarchiv Hildesheim (Generalia II Neu 860 et 867), au Bischöfliches Zentralarchiv Regensburg (OA/NS 400 à 402), au Zentralarchiv der Evangelische Kirche der Pfalz (Abt 1.1. Nr. 1090 et Abt. 44. Dörrenbach Nr. 34) et au Landeskirchliches Archiv der Evangelisch-Lutherischen Kirche in Bayern (LKR 25-2560 et 25-2562).

346

E – Autres archives

On consultera également avec profit le Historisches Archiv der Commerzbank (Frankfurt-sur-le-Main), les archives de l'Institut für Stadtgeschichte de Frankfurt-sur-le-Main, l'Unternehmensarchiv der Röchling-Gruppe (Mannheim), l'Unternehmensarchiv Villeroy & Boch (Merzig), le Wirtschaftsarchiv Baden-Württemberg (Hohenheim), l'Historisches Klinikarchiv des Pfalzkrankenhauses (Klingenmünster), la Forschungsstelle ZfP (Zwiefalten), les archives du Museum für Kommunikation (Berlin).

III – Archives collectées dans le cadre du programme EDEFFA

A – Journaux intimes/chroniques

Familienchronik Maas

Tagebuch Annelise Recktenwald

Hans Weszkalnys, Kriegstagebuch

Kriegschronik der Fernmeldeabteilung der Reichspostdirektion Saarbrücken vom 1.3.1943 bis zum Kriegsende 1945, Abteilungspräsident a.D. Dipl.-Ing. Horst Winkler, Neustadt an der Weinstraße, 1968.

B – Correspondance

P. L., Mühlheim-Heicksen, den 11.1939

Familie H., Weihnachten 1939

A.S., Ludwigshafen, 27.03.1940
Weidenberg, 17.11.1939
R. M., 26.6.1940
L. M., Kupferberg, 23.6.1940
Saarländische Gedichte „Aus dem Bergungsgebiet“

C – Mémoires

K. Erinnerung an den 1. und 2. September 1939, Püttlingen-Köllerbach, den 30.12.2013
D. D., Erinnerung, 18.12.2013

D – Interviews

Les interviews suivantes ont été réalisées dans le cadre du programme EDEFFA. Une partie seulement d'entre elles ont été entièrement retranscrites.

Allemagne

ALTMAYER Rita, née en 1931 à Rehlingen, 18 septembre 2013
CASTER Wilhelm, né en 1925 à Saarbrücken, 14 juin 2013
GRILL Fritz, né en 1933 à Sitterswald, 20 février 2014
GROSS Else, née en 1921 à Fechingen, 16 janvier 2014
HIRSCHMANN Liesel, née en 1924 à Jägersfreude/Saarbrücken, 9 août 2013
HECTOR Waldemar, né en 1934 à Wallerfangen, 2 janvier 2014
HERRMANN Hans-Walter, né en 1930 à Dudweiler/Saarbrücken, 24 septembre 2013
KLEIN Annemarie, née ADAM, née en 1921 à Rehlingen, 12 juillet 2011
MÜLLER Ferdinand, né en 1923 à Schwalbach-Griesborn, 15 janvier 2014
PAULUS Alwine, née en 1926 à Rehlingen, 18 septembre 2013
PETIT Inge, née HIRSCHMANN, née en 1926 à Jägersfreude/Saarbrücken, 9 août 2013
SCHMITT Josefa, née en 1928 à Ensheim, 18 décembre 2013
SCHNEIDER Therese, née en 1923 à Beckingen, 22 janvier 2014
SIEGWART Anna Magdalena, née OBERHAUSER, née en 1921 à Großrosseln, 14 janvier 2014
VINZENT Elisabeth, née en 1930 à Ormesheim, 14 janvier 2014
WALLE Gertrud, née en 1929 à Ormesheim, 14 janvier 2014
WEITER Werner, né en 1925 à Nassweiler, 10 décembre 2013
WILHELM Gertud, née MAASS, née en 1927 à Saarbrücken, 15 juin 2013

France

BIRY Monique, née Guth, née en 1932 à Nambenheim, 28 juillet 2014
BURGHOLTZ Georges, né en 1922 à Florange, 13 septembre 2011
EHLER René, né en 1928 à Hoenheim, 24 juillet 2014
FREUNDLICH Paul, né en 1922 à Strasbourg, 28 juillet 2014
FRITSCH François, né en 1928 à Beinheim, 29 juillet 2014
GROSZ Madeleine, née KIMMEL, née en 1929 à Rohrbach-lès-Bitche, 2013

HOMMEL Lucien, né en 1924 à Kilstett, 7 juillet 2014
 JACOB Édouard, né en 1926 à Schiltigheim, 24 juillet 2014
 LAVAL Leo, né en 1926 à Forbach, 20 janvier 2014
 MENGUS Christiane, née König, née en 1934 à Strasbourg, 11 juillet 2014
 ROHMER Marie, née en 1927 à Montbronn, 13 juillet 2014
 REHMANN Pierre, né en 1926 à Schiltigheim, 30 juillet 2014
 SEIWERT Rémy, né en 1940 à Sigogne (famille originaire de Volmunster), 29 octobre 2013
 STOCK Violette, née en 1929 à Strasbourg, 31 juillet 2014
 STRAUSS Léon, né en 1927 à Strasbourg, 10 juillet 2014

PRESSE

La presse nationale et locale a traité de façon très différente la question des évacuations en France et en Allemagne. Côté allemand, les articles traitant de la question furent plutôt rares à l'exception des deux journaux suivants :

348

NSZ-Rheinfront
Der Führer

La presse française rendit compte beaucoup plus abondamment de la situation des évacuations. La presse spécialisée parue dans les départements d'accueil joua ici un rôle spécifique, en particulier les titres suivants :

Le Républicain lorrain
Les Dernières Nouvelles d'Alsace
L'Écho de Thionville
Mülhauser Volksblatt
Strasbourg en Périgord
De l'Est à l'Ouest
Bulletin pour les réfugiés en Charente
Bulletin des informations des réfugiés dans les Landes
Notre foyer
Notre service. Bulletin rédigé par les équipières et les équipiers d'Alsace pour leurs amis dispersés

SOURCES IMPRIMÉES ET AUDIOVISUELLES

1) Éditions et recueils de sources

Allemagne

BEHNKEN, Klaus (éd.), *Deutschland-Berichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands (Sopade), 1934-1940*, Frankfurt/Main, Zweitausendeins, 1980, 7 vol.

- BOBERACH, Heinz (éd.), *Meldungen aus dem Reich. Die geheimen Lageberichte des Sicherheitsdienstes der SS 1938-1945*, Herrsching, Pawlak, 1984, 17 vol.
- BUNDESMINISTER FÜR VERTRIEBENE, FLÜCHTLINGE UND KRIEGSGESCHÄDIGTE (éd.), *Dokumente deutscher Kriegsschäden*, Bonn 1958-1971, 5 vol.
- FRÖHLICH, Elke (éd.), *Die Tagebücher von Joseph Goebbels*, München, K. G. Saur, 1997-2005, 14 vol.
- HARTMANNSGRUBER, Friedrich et HOCKERTS, Hans Günter (éd.), *Akten der Reichskanzlei. Regierung Hitler 1933-1945*, t. VI : 1939, München, Oldenbourg, 2012, t. VII : 1940, München, Oldenbourg, 2015.
- JACOBSEN, Hans-Adolf (éd.), *Dokumente zur Geschichte des Westfeldzugs*, Göttingen/Berlin/Frankfurt, Musterschmidt, 1956.
- LANDESARCHIVVERWALTUNG RHEINLAND-PFALZ et LANDESARCHIV SAARBRÜCKEN (éd.), *Dokumentation zur Geschichte der jüdischen Bevölkerung in Rheinland-Pfalz und im Saarland von 1800 bis 1945*, Koblenz, Landesarchivverwaltung, 1974-1987, 8 vol.
- SCHRAMM, Percy Ernst (éd.), *Kriegstagebuch des Oberkommandos der Wehrmacht (Wehrmachtführungsstab), 1940-1945*, t. I, Frankfurt/Main, Bernard & Graefe, 1965.
- WAGNER, Elisabeth (éd.), *Der Generalquartiermeister. Briefe und Tagebuchaufzeichnungen des Generalquartiermeisters des Heeres, General der Artillerie Eduard Wagner*, München, Olzog, 1963.

France

- ANNÉSER, Jules, *Vautours sur la Lorraine*, Metz, Éditions de Lorraine, 1948.
- GIRAUDOUX, Jean, *Messages du continental. Allocutions radiodiffusées du commissaire général à l'Information (1939-1940)*, Paris, Grasset, 1987.

2) Publications contemporaines

Allemagne

- BERNSEE, Hans, *Aufgaben der NS-Volkswohlfahrt im Kriege*, Berlin, Zentralverlag der NSDAP, 1941.
- BULLA, Gustav (dir.), *Die arbeitsrechtliche Stellung des rückgeführten Gefolgschaftsmitgliedes (nach dem Stande vom 1.8.1940)*, Berlin/Leipzig/Wien, Deutscher Rechtsverlag, 1940.
- JOHANN, Alfred E., *Zwischen Westwall und Maginotlinie. Der Kampf im Niemandsland*, Berlin, Deutscher Verlag, 1939.
- LÜER, Carl, *Der neue Westen und die Kriegsaufgaben der Hessischen Wirtschaft*, Frankfurt/Main, Breidenstein, 1941.
- POITROT, Robert, *Die Ermordeten waren schuldig? Amtliche Dokumente der Direction de la Santé Publique der französischen Militärregierung*, Baden-Baden, Schröder, 2^e éd., 1947.
- ROSSE, Joseph et BLEICHER, Albert, *Die einträglichste Plünderung, die je begangen wurde. Die Verschleuderung der elsäß-lothringischen Industrien und Bodenschätze, Nach offiziellen Berichten*, Kolmar, Alsatia, 1940.

RUMLER, Günther et HOLZMANN, Otto, *Freigemachtes Grenzland*, Berlin, Nordland, 1942.

SCHMIDT, Rudolf (dir.), *Rheinberger arbeitet wieder in der Heimat am Westwall. Nimmer sich beugen, kräftig sich zeigen. Ein Versuch, mit Worten und Bildern ein ereignisreiches Jahr einer großen Zeit in Erinnerung zu behalten*, Frankfurt/Main, Brönnner, 1940

France

CHAMBRE DE COMMERCE DE STRASBOURG (éd.), *Liste des nouvelles adresses de commerçants et industriels du Bas-Rhin repliés et des nouveaux sièges des administrations*, Schirmeck, J. Girold, 1940.

COMITÉ FRANÇAIS DE SERVICE SOCIAL (éd.), *Le Travail social auprès des évacués dans les départements d'accueil*, Journées d'études de service social, Paris, 24-25 février 1940, Paris, Édition sociale française, 1940.

ERNST, Fritz, *Lothringen. Aus der Geschichte eines Grenzlandes*, Leipzig, Koehler & Amelang, 1941.

350

FELIX, J[akob] M[arzell] [= JACOB Marcel Félix], *Elsässische Flüchtlingsnot. Authentische Schilderungen und Erlebnisse*, Kolmar, Oberrhein-Verlag Alsatia, 1941.

GOLDSCHMITT, François, *Tragédie vécue par la population des marches de l'Est. Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle sous l'occupation nazie*, Rech, édité à compte d'auteur, 1947, 2 vol.

HIEGEL, Henri, *La Moselle, terre française de l'Est*, Sarreguemines, Pierron, 1945.

KONSTANZER, Renatus, *Elf Monate hinter der Maginotlinie. Aus dem Kriegstagebuch eines elsässischen Reservisten*, Potsdam, A.W. Hayn's Erben, 1941.

LA HIRE, Jean de, *Le Crime des évacuations. Les horreurs que nous avons vues*, Paris, Tallandier, 1940.

LUXEMBOURG, Marcel, « Les Alsaciens dans les départements du Gers et des Landes », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 11, 1/1940, p. 23-38.

MEY, Eugène, *Le Drame de l'Alsace 1939-1945*, Paris, Berger-Levrault, 1949.

NICKLAUS, Nicolas, *Sarreguemines dans la Guerre de 1939-40. Sarreguemines im Kriege 1939-40*, Sarreguemines, 1946.

REVOL, Joseph, *Chroniques de guerre (1939-1945)*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1945.

VAUCHER, Paul, « Evacuation in France », dans Richard PADLEY et Margaret COLE (dir.), *Evacuation Survey. A Report to the Fabian Society*, London, Routledge, 1940, p. 288-292.

WEHRT, Rudolf van, *Frankreich auf der Flucht. Ein Erlebnisbericht aus dramatischen Tagen*, Oldenburg, Stalling, 1941.

3) Témoignages, mémoires, journaux intimes et chroniques

Allemagne

« *Unsere Heimat* ». *Mitteilungsblatt des Landkreises Saarlouis für Kultur und Landschaft*, numéro spécial, 24/3, 1999.

- ADT, Hans, *Aus meinem Leben und aus der Geschichte der Firma Gebrüder Adt. Autobiografische Aufzeichnungen*, Bad Orb, édité à compte d'auteur, 1978.
- ARBEITSKREIS DORFGESCHICHTE (éd.), *Zeitzeugen II. Weltkrieg. Ommersheimer Soldaten erzählen*, Mandelbachtal-Ommersheim, Arbeitskreis Dorfgeschichte, 2006 (= Ommersheimer Dorfchronik, vol. 1).
- ARBEITSKREIS DORFGESCHICHTE (éd.), *Zeitzeugen II. Weltkrieg. Ommersheimer Zivilpersonen erzählen*, Mandelbachtal-Ommersheim, Arbeitskreis Dorfgeschichte, 2009 (= Ommersheimer Dorfchronik, vol. 2).
- BACHMANN, Fritz, « Die erste Räumung von Zweibrücken und seines Vorfeldes », *Westrich-Kalender*, 1960, p. 153-156.
- BECKER, Bernard (dir.), *Tagebücher und Erlebnisberichte aus dem Zweiten Weltkrieg (1939-1945)*, Ormesheim, Verkehrsverein Mandelbachtal, 1995.
- BETTINGER, Dieter, *Die Kriegs- und Soldatenchronik der Stadt Ottweiler*, Ottweiler, Ottweiler Druckerei, 2005.
- BIEWER, Maria, *Ein Leben lang im Dreiländereck Deutschland, Frankreich, Luxemburg. Neun Jahrzehnte lang scharf nachgedacht und Selbsterlebtes geschildert aus hellen und ganz dunklen Tagen*, Aachen, Helios, 2007.
- BLITT, Hans et Theophil, *Leben und Wirken als Pfarrer in Gimmeldingen*, Neustadt, Protestantische Kirchengemeinde Gimmeldingen, 2004.
- CROON, Maria, « Aus der Evakuierung 1939/40. Ein Erlebnisbericht », *Heimatbuch des Kreises Merzig-Wadern*, 2, 1966, p. 265-279.
- GROSS, Heiner, « Auf den Spuren der Evakuierten 1939/40 », *Lisdorfer Heimatblatt*, n° 4, décembre 2001, p. 6-12.
- HERMANN, Marie-Luise (éd.), *Vor 50 Jahren mussten sie die Heimat verlassen. Die Evakuierung im Herbst 1944 und die Rückkehr nach Eschweiler 1945*, Eschweiler, Eschweiler Geschichtsverein, 1994.
- HELLBRÜCK Berta, « So erlebte ich die Evakuierung und das Kriegsende », *Heimatkalender Eifelkreis Bitburg-Prüm*, 2010, p. 198-204.
- KATHOLISCHE ERWACHSENENBILDUNG IM KREIS SAARLOUIS et CHRISTLICHE ERWACHSENENBILDUNG IM KREIS MERZIG-WADERN (éd.), « *Wie ich den Ausbruch des Zweiten Weltkrieges und die erste Evakuierung erlebte* », Merzig, 1995.
- LILLIG, Karl, « „Räumung“ der „Parr“ vor 70 Jahren. Persönliche Erinnerungen », *Saarpfalz*, n° 102, 2009, p. 58-63.
- MICHAELY, Petra, *Die Wandlung der Karola Martin. Kriegseindrücke eines Mädchens*, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1984.
- SCHÄFER, Maria, *Alles hat seine Zeit. Erinnerungen aus dem Leben von Willi Caster*, Homburg, AWO Saarland, 2^e éd., 2009.
- SCHMITZ, Wilma, « Ein Tag, den ich nie vergessen werde. Die Evakuierung von Jünkerath », *Jahrbuch Kreis Daun*, 2004, p. 58-60.
- SCHMITZ, Hermann, *Mòndroff fre.ier – Mondorf heute*, Merzig, Merziger Druckerei und Verlag, 2009.

TRAUTES, Hans, *Erinnerungen an Saarbrücken während des Zweiten Weltkrieges, 1939-1945*, 2^e éd., Saarbrücken, Minerva, 1982.

VOLLMER, Helmut, « Als „Evakuierter“ im Westerwald », *Heimat-Jahrbuch des Kreises Altenkirchen*, vol. 48, 2005, p. 134-136.

VOLZ, Günther, « Mit dem letzten Zug. Die Räumung Bergzabern im Dezember 1944 », *Südliche Weinstraße. Heimat-Jahrbuch*, vol. 30, 2008, p. 51-54.

WACK, Alban, *Meine Erlebnisse im Zweiten Weltkrieg und in der Nachkriegszeit in Gersheim*, Gersheim, édité à compte d'auteur, 1999.

WAGNER, Rösél, « Auf der Flucht vor dem Kriegsgeschehen. Kriegsbeginn, Evakuierung und Heimkehr », *Heimatkalender für das Pirmasenser und Zweibrücker Land*, 2010, p. 51-56.

WESZKALNYS, Hans, « Lebenserinnerungen eines Saarbrücker Architekten (V) aus den Jahren 1918-1946 », *Saarbrücker Hefte*, n° 43, 1976, p. 53-75.

France

352

ALTORFFER, Charles, « Au service des réfugiés alsaciens dans le Sud-Ouest, 1939-1945 », *L'Outre-Forêt*, n° 68, 4/1989, p. 17-35.

BARDOUX, Jacques, *Journal d'un témoin de la Troisième. Paris – Bordeaux – Vichy, 1 septembre 1939-15 juillet 1940*, Paris, Fayard, 1957.

BARTHEN, Marcel, *Mémoires d'un Mosellan du bassin houiller*, t. 2 : *L'Exode 1939 et le retour fin 1940*, Stiring-Wendel, Association des musiciens, poètes et conteurs de Lorraine-Est, 1995.

BOHRMANN, Monette, *Souvenirs d'une petite Alsacienne, Strasbourg-Périgueux pendant la guerre de 39-45*, Salde, Strasbourg 2004.

BOURRAT, Charles, « De Metz à Montauban. 1940-1944 », dans François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Serpenoise, 1983, p. 73-86.

[CHAUTEMPS, Camille], *Camille Chautemps. Cahiers secrets de l'armistice. 1939-1940*, Meaux, Plon, 1963.

CLÉMENT, Georges Raymond, *Avec l'Alsace en guerre 1940-1944*, Strasbourg, Istra, 1945.

CRONENBERGER-RIDE, Laue, « Je me souviens », *Annuaire de la Société d'histoire de Saint-Louis*, 2007, p. 111-113.

DIDION-HEHN, Lucie, *Journal d'une jeune frontalière, 1939-1945*, Boulay, L. Louis, 1985.

DORGELÈS, Roland, *La Drôle de guerre, 1939-1940*, Paris, Albin Michel, 1957.

ECCARD, Frédéric, *Le Livre de ma vie*, Strasbourg, Oberlin, 1951.

—, *Mes carnets 1939-1940. Avec les Alsaciens en Périgord*, Strasbourg, Édition des Dernières Nouvelles de Strasbourg, 1953.

ELLING, Luc, *Mémoires de guerre, 1939-1945. Le destin tragique des Alsaciens-Lorrains*, Colmar, J. Do Betzinger, 2004.

- EUDE, Pierre, *La Chambre de Commerce de Strasbourg pendant la guerre 1939-1944. Souvenirs*, Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1949.
- FORLEN, Georges, *Saint-Louis-Lectoure. Récits et témoignages de l'évacuation 1939-1940*, Huningue, P. Bieler, 1969.
- GAMELIN, Maurice, *Servir*, t. 2 : *Le Prologue du drame, 1930-août 1939*, Paris, Plon, 1946.
- GANDEBEUF, Jacques, *Le Silence rompu. La Moselle racontée aux Français de l'intérieur*, Metz, Serpenoise, 1996.
- GRIMAUD, Paul-Émile, *Carnets d'un préfet de Vichy*, Paris, Le Cherche Midi, 2014.
- GUÉRY, François, « Souvenirs d'un normalien d'Obernai replié à Solignac, promotion 1938-1943 », *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Dambach-la-Ville, Barr, Obernai*, 37, 2003, p. 123-142.
- HAAS, Étienne, « Un enfant de la frontière : témoignage », *Les Cahiers lorrains*, n° 112, 2011, p. 8-11.
- HENNER, Gérard (dir.), *Gros-Réderching. Chroniques charentaises 1939-1940*, Sarreguemines, Confluence, 1993.
- HERBETH-HENNARD, Agnès et CONREUX-HERBETH, Émilienne, *J'avais 13 ans en 1939. Mon père était lorrain, ma mère était alsacienne*, Drulingen, Scheuer 2007.
- HUSSER, Philippe, *Un instituteur alsacien entre France et Allemagne. Journal 1914-1951*, Paris, Hachette, 1992.
- IGERSHEIM, François, *Les Carrefours des tilleuls. Jeune Alsace résistante*, Strasbourg, Société savante d'Alsace, 2008.
- LANNELUC, Jean-François (éd.), *Évacuation de Strasbourg à Périgueux (1939-1945). Ils se souviennent et racontent, Recueil de témoignages*, Strasbourg, Ville de Strasbourg, 2011.
- MEYER, Jean-Baptiste, « Chronique de l'évacuation de Hésingue », *Annuaire de la Société d'histoire du Sundgau*, 1999, p. 63-113.
- NEU, Marcel, *L'Évacuation en Lorraine. Suivi de 21 témoignages d'évacués de Moselle et d'accueillants en Charente*, Sarreguemines, Pierron, 1989.
- SANCHEZ, Christophe, « Témoignages de l'évacuation vers les Landes de 1939 à 1940 », *Bulletin annuel du Cercle d'histoire de Hégenheim et environs*, vol. 3, 1999, p. 30-39.
- SARTRE, Jean-Paul, *Carnets de la Drôle de guerre. Septembre 1939-mars 1940*, Paris, Gallimard, 1995.
- SCHMITT, Joseph, « Les tribulations d'un jeune évacué », *Saisons d'Alsace*, n° 105, 1989, p. 139-182.
- , « Quand Fessenheim accueillit Leutenheim », *Kocherschbari*, n° 34, 1996, p. 49-53.
- SEIWERT, Rémy, *Papy, mamie, raconte-moi l'exode de 1939-1940*, Roma, Arti' Grafiche, 2010.
- VALLOTTON, Gritou et Annie, *C'était au jour le jour. Carnets (1939-1944)*, Paris, Payot, 1995.

WALTER, Dany, « 1^{er} septembre 1939-1^{er} septembre 1940, Lampertsloch-Nantiat. Mémoires d'exode », *L'Outre-Forêt*, n° 143, 3/2008, p. 41-51.

WALTER, Rodolphe, « Petite contribution à l'histoire de l'évacuation de 1939-1940 », *L'Outre-Forêt*, n° 67, 3/1989, p. 34-37.

WEINLAND, Denise, *Folpersviller. L'évacuation de 1939, Témoignages*, Folpersviller, édité à compte d'auteur, 1984.

WEINLAND, Denise et Roger, *Enchenberg. Évacuation de 1940, Témoignages*, Sarreguemines, édité à compte d'auteur, 1988.

WERTH, Léon, *33 jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 1994.

4) Ouvrages de fiction

Allemagne

BAUER, Franz, *Ingrid aus der Pfalz. Die Geschichte eines Rückwandererkindes*, Reutlingen, Enßlin und Laiblin, 1941.

CROON, Maria, *Die köstliche Mühsal. Ein Roman*, Wiebelskirchen, Verlag „Nach der Schicht“, 1955.

—, *Die Taakbank. Dorfgeschichten*, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1980.

—, *Heielei hett. Begegnungen und Erfahrungen*, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1981.

France

BICHELBERGER, Roger, *Un exode ordinaire*, Paris, Albin Michel, 1983.

—, *Ein Exodus oder Manuel, der Irre in Gott*, Saarbrücken, Die Mitte, 1987.

—, *Les Années buissonnières. Terre d'enfance*, Paris, Albin Michel/Serpenoise, 1987.

GANDEBEUF, Jacques, *L'Accent de mon père. Roman*, Metz, Serpenoise, 2002.

HEITZ, Robert, *Mon ami Hans. Roman*, Woerth, édité à compte d'auteur, 1953.

MULLER, Germain, *Enfin... redde m'r nimm devun*, Tragi-comédie alsacienne en 11 tableaux, Strasbourg-Neudorf, Jenny, 1964.

ORIEUX, Jean, *Le Lit des autres : roman*, Paris, Flammarion, 1964.

PERREAU, Robert, *Le Buisson au loup. Roman*, Meaux, Éditions de l'Archer, 1981.

5) Films documentaires

Allemagne

BLUM, Edgar, *Die Räumung 1939*, Pirmasens, 1989 [Dokumentation mit Zeitzeugeninterviews für den Offenen Kanal Rodalben]

PELLER-SEGUY, Irmengard, *Gebeime Reichssache « Frühlingsfest im Vorgarten »*, Saarländischer Rundfunk, 1969.

France

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SARREGUEMINES, *Confluences. Un exil intérieur*, Libel, Lyon, 2009.

DU CHAXEL, Françoise, *Ce matin la neige*, Elia Compagnie, 2011.

ELTER, Alfred, *Les YA-YA-1939. L'évacuation des Alsaciens vers le Sud Ouest*, Carmin films, France 3 Alsace, 1994.

KIRSCH, A., *L'Exode 1939-1969... un film réalisé par le Foyer des Jeunes Petit-Réderching*, 1969.

SOURTY, Benoît, *Strasbourg-Périgueux : destin commun*, La Lanterne, France 3, 2002.

[ULRICH, Henri], *Collection du docteur Henri Ulrich. Souvenirs de guerre. Revue militaire, évacuations, les réfugiés, réfugiés Limoges (1939-1940)*, o. J.

Perspective comparative/transnationale

BAK, Annette, *Heute noch müssen wir fort. Evakuierungen im deutsch-französischen Grenzgebiet 1939 und 1944*, Saarländischer Rundfunk, 2016.

BIBLIOGRAPHIE

Déplacements de population et évacuations civiles dans l'Europe des guerres mondiales

- ALARY, Éric, *L'Exode, un drame oublié*, éd. revue et aug., Paris, Perrin, 2013.
- BADE, Klaus J., *L'Europe en mouvement. La migration, de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.
- BADE, Klaus J. (dir.), *Enzyklopädie Migration in Europa. Vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Paderborn/München/Wien/Zürich, Schöningh/München, Fink, 2013.
- BARJOT Dominique (dir.), *Deux guerres totales. 1914-1918, 1939-1945. La mobilisation de la nation*, Paris, Economica, 2012.
- BARDET, Jean-Pierre et DUPÂQUIER, Jacques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, t. 3 : *Les Temps incertains*, Paris, Fayard, 1999.
- BECKER, Annette, *Les Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre, populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noésis, 1998.
- BEER, Mathias, *Flucht und Vertreibung der Deutschen. Voraussetzungen, Verlauf, Folgen*, München, Beck, 2011.
- BRANDES, Detlef, KAISEROVÁ, Kristina et MJEŠKOV, Dmytro, *Lexikon der Vertreibungen. Deportation, Zwangsaussiedlung und ethnische Säuberung im Europa des 20. Jahrhunderts*, Wien/Köln/Weimar, Böhlau, 2010.
- CABANES, Bruno, *The Great War and the Origins of Humanitarianism, 1918-1924*, New York, Cambridge University Press, 2014.
- CARON, Vicki, *Uneasy Asylum. France and the Jewish Refugee Crisis, 1933-42*, Stanford, Stanford University Press, 1999.
- CORNELIÛEN, Christoph, HOLEC, Roman et PEŠEK, Jiří (dir.), *Diktatur – Krieg – Vertreibung. Erinnerungskulturen in Tschechien, der Slowakei und Deutschland seit 1945*, Essen, Klartext Verlag, 2005.
- DIAMOND, Hanna, *Fleeing Hitler. France, 1940*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- DOLLAR, Jacques, *L'Exode des Luxembourgeois sur les routes de France en mai 40*, Bascharage, édité à compte d'auteur, 1990.
- DOMBROWSKI RISSER, Nicole, *France under Fire. German Invasion, Civilian Flight, and Family Survival during World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
- DOWNES, Laura Lee, « Enfance en guerre. Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne, 1939-1940 », *Annales HSS*, vol. 66, 2/2011, p. 413-448.
- FALCETTA, Albert, *Les Réfugiés du Nord-Est. Belgique, Luxembourg, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Gironde, Haute-Loire, Haute-Vienne, Charente, Charente-Inférieure*,

- Seine-Inférieure, Dordogne, 1939 à 1943, Tout était prévu... sauf*, Bordeaux, Dossiers d'Aquitaine, 2006.
- FORCADE, Olivier et NIVET, Philippe (dir.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008.
- FRANK, Matthew James (dir.), *Making minorities history. Population transfer in twentieth-century Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
- GEMIE, Sharif et REID, Fiona, « Chaos, Panic and the Historiography of the Exode (France, 1940) », *War & Society*, 26, 2/2007, p. 73-97.
- GEMIE, Sharif et HUMBERT, Laure, *Outcast Europe. Refugees and Relief Workers in an Era of Total War 1936-48*, London, Continuum, 2012.
- HRYCIUK Grzegorz, RUCHNIEWICZ Malgorzata, SZAYNOK Bozena et ZBIKOWSKI Andrzej, *Umsiedlungen, Vertreibungen und Fluchtbewegungen 1939-1959. Atlas zur Geschichte Ostmitteleuropas*, Bonn, Bundeszentrale für Politische Bildung, 2012 [éd. originale : *Wysiedlenia. Wypędzenia i Ucieczki 1939-1959. Atlas Ziemi Polski (Les Déplacements, expulsions et fuites, 1939-1959. Atlas des terres polonaises)*, Warszawa, Demart, 2008].
- KOCK, Gerhard, « *Der Führer sorgt für unsere Kinder ...* ». *Die Kinderlandverschickung im Zweiten Weltkrieg*, Paderborn, Schöningh, 1997.
- KORB, Alexander et THER, Philipp (dir.), *Ethnic homogenizing in southeastern Europe*, Abingdon, Routledge, 2016.
- KRESSEL, Carsten, *Evakuierungen und erweiterte Kinderlandverschickung im Vergleich. Das Beispiel der Städte Liverpool und Hamburg*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 1996.
- KULISCHER, Eugene M., *The Displacement of Population in Europe*, Montreal, International Labour Office, 1943.
- , *Europe on the Move. War and Population Changes, 1917-47*, New York, Columbia University Press, 1948.
- LAGARRIGUE, Max (dir.), 1940. *La France du repli, l'Europe de la défaite*, Toulouse, Privat, 2001.
- LAGARRIGUE, Max et ROCHET, Bénédicte (dir.), 1940, *la Belgique du repli. L'histoire d'une petite Belgique dans le Sud-Quest de la France*, Jumet, Imprimerie provinciale du Hainaut, 2005.
- LEVY, Paul et BECKER, Jean-Jacques (dir.), *Les Réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999.
- MAGA, Timothy P., *America, France, and the European Refugee Problem, 1933-1947*, New York, Garland, 1985.
- MARRUS, Michael, *Les Exclus. Les réfugiés européens au XX^e siècle*, Paris, Calmann Lévy, 1986.
- MIQUEL, Pierre, *L'Exode. 10 mai-20 juin 1940*, Paris, Plon, 2003.
- NITSCHKE, Bernadetta, *Vertreibung und Aussiedlung der deutschen Bevölkerung aus Polen 1945 bis 1949*, München, Oldenbourg, 2^e éd., 2004.

- NIVET, Philippe, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920). Les « boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004.
- , « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », *Histoire, économie et société*, 23, 2/2004, p. 247-259.
- OLLIER, Nicole, *L'Exode. Sur les routes de l'an 40*, Paris, Robert Laffont, 1970.
- REVERS, J. Koolhaas, *Evacuaties in Nederland 1939-1940*, s'Gravenhage, Staatsdrukkerij en Uitgeverijbedrijf, 1950.
- SCHOLZ, Stephan, RÖGER, Maren et NIVEN, Bill (dir.), *Die Erinnerung an Flucht und Vertreibung. Ein Handbuch der Medien und Praktiken*, Paderborn, Schöningh, 2015.
- SCHWARTZ, Michael (dir.), *Ethnische „Säuberungen“ in der Moderne. Globale Wechselwirkungen nationalistischer und rassistischer Gewaltpolitik im 19. und 20. Jahrhundert*, München, Oldenbourg, 2013.
- TORRIE, Julia, *“For Their Own Good”. Civilian Evacuations in Germany and France, 1939-1945*, New York, Berghahn, 2010.
- TROEBST, Stefan et WILDT, Michael (dir.), *Zwangsmigration im Europa der Moderne. Nationale Ursachen und transnationale Wirkungen*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2016.
- VALLAUD, Pierre, *L'Exode, mai-juin 1940*, Paris, Perrin, 2000.
- VIDALENC, Jean, *L'Exode de mai-juin 1940*, Paris, PUF, 1957.
- WIPF, Matthias, *Bedrohte Grenzregion. Die schweizerische Evakuationspolitik 1938-1945 am Beispiel von Schaffhausen*, Zürich, Chronos, 2005.
- ZELINSKY, Wilbur et KOSIŃSKI, Leszek A., *The Emergency Evacuation of Cities. A Cross-National Historical and Geographical Study*, Savage, Rowman & Littlefield, 1991.

Les évacuations à la frontière franco-allemande 1939-1945

Allemagne

- « Das Kriegstagebuch unserer Heimat », *Kreis Trier-Saarburg. Ein Jahrbuch*, t. 1, 1970, p. 273-319, et t. 2, 1971, p. 267-314.
- ARNOLD, Birgit, *Die Freimachung und Räumung der Grenzgebiete in Baden 1939/40*, Heidelberg, C. Winter, 1996.
- , *Die Freimachung der badischen Grenzgebiete 1939/40. Vorgeschichte, Durchführung, Folgen*, Karlsruhe, Arbeitsgemeinschaft für Geschichtliche Landeskunde am Oberrhein, 1997.
- BACKES, Klaus, *Leben und Sterben am Westwall. Der Otterbach-Abschnitt in der Südpfalz: Augenzeugenberichte, Dokumente und Fotografien*, Edingen-Neckarhausen, Edition Ralf Fetzer, 2011.
- BAK, Annette (dir.), *Heute noch müssen wir weg! Evakuierungen im saarländisch-lothringischen Grenzgebiet 1939 und 1944*, Saarbrücken, Geistkirch, 2016. [Ouvrage accompagnant le film *Heute noch müssen wir fort*; voir p. 355.]

- EDER-STEIN, Irmtraut, « Plünderung im Freimachungsgebiet 1939/1940. Ein Strafbestand in Strafrecht und Rechtsprechung des NS-Staates », dans Wolfgang HAUBRICHS, Wolfgang LAUFER et Reinhard SCHNEIDER (dir.), *Zwischen Saar und Mosel*, Saarbrücken, SDV, 1995, p. 419-436.
- , « Plünderung im saarländischen Freimachungsgebiet 1939/1940. Ein Strafbestand in Strafrecht und Rechtsprechung des NS-Staates », dans Franz Josef DÜWELL et Thomas VORMBAUM (dir.), *Themen juristischer Zeitgeschichte*, t. 1 : *Schwerpunktthema : Recht und Nationalsozialismus*, Baden-Baden, Nomos, 1998, p. 116-134.
- ENGELSMANN, Joachim, « Die Westwallzeit und der Zweite Weltkrieg (1936-1945) », dans GEMEINDE DÖRRENBACH (éd.), *1000 Jahre Dörrenbach. Chronik eines südpfälzischen Dorfes*, Dörrenbach, 1992, p. 182-249.
- FISCHER, Willi, « Kriegsbeginn », dans GEMEINDE OBEROTTERBACH (éd.), *Oberotterbach. Aus der Geschichte eines südpfälzischen Dorfes*, Oberotterbach, 1992, p. 97-106.
- GLASS, Paul, « Personenstandsanzeigen aus Ensheim während der ersten „Freimachung“ 1939/40. Ein „Pfarrbrief“ als lokal- und familiengeschichtliche Quelle », *Saarländische Familienkunde*, 37, 2004, p. 91-107.
- , « Das vergessene Denkmal von Harmuthsachsen oder wie Waldkappel zu Beginn des 2. Weltkriegs von evakuierten Saarländern überschwemmt wurde. Eine Spurensuche », *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde*, 117/118, 2012/2013, p. 247-268.
- HALL, Bernhard et SCHONEBOHN, Dieter, « „Westwallzigeuner“. Die Evakuierung von Weisweil und Wyhl, 1939, 1940 und 1944/45 », dans Heiko HAUMANN (dir.), *„Eigentlich habe ich nichts gesehen...“ Beiträge zu Geschichte und Alltag in Südbaden im 19. und 20. Jahrhundert*, Freiburg, Dreisam-Verlag, 1987, p. 143-172.
- HERRMANN, Hans-Walter, « Die Freimachung der Roten Zone 1939/40 », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, 32, 1984, p. 64-89.
- HESS, Hans, « Westwallbau, Räumung und Wiederbesiedlung in den Grenzgemeinden des ehemaligen Landkreises Bergzabern », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, 32, 1984, p. 90-106.
- , « Westwallbau, Räumung und Wiederbesiedlung in der Pfalz. Am Beispiel des ehemaligen Landkreises Bergzabern », dans Hans-Georg MEYER et Hans BERKESSEL (dir.), *Die Zeit des Nationalsozialismus in Rheinland-Pfalz*, t. 3 : *„Unser Ziel – die Ewigkeit Deutschlands“*, Mainz, Schmidt, 2001, p. 33-44.
- HIEDELS, Matthias, « Zweiter Weltkrieg und Evakuierung der Bevölkerung 1939 und 1944/45 im Eifelort Hollnich », *Der Prümer Landbote*, vol. 44, 1/1995, p. 45-49.
- HOFMANN, Frank Matthias et LAUER, Christine, « Seelsorge in der „Roten Zone“ 1938-1945 und in den Evakuierungsgebieten 1939 und 1940. In Erinnerung an die 75. Wiederkehr der Evakuierung der (saar-)pfälzischen Grenzgebiete 1939 », *Pfälzisches Pfarrerberblatt*, 104, 2014, p. 274-291, http://www.pfarrerblatt.de/text_475.htm.
- , « Seelsorge in der Grenzzone: Westwall und Evakuierungen », dans Christoph PICKER, Gabriele STÜBER, Klaus BÜMLEIN et Frank-Matthias HOFMANN (dir.),

- Protestanten ohne Protest. Die evangelische Kirche der Pfalz im Nationalsozialismus*, Speyer/Leipzig, Verlaghaus Speyer/Evangelische Verlagsanstalt, 2016, t. 1, p. 621-638.
- HUBER, Elke et JÖCKLE, Clemens (dir.), *Die Rote Zone im Landkreis Südwestpfalz. Ein Begleitheft zur Ausstellung im Kreistagssaal der Kreisverwaltung Südwestpfalz in Pirmasens vom 21. Oktober bis 10. November 2000*, Pirmasens, Kreisverwaltung Südwestpfalz, 2000.
- HUDLET, Richard B., *Vor 60 Jahren – erste Evakuierung. 1939, 1999, Räumung der Roten Zone*, Zweibrücken, édité à compte d'auteur, 1999.
- JACOBY, Fritz, « Quellen zur ersten Evakuierung 1939/1940 im Stadtarchiv Saarbrücken », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, 32, 1984, p. 107-110.
- JÖCKLE, Clemens, « Zwischen Westwall und Maginotlinie. Die Dokumentation der „Roten Zone“ am Beispiel der Westpfalz von Malerhand », dans Elke HUBER et Clemens JÖCKLE (dir.), *Die Rote Zone im Landkreis Südwestpfalz*, Pirmasens, Kreisverwaltung Südwestpfalz, 2000, p. 93-123.
- KERMANN, Joachim, « Kriegsausbruch und Räumung der „Roten Zone“ im Gau Saarpfalz (September 1939). Zeitgenössische Stimmungsberichte aus dem Justizbereich », *Mitteilungen des Historischen Vereins der Pfalz*, 97, 1999, p. 555-649.
- , « Die Evakuierung der „Roten Zone“ unter besonderer Berücksichtigung der ehemaligen Kreise Pirmasens und Zweibrücken », dans Elke HUBER et Clemens JÖCKLE (dir.), *Die Rote Zone im Landkreis Südwestpfalz. Ein Begleitheft zur Ausstellung im Kreistagssaal der Kreisverwaltung Südwestpfalz in Pirmasens vom 21. Oktober bis 10. November 2000*, Pirmasens, Kreisverwaltung Südwestpfalz, 2000, p. 9-61.
- LANDESARCHIV SAARBRÜCKEN (éd.), *Vor 60 Jahren. Erinnerung an die Evakuierung der „Roten Zone“ zu Beginn des Zweiten Weltkrieges 1939/1940, Ausstellung im Landesarchiv Saarbrücken*, Saarbrücken, 1999.
- LAUER, Helmut, *Nix wie hem! Evakuierung 1939/40 und 1944/45*, Zweibrücken, édité à compte d'auteur, 1990. [à forte tendance révisioniste]
- NÄHER, Gustav Adolf, *Scheidt 1939. Nach der Mobilmachung die Evakuierungen*, Ensheim, édité à compte d'auteur, 1987.
- NOLZEN, Armin, « Planung und Durchführung der „Freimachungen“ an der westlichen Reichsgrenze 1939/40 », dans Jochen OLTMER (dir.), *Nationalsozialistisches Migrationsregime und „Volksgemeinschaft“*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2012, p. 243-263.
- PELLER-SÉGUY, Irmengard, « Von „Adventskranz“ bis „Hinterhaus“. Die politischen und militärischen Hintergründe der ersten Evakuierung der Saar 1939 », *Saarheimat*, 13, 1969, p. 205-209.
- REHANEK, Rudolf R., « Schicksalsstunden des Grenzlandes. Erinnerung an die Ereignisse im August und September i.J. 1939 », *Pfälzer Merkur*, 20-23 et 25-26 août 1969.
- ROCKER, Joh, « Die Reichspostdirektion Saarbrücken und die Räumung der „roten Zone“ im Saarland zum Kriegsbeginn am 3.9.1939 », *Postgeschichtliche Blätter der Oberpostdirektion Saarbrücken*, 3, 1960, p. 1-7.

- SAAM, Alfred, « Die Evakuierung der Familien aus Hassel in die Pfarrei Burkardroth zu Beginn des Zweiten Weltkrieges », *Saarpfalz*, 76, 2003, p. 36-53.
- STADTBÜCHEREI PIRMASENS et HISTORISCHER VEREIN PIRMASENS (dir.), *Auszug und Heimkehr. Die Evakuierung von Pirmasens 1939/40*, Pirmasens, Stadtbücherei, 1989.
- ÜBEL, Rolf, « Die dunklen Jahre (1933-1948) », dans ORTSGEMEINDE STEINFELD (dir.), *Steinfeld. 1250 bis 2000, Ein Grenzdorf im Zeitenwandel*, Steinfeld, 2000, p. 198-236.
- , « Die Jahre 1933 bis 1949 », dans ORTSGEMEINDE SCHWEIGEN-RECHTENBACH (dir.), *1200 Jahre Schweigen. Ein Dorf mitten in Europa*, Schweigen-Rechtenbach, 2002, p. 97-147.
- , « Barbelroth im Dritten Reich », dans ORTSGEMEINDE BARBELROTH (dir.), *Barbelroth. 1179-2004, Stationen einer Ortsgeschichte*, Barbelroth, 2004, p. 67-102.
- , « „... laß alles liegen und stehen, Zuhause packen sie schon zusammen.“ Die Evakuierung der „Roten Zone“ am 1. September 1939, Beginn des Zweiten Weltkriegs », dans Helmut SEEBACH et Rolf ÜBEL (dir.), *Zur Geschichte der Südpfalz. Von der Steinzeit bis zum 20. Jahrhundert*, t. 2 : *Von der Französischen Revolution bis zum 20. Jahrhundert*, Annweiler-Queichhambach, Bachstelz, 2006, p. 250-263.
- , « Krieg », dans ORTSGEMEINDE SCHWEIGHOFEN (dir.), *Schweighofen. Ein Dorf im Viehstrich 1311-2011*, Schweighofen, 2011, p. 86-127.
- , « Evakuierungen im südpfälzischen Westwallbereich. Das Beispiel Steinfeld », dans Oliver RÖLLER et Rolf ÜBEL (dir.), *Der Westwall in der Südpfalz. Otterbach-Abschnitt, Ludwigshafen*, Pro Message, 2012, p. 137-156.

France

- Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire & scientifique du Gers*, numéro spécial, n° 398, 4/2010.
- Bulletin de la Société d'histoire de Rixheim*, numéro spécial, vol. 23, 2007, dir. Christian THOMA et Benoît MEYER.
- Les Cahiers lorrains*, numéro spécial, n° 1/2, 2011.
- Cinquante ans. L'évacuation, Strasbourg-Périgueux*, Strasbourg, Finkmatt, 1989.
- Saisons d'Alsace*, numéro spécial, n° 105, 1989.
- Saisons d'Alsace*, numéro spécial, n° 41, 2009.
- ALBERT, Marie-Claude, « L'impact de la Seconde Guerre mondiale dans la gestion municipale des étrangers et des réfugiés en Poitou-Charentes », dans François JULIEN-LABRUYÈRE, Marie-Claude ALBERT et Jean-Louis NEVEU (dir.), *Migrants et immigrés en Poitou-Charentes d'hier à aujourd'hui*, Saintes, Le Croît Vif, 2012, p. 270-291.
- ARCHIVES MUNICIPALES DE SARREGUEMINES (dir.), *Ruée vers l'ouest avec 30 kg de bagages... Il y a 50 ans, l'évacuation. Catalogue du cinquantenaire de l'évacuation (27 août-3 septembre 1989)*, Sarreguemines, Confluence, 1989.
- AST, Jean, *Les Mosellans en exil. Une histoire partagée (1939-1945)*, Delme, Mediathèque, 2012.

- AUBERT, Marie-Pierre, « Les universitaires et étudiants strasbourgeois repliés à Clermont-Ferrand entre 1939 et 1945. Un chantier de recherches ouvert », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, 39, 4/2007, p. 439-454.
- BALLAIRE, Mireille, *La Haute-Vienne, de 1939 à 1940*, mémoire de maîtrise, Université de Limoges, 1989.
- BALLAND, Béatrice (dir.), *Un exil intérieur. L'évacuation des Mosellans de septembre 1939 à octobre 1940*, catalogue de l'exposition à Saint Julien-les-Metz et Sarreguemines, octobre 2009-mai 2010, Lyon, Éditions Libel, 2009.
- BAUDET, Jacques, « Sarreguemines : un exemple d'une évacuation difficile », dans Paul LÉVY et Jean-Jacques BECKER (dir.), *Les Réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999, p. 95-107.
- , « Les Lorrains en Charente », *Revue du Pays de Bitche*, n° 11, 2010, p. 2-9.
- , « Des Lorrains restés en Charente pendant la guerre 1939-1945 », dans François JULIEN-LABRUYÈRE, Marie-Claude ALBERT et Jean-Louis NEVEU (dir.), *Migrants et immigrés en Poitou-Charentes d'hier à aujourd'hui*, Saintes, Le Croît Vif, 2012, p. 301-317.
- BERNABEL, André, « La vie dans le Gers pendant l'évacuation et à Habsheim durant l'occupation allemande. La vie à Habsheim de 1940 à 1950 », *Bulletin de la Société d'histoire de Habsheim*, n° 7, 2004, p. 15-33.
- BERNUSSOU, Daniel, « Limousins et Alsaciens en Haute-Vienne (1939-1940). Le difficile apprentissage de la coexistence », dans Paul LÉVY (dir.), *1940 entre Loire et Garonne*, Confolens, CERHIM, 1998, p. 13-30.
- , « Évacués alsaciens en Limousin : le temps du départ (août-octobre 1940), dans Paul LEVY et Jean-Jacques BECKER (dir.), *Les Réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999, p. 81-94.
- , *Une saison d'Alsace en Limousin. Septembre 1939-septembre 1940*, <http://bernussou.daniel.free.fr/> [11 mai 2017].
- BOLLINGER, Paul, BENTZ, Hélène et HANN, Irène, *Cinquantième anniversaire de l'évacuation de Kunheim. L'exode du 2 septembre 1939*, Textes choisis, Elsenheim, Bannwarth, 1989.
- BOSWELL, Laird, « Franco-Alsatian Conflict and the Crisis of National Sentiment during the Phoney War », *Journal of Modern History*, 91, 1999, p. 558-584.
- , « Fissures dans la nation française : les réfugiés Alsaciens et Lorrains en 1939-1940 », dans Max LAGARRIGUE (dir.), *1940. La France du repli, l'Europe de la défaite*, Toulouse, Privat, 2001, p. 197-208.
- BRAUN, Lucien, *1939-1943 Strasbourg – Clermont-Ferrand – Strasbourg 1979 1983. Se souvenir*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1988.
- DICOP, Nicolas, « L'extraordinaire et pénible évacuation de la population de Veckring en automne 1939 », *Les Cahiers lorrains*, n° 109, 1980, p. 109-111.
- , « La double évacuation de la population du pays thionvillois au début de la deuxième guerre mondiale », *Cahiers du pays thionvillois*, n° 8, 1991, p. 3-20.

- DIETRICH, Claire, *L'Évacuation de l'Alsace du Nord et ses problèmes (sept. 1939-sept. 1940)*, mémoire de maîtrise, Université de Strasbourg 2, 1986.
- , « L'Évacuation de l'Alsace du nord et ses problèmes », *L'Outre-Forêt*, n° 60, 4/1987, p. 35-40.
- , « Les protestants d'Alsace du Nord durant l'évacuation en Haute-Vienne, 1939-1940 », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, n° 133, 1987, p. 580-601.
- « Dokumentarischer Bericht über die totale Evakuierung der ostfranzösischen Departements am 2. September 1939 », *Ziviler Luftschutz*, vol. 20, 11/1956, p. 316-317 ; vol. 21, 2/1957, p. 47-48 ; vol. 21, 3/1957, p. 73. (anonyme)
- EDER, Fabienne, « L'Évacuation de Bischheim », *Les Cahiers de Bischheim*, octobre 2000, p. 39-41.
- FAUVET, Caroline, *Les Alsaciens en Haute-Vienne, de septembre 1939 à septembre 1940*, mémoire de maîtrise, Université de Limoges, 2001.
- FOESSEL, Georges, « L'Évacuation de Strasbourg (2-4 septembre 1939) », *Revue historique de l'Armée*, 29, 1/1973, p. 237-252.
- FOGG, Shannon Lee, « "Where we are from, that is for pigs". Alsatian Refugees in the Interior », dans *The Politics of Everyday Life in Vichy France. Foreigners, Undesirables, and Strangers*, New York, Cambridge University Press, 2009, p. 56-84.
- FREYBURGER, Sébastien, *L'Évacuation des communes haut-rhinoises en septembre 1939 et en mai et juin 1940*, mémoire de maîtrise, Université de Haute-Alsace, 1999.
- FUCHS, Francis et PIEUCHOT, Serge (dir.), *La Région frontalière de l'évacuation à la libération. Entre mémoire et histoire*, Strasbourg, Lycée Jean Mermoz, 1996.
- GELBART, Sylvain, *L'Évacuation des Alsaciens en Dordogne jusqu'à la Libération et la pérennisation du souvenir*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux III, 1990.
- GIRAUD, Joël, « Les Mosellans de Bitche à Confolens », dans Paul LÉVY et Jean-Jacques BECKER (dir.), *Les Réfugiés pendant la Second Guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999, p. 125-134.
- GLATH, Paul-Édouard, *Du pays de Bitche en Charente-Maritime. Souvenirs de 1939-40*, Strasbourg, Imprimerie commerciale, 1954.
- GLESSGEN-DUVIGNACQ, Marie-Ange, *Ily a 50 ans, l'évacuation...*, exposition présentée du 3 au 7 juillet 1990 à Agen et du 24 au 28 juillet 1990 à Colmar, Colmar, Archives départementales du Haut-Rhin, 1990.
- GRANDHOMME, Jean-Noël, « Les réfugiés alsaciens-lorrains en Vaucluse pendant la Première Guerre mondiale », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, série V, tome 2, 2003/2004, p. 104-119.
- GUTH, Christine, *La Première Évacuation de la population de l'arrondissement de Thionville Est. Des prémices à l'arrivée dans le département de correspondance (1922-novembre 1939)*, mémoire de maîtrise, Université de Metz, 2005.
- , *La Première évacuation de la population de l'arrondissement de Thionville Est. De l'arrivée dans le département de correspondance de la Vienne au retour en Moselle*

annexée de fait (septembre 1939 à novembre 1940), mémoire de master, Université de Metz, 2006.

- GWISS, Julien, *Évacuation de Strasbourg*, Guénange, Orphelins-Apprentis, 1962.
- , « L'évacuation de Strasbourg (septembre 1939) », *Alsace historique*, 22, 1980, p. 88-95.
- , « Les Strasbourgeois en Dordogne (1940) », *Alsace historique*, 23, 1980, p. 139-144, et 24, 1980, p. 188-193.
- , « Les Strasbourgeois reviennent de Dordogne un an après leur évacuation (1940) », *Alsace historique*, 27, 1981, p. 38-44.
- HIEGEL, Henri, « L'évacuation de la zone rouge du Département de la Moselle en 1939-1940 vers les Charentes et la Vienne », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, série VI, tome 10, 1982, p. 57-69.
- , *La Drôle de guerre en Moselle, 1939-1940*, t. 1, 3 septembre 1939-10 mai 1940, Sarreguemines, Pierron, 1983.
- HOCHSTUHL, Kurt, *Zwischen Frieden und Krieg. Das Elsaß in den Jahren 1938-1940. Ein Beitrag zu den Problemen einer Grenzregion in Krisenzeiten*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 1984.
- KLEINHENTZ, Laurent, *1939/40 : Dans la tourmente. L'histoire de Farébersviller et des villages autour de la Ligne Maginot aquatique*, Faulquemont, L. Wilmouth, 1999.
- LAURENT, Benoît, *L'Évacuation de 1939-1940 pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Étude juridique, économique et sociale*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2011.
- , *Septembre 1939-juin 1940. L'incroyable odyssée de 700 000 Alsaciens-Lorrains*, Saint-Denis, Publibook, 2016.
- LAURENT, Serge, *Des Alsaciens dans les Landes. Accueil et vie des réfugiés alsaciens haut-rhinois dans les Landes de septembre 1939 à septembre 1940*, Strasbourg, Éditions CRDO d'Alsace, 2011.
- LOEFFLEUR, Norbert (dir.), *Mémoire d'un exode. L'évacuation de Saint-Louis 1939/1940*, Saint-Louis, RUC, 1989.
- LUDES, Louis, « Die Evakuierung Straßburgs 1939 », *Die Ortenau*, 84, 2004, p. 69-84.
- MANGEL, Alain, *1939, chronique d'un exode. L'Alsace en Périgord*, Le Bugue, PLB, 1990.
- MARION, Bruno, « La lutte contre le pillage, à Bitche, pendant la "Drôle de guerre" », *Revue du Pays de Bitche*, n° 11, 2010, p. 42-49.
- MEYER, René, « L'évacuation, une tragédie frontalière », *Saisons d'Alsace*, n° 105, 1989, p. 37-133.
- MULLER, Claude, « L'abbé Théodore Douvier à Périgueux (1939-1940) », *Archives de l'Église d'Alsace*, vol. 49, 1990, p. 188-190.
- NEU, Marcel, *L'Évacuation en Lorraine. Suivi de 21 témoignages d'évacués de Moselle et d'accueillants en Charente*, Sarreguemines, Pierron, 1989.

- NIMESGERN, Christel, *Les Réfugiés mosellans dans la Vienne (1939-1945) d'après une étude de l'arrondissement de Châtellerauld*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers, 1989.
- NIMESGERN-GRASSO, Christel, « Les réfugiés mosellans dans l'arrondissement de Châtellerauld (1939-1945) », dans Paul LEVY et Jean-Jacques BECKER (dir.), *Les Réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999, p. 121-124.
- ODENT-GUTH, Christine, *Les Évacués du pays Thionvillois. De septembre 1939 à novembre 1940*, Metz, Serpenoise, 2010.
- PAPON, Gilbert, « L'exode des Alsaciens (septembre 1939), Belges, Français (mai-juin 1940), et Lorrains (novembre 1940) dans le Lot-et-Garonne (suite et fin) », *Revue de l'Agenais*, 134, 1/2007, p. 71-80.
- PAULY, Claudine, « Les évacués mosellans dans la Vienne. Réfugiés lorrains dans le Châtelleraudais », dans François JULIEN-LABRUYÈRE, Marie-Claude ALBERT et Jean-Louis NEVEU (dir.), *Migrants et immigrés en Poitou-Charentes d'hier à aujourd'hui*, Saintes, Le Croît Vif, 2012, p. 318-322.
- PAVÈSE, Sigrid, *Réfugiés, repliés, dispersés à Fontaine-lès-Dijon de 1939 à 1941*, Fontaine-lès-Dijon, Amis du Vieux Fontaine, 1995.
- PIEUCHOT, Serge, « Saint-Louis, de l'évacuation au retour, début septembre 1939, début septembre 1940 », dans Paul LEVY et Jean-Jacques BECKER (dir.), *Les Réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999, p. 65-80.
- PIGEAT, Olivier, « Les réfugiés mosellans en Charente », dans Paul LEVY et Jean-Jacques BECKER (dir.), *Les Réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999, p. 135-138.
- PLAS, Pascal, « L'encadrement administratif des réfugiés. L'exemple de la Haute-Vienne », dans Max LAGARRIGUE (dir.), *1940. La France du repli, l'Europe de la défaite*, Toulouse, Privat, 2001, p. 176-186.
- PLATT, Guillaume, « L'évacuation de Saint-Louis à Lectoure – Gers en 1939-40. Le retour à Saint-Louis », *Bulletin de la Société d'histoire de Huningue et de sa Région*, vol. 35, 1990, p. 137-163.
- PROVOT, Nicolas, « L'évacuation de Saint-Avoid en septembre 1939 (depuis le départ jusqu'à l'arrivée dans les départements d'accueil) », *Les Cahiers naboriens*, 1, 1984, p. 59-72.
- , « L'évacuation de Saint-Avoid. Le séjour dans la Vienne d'une partie importante de la population évacuée de Saint-Avoid (septembre 1939-septembre 1940) », *Les Cahiers naboriens*, 2, 1985, p. 113-140.
- , « L'évacuation de Saint-Avoid (suite et fin). La vie des mineurs naboriens dans les départements du Pas-de-Calais et de la Loire », *Les Cahiers naboriens*, 3, 1986, p. 83-116.
- RAPHAËL, Freddy et HERBERICH-MARX, Geneviève, « Mémoire d'une rencontre obligée », *Saisons d'Alsace*, n° 105, 1989, p. 225-244.
- RAUSCHER, Antoine, « L'évacuation de Lauterbourg et de Scheibenhart », *L'Outre-Forêt*, n° 67, 3/1989, p. 27-32.

- REYNAUD, Thérèse et Georges, *Évacués, expulsés, réfugiés. L'exode des Alsaciens-Lorrains dans le Tarn-et-Garonne*, Gimat, La Lomagne Mémoire pour Demain, 2012.
- RINDERKNECHT, Jean-Robert, « L'évacuation étrange et secrète 1939-1940, Huningue et Soustons », *Bulletin de la Société d'histoire de Huningue/Village-Neuf et de la région frontalière*, 52, 2007, p. 63-87.
- RONDINI, Joseph, *L'Exode de Ham-sous-Varsberg. Douze mois de notre vie, 1939-1940*, Ham-sous-Varsberg, Mairie de Ham-sous-Varsberg, 1989.
- SCHMITT, Edmond, « Le service d'incendie de Strasbourg pendant l'évacuation de la ville, fin août 1939-juin 1940 », *Annuaire de la Société des amis du Vieux Strasbourg*, vol. 20, 1990, p. 97-114.
- SCHUNCK, Catherine et François, *Alsace-Périgord. Le choc culturel. Heurs et malheurs de l'évacuation*, Strasbourg, Coprur, 2009.
- , *D'Alsace en Périgord. Histoire de l'évacuation en 1939 et 1940*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2006.
- , *Réfugiés alsaciens et mosellans en Périgord sous l'Occupation. 1940-1945*, Saint Aventin, A. Sutton, 2012.
- , *Repas alsaciens en Périgord au temps de l'évacuation (1939-1940)*, Périgueux, La Lauze, 2008.
- SCHUNCK, François, « Deux listes d'alsaciens et étrangers inhumés au cimetière de l'Ouest à Périgueux (1939-1945) », *Bulletin du Cercle généalogique d'Alsace*, 164, 2008, p. 478-484.
- SCHWEITZER, Jean, « Il y a 50 ans... déjà », *L'Outre-Forêt*, n° 67, 3/1989, p. 15-25.
- SEBAUX, Gwénola (dir.), *Identités, migrations et mobilités internationales. Europe (XIX^e-XXI^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.
- STRAUEL, Jean-Philippe, « Grussenheim 1939-1945. De l'évacuation à la Libération », *Société d'histoire du Hardt et du Ried*, 22, 2009, p. 119-126.
- STRAUSS, Léon, « L'Université de Strasbourg repliée. Vichy et les Allemands », dans André GUESLIN (dir.), *Les Facs sous Vichy. Étudiants, universitaires et universités de France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1994, p. 87-110.
- , « Chronique de la faculté des sciences de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand (1939-1945) », dans Elisabeth CRAWFORD et Josiane OLFF-NATHAN (dir.), *La Science sous influence. L'Université de Strasbourg enjeu des conflits franco-allemands 1872-1945*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005, p. 179-184.
- , *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle, 1940-1945*, Colmar, Do Bentzinger, 2010.
- STROH, Raymond, *Kilstett 1939/1940 l'évacuation. Une rencontre de l'Alsace et du Limousin*, Kilstett, Commune de Kilstett, 2012.
- STRASBOURG, SERVICE COMMUNICATION (dir.), *50 ans. L'évacuation, Strasbourg-Périgueux*, Strasbourg, Strasbourg Magazine, 1989.

WEISS, Eugène, « Septembre 1939. L'évacuation de la population civile des villages riverains du Rhin », *Société d'histoire du Hardt et du Ried*, 6, 1993, p. 125-132.

Références évoquant la question des évacuations

Allemagne

BECKER, Frank G., „Deutsch die Saar, immerdar!“ *Die Saarpropaganda des Bundes der Saarvereine 1919-1935*, Saarbrücken, Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 2007.

BRASS, Christoph, *Zwangsterilisation und „Euthanasie“ im Saarland 1933-1945*, Paderborn, Schöningh, 2004.

EDUARD RHEINBERGER AG (éd.), *Das Buch vom Schuh. Den Freunden unseres Hauses aus Anlass des 75jährigen Firmenjubiläums gewidmet*, Pirmasens, édité à compte d'auteur, 1957.

FLAMMER, Thomas, *Nationalsozialismus und katholische Kirche im Freistaat Braunschweig. 1931-1945*, Paderborn, Schöningh, 2013.

FLEISCHHAUER, Markus, *Der NS-Gau Thüringen 1939-1945. Eine Struktur- und Funktionsgeschichte*, Köln, Böhlau, 2010.

HECKMANN, Gerhard, « „Noch heut' krieg ich eine Gänsehaut“. Kriegsjahre und Kriegsalltag », dans Gerhard AMES (dir.), *Zehn statt tausend Jahre. Die Zeit des Nationalsozialismus an der Saar*, Merzig, Merziger Druckerei und Verlag, 2^e éd., 1988, p. 293-309.

HEIMATKUNDLICHER VEREIN WARNDT, ARBEITSGRUPPE LAUTERBACH (dir.), *Lauterbach – Ort an der Grenze. Heimatbuch zur 275-Jahrfeier von Lauterbach (1707-1982)*, Völklingen-Lauterbach, 1982.

HAMPE, Erich, *Der zivile Luftschutz im Zweiten Weltkrieg. Dokumentation und Erfahrungsberichte über Aufbau und Einsatz*, Frankfurt/Main, Bernard & Graefe, 1963.

HERRMANN, Hans-Christian, « Hermann Röchling in der deutschen Kriegswirtschaft. Ein Beitrag zum Verhältnis von Politik und Wirtschaft im Dritten Reich und zur Polykratiendiskussion sowie zur deutsch-französischen Kollaboration », *Jahrbuch für Westdeutsche Landesgeschichte*, vol. 20, 1994, p. 405-450.

—, « Saarbrücken unter der NS-Herrschaft », dans Rolf WITTENBROCK (dir.), *Geschichte der Stadt Saarbrücken. Von der Zeit des stürmischen Wachstums bis zur Gegenwart*, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1999, p. 243-338.

—, « Die Rundfrage über die Schicksale der saarländischen Gemeinden und ihrer Bevölkerung im Zweiten Weltkrieg », dans Brigitte KASTEN (dir.), *Historische Blicke auf das Land an der Saar. 60 Jahre Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung*, Saarbrücken, Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 2012, p. 395-421.

HUDEMANN, Rainer (dir.) en collaboration avec Marcus HAHN, Gerhild KREBS et Johannes GROSSMANN, *Stätten grenzüberschreitender Erinnerung. Spuren der*

- Vernetzung des Saar-Lor-Lux-Raumes im 19. und 20. Jahrhundert – Lieux de la mémoire transfrontalière. Traces et réseaux dans l'espace Sarre-Lor-Lux aux 19^e et 20^e siècles*, Saarbrücken, 3^e éd., 2009, URL : www.memotransfront.uni-saarland.de.
- KEDDIGKEIT, Jürgen, « Bollwerk im Westen. Krieg und Kriegsende im pfälzischen Raum 1939-1945 », dans Gerhard NESTLER (dir.), *Die Pfalz unterm Hakenkreuz. Eine deutsche Provinz während der nationalsozialistischen Terrorherrschaft*, Landau, Pfälzer Verlags-Anstalt, 1993, p. 455-502.
- KELLER, Ludwig, *Geschichte der Stadt Weil am Rhein*, Freiburg, Rombach, 1961.
- KLEE, Katja, *Im „Luftschutzkeller des Reiches“. Evakuierte in Bayern 1939-1953*, Politik, soziale Lage, Erfahrungen, München, Oldenbourg, 1999.
- LUDWIG, Karl, « Westwallbau und Kriegsgeschehen in der Südpfalz. Der Otterbachabschnitt 1936-1945 », dans Rolf ÜBEL et Oliver RÖLLER (dir.), *Der Westwall in der Südpfalz. Otterbach-Abschnitt*, Ludwigshafen, Pro Message, 2012, p. 33-135.
- MAI, Uwe, *Ländlicher Wiederaufbau in der „Westmark“ im Zweiten Weltkrieg*, Kaiserslautern, Institut für Pfälzische Geschichte und Volkskunde, 1993.
- , *„Rasse und Raum“. Agrarpolitik, Sozial- und Raumplanung im NS-Staat*, Paderborn, Schöningh, 2002.
- MARX, Albert, *Die Geschichte der Juden im Saarland. Vom Ancien régime bis zum Zweiten Weltkrieg*, Saarbrücken, Die Mitte, 1992.
- MUSKALLA, Dieter, *NS-Politik an der Saar unter Joseph Bürckel*, Saarbrücken, Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 1995.
- , « Zerstörung und „Neugestaltung“ von Siedlungsstrukturen während der NS-Zeit (Saar/Pfalz/Lothringen) », *Saarpfalz*, n° 57, 2/1998, p. 5-24.
- NOSBÜSCH, Johannes, *Damit es nicht vergessen wird... Pfälzer Land im Zweiten Weltkrieg*, *Schauplatz Südpfalz*, Landau, Pfälzische Verlagsanstalt, 1982.
- OLDENHAGE, Klaus, « Die Pfalz und das Saarland während des Krieges (1940-1945). Aus den Lageberichten des Oberlandesgerichtspräsidenten und Generalstaatsanwaltes in Zweibrücken », *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte*, vol. 5, 1979, p. 303-356.
- PESchKE, Franz, *Schreck's Anstalt. Eine Dokumentation zur Psychiatrie und „Euthanasie“ im Nationalsozialismus am Beispiel der Pflegeanstalt Rastatt*, Rastatt, Stadtmuseum und Stadtarchiv Rastatt, 1992.
- PETER, Roland, *Rüstungspolitik in Baden. Kriegswirtschaft und Arbeitseinsatz in einer Grenzregion im Zweiten Weltkrieg*, München, Oldenbourg, 1995.
- RHEINBERGER, Gustav (dir.), *Geschichte des Hauses Eduard Rheinberger. Pirmasens 1882-1962*, Pirmasens, édité à compte d'auteur, 1962.
- REXER, Martin et RÜDENBURG, Bodo, « Zwiefalten als Zwischenanstalt auf dem Weg nach Grafeneck », dans Ulrich JOCKUSCH et Lothar SCHOLZ (dir.), *Verwaltetes Morden im Nationalsozialismus*, Regensburg, Roderer, 1992, p. 119-156.
- RIEFER, Hans Peter, « Der Oberotterbacher Wiederaufbau im Jahre 1941 », *Heimatjahrbuch des Landkreises Südliche Weinstraße*, 1991, p. 120-123.

- , « Der Wiederaufbau in den Jahren 1940/41 », dans GEMEINDE OBEROTTERBACH (dir.), *Oberotterbach. Aus der Geschichte eines südpfälzischen Dorfes*, Oberotterbach, 1992, p. 106-110.
- , « Kunst in der Roten Zone », dans ORTSGEMEINDE SCHWEIGEN-RECHTENBACH (dir.), *1200 Jahre Schweigen. Ein Dorf mitten in Europa*, Schweigen-Rechtenbach, 2002, p. 469-481.
- SCHERER, Karl, LINDE, Otfried et PAUL, Roland, *Die Heil- und Pflegeanstalt Klingenmünster 1933-1945. Psychiatrie im Nationalsozialismus*, Kaiserslautern, Institut für Pfälzische Geschichte und Volkskunde, 1998.
- SCHÜLIN, Fritz, *Haltingen. 767 bis 1967, Beiträge zur Orts- Landschafts- und Siedlungsgeschichte*, Haltingen, Gemeindeverwaltung Haltingen, 1967 [à tendance révisionniste].
- , *Märkt. Kleine Ortschronik mit Beiträgen zur Orts- Landschafts- und Siedlungsgeschichte*, Weil/Rhein, Große Kreisstadt Weil am Rhein, 1976 [à tendance révisionniste].
- SECK, Doris, *Saarländische Kriegsjahre. Es begann vor 40 Jahren*, Saarbrücken, Buchverlag Saarbrücker Zeitung, 3^e éd., 1980.
- SILVANUS, Monika (dir.), *Grenzland-Erinnerung. 1935-1945, Bouzonville et ses environs, Rehlingen-Siersburg*, Homburg, Edition Karlsberg, 1998.
- STÖCKLE, Thomas, « Die Vernichtungsanstalt Grafeneck und die „Euthanasie“ – Verbrechen in Südwestdeutschland im Jahr 1940 », dans Roland MÜLLER (dir.), *Krankenmord im Nationalsozialismus. Grafeneck und die Euthanasie in Südwestdeutschland*, Stuttgart/Leipzig, Hohenheim-Verlag, 2001, p. 27-43.
- , « Die NS-„Euthanasie“-Verbrechen in Grafeneck 1939-1941 », dans Jörg KINZIG et Thomas STÖCKLE (dir.), *60 Jahre Tübinger Grafeneck-Prozess*, Zwiefalten, Verlag Psychiatrie und Geschichte, 2011, p. 15-34.
- TORRIE, Julia, « The Many Aims of Assistance. The Nationalsozialistische Volkswohlfahrt and Aid to French Civilians in 1940 », *War & Society*, vol. 26, 1/2007, p. 27-37.
- WERNER, Wolfgang Franz, *„Bleib übrig!“ . Deutsche Arbeiter in der nationalsozialistischen Kriegswirtschaft*, Düsseldorf, Schwann, 1983.
- WOLFANGER, Dieter, *Die nationalsozialistische Politik in Lothringen (1940-1945)*, thèse de doctorat, Universität des Saarlandes, 1977 ; trad. fr., *Nazification de la Lorraine mosellane*, Sarreguemines, Pierron, 1982.

France

- BALTUS, René, *Pater Lorson. Grenzländer, Domprediger, Europäer, 1897-1954*, Blieskastel, Gollenstein, 2004.
- BERBACH, Michel, *Krafft et le pays d'Erstein (1939-1945). Évacuation, annexion, libération et contre-offensive allemande*, Benfeld, Société historique des quatre cantons, 2005.
- BOLENDER, Charles, *La Faïencerie de Sarreguemines dans la tourmente. 1935-1945*, Sarreguemines, Éditions Musées de Sarreguemines, 2010.
- BURG, Peter, *Saar-Franzose. Peter/Pierre Lorson SJ*, Trier, Paulinus, 2011.

- CHARENTON, Benoît, IUNG, Johann Philipp et WILMOUTH, Philippe (dir.), *De gré ou de force. L'expulsion des Mosellans, 1940-1945*, pour accompagner l'exposition de Saint-Julien-lès-Metz, novembre 2010-mai 2011, Lyon, Libel, 2010.
- COINTEPAS, Michel, « La mise en œuvre de la Charte du travail pas les inspecteurs du travail », dans Denis PESCHANSKI et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Les Ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP, 1992, p. 181-191.
- DEUTSCH, Daniel, *Destins lorrains. Scènes de la vie rosselloise*, Sarreguemines, Pierron, 1992.
- DORMARD, Serge, *L'Économie du Nord-Pas-de-Calais. Histoire et bilan d'un demi-siècle de transformations*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001.
- FRABOULET, Danièle, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.
- GERDES, Uta, *Ökumenische Solidarität mit christlichen und jüdischen Verfolgten. Die CIMADE in Vichy-Frankreich 1940-1944*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2005.
- GRANDJONC, Monique, *Le Temps d'apprendre à vivre : 1939-1945. Une école normale alsacienne réfugiée en zone libre*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- HABAY, Murielle, HERBERICH-MARX, Geneviève et RAPHAËL, Freddy, « L'identité-stigmat. L'extermination de malades mentaux et d'asociaux alsaciens durant la Seconde Guerre mondiale », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, vol. 18, 1990-1991, p. 38-62.
- HABY, René, *Les Houillères lorraines et leur région*, t. 1, Paris, SABRI, 1965.
- HAMMAN, Philippe, « Une grande famille. Métiers de la céramique et stratégies industrielles à la faïencerie de Sarreguemines (1890-1940) », *Politix*, n° 45, 1999, p. 57-86.
- HAU, Michel, « Les entreprises alsaciennes », dans Alain BELTRAN (dir.), *La Vie des entreprises sous l'Occupation. Une enquête à l'échelle locale*, Paris, Belin, 1994, p. 237-249.
- HEISER, Eugène, *Rimling dans l'épreuve*, Sarreguemines, Pierron, 1947.
- , *La Tragédie lorraine*, Sarreguemines, Pierron, t. 1 : *Sarreguemines – Saargemünd. 1939-1945*, 1978 ; t. 2 : *Ecartelés aux 4 vents. 1939-1945*, 1979 ; t. 3 : *Les Oubliés de Lorraine. décembre 1944-mars 1945*, 1983.
- KETTENACKER, Lothar, *Nationalsozialistische Volkstumspolitik im Elsaß*, Stuttgart, DVA, 1973.
- LAGRANGE, Maurice, « Le rapatriement des réfugiés après l'exode », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 107, 1977, p. 39-52.
- LE MOIGNE, François-Yves, « La presse mosellane de l'exil 1939-1945 », dans François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Moselle et mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Serpenoise, 1983, p. 87-127.

- LE MOIGNE, François-Yves (dir.), *Moselle et mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Serpenoise, 1983.
- LÉOUTRE, Pierre, *Histoire et Mémoire de la Seconde Guerre mondiale à Lectoure, Gers*, Lectoure, édité à compte d'auteur, 2009.
- MARTIN, Marie-Paule, *Du sucre à Erstein. Un siècle d'une aventure humaine et industrielle*, Strasbourg, Sucreries et raffineries d'Erstein, 2001.
- NESSMANN, Jean-Daniel, *La Cassure : 1939-1945. Une famille alsacienne dans la tourmente de la seconde guerre mondiale*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 1997.
- NIOBÉ, Sophie, « 30 ans de jumelage Saint-Louis-Lectoure », *Annuaire de la Société d'histoire de Saint-Louis*, 2011, p. 131-140.
- PAGEOT, Pierre, *Le Périgord terre d'Asile. Réfugiés, évacués, rapatriés en Dordogne au cours des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- PARADEIS, Jean-Paul, *De l'évacuation à la libération dans la région de Thionville et de Cattenom. Cantons de Cattenom, Sierck-les-Bains, Yutz et Metservisse, 1939-1945*, Cattenom, Catonisvilla, 2004.
- PETIT, Alain, « Le quotidien ouvrier dans les mines du Nord/Pas-de-Calais », dans Denis PESCHANSKI et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Les Ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Institut d'histoire du temps présent, 1992, p. 119-128.
- , *Vivre dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sous l'occupation 1939-1945*, mémoire de maîtrise, Université Lille 3, 2001.
- POIDEVIN, Raymond, *Robert Schuman. Homme d'État (1886-1986)*, Paris, Imprimerie nationale, 1986.
- REUMAUX, Bernard et WAHL, Alfred (dir.), *Alsace 1939-1945. La grande encyclopédie des années de guerre*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2009.
- REVIRIEGO, Bernard, *Les Juifs en Dordogne 1939-1944. De l'accueil à la persécution*, Périgueux, Archives départementales de la Dordogne, 2003.
- RIEDWEG, Eugène, *Strasbourg, ville occupée, 1939-1945. La vie quotidienne dans la capitale de l'Alsace durant la Seconde Guerre mondiale*, Streinbrunn-le-Haut, Éditions du Rhin, 1982.
- RIGOULOT, Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre, 1939-1945*, Paris, PUF, 1997.
- ROHR, Joseph, *La Lorraine mosellane. 1918-1948*, Sarreguemines, Pierron, 2^e éd., 1975.
- ROTH, François, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008.
- ROTH, François et HENNEQUIN, Jacques, *Robert Schuman. Conseiller général de la Moselle 1937-1949*, Bruxelles/Bern/Berlin, Peter Lang, 2012.
- ROUSSEY-ALBERT, Marie-Claude, *Les Politiques municipales d'assistance en France dans les villes en guerre, 1938-1948*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 2008.

- SCHAEFFER, Patrick J., « La question du repliement exceptionnel de l'agglomération messine (1937-juin 1940) », dans François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Moselle et mosellans dans la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Serpenoise, 1983, p. 19-37.
- SCHLEGEL, Sébastien, « "Drôle de guerre" au Pays de Bitche », *Revue du Pays de Bitche*, n° 11, 2010, p. 34-41.
- SILVANUS, Monika (dir.), *Grenzland-Erinnerung. 1935-1945, Bouzonville et ses environs, Rehlingen-Siersburg*, Homburg, Edition Karlsberg, 1998.
- STRAUSS, Léon, « Les réfugiés et expulsés alsaciens et mosellans dans la France de Vichy », dans Paul LEVY et Jean-Jacques BECKER (dir.), *Les Réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Confolens, CERHIM, 1999, p. 13-34.
- WEISS, Eugène, « Septembre 1939 – l'évacuation de la population civile des villages riverains du Rhin », *Annuaire de la Société d'histoire de la Hardt et du Ried*, n° 6, 1993, p. 125-132.
- WILMOUTH, Philippe, *L'Évacuation du 4 septembre 1944*, Amnéville, Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle en 1939-45, 1997.
- , *La Moselle en guerre. 1939-1945*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2004.
- , *Les Expulsés mosellans, 1940-1945*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2010.
- , *Thionville et ses environs en guerre. 1939-1945*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2011.

Travaux des chercheurs du programme EDEFFA sur la question

- DUMAS, Léa, *La Vie quotidienne des évacués jurassiens et des expulsés alsaciens et lorrains dans le Tarn 1939-1941*, mémoire de master 2 de l'université Paris-Sorbonne, 2014.
- ETCHEVERRY, Raphaël, *Hadoudange, un village mosellan dans la tourmente. Une mémoire fragmentée, deux histoires parallèles, 1940-1945*, mémoire de master 2 de l'université Paris-Sorbonne, 2014.
- FEHRMANN, Tom, *Die Evakuierungen der « Roten Zone » im Saargebiet unter besonderer Berücksichtigung des Landkreises St. Ingbert*, Diplomarbeit de l'Universität des Saarlandes, Saarbrücken, 2013.
- FELDMANN, Frauke, *Die Evakuierung im deutsch-französischen Grenzraum 1939/1940. Evakuierungserfahrung im Spiegel priesterlicher Korrespondenzen des Bistums Metz*, Diplomarbeit de l'Universität des Saarlandes, Saarbrücken, 2013.
- FRANITZA, Teresa, *Die jüdische Bevölkerung aus dem Elsass und die Evakuierung des deutsch-französischen Grenzraums (1939-1945)*, mémoire de bachelor de la Ruhr-Universität, Bochum, 2015.
- GROSSMANN, Johannes, « Geteiltes Schicksal, getrennte Erinnerung. Die Evakuierungen an der deutsch-französischen Grenze 1939/40 », dans Marion PICKER et Dorothee KIMMICH (dir.), *Exil – Transfer – Gedächtnis. Deutsch-französische Blickwechsel / Exil – Transfert – Mémoire. Regards croisés franco-allemands*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 2016, p. 181-197.

GROSSMANN, Johannes, LEMMES, Fabian et WILLIAMS, Nicholas, « Les évacuations dans l'espace frontalier franco-allemand pendant la Seconde Guerre mondiale : vers une histoire comparée », dans François ROTH (dir.), *La Lorraine et les pays de la rive gauche du Rhin (Sarre, Palatinat, pays de Trèves) du XVIII^e siècle à nos jours. Actes du colloque tenu le 26 novembre 2010 à l'abbaye de Pont-à-Mousson*, Moyenmoutier, Edhisto, 2011, p. 125-139.

HADWIGER, Daniel, « Austausch auf Augenhöhe? Deutsch-französische Begegnungen von Wohlfahrtsorganisationen während der Besatzungszeit in Deutschland und Frankreich (1940-1949) », dans Maude WILLIAMS et Silvia RICHTER (dir.), *Zum Phänomen des Austauschs in den Geisteswissenschaften*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 137-159.

JACOLIN, Clément, *L'Évacuation des Alsaciens-Lorrains (septembre 1939-été 1940) : gestion d'une crise en temps de guerre par une nation et son peuple. Les Alsaciens-Lorrains dans le département de l'Indre*, mémoire de master 1 de l'université Paris-Sorbonne, 2013.

LEMMES, Fabian, GROSSMANN, Johannes, WILLIAMS, Nicholas, FORCADE, Olivier et HUDEMANN, Rainer (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege / Les Évacuations dans l'Europe des guerres mondiales / Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014. [Avec les contributions de Johannes Großmann, Fabian Lemmes, François Roth, Volker Prott, Charlotte Nicollet, Christine Odent-Guth, Markus Strehle, Philippe Tanchoux, Georg Kreis, Alexander Friedman, John Stewart, Nicole Kramer, Pawel Sekowski, Marcel Neu, Marcel Boldorf, Nicholas J. Williams, Julia S. Torrie, Olivier Forcade, Rainer Hudemann.]

NICKLAS, Jasmin, *Evakuierungen von Psychatrien in Südwestdeutschland und Elsass-Lothringen während des Zweiten Weltkrieges*, mémoire de master de l'Université des Saarlandes, Saarbrücken, 2014.

ROLLAND, Alexandre, *Conception et mise en œuvre des déplacements de populations à la frontière franco-allemande, septembre 1939-juin 1940*, mémoire de master 2 de l'université Paris-Sorbonne, 2012.

SAVOYE, André, *Du pin des Vosges au pin des Landes. Les réfugiés alsaciens dans le département des Landes (1939-1940). Administration et population*, mémoire de l'université Paris-Sorbonne, 2014.

—, *Le Diocèse de Strasbourg face à l'évacuation de l'Alsace (1939-1940)*, mémoire de l'université Paris-Sorbonne, 2015.

—, *Strasbourg replié, Strasbourg maintenu*, mémoire de l'université Paris-Sorbonne, Paris, 2016.

STEIN, Luise, „Grenzlandschicksale“ – *Unternehmen evakuieren in Deutschland und Frankreich, 1939/1940*, thèse de doctorat de la Ruhr Universität Bochum, 2016.

—, « Kredite für den Wiederaufbau. Die Reichswirtschaftshilfe in der Saarpfalz, in Lothringen und im Elsass (1940-1942) », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte*, vol. 57, 2016, p. 275-297.

WELSCH, Stephan, *Die Evakuierung Aachens 1944. Planung und Durchführung, Auswirkungen, Erfahrungen*, mémoire de master de l'université de la Ruhr, Bochum, 2016.

- [WILLIAMS-]FAGOT, Maude, « La communauté catholique d'Alsace-Lorraine face aux évacuations (septembre 1939-juin 1940) », *Annales de l'Est*, 2, 2014, p. 203-224.
- , *Kommunikation in Kriegsgesellschaften am Beispiel der Evakuierung der deutsch-französischen Grenzregion (1939/40)*, thèse de doctorat de l'Eberhard Karls Universität Tübingen et de l'université Paris-Sorbonne, 2016.
- WILLIAMS, Maude, « La guerre des ondes entre la France et l'Allemagne pendant la "drôle de guerre" », *Revue historique*, n° 671, 2014/3, p. 630-654.
- , « La coopération franco-britannique en matière de propagande chez l'ennemi (1939-1940) », *Relations internationales*, n° 162, 2015/2, p. 45-62.
- , « Évacuation, communication et propagande : perspective historique et médiatique comparative des évacuations dans la région frontalière franco-allemande, 1939-1940 », dans Corine Defrance, Juliette Denis, et Julia Maspero (dir.), *Personnes déplacées et guerre froide en Allemagne occupée*, Bruxelles, Peter Lang, 2017.
- WILLIAMS, Nicholas J., « Grenzen der „Volksgemeinschaft“. Die Evakuierung 1939/40 in Deutschland und Frankreich », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, 60, 2012, p. 113-126.
- , « Von „Saarfranzosen“ und „Zigeunervolk“. Saarbrücker Evakuierte als „Opfer“? », dans Hans-Christian HERRMANN et Ruth BAUER (dir.), *Widerstand, Repression und Verfolgung. Beiträge zur Geschichte des Nationalsozialismus an der Saar*, St. Ingbert, Röhrig, 2014, p. 279-312.
- , « Les évacuations de 1939 en Moselle et en Sarre. Cadres et plans stratégiques pour la prise en charge des populations civiles », *Vingtième siècle*, n° 128, 2015, p. 91-104.
- , *Evacuations and their preparation in the Franco-German border regions under democratic and totalitarian conditions*, thèse de doctorat de l'Universität des Saarlandes (Saarbrücken) et de l'Université Paris-Sorbonne, 2016.
- WILLIAMS, Nicholas et GROSSMANN, Johannes, « Fremde im eigenen Land. Die Evakuierung von Zivilisten in Deutschland, Frankreich und Luxemburg zu Beginn des Zweiten Weltkriegs », *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, n° 319, juin 2012, p. 56-58.

LISTE DES AUTEURS

Docteur en histoire de l'Université Paris-Sorbonne, professeur agrégé à l'ESPE de Paris (université Paris-Sorbonne), **Simon Catros** est lauréat du 1^{er} prix de thèse 2016 de l'IHEDN pour son travail sur *Les États-majors généraux – Armée, Marine, Air et Colonies – dans la prise de décision en politique étrangère, janvier 1935-septembre 1939* (Université Paris-Sorbonne, 2015). Ses recherches portent sur l'histoire du renseignement, l'histoire militaire et des relations internationales. Il a notamment publié une édition scientifique des mémoires de Paul de Villelume, *De Munich à Dantzig, Journal (30 août 1938-18 août 1939)* (PUPS, 2015). Il est membre de l'UMR Sirice (UMR 8138).

Maître de conférences à l'Université catholique de l'Ouest, agrégé et docteur en histoire en cotutelle de l'université Paris-Sorbonne et de l'université d'Augsbourg, membre de l'UMR Sirice (UMR 8138), **Mathieu Dubois** a été coordonnateur du programme EDEFFA à l'université Paris-Sorbonne (2014-2015). Il a publié *Génération politique : les années 68 dans les jeunesses des partis politiques en France et en RFA* (PUPS, 2014, prix Maurice Baumont), et dirigé *De part et d'autre du Danube. L'Allemagne, l'Autriche et les Balkans de 1815 à nos jours* (avec Renaud Meltz, PUPS, 2015) et « Historiographie allemande du temps présent » (avec Rainer Hudemann, numéro spécial d'*Histoire, économie & société*, 2016/2).

Titulaire d'un master de l'université Paris-Sorbonne (2014) sur « Les évacués jurassiens et les expulsés alsaciens-lorrains dans le Tarn (1939-1941) », **Léa Dumas** est doctorante à l'université Paris-Sorbonne (« L'internement administratif des évacués et des expulsés de la ligne Maginot, 1939-1945 »).

Collaborateur scientifique et directeur adjoint du musée du Landkreis Oberspreewald Lausitz (Brandebourg), **Tom Fehrmann** a étudié les sciences culturelles historiques et la psychologie des médias à l'université de la Sarre et à l'université Charles de Prague. Il est l'auteur d'un mémoire de diplôme intitulé *Die Evakuierung der „Roten Zone“ im Saargebiet unter besonderer Berücksichtigung des Landkreises St. Ingbert* (2013).

Professeur d'histoire contemporaine des relations internationales à l'université Paris-Sorbonne et membre de l'UMR Sirice (UMR 8138), **Olivier Forcade** est co-directeur du projet EDEFFA. Ses recherches portent notamment sur l'histoire du renseignement, l'histoire des blocus et des embargos dans les relations internationales, l'histoire militaire, l'histoire des migrations forcées et des déplacements de populations aux XX^e et XXI^e siècles. Parmi ses dernières publications : *La Censure en France pendant la Grande Guerre* (Fayard, 2016) ; avec Jean-Pierre Bat et Sylvain Mary (dir.), *Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974). La politique, l'Afrique et l'outre-mer* (PUPS, 2017).

Professeure agrégée et membre de l'UMR Sirice (UMR 8138), **Diane Grillère Lacroix** est docteur en histoire contemporaine (*L'Occupation italienne face à l'occupation allemande : analyse et enjeux de l'autre occupation en France [1940-1943]*, université Paris-Sorbonne, 2012). Parallèlement à ses activités de recherche, elle a été chargée d'enseignement, en tant que monitrice de 2006 à 2009, puis en tant qu'ATER de 2009 à 2013, à l'université Paris-Sorbonne. Elle assure également des conférences de méthode à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 2009. Depuis septembre 2016, elle est directrice de la pédagogie et du numérique à la fondation Charles-de-Gaulle.

Co-directeur du projet EDEFFA, *Juniorprofessor* en histoire contemporaine de l'Europe de l'Ouest à l'université Eberhard Karls de Tübingen depuis 2012, **Johannes Großmann** a étudié les sciences politiques et culturelles à l'université de la Sarre et à l'Institut d'études politiques de Paris. Docteur en histoire de l'université de la Sarre (2012) (*Die Internationale der Konservativen. Transnationale Elitenzirkel und private Außenpolitik in Westeuropa seit 1945*, De Gruyter Oldenbourg, 2014), ses recherches actuelles portent sur l'histoire culturelle de la guerre froide et de l'intégration européenne, l'histoire de la seconde guerre mondiale, l'histoire transnationale et l'histoire des idées. Parmi ses publications : avec Jürgen Angelow (dir.), *Wandel, Umbruch, Absturz: Perspektiven auf das Jahr 1914* (Steiner, 2014).

Doctorant à l'université Eberhard Karls de Tübingen (« Wohlfahrt und soziale Fürsorge in Westeuropa während des Zweiten Weltkriegs. Die Nationalsozialistische Volkswohlfahrt und der französische Secours National im transnationalen Vergleich»), **Daniel Hadwiger** travaille actuellement sur l'histoire de l'assistance en Europe, l'histoire franco-allemande, l'histoire du nazisme et de l'Occupation en France.

Co-directeur du projet EDEFFA, professeur émérite d'histoire contemporaine de l'Allemagne et des pays germaniques à l'université Paris-Sorbonne (2010-2015) et d'histoire contemporaine à l'Université de la Sarre (1985-2013), membre de l'UMR Sirice (UMR 8138), professeur invité à l'Université hébraïque de Jérusalem (1995) et de la chaire Alfred Grosser de l'Institut d'études politiques de Paris (1995-1996), **Rainer Hudemann** s'intéresse à l'histoire allemande et française des XIX^e et XX^e siècles, à l'histoire de la politique sociale, des partis politiques, de l'intégration européenne, des fascismes en Europe, à l'histoire urbaine dans une perspective comparative, aux processus de transfert en Europe, aux mémoires transnationales. Parmi ses dernières publications : avec Alexander Friedman (dir.), *Diskriminiert – vernichtet – vergessen. Behinderte in der Sowjetunion, unter nationalsozialistischer Besatzung und im Ostblock 1917-1991* (Steiner, 2016).

Doctorante en histoire contemporaine à l'Université de la Sarre (« Die Erinnerung an die Evakuierungen des deutsch-französischen Grenzraums während des Zweiten Weltkriegs»), **Eva Kübler** a étudié le français et l'histoire à l'université de Leipzig et à l'université d'Aix-en-Provence. Elle a été collaboratrice scientifique du projet EDEFFA à l'Université de la Sarre (2013-2016).

Co-directeur du projet EDEFFA, *Juniorprofessor* en histoire européenne à la Ruhr-Universität de Bochum depuis 2010, **Fabian Lemmes** a étudié l'histoire, la culture française et la communication interculturelle, et la psychologie sociale à l'Université

de la Sarre et à l'Institut d'études politiques de Paris. Il est docteur de l'Institut universitaire européen de Florence (2009) (*Arbeiten für das Reich. Die Organisation Todt in Frankreich und Italien, 1940-1945*). Parmi ses publications : *Zwangsarbeit in Saarbrücken. Stadtverwaltung, lokale Wirtschaft und der Einsatz ausländischer Zivilarbeiter und Kriegsgefangener 1940-1945* (Röhrig Universitätsverlag, 2004).

Enseignant-chercheur en histoire contemporaine à l'université de la Sarre, **Rainer Möhler** a étudié l'histoire et les sciences politiques à l'université de Heidelberg. Docteur en histoire de l'Université de la Sarre (1992) (*Entnazifizierung in Rheinland-Pfalz und im Saarland unter französischer Besatzung von 1945 bis 1952*, Hase und Koehler Verlag, 1992), ses recherches actuelles portent sur l'histoire du droit pénal, du régime pénitentiaire et de la politique criminelle, l'histoire de l'université et des sciences. Habilitation en cours : « Die Reichsuniversität Straßburg 1940-1945 – eine nationalsozialistische Musteruniversität zwischen Wissenschaft, Volkstumspolitik und Verbrechen ».

Assistante en histoire contemporaine à l'Université de la Sarre depuis 2015, **Jasmin Nicklas** a étudié l'histoire et la communication interculturelle à l'Université de la Sarre et à l'université Paris-Sorbonne. Elle a été collaboratrice scientifique du projet EDEFFA (2013-2015). Titulaire d'un master en histoire contemporaine (2015) (« Evakuierungen von Psychiatern in Südwestdeutschland und Elsass-Lothringen während des Zweiten Weltkrieges », à paraître en 2018), elle est actuellement doctorante en cotutelle à l'Université de la Sarre et à l'université Paris-Sorbonne (« „Baby you can drive my car“ – Käfer, Ente, Trabbi und Co. auf dem Weg vom Konsumprodukt zum Kultobjekt. Eine deutsch-deutsch-französische Transfergeschichte »).

Directeur des *Beiträge zur Geschichte des Nationalsozialismus* (www.beitraege-ns.de), **Armin Nolzen** a étudié l'histoire, les études germaniques et les sciences sociales à l'université de Bochum. Ses recherches portent sur l'histoire de la société allemande sous le nazisme, l'histoire du parti nazi et des mouvements fascistes, l'histoire de la socialisation, Siegfried Kracauer et la théorie de l'histoire. Parmi ses publications : avec Manfred Gailus (dir.), *Zerstrittene „Volksgemeinschaft“*. *Glaube, Konfession und Religion im Nationalsozialismus* (Vandenhoeck & Ruprecht, 2011) ; avec Sven Reichardt (dir.), *Faschismus in Italien und Deutschland: Studien zu Transfer und Vergleich* (Wallstein Verlag, 2012).

Professeur certifié d'histoire-géographie, enseignant au lycée Plaine-de-Neauphle à Trappes (Yvelines), **Alexandre Rolland** est titulaire d'un master de l'université Paris-Sorbonne (2012) sur « Conception et mise en œuvre des déplacements de populations à la frontière franco-allemande, septembre 1939-juin 1940 ».

Directeur général honoraire de collectivités territoriales, docteur en histoire de l'université Paris-Sorbonne (2007), **André Savoye** a publié sa thèse sous le titre *Guerre et après-guerre dans la banlieue nord de Paris (1914-1922)* (Soteca, 2010). Il est l'auteur de trois études (*Du pin des Vosges au pin des Landes. Les réfugiés alsaciens dans le département des Landes [1939-1940]. Administration et population*, Paris-Sorbonne, 2014 ; *Le Diocèse de Strasbourg face à l'évacuation de l'Alsace [1939-1940]*, Paris-Sorbonne, 2015 ; *Strasbourg replié, Strasbourg maintenu*, Paris-Sorbonne, 2016).

Docteur en histoire en cotutelle de l'université Paris-Sorbonne et de l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) (*Les Polonais en France dans l'immédiat après-guerre [1944-1949]*, 2015, à paraître aux PUPS, 2018), **Pawel Sekowski** est chargé de recherche à l'université Jagellonne et chargé de cours à l'Académie Andrzej Frycz Modrzewski de Cracovie. Directeur du projet de recherche sur l'activité de l'Organisation internationale pour les réfugiés envers les déplacés et réfugiés polonais en Europe après la seconde guerre mondiale (programmé pour 2016-2019), il s'intéresse à l'histoire et à la sociologie de l'immigration et des réfugiés et à l'histoire contemporaine de la France et de la Pologne.

Docteur en histoire contemporaine de la Ruhr-Universität de Bochum („Grenzlandschicksale“ – *Unternehmen evakuieren in Deutschland und Frankreich 1939/1940*, 2016), **Luise Stein** a étudié l'histoire et le droit dans les universités de Bielefeld et de Paris-Diderot. Elle a été collaboratrice scientifique du projet EDEFFA à la Ruhr-Universität de Bochum (2012-2016). Elle est collaboratrice scientifique à la Studienstiftung des deutschen Volkes, Bonn, depuis 2017.

380

Enseignante à la Ruhr-Universität de Bochum, **Maude Williams** est docteur en histoire contemporaine en cotutelle de l'université Paris-Sorbonne et l'université de Tübingen (*Kommunikation in Kriegsgesellschaften am Beispiel der Evakuierung der deutsch-französischen Grenzregion [1939/40]*, 2016). Elle a étudié l'histoire dans les Universités de la Sarre et de Lorraine, double master Freiburg/Br.-Lyon (*Die deutsche antibritische Propaganda in Elsaß Lothringen und die französische Reaktion während des Sitzkriegs : vom 3. September 1939 bis zum 10. Mai 1940*, 2012). Elle a été collaboratrice scientifique du projet EDEFFA à l'Université de la Sarre (2013-2016).

Docteur en histoire contemporaine en cotutelle de l'université Paris-Sorbonne et de l'Université de la Sarre (2016) (*An "Evil Year in Exile"? The Evacuation of the Franco-German Border Areas in 1939 under Democratic and Totalitarian Conditions*, à paraître Metropol, 2018), **Nicholas Williams** a étudié l'histoire, l'anglais et les sciences politiques dans les universités de Heidelberg et d'Aberystwyth. Il a été collaborateur scientifique du projet EDEFFA (2012-2016). Parmi ses publications : *Das Gedächtnis Kubas. Die Revolution im Interview* (Tectum, 2011).

INDEX DES LIEUX*

L'index se réfère aux lieux mentionnés dans le texte, excluant les renvois de bas de page et les Sources. La carte p. 282 est intégrée uniquement pour les départements et régions concernés par les évacuations. L'Allemagne étant considérée dans ses frontières de 1937, les lieux en Autriche, dans les territoires polonais annexés par le Reich et dans les Sudètes sont classés parmi les « autres pays ». Dans la mesure où des formes françaises existent pour des toponymes allemands, l'index s'y conforme en priorité.

Pour l'Allemagne, le renvoi aux statistiques d'évacuation (p. 285-293) permet au lecteur de situer les localités dans leurs cadres géographiques et administratifs de l'époque. En Allemagne nazie existaient en effet plusieurs catégories territoriales, mais qui ne se recoupaient que partiellement : les Gaue du Parti national-socialiste et les districts militaires (Wehrkreise), détaillés dans les statistiques. Ceux-ci ne correspondent en grande partie pas non plus aux Länder avant leur dissolution en 1935, ni aux Länder formés après 1945 pour l'Allemagne occidentale ou refondés après 1989 en ex-RDA.

FRANCE

- A _____ Alsace-Moselle 9, 19, 20, 26, 29-31, 36,
50, 64, 77, 151, 158, 282.
Agen 276.
Aire-sur-Adour 206.
Albi 186, 190, 192.
Allier 185, 282.
Alpes-Maritimes 187, 245-247, 250,
254, 255, 282, 286.
Alsace-Lorraine 17, 18, 21, 27, 29, 30,
32, 49, 64, 68, 69, 73, 78, 79, 82, 107,
111, 113-115, 118, 120, 121, 123-126,
139, 140, 143, 152, 154, 157, 186-193,
201, 203-207, 255, 264, 276, 282, II,
IV, VI, VIII, IX, XIII-XVII, XX-XXIII,
XXV.
Aldersbach 197.
Ambérieu-en-Bugey 38.
Antibes 247.
Ardèche 245, 281, 282, 286.
Argelès (camp d') 215.
Ariège 245, 282.
Aube 282.
Auch 155.
Aude 245, 250, 282.
Auvergne 223, 282.
Ay-sur-Moselle 194.
Azay-sur-Cher 81.

* Les paginations en chiffres romains renvoient au cahier photographique.

B

Badonviller II.
 Bahus (région) 204.
 Bar-le-Duc 12, 13, 72.
 Barr II.
 Bas-Rhin 36, 112, 161, 282, II, XIII,
 XV, XX-XXII, XXV.
 Belfort 21, 282.
 Bellac 264.
 Bischheim II.
 Bitche (pays de) 31, 264.
 Blaye-les-Mines 189, 191.
 Bordeaux 79, 81, 201.
 Bourg-Bruche II.
 Bourg-Saint-Maurice 252.
 Bourriot-Bergonce 204.
 Bouzonville XVII.
 Breuschwickersheim II.
 Briatexte 190.
 Briey (bassin de) 113.
 Brouvelieures II.
 Brumath 161, 162.
 Bruyères (Les) 191

C

Cadalen 190.
 Cannes 247.
 Cantal 282, 286.
 Carmaux 189-191.
 Castets 204, 205.
 Castres 186, 189, 190.
 Centre de la France 139, 281.
 Cerdagne 250.
 Chalon-sur-Saône 30, 185.
 Charente 282, 286, XX.
 Charente-Maritime (*ou* Charente-
 Inférieure) 31, 36, 151, 282, 286.

Châtel-sur-Moselle II.

Cher 282, 286.
 Clermont-Ferrand 20, 123, 124, 128-
 131, 139, 148.
 Colmar 266, 276.
 Compiègne 91, 120, 130.
 Côte-d'Or 282.
 Cordes 190.
 Corneilla-de-Conflent 250.
 Corrèze 281, 282.
 Creuse 282.
 Cronembourg II.

D

Dangolsheim II.
 Dax 197, 198.
 Deux-Sèvres 282, 286.
 Dijon 266.
 Dinsheim II.
 Dordogne 36, 123, 274, 276, 282, 286,
 XV, XXV.
 Dourgne 190.
 Drancy 130.
 Duppigheim II.

E

Entzheim II.
 Epfig II.
 Ernolsheim II.

Florange 37.
 Fontgrande 191.
 Forbach 78.

G

Gaillac 190.
 Gergovie (plateau de) 124.
 Gers 36, 282, 286, XIV.

Gironde 282, 286.
Graulhet 190.
Grendelbruch II.

H _____
Haguenau 21.
Hangenbieten II.
Haute-Garonne 282.
Haute-Loire 245, 282.
Haute-Maurienne 253.
Haute-Saône 282.
Haute-Tarentaise 254.
Haute-Vienne 36, 264, 270, 282, 286.
Haut-Rhin 36, 112, 197 à 199, 273,
282, IV, XIV, XXV.
Hœnheim II.
Huningue 204, 205, 207.
Hurtigheim II.

I _____
Ille-et-Vilaine 281, 282.
Indre 282, 286.
Ittenheim II.

J _____
Jura 69, 185, 194, 195, 282.

J _____
Kolbsheim II.

L _____
L'Abeillé 191.
Labastide-de-Lévis 190.
Labastide-Rouairoux 190.
Labouheyre 207.
Lacaze 190.
Lagrave 190.
Landes 36, 49, 64, 197-207, 282, 286.
Lanslebourg 253.
Lavaur 190, 194.

Lectoure 273, 276, XIV.
Léon 204.
Lewarde 37.
Limoges 79.
Limousin 64.
Lingolsheim II.
Lisle-sur-Tarn 190.
Lixing-lès-Rouhling XX.
Loire 282, 286.
Lot-et-Garonne 36, 282, 286, XXV.
Lozère 245, 276, 282.
Lyon 140, 149.

M _____
Maginot (ligne) 55-57, 114, 148.
Mailly (camp de) 218.
Marne 282.
Massif central 23.
Mazamet 190, 192.
Meilhan-sur-Garonne XXV.
Menton 16, 247, 250, 254, 257, 258,
262, 264, 271.
Metz 21, 22, 36, 77.
Meurthe-et-Moselle 282.
Mézières 270, 271.
Midi-Pyrénées 189.
Mittelbergheim II.
Mittelhausbergen II.
Modane 252, 253.
Molsheim II.
Mont-de-Marsan 197, 198.
Montmédy (camp de) 217.
Moselle 62, 68, 70, 76, 108, 112, 118-
120, 124, 144, 151, 153, 155, 158, 161,
191, 262, 282, VI, XVII, XX.
Mundolsheim II.
Mulhouse 21, 197.

N

Nancy 12, 72, 73.
 Neuf-Brisach XXV.
 Nièvre 282, 286.
 Niffer 206.
 Nord de la France 187.
 Nord-Est de la France 80, 146, 262.
 Nord-Pas-de-Calais 113, 118, 119, 281, 282.

O

Oise 282, 286.
 Ottrott II.

P

Paris 9, 12, 22, 35, 57, 68, 69, 71, 72, 77-79, 81, 123, 125-130, 132, 139, 282.
 Pas-de-Calais 282, 286.
 Périgueux 264, 271, 272, 276, 277, XV, XXV.
 Petit-Landau 47.
 Poitiers 81.
 Pont-de-Larn 190.
 Pont-du-Nant 253.
 Prades 247, 250.
 Puycelsi 188.
 Puy-de-Dôme 48, 245, 281, 282, 286.
 Pyrénées 211, 214, 218, 282.
 Pyrénées-Orientales 245, 247, 250, 282.

R

Rabastens 190.
 Réalmont 190.
 Rhin (rive, frontière) 26, 101, 108.
 Riom 214.
 Roquefort 204.

S

Saales II.

Saint-Amans-Valtoret 190.
 Saint-Astier 188.
 Saint-Benoît-de-Carmaux 191.
 Saint-Cyprien (camp de) 215.
 Saint-Dié II.
 Saint-Dizier 30.
 Saint-Louis 27, 31, VI, XIV
 Saint-Médard 201, 205.
 Saint-Sulpice 190.
 Saône-et-Loire 185, 282.
 Sarreguemines 21, 32, 36, 120, 161, 164, 264.
 Scharrachbergheim II.
 Schiltigheim II.
 Schirmeck II.
 Segonzac XX.
 Seine 281, 282.
 Sélestat 21.
 Sémalens 190.
 Sierck-les-Bains 64, VI.
 Soustons 204, 205, 207.
 Steige II.
 Strasbourg 19, 20-22, 36, 77, 112, 123, 124, 127-133, 202, 203, 205, 264, 271, 176, II, XIII, XV, XXI, XXII, XXV.
 Sud-Est de la France 81.
 Sud-Ouest de la France 9, 70, 71, 120, 139, 146-148, 262, 264, 272, 273, 281.

T

Tarn 14, 49, 185-195, 282.
 Tarn-et-Garonne 282, 286.
 Thionville 21, 62, 77.
 Toulon 79.

U

Urmatt II.

V _____
Vaucluse 282, 286.
Verdun 12, 72.
Vielmur-sur-Agout 190.
Vienne 32, 36, 65, 74 à 76, 78, 144, 145,
282, 286, XVII.
Village-Neuf 204, 206.
Villefranche 190.

ALLEMAGNE

A _____
Aalen 291.
Aibling 292.
Aichbach 292.
Aix-la-Chapelle (Aachen) 88, 288.
Alfeld 288.
Altenkessel 288.
Altötting 293.
Amberg 290.
Ansbach 290, 291.
Apolda 290.
Arnstadt 206, 208, 290.
Arolsen 289
Assweiler 174.
Augsburg 292.

B _____
Bade (pays de) 9, 20, 33, 51, 89, 111,
112, 125, 151, 157, 282.
Bamberg 291.
Basse-Saxe (Niedersachsen) 265.
Bavière (Bayern) 34, 65. *Voir également*
Niederbayern, Oberbayern
Bayerische Ostmark 287.
Bayreuth 290.
Beckingen 288.
Berchtesgaden 293.

Villeneuve-de-Marsan 198, 204.
Vosges 18, 282.

W _____
Wasselonne 158.
Wisches II.
Wolfisheim II.

Bergzabern, Bad Bergzabern 36, 174,
274, 275, 277, 290, 291, X.
Berlin 35, 77, 128, 129, 154, 163, 245,
282, 287.
Bernburg 165.
Bernstein 165.
Biberach 292.
Biebelhausen 288.
Bilderlahe 265.
Bisten 288.
Bitburg 270, 288.
Bitburg-Prüm (district) 269.
Blankenburg am Harz 288.
Blankenhain 178.
Blickastel 176.
Bliesgau 267.
Bliesransbach 267.
Bliestal 175.
Bonn 23, 77.
Braunschweig 146, 282, 287, 288.
Bruchsal 21.
Brunswick (État libre de)
(Braunschweig) 34.
Brückenaue 291.
Bübingen XI.
Bückeberg 288.

C

Camburg 290
 Cassel (Kassel) 281, 289.
 Coblenz (Koblenz) 36, 87, 89.
 Coburg 291.
 Crailsheim 291.

D

Dachau 292.
 Darmstadt 36.
 Daun 270.
 Deggendorf 291.
 Diefflen 288.
 Dillingen 288, 292.
 Dinkelsbühl 291.
 Dorf im Warndt 288.

E

Ebermannstadt 290.
 Ebern 291.
 Ebersberg 292.
 Eder-Kreis 289.
 Eggenfelden 293.
 Ehingen 292.
 Eichstätt 291.
 Eifel 267.
 Eisenach 289.
 Eisenhüttenstadt 275.
 Eltmann VII.
 Emmendingen 38, 292.
 Erding 293.
 Erfurt 288, 289.
 Eschenbach 290.
 Eschwege 289.

F

Faha (Saar) 288.
 Fenne 288.

Feuchtwangen 291.

Forchheim 291
 Franconie (Franken) 274, 282, 287, VII.
 Frankenberg/Kassel 289.
 Francfort-sur-le-Main (Frankfurt am Main) 116, 266.
 Freising 293.
 Fribourg-en-Breisgau (Freiburg im Breisgau) 35, 36.
 Friedberg 292.
 Friedrichshafen 292.
 Fritzlar-Homberg 289.
 Fürstenfeldbruck 292.
 Fürth 291.

G

Gandersheim 288.
 Garmisch-Partenkirchen 292.
 Geichlingen 269.
 Geislautern 288.
 Gemünden 291.
 Gera 90, 290.
 Gernersheim 291.
 Gerolshofen 291.
 Göppingen 292.
 Gotha 177, 289.
 Göttingen 288.
 Grafeneck 165.
 Gräfenroda 177.
 Greiz 290.
 Günzburg 292.

H

Hadamar 165.
 Halberstadt 275.
 Hambourg (Hamburg) 259, 281, 282, 287.
 Hameln 288.

Hammelburg 291.
Hannoversch Münden 289.
Hanovre (Hannover) 281, 282, 287, 288.
Haßfurt 291.
Haute-Silésie (Oberschlesien) 14, 226,
231, 233, 238.
Heidelberg 22, 128, 154, 266.
Heidenheim 292.
Heiligenstadt 288.
Helmstedt 288.
Hemmersdorf 288.
Hersbruck 290.
Hersfeld, Bad Hersfeld 289.
Hesse 155, 166, 173, 281.
Hessen-Nassau 116, 166, 282, 287.
Hilbringen 288.
Hildburghausen 289.
Hildesheim 288, 289, 291.
Höchstadt an der Aisch 291.
Höttingen 155.
Hofgeismar 289.
Hofheim 291.
Hof 290.
Hombourg (Homburg) 161, 289, 290.
Hostenbach 288.
Hünfeld 289.

I _____
Iéna (Jena) 90, 290.
Illertissen 292.
Ilsenburg 120.
Ingolstadt 293.

K _____
Kahren 288.
Kaiserslautern 116, 290, 291.
Karlsruhe 21, 36, 291, 292.
Karlstadt 291.

Kastel 288.
Kaufbeuren 292.
Kehl 292.
Kelheim 293.
Kemnath 290.
Kirf 288.
Kissingen, Bad Kissingen 291.
Kitzingen 291.
Klingenmünster 161, 163, 164, 291,
292.
Königshofen 291.
Körrig 288.
Kollesleuken 288.
Korbach 289.
Kronach 290.
Krumbach 292.
Kulmbach 290.
Kupferberg 149.
Kurhessen 282, 287.
Voir également Hesse.
Kusel 175.

L _____
Lahr 292.
Landau 291.
Landsberg 292.
Langensalza 289.
Laufen 293.
Lautzkirchen 182.
Lichtenfels 274, 275, 277, 291.
Limburg 165.
Lohr 291.
Ludweiler 268, 288.
Ludwigshafen 120.

M _____
Magdeburg 90, 281, 282, 287, 288.
Mainfranken (Gau) 282, 287, 291.

Marburg 289.
 Marienburg in Hildesheim 288.
 Marktheidenfeld 291.
 Mecklenburg 282, 287, 288.
 Meiningen 289.
 Mellrichstadt 291.
 Melsungen 289.
 Memmingen 292.
 Merzkirchen 288.
 Merzig 37, 161, 166, 288-290.
 Mettlach 112, 288.
 Meurich 265, 288.
 Miesbach 292.
 Mindelheim 292.
 Mittelfranken 290, 291.
 Mühlendorf 293.
 Mühlhausen 289.
 Munich (München) 282, 287, 292, 293.
 N _____
 Naila 290.
 Neunkirchen 36.
 Neustadt an der Aisch 291.
 Neustadt an der Weinstraße 290.
 Neu-Ulm 292.
 Niederbayern – Oberpfalz 290, 291, 293.
 Nordhausen 289.
 Northeim 288.
 Nuremberg (Nürnberg) 121, 291.
 O _____
 Oberfranken 290, 291.
 Oberbayern 203, 292.
 Oberbillig 288.
 Ochsenfurt 291.
 Offenbach-sur-le-Main (Offenbach am Main) 120.

Orscholz 288.
 Osterode 288.
 Ostwald 276.
 Ottweiler 289.
 P _____
 Palatinat (Pfalz) 19, 22, 27, 51, 61, 89, 111, 112, 115-118, 120, 121, 151, 161, 166, 171-180, 262, 266-269, 270, 274, VII, XIX.
 Pegnitz 290.
 Pfaffenhofen 293.
 Pfarrkirchen 293.
 Pirmasens 36, 112, 116, 289-291, XIX.
 Pirna 165.
 Poméranie (Pommern) 225, 226, 233, 237.
 Potsdam 288.
 Prüm 288, 290.
 Prusse (Preußen) 20, 55.
 Püttlingen 288.
 R _____
 Rastatt 21, 36, 161, 163, 292.
 Regensburg 290, 291, 293.
 Rhénanie-Palatinat (Rheinland-Pfalz) 265.
 Rodt bei Taben 288.
 Ronneburg 177.
 Rosenheim 292.
 Rostock 288.
 Rote Zone *Voir* Zone rouge.
 Rotenburg 287, 289.
 Rudolstadt 290.
 Ruhr 27, 65, 118, 119, 121.
 S _____
 Saalfeld 290.
 Saarfels 288.

- Saargau 267.
 Saarpfalz 282, 291, 292.
 Saint-Ingbert 49, 171-180, 182, 289-291.
 Sarre (Saarland) (1920-1935 : Territoire de la Sarre/Saargebiet) 9, 20, 24, 27, 49, 51, 61, 66, 67, 89, 106, 111, 115-118, 120, 121, 151, 153, 156, 171-182, 262, 264-268, 270, 275, 281, V, XI, XII.
 Sarrebourg (Saarburg) 265, 269, 288, 289.
 Sarrebruck (Saarbrücken) 9, 36, 63, 111, 175, 281, 288-291, V, XI, XII.
 Sarrelouis (Saarlouis) (1936-1945 : Saarlautern) 275, 288-290, 292.
 Saxe (Sachsen) 65, 282.
 Saxe-Anhalt 65.
 Schaffhausen 288.
 Schaumburg-Lippe 288.
 Scheidt 174, 175.
 Schleiz 290.
 Schleusingen 289.
 Schmalkalden 289.
 Schongau 292.
 Schrobenhausen 293.
 Schwaben 282, 287, 292.
 Schwabmünchen 292.
 Schweinfurt 291.
 Schwerin 288.
 Siegfried (ligne) 86, 114.
 Silésie (Schlesien) 223, 238, 240, 241.
 Sondershausen 290.
 Sonneberg 290.
 Sonnenstein 165.
 Spire (Speyer) 20, 291.
 Stade 288.
 Stadthagen 288.
 Stadtroda 290.
 Stadtsteinach 290.
 Staffelstein 291.
 Starnberg 292.
 Süd-Hannover-Braunschweig (Gau) 287.
 Sulzbach-Rosenberg 290.
 Thuringe (Thüringen) 24, 49, 65, 66, 171-182, 281, 282, 287, 289, 290.
 Tirschenreuth 291.
 Tölz 292.
 Trassem 288.
 Traunstein 293.
 Trèves (Trier) 20, 87, 89, 288, 290.
 Tübingen 132.
- U** _____
 Ulm 292.
- V** _____
 Vaudrevange (Wallerfangen) 288.
 Völklingen 36, 37, 111, 121, 288.
- W** _____
 Wadern 288, 289.
 Wangen 292.
 Wasserburg 292.
 Wasserliesch 288.
 Wehingen 288.
 Weimar 36, 177, 290.
 Weissenburg 291.
 Weissensee 289.
 Weiten 288.
 Westphalie (Westfalen-Nord) (Gau) 122, 282, 287.
 Westprignitz 288.
 Westwall *Voir* Siegfried (ligne).
 Wiesbaden 101, 126, 171, 176.

Wildungen, Bad Wildungen 289.
Wilhelmshaven 89.
Witzenhausen 289.
Wolfenbüttel 288.
Wolfhagen 289.
Wolfratshausen 292.
Worbis 288.
Württemberg 291.
Württemberg-Hohenzollern 282, 287.
Würzburg 291.

AUTRES PAYS

390

A _____

Algérie 19.
Alexandrie (Italie) 249, 256, 257.
Ancône (Italie) 248, 251, 252, 256.
Aoste (Italie) 245.
Aste (Italie) 245.

B _____

Barcelone (Espagne) 214.
Belgique 72.
Benelux 23.
Bendzin (Będzin) (Pologne) 239.
Białystok (Pologne) 221, 225.
Bielsko-Biała (Pologne) 231.
Bogumiłowice (Pologne) 241.
Bologne (Italie) 248.
Broczków (Pologne) 240.
Brzesko-Okocim (Pologne) 235.
Bydgoszcz (Pologne) 233, 237.

C _____

Caire (Le) (Égypte) 13.
Chełm (Pologne) 233, 237.
Chorzów (Pologne) 223, 231.
Cieszyn (Pologne) 223.

Z _____

Zellerfeld 288.
Zewen 288.
Ziegenhain 289.
Ziegenrück 289.
Zone rouge 9, 91, 118, 182, 183, 269,
270, III, X, XVIII, XXIV.
Zweibrücken 288-291.

Conie (Italie) 245, 248, 251.

Constantinople (Turquie) 13.

Cracovie (Pologne) 225, 226, 228, 230,
231, 235, 240, 241, 256.

D _____

Dąbrowa Biskupia (Pologne) 230.
Dolina (Pologne) 240.
Dziedzice (Pologne) 231, 240-242.

E _____

Europe de l'Est 164.

G _____

Galicie orientale 221.
Gallipoli (péninsule de) (Turquie) 13.
Gênes (Italie) 245, 248, 249, 252, 256.
Grenade (Espagne) 213.

H _____

Hartheim (Autriche) 165.
Herby Nowe – Gdynia (Pologne) 228.

I _____

Imperia (Italie) 245, 247, 251, 256.
Inowrocław (Pologne) 233, 237.

K _____

Katowice (Pologne) 223, 228, 231, 236, 238.

Kielce (Pologne) 225.

Koło (Pologne) 232, 235.

Królewska Huta (Königshütte)

(depuis 1934 : Chorzów)

(Pologne) 223.

Kowel (Pologne) 233.

Krotoszyn (Pologne) 232.

Krzyszowice (Pologne) 240, 241.

Kutno (Pologne) 237.

L _____

Leszno (Pologne) 240, 242.

Linz (Autriche) 165.

Łódź (Pologne) 225, 237.

Łowicz (Pologne) 237.

Lublin (Pologne) 221, 225, 233, 237, 240.

Lubliniec (Pologne) 223.

Luszwice (Pologne) 241.

Luxembourg (grand-duché du) 77, 269.

Lwów (Pologne) 225, 231, 233, 234, 235, 239, 240, 256, 252.

Łyski (Pologne) 242.

M _____

Madrid (Espagne) 262.

Malaga (Espagne) 213.

Milan (Italie) 249, 256.

Mikołów (Pologne) 231.

Mościska (Pologne) 241.

Musa Dagh (mont Moïse) 13.

N _____

New York (États-Unis) 264.

Novorissiisk (Union soviétique / Russie) 13.

O _____

Odessa (Union soviétique / Ukraine) 13.

Ostrów Wielkopolski (Pologne) 232, 240.

P _____

Pavie (Italie) 246.

Plaisance (Italie) 249.

Pnikut (Pologne) 241.

Port Saïd (Égypte) 13.

Polésie (Pologne) 225.

Poznań (Pologne) 225, 226, 232, 236, 238, 240, 274.

Przemysł (Pologne) 241.

Pszczyna (Pologne) 223, 231.

R _____

Radom (Pologne) 228.

Reggio de Calabre (Italie) 248, 256.

Rybnik (Pologne) 223, 242.

Rzeszów (Pologne) 235.

S _____

Sambor (Pologne) 231.

Saragosse (Espagne) 213.

Savone (Italie) 246, 248.

Séville (Espagne) 213.

Stanisławów (Pologne) 225, 233, 240.

Świętochłowice (Pologne) 223.

T _____

Tarnopol (Pologne) 225, 233, 240.

Tarnowskie Góry (Pologne) 223.

Tarnów (Pologne) 235, 241.

Tolède (Espagne) 213.

Toruń (Pologne) 230, 233, 237, 238.

Turin (Italie) 249.

U _____
Ukraine 61.

V _____
Varèse (Italie) 248.
Varsovie (Pologne) 221, 225, 228, 230,
235.

Vercell (Italie) 246.
Vienne (Autriche) 269.
Volynie (Pologne) 225, 240.

Z _____
Zawiercie (Pologne) 241.

REMERCIEMENTS

Toute entreprise collective a ses dettes d'amitié et de reconnaissance.

Le conseil scientifique du programme ANR/DFG consacré aux « évacuations dans l'espace frontalier franco-allemand (1939-1945) » (EDEFPA) nous a accompagnés avec exigence et bienveillance. Que soient remerciés Julia Torrie, Dominique Barjot, Marcel Boldorf, François Cochet, Philippe Nivet et François Roth.

Nous dédions notre ouvrage à François Roth, disparu prématurément et qui fut encore présent au colloque final de Sarrebruck en septembre 2015.

Nous remercions les chercheurs qui ont participé au programme en présentant leurs travaux récents. Avant même le lancement du projet devenu programme en 2012, le colloque préfiguratif fut très aimablement accueilli en 2011 par les Archives municipales de Sarrebruck et son directeur, Hans-Christian Herrmann. Ce premier colloque fut rendu possible grâce au soutien de la Villa Lessing - Liberale Stiftung Saar. Les colloques et ateliers réguliers du projet EDEFPA ont tissé un réseau international de chercheurs dont la plupart nous ont fait le plaisir et l'honneur de contribuer à nos publications. Certains d'entre eux participent au présent volume. D'autres ont participé au premier livre sur *Les Évacuations dans l'Europe des guerres mondiales* paru en 2014. Nous en remercions vivement les auteurs du présent volume ainsi qu'Alex Dowdall, Frauke Feldmann, Alexander Friedman, Hans-Walter Herrmann, Kurt Hochstuhl, Frank-Matthias Hofmann, Nicole Kramer, Célia Keren, Georg Kreis, Nadège Mougel, Marcel Neu, Charlotte Nicollet, Christine Odent-Guth, Volker Prott, John Stewart, Markus Strehle et Philippe Tanchoux.

La Stiftung Demokratie Saarland et son directeur, Bernd Rauls, ainsi que Verena Paul et Carmen Oschmann nous ont généreusement accueillis en septembre 2015 pour le colloque de bilan du projet EDEFPA à Sarrebruck, qui constitue la base du présent ouvrage. Les quatre universités Paris-Sorbonne, de la Sarre, Bochum et Tübingen nous ont apporté des aides substantielles, entre autres pour les nombreux ateliers, tout comme la Rosa Luxemburg Stiftung – Peter Imandt Gesellschaft Saarbrücken.

Nous avons trouvé un soutien très compréhensif tout au long de ces années auprès la *Deutsche Forschungsgemeinschaft*, notamment de la part d'Achim Haag et de Guido Lammers, et auprès de l'Agence nationale pour la recherche, notamment de la part de Bernard Ludwig. Ce soutien fut décisif pour parvenir à nos résultats.

La réalisation du livre doit beaucoup à Sébastien Porte, directeur adjoint des Presses de l'université Paris-Sorbonne et éditeur au talent généreux.

Que tous soient remerciés pour avoir apporté leur contribution décisive à notre programme.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction. Les évacuations allemandes et françaises à la frontière en 1939-1940 : une approche transnationale Olivier Forcade, Johannes Großmann, Rainer Hudemann et Fabian Lemmes	9
---	---

PREMIÈRE PARTIE PLANIFICATION ET ORGANISATION ENTRE CONTRAINTES MILITAIRES ET IDÉOLOGIQUES

Étude comparative des évacuations en France et en Allemagne : planifications de l'entre-deux-guerres et mises en pratique Nicholas J. Williams	55
Gérer les populations évacuées : le Service central des réfugiés Alexandre Rolland	69
Le NSDAP et les évacuations à la frontière ouest du Reich (1939-1940) Armin Nolzen	83

DEUXIÈME PARTIE MOBILISATION ET PROTECTION DES RESSOURCES

Le financement public des évacuations en Allemagne et en France Mathieu Dubois	97
Arrêter, transférer et relancer. L'évacuation des entreprises frontalières en Allemagne et en France en 1939-1940 Luise Stein	111
« Ce ne sont pas des collègues. » L'attitude de la Reichsuniversität Straßburg à l'égard de l'« Université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand » Rainer Möhler	123

TROISIÈME PARTIE
PROPAGANDE ET POLITIQUE SOCIALE
ENTRE INCLUSION ET EXCLUSION

	Guerre de mots et d'images : Propagande, communication et rumeurs lors des évacuations de la région frontalière (1939-1940) Maude Williams	137
	Une patrie secourable? Organisation, mise en œuvre et mise en scène de l'assistance aux évacués en Allemagne et en France, 1939-1940 Daniel Hadwiger	151
	Les Déplacements d'institutions psychiatriques de la zone frontalière franco-allemande : un cas particulier des plans d'évacuation 1939-1940 Jasmin Nicklas	161
396	Cahier photographique	I-XXVI

QUATRIÈME PARTIE
COMMUNAUTÉS, RÉSEAUX ET CONFLITS

	L'évacuation du district sarrois de Saint-Ingbert vers la Thuringe Tom Fehrmann	171
	Les évacués jurassiens et les expulsés alsaciens et lorrains dans le Tarn (1939-1941) Léa Dumas	185
	Des réfugiés alsaciens dans les Landes (1939-1940) André Savoye	197

CINQUIÈME PARTIE
LA PERSPECTIVE COMPARATIVE

	Le haut commandement français et les réfugiés espagnols républicains, 1936-1939 Simon Catros	211
	« L'Action du retrait » : Les évacuations ponctuelles des Polonais dans l'espace frontalier germano-polonais en septembre 1939	221
	Pawel Sekowski	221
	Éléments d'Analyse comparée de l'évacuation à la frontière franco-italienne en 1940 Diane Grillère-Lacroix	245
	L'évacuation : entre mémoire et oubli Eva Kübler	259

Cartes des évacuations	279
Statistiques.....	285
Sigles.....	295
Sources.....	297
Bibliographie	357
Liste des auteurs.....	377
Index des lieux.....	381
Remerciements.....	393

